This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Über dieses Buch

Dies ist ein digitales Exemplar eines Buches, das seit Generationen in den Regalen der Bibliotheken aufbewahrt wurde, bevor es von Google im Rahmen eines Projekts, mit dem die Bücher dieser Welt online verfügbar gemacht werden sollen, sorgfältig gescannt wurde.

Das Buch hat das Urheberrecht überdauert und kann nun öffentlich zugänglich gemacht werden. Ein öffentlich zugängliches Buch ist ein Buch, das niemals Urheberrechten unterlag oder bei dem die Schutzfrist des Urheberrechts abgelaufen ist. Ob ein Buch öffentlich zugänglich ist, kann von Land zu Land unterschiedlich sein. Öffentlich zugängliche Bücher sind unser Tor zur Vergangenheit und stellen ein geschichtliches, kulturelles und wissenschaftliches Vermögen dar, das häufig nur schwierig zu entdecken ist.

Gebrauchsspuren, Anmerkungen und andere Randbemerkungen, die im Originalband enthalten sind, finden sich auch in dieser Datei – eine Erinnerung an die lange Reise, die das Buch vom Verleger zu einer Bibliothek und weiter zu Ihnen hinter sich gebracht hat.

Nutzungsrichtlinien

Google ist stolz, mit Bibliotheken in partnerschaftlicher Zusammenarbeit öffentlich zugängliches Material zu digitalisieren und einer breiten Masse zugänglich zu machen. Öffentlich zugängliche Bücher gehören der Öffentlichkeit, und wir sind nur ihre Hüter. Nichtsdestotrotz ist diese Arbeit kostspielig. Um diese Ressource weiterhin zur Verfügung stellen zu können, haben wir Schritte unternommen, um den Missbrauch durch kommerzielle Parteien zu verhindern. Dazu gehören technische Einschränkungen für automatisierte Abfragen.

Wir bitten Sie um Einhaltung folgender Richtlinien:

+ *Nutzung der Dateien zu nichtkommerziellen Zwecken* Wir haben Google Buchsuche für Endanwender konzipiert und möchten, dass Sie diese Dateien nur für persönliche, nichtkommerzielle Zwecke verwenden.

+ *Keine automatisierten Abfragen* Senden Sie keine automatisierten Abfragen irgendwelcher Art an das Google-System. Wenn Sie Recherchen über maschinelle Übersetzung, optische Zeichenerkennung oder andere Bereiche durchführen, in denen der Zugang zu Text in großen Mengen nützlich ist, wenden Sie sich bitte an uns. Wir fördern die Nutzung des öffentlich zugänglichen Materials für diese Zwecke und können Ihnen unter Umständen helfen.

+ *Beibehaltung von Google-Markenelementen* Das "Wasserzeichen" von Google, das Sie in jeder Datei finden, ist wichtig zur Information über dieses Projekt und hilft den Anwendern weiteres Material über Google Buchsuche zu finden. Bitte entfernen Sie das Wasserzeichen nicht.

+ *Bewegen Sie sich innerhalb der Legalität* Unabhängig von Ihrem Verwendungszweck müssen Sie sich Ihrer Verantwortung bewusst sein, sicherzustellen, dass Ihre Nutzung legal ist. Gehen Sie nicht davon aus, dass ein Buch, das nach unserem Dafürhalten für Nutzer in den USA öffentlich zugänglich ist, auch für Nutzer in anderen Ländern öffentlich zugänglich ist. Ob ein Buch noch dem Urheberrecht unterliegt, ist von Land zu Land verschieden. Wir können keine Beratung leisten, ob eine bestimmte Nutzung eines bestimmten Buches gesetzlich zulässig ist. Gehen Sie nicht davon aus, dass das Erscheinen eines Buchs in Google Buchsuche bedeutet, dass es in jeder Form und überall auf der Welt verwendet werden kann. Eine Urheberrechtsverletzung kann schwerwiegende Folgen haben.

Über Google Buchsuche

Das Ziel von Google besteht darin, die weltweiten Informationen zu organisieren und allgemein nutzbar und zugänglich zu machen. Google Buchsuche hilft Lesern dabei, die Bücher dieser Welt zu entdecken, und unterstützt Autoren und Verleger dabei, neue Zielgruppen zu erreichen. Den gesamten Buchtext können Sie im Internet unter `http://books.google.com` durchsuchen.

EHR
Frederick II

POLITISCHE

CORRESPONDENZ

FRIEDRICH'S DES GROSSEN.

ACHTER BAND.

BERLIN,

VERLAG VON ALEXANDER DUNCKER,
KÖNIGLICHEM HOFBUCHHÄNDLER.

1882.

6499

No. 3
4676

1750 II. — 1751.

4377. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 2. Juli 1750.

Da Se. Königl. Majestät allergnädigst wollen, dass Ew. Excellenz den Grafen von Tyrconnell die von dem Grossvezir an den russischen Minister zu Constantinopel geschehene Declarationes, wovon der Herr Graf von Podewils zu Wien Copeien eingesandt,[1] lesen lassen möchten, so habe solches auf allerhöchsten Befehl hierdurch vermelden sollen.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

4378. AU CONSEILLER PRIVÉ DE CAGNONY A MADRID.

Cagnony berichtet, Aranjuez 8. Juni, über eine längere Unterredung mit dem Minister Carvajal, dem er u. A. gesagt habe: „Que si la cour d'Espagne avait envoyé un ministre à Berlin pour choses semblables,[2] il aurait su, au bout de quelques semaines, à quoi s'en tenir . . . Il me répondit d'un air un peu embarrassé qu'il n'avait différé que pour mieux s'instruire de l'importance de ma commission et pour savoir si elle méritait qu'on prît des engagements là-dessus; qu'au reste il m'avouait aussi qu'il avait été surpris de voir qu'on recherchait à présent une puissance avec laquelle on avait refusé d'entrer en liaison et de laquelle on avait témoigné faire peu de cas, quelques années auparavant.[3] Je lui dis que je n'étais pas informé de ce qui s'était passé là-dessus . . . qu'au surplus dans l'affaire en

Potsdam, 3 juillet 1750.

J'ai vu par votre dépêche du 8 de juin dernier ce que vous m'y mandez relativement à l'entretien dont il y est question que vous avez eu avec M. de Carvajal. Comme ce ministre s'y est réservé de vous donner, avant qu'il soit longtemps, une réponse positive sur ce qui en a fait le sujet, il faudra voir sur quel pied il s'expliquera, mon intention étant que, quand vous aurez reçu cette réponse, vous me marquiez alors en même temps votre sentiment comment, selon vous, il faudra pro-

[1] „Traduction de l'écrit donné au résident de Russie par la Sublime Porte dans une audience du Grand-Visir; traduction littérale du précis du discours que le Grand-Visir a tenu au résident de Russie le 14/25 mai 1750." Graf Otto Podewils hatte beide Schriftstücke von dem schwedischen Gesandten Grafen Barck in Wien erhalten, dem sie durch den schwedischen Residenten von Celsing aus Constantinopel zugegangen waren. — [2] Vergl. Bd. VII, 86. — [3] Vergl. Bd. I, 391. 411. 418; Bd. II, 6. 60. 185.

question il ne s'agissait que d'avantages réciproques . . . et qu'au reste, soit que cette affaire se fît ou ne se fît pas, Votre Majesté ne laisserait pas d'être toujours également considérée par Ses amis et redoutable à Ses ennemis. Il parut un peu étonné de l'air dont je lui dis ceci . . . Il me promit enfin de s'informer de ce qui lui restait à savoir et d'y faire ses réflexions, pour me donner, avant qu'il soit longtemps, une réponse positive."

céder et ce qu'il y aura à faire d'ultérieur dans l'affaire de votre négociation.

Vous saurez, au reste, que je suis très content du procédé que vous avez tenu dans votre susdit entretien, et que les termes dont vous vous y êtes servi vis-à-vis du ministre d'Espagne, ont mon entière approbation.

Federic.

Nach dem Concept.

4379. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 3. Juli: „Je n'ai pas manqué de lire au comte de Tyrconnell toutes les pièces qui regardent la déclaration que la Porte Ottomane vient de faire faire . . . Il me dit qu'il fallait espérer que, quelque adoucie et mesurée que fût cette déclaration, où il aurait fallu mettre un peu plus de nerf et de vigueur, elle ne laisserait pas que de faire de l'impression sur la cour de Russie et donnerait un démenti formel au chancelier de Bestushew sur tout ce qu'il avait débité de contraire au sujet de la façon de penser de la Porte dans les affaires du Nord, il n'y a pas longtemps."[1]

Potsdam, 4. Juli 1750.

Mir däucht, dass die Declaration von denen Türken eben nichts essentielles in sich habe, und scheinet es, als wenn sie nicht das Herz hätten, dergleichen in recht energiquen Terminis zu thun.

Uebrigens wollte Ich gern wissen, ob der Graf Tyrconnell noch keine Antwort wegen der Pferde[2] erhalten hat, wohin Ich solche schicken soll.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

4380. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 4 juillet 1750.

Votre dépêche du 24 du mois passé m'a été heureusement rendue. Je vous tiendrai compte de tous les soins que vous emploierez pour me faire avoir ces pièces[3] dont vous faites mention dans votre dépêche immédiate, et d'autres encore qui vous paraîtront dignes de mon attention et de ma curiosité.

Je ne doute pas que la nouvelle déclaration que la Porte a faite au ministre de Russie, n'ait bien mortifié la cour où vous êtes, et la peine que ses ministres aux cours étrangères se donnent, pour faire voir

[1] Vergl. Bd. VII, 392. 393. — [2] Vergl. Bd. VII, 27. — [3] Etat der österreichischen Staatseinkünfte.

dans un tout autre jour cette démarche de la Porte, m'est un sûr garant de ce que je ne m'y trompe pas. L'on me marque que le comte Puebla s'en était expliqué de la manière suivante: que la Porte avait prié de la manière la plus amiable la cour de Russie, par un mémoire remis à son ministre de Constantinople, de ne point troubler la tranquillité du Nord, et comme ce ministre avait répliqué à ce sujet que l'impératrice de Russie pourrait bien envisager cette démarche comme une partialité marquée, le Grand-Visir avait été sur le point, au départ de l'ordinaire, de remettre aussi au ministre de Suède un mémoire couché dans les mêmes termes que celui qui a été remis au ministre de Russie, pour en marquer son impartialité et que la Porte ne faisait que souhaiter la conservation de la paix dans le Nord.

Federic.

Nach dem Concept.

4381. AU CONSEILLER DE LÉGATION WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 4 juillet 1750.

L'avis que vous me rapportez, en date du 16 de juin dernier, vous être revenu touchant l'arrivée d'un courrier de Varsovie au ministre de Saxe, d'Arnim, est véritable, et il est de même constaté que les dépêches dont ce courrier a été porteur, ont eu pour objet les affaires de Courlande et la délivrance du comte de Biron.[1] Au surplus ne saurait-il y avoir lieu de regretter que le général d'Arnim soit brouillé avec le sieur Funcke, étant à espérer que leur mutuelle jalousie retardera et empêchera même plusieurs tracasseries et œuvres d'iniquité.

La mission du général Pretlack à la cour de Pétersbourg[2] est présentement toute résolue. Il vient de solliciter ici les passeports nécessaires pour le libre passage et transport de ses bagages par mes États. Lui-même, il ne partira pas de Vienne avant la fin de septembre ou le commencement d'octobre prochain.

Federic.

Nach dem Concept.

4382. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION ERNEST-JEAN DE VOSS A VARSOVIE.

E. J. von Voss berichtet, Warschau 24. Juni: „Il reste décidé que la distribution des places vacantes ne se fera qu'après l'élection du maréchal et peut-être même après la fin de la Diète. La cour a choisi ce moyen pour que chacun se flatte d'en profiter et elle s'imagine qu'on préférera, à toute opposition à la réussite de la Diète,

Potsdam, 4 juillet 1750.

Le rapport que vous m'avez fait du 24 du mois passé dernier, m'a été rendu. J'en ai vu que le premier ministre se prend avec assez de finesse pour parvenir à ses vues et qu'il n'oublie ni ruse

[1] Vergl. Bd. VII, 82. 141. — [2] Vergl. Bd VII, 387.

de s'attirer ses grâces par un accommodement à ses désirs. C'est une politique que j'ai crainte depuis longtemps.[1] Cependant je ne désespère point qu'il y ait moyen de mettre de la méfiance dans les esprits de ceux qui n'ont guère raison de se croire assez animés par la cour pour en tirer des avantages. J'apprends même sous main que les Potocki commencent déjà à s'en défier, et qui sait si, par des canaux dans le cabinet, ils n'ont pas trouvé moyen d'approfondir le plan qu'on a formé pour cette distribution. Pour moi, je sais que les Czartoryski et leurs créatures en tireront tout ce qu'il y a de plus lucratif et avantageux; car certainement le mariage de la fille du comte de Brühl avec le maréchal de la cour Mniszech, ne fera jamais changer ce ministre de système, et je regarde comme affectation toute pure tout ce qu'on veut paraître."[2]

ni intrigue pour y réussir; mais comme vous savez assez combien il importe à mes intérêts qu'il ne réussisse pas et que la Diète soit absolument rompue, je me remets simplement sur votre adresse et savoir-faire et vous demande seulement avec instance de vous arranger de façon là-dessus, afin de n'avoir point fait, au bout du compte, un faux calcul.

Comme aussi mes lettres de Pétersbourg me marquent qu'on se flattait là que la Diète de Pologne ne serait pas tout-à-fait infructueuse, et que l'on y faisait courir le bruit que les intrigues que certaines puissances y faisaient jouer, ne sortiraient aucun effet, ainsi, il vous faudra user d'autant plus de vigilance et d'activité pour que l'affaire ne vous manque absolument pas et que la Diète ne parvienne nullement à sa consistance. Quant aux moyens dont vous vous servirez pour arriver à ce but, vous savez que vous êtes le maître d'en choisir tels que vous trouverez les plus convenables et les plus sûrs.

Federic.

Nach dem Concept.

4383. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 4 juillet 1750.

Toutes les raisons et toutes les appréhensions qui en résultent, dont, selon votre rapport du 23 de juin dernier, le ministère suédois s'est servi pour empêcher le passage du chevalier de La Touche en Finlande,[3] me paraissent de peu ou de point d'importance; j'ai toutefois été bien aise de voir par votre susallégué rapport que la France n'ait point pris en mauvaise part la démarche qu'a faite là-dessus le ministère de Suède, mais que tout au contraire elle ait bien voulu s'expliquer amiablement à cet égard.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Bd. VII, 230. — [2] Vergl. Bd. VII, 386. 395. 398. 406. — [3] Vergl. Bd. VII, 409.

4384. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A COMPIÈGNE.

Potsdam, 4 juillet 1750.

Quoique je ne puisse juger jusqu'ici pour combien les sentiments que vous me marquez, par votre dépêche du 21 de juin dernier, rencontrer au ministère de France sur le sujet du baron de Bernstorff, peuvent être fondés ou non, je suis néanmoins fort porté à appréhender que le ministère de France ne se voie tôt ou tard déchu de la grande confiance qu'il paraît mettre dans ce ministre; car bien que je ne le connaisse pas à fond, j'ai cependant toujours eu mauvaise opinion de lui, et vous vous souviendrez le mieux ce qui du temps que le maréchal de Belle-Isle était encore dans les affaires, se passa avec ledit baron de Bernstorff.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

4385. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 6. Juli: „Les diplômes des confirmations de l'Empereur pour Son Altesse Royale, Madame la princesse Amélie, élue coadjutrice de Quédlinbourg, et pour Madame l'abbesse de Herford,[2] de même que le privilège illimité *de non appellando* que l'Empereur a accordé à Votre Majesté[3] nous étant parvenus enfin en bonne et due forme, nous avons voulu en faire notre très humble rapport à Votre Majesté et nous aurons soin que le dernier soit publié au plus tôt possible là où il appartient. Quant au privilège *de non appellando* pour la principauté d'Ostfrise, nous espérons de le recevoir aussi bientôt, et les ministres de Votre Majesté à Vienne ne laisseront pas, suivant les ordres réitérés qu'ils en ont reçus, d'en presser l'expédition autant qu'ils pourront."

Potsdam, 7. Juli 1750.

Es ist Mir recht lieb, dass die specificirte Stücken angekommen seind; weil aber eines der Hauptstücken, nämlich das Privilegium de non appellando von Ostfriesland noch fehlet, so muss das Departement eine grosse Attention darauf haben und nicht ruhen, bis dass es die Expedition dieses Privilegii auch wirklich in Händen hat, welches Ich demselben zur besonderen Sorgfalt sehr recommandire.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

4386. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION FRÉDÉRIC DE VOSS A COPENHAGUE.

Potsdam, 7 juillet 1750.

Il est bon que vous vous soyez entre autres acquitté envers l'abbé Lemaire, comme vous me marquez par votre dépêche du 30 de juin

[1] Vergl. Bd. VII, 265. — [2] Prinzessin Hedwig Auguste Sophie von Holstein-Gottorp, Schwester des Kronprinzen von Schweden. — [3] Vergl. Bd. IV, 401; V, 417.

dernier l'avoir fait, de la communication que je vous avais ordonné[1] de faire à ce ministre de France de la réponse en question du Grand-Visir au ministre de Russie[2] et de ce que j'en pensais. Les mains ne vous sont cependant point du tout liées, à l'égard du ministre de Suède, au point que vous ne puissiez communiquer à ce ministre les nouvelles de Turquie qui vous sont mandées de Berlin; je suis plutôt persuadé que vous n'agirez que convenablement en lui faisant, de même, confidence de ces dites nouvelles.

Federic.

Nach dem Concept.

4387. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 7 juillet 1750.

Je vous suis obligé des réflexions judicieuses de votre part dont vous accompagnez votre rapport du 25 de juin dernier. Quant à moi, je ne saurais m'empêcher de souhaiter, par les mêmes motifs que je vous ai déjà donné à connaître il y a quelque temps,[3] que le plan qu'a formé le contrôleur général des finances pour faire payer au clergé de France le vingtième denier des biens dont il se trouve en possession, puisse parvenir à sa consistance, de quoi je serais d'autant plus aise que l'affaire, n'étant que très juste en elle-même, produirait également de l'honneur et de l'avantage à la couronne de France.

Nach dem Concept.

Federic.

4388. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 7 juillet 1750.

J'ai reçu votre rapport du 27 de juin dernier. Il me semble que je n'ai pas raison d'être ombragé du commerce que les Autrichiens se sont proposé d'établir à Trieste, et je crois que, si l'idée que la cour de Vienne s'est formée sur ce commerce, venait à réussir, le coup en rejaillirait principalement sur les Anglais, relativement à leur commerce dans la Méditerranée.

Toutefois, comme ces sortes d'établissements de fabriques et de commerce demandent plusieurs années de temps et particulièrement des conjonctures bien favorables pour pouvoir leur faire prendre racine, je doute fort que la cour de Vienne voie ses espérances accomplies à cet égard.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Durch einen Ministerialerlass vom 16. Juni 1750. — [2] Vergl. Bd. VII, 392. — [3] Vergl. Bd. VII, 401.

4389. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION ERNEST-JEAN DE VOSS A VARSOVIE.

Potsdam, 7 juillet 1750.

La relation que vous m'avez faite à la date du 27 du mois passé, m'est heureusement parvenue. La haine, la jalousie et la mésintelligence entre les deux premières familles[1] qui, selon vous, semble revivre tout-à-fait, n'a pas laissé de me faire plaisir, par l'espérance que j'en conçois que cela vous facilitera les moyens de rompre sûrement la Diète prochaine.

Mais pour ce qui regarde ces moyens, il faut que j'abandonne uniquement à votre discrétion et savoir-faire d'en faire le choix pour vous mettre en état de remplir mes vœux là-dessus. Vous êtes suffisamment instruit, il ne vous reste que de bien remplir mes intentions.

Nach dem Concept.

Federic.

4390. AU CONSEILLER DE LÉGATION WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 7 juillet 1750.

J'ai reçu votre dépêche du 20 du mois passé. Le jugement que le comte Lynar vous a marqué sur la situation présente de la Suède, et qu'il ne fallait point que la Suède fût subjuguée de la Russie, est très bien pensé; car si jamais celle-là fût opprimée de la dernière, le Danemark n'aurait tout au plus que le bénefice de Polyphème, et, sans avoir guère à craindre de la Suède, il serait obligé de plier aveuglément aux volontés de la Russie.

Au reste, j'attends votre rapport sur la déclaration que je vous ai chargé de faire au comte Bestushew relativement aux affaires de Suède.[2] Il me sera indifférent si vous avez une réponse ou non du Chancelier; comme il a dédaigné d'en faire à tant d'autres puissances respectables qui lui en ont fait sur le même sujet, je ne prétends à aucune préférence sur celles-ci.

Je ne comprends que trop que tous les moyens que les ennemis du Chancelier emploieront pour le culbuter, seront en vain: pendant que le comte Rasumowski le protégera et que celui-ci sera le favori, tout ce que l'on voudra entreprendre sur celui-là, ne fera que blanchir. Au surplus, dans la situation présente où se trouvent les affaires, je me tiens en droit de croire qu'au moins pour le moment présent le repos du Nord ne sera pas troublé.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 4. — [2] Vergl. Bd. VII, 278. 408.

4391. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION FRÉDÉRIC DE VOSS A COPENHAGUE.

Fr. von Voss berichtet, Kopenhagen 4. Juli: „Il y a eu une négociation sur le tapis dont l'abbé Lemaire m'a fait mystère et dont j'ai eu connaissance, depuis peu, par un autre canal. On a sollicité la Suède de donner au Danemark une assurance contre le rétablissement de la souveraineté. Je sais que l'abbé Lemaire est fort prévenu de cette idée, et que le marquis d'Havrincourt l'a fort appuyée auprès du ministère suédois."

Potsdam, 10 juillet 1750.

Vous faites des mieux quand, selon votre rapport du 4 de ce mois, vous tâchez d'éclaircir ce qu'il y a de fondé à cette prétendue secrète proposition du Danemark dont vous parlez dans votre susdit rapport. Si, après tout, il se trouvait que l'affaire de cette proposition fût vraie, il ne s'en suivrait rien d'autre, si ce n'est qu'on pourrait se tenir assuré par là de la méfiance des Danois, qui au reste ne doit être envisagée que comme une suite toute naturelle des insinuations que leur a faites le baron de Korff.

Federic.

Nach dem Concept.

4392. AU CONSEILLER PRIVÉ DE CAGNONY A MADRID.

Cagnony berichtet, Aranjuez 15. Juni: „Dans l'espace de huit jours, il est venu des Indes, en argent et en marchandises, la valeur de trente millions d'écus.

Potsdam, 10 juillet 1750.

Il est entré de l'argent de reste à l'Espagne à l'heure qu'il est, comme j'ai pu le voir par votre dépêche du 15 de juin dernier. Il s'agit donc maintenant que vous sachiez la disposer de façon qu'elle nous en paie une somme pour satisfaire aux prétentions que nous avons à sa charge;[1] ce que vous tâcherez d'effectuer s'il y a aucunement moyen, quoiqu'en attendant je ne veuille pas jusqu'ici y compter beaucoup.

Federic.

Nach dem Concept.

4393. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A COMPIÈGNE.

Potsdam, 11 juillet 1750.

La relation que vous m'avez faite du 28 du passé, m'est bien entrée. Quoique je reconnaisse le zèle que vous portez pour mon service, quand vous dites dans l'apostille de cette dépêche que, si vous avez manqué de répondre à quelques-uns de mes ordres faits en faveur de quelques particuliers, vous l'aviez fait pour un bon but, il faut cependant que je vous dise que, pourvu que vous me connaissiez assez, vous n'auriez pas hésité de répondre à de pareils ordres, car je suis bien éloigné de me fâcher ni de m'aigrir quand j'apprends que les

[1] Vergl. Bd. VII, 81.

ministres de France n'ont pas précisément déféré aux intercessions que je leur ai fait faire en faveur de particuliers. Je connais combien ils sont difficiles à mener, et je sais qu'il n'est pas possible de les obliger à faire toujours ce que je demande à eux; mais avec tout cela je serai cependant bien aise d'avoir votre réponse sur de pareils ordres, pour savoir au moins si les choses que je demande, ont succédé ou non.

Je vous suis obligé des nouvelles que vous m'avez communiquées par rapport à la Turquie; s'il vous en arrive d'autres encore, vous ne manquerez pas de m'en instruire. Celles du Nord continuent à m'assurer que les choses resteront tranquilles; mais l'on me marque qu'on avait lieu d'appréhender à présent que les principales vues du chancelier Bestushew ne tendent à faire jouer tous les ressorts imaginables pour renverser le ministère de Suède, ou à la mort du Roi régnant ou à la Diète qui va se tenir dans l'année prochaine en Suède, et que, pour y parvenir avec d'autant moins de difficulté, l'on craint qu'il ne soit appuyé par l'argent anglais et qu'un semblable changement arrivé et le ministère de Suède composé des créatures de la Russie, ne mette le Chancelier au but des vues qu'il s'était proposées.

Nach dem Concept. Federic.

4394. AU CONSEILLER DE LÉGATION WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 11 juillet 1750.

J'ai reçu votre dépêche du 23 du mois passé. Je crois que les appréhensions que vous avez relativement aux entreprises que le Chancelier médite sur le ministère de Suède à l'occasion de la Diète prochaine qui va se tenir dans ce royaume, sont bien fondées, mais en tout cas on opposera l'intrigue à l'intrigue, et il vaudra toujours mieux que le Chancelier prenne la voie des manigances et des intrigues que celle de violence et de force ouverte.

Au surplus, comme j'avais oublié de vous répondre sur ce que vous m'avez marqué dans votre dépêche antérieure par rapport aux besoins pressants où le capitaine Stackelberg[1] se trouve, je veux bien vous dire encore que je viens d'ordonner au banquier Splitgerber de remettre de nouveau à son comptoir à Pétersbourg la somme de 3 ou 400 écus, avec ordre de les payer à vous contre un simple reçu de votre main, de laquelle somme vous pourrez préalablement retirer les 100 roubles avancés audit officier par le baron de Goltz que vous avez bonifiés à celui-ci, et avoir soin, après, que le reste de cet argent parvienne sûrement audit capitaine.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Bd. V, 567; VI, 594; VII, 38.

4395. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 11 juillet 1750.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 1er de ce mois. Quand même la lettre que le sieur de Sydow a écrite au sieur de Stentzsch, aurait été ouverte, il n'y aurait pas grand mal en cela, parcequ'son contenu ne m'importe guère.

J'attends d'être informé de vous sur la résolution finale que le colonel Schönaich voudra prendre pour ce qui regarde les conditions que je saurais lui faire; je veux bien vous dire que je ne saurai d'abord l'accommoder d'un régiment, parcequ'il n'y en a point de vacant et que d'ailleurs il faut bien qu'il s'oriente sur ce qu'il faut dans mon service, avant que je puisse le placer à la tête d'un régiment, mais qu'en attendant je lui conserverai son rang et lui ferai payer une pension au sujet de laquelle je veux que vous me mandiez votre avis s'il se contentera de la somme de 3,000 écus.

Quand la France a témoigné de l'empressement pour moyenner une réconciliation entre la Suède et la Russie, ç'a été dans la bonne intention de conserver la paix et la tranquillité de l'Europe; ainsi les avances qu'elle a faites à ce sujet, ne sauraient point lui préjudicier. Il est vrai qu'il aurait toujours mieux valu qu'elle y eût montré un peu moins d'empressement, et si j'avais osé lui ouvrir mon sentiment là-dessus, elle aurait fait moins d'avances à la Russie; mais si je l'en avais déconseillée, on m'aurait peut-être soupçonné de n'avoir pas tout-à-fait des sentiments pacifiques.[1]

Quoique tout soit vrai ce que le comte Bestushew[2] a dit au sujet de son frère, le Chancelier, cependant je ne me fierais pas trop sur lui; personnellement piqué qu'il est contre son frère, un motif de ressentiment l'a peut-être fait s'expliquer tout autrement qu'il ne pense effectivement. Au surplus, la cour de Dresde est tant sujette à celle de Vienne que non seulement celle-ci aura toujours sa voix dans l'affaire de l'élection d'un roi des Romains, mais qu'elle entrera aussi dans toutes les autres mesures que la cour de Vienne voudra jamais prendre.

Nach dem Concept. Federic.

4396. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION ERNEST-JEAN DE VOSS A VARSOVIE.

Potsdam, 11 juillet 1750.

La dépêche que vous m'avez faite du 1er de ce mois, m'a été rendue. Vous faites très bien de me marquer naturellement ce qui se passe là où vous êtes, afin que je puisse m'orienter là-dessus. Avec

[1] Vergl. Bd. VII, 410. — [2] Graf Michael Bestushew. Vergl. Bd. VI, 553; VII, 77.

tout cela, je ne saurais vous donner d'autres directions là-dessus que celles que vous avez actuellement, et de vous recommander d'ailleurs de prendre vos mesures bien justes à ce que la Diète ne puisse absolument prendre consistance. Pour moi, je continue toujours d'être du sentiment qu'entre tous les moyens pour empêcher que la Diète ne constate, le plus convenable et le plus sûr est de la rompre, et je crois qu'il ne sera pas impossible de trouver quelque nonce assez hardi et entreprenant qui s'y emploie. S'il demandait des sûretés pour la somme, j'estime qu'on pourrait arranger avec lui à ce qu'elle fût mise en dépôt ou en troisième main, en attendant qu'il ait rempli ses engagements, et si d'ailleurs il ne s'agissait que d'une centaine de ducats qu'il demandait d'avoir avancée en espèces, l'on pourrait bien, à ce que je crois, les lui lâcher et lui assurer le reste. Enfin, c'est à vous de vous arranger sur les moyens les plus propres, afin que la Diète soit absolument rompue.

Federic.

Nach dem Concept.

4397. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Le secrétaire d'ambassade de la cour palatine [Bossart] m'a communiqué aujourd'hui l'extrait d'une lettre qu'il a reçue du baron de Beckers [Dresde 8 juillet 1750] touchant la cour de Bavière, et qu'elle assurait toujours que l'article de sa voix électorale pour un roi des Romains et celui de troupes à donner n'entraient point dans le traité de la prolongation des subsides avec le roi d'Angleterre;[1] qu'on serait bien aise, au reste, de savoir si Votre Majesté tiendrait toujours ferme sur un nouveau cérémoniel par rapport aux investitures des fiefs de l'Empire."[2]

Podewils hat dem Legationssecretär Bossart für den letzten Punkt bejahende Erklärungen gegeben, wegen der Nachricht über die bairischen Subsidienverhandlungen indess seinen Zweifel ausgedrückt.

Potsdam, 12. Juli 1750.

Was Ich ihm vorher schon vielmals gesaget und geschrieben habe, muss Ich ihm nochmals sagen, nämlich, dass Ich alles darauf verwetten wollte, dass der Baron Beckers ein double Espion sei,[3] der auch dieses nur geschrieben hat, um nur zu erfahren, was wir thun wollen.

Die Antwort, welche er dem pfälzischen Legationssecrétaire darauf [gegeben], ist recht gut, besser aber wäre es gewesen, dass er sich nicht einmal so weit gegen ihn herausgelassen. Uebrigens ignorirte Ich nicht, dass, was die Engelländer zu München negociirten, hauptsächlich Truppen wären. Welches Ich ihm jedoch nur zu seiner alleinigen Direction sagte.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

[1] Vergl. Bd. VII, 348. — [2] Vergl. Bd. VII, 430. — [3] Vergl. Bd. VII, 345.

4398. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 12 juillet 1750.

Milord. Je suis tout-à-fait sensible à ce que vous voulez bien me marquer à l'occasion de la lettre et du mémoire de M. le comte Desalleurs qui vous sont arrivés par votre courrier. Comme ces pièces me doivent être bien intéressantes, vous me ferez bien du plaisir en me les adressant ici. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

4399. AU COMTE DESALLEURS, AMBASSADEUR DE FRANCE, A CONSTANTINOPLE.

Berlin, 14 juillet 1750.

Monsieur le Comte Desalleurs. La lettre que vous m'avez écrite de Constantinople du 3 de mai de l'année courante, aussi bien que le mémoire qui y était joint, touchant la négociation d'un traité d'alliance défensive à conclure entre moi et la Porte,[1] m'ont été fidèlement remis. Je suis sensible autant qu'on peut l'être aux soins et au zèle avec lesquels vous voulez bien continuer à prendre mes intérêts à cœur dans la négociation importante que je vous ai confiée avec la permission de Sa Majesté Très Chrétienne, et qui n'aurait jamais pu tomber entre de meilleures mains que les vôtres.

J'entre parfaitement dans toutes les difficultés et dans toutes les oppositions que vous rencontrez à tout moment dans cette affaire délicate, tant par le caractère naturellement soupçonneux des ministres de la Porte que par le changement presque continuel de ceux qui sont en place. Mais je ne doute pas un moment qu'un ministre aussi habile et aussi consommé dans les affaires les plus épineuses comme vous l'êtes, ne trouve moyen de franchir toutes ces difficultés; et, pour vous y aider, j'ai répondu par l'incluse sur tous les articles de votre mémoire d'une manière qui, à ce que je me flatte, vous mettra en état de finir heureusement un ouvrage qui fera infinement d'honneur à votre ministère et qui augmentera considérablement les grandes obligations que je vous dois déjà, et la reconnaissance et l'empressement avec lesquels je saisirai toutes les occasions imaginables pour vous témoigner réellement avec combien d'estime et de considération je suis, Monsieur le Comte Desalleurs, votre très affectionné

Federic.

Réponse au dernier mémoire de M. le comte Desalleurs, ambassadeur de Sa Majesté Très Chrétienne auprès de la Porte Ottomane, à la suite de sa lettre au Roi de Constantinople du 3 de mai 1750.

Comme le mémoire de M. le comte Desalleurs roule principalement sur trois articles différents, à savoir s'il ne sera pas nécessaire de

1 Vergl. Bd. VII, 230—236.

nommer les deux puissances que le traité de l'alliance défensive entre le Roi et la Porte Ottomane a pour objet, en cas que la dernière y insiste; ensuite touchant la signature du traité par M. le comte Desalleurs pendant qu'il n'y a point de ministre du Roi à Constantinople, et, enfin, ce qui regarde les présents à faire à la Porte à l'occasion de ce traité, on va y répondre dans le même ordre que M. le comte Desalleurs les a proposés.

Quant au premier article, touchant la nomination expresse des deux cours de Vienne et de Russie dans le traité d'alliance défensive, le Roi aurait souhaité à la vérité que, pour conserver d'autant plus un air d'innocence à ce même traité, la Porte voulût se contenter de la nomination générale des puissances voisines de l'une et de l'autre des deux hautes parties contractantes, qui dénote assez les deux puissances dont il est question, surtout si l'on excepte la Pologne par un article séparé, puisqu'alors il n'en reste plus d'autres puissances également voisines de l'un et de l'autre que les cours de Vienne et de Russie.

Sa Majesté espère aussi que M. le comte Desalleurs voudra bien faire un dernier effort auprès de la Porte pour la disposer à se contenter de cette nomination générale, par la raison alléguée ci-dessus, qui paraît être sans réplique. Mais au cas qu'il n'y eût pas moyen de faire entendre raison là-dessus à une cour soupçonneuse et susceptible de toute sorte d'ombrage comme la Porte, le Roi se flatte que M. le comte Desalleurs tâchera au moins d'obtenir, s'il est possible, que les cours de Vienne et de Russie ne soient nommées que dans un article séparé, ce qui serait le plus agréable à Sa Majesté. Si cependant contre toute attente les ministres de la Porte ne dussent pas vouloir admettre ce tempérament raisonnable, le Roi, pour ne pas accrocher la conclusion de tout le traité à cette difficulté, veut bien consentir, si cela ne se peut pas autrement, qu'on nomme les cours de Vienne et de Russie dans le corps du traité même.

Pour ce qui regarde la signature du traité d'alliance défensive et de l'article secret, M. le comte Desalleurs est suffisamment autorisé, par le plein-pouvoir qu'il a reçu du Roi, à signer avec les ministres de la Porte le traité et l'article séparé pendant l'absence d'un ministre de Sa Majesté auprès de la Porte, et cela va sans dire.

Enfin, quant au dernier article, touchant la nécessité indispensable de distribuer des présents à la Porte à l'occasion de la conclusion de ce traité, le Roi la reconnaît fort bien et Sa Majesté est prête de fournir, dès qu'il en sera temps et quand elle en sera avertie, les 20 ou 30,000 écus que M. le comte Desalleurs juge absolument nécessaires pour cet effet. Mais comme la difficulté consiste dans les remises à faire de cette somme, sans que cela fasse du bruit et de l'éclat, le Roi se flatte et espère de l'amitié de Sa Majesté Très Chrétienne qu'elle voudra bien faire choisir dans ses États un banquier ou négociant sûr qui pourrait, quand il en sera temps, se charger de faire cette remise

à M. le comte Desalleurs, que Sa Majesté pourrait faire rembourser ensuite par un canal indirect et par main tierce, sans que le nom du Roi y parût et sans qu'on puisse deviner que c'est pour le compte de Sa Majesté que cet argent a passé à Constantinople, afin de ne pas commettre mal à propos le secret dans une affaire de cette importance.

Nach dem Concept von der Hand des Cabinetsministers Grafen Podewils. Zu Grunde liegt eine von dem Cabinetssecretär aufgezeichnete mündliche Resolution des Königs, d. d. Potsdam 13. Juli.

4400. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 14 juillet 1750.

Milord. Je ressens avec sensibilité l'attention que vous avez eue en m'adressant tous les mémoires intéressants qui vous sont parvenus. Je n'ai qu'à me louer extrêmement de la façon de penser de votre cour à mon égard et en particulier de la manière très amiable dont elle s'occupe à tout ce qui m'intéresse; aussi mes sentiments de reconnaissance ne finiront jamais.

Je comprends parfaitement bien les difficultés qu'il y aura à surmonter dans notre négociation, et qu'il faudra du temps avant qu'elle saurait être conduite à sa maturité. Je crois cependant qu'il y aura moins d'éclat et bien des soupçons ménagés, quand la négociation sera continuée par les soins de M. Desalleurs, que si j'envoyais quelqu'un des miens pour y traiter. Au surplus, vous verrez par tout ce que mon ministre de Podewils vous dira de ma part, avec combien d'empressement je me prête à tout ce qui saura mener cette négociation à une bonne et heureuse issue. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

4401. AU CONSEILLER DE LÉGATION WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 14 juillet 1750.

J'ai reçu votre rapport du 27 de juin dernier, et quant aux bruits de la marche de quelques régiments de l'Esthonie pour passer dans la Livonie dont vous y faites mention, vous devez être fort attentif pour savoir ce qui en est et combien de troupes l'on y enverra. Il peut à la vérité m'être bien indifférent que la cour de Russie fasse passer ses troupes d'une de ses provinces à l'autre, et je sais très bien qu'on est obligé d'en rester là; mais je demande, malgré cela, d'être exactement informé de tous les arrangements que la Russie fait à ce sujet, et qu'en conséquence vous deviez tâcher de votre mieux de m'en informer avec

exactitude. Au surplus, vous devez toujours aller votre droit chemin, sans hausser et sans baisser de ton.

Federic.

Nach dem Concept.

4402. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION FRÉDÉRIC DE VOSS A COPENHAGUE.

Potsdam, 14 juillet 1750.

Votre dépêche du 7 de ce mois m'a été bien rendue. Pour ce qui regarde le contenu de celle que vous m'avez faite immédiatement, je trouve très bien pensé tout ce que M. Lemaire vous a dit relativement aux dispositions de la cour de Danemark, et je crois ne pas me tromper, quand je soupçonne que les insinuations du sieur de Korff par rapport au dessein d'un changement du gouvernement présent, faussement imputé à la Suède, n'aient pas laissé de causer quelques inquiétudes à la cour de Danemark.[1] Quant au plan que M. Lemaire désire qu'il soit concerté entre la France et moi, pour le mettre en exécution au cas que la Russie voudrait se porter à quelque démarche offensive et que la cour de Suède réclamât l'assistance de ses alliés, je veux bien vous dire pour votre direction, que je suis persuadé que la France, prenant tant à cœur la tranquillité du Nord et la conservation de la Suède, y aura pensé et qu'elle en informera le Danemark par M. Lemaire, dès que les circonstances le demanderont.

Federic.

Nach dem Concept.

4403. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 14 juillet 1750.

J'accuse la dépêche que vous m'avez faite à la date du 3 de ce mois. J'ai été bien édifié de la résolution qu'on vient de prendre là où vous êtes, de faire passer un renfort des troupes en Finlande, chose que vous savez que j'ai souhaitée depuis assez de temps[2] et que je crois être le moyen le plus sûr pour être au moins couvert contre le premier choc et pour n'être plus tant exposé là à toute insulte, comme l'on a été jusqu' ici. Au surplus, vous pouvez compter que je ménagerai fidèlement le secret sur tout ceci.

Federic.

Nach dem Concept.

4404. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A COMPIÈGNE.

Postdam, 14 juillet 1750.

Je suis content des informations que vous m'avez données par votre dépêche du 2 de ce mois au sujet des émeutes populaires qu'il y a eu

[1] Vergl. S. 8. — [2] Vergl. Bd. VII, 47.

à Paris. Au surplus, je veux bien vous avertir qu'il vient d'arriver à Berlin, pour y résider à ma cour, un nouveau ministre de celle de Londres, le chevalier Williams.[1] Il n'a pas eu encore ses audiences, quoiqu'il les aura au premier jour. Il n'a fait jusqu'ici que prôner les bonnes intentions que le Roi son maître a pour la conservation de la paix et en particulier de la tranquillité du Nord. Au reste, je veux au moins croire que les ministres de France ne prendront point d'ombrage sur l'envoi de ce nouveau ministre.

Federic.

Nach dem Concept.

4405. AU ROI DE FRANCE A COMPIÈGNE.

[Potsdam], 16 juillet 1750.

Monsieur mon Frère. Je saisis toutes les occasions qui se présentent, avec empressement, pour assurer Votre Majesté des sentiments d'estime et d'admiration qu'Elle m'inspire. Je n'ai pas voulu laisser partir le comte Turpin, sans qu'il se chargeât de cette lettre. Il pourra dire combien sont chers aux Prussiens tous ceux qui ont l'honneur d'appartenir à Votre Majesté ou d'être de cette nation qu'Elle gouverne avec tant de gloire. Le comte Turpin est pénétré de zèle pour son maître et d'attachement pour son métier, et ces qualités lui ont attiré mon estime. Il trouve les chevaux trop lents pour le ramener à la cour de Votre Majesté: il veut que les vents hâtent son voyage. Si j'étais dans sa place, je penserais de même. Je ne puis que lui envier le bonheur dont il jouira, en assurant encore Votre Majesté de tous les sentiments avec lesquels je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris. Eigenhändig.

4406. AN DEN GENERALMAJOR VON WINTERFELDT IN BARSCHAU BEI POLKWITZ.

Potsdam, 16. Juli 1750.

Mein lieber Generalmajor von Winterfeldt. Eure beide Schreiben vom 10. und 12. dieses sind Mir wohl und richtig eingeliefert worden und danke Ich Euch besonders vor alle die darin gegebene Nachrichten von demjenigen, so Ihr auf solcher Eurer Reise[2] observiret habet und welches Ich Meiner Attention werth gefunden, und erwarte Ich, dass Ihr bei Eurer Zurückkunft Mir das übrige Detail davon mündlich eröffnen werdet.

[1] Vergl. Bd. VII, 362. — [2] Winterfeldt hatte in Karlsbad eine Kur gebraucht.

Sonsten glaube Ich, dass aller von denen Oesterreichern gemachten neuen Arrangements ohnerachtet sie noch lange Zeit haben sollen, ehe sie mit Uns um die courte Paille ziehen können.

Im übrigen mache Ich Euch hierdurch bekannt, wie dass Ich unter denen von Euch vorgeschlagenen Officiers zur Gersdorffschen Escadron bei dem Billerbeckschen Husarenregiment den Lieutenant Markgraf-Friderichschen Regiments von Bequignolle agreiret und solchem nur-erwähnte Escadron conferiret, den Rittmeister von Gersdorff aber seiner Dienste erlassen habe. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Nach der Ausfertigung. F.

4407. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A COMPIÈGNE.

Chambrier berichtet, Compiègne 5. Juli, über eine Unterredung mit Puyzieulx in Betreff des Verhältnisses zwischen Russland und der Pforte, in welcher Puyzieulx ihm u. A. gesagt hat: „La Porte Ottomane a présentement une juste idée des différends de la Russie avec la Suède. Les ministres du Grand-Seigneur ne prendront plus le change; ils sentent que le but de la Russie est de réduire la Suède, comme elle a réduit la Pologne, et il ne faut pas grande pénétration au ministère ottoman pour voir qu'une puissance comme la Russie, qui touche par ses frontières les États de la Porte Ottomane, ne doit pas acquérir en Europe une influence capable de la rendre encore plus dangereuse à la Porte, qu'il faut donc que la dernière donne plus d'attention qu'elle n'a fait, aux affaires de l'Europe."

Nach dem Concept.

Potsdam, 18 juillet 1750.

J'ai bien reçu votre relation du 5 de ce mois. C'est avec bien de la satisfaction que j'en ai vu les sentiments où M. de Puyzieulx est relativement aux affaires de la Turquie; il n'est rien de mieux que la façon dont il pense à ce sujet; aussi tâcherez-vous de votre mieux de l'entretenir, également que tous les autres ministres de France, dans ces sentiments, qui conviennent absolument aux intérêts de la France et de ses alliés et dont les suites rendront absolument les deux cours impériales plus dociles.

Federic.

4408. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 18 juillet 1750.

Votre dépêche du 7 de ce mois m'a été bien rendue. Si les ministres de Suède souhaitent d'avoir les suffrages unanimes du Sénat pour le transport des troupes à faire en Finlande, cela regarde proprement l'intérieur du royaume dont je ne me mêle pas, et pourvu que seulement ce transport se fasse, voilà tout ce que je souhaite.

Nach dem Concept. Federic.

4409. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION ERNEST-JEAN DE VOSS A VARSOVIE.

Potsdam, 18 juillet 1750.

J'ai bien reçu votre dépêche du 8 de ce mois. Je ne saurais regarder la nouvelle de la marche d'un corps de troupes russes en Finlande, que comme apocryphe, et la confidence que le comte Brühl en a faite au marquis des Issarts, comme imaginée, pour donner des inquiétudes à nous autres. Il s'en faut beaucoup que la Russie soit aussi en force dans ces contrées-là qu'elle saurait détacher 40,000 hommes en Finlande, sans dégarnir de troupes la Livonie; ce qu'elle voudrait d'autant moins faire qu'au contraire mes dernières nouvelles de Pétersbourg sont que, sur une ouverture amiable que j'avais fait faire par mon ministère à Berlin au ministre de Russie à ma cour[1] et que je fais faire réitérer à Pétersbourg,[2] que la cour de Russie voulût bien se contenter de la dernière réponse de la Suède, ladite cour avait résolu de retirer de la province d'Esthonie cinq régiments d'infanterie, pour en renforcer les troupes qu'elle tient actuellement en Livonie; nouvelle cependant qui n'a fait nulle impression sur moi, quand même l'événement la vérifierait, puisque je saurais voir fort tranquillement que ladite cour diminuât de la sorte ses ostentations contre la Suède, en faisant passer un aussi considérable corps de troupes de l'Esthonie en Livonie.

Nach dem Concept. Federic.

4410. AU CONSEILLER DE LÉGATION WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 18 juillet 1750.

J'ai reçu la dépêche que nous m'avez faite du 30 du mois dernier. J'applaudis parfaitement au sentiment où vous êtes, que c'est principalement la cour de Vienne qui continue à encourager le chancelier Bestushew à rejeter[3] toutes les voies de réconciliation entre la Russie et la Suède et qui fait de son mieux pour fortifier celui-ci dans ses intentions pernicieuses; malgré tout cela, je suis persuadé qu'au moins pendant le cours de cette année-ci il n'en résultera aucunes suites.

Je regarde les propos du Chancelier par rapport au renforcement du corps de troupes en Livonie et en Courlande comme des rodomontades toutes pures; en tout cas, il ne m'en imposera point, et je pourrais voir bien tranquillement que la Russie y mette tant de troupes qu'elle y voudra, et qu'elle abîme par le trop grand nombre de ses troupes une aussi belle de ses provinces que la Livonie.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Bd. VII, 408. — [2] Vergl. Nr. 4411. — [3] Vergl. Bd. VII, 408—414.

4411. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Warendorff berichtet, Petersburg 4. Juli (Postscriptum en clair): „J'ai enfin obtenu aujourd'hui la conférence que j'avais demandée à plusieurs reprises, pour m'acquitter de la commission dont Votre Majesté m'a chargé il y a déjà quelques mois.[1] Après avoir lu d'un bout à l'autre au Grand-Chancelier, comte Bestushew, la déclaration touchant la situation présente des affaires du Nord et après lui en avoir remis copie, il me répondit que, puisque Votre Majesté avait fait faire depuis peu la même déclaration à M. de Gross à Berlin, il avait déjà été suffisamment instruit de son contenu; que l'Impératrice sa souveraine n'avait jusqu'ici pas expliqué ses sentiments là-dessus, mais que, dès qu'elle l'aurait fait, il ne manquerait pas de m'en informer; qu'en attendant il voulait bien me dire, comme de soi-même et simplement comme des pensées particulières de lui, le Grand-Chancelier, que ni la déclaration de Votre Majesté ni celles que d'autres puissances avaient fait faire en faveur de la Suède, ne feraient aucune impression sur l'esprit de Sa Majesté Impériale; qu'aussi longtemps que cette couronne ne changerait pas la forme de son gouvernement, la Russie ne l'attaquerait pas, mais que, dès qu'elle y ferait atteinte, on ne pourrait pas se dispenser de se tenir à la disposition du traité de Nystad."[2]

In einem chiffrirten Berichte setzt Warendorff hinzu: „Votre Majesté verra par mon très humble post-scriptum d'aujourd'hui que le Chancelier s'est exprimé envers moi d'une manière assez impérieuse et peu ménagée . . . Il s'est servi surtout de l'expression que les Suédois pouvaient vivre ou mourir: vivre, s'ils ne changeaient pas la forme de leur gouvernement, mourir, s'ils le faisaient; et il m'a dit la même chose deux fois."

Nach der Ausfertigung.

Potsdam, 19. Juli 1750.

Zu Folge Sr. Königl. Majestät allergnädigsten Befehl soll Ew. Excellenz vermelden, wie Höchstdieselbe nochmalen[3] vor gut und nöthig finden, dass Ew. Excellenz dem Herrn Grafen Tyrconnell die mit gestriger Post von Petersburg eingekommene Relation des Herrn Warendorff, und zwar sowohl die dechiffrirte Relation als das dabei gehörige Postscriptum en clair auf die gewöhnliche Weise ganz in extenso communiciren und lesen lassen.

Eichel.

---

1 Vergl. Bd. VII, 278. — 2 Vergl. Bd. VI, 375; Bd. VII, 54. 97. 238. 240. 244 Anm. 1. — 3 Vergl. Bd. VII, 369. 392. 401. 409. 411.

4412. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTES DE PODEWILS ET DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 19 juillet 1750.

D'autant que les dépêches que nous venons de recevoir du sieur Warendorff, nous font assez entrevoir que nous n'aurons nulle réponse sur les déclarations faites de ma part à la cour de Pétersburg en faveur de la Suède, et qu'il n'est point à douter que le sieur Gross ne soit instruit de ne répondre que bien sèchement, quand on viendra s'informer auprès de lui de ce qu'on aurait à espérer par rapport à la réponse que sa cour ferait, mon intention est que vous ne deviez nullement lui en parler, pour ne point lui donner lieu de vous faire quelque réponse aigre et choquante. Je souhaiterais d'ailleurs que les ministres étrangers bien intentionnés à ma cour, comme celui de France et de Suède, se donnassent le mot de ne point vouloir s'enquérir auprès du sieur Gross sur la réponse en question, ce que vous tâcherez de leur inspirer adroitement. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

4413. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 19 juillet 1750.

Milord. C'est dans la dernière confidence que je veux bien vous communiquer ce qui m'est revenu par un bon canal des instructions que le sieur Gross, ministre de Russie, doit avoir reçues tout nouvellement de sa cour. En conséquence de ces avis, ce ministre doit être averti que sa Souveraine avait actuellement signé un ordre pour que 24,000 hommes de ses troupes doivent défiler, avec le moins de bruit qu'il sera possible, vers la Livonie, afin de renforcer le corps de troupes qui y est déjà. On lui a enjoint en même temps que, quand mes ministres le sonderaient sur la réponse que cette Souveraine ferait aux déclarations que je lui avais fait faire en faveur de la Suède, il y répondrait tout sèchement que, les différentes déclarations qu'on avait faites à ce sujet n'ayant fait nulle impression sur l'esprit de l'Impératrice sa souveraine, elle n'y répondrait point. L'on a chargé d'ailleurs le sieur Gross de laisser entrevoir convenablement dans ses discours que ce ne serait pas l'impératrice de Russie qui commencerait la guerre contre la Suède, et qu'elle se flattait encore que le prince-successeur de Suède se souviendrait qu'il ne devait son élévation qu'à elle seule et qu'il reviendrait des illusions où il était actuellement; mais qu'au cas que le parti mal intentionné en Suède voudrait entreprendre le changement projeté de la forme présente du gouvernement, rien n'empêcherait alors sa Souveraine qu'en conformité du traité de Nystad elle ne tomberait avec toutes ses forces sur la Suède; qu'au surplus, tant que ce Prince continuerait à se laisser entraîner par les mauvais

conseils que le ministère présent de Suède, vendu à des puissances étrangères, lui inspirait, la confiance ne saurait point être rétablie entre les deux cours.

Comme ces particularités répandent bien des lumières sur les vues de la cour de Pétersbourg relativement à la Suède, je n'ai pas pu me dispenser de vous en faire communication, en vous conjurant toujours de m'en garder un secret religieux et de n'en pas parler même aux miens, pour ne pas me faire perdre le canal d'où elles me sont arrivées. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Je vous envoie des melons, dont je vous prie de donner à Madame.[1] Comme je n'ai pas encore eu le plaisir de la voir, je voudrais par le moyen de ces fruits préluder sur sa connaissance.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris. Der Zusatz eigenhändig.

4414. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 20. Juli: „Je n'ai pas manqué de faire lire en ma présence au comte de Tyrconnell l'original de la dernière dépêche du sieur Warendorff du 4 de ce mois[2] . . . J'ai saisi ce moment pour faire adroitement remarquer à milord Tyrconnell combien il était nécessaire de ne pas faire l'honneur au sieur de Gross de lui demander des nouvelles du Nord et encore moins celles de la réponse de sa cour à la réponse de Votre Majesté. J'ai insinué la même chose au sieur de Wulfwenstjerna."

Potsdam, 21. Juli 1750.

Recht gut, aber sie müssen sich auch in Acht nehmen, nicht einmal mit dem Baron Bülow das geringste davon zu sprechen, indem Ich weiss, dass dieser Commission hat, des Grossen Pfeile zu verschiessen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

4415. AU CONSEILLER DE LÉGATION WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 21 juillet 1750.

J'ai reçu votre dépêche du 4 de ce mois. Je n'ai pas pu tout-à-fait concilier ce que vous me marquez par rapport au nombre où le Chancelier menace de mettre l'armée russienne en Finlande; vous dites qu'elle n'est composée à l'heure qu'il est que de 14,000 hommes, qu'on veut renforcer jusqu'à 60 ou 69,000; mais en conséquence de l'ordre que l'Impératrice doit avoir signé avant son départ pour Péterhof, il n'y a que 22,000 hommes qui doivent défiler vers la Finlande, ce qui, avec

[1] Die Gräfin Tyrconnell war soeben in Berlin eingetroffen. — [2] Vergl. S. 19.

les 14,000 hommes qui y sont déjà, ne composera point le nombre de 60 ou 69,000 hommes, ainsi qu'il faut qu'il ait quelque erreur dans votre calcul ou quelque autre malentendu, sur quoi je souhaite que vous vous expliquiez. Quoi qu'il en soit, toutes ces grimaces et rodomontades du Chancelier ne m'imposeront point, et pourvu que je voie des arrangements plus sérieux et d'autres concerts pris, je ne m'embarrasserai aucunement ni de ce qu'il [menace], ni de ce qu'il fait.

Comme j'ai vu par votre dépêche la façon peu ménagée dont le Chancelier vous a parlé relativement à la déclaration que vous lui avez faite, et qu'il n'est pas à douter que, quand même on y ferait une réponse, elle ne serait qu'impertinente, ma volonté est, et je vous défends expressément que vous ne deviez plus toucher un mot, ni parler en aucune façon aux ministres de Russie ni à d'autres mal intentionnés sur tout ce qui peut avoir du rapport à cette déclaration, mais de laisser entièrement reposer cette affaire.

Du reste, je souhaiterais bien de savoir exactement de vous à combien va le nombre des vaisseaux de guerre de la Russie qui puissent effectivement tenir la mer.

Federic.

Nach dem Concept.

4416. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 21 juillet 1750.

J'ai reçu votre dépêche du 10 de ce mois et j'attends d'apprendre de vous quel a été le résultat de la dernière conférence du Sénat par rapport au transport des troupes en Finlande.

Mes dernières lettres de Russie marquent que le Chancelier, furieusement piqué des déclarations qu'on a faites en faveur de la Suède, avait pris la résolution de pousser les ostentations guerrières de la Russie au delà de ce qu'elles ont été jusqu' ici; qu'on prétendait que l'impératrice de Russie avait signé un ordre suivant lequel 22,000 hommes devaient défiler vers la Finlande, pour y consommer, à ce qu'on prétendait, ce qu'il y avait de trop abondant dans les magasins qu'on y avait amassés. L'on prône d'ailleurs qu'on renforcerait l'armée russienne en Finlande jusqu'à 60,000 hommes et qu'on ferait défiler outre cela 24,000 hommes vers la Livonie, pour en renforcer pareillement les troupes qui y sont. L'on marque d'ailleurs que la flotte de Kronstadt a quitté ce port au nombre de sept vaisseaux de ligne, quelques pinques, avec trois frégates, pour joindre les sept vaisseaux de guerre qui sont à Reval, mais qui tous, pris ensemble, étaient assez mal équipés. Cependant des gens sensés n'envisagent toutes ces ostentations que comme une pure grimace et un simple jeu du Chancelier, pour faire changer, quant aux troupes, de quartiers à un certain nombre de régiments et pour en imposer au public; aussi souhaitent-ils que la Suède ne fasse point éclater

de l'inquiétude sur de pareils armements et qu'elle témoigne toujours de la fermeté, mais en même temps de la modération.

Federic.

Je vous adresse ci-close une lettre pour la princesse royale de Suède, ma sœur, que vous ne manquerez pas de lui remettre bientôt.[1]

Nach dem Concept.

4417. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 21 juillet 1750.

J'ai reçu votre dépêche du 11 de ce mois, qui ne m'offre rien à vous dire, sinon qu'en conséquence des lettres de Russie qui me sont parvenues, le chancelier Bestushew augmente en orgueil et tâche de pousser les ostentations au delà de ce qu'il a fait jusqu'à présent; il menace de vouloir renforcer l'armée russienne en Finlande jusqu'à 60,000 hommes et qu'outre cela autres 24,000 hommes doivent défiler vers la Livonie pour y renforcer pareillement les troupes. Grimaces toutes pures que des gens sensées n'envisagent que comme de vaines ostentations et comme une suite de l'orgueil russien, blessé par les déclarations faites en faveur de la Suède et surtout de la mienne, dont le Chancelier, à ce que j'apprends, a été furieusement piqué, mais de quoi je ne m'en soucie pas.

Federic.

Nach dem Concept.

4418. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A COMPIÈGNE.

Potsdam, 21 juillet 1750.

Le comte Tyrconnell m'avait déjà communiqué par ordre de sa cour ce que vous venez de me marquer relativement à la déclaration que la Porte a faite au sieur Neplujew. Quoiqu'il paraisse, par la copie de cette déclaration qu'on m'a envoyée de Vienne,[2] que le Grand-Visir n'ait pas exécuté au pied de la lettre les intentions de son Souverain et qu'il ait adouci au possible les termes, il faut espérer néanmoins que cette démarche de la Porte donnera à penser aux deux cours impériales et qu'elle s'expliquera avec plus d'énergie, le cas le requérant. En attendant, les lettres de Russie marquent que tous les mouvements que la France et le Danemark se sont donnés pour rapatrier la Suède et la Russie, n'ont fait qu'augmenter l'orgueil du chancelier Bestushew; intraitable qu'il se montre, il fait entendre assez nettement que sa Souveraine ne donnera aucune réponse à ces puissances qui lui ont fait des remontrances en faveur des Suédois. Il veut pousser les ostentations

[1] Das Schreiben an die Kronprinzessin liegt nicht vor. Vergl. Bd. V, 354 Anm. 1. — [2] Vergl. S. 1. 2.

au delà de celles qu'il a faites, et menace de vouloir renforcer l'armée russe en Finlande jusqu'à 60,000 hommes et de faire défiler outre cela 24,000 hommes en Livonie, pour y renforcer pareillement les troupes; choses que je ne regarde cependant pour la plupart que comme des rodomontades et grimaces pour faire peur à ceux qui s'en veulent laisser imposer.

Au reste, la façon de penser du marquis de Puyzieulx sur les desseins que Bestushew se réserve quand la Diète de la Suède sera assemblée, est aussi exactement conforme à celle que j'ai,[1] que j'étais justement sur le point de vous mander les mêmes circonstances pour en informer ce ministre, quand je reçus votre dépêche du 9 de ce mois.

Nach dem Concept. Federic.

4419. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 23. Juli, über die Ankunft eines tartarischen Obersten, Mustafa Aga, der im Auftrage des Gross-Chans der Krim, Aslan Ghierey, und des Sultans von Budziak, Krim Ghierey, einen angeblich im preussischen Heere dienenden Cirkassier reclamire. Der Officier hat endlich eingestanden „qu'effectivement ce n'était qu'un prétexte que cette commission de réclamer le prisonnier circassien en question; que sa restitution ferait toujours plaisir au Chan, mais que dans le fond il s'en souciait peu, mais qu'il l'avait envoyé ici pour s'informer, sur les lieux, en quelle situation étaient les affaires entre Votre Majesté et la Russie, et s'il était vrai que Votre Majesté allait entrer en guerre avec cette puissance, auquel cas le grand-chan de Tartarie et le sultan-chan son frère Lui offraient toute l'assistance en troupes que Votre Majesté pourrait désirer d'eux contre la Russie; que le Chan et le Sultan son frère étaient remplis d'admiration pour Votre Majesté et Ses grandes actions, qu'ils La félicitaient sincèrement sur tous Ses grands succès et sur Son glorieux règne, en assurant Votre Majesté du sincère attachement de l'un et l'autre à Ses intérêts et de leur parfaite considération et amitié."

Potsdam, 24. Juli 1750.

Es ist Mir gar nicht leid, dass diese Schickung und die Ankunft dieses tartarischen Officiers etwas Lärm und gewissen Leuten Inquiétudes machet. Daher er auch, wenn Ich nach Berlin komme, denselben Mir nur publiquement oben bringen und präsentiren soll, wie Ich denn auch solchen eine Weile alsdenn bei Mir behalten werde, um diese Leute etwas dadurch zu inquietiren. Wegen des Menschen, welchen er reclamiret, werde Ich nachsehen lassen, ob solcher unter der Armee, wie Ich doch fast zweifele, befindlich ist. Im übrigen will Ich den tartarischen Officier defraiyiren lassen und kann er sich deshalb mit dem p. Kircheisen concertiren, zumal es doch über vier Wochen nicht dauern wird.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

[1] Vergl. S. 9. 28. 32.

4420. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A COMPIÈGNE.

Potsdam, 25 juillet 1750.

J'ai vu, par votre rapport du 12 de ce mois, ce que le marquis de Puyzieulx vous vient de dire sur la déclaration que la Porte a fait faire à la Russie relativement aux affaires du Nord, et il serait très désirable que ladite Porte Ottomane voulût parler sérieusement aux Russes, puisque cette déclaration qu'elle leur a fait faire en dernier lieu,[1] n'a fait guère d'effet sur eux, comme il paraît par les rodomontades et ostentations que ces derniers continuent de faire également qu'avant la déclaration en question de la cour ottomane.

Federic.

Nach dem Concept.

4421. AU CONSEILLER DE LÉGATION WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 25 juillet 1750.

J'accuse votre dépêche du 7 de ce mois. Vous rencontrez bien juste quand vous présumez que la cour de Vienne va en tout de concert avec le Chancelier, et que c'est elle principalement qui, sous l'apparence qu'elle affecte de vouloir moyenner la pacification du Nord, ne cherche qu'à nourrir le feu de discorde sous les cendres, jusqu'à ce que le moment lui paraîtra convenable pour éclater.

De plus, je veux bien vous dire pour votre direction que les ostentations guerrières que le Chancelier met à présent en œuvre, ne sont qu'une suite des déclarations que j'ai fait faire en faveur de la Suède, dont il a été extrêmement piqué et qu'il a fait envisager à sa Souveraine comme des menaces; que c'est en conséquence qu'on a résolu de pousser les ostentations au plus haut point et de faire défiler avec le moins de bruit 20,000 hommes de troupes vers la Livonie, pour y renforcer celles qui y sont. Je suis d'ailleurs informé que le Chancelier ne se pressera point à donner une réponse à mes déclarations; mais qu'en cas que vous dussiez faire des instances à ce sujet, l'on voudra donner une contre-déclaration par écrit, remplie d'impertinences, qu'on voudra communiquer alors à tous les autres ministres des cours étrangères à Pétersbourg; qu'au surplus, à moins que les Suédois ne s'avisaient de faire des changements à la forme présente de leur gouvernement, la Russie ne serait jamais la première qui romprait avec eux. Comme je me soucie fort peu de toutes ces fredaines du Chancelier, je vous ordonne, de la manière la plus positive et sous peine de mon indignation suprême, de ne faire la moindre instance par rapport à une réponse sur la déclaration que vous avez faite, ni d'en parler même plus. Vous ferez même semblant comme si vous ignoriez parfaitement toutes les démonstrations que le Chancelier a mises en œuvre, ou du moins comme si vous n'en souciiez guère. Je demande d'ailleurs de vous que vous

[1] Vergl. S. 1. 2. 23.

deviez me garder le dernier secret sur tout ce que je viens de vous marquer.

Federic.

Nach dem Concept.

4422. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Rohd berichtet, Stockholm 14. Juli, über Gerüchte von Zerwürfnissen in den leitenden Kreisen Schwedens. „Quelque prévoyant que soit un ministère, il est pourtant difficile, vu la perversité de la nature humaine et qu'il s'y trouve toujours quelques esprits impatients du repos, qu'un chacun soit content et qu'il n'y ait pas de ces esprits difficiles qui ne se nourissent que de dégoûts et de plaintes. La différence des partis peut occasionner un motif de plus à faire déclamer les uns contre les autres, et quoique, à mon avis, cela ait diminué depuis quelque temps, il est pourtant plus à souhaiter qu'à espérer qu'en temps que cette différence durera, le dépit vienne à cesser tout-à-fait."

Potsdam, 25 juillet 1750.

J'ai reçu votre dépêche du 14 de ce mois, et pour ce qui est du contenu de la lettre que vous m'avez faite immédiatement en même date, je conviens que rien n'est plus difficile, pour ne pas dire impossible, que de contenter tout le monde. Je souhaite seulement que le ministère de Suède se gouverne toujours de façon que ses ennemis ne puissent trouver prise sur lui.

J'attends au reste d'apprendre de vous le résultat que le Sénat aura pris relativement au transport des troupes à faire en Finlande.

Federic.

Nach dem Concept.

4423. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION FRÉDÉRIC DE VOSS A COPENHAGUE.

Fr. von Voss berichtet, Kopenhagen 18. Juli: „Quant à l'emploi qu'on destine au comte de Lynar, le grand-maréchal Moltke assure qu'il n'y a encore rien de décidé à cet égard. Il a donné même à entendre que c'est plutôt par mécontentement où l'on est de la cour de Russie,[1] que par d'autre raison, qu'on retire le comte de Lynar de Pétersbourg."

Potsdam, 25 juillet 1750.

J'ai vu par votre rapport du 18 de ce mois ce que vous y marquez entre autres au sujet du comte de Lynar, et mon intention est que vous deviez me mander quelle sera proprement la destination dudit comte, dès que vous en saurez quelque chose positivement.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 30.

4424. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 24. Juli: „Le secrétaire Bossart vient de nous faire lire en original une lettre du baron de Praidlohn, vice-chancelier de Bavière, qui le charge de nous assurer de la manière la plus forte et la plus positive que l'Électeur son maître avait les coudées tout-à-fait franches relativement à l'élection d'un roi des Romains,[1] et que Son Altesse Électorale se conserverait constamment entière liberté à cet égard et ne s'engagerait à rien qui fût contraire aux pactes de famille et aux concerts où elle était entrée avec les cours de Bonn et de Manheim."

Potsdam, 25 juillet 1750.

Ist ganz sehr gut, aber Ich glaube es noch nicht so vollenkommen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

4425. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION ERNEST-JEAN DE VOSS A VARSOVIE.

Potsdam, 25 juillet 1750.

J'approuve tout-à-fait la conduite que vous avez tenue au sujet de la distinction outrée et nullement soutenable que le comte Brühl a voulu mettre entre vous et les ministres de Suède et de Sardaigne et entre les deux ministres impériaux, à l'occasion de la fête des noces de sa fille.[2] A la vérité, j'aurais mieux aimé que, vous doutant de la distinction qu'on pourrait faire aux ministres impériaux à cette fête, vous n'y fussiez point apparu. Mais comme la chose s'est passée quand il n'était plus temps de vous retirer sans bruit, vous avez toujours mieux fait de dire naturellement au comte de Brühl ce que vous pensiez sur son procédé irrégulier et mal digéré, que de parvenir à des éclats dont les suites auraient pu nuire à des intérêts plus essentiels. En attendant, vous devez prendre l'occasion encore d'insinuer assez clairement au comte Brühl que je n'avais point envisagé avec indifférence cette affaire, et que je m'en étais trouvé choqué de façon qu'il n'aurait pas de quoi s'étonner, si l'on usait un jour avec aussi peu de ménagement envers le ministre de Saxe à ma cour qu'on avait usé envers vous, et qu'on rendît la pareille à celui-ci.

Pour ce qui concerne les affaires relatives à la Diète, j'ai été content des nouvelles que vous m'avez marquées par votre dépêche du 15 du courant; vous connaissez mes sentiments à cet égard et que c'est sur vous et sur votre savoir-faire que je me repose, vous laissant le maître

[1] Vergl. S. 11. — [2] Voss, Höpken und der Marquis d'Aigue-Blanche waren beim Hochzeitsmahl des Gräflich Mniszech'schen Paares (vergl. S. 4) nicht wie die Grafen Sternberg und Keyserlingk an die Tafel des Königs von Polen gezogen worden, sondern hatten in einem andern Saale ihren Platz angewiesen erhalten. Brühl hatte die Sache nachträglich durch einen Zufall erklären wollen.

du reste, pourvu que j'obtienne, sans manquer, mon but et que j'aie un jour la satisfaction d'apprendre positivement de vous que la Diète ait été abîmée et tous les pernicieux desseins que les mal intentionnés y avaient surbâtis, renversés.

Federic.

Nach dem Concept.

4426. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 24. Juli: „Le comte de Tyrconnell me lut hier une assez longue dépêche qu'il avait reçue du marquis de Puyzieulx et dans laquelle ce ministre commence d'abord par lui répondre, sur l'article du baron de Bernstorff et ce que Votre Majesté a dit là-dessus au comte de Tyrconnell, qu'on ne voulait pas faire en France l'apologie de sa conduite passée,[1] mais que depuis quelque temps il avait paru bien intentionné et qu'ainsi il fallait tirer le rideau sur le passé . . . Puyzieulx lui parle, ensuite, des affaires de Russie. Il croit, comme Votre Majesté, que cette année se passera tranquillement, mais il craint pour la Diète de Suède de l'année prochaine . . . Il regarde comme très favorable la déclaration de la Porte, quelque douce et molle qu'elle paraisse[2] . . . Il continue par l'article de l'élection d'un roi des Romains et dit que, si on ne saurait l'empêcher, il souhaite que Votre Majesté fasse Ses conditions les plus avantageuses . . . et qu'en attendant il faudrait au moins tâcher de faire insérer dans la nouvelle capitulation un article par lequel on stipulerait qu'on ne pourrait jamais choisir à l'avenir trois fois de suite un roi des Romains ou un empereur de la même maison . . . Ce ministre parle aussi de l'affaire de Hohenlohe[3] . . . et dit que la France fera toujours ce qu'elle se trouvera autorisée et obligée en qualité de garante de la paix de Westphalie, mais il pense qu'elle sera bientôt accommodée à l'amiable . . . Le marquis de Puyzieulx finit sa longue dépêche par l'article du commerce[4] . . . Que l'affaire souffrirait de grandes difficultés et objections de la part des négociants en France qu'il fallait consulter là-dessus, et qu'on ne voyait point le réciproque."

Potsdam, 26. Juli 1750.

Ich kann nicht anders sagen und kann er es auch dem Lord Tyrconnell in Meinem Namen hinterbringen, als dass Ich alle Sentiments des Marquis de Puyzieulx über die differente Sujets sehr justes und raisonnables finde.

Was die russischen Sachen anlanget, so glaube, dass, so viel Ich die Sachen einsehe, des Kanzler Bestushew Hauptabsicht jetzo dahin gehe, durch Intrigues und Ostentationes das schwedische Ministère zu culbutiren, und dass derselbe, um darunter zu reussiren, sein äusserstes darauf setzen werde.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretars

[1] Vergl. S. 5. — [2] Vergl. S. 25. — [3] Vergl. Bd. VII, 402. — [4] Vergl. Bd. VII, 294.

4427. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 26. Juli 1750.

Zufolge Ew. Excellenz gnädigen Zuschreiben vom gestrigen Dato habe die Gelegenheit gesuchet, bei Sr. Königl. Majestät anzufragen, wie Sie es bei Dero morgenden Ueberkunft nach Berlin wegen des tartarischen Gesandten[1] gehalten wissen wollten. Dieselbe haben mir darauf befohlen, von Deroselben wegen an Ew. Excellenz zu vermelden, dass Höchstdieselbe morgen (vermuthlich ohngefähr um 11 Uhr Vormittages) nach Berlin kommen würden und alsdenn gedachten Gesandten besonders sprechen wollten. Es möchten Ew. Excellenz also das gehörige dazu besorgen und gedachten Gesandten alsdenn ganz publiquement durch alle Ministres führen und zu Sr. Königl. Majestät hereinbringen.

Weil ich auch bei dieser Gelegenheit des Königs Majestät von demjenigen, so Ew. Excellenz letzthin an mich zu schreiben geruhen wollen, Eröffnung gethan, wie nämlich ermeldeter Gesandte von seinem mitgebrachten polnischen Dolmetscher sich etwas zu defiiren schiene, so haben Dieselbe befohlen, dass der Herr Hauptmann und Flügeladjutant von Goltz morgen mit nach Berlin gehen und bei dieser Audience die Stelle eines Interprète allein vertreten solle, weil Sie dessen Discretion und Verschwiegenheit kenneten. Ich habe auch bereits gedachten Herrn von Goltz von solcher seiner Reise bereits avertiren müssen.

Nach der Ausfertigung.

Eichel.

4428. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 26. Juli 1750.

Warendorff berichtet, Petersburg 11. Juli: . . . „Il y a toute apparence que la résolution du comte Bestushew est prise de ne pas opter la voie de la modération et de la douceur avant la mort du Roi ou la fin de la Diète prochaine de Suède. Il s'y entendra encore d'autant moins, aussi longtemps que l'Angleterre marquera à la cour d'ici le même ménagement qu'elle a manifesté pour elle jusqu'à présent, et que la cour de Vienne soufflera au feu. L'ambassadeur de la dernière a dit ces jours-ci qu'à la vérité la Russie n'attaquerait point la Suède, que cependant elle se conduisait fort sagement, en continuant ses apprêts militaires et en garnissant ses frontières de formidables armées, puisque d'autres puissances en faisaient de même, et particulièrement Votre Majesté du côté de la Silésie“ . . .[2]

Auch habe noch von Sr. Königl. Majestät wegen Ew. Excellenz vermelden sollen, wie Höchstdieselbe vor gut fänden, dass Ew. Excellenz an den Grafen Tyrconnell die gestern eingekommene Relation des p. Warendorff vom 11. dieses wiederum gewöhnlichermaassen communicirten, denselben auch zugleich auf eine convenable Weise remarquiren machten, mit was vor Malice der Graf Bernes sich geäussert, dass die Russen ihre Grenzen mit Armeen garnirten nach dem Exempel des Königs von Preussen von der Seite von Schle-

[1] Vergl. S. 24. — [2] Es folgt in dem Berichte eine Mittheilung über den Sturz des türkischen Grossmufti (vergl. S. 31). Unter dem 27. Juli übermittelt Eichel an den Grafen Podewils den Befehl des Königs, diese Nachricht dem Baron Chambrier in Paris und dem Grafen Otto Podewils in Wien mitzutheilen.

sien, da doch der ganzen Welt bekannt sein müsste, dass Höchstdieselbe nicht einen Mann mehr in Schlesien als die ordinaire und beständig dagewesene Garnisons dorten hätten.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

4429. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Fr. von Voss berichtet, Kopenhagen 21. Juli: „Ce qu'il y a de fâcheux, c'est qu'aussi longtemps qu'il n'y a point de ministre de nommé,[1] on ne saurait rien entamer à cette cour relativement aux différends entre la Suède et la Russie. Il paraît qu'on est mécontent de celle-ci,[2] et on néglige son ministre d'une manière assez marquée. L'abbé Lemaire pense même que ce serait à présent le vrai moment pour engager la cour de Danemark à faire à la Russie la même déclaration que Votre Majesté a fait remettre au sieur Gross,[3] en cas qu'Elle jugeât à propos d'en faire faire ici l'ouverture et de la renouveler conjointement avec elle [la cour de Danemark], mais il m'a aussi fait entendre en même temps qu'on agissait d'une manière si peu suivie qu'on ne pouvait pas être sûr du succès."

Potsdam, 27. Juli 1750.

Nach dem Concert[4] hätten die Dänen eine gleiche Declaration an Russland thun sollen, wie Ich thun lassen; solches aber ist ihrerseits noch nicht geschehen und seind sie uns solche noch schuldig, und däuchte Mir also, dass sie doch mit uns gleichen Strang ziehen müssten. Der p. von Voss muss dieses an den Abbé Lemaire sagen und sein Sentiment darüber hören.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

4430. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 28 juillet 1750.

J'ai reçu votre dépêche du 17 de ce mois. Quoiqu'il soit vrai que la dernière déclaration que la Porte a faite au sieur Neplujew, est assez faible et molle, elle a cependant assez intrigué les deux cours impériales, et, à ce que je viens d'apprendre, le chancelier Bestushew en a été furieusement scandalisé, lorsqu'il en a eu la première nouvelle. Il doit avoir attribué cette démarche de la Porte aux intrigues du sieur Celsing, et on veut avoir remarqué qu'elle a contribué le plus à la résolution que l'impératrice de Russie a prise de renforcer ses troupes en Finlande.

Mes dernières lettres de Pétersbourg me marquent cependant une nouvelle qui, si elle se confirme, ne laissera que de donner encore plus à penser aux deux cours impériales; c'est qu'il était arrivé en dernier lieu un courrier extraordinaire, expédié par le sieur Neplujew, et que

[1] Vergl. Bd. VII, 353. — [2] Vergl. S. 26. — [3] Vergl. S. 18. 19. — [4] Vergl. Bd. VII, 281. 306. 314. 372.

des lettres particulières venues par la même voie, datées du 10 de juin dernier, portaient que le Mufti[1] avait été déposé et exilé et que Saïd-Effendi avait été rappelé de son exil,[2] avec la liberté d'aller demeurer dans sa maison à Constantinople; nouvelles qui doivent avoir rendu le chancelier Bestushew d'assez mauvaise humeur, d'autant plus qu'on sait que le Mufti déposé a été entièrement dans les intérêts de la Russie et de ses alliés[3] et qu'il y a de l'apparence que Saïd-Effendi rentrera dans son premier poste.

Au surplus, j'ai été surpris de voir par votre relation qu'on dispute, au Sénat, sur le nombre des troupes qu'on veut envoyer en Finlande.

Il me paraît que, comme la Russie envoie un renfort de troupes de 24,000 hommes en Finlande, la Suède a bien raison d'y envoyer 6 à 8,000 hommes, qui, avec ce qu'elle y a déjà de troupes, ne composeront que le nombre de 14 à 16,000 hommes, et qui en cas d'insulte ne suffiront pas encore pour résister au nombre supérieur des troupes russes.

Federic.

Nach dem Concept.

4431. AU CONSEILLER DE LÉGATION WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 28 juillet 1750.

La dépêche que vous m'avez faite du 11 de ce mois, m'est bien parvenue. Avant que d'entrer dans aucun détail là-dessus, je vous recommande encore et vous ordonne sous peine de mon indignation que vous deviez éviter soigneusement de ne parler ni au Chancelier ni à aucun de ceux qui lui sont attachés, comme le sieur de Swart et d'autres, de la résolution que la cour de Russie a prise de renforcer ses troupes en Livonie et en Finlande, ni d'en faire apparaître la moindre inquiétude ou appréhension, mais de faire plutôt semblant comme si rien n'en eût été et que vous l'ignoriez entièrement et n'y fassiez aucune attention. J'ai mes raisons particulières pour vous donner ces ordres, et d'ailleurs il ne résulterait rien des mouvements que vous vous donneriez à ce sujet, puisqu'il est constaté que les démonstrations guerrières que la cour de Russie fera pendant le cours de cette année, ne seront que des ostentations toutes pures qui ne feront nulle impression sur moi.

Je vous sais bon gré de la communication que vous m'avez faite des nouvelles que le courrier extraordinaire, dépêché par le sieur Neplujew, a apportées. Outre que ces nouvelles ne laisseront pas de donner bien à penser aux deux cours impériales, je présume qu'il y en a encore d'autres plus fortes et bien désagréables au Chancelier, puisque j'estime que, s'il n'y avait que celles de la disgrâce du Mufti et du rappel de Saïd-Effendi, le sieur Neplujew n'aurait pas envoyé un courrier extraordinaire.

[1] Muhamed Said; sein Nachfolger Murtesa. — [2] Vergl. Bd. VII, 336. 338. — [3] Vergl. Bd. VII, 163. 234.

Je suis bien persuadé que le premier point de vue du comte Bestushew n'est autre à présent que de faire jouer tous les ressorts imaginables pour brouiller par ses intrigues les délibérations de la Diète qui va se tenir en Suède, et pour culbuter le ministère présent; mais j'ai lieu de douter que l'Angleterre voudrait fournir aux frais, et pour le peu qu'il faudra pour corrompre quelques Suédois mal intentionnés, je crois que la cour de Russie le trouvera encore dans ses propres fonds.

L'anecdote que vous m'avez marquée par rapport aux intrigues amoureuses du Hetman,[1] ne m'a point déplu. Je plains la situation où la Grande-Duchesse se trouve; il serait bien à souhaiter que, pour qu'elle en saurait sortir, elle donnât un héritier au Duc son époux.

Nach dem Concept. Federic.

4432. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION ERNEST-JEAN DE VOSS A VARSOVIE.

Potsdam, 28 juillet 1750.

Il faut encore que je vous réitère par la présente dépêche, sur le contenu de votre rapport du 18 de ce mois, ce que je vous ai toujours dit, savoir que je me repose uniquement sur votre dextérité et savoir-faire, pour bien espérer de la réussite de mes vues relativement à la présente Diète de Pologne.

Pour ce qui est des bruits répandus de la marche des troupes russiennes en Finlande et en Livonie, je veux bien que vous sachiez, et vous pouvez y compter, que ce ne sont là que des ostentations toutes pures de la part de la Russie, mais qui ne m'inquiètent pas le moins du monde et dont je ne me soucie absolument en aucune façon.

Nach dem Concept. Federic.

4433. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 28 juillet 1750.

J'ai reçu votre dépêche du 18 de ce mois. S'il est vrai que le comte Bernes a marqué qu'il y avait actuellement 43,000 Russes en marche vers la Finlande, il en a bien grossi le nombre, puisque la cour de Russie ne qualifie elle-même ce renfort de troupes que de 24,000 hommes. Tout ce que le comte Bernes y ajoute, ne sont que des grimaces toutes pures, et je vous ai déjà averti que ces démonstrations guerrières de la Russie ne sont que des ostentations pour en imposer au public, mais qui ne feront nulle impresssion sur moi et dont je ne me soucie guère. Je me réfère à ce que je vous fais marquer par une

[1] Graf Cyrillus Rasumowski.

dépêche du département des affaires étrangères par rapport aux nouvelles assez intéressantes qu'un courrier extraordinaire, dépêché par le ministre de Russie à la Porte Ottomane, a apportées à Pétersbourg.[1]

Je profiterai de l'avis que vous me donnez relativement à l'établissement de commerce que la cour où vous êtes médite[2] de faire pour le Levant. J'avoue cependant que je ne vous comprends pas tout-à-fait, quand vous dites qu'il ne serait pas malaisé à moi d'empêcher ce commerce et de contribuer à ruiner cet établissement, ainsi que je serais bien aise que vous vous expliquiez plus clairement là-dessus et m'indiquiez les moyens dont j'aurais à user pour y parvenir. J'attendrai votre rapport à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

4434. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 28 juillet 1750.

J'ai bien reçu votre dépêche du 16 de ce mois. Si j'avais à souhaiter ce que la France dût faire dans la situation présente des affaires, j'avoue que ce ne serait autre chose que ce que le marquis de Puyzieulx fait actuellement, dont la sage administration des affaires m'édifie et me charme de plus en plus. Comme l'affaire du baron d'Asseburg, pour laquelle le marquis de Puyzieulx a voulu bien s'intéresser, m'est tout-à-fait inconnue, je m'en informerai et vous ferai savoir mes intentions là-dessus par mon ministère du département des affaires étrangères, à la dépêche duquel, que vous recevrez à cette ordinaire, je vous renvoie par rapport aux nouvelles qui me sont parvenues de Pétersbourg relativement à quelque nouveau changement qu'il doit y avoir eu dans le ministère de Constantinople.

Federic.

Nach dem Concept.

4435. AU CONSEILLER PRIVÉ DE CAGNONY A MADRID.

Potsdam, 31 juillet 1750.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite du 6 de ce mois. Quoiqu'elle ne contienne rien d'intéressant, je m'en suis cependant assez aperçu que toutes vos sollicitations chez Messieurs les ministres d'Espagne ne produiront rien sur leur esprit, et que votre voyage sera à tous égards sans fruit.

Je n'attends que votre rapport sur la réponse que vous aurez du sieur de Carvajal,[3] et comme je ne me flatte pas qu'elle sera satisfaisante, je vous marquerai à la suite de venir de retour; dans ce cas-là vous ne laisserez pas d'insinuer alors convenablement aux ministres que, quoique je ne leur enverrais plus de ministre, je ne renoncerai point

[1] Vergl. S. 29 Anm. 2. — [2] Vergl. S. 6. — [3] Vergl. S. 2.

pour cela à mes justes et légitimes prétentions que j'ai à la charge de l'Espagne, mais que j'attendrai les occasions où je pourrai les faire valoir de quelque manière que ce soit.

Federic.

Nach dem Concept.

4436. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Graf Otto Podewils berichtet, Wien 22. Juli, über eine Mittheilung des Grafen Barck: „Que le comte d'Ulfeld, après lui avoir parlé des mouvements que les Russes pourraient faire dans leurs quartiers, y avait ajouté que ce serait l'effet de la déclaration de Votre Majesté[1] . . . Que souvent les choses du plus facile ajustement s'embrouillaient, lorsqu'on employait tant de mouvements pour les terminer . . . Qu'on savait bien ce qui avait produit la déclaration de Votre Majesté, et que l'on n'ignorait pas que la France n'avait pas voulu agir seule dans cette affaire."

Potsdam, 31 juillet 1750.

Observez et faites remarquer au comte Barck quel fond de malice il y a dans la réponse que le chancelier d'Ulfeld lui a donnée au sujet des dernières nouvelles de Russie, en conséquence de ce que vous m'en marquez par votre dernière relation du 22 de ce mois, et combien ces gens-là souhaitent de pouvoir semer de la zizanie entre moi, la Suède et la France. Y a-t-il le moindre rapport entre la déclaration honnête et amiable que j'ai fait faire à la Russie et entre les ostentations guerrières de celle-ci? Tout au contraire, n'est-ce pas dans ma déclaration que j'ai fait prier la Russie de vouloir bien se contenter de la dernière réponse que la Suède lui a faite, pour que toute appréhension pour la tranquillité du Nord cesse?

Quoi qu'il en soit, il est sûr que toutes les démonstrations que la Russie voudra faire valoir encore cette fois-ci, ne sont que des grimaces toutes pures qui n'aboutiront à rien; mais ce qui fait à présent le grand objet du chancelier Bestushew, c'est de préparer toutes sortes d'intrigues pour embarrasser les consultations qu'on va faire à la Diète future en Suède, et pour culbuter, s'il y a moyen, le ministère présent et particulièrement le comte Tessin, que Bestushew a pris en aversion depuis longtemps. Si toutes ces intrigues lui manquent encore et s'il se voit trompé dans son attente, j'ai lieu de croire qu'il se lassera à la fin d'inquiéter la Suède et qu'il tâchera de sortir aussi bien que mal de ces affaires.

J'attends la résolution positive que vous me faites espérer du colonel Schönaich.[2] Quant au sieur Blondel, je suis sûr que toutes les insinuations qu'il voudra faire pour rendre mes intentions suspectes à sa cour, ne feront nul effet sur celle-ci.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 19. — [2] Vergl. S. 10. — [3] Vergl. Bd. VII, 100. 327.

4437. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 30. Juli: „Le ministre tartare[1] continue de donner bien de l'inquiétude et de l'ombrage à ses confrères chrétiens des cours de Vienne, de Pétersbourg, de Saxe et d'Angleterre . . . Celui qui a rompu la lance pour les autres, est le chevalier Williams,[2] qui a tenu toutes sortes de propos sur le sujet du ministre tartare, le voulant tantôt faire passer pour un aventurier, et se récriant tantôt sur ces distinctions qu'on lui avait faites. J'ai répondu à ceux qui m'ont fait parvenir ces discours et qui l'en informeront sans doute, que je trouvais fort extraordinaire qu'on voulût faire passer pour un imposteur un homme que Votre Majesté reconnaissait en qualité d'un ministre public."

Potsdam, 1er août 1750.

J'ai vu par la lettre que vous m'avez faite du 30 de ce mois, combien les ministres des deux cours impériales, de même que ceux de Saxe et d'Angleterre, continuent d'être inquiets et ombragés au sujet de leur confrère tartare, et les petites anecdotes que vous m'avez mandées à cet égard, n'ont pas laissé de me divertir. En attendant, je trouve bonne la réponse que vous avez donnée à ceux qui vous en ont questionné, et quant à vous, vous ne devez point vous soucier de leurs ombrages, mais plutôt leur répondre sèchement, en cas que quelqu'un d'entre eux voudrait revenir à la charge, que leur curiosité sur ce sujet était assez déplacée et qu'il ne convenait point d'[écouter] leur critique là-dessus. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

4438. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 30. Juli: „Votre Majesté m'ayant ordonné d'éclairer la conduite du chevalier Williams, j'ai déjà pris quelques arrangements, pour remplir Ses intentions; mais comme il faut du temps pour faire chemin dans ces sortes de découvertes, je n'ai rien appris jusqu'ici, si ce n'est qu'il fréquente journellement les ministres de sa clique et surtout le sieur de Bülow, qui s'en est d'abord emparé et qui l'aura vraisemblablement déjà endoctriné, et s'il faut croire les discours de ses gens, il ne fera pas un long séjour dans ce pays-ci et pourrait bien, au bout d'un an ou deux, être destiné à aller remplacer le sieur Guy Dickens à la cour de Russie."

Nach dem Concept.

Potsdam, 1er août 1750.

Je suis bien content des arrangements que vous me marquez avoir pris pour remplir mes intentions que je vous ai confiées à l'égard du chevalier Williams. Vous ne saurez assez prendre vos précautions avec lui, d'autant que c'est un homme extrêmement dangereux et qui veut être observé de bien près, pour qu'il ne sache pas nuire.

Federic.

[1] Vergl. S. 24. 29. — [2] Williams hatte am 16. Juli seine Antrittsaudienz als englischer Gesandter gehabt. Vergl. S. 16.

4439. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 31. Juli: „Le chevalier Williams vient de me dire dans ce moment qu'il avait reçu un courrier d'Hanovre avec ordre d'aller pour trois ou quatre semaines à Varsovie, pour se trouver à l'ouverture de la Diète de Pologne et en revenir ici à son poste, dès qu'elle sera finie. Le roi d'Angleterre le charge en même temps d'en faire part à Votre Majesté, afin qu'Elle soit informée que ce n'est que pour quelques semaines que son ministre s'absente de la cour de Votre Majesté."

Potsdam, 1. August 1750.

Sie, die Hannoveraner, haben sich fein dabei genommen; inzwischen merke Ich wohl, dass der p. Williams an beide Höfe accreditiret ist, und finde also nicht à propos, den p. von Klinggräffen wieder nach Engelland gehen zu lassen; also wenn der König von Engelland wieder von Hannover zurückgehet, so soll Klinggräffen sich congediiren und zurückkommen.[1]

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

4440. AU CONSEILLER DE LÉGATION WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Warendorff berichtet, Petersburg 14. Juli: „On vient de m'assurer que la cour d'ici a fait communiquer par ses ministres aux Puissances maritimes aussi bien qu'à la cour de Vienne les motifs qui l'engageaient à renforcer le corps de ses troupes en Finlande,[2] protestant néanmoins qu'en faisant cette démarche elle n'avait point pour cela changé de ses sentiments pacifiques. La clause de cette ouverture marque, ce me semble, suffisamment que ce nouveau arrangement militaire russien n'est qu'une pure grimace et qu'une suite du système, formé par le Chancelier, que la Russie doit rester armée pour tâcher d'en intimider . . . Enfin, je suis persuadé que tous les arrangements qu'on fait et toutes les menées qu'on ourdit ici, se rapportent à la Diète future de Suède, et que le Chancelier, voyant que ce serait peine perdue de vouloir employer la force pour obtenir son but, se servira de toutes sortes de trames et d'intrigues pour tâcher par là d'y parvenir."

Nach dem Concept.

Potsdam, 1er août 1750.

J'ai été surtout fort satisfait de votre rapport du 14 de juillet dernier, m'étant aperçu par son contenu que vous pénétrez à fond les affaires telles qu'elles sont là où vous êtes, puisque par tout ce qui me revient, il me semble qu'on ne saurait porter un jugement plus solide des affaires de la Russie que vous le faites.

En attendant, je suis bien persuadé que les Russes se lasseront à la longue de leurs propres ostentations, qui ne laisseront que de leur devenir onéreuses et incommodes à eux-mêmes.

Federic.

---

[1] Vergl. Bd. VII, 362. — [2] Vergl. S. 21—24. 31.

4441. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 1er août 1750.

Ce que je vous ai fait transcrire par mes ministres du département des affaires étrangères concernant l'affaire des comtes de Hohenlohe,[1] n'a été qu'afin que vous puissiez à votre tour en donner quelque information au marquis de Puyzieulx, pour qu'en cas que cette affaire parvînt jusqu'à la cour de France, ledit ministre s'en fût déjà préalablement fait une idée. Mon intention n'a donc point été de tâcher de tirer la France dans l'affaire susmentionnée, ce que, quand l'occasion s'en présentera, vous pourrez très bien donner à entendre au marquis de Puyzieulx, et c'est là la réponse que j'avais à vous donner sur votre dépêche du 20 de juillet dernier.

Federic.

Nach dem Concept.

4442. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 1. August, den Entwurf der dem tartarischen Gesandten[2] mitzugebenden Recreditive im lateinischen Text und in französischer Uebersetzung zur allerhöchsten Genehmigung und machen Vorschläge für die demselben zuzubilligenden Geschenke. „Au reste, comme les ministres des cours de Russie et de Vienne, mais surtout le premier, sont outrés de dépit de ce que l'envoyé tartare ne leur a point fait annoncer son arrivée, ainsi qu'il l'a fait à ceux de France et de Suède, il ne faut pas douter qu'ils ne tâchent de disposer leurs cours à en faire du bruit auprès de la Porte, comme d'une distinction trop préjudiciable à leurs maîtres, et celle-ci, à moins qu'elle ne soit prévenue d'avance sur les véritables circonstances de cette affaire, en pourrait peut-être témoigner son mécontentement au khan de la Crimée et au sultan-khan, son frère, ce qui détruirait tout ce qu'on a gagné par cette impression, et indisposerait peut-être ces Princes contre Votre Majesté; nous avons cru devoir engager milord Tyrconnell et le sieur Wulfwenstjerna d'en écrire au plus tôt aux ministres de leurs cours à Constantinople, pour mander les raisons que le ministre tartare avait eues d'en user ainsi, et que c'était non seulement par rapport à la préférence

Potsdam, 2. August 1750.

Se. Königl. Majestät haben auf einliegenden Bericht zur mündlichen allergnädigsten Resolution ertheilt: Dass so viel die Präsente vor den tartarischen Émissaire anbeträfe, Sie solche bereits bestellen lassen, und würden solche ausser einem Präsente an Gelde von 1000 Reichsthalern, in einer auf tartarische Art gemachten, mit einländischen goldenen und silbernen Tressen reichbesetzten Chabraque, einigen Gewehr- und Pistolen und ein paar Stücken Tuch bestehen, wie denn auch der Dolmetscher sein Präsent haben sollte.

Was mit dem Lord Tyrconnell und dem schwedischen Minister dieses Émissaire halber verabredet worden, wäre sehr gut und würde es Sr. Königl. Majestät lieb sein, wann diese solches in das Werk richten würden. So sei es auch gut und nöthig, dass der Baron Chambrier von allem dieserwegen

[1] Vergl. S. 28 Anm. 3. — [2] Vergl. S. 35.

qu'il avait cru devoir témoigner aux ministres des deux puissances qui sont dans une alliance étroite avec la Porte, mais aussi pour ne pas se commettre mal à propos avec les autres ministres étrangers d'ici, dont quelques-uns l'avaient traité d'aventurier et imposteur, et d'autres, les Princes tartares, ses maîtres, de vils esclaves dont les envoyés ne méritaient point les distinctions qu'on témoignait ordinairement aux ministres étrangers."

informiret werde, um auf gleichen Fuss mit dem Marquis de Puyzieulx sprechen zu können.

Die Projets der gedachtem Émissaire zurückzugebenden Schreiben[1] approbirten Höchstdieselbe, nur würden Sie gerne sehen, wenn convenablement noch etwas von einer näheren Freundschaft, welche Dieselbe mit der Ottomanischen Pforte zu unterhalten wünscheten, mit einfliessen werde.

Eichel.

P. S.

Noch wollen Se. Königl. Majestät, dass dem Herrn Grafen von Podewils zu Wien, ingleichen dem Herrn Warendorff zu Petersburg einige Information wegen des tartarischen Émissaire und der Ombrage und Dépit, so einige derer auswärtigen Ministres deshalb geschöpfet hätten, mit der nächsten Post gegeben, alles deshalb aber wohl chiffriret werden solle.

Nach der Ausfertigung.

4443. AU COMTE DE POTOCKI, GRAND-GÉNÉRAL DE LA COURONNE DE POLOGNE, A VARSOVIE.

Berlin, 4 août 1750.

Monsieur le Grand-Général Comte de Potocki. J'ai bien reçu la lettre du 28 juin passé dont vous avez chargé l'émissaire que le sultan de Budziak a envoyé à ma cour, dont l'envoi et la personne m'ont été fort agréables, ainsi que les commissions dont il a été chargé tant du susdit Sultan, que du khan de la Crimée, son frère; je vous suis sensiblement obligé d'avoir bien voulu favoriser son passage. Je vous en fais mes remercîments les plus affectueux, et comme le même émissaire, après avoir rempli sa commission, est maintenant sur le point de retourner dans sa patrie, j'espère que vous ne me refuserez point le plaisir de lui continuer votre protection et de le garantir des embûches que certaines gens pourraient lui tendre en chemin. Vous m'imposerez par là double obligation et vous pouvez compter que je m'empresserai à saisir les occasions pour vous convaincre de la vérité des sentiments avec lesquels je suis, Monsieur le Grand-Général de la Couronne, votre très affectionné

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Die in lateinischer Sprache abgefassten Recreditive an den Tartarenchan Ghierey und den Sultan von Budziak sind datirt vom 4. August 1750.

4444. AU CONSEILLER DE LÉGATION WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 4 août 1750.

La dépêche que vous m'avez faite du 18 passé, m'a été rendue, et tout ce que vous m'y avez marqué de nouvelles, m'a donné d'autant plus de satisfaction qu'elles me confirment ce qui m'était déjà revenu de quelque autre part, savoir que toutes les ostentations que le chancelier de Russie a fait tant prôner par les gazettes publiques, ne consistaient effectivement que dans des marches et contre-marches de quelques régiments pour changer de garnisons.

La réponse que vous avez donnée aux questions qu'on vous a faites sur un émissaire tartare qui nous est arrivé depuis peu, a toute mon approbation; mais pour que vous soyez instruit de ce qui en est, j'ai ordonné à mes ministres du département des affaires étrangères de vous en donner des informations détaillées.

Federic.

Nach dem Concept.

4445. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 4 août 1750.

J'ai senti qu'il fallait bien que parmi les dernières nouvelles que les deux cours impériales avaient eues de Constantinople, il y eût eu des choses qui ne leur fussent nullement agréables et qui fussent de plus d'importance que ce qu'elles en avaient laissé transpirer.[1] Ce que vous me marquez par votre relation du 25 passé au sujet des nouvelles que le comte Barck a eues du sieur Celsing, me fait voir que je ne me suis pas trompé dans mes conjectures, et que c'est la disposition où se trouve actuellement la Porte à l'égard des affaires du Nord qui a fait enrager le chancelier de Russie et a donné à penser à la cour de Vienne; aussi je ne m'étonne plus à présent de ce que les ministres des deux cours impériales à ma cour, tout comme celui d'Angleterre, ont marqué tant d'ombrage sur l'envoi d'un émissaire tartare qui depuis peu nous est arrivé à Berlin et au sujet duquel j'ai ordonné à mes ministres du département des affaires étrangères de vous donner les informations nécessaires.

Puisqu'aussi, d'ailleurs, les différentes nouvelles que je reçois de Russie, reviennent toutes à ce que les mouvements des troupes de Russie qu'on a tant prônés, ne consistent que dans quelque monde qu'on envoie en Finlande pour en recruter l'armée de cette province, et qu'en changements de quartiers qu'on faisait faire à quelques régiments, enfin en grimaces toutes pures, je présume tout comme vous que les deux cours impériales, bon gré mal gré qu'elles en aient, se verront obligées de tremper leur vin avec de l'eau.

[1] Vergl. S. 31.

J'ai sujet d'être content de la façon dont le colonel Schönaich s'est expliqué envers vous et je lui accorde le rang de général major avec les appointements de 5,000 florins qu'il demande, ainsi qu'il n'a qu'à demander son congé au mois d'octobre prochain, quand les campements seront finis, et qu'à venir alors chez moi, où il sera le bienvenu.

Nach dem Concept. Federic.

4446. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION ERNEST-JEAN DE VOSS A VARSOVIE.

Potsdam, 4 août 1750.

Vous avez très bien fait de prendre ainsi vos arrangements que vous me le marquez avoir fait par votre dépêche numéro 25 pour rompre la Diète.

Il me sera indifférent et également tout un ce que vous ferez et comment vous vous y prendez ultérieurement pour réussir; il me suffira que j'obtienne sûrement mon but, savoir que la Diète actuelle de Pologne ne parvienne point à sa conclusion.

Au reste, mes ministres du département des affaires étrangères vous ont déjà instruit par la dernière poste du départ du ministre anglais Williams de Berlin à Varsovie, à dessein de s'y trouver pendant la présente Diète.

Federic.

Nach dem Concept.

4447. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 6 août 1750.

Milord. Bien que la cour d'Hanovre ait voulu persuader à nous autres que la course que le sieur Williams vient de faire à Varsovie, n'ait été résolue qu'aux instances du roi de Pologne qui avait demandé un ministre anglais pour la Diète, je viens de savoir cependant, par la main d'un ami secret à Hanovre sur les avis confidents duquel je puis compter, que le vrai objet de cet envoi n'était pas à ce que le sieur Williams dût remuer à la Diète, mais que les instructions secrètes qu'on lui avait envoyées, portaient plutôt qu'il devait travailler, sous l'apparence de s'intéresser à ce qui regardait la Diète, à la conclusion d'une alliance entre le roi d'Angleterre et ses alliés et entre le roi de Pologne, électeur de Saxe, et de concerter pareillement un mariage à faire entre le prince Xavier[1] et l'aînée des filles archiduchesses de la Reine-Impératrice.[2] J'observe en passant qu'apparemment l'on ne se pressera pas trop sur le dernier article, après la nouvelle qu'on vient d'avoir de Dresde de la grossesse de la Princesse électorale, qui doit être avancée jusqu'au quatrième mois.

[1] Geboren 25. August 1730. — [2] Maria Anna, geboren 6. October 1738.

Mes lettres ajoutent d'ailleurs que le sieur Williams doit offrir des subsides et promettre toutes les autres convenances encore que la cour de Dresde voudra se stipuler, toutefois à condition qu'elle promette sa voix pour l'élection de l'Archiduc aîné à la dignité de roi des Romains, affaire qu'on songe de ne pas mettre publiquement sur le tapis que dans l'année qui vient, et après qu'on se soit assuré d'une grande pluralité des voix.

Je n'ai point hésité de vous communiquer, Milord, ces avis intéressants, dans la ferme confiance où je suis que vous m'en garderez le secret le plus exact et que vous n'en confierez rien à tel qui ce soit, hormis à M. de Puyzieulx, à qui vous voudrez bien les faire passer par une voie très sûre et point exposée à des inconvénients qui sauraient trahir notre secret. Surquoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

4448. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Rohd berichtet, Stockholm 28. Juli, über Conferenzen zwischen dem französischen Botschafter Havrincourt und dem dänischen Gesandten Wind, über deren Inhalt ihm bis jetzt nichts bekannt geworden sei.

Fr. von Voss berichtet, Kopenhagen 1. August, über eine längere Unterredung mit Lemaire, deren Inhalt derselbe ihn gebeten hat seinem Hofe zu melden. „Lemaire croit comme Votre Majesté qu'il y a de l'ostentation dans les armements que la cour de Pétersbourg se propose de faire, mais il n'en est pas moins persuadé qu'il importe extrêmement pour la conservation de la tranquillité du Nord

Potsdam, 7. August 1750.

Er möchte dem Grafen Tessin doch sagen, ob er nicht einmal die Sache wegen des Transports nach Finnland zu Verstärkung der dortigen Truppen zu Stande bringen würde. Da die Sache so heilsam und nothwendig und der Vorschlag dazu von ihm, dem Grafen Tessin, selbst geschehen sei, so würde es überall eine üble Impression machen, wenn er es nicht zur Réalité und Consistance brächte.[1]

Alles, was der Abbé Lemaire ihm gesagt, seind recht gute Sachen, und hat er recht, dass Schweden sich hätte in recht guten Defensionsstande setzen [sollen]; derselbe aber müsste jedoch wissen, wie wir nicht so weit Meister von den schwedischen Sachen wären, dass wir

[1] Der demnächst im Ministerium concipirte Erlass an Rohd, Berlin 11. August, beginnt mit den Worten: „En accusant la réception de votre dépêche du 28 juillet passé, je ne saurais vous dissimuler que je suis extrêmement surpris de n'y pas trouver un seul mot touchant les délibérations du Sénat par rapport à l'envoi de quelques nouveaux régiments en Finlande."

que la Suède sougeât sérieusement à prendre des mesures pour sa défense... Que le seul moyen de fixer le Danemark sur la bonne cause, c'était d'agir avec vigueur et de lui faire voir que, si la Russie attaquât la Suède, Votre Majesté et la France l'assisteraient de toutes leurs forces, et qu'il était même très utile de lui montrer un plan que les deux cours auraient concerté et qu'elles étaient prêtes de mettre en exécution."

von dem Ministère disponiren könnten, wie wir wollten. Schon über ein Jahr hätten wir darauf poussiret, dass man sich in bessern Defensionsstande setzen möchte, aber auch zur Zeit es nicht dahin bringen können.

Die Ostentations, so die Russen dieses Mal machten, wären keiner grossen Attention werth. Sonsten aber wären Meine Gedanken, dass Frankreich noch Ich eben nicht nöthig hätten, uns nach den Ostentationes der Russen zu reguliren und ein gleiches zu thun, zumal da wir wüssten, dass wenigstens dieses Jahr weder von den Russen noch deren Alliirten etwas zu besorgen sei, zumalen letztere jetzo ihre politique Cabales auf ganz andere Objets, und die hauptsächlich das Reich concernirten, gerichtet hätten. Im übrigen könnte er, p. Voss, par manière de discours dem dänischen Ministerio wohl sagen, auch dem Abbé Lemaire insinuiren ein gleiches zu thun, dass wenn der Cas existiren sollte, wir die Schweden nicht abandonniren würden; welches aber in der Art und in der Absicht geschehen müsste, um dadurch das dänische Ministère in ihren guten Sentiments zu fortifiiren.

Mündliche Resolutionen. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

4449. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION ERNEST-JEAN DE VOSS A VARSOVIE.

Potsdam, 8 août 1750.

J'ai vu par votre rapport du 29 de juillet dernier ce que vous continuez à me marquer relativement à la présente Diète de Pologne, et je serai toujours bien aise d'apprendre que la Diète soit rompue et qu'on ait pu la dissoudre; mais il me reviendra à tout un, pourvu que d'ailleurs il en arrive ainsi, que cela se fasse pendant les premiers jours de ladite Diète ou bien un peu plus tard.

Federic.

P. S.

Ne croyez pas que les motifs du soudain envoi du sieur Williams soient aussi simples et innocents qu'on les représente, ni qu'il n'y ait que de l'ostentation. La cour d'Hanovre s'est prise assez finement à ce sujet; car, sous prétexte que c'était aux instances du roi de Pologne et à la requisition de la Russie qu'on avait envoyé Williams, afin qu'il y ait un ministre anglais pendant la Diète, il s'agit d'une alliance que ce ministre doit proposer dans le plus grand secret entre le roi d'Angle-

terre et ses alliés et entre le roi de Pologne, comme électeur de Saxe. Il proposera force de subsides et des avances en argent, pour payer ce que mes sujets ont à prétendre à la *Steuer*,[1] quoique contre une hypothèque du pays de Weissenfels ou de Mansfeld, et l'on scellera cette alliance d'un mariage entre le prince Xavier et la Princesse, fille aînée de l'Impératrice-Reine. Cela ne vous soit dit que pour votre direction seule, et je vous défends sous peine de ma suprême indignation d'en découvrir la moindre chose à qui que ce soit; aussi n'en toucherez vous rien dans vos relations ordinaires et ne m'en marquerez rien que par des post-scriptums séparés que vous aurez chiffrés vous-même et m'adressez immédiatement, sans en envoyer des doubles à mon ministère.

Nach dem Concept.

4450. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A HANOVRE.

Potsdam, 8 août 1750.

Vous vous trompez quand vous pensez dans votre rapport du 2 de ce mois qu'il n'y a que de l'ostentation dans l'envoi du sieur Williams à Varsovie; il est chargé de tout autres choses que de celles que vous soupçonnez.

Je n'ignore pas, moi, de quoi il est proprement question, mais je ne voudrais pas volontiers en confier quelque chose à la plume; peut-être pourrez-vous, si vous vous y prenez habilement, vous en éclaircir vous-même, là où vous êtes, sans néanmoins qu'on s'y aperçoive que vous vous donniez des mouvements à cet égard.

Federic.

Nach dem Concept.

4451. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 8 août 1750.

Vous avez raison de croire, comme vous le dites par votre dépêche du 29 de juillet dernier, que la cour de Vienne ne souhaite point dans le moment présent un changement dans les affaires de l'Europe; aussi n'en saurait-on prévoir aucun de si prochain.

Quant aux commissions du conseiller aulique Vorster, je suis informé qu'elles roulent encore sur ce qu'il doit tâcher de fixer le recours des États de l'Empire à la Diète pour la visitation des tribunaux dans l'Empire,[2] et que ledit Vorster doit avoir proposé des conférences là-dessus aux ministres d'Hanovre et de Mayence; que la cour de Vienne l'a d'ailleurs recommandé dans ses lettres comme l'homme le plus capable et le plus raisonnable dans l'application des constitutions de l'Empire, auquel on pourrait se rapporter en toute confiance.

1 Vergl. Bd. V, 503 Anm. 1; 583; VI, 607; VII, 432. — 2 Vergl. Bd. I, 17.

Au surplus, je vous recommande d'avoir attention sur les nouvelles de Turquie qui arrivent à Vienne, et de m'informer exactement de toutes celles qui parviennent à votre connaissance.

Pour ce qui est de ce modèle de mortier que vous avez su vous procurer, le meilleur sera que vous le gardiez auprès de vous jusqu'à votre départ de Vienne, où vous pourrez l'envoyer avec vos bagages.

Nach dem Concept. Federic.

4452. AU CONSEILLER DE LÉGATION WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 8 août 1750.

Votre dépêche du 21 de juillet dernier m'est bien parvenue. Les ostentations de la Russie qu'elle fait dans le courant de cette année, ne donnent le moindre ombrage à personne, on n'y fait même aucune attention; il est, en attendant, toujours bon que des ministres tels que Guy Dickens[1] désapprouvent la conduite irrégulière est extravagante du chancelier Bestushew.

Au reste, si ledit Chancelier s'attend, pour mettre ses vues pernicieuses en exécution, à ce que la Suède fasse quelque changement dans la forme de son gouvernement présent, il se verra bien trompé dans son attente.

Mais ce que je crains davantage, c'est que toute la rage du Chancelier ne vienne à tomber sur le comte Tessin, auquel il tâchera de donner toutes les mortifications possibles pendant la Diète prochaine en Suède.

Federic.

Nach dem Concept.

4453. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION FRÉDÉRIC DE VOSS A COPENHAGUE.

Potsdam, 8 août 1750.

C'est avec bien de la satisfaction que j'ai vu ce que vous m'avez marqué par votre dépêche du premier de ce mois, touchant la dernière conversation que vous avez eu avec l'abbé Lemaire.[2] Ce sont de très bonnes choses que tout ce qu'il a dit, et il a raison d'appuyer à ce que la Suède se mette dans un meilleur état de défense en Finlande.

Il faut cependant que vous l'avertissiez qu'il n'a nullement tenu à moi à ce que la chose ne soit déjà faite, et qu'il s'en fallait bien que mon ascendant dans les affaires de Suède allât au point que je savais disposer du ministère de Suède à mon gré, puisqu'il y avait depuis plus d'un an[3] que j'avais fait des instances continuelles et pressantes à ce qu'on pourvût suffisamment à la défense de la Finlande, sans qu'il ait

[1] Vergl. Bd. VII, 258. 275. 292. 293. — [2] Vergl. S. 41. 42. — [3] Vergl. S. 15.

été effectué présent; d'ailleurs ce n'est pas depuis aujourd'hui que j'ai connu la faiblesse du comte Tessin;[1] il y a peu d'occasions où il n'a pas fait remarquer sa timidité. Mais ce qu'il y a de meilleur dans cette situation, c'est que les ostentations présentes de la Russie ne sont que des bruits vains et des rodomontades que les gazetiers ont adoptés pour en imposer le public, puisqu'il est constaté que de tout ce que les Russes prônent de leurs arrangements, il n'en est pas la moitié dans la réalité. Au surplus, selon mes idées, il n'est pas nécessaire que la France et moi nous nous réglions sur les ostentations des Russes, pour en faire autant quand ceux-ci en font; tout au contraire, pourvu que nous soyons fermes et bien concertés ensemble, il paraît que nous marquons de notre côté du mépris pour tout ce que la Russie remue, quand nous ne prenons point de mesures sérieuses dans le temps que celle-ci se donne tous les mouvements pour étaler ses ostentations. Je crois, de plus, qu'il serait inutile que nous fassions des démonstrations de notre côté dans le temps où nous savons pour certain que la Russie n'entreprendra rien contre la Suède, comme sûrement elle ne le fera pas pendant le cours de cette année, où les alliés de Russie ne forment leurs cabales politiques que relativement aux affaires de l'Empire, par rapport à l'élection d'un roi des Romains, et pour grossir leur parti dans l'Empire.

Au reste, pour fortifier et affermir les ministres de Danemark dans leurs bons sentiments, vous pouvez bien leur dire, quoique seulement par manière de discours, que, s'il arrivait que la Suède fût insultée, je ne l'abandonnerais certainement point. Vous en parlerez aussi à l'abbé Lemaire, pourqu'il lui plaise de s'énoncer de la même façon envers les ministres danois, quand il trouvera l'occasion convenable.

Nach dem Concept. Federic.

4454. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 8 août 1750.

Votre dépêche du 27 de juillet dernier m'est entrée. Vous pouvez compter que, malgré tout ce que le comte Tyrconnell peut avoir dans ses instructions au sujet du ministre d'Angleterre à Berlin, il ne sera jamais la dupe de Williams, ledit comte ayant trop de pénétration et de jugement pour n'avoir pas d'abord reconnu l'apôtre et ses allures.

Quant à ce qui est arrivé par rapport à l'homme qui a fait confidence à la duchesse de Brancas d'une prétendue conjuration contre le roi de France et son ministère, je suis tout-à-fait persuadé que cet homme est effectivement fou en tête, ne pouvant point croire qu'il y ait une fermentation aussi forte dans la nation qu'il y en eût parmi elle qui voudraient tenter pareil crime. Car pour ce qui est de la dernière

[1] Vergl. Bd. V, 347. 353; VI, 190. 275. 302. 347. 360; VII, 56.

petite révolte d'une partie du peuple à Paris,[1] ce n'est qu'une bagatelle, et à tous égards ne me paraît-il point vraisemblable que le cas pourrait arriver où le roi de France serait obligé d'employer ses forces pour contenir ses peuples dans leur devoir.

Federic.

Nach dem Concept.

4455. AU CONSEILLER PRIVÉ DE CAGNONY A MADRID.

Potsdam, 8 août 1750.

J'ai trouvé assez particulier ce que vous m'avez marqué dans votre dépêche du 13 passé par rapport à la réponse préalable que vous avez tirée de M. de Carvajal;[2] la lettre qu'il attend m'a donné à penser. Cependant comme il faut bien que vous preniez patience avec ces gens pour voir où tout cela aboutira, je veux vous dire en attendant pour votre direction que, pourvu que vous parveniez à entrer en négociation, vous emploierez toute votre adresse et savoir-faire afin que les droits sur les toiles de Silésie soint réduits sur le pied des nations favorisées, sans nommer, comme vous observez fort bien, aucune. Si, par tous les efforts que vous emploierez, il n'y au pas moyen d'y réussir, je me contenterai d'un rabais de la moitié ou de plus. Comme j'entrevois bien qu'il y a du bizarre dans les gens que vous avez à conduire, je remets à votre dextérité et discernement de pousser les choses plus ou moins, selon que les circonstances le permettront.

Quant à la dépense extraordinaire de 109 écus que vous avez faite au sujet du voyage d'Aranjuez, je vous la passe en ligne de compte, et le conseiller privé Eichel s'entendra là-dessus avec le banquier Splitgerber.

Je vous accorde d'ailleurs la permission que vous me demandez qu'au sortir de l'Espagne vous puissiez faire un tour en Italie pour un temps de six mois, pour y arranger vos affaires domestiques. L'attention que le sieur Farinelli[3] m'a bien voulu marquer en m'adressant par vous cette belle musique que j'ai reçue à la suite de votre lettre, m'a charmé; assurez-le de la manière la plus obligeante de toute ma reconnaissance.

Au reste, comme l'on vient de me dire qu'il y a à Madrid un jeune homme âgé de trente ans, nommé Manzoli, Italien de naissance, soprano, qui doit avoir la voix très belle, bon musicien, et exécuter admirablement bien, duquel on m'a dit encore qu'il a été engagé pour un an en Espagne pour remplacer en qualité de premier sujet le sieur Farinelli, je souhaite de savoir de vous s'il a l'approbation de celui-ci et si sa voix est belle, s'il chante bien l'adagio et s'il exécute bien les passages de l'allégro, s'il a de bonnes manières dans sa façon de vivre et la conduite bonne, et s'il y aurait bien moyen de l'engager pour

[1] Vergl. S. 15. — [2] Vergl. S. 2. 33. — [3] Vergl. Bd. VII, 254.

moi. Vous remarquerez qu'il ne faut pas que vous laissiez entrevoir quelque chose au sieur Farinelli de la dernière circonstance que je vous marque.

Federic.

Nach dem Concept.

4456. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A HANOVRE.

Potsdam, 10 août 1750.

J'ai reçu votre rapport du 5 de ce mois. Malgré la conformité qu'il y a entre le duc de Newcastle et le sieur Williams dans leur façon de s'expliquer sur la course soudaine que celui-ci vient de faire à Varsovie, je sais très bien à quoi m'en tenir là-dessus, ainsi que je ne serait point leur dupe. Je ne vous le dis cependant que pour votre direction seule, avec défense de n'en laisser rien entrevoir.

Nach dem Concept.

Federic.

4457. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION ERNEST-JEAN DE VOSS A VARSOVIE.

Potsdam, 10 août 1750.

Je vous sais bon gré des informations que vous continuez à me donner, par votre dépêche du 1er de ce mois, par rapport à ce qui se passe relativement à la Diète, là où vous êtes. Comme je puis espérer à l'heure qu'il est qu'avant que la présente vous sera arrivée, le coup sera déjà frappé et l'affaire décidée, je n'attends que de vos nouvelles sur la manière dont cela se sera fait, et quelle aura été la réussite de vos soins.

Au reste, je vous ordonne qu'à l'occasion de votre retour à Dresde vous deviez passer par Breslau à Berlin, pour y faire vos rapports à moi-même et y recevoir mes ordres.

Federic.

Nach dem Concept.

4458. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 10. August: „Le comte de Tyrconnell m'a lu une dépêche du marquis de Puyzieulx par laquelle celui-ci lui communique, mais sous le sceau du plus grand secret, les deux mémoires ci-joints[1] sur ce qui s'est passé

Potsdam, 11. August 1750.

Es muss Mylord Tyrconnell vor die Communication sehr gedanket werden. Sonsten sehe Ich wohl, dass wann sie jetzo die rö-

[1] Undatirtes Mémoire des hannöverischen Hofes für den bairischen Gesandten Grafen Haslang nebst der gleichfalls undatirten Antwort des bairischen Hofes auf dasselbe. Das hannöverische Mémoire ist nach Angabe der bairischen Antwort am 2. Juli 1750 dem Grafen Haslang eingehändigt worden.

entre la cour d'Hanovre et celle de Bavière, touchant la négociation sur l'élection d'un roi des Romains, par laquelle on voit que le roi d'Angleterre est le principal moteur de toute cette affaire et qu'il affecte même de dire que c'est lui qui l'a proposée à la cour de Vienne; et que, quant à la cour de Bavière, elle n'y a pas donné encore son consentement,[1] mais qu'elle fait assez entendre que, pourvu qu'on la satisfasse par rapport à ses prétentions sur le duché de Mirandole et sur le marquisat de Concordie, où la cour de Vienne n'a offert jusqu'ici que de bonnes paroles, elle n'est pas éloignée de donner sa voix, qui, selon l'électeur de Bavière, entraînerait alors celle des électeurs de Cologne et palatin . . . J'attends les ordres de Votre Majesté si, sans faire semblant d'avoir reçu cet avis de la France, il ne conviendrait pas d'en informer en détail le sieur de Klinggräffen à Hanovre."

mische Königswahl auf das Tapis bringen sollten, sie gewiss damit durchkommen würden. Dass Klinggräffen Communication davon geschehe, ist sehr gut.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

4459. AU CONSEILLER DE LÉGATION WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 11 août 1750.

En combinant toutes les diverses particularités que votre dépêche du 25 dernier me marque, je vois bien que je suis en droit d'en conclure que la cour où vous êtes ne fera que des démonstrations dans le cours de cette année, mais que le comte Bestushew ne songe qu'à préparer ses batteries pour brouiller au possible les consultations de la Diète prochaine en Suède et de s'attacher principalement au ministère présent, pour le renverser, s'il y a moyen, afin que le contre-coup en rejaillisse sur le Prince-Successeur. Et comme il serait un coup de partie pour le Chancelier, s'il savait détacher de nouveau le Danemark de la Suède et rompre les engagements qu'ils ont pris entre eux, il n'y a point à douter qu'il ne fasse jouer toutes sortes de ressorts pour en venir à bout et qu'il n'emploie mensonges et calomnies pour ébranler le comte Lynar, de façon que je ne voudrais pas tout-à-fait compter sur la fermeté de celui-ci.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 27.

4460. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 11 août 1750.

J'ai reçu votre dépêche du 31 passé, et c'est avec bien de la surprise que j'ai vu le soudain changement qu'il y a eu dans la résolution qu'on avait prise de renforcer les troupes en Finlande. Je ne veux entrer en discussion sur le faible des raisons qu'on vous a alléguées pour colorer ce changement, je vous dirai seulement que vous devez remontrer aux ministres de Suède que, pour ma personne et à l'égard de mes États, il me saurait être indifférent si les Suédois prennent de bonnes mesures pour la défense de la Finlande ou s'ils n'en prennent pas, mais qu'en bon ami et allié de la Suède je ne saurais leur donner un meilleur conseil que de se mettre en Finlande en un bon état de défense; que j'avais moi-même, pendant le temps de mon règne, attaqué et défendu des provinces, et qu'en conséquence j'étais au fait de ce qu'il fallait à ce sujet, qu'ainsi, par l'expérience que j'en avais, je leur disais, en bon et fidèle allié:

Premièrement, que les 8,000 hommes qu'ils avaient en Finlande, ne suffisaient absolument pas pour la défendre.

En second lieu, que c'était une maxime adoptée universellement qu'il fallait tâcher d'éviter un échec au commencement d'une guerre, et que c'était pour cette raison-là qu'on se mettait alors toujours dans la meilleure posture qu'il était possible.

Qu'en troisième lieu, je les conjurais de penser, supposé le cas qu'ils auraient dès le commencement de la guerre un échec en Finlande, si alors la Porte Ottomane, de même que leurs autres alliés, n'hésiteraient pas de se mêler de leurs affaires, parceque régulièrement l'on jugeait par le commencement d'une affaire des suites qu'on en saurait espérer.

Que quarto, si les Russes avaient occupé une fois la Finlande, alors ni la France, ni moi, ni les Turcs ne serions plus à même de les en chasser, surtout quand leur intention serait d'étendre leurs frontières jusqu'au golfe de Bothnie, soit pour s'y maintenir, soit pour exécuter le dessein auquel feu Ostermann a songé ci-devant, savoir de faire de la Finlande un désert affreux, en donnant la liberté aux habitants de cette province ou de se retirer ou de faire le chemin de la Sibérie.

Vous ajouterez que, si toutes ces raisons militaires ne suffisaient pas pour les convaincre, je les priais pour cinquième raison qu'au moins ils ne voudraient pas mettre en oubli cette maxime politique qu'il ne faudrait jamais se mettre à la discrétion de son ennemi, quand on était en état de ne le point faire.

Voilà les raisons que vous devez leur détailler convenablement, pour me marquer à la suite si elles ont su leur faire impression ou non.

Nach dem Concept. Federic.

4461. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 11 août 1750.

J'ai reçu votre relation du 31 du mois dernier. Quoique je vous passe les idées que vous vous êtes formées par rapport à la façon de penser des ministres de France relativement aux affaires du Nord, je dois cependant vous dire que je suis en droit de croire que la Russie ne voudrait pas hasarder de mettre entièrement de côté la considération pour la Porte, et qu'indépendamment de cela il paraît par toutes ses allures présentes qu'elle ait pris le parti d'aller plutôt par des souterrains à la Suède et de l'entamer par des pratiques sourdes que de l'attaquer ouvertement, afin de la mater et de parvenir par là à ses vues sans courir les risques de l'éclat.

D'ailleurs ne pensez pas que la considération des alliés de la Russie soit aussi faible qu'ils le voudront faire paraître; il est sûr que, malgré l'envie qu'ils connaissent au ministère de France de vouloir jouir d'une longue paix, ils redoutent cependant que, dès qu'ils entreprendront quelque chose, ils n'aient la France sur le dos. Si les finances de la France ne sont pas tout-à-fait en état de fournir aux besoins d'une nouvelle guerre, les leurs ne sont pas, aussi, assez arrangées, ainsi que l'une épée tient l'autre dans le fourreau.

Federic.

Nach dem Concept.

4462. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Warendorff berichtet, Petersburg 28. Juli: „Il paraît de plus en plus que le dessein de Russie n'est point d'attaquer les Suédois. Le bruit de la marche des troupes russes commence à diminuer beaucoup, et je n'ai pas appris non plus jusqu'ici qu'on travaille à l'équipement des galères."

Berlin, 13. August 1750.

Ew. Excellenz habe auf gnädigen Befehl Sr. Königl. Majestät melden sollen, wie Höchstdieselbe verlangen, dass an Mylord Tyrconnell einige Communication von der Passage der letzteren Relation des Herrn Warendorff wegen der sich diminuirenden Bruits von dem Marsch der russischen Truppen gegeben, auch dem Herrn von Voss zu Kopenhagen das nöthige davon communiciret werden möchte.

Nächstdem verlangen Se. Königl. Majestät, dass dem Herrn Grafen von Podewils zu Wien einige Communication von der letzteren Confidence des französischen Hofes über die Absichten des bairischen Hofes,[1] jedoch nur vermittelst eines ganz kurzen Précis und ohne das geringste von dem Canal, woher die Nachricht gekommen, zu erwähnen, zu seiner alleinigen Direction gegeben werden möchte.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. S. 27.

4463. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 15 août 1750.

Je ne me soucie pas beaucoup d'avoir les arrangements des finances dont vous faites mention dans votre rapport du 3 de ce mois, les arrangements et les dispositions faits en France m'étant d'ailleurs déjà suffisamment connus. Ce que je souhaite uniquement, c'est que le projet du contrôleur général des finances de France concernant les biens du clergé de ce royaume soit soutenu assez efficacement,[1] afin qu'il sorte l'effet tant désiré pour la gloire et l'avantage de cette couronne.

Federic.

Nach dem Concept.

4464. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION FRÉDÉRIC DE VOSS A COPENHAGUE.

Charlottenbourg, 18 août 1750.

J'ai reçu votre rapport du 11 de ce mois. Dans la situation présente de la cour de Copenhague, l'abbé Lemaire ne saurait plus faire qu'il a fait en conséquence de votre rapport; mais pour vous dire ce que je pense au sujet de cette cour, il me paraît qu'elle n'agit plus si rondement avec nous autres qu'elle fit du temps de feu Schulin.[2]

Nach dem Concept.

Federic.

4465. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Charlottenbourg, 18 août 1750.

J'ai reçu votre rapport du 7 de ce mois. Quelque bon que soit le conseil que M. de Puyzieulx me donne de me mettre bien avec le ministère danois, il faut, avant que je le puisse mettre en usage, que la place du feu Schulin soit remplie par quelque autre sujet, et c'est justement sur quoi on est encore dans une grande incertitude, quoique le comte Lynar ait déclaré hautement à la cour de Pétersbourg qu'il n'en avait eu son rappel[3] que pour être mis à la place du feu Schulin. Ceux qui jugent que ce n'est pas le seul motif qui fait agir la Russie que la crainte d'un changement de gouvernement en Suède, en jugent avec raison, la vue principale de la première étant de rendre la Suède dépendante d'elle, tout comme elle a fait de la Pologne.[4] Au surplus, vous pouvez compter que, quelque molle que soit la déclaration de la Porte, elle n'a pas laissé de faire bien de l'impression à la Russie.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Vergl. S. 6. — [2] Vergl. Bd. VII, 407. — [3] Vergl. S. 26. — [4] Vergl. S. 17; Bd. VII, 150.

4466. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Graf Otto Podewils berichtet, Wien 8. August: Le comte Ulfeld „pousse la bonne opinion qu'il a de la crédulité du sieur Blondel, si loin qu'il lui a assuré que le général Pretlack se servirait de sa faveur auprès de l'impératrice de Russie pour culbuter le chancelier Bestushew, s'il balançait d'entrer dans les sentiments pacifiques de la cour d'ici. On aurait de la peine à croire que des impostures aussi grossières pussent éblouir l'homme le plus prévenu et le plus borné; cependant le sieur Blondel les regarde comme articles de foi et les donne comme tels à sa cour."

Charlottenbourg, 18 août 1750.

J'ai reçu votre dépêche du 8 de ce mois. J'avoue que tout autre que vous aurait eu de la peine à me persuader que le sieur Blondel eût été capable à se laisser imposer par des impostures aussi grossières que celles dont le chancelier Ulfeld lui a fait accroire au sujet de la mission du général Pretlack, et je suis persuadé que la cour de France, n'en sera point la dupe comme lui en a été.[1]

Je remarque de plus en plus que l'envoi d'un émissaire tartare à ma cour a mis martel en tête aux ministres autrichiens,[2] et je ne suis point fâché de l'air ricaneur que le comte Ulfeld n'a point su dissimuler au comte Barck. J'aime bien de voir ces gens fâchés contre moi, car c'est toujours une marque point équivoque que mes affaires sont en bon train, quand ils font les enragés contre nous.

Au reste, les apparences sont que la Diète en Pologne ne consistera point et que peut-être votre successeur,[3] le conseiller privé de Voss, en sera plus tôt de retour que je ne l'aurais pas cru. Quant au plan pour faire avorter l'établissement de commerce que la cour de Vienne médite de faire à Trieste,[4] je ne vous presserai point là-dessus et j'attendrai que vous le dressiez, pour me le faire tenir par écrit, quand je vous verrai chez moi.

Federic.

Nach dem Concept.

4467. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION ERNEST-JEAN DE VOSS A VARSOVIE.

E. J. von Voss berichtet, Warschau 8. August: „C'était hier au matin que le ministre anglais arriva.[5] On se disputa toute la journée dans la chambre des Nonces sur l'élection du nouvel maréchal. Celui de la dernière Diète, voyant qu'on ne s'accorderait point, voulait limiter la session au lendemain; mais un Nonce de mes amis dit qu'il ne s'agissait plus de retourner et qu'il sistait l'activité. Pendant

Charlottenbourg, 18 août 1750.

Vous pouvez compter que c'est avec toute la satisfaction possible que j'ai vu ce que vous m'avez marqué par votre dépêche du 8 de ce mois. J'attends à présent la confirmation de vos bonnes nouvelles et j'espère d'ap-

[1] Vergl. S. 34. — [2] Vergl. S. 38. — [3] Vergl. Bd. VII, 376. — [4] Vergl. S. 6. — [5] Vergl. S. 36. 40. 42.

la nuit il a fait un manifeste, qui a été présenté, selon la coutume, au jugement qu'on nomme le *Gród*, et ensuite il est sorti, de sorte que la Diète est rompue de bonne grâce, mais dans toutes les formes, s'il ne retourne point. La cour a envoyé après lui pour le faire changer, à force d'espérances, mais je me flatte que le coup est fait, que la Diète est rompue et que le tout est fini."

Nach dem Concept.

prendre que vous aurez soutenu votre ouvrage.

Federic.

4468. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A HANOVRE.

Charlottenbourg, 18 août 1750.

J'ai reçu votre dépêche du 12 de ce mois. Que l'affaire par rapport à la course que le sieur Williams a faite en Pologne, ne vous inquiète plus. J'en suis suffisamment informé, ainsi que vous n'ayez plus lieu de faire des perquisitions pour l'approfondir.

La copie ci-close vous apprendra de quoi il s'agit par rapport à un logement que j'ai accordé dans mon hôtel à la Haye à un nommé Beck, qui a été autrefois en mon service comme secrétaire d'ambassade.[1] Je me garderai bien de complaire à ceux qui voudraient chasser ledit Beck, tout au contraire je traînerai la chose jusqu'à ce que j'aie votre rapport si cet incident ne saurait pousser d'autant plus les États de Hollande, afin de s'empresser d'autant plus à acheter cette maison avec mes autres domaines, en conséquence de la commission que je vous ai donnée à ce sujet. Sur quoi j'attendrai votre rapport.

Nach dem Concept.

Federic.

4469. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Charlottenbourg, 18 août 1750.

Tout ce que le comte Tessin vous a dit relativement au transport des troupes en Finlande qui doit se faire au printemps, en conséquence de votre rapport du 7 de ce mois, est bon; je crains seulement que, quand ce temps viendra, il n'en arrive que comme par le passé, c'est-à-dire qu'on trouvera toujours de nouvelles raisons pout remettre ce transport d'un temps à l'autre.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Bd. III, 385; IV, 394.

4470. AU CONSEILLER DE LÉGATION WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Charlottenbourg, 18 août 1750.

Votre dépêche du 1er de ce mois m'a été heureusement rendue. Quelques marches cachées ou ouvertes que fassent dans cette année-ci les troupes russiennes, soit dans la Livonie soit dans la Finlande, et quelques autres démonstrations que la cour où vous êtes fasse, je n'en serai point inquiet, parceque je sais que ce ne sera que la fable de la montagne enceinte et que tout n'aboutira à rien. Comme je vous ai déjà fait avertir par mon ministère des affaires étrangères avec combien de chaleur le comte Tschernyschew a sollicité, quoique jusqu'ici sans succès, d'avoir des subsides de la cour de Londres,[1] j'en tire la conséquence qu'il faut bien que la cour de Russie soit assez courte en argent pour soutenir ses ostentations, parcequ'elle sollicite avec tant d'empressement les subsides de l'Angleterre.

Federic.

Nach dem Concept.

4471. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A HANOVRE.

Potsdam, 21 août 1750.

J'ai reçu votre dépêche du 16 de ce mois. Votre rappel[2] ne vous empêchera point d'aller faire vous même un tour en Hollande, après que le roi d'Angleterre sera parti d'Hanovre, pour retourner en Angleterre, et vous pourrez vous acquitter alors des commissions dont je vous ai chargé en Hollande.[3] Mais je ne saurais point agréer que vous retourniez en Angleterre, pour y continuer votre fonction, après la façon indécente dont en a usé le sieur Williams pour faire sa corvée en Pologne.

Au surplus, on est actuellement après à remettre à la banque de Londres la somme de 477,000 écus pour l'acquit du terme du payement des dettes anglaises,[4] et vous pourrez bien insinuer au duc de Newcastle que je m'acquitterais religieusement de mes engagements à l'égard de cette dette, de façon que je l'avais promis.

Federic.

Nach dem Concept.

4472. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 21 août 1750.

C'est avec toute la satisfaction imaginable que j'ai vu, par votre dépêche du 10 de ce mois, que l'on travaille actuellement avec toute

1 Die Mittheilung an Warendorff war durch einen Ministerialerlass vom 11. August erfolgt, auf Grund einer Meldung von Klinggräffen, Hannover 8. August. — 2 Vergl. S. 36. — 3 Vergl. S. 53. — 4 Vergl. Bd. VII, 194. 268. 304.

l'attention requise là où vous êtes au rétablissement de la marine de France, et je souhaite que l'affaire du contrôleur général des finances concernant le clergé de France ait une bonne réussite,[1] ce que raisonnablement on en devrait espèrer, son projet ne consistant au fond qu'en ce que la reine de Hongrie a déjà établi à l'heure qu'il est à l'égard de son clergé dans ses pays héréditaires. Mais quoi qu'il en arrive, vous me ferez plaisir de me marquer de temps à autre le succès que pourra avoir le projet dudit contrôleur général des finances.

Nach dem Concept. Federic.

4743. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 21 août 1750.

Selon les nouvelles qui viennent de m'arriver de Pologne, il en est fait de la Diète de Varsovie, par les grandes dissensions qui règnent entre les Nonces à la Diète, et elle est rompue.

J'ai tout lieu d'être bien aise de cette rupture imprévue de la Diète en question, ayant été informé qu'il s'est agi de points très préjudiciables tant à la république de Pologne qu'à mes intérêts, que la cour de Dresde avait déjà tenu tout prêts pour les faire glisser dans les constitutions qu'on aurait faites à l'occasion de cette Diète, en cas qu'elle eût subsisté; qu'entre ces points il y avait eu de principaux l'alliance avec les cours de Vienne et de Pétersbourg, l'augmentation des troupes de Pologne et la confirmation de l'indigénat du comte Brühl, mais que tout ce projet s'en était allé en fumée par la rupture de la Diète.

Quant au plan de la cour de Vienne par rapport à l'élection d'un roi des Romains, on en remettra l'exécution jusqu'à l'année prochaine. Je ne doute en attendant presque plus que la cour de Vienne n'y réussisse, puisque je ne vois presqu'aucun moyen pour y mettre obstacle. Au surplus, j'ai bien reçu votre dépêche du 14 de ce mois.

Nach dem Concept. Federic.

4474. AU CONSEILLER DE LÉGATION WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 21 août 1750.

J'ai reçu votre dépêche du 4 de ce mois. Malgré la ferme persuasion où la cour de Pétersbourg était qu'il ne saurait manquer que la Diète à Varsovie ne subsistât, nous venons d'apprendre qu'elle a été rompue à la quatrième session des Nonces, à l'occasion des dissensions qui ont été à l'occasion de l'élection d'un maréchal de la Diète et des

[1] Vergl. S. 51.

violences dont la cour de Pologne a voulu user à cet égard. Cette nouvelle n'a pu que me causer de la joie, parceque je venais justement d'être informé qu'il y avait eu un concert pris entre les Czartoryski, le comte Keyserlingk et la cour de Pologne de faire glisser dans les constitutions qu'on ferait de cette Diète, en cas qu'elle subsisterait, au delà de soixante points fort préjudiciables tant à la République qu'à moi, dont il n'avait été jamais question dans les délibérations de la Diète, et que le parti de la cour s'était autant flatté que le coup ne saurait manquer, que ces constitutions ont été toutes faites. L'alliance avec les deux cours impériales y doit avoir été le premier point, et d'ailleurs de certains préparatifs pour pouvoir faire réussir ensuite le projet de l'augmentation des troupes de la Pologne, avec d'autres points encore très préjudiciables qu'on aurait glissés dans les constitutions, si l'on était parvenu jusque là. L'on prétend d'ailleurs que le comte Keyserlingk doit avoir distribué beaucoup d'argent entre les Nonces pour faire réussir ce concert, qui se trouve heureusement tout-à-fait dérangé par la rupture de la Diète qui vient de se faire.

Pour ce qui regarde les affaires de Russie, je veux bien vous dire que je ne suis aucunement en peine de toutes les ostentations qu'elle fera dans le cours de cette année, ni des marches et contre-marches de ses troupes; mais ce qui doit occuper à présent toute votre attention, c'est les menées et les intrigues que le Chancelier formera pour embarrasser la Diète qu'on assemblera en Suède, et pour parvenir à ses vues.

Federic.

Nach dem Concept.

4475. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION ERNEST-JEAN DE VOSS A VARSOVIE.

Charlottenbourg, 21 août 1750.

J'ai bien reçu votre dépêche du 12 de ce mois et vous sais tout le gré du monde de l'ample détail que vous m'avez fait de tout ce qui s'est passé relativement à la Diète qui vient d'être heureusement rompue, et par là les concerts pernicieux des cours de Drèsde, de Vienne et de Pétersbourg entièrement dérangés. Vous concevrez aisément combien je dois être pénétré de joie de ce que vos soins et peines ont eu toute la réussite que j'en attendais, et j'avoue qu'on ne saurait se prendre mieux ni plus adroitement que de la façon que vous vous êtes pris sur tout ceci. Comptez sur ma reconnaissance et que ma façon de penser pour vous ne variera jamais. Au surplus, je me persuade que vous soutiendrez votre ouvrage jusqu'à la fin et que vous ne permettez pas que la cour de Dresde, sous prétexte de nullité de la protestation du nonce Wydzga, parcequ'elle avait été faite après la limitation de la session, ne tâche encore d'exécuter ses vues.

Au reste, si la cour pense de vouloir assembler une nouvelle Diète, j'espère que nous autres trouverons encore des moyens pour traverser ses desseins, et qu'au bout du compte les fonds nécessaires leur manqueront pour exécuter leurs vues.

J'attends à présent d'apprendre de vous de quelle façon le roi de Pologne aura disposé des charges et bénéfices vacants.[1]

Quant aux Potocki, vous ne manquerez pas de les assurer, par des compliments les plus obligeants, de toute ma bienveillance, et de les encourager d'ailleurs à soutenir la bonne cause et la liberté de leur patrie. Vous leur ferez remarquer la grandeur du service qu'ils ont rendu à celle-ci, et combien peu ils ont à craindre les menaces des Russes qui, malgré tout le bruit que le comte Keyserlingk a fait, n'ont pas remué.

Pour ce qui regarde les propos que le sieur Williams vous a tenus relativement aux commissions dont sa cour l'a chargé, je ne les envisage autrement que pour vous donner le change sur les véritables raisons de son envoi à Varsovie, dont je vous ai déjà informé par mes dépêches antérieures.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

4476. AU CONSEILLER PRIVÉ DE CAGNONY A MADRID.

Charlottenbourg, 22 août 1750.

En cas que vous ne dussiez obtenir du sieur de Carvajal ni d'autre ni de plus satisfaisante réponse que celle que vous me rapportez par votre dépêche du 27 de juillet dernier, il ne vous reste rien de mieux à faire, sinon que vous quittiez l'Espagne pour vous en retourner ici.

Vous observerez cependant alors qu'avant votre départ vous fassiez adroitement transpirer dans le public que, quoique vous eussiez été chargé de mettre en avant certaines propositions fort avantageuses à la nation espagnole, vous n'aviez cependant point été ouï ni goûté là-dessus.

Pour ce qui concerne le point des toiles de Silésie, je vous ai déjà fait parvenir en dernier lieu pour votre direction que je serais en tout cas assez disposé de me contenter de quelque rabais des droits d'entrée et que je devais m'en remettre à votre adresse et savoir-faire sur ce que vous trouveriez moyen d'effectuer de meilleur à cet égard, quand vous seriez entré en négociation.

Federic.

Nach dem Concept.

4477. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 21. August, ein an sie gerichtetes Schreiben des Grafen Hennicke

Berlin, 23. August 1750.

Es muss von Seiten des sächsischen Hofes ein Missverstand sein,

[1] Vergl. S. 3. 4. — [2] Vergl. S. 42.

[Dresden 7. August 1750] in Sachen der Schuldforderungen preussischer Unterthanen an die chursächsische Steuerkasse.[1] „Cette réponse porte en substance que, comme les fonds accordés par les États de Saxe pour l'acquit de dettes de la *Steuer* n'entraient que successivement, il en résultait nécessairement que le payement de ces dettes ne pouvait se faire, aussi, que successivement; que cependant on avait tâché jusqu'ici de contenter les créanciers sujets de Votre Majesté préférablement à tous les autres, et que Sa Majesté Polonaise avait ordonné de continuer de même et destiné à cette fin une somme de 30,000 écus pour le moins, à chaque foire, qui serait employée à acquitter successivement les capitaux prêtés à la *Steuer* par les sujets de Votre Majesté jusqu'à l'année 1745, et qui ne se montaient tout au plus qu'à 500,000 écus, outre les intérêts qu'on continuerait de payer régulièrement chaque demi-année.

L'offre de 30,000 écus paraît bien modique et ferait traîner le payement des sujets de Votre Majesté au delà de huit ans, en supposant même qu'il ne leur fût dû que la somme que le comte Hennicke accuse. Mais il s'en faut de beaucoup que le calcul en soit juste."

wenn solcher Termine von 30,000 Reichsthalern offeriret. Sie sollen ihm nur declariren, dass Ich es so nicht verstände, sondern sie bäte, keine neue Interpretationes zu machen. So viel Ich nur wüsste, so wären die Forderungen Meiner Unterthanen an Capitalien über 1,700,000 Reichsthalern; ein Fonds d'amortissement von 30,000 Reichsthalern käme bei solcher Summe in gar keine Consideration und würde eine Zeit bis 50 Jahre absorbiren, ehe Meine Unterthanen bezahlet würden, welches Ich nicht gestatten könnte, vielmehr Mich an den Tractat[2] hielte.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

4478. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Berlin, 25 août 1750.

Il sera à voir à l'approche du temps pour combien les assurances réitérées que le comte de Tessin vous a données relativement au transport de troupes en Finlande que vous me rapportez par votre dépêche du 14 de ce mois, pourront se réaliser par les effets même. Quant à moi, je n'ai pu faire rien d'autre que d'avertir le gouvernement de Suède, le reste dépend de la sagesse de son administration.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Vergl. S. 43 Anm. 1. — [2] Vergl. Bd. V, 503 Anm. 1.

4479. AU CONSEILLER DE LÉGATION WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 25 août 1750.

Votre dépêche du 8 de ce mois m'est bien entrée. Je suis entièrement persuadé qu'il ne résultera rien de toutes les démarches et mouvements que le Chancelier se donne pour en imposer au public. Les alliés de la Russie en sont même peu édifiés, tout le monde connaissant la faiblesse de la constitution présente de la Russie.

Au reste, je souhaiterais bien de savoir une bonne raison que la cour de Russie saurait alléguer pourquoi elle est scandalisée de ce que la Suède voudrait renforcer ses troupes en Finlande, pendant que ladite cour déclare qu'elle voulait renforcer ses troupes dans sa Finlande jusqu'au nombre de 69,000 hommes,[1] et qu'il serait également étrange et ridicule qu'elle voulût s'estomaquer que la Suède fait marcher de ses troupes dans ses propres provinces, tandis que la Russie renforce considérablement celles qu'elle a en Livonie.

Federic.

Nach dem Concept.

4480. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION ERNEST-JEAN DE VOSS A VARSOVIE.

Berlin, 25 août 1750.

J'ai reçu votre dépêche du 15 de ce mois et je veux bien vous réitérer encore que je suis très satisfait de la conduite que vous avez tenue à l'occasion de la dernière Diète de Pologne, et que vous vous y êtes comporté au gré de mes volontés.

Pour ce qui est du propre objet de la négociation dont est actuellement chargé le sieur Williams à Varsovie, vous ne devez point vous laisser dérouter par lui, d'autant que vous pouvez compter que ce que je vous ai fait parvenir là-dessus,[2] est vrai et fondé, et que toutes les autres insinuations que saurait faire ledit sieur Williams, ne sont que pour jeter de la poudre aux yeux du monde.

Mon intention est, au reste, que vous laissiez entièrement tomber et que vous ne parliez plus présentement de l'affaire de cette démarche inconsidérée qui a été admise de la part de la cour de Saxe aux noces de la fille du comte de Brühl.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

4481. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Berlin, 25 août 1750.

Tout ce que je puis vous dire en réponse sur votre dépêche du 15 de ce mois, est que j'ai grande peine à croire que le roi d'Angle-

[1] Vergl. S. 21. — [2] Vergl. S. 42. — [3] Vergl. S. 27.

terre veuille employer ses propres fonds pour pousser et faire réussir l'affaire de l'élection d'un roi des Romains en faveur de la cour de Vienne. Je ne suis cependant pas moins persuadé pour cela que, quand l'affaire en question sera mise sur le tapis, elle ne manquera pas de réussir.

J'attends de voir arriver le colonel de Schönaich.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

4482. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 25 août 1750.

Vous pouvez être très persuadé que l'émissaire tartare dont il s'agit dans votre rapport du 14 de ce mois, a effectivement été un ministre envoyé ici, et que tout ce que quelques mal intentionnés ont pu dire sur son compte,[2] n'a été que par rage et envie. Je n'ai d'ailleurs pas laissé que de faire communiquer au lord Tyrconnell les commissions que ce ministre tartare a été chargé d'exposer.

Federic.

Nach dem Concept.

4483. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 27. August 1750.

Es werden des Etats- und Cabinetsministre Herrn Grafen von Finckenstein Excellenz vermuthlich Ew. Excellenz bereits benachrichtiget haben, wie des Königs Majestät dem Herrn von Voss auf seine mit letzterer Post gethane Anfrage, wie lange er sich noch in Polen aufhalten solle, zu antworten befohlen haben, dass derselbe vor der Hand noch auf seinem Posten in Polen continuiren müsse, bis dass man klärer sehen könnte, wohin nach zerrissenem Reichstage die Vues des dortigen Hofes gehen und was derselbe weiter vornehmen werde.

So viel demnächst dessen Postscriptum, betreffend den tartarischen Émissaire und die wegen der seinetwegen zu unterhaltenden Correspondance anlanget, da seind des Königs Majestät ganz wohl zufrieden, dass solche durch Monsieur Castera gehen möchte, und könnte er sich desfalls mit ihm concertiren, indessen aber auch wohl mit dem Kronfeldherrn darüber sprechen;[3] Ew. Excellenz aber möchten zugleich mit dem Lord Tyrconnell sprechen, ob dessen Hof wohl zufrieden sein und agreiren dörfte, dass gedachte Correspondance durch M. Castera ginge, da solche nichts weiter involvirte, als nur dass man wüsste, ob der Émissaire tartare glücklich wieder nach Hause gekommen und ob man auf allen Fall von seinen Committenten was zu hoffen habe oder nicht.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. S. 34. — [2] Vergl. S. 35. 38. — [3] Vergl. S. 38.

4484. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 28. August 1750.

Ew. Excellenz habe die mir gnädig communicirte Dépêches aus Schweden und Dänemark mit ganz unterthänigem Dank remittiren wollen. Ob ich zwar in meiner auf allergnädigsten Befehl Sr. Königl. Majestät gethanen Notification nicht mit berühret habe, wie Dero Intention sei, dass der Herr Warendorff ganz umständlich von dem mit dem russischen Minister Gross ohnlängst zu Charlottenburg geschehenen Vorfall informiret und zugleich avertiret werden soll, sehr wohl auf seiner Hut zu sein, damit ihm nicht etwa deshalb dorten einiger Affront widerfahre, so zweifele dennoch nicht, es werden des Herrn Grafen von Finckenstein Excellenz, welche die Ehre gehabt, davon mündlich zu sprechen, Ew. Excellenz bereits von dieser Sr. Königl. Majestät Intention benachrichtiget haben.[1]

Ich nehme mir hierbei noch die Freiheit, Ew. Excellenz im Vertrauen ganz unterthänig zu melden, wie ich gestern von ungefähr die Gelegenheit gehabt, durch sichere Hand zu erfahren, dass gedachter Herr von Gross über die Sache quaestionis ganz ausserordentlich piquiret und gewillet sein soll, seinem Hofe diesen Vorfall auf das noireste abzumalen und dergestalt zu repräsentiren, dass dadurch nicht sowohl seiner Person, sondern vielmehr seinem Hofe der grösseste Affront geschehen sei.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

4485. AU CONSEILLER DE LÉGATION WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 28 août 1750.

J'ai reçu votre rapport du 11 de ce mois. Comme je vous fais informer par une dépêche du département des affaires étrangères qui vous parviendra à la suite de celle-ci, d'un accident qui vient d'arriver à l'occasion d'une fête donnée à Charlottenbourg avec le ministre de

1 Den Sachverhalt ergiebt der im Ministerium concipirte Erlass an Warendorff, Berlin 28. August: „On a remarqué que depuis quelques jours le sieur Gross, sous prétexte de maladie, s'est entièrement abstenu des fêtes qui se donnent à ma cour, et il me revient, par un bruit qui court parmi les ministres étrangers, qu'il se plaint de ne pas avoir été traité en certaines occasions avec assez d'attention. Il ne s'est pas à la vérité expliqué avec précision en quoi il prétend qu'on lui a manqué, et je ne saurais non plus le deviner, d'autant plus qu'à cet égard j'ai expressément ordonné d'observer une parfaite égalité envers tous les ministres étrangers, à moins que le sieur Gross n'eût trouvé à redire qu'outre l'invitation générale qui a été faite à lui et à ses confrères d'assister aux fêtes, j'aie fait appeler spécialement à ma table quelques-uns d'entre eux à qui j'avais à parler, ce qui se pratique à toutes les cours et qui certainement ne saurait lui fournir aucun sujet de s'en formaliser.“ Die in Rede stehenden Hoffestlichkeiten zu Charlottenburg und Berlin fanden vom 14. bis 30. August statt.

Russie à ma cour, le sieur Gross, véritablement par sa propre faute, mais que ce ministre très mal intentionné ne laissera pas de peindre à sa cour avec les couleurs les plus noires et de le représenter comme un affront qui regarde plutôt sa cour que son personnel, je m'y remets, et vous avertis seulement que vous devez être bien sur vos gardes, afin qu'il ne vous arrive de recevoir quelque affront à ce sujet par l'esprit de vengeance que vous connaissez du Chancelier, qui ne cherche que d'y avoir un prétexte, quelque malfondé qu'il soit, pour assouvir seulement sa rage contre moi.

Federic.

Nach dem Concept.

4486. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Berlin, 28 août 1750.

J'ai reçu la relation que vous m'avez faite du 19 de ce mois. Puisqu'elle ne m'offre rien sur quoi je saurais vous fournir de nouvelles instructions, il ne me reste cette fois-ci qu'à vous dire que vous devez employer vos soins pour être instruit de ce qui s'est passé dans les différents campements en Moravie et en Bohême, de même qu'en Hongrie, si l'on s'est contenté de faire faire aux troupes les évolutions ordinaires, ou si elles ont fait d'autres manœuvres encore, afin de pouvoir m'en faire un rapport détaillé.

Au reste, la dépêche du département des affaires étrangères qui vous parviendra à la suite de celle-ci vous apprendra que le comte Bentinck n'a point réussi dans les commissions dont il a été chargé à la cour de Vienne.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

4487. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A HANOVRE.

Berlin, 28 août 1750.

Je vous sais bon gré des particularités que vous m'avez marquées par votre dépêche du 23 de ce mois au sujet du dernier entretien que vous avez eu avec le baron de Wrede.[2] Elle me confirme dans le sentiment où je suis, que c'est une affaire résolue et constatée entre les cours de Vienne et d'Hanovre qu'on veut passer, l'année qui vient, à l'élection d'un roi des Romains en faveur de l'archiduc Joseph, qu'on briguera en attendant, par tous les moyens possibles, d'avoir sinon l'unanimité, au moins une pluralité marquée des voix des Électeurs à ce sujet, et qu'au bout du compte l'affaire ne manquera pas aux deux cours susdites, dès qu'elles la mettront sur le tapis.

[1] Vergl. Bd. VII, 177. 185. 400. — [2] In der Vorlage verschrieben Haslang.

Pour ce qui regarde les cas qui vient d'arriver à Hanovre avec un bas-officier de mon régiment du corps, j'en suis bien fâché, d'autant plus que c'est absolument contre mon ordre, quand les miens entreprennent de pareils attentats.[1] J'aurais souhaité que vous eussiez pu me marquer d'abord le nom de ce bas-officier, ce que vous tâcherez de faire encore; en attendant, vous ne laisserez pas de déclarer, là où vous le trouverez convenable, que j'étais bien marri de ce que quelqu'un des miens avait commis un pareil attentat, que c'était bien à mon insu et contre mes ordres les plus absolus que pareilles entreprises se faisaient, mais que, si j'en étais informé, je mettais sûrement bon ordre là-dessus, au lieu que, si l'on ne m'en avertissait pas, il me serait impossible d'y mettre d'empêchement.

Federic.

Nach dem Concept.

4488. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION ERNEST-JEAN DE VOSS A VARSOVIE.

Berlin, 29 août 1750.

J'ai reçu votre dépêche du 19 de ce mois et j'ai tout lieu d'être satisfait de la manière dont vous vous conduisez dans la commission présente dont vous êtes chargé et de l'attention que vous témoignez pour le bien de mon service.

La situation incertaine où les affaires de Pologne continuent à se trouver, fait qu'il est d'une nécessité indispensable que vous restiez encore auprès de la cour où vous êtes, pour pouvoir poursuivre vos menées, jusqu'à ce qu'on puisse juger avec plus de précision des vues et des desseins qu'elle couve.

Quant aux affaires relatives à l'émissaire tartare qui a été ici, je vous renvoie à ce sujet aux dépêches que je vous fais faire par mon ministre, comte Podewils, qui a ordre de vous instruire en conséquence de mes intentions.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

4489. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 29 août 1750.

J'ai bien reçu votre dépêche du 17 de ce mois. Je conviens avec vous que les projets de la Russie et de ses alliés embrassent plus d'un objet,[3] mais aussi crois-je que les partisans de la cour de Vienne s'attendent à plus de choses de celle-ci qu'elle-même estime de pouvoir

[1] Es handelt sich um einen Werbeexcess. — [2] Vergl. S. 60. — [3] Chambrier bezeichnet als die drei Ziele der Politik der Gegenpartei: Veränderung des politischen Systems Schwedens, Wiedereroberung Schlesiens für Oesterreich, Erblichkeit der polnischen Krone im Hause Sachsen.

faire; d'ailleurs il coûte infiniment pour porter à la consistance des projets aussi vastes que ceux-ci, le moindre incident les ruine; mais ce qui pourra déranger le plus ces projets, c'est la bonne et vigoureuse résolution que la France a prise: par là elle bridera l'Angleterre, celle-ci contiendra les Autrichiens, et, sans les Autrichiens, les Russes ne sauraient pas remuer. Outre tout cela, un projet qui embrasse d'aussi grands objets, ne laisse pas que de courir de grands hasards dans son exécution.

Il est indubitable que, si nous pouvons faire adopter notre système aux Turcs, il en deviendra plus ferme et solide, mais il est difficile de prévoir encore jusqu'où ceux-ci y voudront entrer. En attendant, l'apparition de l'émissaire tartare qui a été ici,[1] n'a point été mal à propos, et il est certain que, si jamais les circonstances demandaient que la France et moi dussions nous servir de ces Tartares, nous en tirerions un bon parti et que nous pourrions nous en servir de plus d'une façon pour ébrécher les projets pernicieux de nos ennemis.

Federic.

Nach dem Concept.

4490. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Rohd berichtet, Stockholm 18. August, dass ihm Tessin im tiefsten Vertrauen von der Absicht Mittheilung gemacht habe, für den Prinzen Gustav[2] um die Hand der Prinzessin Magdalene von Dänemark[3] zu werben: „Qu'il y avait une négociation à peu près égale sur le tapis avec le fils[4] du prince de Galles; qu'il importait à la Suède de prévenir cette négociation, et qu'on avait tout lieu de se flatter que le Danemark choisirait plutôt son futur établissement avec le prince Gustave."

Berlin, 29 août 1750.

J'ai reçu votre dépêche du 18 de ce mois, et vous n'avez qu'à dire au comte de Tessin de ma part que ce n'était point par des mariages avec des princesses qui étaient encore au berceau, qu'on défendrait la Suède; que le plus pressant était d'envoyer un bon secours en troupes en Finlande et que c'était là la chose la plus principale que je saurais lui recommander, et que, si cette chose était une fois réglée et faite, alors le mariage qu'on pensait de conclure, pourrait m'être assez indifférent.

Federic.

Nach dem Concept

---

[1] Vergl. S. 37. — [2] Geboren 24. Januar 1746; vergl. Bd. V, 149. — [3] Geboren 3. Juli 1746. — [4] Nachmals König Georg III; geboren 4. Juni 1738.

4491. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION FRÉDÉRIC DE VOSS A COPENHAGUE.

Fr. von Voss berichtet, Kopenhagen 22. August: „Je ne manquerai pas d'insinuer avec ménagement aux ministres danois que Votre Majesté n'abandonnera pas la Suède, et l'abbé Lemaire m'a promis de le faire de son côté.[1] Je ne doute pas qu'ils n'en soient très persuadés, mais je dois faire remarquer à Votre Majesté que, tandis que les choses resteront dans cet état d'incertitude, cette cour sortira difficilement de l'assiette où elle est à présent, je veux dire qu'elle ne nuira pas à la Suède, mais qu'elle ne fera rien non plus en sa faveur."

Nach dem Concept.

Berlin, 29 août 1750.

J'ai reçu votre dépêche du 20 de ce mois, sur laquelle il faut que je vous dise que je ne vois pas, si autrement la cour de Danemark compte rester sur le pied où elle est présentement, comment on pourra pousser ultérieurement cette cour pour faire avec elle quelque chose de désirable.

Federic.

4492. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 30. August: La margrave d'Ansbach a chargé le baron de Seckendorff „de dire à Votre Majesté, combien elle se trouvait heureuse maintenant de vivre dans la plus parfaite union avec le Margrave son époux, et qu'elle croyait le devoir en grande partie aux égards que ce Prince avait pour Votre Majesté, et aux changements qu'il avait faits dans son ministère et dans sa cour, en éloignant de sa personne tous ceux qui avaient pris à tâche d'entretenir la désunion entre les deux époux, sur quoi le baron de Seckendorff m'a raconté bien des anecdotes."

Berlin, 30. August 1750.

Alle die Assurances, so Meine Schwester Mir durch den von Seckendorff geben lässet, werden bei Mir nicht sonderlichen Ingress finden, weil Ich weiss, dass derselbe ein outrirter Oesterreicher ist.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

4493. AU CONSEILLER DE LÉGATION WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 31 août 1750.

J'ai reçu votre dépêche du 15 de ce mois et je viens d'apprendre par des lettres particulières qu'il y a actuellement un furieux remue-ménage à Pétersbourg contre les femmes et filles de mauvaise vie, et que le sieur Swart avait marqué à ses maîtres que le palais d'hiver, la

[1] Vergl. S. 45.

forteresse, le synode, la police et la maison de correction étaient tous remplis de ces créatures, et qu'il y avait une grande fermentation là-dessus parmi le peuple, tout le monde ignorant quelle était la raison pourquoi il y avait une si grande persécution contre ce sexe féminin.

Comme je souhaite d'en savoir quelques particularités et les raisons qui ont pu mouvoir l'Impératrice ou son premier ministre pour procéder d'une manière aussi rigoureuse, autrefois inconnue en Russie contre ces créatures, j'attends que vous m'en fassiez ultérieurement rapport et que vous me marquiez s'il en saurait arriver quelque émotion parmi le peuple.

Quant aux ostentations guerrières de la Russie dans le courant de cette année, je les compte tout comme déjà finies, la saison étant d'ailleurs déjà si avancée qu'on n'en a plus rien à craindre. Au surplus, il n'y a nul doute que le Chancelier cabalera au possible auprès de la Diète future en Suède et qu'il dépensera assez d'argent à ce sujet; mais il se trouvera peut-être des moyens pour le frustrer de ses espérances.

Pour ce qui regarde le comte Lynar, il se pourrait bien qu'il y eût des chipotages entre lui et le Chancelier; mais il me semble qu'on n'en saurait tirer d'abord la conclusion qu'il est gagné et corrompu par le chancelier Bestushew.

Federic.

Nach dem Concept.

4494. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 31 août 1750.

Votre dépêche du 21 d'août m'est parvenue. Je suis bien persuadé que tout restera tranquille pendant le cours de cette année, mais à l'approche de l'année prochaine il y aura deux choses qui pourront nous causer de l'embarras et dont on ne saurait savoir le pli qu'elles pourront prendre.

La première concerne la Diète future en Suède. Les Russes ne manqueront pas alors de faire force d'ostentations, dans l'intention de me tenir en échec par là et de me brider.

Les Autrichiens tâcheront en même temps de profiter de l'occasion pour faire réussir l'élection projetée d'un roi des Romains.

Voilà, je m'imagine, le plan de la Russie et de ses alliés; il n'en résultera cependant pas, selon moi, de guerre capitale, et on pourrait bien encore en rester là, à cause du manque d'argent dont tous se ressentent également.

En attendant, la conduite que nous aurons à tenir sera qu'il faudra que nous combattions les intrigues de la Russie en Suède avec de l'argent, et quant à l'élection d'un roi des Romains, je n'y donnerai pas ma voix; elle ne s'en fera pas moins pour cela, et il en résultera une guerre de plume.

Les circonstances pourraient peut-être originer quelques petits troubles, mais il n'y a aucune d'entre les puissances de l'Europe d'assez pourvue d'argent pour faire une grande guerre.

Federic.

Nach dem Concept.

4495. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION ERNEST-JEAN DE VOSS A VARSOVIE.

Berlin, 31 août 1750.

C'est avec bien de la satisfaction que j'apprends par votre dépêche du 22 de ce mois que les affaires de Pologne vont jusqu'ici aussi bon train que je saurais le souhaiter, et j'approuve que vous et l'ambassadeur de France ayez détourné le palatin de Belcz de la résolution où il était sans cela de parler fort dans le Sénat; car outre que cela n'aurait abouti qu'à pousser les choses à l'excès, je suis content d'être parvenu à mon but, qui n'a été autre que de contenir la faction des Czartoryski par celle des autres[1] et d'empêcher que le Roi ne pût exécuter ses volontés, ni que son premier ministre ne pût mener à la consistance ses vues et ses desseins pernicieux.

Au reste, vous aurez sans doute déjà reçu mes ordres en conséquence desquels il faut que vous restiez encore auprès de la cour de Saxe jusqu'à ce que les affaires de Pologne auront pris plus de consistance et qu'on puisse juger à quoi ladite cour se déterminera.

Nach dem Concept.

Federic.

4496. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Berlin, 31 août 1750.

J'ai été satisfait de la dépêche que vous m'avez faite du 22 de ce mois. Les faveurs dont on comble le comte Bentinck, et les caresses qu'on fait au baron Beckers ne se font que dans la vue de se concilier la République, pour favoriser l'élection du roi des Romains, et de gagner la cour palatine, pour avoir sa voix à cette élection.

Federic.

Nach dem Concept.

4497. AN DEN RÖMISCHEN KAISER IN WIEN.

Berlin, 31. August 1750.

Ew. Kaiserl. Majestät ist bekannt, in was vor Weitläuftigkeit die Gräfin von Bentinck, geborne Gräfin von Aldenburg, mit dem Grafen von Bentinck gerathen, und wie dieser Gelegenheit gefunden, es bei dem

[1] Vergl. S. 4.

Königlich dänischen Hofe dahin zu bringen, dass sie unter dem Vorwand des nicht gehaltenen unter ihnen getroffenen Scheidungscontracts ihrer Herrlichkeit Varel entsetzt und genöthiget worden, bei Ew. Kaiserl. Majestät Reichshofrath gegen die von der Regierung der Grafschaft Oldenburg mit gewaffneter Hand geschehene Depossedirung und vorgenommene Sequestration Hülfe und Rettung zu suchen, welche sie auch gleich anfänglich dahin justizmässig erhalten, dass von Ew. Kaiserl. Majestät ein nachdrückliches Rescript an besagte Regierung zu Oldenburg, nun mit allen Attentaten anzustehen, am 14. Martii 1748 erlassen worden. Ob nun wohl zu hoffen gewesen, dass vorgedachter Gräfin dadurch einiges Soulagement zugehen würde, so hat sie doch bis dato dieses so wenig verspüret, dass sie vielmehr Mir demüthigst zu vernehmen gegeben, wie sie so unglücklich gewesen, dass auf alle ihre seither zwei Jahren bei Ew. Kaiserl. Majestät Reichshofrathe eingegebene Vorstellungen gar keine Resolution erfolget, hergegen aber es dem Grafen von Bentinck wider alles Vermuthen geglücket sein solle, am 17. dieses zu Ende gehenden Monats ein Reichshofrathsconclusum herauszubringen, wornach nicht allein der von Seiten der oldenburgischen Regierung unternommenen gewaltthätigen Dejection und Sequestration der Herrschaft Varel nicht abgeholfen, sondern noch darzu, unter dem Vor geben eines Familienwerks, auf des Grafen von Bentinck einseitige Vorstellung und inaudita altera parte, eine fernerweite sogenannte Administrations- und Sequestrationscommission über sämmtliche von der Gräfin von Bentinck noch besitzende Güter erkannt und solche des Königs von Dänemark Majestät als Grafen von Oldenburg aufgetragen sein, wodurch sie dann vollends um das ihrige gebracht und zum Sacrifice ihres Gegners gemacht werden wollen, dem doch nach dem mit ihr in anno 1740 errichteten Separationsvergleich nicht das mindeste Recht oder Prätension an ihren Gütern weiter gebühre.

Wann nun mehrgedachte Gräfin, um bei Ew. Kaiserl. Majestät Mein Vorwort in ihren betrübten Umständen einzulegen Mich wehmüthigst angegangen, so habe Ich sowohl als mitausschreibender Fürst des niederrheinisch-westphälischen Kreises, wie auch in Ansehung des ihr widerfahrenden und von Ew. Kaiserl. Majestät Reichshofrath vorhin selbst anerkannten Bedrucks, ihr solches um so viel weniger versagen können, als Ew. Kaiserl. Majestät preiswürdigster Eifer für die heilsame Justiz Mir die feste Hoffnung machet, es werden Dieselben Sich von der wahren Beschaffenheit der gegründeten Beschwerden oftgedachter Gräfin den geziemenden Vortrag beliebig thun und gerechtist nicht geschehen lassen, dass vorbesagtes, auf einseitige Vorstellungen und auf eine wohl nie erhörte Weise erschlichenes Conclusum zum Vollzug gebracht, sondern in der Hauptsache, welche die Gräfin von Bentinck gegen die oldenburgische Regierung eingeklaget, ferner rechtlich fortgeschritten und die von dem Grafen von Bentinck angebrachte Einstreuungen in puncto praetensae malae administrationis bonorum, wie

sich das der Ordnung und denen Rechten nach wohl geziemet hätte, ad separatum und zur rechtlichen Ausführung verwiesen werden möge.

Ich lasse nun zwaren dahingestellet sein, auf was vor Art und Weise der Graf von Bentinck vorbesagtes präjudicirliches Conclusum herausgebracht haben möge, und wird die Gräfin von Bentinck wohl nicht entstehen, ihre dagegen habende nicht geringe Gravamina sowohl quoad formalia als materialia Ew. Kaiserl. Majestät zur gerechtesten Remedur allerunterthänigst vorzulegen; indessen ist Mir der bei dieser ganzen Sache gebraucht sein sollende Modus in referendo als expediendo und andere der Ordnung und Ew. Kaiserl. Majestät Wahlcapitulation entgegenlaufende, dabei vorgekommene Umstände höchst bedenklich geschienen, zumalen es nicht leicht erhört sein mag, dass in einem rechtshängigen Process von einem in Judicatu prolabirten Erkenntniss, wie doch von Ew. Kaiserl. Majestät unterm 14. Martii 1748 hierunter erlassen, ohne dass ein oder ander Theil dagegen Remedia interponiret, simpliciter abgewichen, denen nicht communicirten Petitis des Grafen von Bentinck arbitrarie nachgegangen und diese so wenig als das Königlich dänische Schreiben, dessen in mehrbesagtem Concluso erwähnet wird, der Gräfin von Bentinck bis diese Stunde zur Wissenschaft gekommen und überdas die ganze Sache als ein Familienwerk angesehen werden wollen, da sich doch der Graf von Bentinck in dem mit der Gräfin im Jahr 1740 errichteten Separationsvergleich alles Anspruches auf der Gräfin teutsche Güter begeben, dem ohnerachtet aber, auf seine einseitige Vorstellungen, zur Sequestration eben dieser Güter geschritten und gegen die Gräfin von Bentinck auf eine befremdliche Art mit der Execution der Anfang des Processus gemacht werden wollen.

Diese und andere in vorberührtem Concluso enthaltene sehr bedenkliche Verfügungen würde Ich nun zwaren, in Hoffnung einer von Ew. Kaiserl. Majestät zu machenden gerechtesten Remedur zur Verantwortung derjenigen gestellet sein lassen, die daran Theil genommen haben mögen, wann man sich nur begnüget hätte, der Gräfin von Bentinck dadurch allein wehe zu thun; da aber auch zugleich die Gerechtsame des niederrheinisch-westphälischen Kreisdirectorii darin merklich gekränket werden wollen, indem von dem Reichshofrath mit dessen reichsgrundgesetz- und Ew. Kaiserl. Majestät wahlcapitulationswidriger Vorbeigehung eine Untersuch- und Administrationscommission auf des Königes von Dänemark Majestät als Grafen von Oldenburg, welche doch reichs- und actenkundigermaassen Pars und Beklagter in der Hauptsache seie, erkannt worden und dieses mit der in obgedachtem Concluso angeführten Ursache, als wann wohlgedachte des Königes von Dänemark Majestät als Schiedesrichter in denen Ehepacten de anno 1733 erkieset wären, bedecken lassen dörfte, als sicherem Vernehmen nach davon keine Sylbe in denselben anzutreffen sein solle; und wann auch gleich solches wäre, so sind dennoch besagte Pacta durch den nachherigen Separationstractat völlig abgeändert worden, am wenigsten

aber würde sich durch solche Verfügungen denen durch die Reichsgrundgesetze stabilirten Kreisdirectorialgerechtsamen derogiren lassen.

Ew. Kaiserl. Majestät werden Mir derohalben als mitausschreibendem Fürsten des niederrheinisch-westphälischen Kreises nicht zu verdenken geruhen, wann Ich gegen diese denen Kreisdirectorialbefugnissen präjudicirliche reichshofräthliche Verfügung hiemit auf das feierlichste und geziemend zu protestiren, auch solche Jura für Mich und das gesammte Kreisdirectorium ausdrücklich zu reserviren genöthiget werde, wobei Ich zugleich Ew. Kaiserl. Majestät hiemit geziemend zu erkennen zu geben nicht Umgang nehmen können, wie Ich eine von des Königes in Dänemark Majestät anzuordnende Administrationscommission in der Herrschaft Knyphausen und dessen Zubehör nimmermehr verstatten, noch aus anderen sehr erheblichen Considerationen jemals geschehen lassen könne. Zu Ew. Kaiserl. Majestät Justizeifer und rühmlichsten Gedenkensart lebe Ich aber der Hoffnung, Dieselbe nach genommener näheren Einsicht der Sache geruhen werden, das von Dero Reichshofrath hierunter vorgenommene, fast übereilet scheinende Verfahren zu missbilligen und abzustellen, das am 14. Martii 1748 an die oldenburgische Regierung ergangene Rescript durch ein näheres geschärftes zu revigorisiren, die einseitig eingeschobene gräflich Bentincksche Vorstellung vom 23. Julii a. c. mittelst deren Communication an die Gräfin ad separatum zu verweisen, auch die neuerlich auf des Königs in Dänemark Majestät als Grafen von Oldenburg zum offenbaren Präjudiz des niederrheinisch-westphälischen Kreisdirectorii erkannte Administrationscommission zu cassiren und aufzuheben, und wann allenfalls selbe nach ordnungsmässiger Instruction des Processes dennoch nöthig gefunden werden sollte, solche dem niederrheinisch-westphälischen Kreisdirectorio reichsgrundgesetzmässig auftragen zu lassen.

Ew. Kaiserl. Majestät werden Mich durch diese an sich rechtliche Verfügung sehr verbinden, auch eine verlassene, von dem grössesten Theil des zu ihrer Subsistenz gewidmeten Vermögens bereits vorhin entsetzte Gräfin höchlich consoliren. Ich wünsche übrigens nichts mehr, als Gelegenheit zu erlangen, Ew. Kaiserl. Majestät wirkliche Proben Meiner Deroselben gewidmeten Hochachtung und Freundschaft zu geben, und verharre mit aller Ergebenheit etc.

Friderich.

H. Graf von Podewils. E. W. Graf von Bredow. Finckenstein.

Nach dem Concept.

4498. AN DEN OBERSTEN VON KALCKREITT IN EMBDEN.

Finckenstein berichtet, Berlin 2. September, dass das Intercessionsschreiben an den Kaiser für die Gräfin Bentinck abgegangen sei. Die Gräfin Bentinck bitte gegen die dem König von Dänemark

Berlin, 2. September 1750.

Se. Königl. Majestät in Preussen, unser allergnädigster Herr, befehlen Dero Obersten von Kalckreitt auf

durch den Reichshofrath übertragene Commission um eine Sauve-Garde von zehn bis zwölf Mann von der auricher Garnison für das Schloss Knyphausen.

„Unsers ohnvorgreiflichen Ermessens würden Ew. Königl. Majestät dieses ohnbedenklich accordiren können, da man zu Wien gegen die Reichsgesetze und auf die ungerechteste Weise procediret, auch Ew. Königl. Majestät als Kreisdirectorem im niederrheinisch-westphälischen Kreise, dem dergleichen Auftrag absolument geschehen muss, vorbeigegangen. Sodann haben Ew. Königl. Majestät als Fürst von Ostfriesland, auf die Herrschaft Knyphausen ein ganz gegründetes Recht, dergestalt, dass das vormalige fürstlich ostfriesische Regierhaus nicht allein die Landesherrschaft, sondern auch die Lehnbarkeit über solche Herrschaft praetendiret, aber wegen ihrer Ohnmacht gegen die vormalige Besitzer, die ausgestorbene Linie der Grafen von Oldenburg, solches nicht souteniren können, welche Gerechtsame bei dieser Gelegenheit füglich wieder geltend zu machen, besonders aber zu verhüten wäre, dass der Königl. dänische Hof in die von Ostfriesland grösstentheils enclavirte Herrschaft Knyphausen durch eine solche Kaiserliche Administrationscommission sich nicht festsetze und unter dem Praetext der Commissionskosten, nach dem Exempel der Hannoveraner im Mecklenburgischen,[1] sich solches Land zuletzt ganz zueigne."

Finckenstein legt demgemäss eine Ordre an den Obersten von Kalkreitt in Embden zur Königlichen Unterschrift vor.[2] Verlangen der Gräfin von Bentinck, geborenen Gräfin von Oldenburg, oder deren Bedienten, sogleich ein Commando von zehn Mann Gemeinen nebst einem Officier und benöthigten Unterofficiers nach der Herrschaft Knyphausen marschiren und das dasige Schloss und Herrschaft gegen alle Anfälle und Einrückung einer anmasslichen Commission sicher stellen zu lassen und zu bedecken, auch solches, so lange deshalb Gefahr vorhanden und es von der Gräfin verlangt wird, alldort stehen zu lassen.

Nach dem Concept. Die Ausfertigung ist, nach einem Vermerk bei den Acten von der Hand des Grafen Finckenstein, am 12. September vollzogen zurückgekommen.

4499. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION ERNEST-JEAN DE VOSS A VARSOVIE.

Glogau, 4 septembre 1750.

J'ai bien reçu les dépêches que vous m'avez faites du 26 et du 29 du mois dernier. Puisqu'en conséquence d'elles l'affaire de Petrikau[3] devient à présent une des plus importantes de Pologne, vous faites fort bien d'y diriger votre attention; je crois cependant que le roi de Po-

[1] Vergl. Bd. I, 367. — [2] Der König war am 1. September nach Schlesien abgereist. — [3] Vergl. S. 86.

logne ne voudra jamais risquer une entreprise aussi forte et préjudiciable à ses propres intérêts que celle de donner de ses troupes aux Czartoryski, afin que ceux-ci fassent exécuter leur volonté au tribunal de Petrikau, démarche qui tirerait d'ailleurs trop à conséquence pour lui, qui révolterait tous les esprits de la nation contre lui et qui manifesterait trop les desseins du premier ministre et de ses partisans. Mais ce qui m'embarrasse le plus là-dessus, c'est que je ne vois aucun prétexte tant soit peu soutenable dont je saurais me servir pour me mêler de cette affaire purement domestique à la Pologne, le cas supposé que le Roi voudrait se servir de ses troupes pour cet objet. Ce que j'ai cru nécessaire de vous dire pour votre direction.

Federic.

Nach dem Concept.

4500. AU CONSEILLER DE LÉGATION WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Glogau, 4 septembre 1750.

J'ai reçu votre dépêche du 18 du mois passé. La cour de Russie a tout lieu de se méfier des intentions de la Porte Ottomane relativement aux affaires du Nord. Celle-ci ne regarde point d'un œil indifférent les avanies que la Russie fait à la Suède, et je viens de savoir que le sieur Celsing a marqué en dernier lieu au ministre de la Suède à Vienne, comte de Barck, que le ministère ottoman continuait dans les dispositions les plus favorables pour la Suède, et qu'il lui avait fait demander depuis peu si la Russie avait déjà exercé quelque hostilité contre elle, en y ajoutant qu'en cas qu'elle attaquât seulement un village, la Porte le regarderait comme un cas d'alliance.

Au reste, ce que vous me marquez du changement de séjour qui a été fait d'avec le jeune prince Iwan, me donne assez de curiosité de savoir quelle est l'éducation qu'on lui donne, et si l'on l'élève de la façon ordinaire des Russes, ou si l'on s'applique à le former convenablement.

Federic.

Nach dem Concept.

4501. AU CONSEILLER PRIVÉ DE CAGNONY A MADRID.

Glogau, 4 septembre 1750.

J'ai bien reçu la lettre que vous m'avez faite du 10 du mois dernier, sur laquelle je n'ai qu'à vous dire que, dès que vous serez assuré que toutes vos peines seront perdues et qu'il n'y a plus moyen de rendre raisonnable le ministère d'Espagne, vous devez partir de là le plus tôt le mieux, après avoir témoigné votre mécontentement juste et raisonnable envers les ministres d'Espagne de la façon peu convenable dont ils ont agi envers vous.

Federic.

Nach dem Concept.

4502. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Glogau, 4 septembre 1750.

Je vous sais tout le gré du monde des informations que vous m'avez données par votre rapport du 24 du mois passé de la situation présente des facultés de la France, elles m'ont été bien instructives; cependant vous devez être persuadé que la situation de celles de l'Angleterre est en état plus mauvais encore que celle de la France. Au reste, quant aux affaires publiques de ce pays-ci, je dois vous dire qu'il paraît que le projet favori du roi d'Angleterre ne soit autre, dans le moment présent, que l'élection d'un roi des Romains dans la personne de l'Archiduc aîné, de façon qu'il ne s'occupe presque à présent qu'à faire réussir ce projet-là.

Federic.

Nach dem Concept.

4503. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A HANOVRE.

Glogau, 4 septembre 1750.

Je vous sais bon gré du compte que vous m'avez rendu, par votre rapport du 30 passé, de la conversation qu'il y a eu entre le duc de Newcastle et le ministre palatin, qui n'a pas laissé de me donner quelques lumières sur différentes choses.

Je ne suis point en peine pour être bien instruit des intentions présentes et des projets de la cour d'Hanovre; j'en suis parfaitement informé et surtout des vues qu'elle a et des moyens dont elle se sert pour faire constater l'élection d'un roi des Romains dans la personne de l'archiduc aîné d'Autriche; mais cette même connaissance exacte que j'ai de toutes les batteries que la cour d'Hannovre a dressées de concert avec celle de Vienne à ce sujet, me fait voir qu'il sera presque impossible de mettre des obstacles à ce que cette élection ne parvienne pas à sa consistance.

Pour ce qui regarde les particularités qu'un de vos amis a vues dans une des dépêches du sieur Williams,[1] je dois vous dire que votre ami n'a pas tout lu et que je sais de science certaine qu'il s'agit encore dans les commissions du sieur Williams d'un traité de subsides à faire entre l'Angleterre et la Saxe, de même que d'une alliance secrète entre l'Angleterre et les deux cours impériales et entre le roi de Pologne, comme électeur de Saxe, que Williams doit offrir, comme aussi d'un prêt en argent que l'Hanovre veut faire contre une hypothèque en terres à constituer à celle-ci. C'est pourquoi le service le plus essentiel que vous saurez me rendre parmi ces circonstances, ce sera de tâcher à

1 Nach den Informationen Klinggräffen's sollte der Hauptzweck der Sendung Williams' nach Warschau die Gewinnung der sächsischen Churstimme für die Römische Königswahl sein. „Le chevalier Williams n'a point eu d'argent à répandre."

bien approfondir si Williams marque de la satisfaction dans ses dépêches relativement à la disposition où il a trouvé la cour de Dresde, et du succès de sa négociation. Un avis pareil de votre part me suffira pour juger du reste.

Federic.

Nach dem Concept.

4504. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Glogau, 4 septembre 1750.

J'ai reçu les dépêches que vous m'avez faites du 26 et du 29 du mois passé. Les bonnes nouvelles que le sieur Celsing vient de donner au comte de Barck,[1] m'ont été fort agréables d'apprendre, et pourvu que la Porte Ottomane continue à s'expliquer sur ce ton-là, je suis persuadé que la tranquillité et la paix se conservera dans le Nord, puisqu'il n'y aura aucun moyen plus efficace pour réprimer les vastes desseins des deux cours impériales que si la Porte tient ferme dans ces bonnes dispositions.

Je serai bien aise d'avoir par écrit le plan que vous croyez le plus propre pour ruiner l'établissement de Trieste[2] dans sa naissance ou de le borner au moins; mais puisqu' il n'y a rien qui presse là-dessus, il me suffira que vous le teniez prêt à me le présenter, quand vous serez de retour chez moi.

Comme j'ai nul lieu d'être satisfait du comportement du sieur de Seyferth à Breslau, qui, à ce que vous savez, est chargé de la cour de Vienne pour y régler les affaires relatives aux dettes de la Silésie,[3] et que depuis quelque temps cet homme [fait] des choses qui ne sauront nullement me plaire et qui me font souhaiter d'en être quitte le plus tôt le mieux, mon intention est que vous deviez représenter convenablement au chancelier Ulfeld, ou à celui qui pendant son absence est chargé du soin des affaires, que, parcequ'il n'y avait plus d'espérance que ce Seyferth saurait jamais [mener] les affaires qu'il avait en commission, à une fin désirable, vu les longueurs infinies qu'il mettait dans ses affaires et les chicanes qu'il entassait les unes sur les autres pour brouiller les affaires, j'espérais de l'amitié de la Reine-Impératrice qu'elle voudrait bien le rappeler et me débarrasser d'une personne dont un plus long séjour à Breslau ne serait d'aucun succès, et du comportement duquel je n'avais d'ailleurs nul lieu d'être content, et que je m'attendais à cette complaisance de la part de l'Impératrice-Reine d'autant plus que nous saurions convenir plus tôt alors de nos affaires, par le moyen de quelque autre sujet plus accommodant et plus raisonnable que celui-là.

J'attends votre rapport sur la réponse que vous aurez, et quant à vous, vous ne laisserez pas de contribuer de votre mieux à ce que je

[1] Vergl. S. 72. — [2] Vergl. S. 52. — [3] Vergl. Bd. VII, 165. 199.

sois débarrassé le plus tôt le mieux d'un homme que je ne saurais plus voir d'un bon œil à Breslau et qui ne me convient plus à tous égards.

Nach dem Concept. Federic.

4505. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Quartier de Hundsfeld, 9 septembre 1750.

J'ai reçu votre dépêche du 2 de ce mois. Les circonstances que vous me marquez par rapport aux intentions de la cour de Vienne touchant l'établissement de commerce à Trieste, me font souhaiter d'autant plus que vous prépariez le mémoire que vous m'avez fait espérer des moyens dont on pourra se servir pour arrêter le progrès de cet établissement, avec toute la solidité possible, afin de me le présenter dès que vous serez de retour chez moi.

Federic.

Nach dem Concept.

4506. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION ERNEST-JEAN DE VOSS A VARSOVIE.

Quartier de Hundsfeld, 9 septembre 1750.

Dans ma dernière dépêche que je vous ai faite, j'avais oublié de vous dire que la proposition que vous m'avez faite d'envoyer votre successeur[1] à Varsovie pendant le temps que vous y resterez encore, a trouvé toute mon approbation et que j'ai ordonné en conséquence que celui-ci doive partir pour Varsovie, dès que je serai de retour à Berlin, ce qui se fera le 21 de ce mois. J'attendrai alors de votre fidélité et de votre zèle reconnu pour mon service que vous tâcherez le mieux de le bien former sur toutes les affaires de Pologne, de l'instruire sur la carte du pays et de lui procurer toutes les connaissances qu'il lui faut, surtout de le bien informer des caractères des gens avec qui il aura à traiter, et de la façon dont il aura à se prendre pour en tirer des avantages.

Quant au congé que vous me demandez d'aller, après votre retour à Berlin, pour quatre semaines sur vos terres, je vous l'accorderai, bien que cela ne pourra être que pour un temps de quinze jours, parceque le mauvais état de santé du comte Podewils à Vienne ne lui permettra pas d'y rester pendant un temps d'hiver.

Au reste, j'applaudis fort que vous ne vous êtes pas pressé pour vous congédier de la cour de Pologne, où il faut absolument que vous restiez jusqu'à ce que l'on pourra voir clair sur ses menées et sur les projets qu'elle médite.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Hans Dietrich von Maltzahn.

4507. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Breslau, 10 septembre 1750.

La réponse assez sèche et fière qu'en conséquence de votre rapport du 28 du mois passé le clergé de France vient de faire dans sa lettre que le cardinal de Rochefoucauld a présentée au Roi, avec les menées et les intrigues que ces gens sont capables à former, surtout quand il s'agit d'un objet aussi intéressant pour lui que celui-ci,[1] me fait appréhender que le ministère de France ne plie à la fin là-dessus et que ce clergé n'obtienne son but aux dépens des vrais intérêts de la France. Vous continuerez, en attendant, d'être attentif sur tout ce qui se passera à cet égard, pour me marquer de quelle manière cette affaire importante aura fini. Au surplus, mon intention est que vous deviez suivre la cour, quand elle ira séjourner à Fontainebleau.

Federic.

Nach dem Concept.

4508. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN [A CELLE].

Breslau, 10 septembre 1750.

Je viens de recevoir ici les deux dépêches que vous m'avez faites du 28 passé et du 3 de ce mois. Quant à ce qui regarde l'affaire de l'élection d'un roi des Romains, j'entrevois de plus en plus que c'est autant qu'une affaire faite, à laquelle, à la vérité, je m'opposerai de mon mieux quand on la mettra sur le tapis, mais que je ne saurais nullement empêcher. Malgré cela, vous ne laisserez pas de continuer d'avoir toute l'attention possible sur tout ce qui peut avoir du rapport à cette affaire, pour me marquer les progrès qu'on y fait successivement.

Vous devez savoir d'ailleurs que mes lettres de Varsovie m'apprennent qu'il y a actuellement des conférences sans fin entre le comte Brühl, le ministre de Russie, Keyserlingk, le sieur Williams et les Czartoryski, de façon qu'il n'y a point à douter qu'il se brasse des choses de conséquence entre ces gens-là.

Je suis bien fâché de l'étourderie et de la mauvaise action que le bas-officier Hansen a commise,[2] et qui va directement contre tout ce que j'ai ordonné sur de pareils sujets. Avec tout cela, je souhaiterais que vous sauriez trouver des moyens pour sauver ce malheureux le mieux qu'il sera possible, cette fois-ci encore.

Au reste, j'agrée que vous alliez faire un tour à Celle pour vos affaires particulières, quoiqu'il faudra que vous vous arrangiez en sorte que mon service n'en souffre nullement.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 51. — [2] Vergl. S. 63.

4509. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION ERNEST-JEAN DE VOSS A VARSOVIE.

Breslau, 11 septembre 1750.

Il est d'une nécessité absolue et indispensable que, vu la situation très critique des affaires de Pologne que vous marquez par votre dépêche du 5 de ce mois, vous restiez encore sur votre poste, non pas pour négocier, mais pour bien observer seulement à quoi la grande fermentation présente en Pologne aboutira, afin de m'en informer exactement et assez à temps.

Je reconnais le juste qu'il y a à votre demande pour être aidé encore de quelque extraordinaire, vu les dépenses que vous êtes obligé de soutenir à l'égard du long séjour de la cour de Saxe en Pologne; j'y penserai et je vous soulagerai sur cet article, autant que les circonstances le voudront permettre. Mais il faut, en attendant, que vous régliez votre ménage avec toute l'économie possible.

Federic.

Nach dem Concept.

4510. AU CONSEILLER DE LÉGATION WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Neisse, 12 septembre 1750.

La dépêche que vous m'avez faite à la date du 25 du mois dernier, m'est heureusement parvenue. J'applaudis parfaitement au jugement que vous faites sur les vues et les intentions du Chancelier, et je présume tout comme vous qu'il n'y aura plus de troubles à appréhender dans le cours de cette année-ci, mais qu'il y aura d'autant plus de remue-ménage dans l'année prochaine, où le désordre sera bien plus grand que par le passé.

Les affaires intérieures de la Pologne nous donneront encore lieu à de nouvelles inquiétudes, puisque, depuis la dernière Diète rompue, la situation présente des affaires de Pologne est devenue très critique et l'aigreur et l'acharnement entre les grandes familles parvenus au point qu'il faut s'attendre à voir éclore des confédérations qui mettront toute la Pologne en troubles et confusion.

Comme j'apprends d'ailleurs que le ministre de Russie, le comte Keyserlingk, qui est de toutes les délibérations entre le comte de Brühl et entre la famille de Czartoryski, ne laisse pas de souffler au feu et d'inspirer des conseils des plus violents à la cour de Pologne, de même qu'au parti polonais qui est attaché à celle-ci, il est absolument nécessaire que vous dirigiez votre attention sur tout ce qui peut être relatif à ces affaires, et que vous tâchiez de pénétrer au possible jusqu'où le Chancelier voudra y entrer et quelles sauraient être ses vues à cet égard. Je vous recommande de vous appliquer avec soin là-dessus, afin que

vous sachiez m'informer exactement de ce que vous en aurez pu apprendre.

Federic.

Nach dem Concept.

4511. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Neisse, 12 septembre 1750.

J'ai vu par votre dépêche du 28 d'août dernier que vous vous êtes acquitté des représentations que je vous avais ordonné de faire, là où vous êtes, pour accélérer le transport des troupes suédoises en question en Finlande; il dépendra, à l'heure qu'il est, du gouvernement de Suède de faire tel usage qu'il jugera le plus convenable du bon conseil que j'ai cru devoir lui donner à ce sujet, la chose en elle-même pouvant au bout du compte m'être assez indifférente.

Federic.

Nach dem Concept.

4512. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A CELLE.

Neisse, 12 septembre 1750.

J'ai reçu votre dépêche du 6 de ce mois, et je suis constamment de l'opinion que la cour d'Hanovre, de concert avec celle de Vienne, ne manquera pas, sans qu'il y ait de doute, de faire réussir pour le coup l'élection projetée d'un roi des Romains, et je ne suis pas sans appréhension qu'en cas que l'Électeur palatin se voie contenté en quelque manière, celui-ci ne donne pareillement alors sa voix pour ladite élection.

Federic.

L'on vient de me dire que le roi d'Angleterre doit baisser beaucoup et que sa santé doit devenir extrêmement chancelante. Comme je serais fort curieux d'être informé par vous du vrai de cette nouvelle, vous me ferez un plaisir particulier de me mander au plus tôt possible ce qui en est effectivement.

Nach dem Concept.

4513. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Neisse, 14 septembre 1750.

J'ai été très aise de voir par votre rapport du 31 d'août dernier que l'affaire du clergé de France[1] est traitée là où vous êtes, presque contre toute mon attente, avec une aussi bonne fermeté que l'est à cet égard celle de la cour de Versailles, et je souhaite et j'espère que le roi de France retiendra là-dessus cette même fermeté.

Federic.

Nach dem Concept.

Vergl S. 76.

4514. AU CONSEILLER PRIVÉ DE CAGNONY A MADRID.

Neisse, 14 septembre 1750.

Votre lettre du 17 du mois d'août passé m'a été rendue. Puisque je ne saurais plus voir sans indignation la manière indécente dont le sieur Carvajal vous traite, qui me paraît se jouer de vous, et que d'ailleurs je ne saurais que mal augurer de la réponse que ce ministre vous a fait attendre depuis tant de temps sous des prétextes tout-à-fait frivoles, il est bon de vous instruire qu'au cas que vous n'ayez actuellement pas reçu une réponse satisfaisante, quand cette lettre vous arrivera, vous devez d'abord quitter la cour d'Espagne et en partir sans aucun délai. Vous observerez également qu'en conséquence de mes ordres antérieurs[1] vous devez avant votre départ déclarer avec dignité aux ministres d'Espagne, en termes convenables, mais énergiques, combien j'avais lieu d'être mécontent de la façon indécente dont on avait agi envers vous et du peu d'égard que l'on avait marqué sur les propositions amiables que je leur avais fait faire; que malgré le peu d'attention qu'on avait prise à mes justes demandes, je ne renoncerais jamais à mes prétentions fondées et justes, mais que je protestais plutôt formellement que je les ferais valoir en temps et en occasion dans toute leur étendue. Vous n'oublierez pas de m'avertir de ce qu'on vous y aura répondu et de me marquer d'ailleurs le jour quand vous partirez de là.

Nach dem Concept. Federic.

4515. AU COMTE DE POTOCKI, GRAND-MARÉCHAL DE LA COURONNE DE POLOGNE.

Neisse, 15 septembre 1750.

Monsieur. J'ai bien reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 20 du mois dernier, et je ressens plus vivement que je ne puis vous le marquer, l'attention que vous m'avez témoignée, afin que par vos soins l'émissaire que le sultan de Budziak avait envoyé à ma cour, ait pu retourner avec toute sûreté auprès de son maître.[2] Charmé de tout ce que vous avez fait à ma considération en sa faveur, je vous prie, Monsieur, de croire que je saisirai avec empressement les occasions de vous en marquer ma reconnaissance et de vous convaincre de la parfaite estime avec laquelle je suis, Monsieur, votre très affectionné

Nach dem Concept. Federic.

4516. AU COMTE DE POTOCKI, PALATIN DE BELCZ, A NEISSE.[3]

Neisse, 15 septembre 1750.

Pénétré, Monsieur, de la confiance que vous avez bien voulu me marquer par la communication des deux mémoires que vous m'avez

[1] Vergl. Nr. 4435 S. 33. — [2] Vergl. S. 38. 60. — [3] Vergl. Nr. 4520 S. 82.

présentés, je veux bien avec une confiance égale m'expliquer envers vous sur ce que je pense à ces sujets.

Quant au projet de la lettre au ministre, je laisse à votre pénétration s'il conviendra de la faire partir dans les termes aussi forts que ceux dont elle est conçue, et si l'on saura espérer d'obtenir par là le but qu'on s'en est proposé. S'il y avait à espérer qu'une représentation aussi vive saurait faire changer de sentiments le ministre, je serais d'avis qu'on la lui expédiât; mais comme l'on n'a nul lieu de s'en flatter, il est à craindre qu'elle n'effectue que d'augmenter l'aigreur et exciter d'autant plus le ministre à la vengeance.

Sur ce qui regarde le second mémoire, par rapport aux dangers où votre chère patrie se voit exposée, je dois vous dire que je prendrai toujours toute la part possible au bonheur de la République et à la conservation de ses droits et libertés; qu'en attendant j'ai toute la peine du monde à me persuader que le roi de Pologne voudra s'oublier de la sorte qu'il penserait à user de force et de violence pour obliger la République à plier sous ses volontés.[1] Et quoique de ma part je conserverai toujours mon amitié à la République, autant qu'il le convient à un bon voisin, je suis cependant toujours dans la ferme persuasion que les choses ne viendront point à des extrémités fâcheuses et qu'on ne voudra pas être assez aveuglé pour attirer de propos délibéré la guerre dans la Pologne; je suis plutôt du sentiment que la vigilance des vrais patriotes et leur opposition loyale à tout ce qui saurait ébrécher l'heureuse constitution de la République, saura assez confondre les desseins des mal intentionnés et dissiper l'orage qui paraît menacer la Pologne. Je suis avec des sentiments d'estime etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

4517. AU CONSEILLER DE LÉGATION WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 21 septembre 1750.

Mon retour de la Silésie m'a empêché que je n'ai pu répondre en particulier à aucune de vos dépêches, savoir celles du 29 août et du 1er de ce mois. Il est fort à souhaiter que la cour de Russie veuille bien ne pas s'occuper d'autres choses que le sont celles de l'établissement du Hetman.[2] Les observations que vous faites relativement aux biens-fonds en Livonie, sont bonnes; vous devez cependant considérer que, quand une fois le corps de troupes russiennes se sera retiré de cette province, alors le commerce y cessera de fleurir et valoir quelque chose, et que la Livonie sera ruinée. Mais il n'est guère possible que la cour de Russie dût pouvoir se mêler des grandes affaires de l'Europe pour tant que cette cour croit s'en flatter.

1 Vergl. S. 72. — 2 Graf Cyrillus Rasumowski.

Pour ce qui est du chipotage du Danemark,[1] je me réfère à ce qui vous parviendra sur cette matière par la dépêche du département des affaires étrangères qui va, aussi, vous être expédiée par cet ordinaire.

Nach dem Concept. Federic.

4518. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Chambrier berichtet, Paris 7. September: „Le marquis de Puyzieulx me parla de l'affaire du clergé[2] pour la première fois lorsque je le vis dernièrement. Comme je n'ai pas cru qu'il convînt que je lui en parlasse le premier, pour ne pas donner lieu de penser que j'entrais dans leurs affaires domestiques, je saisis l'occasion qu'il m'en fournit lui-même, pour louer la conduite qu'il tenait avec le clergé, par le grand bien qui en reviendrait à Sa Majesté Très Chrétienne."

Berlin, 21 septembre 1750.

Je reçus vos dépêches du 4 et du 7 de ce mois à mon retour ici de Silésie, et la réponse que je vous y fais pour cette fois-ci, est que c'est à mon entière satisfaction que l'affaire du clergé de France continue à prendre un aussi bon pli, et que je me réjouirai véritablement en cas que le roi de France réussisse entièrement à cet égard. J'approuve au reste la conduite que vous avez observée là-dessus avec le marquis de Puyzieulx, et je me rapporte là-dessus sur ce que je vous fais rescrire de plus par mes ministres des affaires étrangères.

Nach dem Concept. Federic.

4519. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Warendorff berichtet, Petersburg 5. September: „J'ai enfin appris que le domestique du grand-maréchal Moltke à Copenhague qui a passé il y a quelque temps par Berlin, est arrivé ici, il y a environ quinze jours. Ç'a été effectivement un courrier déguisé qui a apporté des dépêches au comte Lynar. Celui-ci a caché extrêmement cette mission, ne lui ayant pas permis de sortir. Il l'a fait retourner avant-hier et il doit lui avoir enjoint de presser son voyage autant qu'il lui serait possible, puisqu'il ne quitterait point la Russie avant d'avoir reçu la réponse de sa cour sur les dépêches dont il était le porteur. Ces circonstances marquent visiblement un chipotage secret entre la cour de Danemark et celle d'ici, qui regarde vraisemblablement les affaires du Nord. L'intimité qui règne depuis quelque temps entre les comtes de Bestu-

Berlin, 21. September 1750.

Des Königs Majestät haben vor nöthig erachtet, dass Ew. Excellenz dem französischen Minister Mylord Tyrconnell sowohl von allem demjenigen, so der Herr Warendorff in seinem letzteren Bericht vom 5. dieses, betreffend die von ihm soupçonnirte secrete Chipotages zwischen dem dänischen und petersburgischen [Hofe] gemeldet hat, Communication thun, als auch gedachten Mylord von demjenigen, so der Herr von Klinggräffen in seiner Relation vom 10. dieses über die Sachen wegen der römischen Königswahl ge-

[1] Vergl. Nr. 4519. — [2] Vergl. S. 78.

shew et de Lynar, me fait craindre beaucoup qu'il ne s'agisse d'un projet formé entre ces deux ministres au préjudice de la Suède; car je ne saurais m'imaginer qu'il fût question de quelques propositions propres à amener les choses à un accommodement."

Klinggräffen berichtet, Celle 10. September, der pfälzische Gesandte von Wrede habe ihm gesagt: „Que l'Électeur son maître pousserait ses prétentions le plus vivement qu'il le pourrait, mais qu'il resterait libre pour sa voix. Il n'est pas possible que ce soit son tout de bon ... Le marquis de Valory continue d'être assez indifférent sur la voix de l'Électeur. ... La cour de Vienne affecte une grande modestie sur cette élection; elle n'en a point fait ouverture directement à aucune cour, tout se fait indirectement par les Électeurs qui lui sont attachés."

Nach der Ausfertigung.

schrieben, informiren möchten. Es erachten Se. Königl. Majestät zugleich vor nothwendig zu sein, dass auch der Herr von Voss[1] von vorerwähnten, von dem Herrn Warendorffen berichteten Umständen umständlich instruiret werde, um zu sehen, ob er etwas von solcher secreten Chipotage entdecken und auf den Grund derselben kommen könne.

Eichel.

4520. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION ERNEST-JEAN DE VOSS A VARSOVIE.

Potsdam, 22 septembre 1750.

A mon retour à Berlin, j'ai trouvé devant moi les dépêches que vous m'avez faites du 9 et du 12 de ce mois, sur le contenu desquelles je vous renvoie à ce que je vous ai fait mander par la dépêche du département des affaires étrangères qui vous arrivera à la suite de celle-ci. Vous devez d'ailleurs savoir que le comte Potocki m'est venu voir à Neisse,[2] où il a passé dans le plus grand incognito, et où je lui ai parlé, sans que personne s'en soit aperçue. Il m'a d'abord fait lire le projet d'une lettre qu'on avait résolu d'écrire au nom de la famille de Potocki au comte de Brühl; mais comme j'ai trouvé les termes de cette lettre trop forts et trop âcres, j'ai donné mon avis audit comte qu'on ferait mieux de supprimer cette lettre, qui ne mènerait à rien, sinon que d'aigrir encore plus le ministre contre eux et de l'exciter à en tirer vengeance. Ledit comte m'a d'ailleurs sondé par un mémoire par écrit, dont je vous enverrai peut-être à la première ordinaire une copie chiffrée, sur ce que les bons patriotes avaient à espérer de moi, en cas que la cour de Saxe poussât les choses à bout. Le précis de ma réponse a été que je conserverai toujours mon amitié à la République, autant qu'il le convenait à un bon voisin, mais que j'étais persuadé que ladite cour se contenterait de menaces et qu'elle n'oserait pas pousser les choses

1 Friedrich von Voss in Kopenhagen. — 2 Vergl. Nr. 4516 S. 79.

à cette extrémité que les bons craignaient, et qu'au surplus je leur conseillais d'user en tout d'autant de la modération que de la fermeté.

Nach dem Concept. Federic.

4521. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 23 septembre 1730.

Sur l'ouverture que milord Tyrconnell vous a faite en dernier lieu, touchant un traité de commerce à conclure avec la France, et qui pour cet effet vous a remis le mémoire que je vous renvoie ci-clos, j'ai trouvé bon de demander préalablement le sentiment du conseiller privé des finances Fæsch, comme directeur du département du commerce, et vous verrez par la copie ci-jointe ce que celui-ci vient de me mander à ce sujet; mon intention est donc que vous devez en conformité de ce rapport faire un promemoria en forme ordinaire, que vous donnerez alors à milord Tyrconnell, afin de pouvoir me mander à la suite de quelle manière il se sera expliqué là-dessus envers vous. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

4522. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 25 septembre 1750.

J'ai reçu votre dépêche du 16 de ce mois. J'ai de même que vous de la peine à me persuader que l'avis qu'on vous a donné relativement aux subsides que l'Angleterre payait encore à la cour de Vienne, soit fondé. Cependant, comme cette circonstance mérite quelque attention, vous devez tâcher de vous orienter encore plus là-dessus, pour savoir ce qui en est ou non.

Sur ce qui regarde la commission dont le duc de Deux-Ponts vient de charger le baron Beckers, il me saura être tout-à-fait indifférent si c'est lui ou quelque autre que le Duc charge de prendre l'investiture en son nom. Au surplus, vous serez à présent parfaitement confirmé de la grande duplicité dudit ministre dont je vous ai averti depuis longtemps,[1] et vous vous conduirez en conséquence fort prudemment avec lui. J'approuve parfaitement la réponse que vous avez donnée sur les propos impertinents que le comte Ulfeld vous a tenus au sujet du nommé Seyferth,[2] et j'attendrai votre rapport de ce que la Reine-Impératrice aura avisé à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. Bd. VII, 430. — 2 Ulfeld hatte auf die Beschwerde des Grafen Podewils über Seyferth (vergl. S. 74) erwidert („avec son emportement ordinaire"):

4523. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A HANOVRE.

Potsdam, 25 septembre 1750.

Votre dépêche du 17 m'a été rendue. Je doute autant que vous de la réalité de l'hypothèque que votre ami a dit être constituée de la cour de Dresde sur le duché de Weissenfels pour l'ancienne dette, et je suis persuadé qu'autant que le comte de Brühl est intéressé et qu'il cherche de faire flèche de tout bois, il n'osera cependant pas parvenir là à hypothéquer ou aliéner des duchés ou autres territoires de la Saxe, à moins que la dernière extrémité ne l'y forçât.

J'espère d'apprendre moi-même par mes canaux particuliers si le sieur Williams a réussi dans ses commissions en Pologne ou non.

Nach dem Concept. Federic.

4524. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Chambrier berichtet, Paris 14. September, dass Saint-Séverin in einem Gespräch mit ihm die Haltung der Vertreter Frankreichs und Schwedens in Berlin getadelt habe, insofern dieselben dem tartarischen Abgesandten den ersten Besuch gemacht hätten;[1] vielmehr hätte der Tartare allen Vertretern fremder Mächte ohne Ausnahme seinen Besuch und zwar zuerst machen müssen, wo dann die Vertreter der Höfe von Petersburg, Wien, Dresden und London durch etwaige Nichterwiderung des Besuches nur erreicht haben würden, dass man diese Rücksichtslosigkeit bei der Pforte gegen ihre Höfe hätte ausbeuten können.

Potsdam, 25 septembre 1750.

J'ai reçu votre dépêche du 14 septembre. Comme il n'y a nul remède aux choses qui sont faites, je passerai sous silence ce que je pense sur le propos que M. de Saint-Séverin vous a tenu au sujet de l'émissaire tartare qui fut à Berlin. L'affaire qui commence à présent d'intriguer le plus la cour de France, est l'élection d'un roi des Romains que les cours d'Hanovre et de Vienne vont mettre en exécution. Autant que le ministère de France a paru autrefois indifférent sur cette affaire, autant il paraît à présent la prendre à cœur. Vous vous souviendrez cependant qu'en vrai ami et bon allié de la France je l'en ai fait avertir depuis longtemps,[2] et de la réponse indifférente que je reçus alors de sa part.

Nach dem Concept. Federic.

„Qu'il ne comprenait pas, tandis que Votre Majesté refusait tout net de payer les dettes de Silésie, comment on pouvait mettre au compte du sieur Seyferth la faute que cette affaire ne se finissait pas, qu'apparemment on n'était pas bien aise à Breslau d'avoir affaire à un homme expert et qui entendait l'affaire à fond.“ Podewils hatte u. A. entgegnet: „Que c'était à tort qu'on accusait Sa Majesté de ne pas vouloir payer les dettes de Silésie, d'autant plus qu'Elle avait déclaré qu'Elle était prête à le faire, dès que la cour d'ici aurait de Son côté rempli l'article qui concernait la garantie de la paix de Dresde par l'Empire et qu'on n'avait qu'à mettre Votre Majesté à l'épreuve là-dessus. Qu'au surplus on ne redoutait pas les arguments du sieur Seyferth; que ceux dont il s'était servi jusqu'ici, avaient été refutés solidement.“

[1] Vergl. S. 37. 38. 60. — [2] Vergl. Bd. VII, 346. 350.

4525. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Faites-moi le plaisir de chercher dans les archives si l'on n'a pas trouvé quelques lettres du comte de Schwartzenberg[1] ou quelque bout de correspondance avec la cour impériale qui dépose contre lui et qui confirme le soupçon que l'on a eu qu'il avait dessein de se revêtir de l'électorat.

J'ai parlé[2] à milord Tyrconnell et lui ai fait voir la situation des affaires de l'Empire, et il trouve, comme moi, qu'on ne saurait mieux faire que de répondre au ministre palatin de la façon dont vous l'avez projeté.[3]

Federic.

Nach der Ausfertigung (praes. 26. September). Eigenhändig.

4526. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Potsdam, 26. September 1750.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 25. September, ein neues Schreiben des Grafen Hennicke [Dresden 22. September] in Sachen der Schuldforderungen preussischer Unterthanen an die chursächsische Steuerkasse.[4] „Ce ministre y offre, à la place de 30,000 écus, la somme de 50,000 écus de capital pour la foire prochaine de Saint Michel, outre tous les intérêts échus, ce qui ferait celle de 100,000 écus par an pour les deux foires. Il prétend de prouver par les livres de la *Steuer* que tout ce que les vassaux, sujets et ceux qui sont au service de Votre Majesté, ont à demander, ne va pas tout-à-fait jusqu'à 500,000 écus en tout."

Die Offerte ist zwar etwas acceptabler wie vorhin, je mehr sie aber kriegen können, je besser ist. Dass Meine Unterthanen nur 500,000 Reichsthaler zu fordern haben sollten, ist Chicane und Fickfackerei, und weiss Ich, dass es an 1,700,000 Reichsthaler gehet; allenfalls sollen sie eine Specification derer Creditorn aufsetzen lassen, um den Graf Hennicke solcher Chicane zu überführen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

[1] Minister des Churfürsten Georg Wilhelm von Brandenburg. — [2] 24. September. — [3] Bossart hatte, wie Podewils und Finckenstein am 20. September berichten, dem Könige eine Denkschrift überreicht, aus der die Minister den Eindruck gewannen, dass Churpfalz im Begriff stehe, sich mit dem Könige von England wegen der Kaiserwahl zu vergleichen: „et que ce n'est que par manière d'acquit et pour sauver les apparences que l'Électeur s'avise de demander l'avis de Votre Majesté et de la France là-dessus." Podewils und Finckenstein schliessen sich in dem bezeichneten Berichte der Ansicht Tyrconnell's an: „Qu'on ne risquerait rien de tirer de cette ouverture tout le parti possible et de prendre l'Électeur palatin au mot, en faisant semblant de se fier à ses belles protestations et en lui répondant que, puisque ce Prince avait trouvé à propos de consulter aussi la France sur un sujet de si grande importance, Votre Majesté ne pouvait s'expliquer là-dessus qu'après en avoir communiqué avec la France, et qu'en attendant Elle Se flattait que l'Électeur ne précipiterait rien dans une affaire de cette conséquence et où il n'allait pas moins que de la sûreté de ses États et de la liberté de l'Empire." In diesem Sinne wird nunmehr Bossart unter dem 28. September durch das Cabinetsministerium beschieden. — [4] Vergl. S. 57. 58.

4527. AU CONSEILLER DE LÉGATION WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 26 septembre 1750.

J'ai reçu votre rapport du 8 de septembre et vous sais bon gré des anecdotes particulières que vous marquez.

Les principaux points sur lesquels il faut que vous dirigiez dans le moment présent toute votre attention, sont, premièrement, de bien approfondir les vues que le comte Bestushew saura avoir sur la Diète future de la Suède; en second lieu, de pénétrer en combien le Chancelier entre dans les affaires présentes de la Pologne; et, en troisième lieu, d'observer de bien près le comte Lynar, pour déterrer ce qu'il y a de chipotages entre lui et le Chancelier.[1] J'ajoute à tout cela que, comme les cours d'Hanovre et de Vienne sont à présent fort occupées, afin de régler l'élection d'un roi des Romains en faveur de l'archiduc Joseph, fils aîné de l'Impératrice-Reine, et que cette affaire fait à présent leur attention principale, vous devez bien observer si les deux cours mentionnées ne tâcheront pas d'impliquer celle de Pétersbourg dans cette affaire, parceque je m'imagine que certainement elles voudront que la Russie doive aussi jouer quelque rôle là-dedans.

Quant à la circonstance que vous marquez, que dans une conférence du Chancelier avec Apraxin on a fait chercher la carte de la Crimée, je présume que c'est à l'occasion de l'émissaire tartare que nous avons eu ici, qu'on a pris quelque appréhension et qu'on a voulu s'orienter en quelque manière sur la situation des confins de la Crimée.

Nach dem Concept.

Federic.

4528. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION ERNEST-JEAN DE VOSS A VARSOVIE.

E. J. von Voss berichtet, Warschau 16. September: „Les Czartoryski aussi bien que les Potocki ont leurs créatures ou pensionnaires dans chaque palatinat, et les instructions qu'on aura données à ces gens, porteront certainement de rompre plutôt les Diétines que de permettre que l'élection tombe sur des gentilshommes du parti opposé, d'où il peut arriver, et même très aisément, qu'aucun deputé ne sera élu, et alors il n'y aura aussi point de Tribunal.[2] Ce serait là le cas de l'année passée,[3] car il faut, selon les constitutions, six députés légitimement élus."

Potsdam, 26 septembre 1750.

J'ai bien reçu votre dépêche du 16 septembre. Comme je me remets entièrement sur votre dextérité reconnue par rapport à tout ce qui regarde mes intérêts dans la crise présente des affaires de la Pologne, je n'ai cette fois qu'à vous dire que je serai satisfait, pourvu que l'affaire touchant le tribunal de Petrikau se passe de la sorte que vous me la faites espérer.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 66. 81. — [2] Vergl. S. 71. — [3] Vergl. Bd. VII. 148. 158.

4529. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 27 septembre 1750.

Comme milord Tyrconnell m'a dit que sa cour souhaitait que j'envoyasse quelqu'un des miens en France pour y traiter sur la convention de commerce[1] qu'on était prêt à conclure avec moi, j'ai trouvé bon d'y nommer le chambellan d'Ammon, en conséquence de quoi vous aurez soin que les instructions qu'il lui faut soient expédiées, et qu'il ait une exacte information de tout ce qu'il aura à observer dans cette affaire.[2] Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

4530. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYE EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Graf Otto Podewils berichtet, Wien 19. September: „Il m'est revenu de bonne part que c'est dans l'article secret du traité de subsides entre les Puissances maritimes et l'électeur de Bavière que ce Prince a promis sa voix pour l'élection d'un roi des Romains en faveur de l'archiduc Joseph, et qu'on n'a pas voulu le stipuler dans le corps du traité, qui sera rendu public, de crainte que les autres cours électorales n'en prissent occasion de protester contre de pareils engagements et de les traiter d'illégitimes. On m'a dit encore que la cour d'ici avait été fort mécontente de ce qu'on avait négocié et conclu ce traité sans la consulter beaucoup, quoiqu'il y fût expressément stipulé, par un autre article secret, qu'en cas que l'Impératrice-Reine ou la république de Hollande fussent attaquées, l'Électeur les secourrait de toutes ses forces."

Nach dem Concept.

Potsdam, 29 septembre 1750.

Je vous sais infiniment gré des particularités que vous me marquez par votre dépêche du 19 à l'égard du traité des subsides entre la cour de Bavière et celles de Londres et Vienne, particularités dont je ferai un bon usage à temps et lieu. Vous préparerez toujours votre projet touchant l'établissement de Trieste,[3] pour me le présenter à votre retour chez nous.

Federic.

4531. AU CONSEILLER DE LÉGATION WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Warendorff berichtet, Petersburg 12. September: „Il y a eu tout récemment une rencontre de plus vives entre le Grand-Chancelier et son fils,[4] dont j'ai cru devoir faire à Votre Majesté mon très humble rapport. Le premier étant

Potsdam, 29 septembre 1750.

Je vous sais tout le gré du monde de l'anecdote particulière dont vous m'avez informé par votre dépêche immédiate du 12 septembre.

[1] Vergl. S. 28. — [2] Die im Ministerium ausgearbeitete eingehende Instruction für Ammon ist vom 22. November 1750. — [3] Vergl. S. 74. — [4] Vergl. Bd. VI, 586.

de retour dans sa maison fort tard, plusieurs domestiques vont se plaindre amèrement des duretés du valet de chambre de son fils. Le père fait appeler là-dessus le bas-officier de sa garde et lui ordonne de l'arrêter. Le jeune comte Bestushew, averti de ce qui se passait, s'habille à la hâte, va à sa rencontre l'épée à la main et le menace de le tuer sur le champ, s'il persistait à exécuter l'ordre de son père. Le bas-officier en ayant informé celui-ci, le Grand-Chancelier lui enjoint d'aller arrêter son fils. En rage et plein de fureur, le jeune comte vole dans la chambre de son père, lui disant qu'il lui ferait voir à qui il avait affaire, que ce n'était pas en qualité de fils qu'il l'avait affronté, mais comme une personne caractérisée qui se trouvait au service de l'Impératrice, tirant l'épée sur le père, de sorte que celui-ci, pour se défendre, en doit avoir fait autant de bruit qu'ayant éveillé la mère, celle-ci, entièrement prévenue en faveur de son fils, accourt les séparer et charge son mari de mille reproches. L'on ignore jusqu'ici quel parti le Grand-Chancelier aura pris pour faire subir à son fils la juste punition qu'il mérite. Le crime de ce dernier est énorme, surtout dans un pays où le droit du pouvoir paternel est d'une étendue plus grande que partout ailleurs. Mais on prétend que le Chancelier n'ose pas porter les choses à l'extrémité, en cette occasion, de peur que son fils, poussé à bout, ne s'avise de révéler bien des choses qui pourraient entraîner la perte du père. Si ses ennemis voulaient se mêler sous main de cette brouillerie, l'affaire pourrait peut-être servir à le renverser, du moins à diminuer beaucoup son crédit."

Nach dem Concept.

Quand il serait arrivé que le fils avait poussé son affaire à bout, on aurait pu dire que la Providence aurait vengé par le crime du fils les crimes que le père avait commis envers presque toute l'Europe. Au surplus, je doute fort que cette brouillerie sache diminuer le crédit du dernier, qui s'est profondement ancré.

Federic.

4532. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 29 septembre 1750.

Il est bien sûr, tout comme vous le dites dans votre dépêche du 18 de ce mois, que le Chancelier n'oubliera rien pour tailler le plus de besogne qu'il pourra au ministère de Suède; le meilleur conseil que je saurais donc fournir à celui-ci, c'est d'avoir de bons furets et espions, pour développer ceux qui sont attachés ou vendus à la Russie, et

d'avoir soin s'il n'y a des faux-frères d'entre eux-mêmes ou dans leur parti.

Federic.

Nach dem Concept.

4533. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam. 29 septembre 1750.

J'ai reçu votre dépêche du 18 de ce mois. J'ai été surpris de voir par elle que les ministres de France traitent là où vous êtes l'affaire de l'élection d'un roi des Romains avec tant de froideur et d'indifférence, tandis qu'à Berlin milord Tyrconnell la prend d'une manière assez vive;[1] j'avoue que je ne sais point accorder cette différente façon d'agir sur une affaire, à moins que le dernier, par un motif de zèle pour les intêrêts de la France, n'ait pris à tâche de mettre l'affaire en mouvement et d'éveiller peut-être par là l'attention de sa cour sur une affaire qui naturellement lui doit être très intéressante.

Je recommande à vos soins la lettre ci-close au sieur Cagnony.

Federic.

Nach dem Concept.

4534. AU CONSEILLER PRIVÉ DE CAGNONY A MADRID.

Potsdam, 29 septembre 1750.

Puisque le dernier entretien qu'en conséquence de votre rapport du 30 du mois dernier d'août, vous avez eu avec le sieur de Carvajal, ne vous laisse nullement plus douter sur les intentions de celui-ci et sur le sort de votre commission, ma volonté est qu'après vous avoir congédié des ministres d'Espagne, de la manière que mes ordres précédents vous l'ont marqué,[2] vous devez incontinent après partir de Madrid et venir retourner tout droitement ici.

Federic.

Nach dem Concept.

4535. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A HANOVRE.

Potsdam, 30 septembre 1750.

Quoique j'aie tout lieu d'être satisfait de la fermeté avec laquelle le baron de Wrede a résisté contre les insinuations captieuses que le baron de Haslang lui a faites en conséquence de vos rapports du 20 et du 24 de ce mois, néanmoins il reste toujours de savoir si le premier marche sincèrement avec vous ou s'il ne cherche plutôt de vous donner le change, pour cacher d'autant mieux son jeu.[3] C'est ce que vous devez tâcher d'approfondir.

Au reste, quant à la lettre du prince d'Orange que vous m'avez communiquée, vous devez savoir que vos instructions par rapport à la

[1] Vergl. S. 84. 85. — [2] Vergl. S. 33. 79. — [3] Vergl. über die churpfälzische Politik S. 84.

vente de mes domaines en Hollande[1] ne font point mention de ceux de Montfort, et qu'en conséquence il faut que vous vous excusiez du défaut d'instructions à ce sujet, et qu'il faudrait voir quel train la vente des premières prendrait, avant que vous sauriez demander d'autres instructions.

Federic.

Nach dem Concept.

4536. AU CONSEILLER DE LÉGATION WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 3 octobre 1750.

J'accuse votre dépêche du 15 de septembre. Les particularités que vous m'avez marquées relativement à l'inquisition que se fait là ou vous êtes des filles et femmes accusées de mauvaise vie,[2] ont satisfait à la curiosité que j'avais d'en savoir quelque détail; s'il arrive à la suite quelque chose à ce sujet qui saurait mériter quelque attention, vous ne laisserez pas de m'en informer.

Vous êtes dans l'erreur quand vous craignez que la cour de Pétersbourg ne sache disposer l'Angleterre à l'aider dans les dépenses qu'il lui faudra faire afin de donner du relief aux cabales et intrigues que le chancelier Bestushew formera pour embarrasser le ministère de Suède. Comptez pour sûr que Williams n'a pas eu une obole de sa cour pour faire des largesses en Pologne:[3] rien outre des promesses et de belles paroles. D'ailleurs, sachez que l'état des finances de l'Angleterre est actuellement encore dans une si mauvaise situation que tout ce que le conseil privé en Angleterre recommande le plus soigneusement dans les instructions qu'il envoie au duc de Newcastle, secrétaire d'État qui a accompagné le Roi à Hanovre, est de promettre tout à ceux avec lesquels il négocie, mais de ne point disposer d'aucun argent, puisqu'il n'en aurait rien.

Federic.

Nach dem Concept.

4537. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A HANOVRE.

Klinggräffen berichtet, Hannover 26. September: „Le traité d'amitié que l'Électeur palatin a envie de faire avec la cour d'Hanovre,[4] surprend d'autant plus que le baron de Wrede ne s'est point expliqué jusques ici dans ses discours d'aucune façon qui eût pu le faire soupçonner d'un traité.[5] Il n'a jamais varié dans les propos qu'il nous a tenus

Potsdam, 3 octobre 1750.

La relation que vous m'avez faite du 26 du mois passé, m'a été rendue, et les particularités différentes que vous m'y marquez, m'ont été intéressantes. Je commence d'avoir quelque confiance au baron Wrede, et sa façon d'agir

[1] Vergl. S. 53. — [2] Vergl. S. 65. — [3] Vergl. S. 73 Anm. 1. — [4] Vergl. S. 85 Anm. 3. — [5] Vergl. S. 89.

et qu'il nous tient encore . . . Wréde ne regarde pas du tout cette élection parvenir si aisément à sa consistance. Il travaille, et il travaillera à son retour chez lui, à un plan pour l'embarrasser, n'ayant pas ici les livres dont il a besoin."

envers vous a de quoi me plaire, pourvu qu'elle soit tout-à-fait sincère. Je serais charmé si vous saviez trouver moyen de tirer de lui en quoi peut consister le projet qu'il médite pour embarrasser l'élection d'un roi des Romains, et les idées qu'il s'est formées à ce sujet; l'information que vous m'en donnerez, me ferait beaucoup de plaisir, et je pourrais même en faire un bon usage.

Federic.

Nach dem Concept.

4538. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 3 octobre 1750.

Votre dépêche du 21 du mois dernier m'a été heureusement rendue. Je crois être à présent suffisamment instruit du train que les affaires du clergé de France prendront; c'est pourquoi votre attention principale doit être à cette heure de bien suivre les idées et les sentiments que le ministère de France peut actuellement avoir sur l'affaire de l'élection d'un roi des Romains, à laquelle les cours de Vienne et de Londres ont travaillé jusqu'ici avec tant de chaleur; vous observerez surtout par quels moyens le susdit ministère pense de pouvoir peut-être accrocher encore cette affaire, pour l'embarrasser, afin qu'elle ne parvienne pas aisément à sa consistance.

Comme cette affaire m'est à présent la plus importante entre toutes les autres qui m'intéressent, je vous saurais bon gré quand vous me satisferez là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

4539. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A HANOVRE.

Klinggräffen berichtet, Hannover 1. October: „A l'égard de l'élection, on est convenu que l'Empereur écrira vers la fin de ce mois une lettre à l'électeur de Mayence, pour lui recommander la convocation des Électeurs à Francfort-sur-le-Main, afin d'y délibérer sur les affaires qui regardent le salut de l'Empire et y proposer surtout l'élection d'un roi des Romains; sur quoi l'électeur de Mayence enverra à toutes les cours électorales une personne avec une lettre circulaire pour l'invitation, ce qui doit se faire au mois

Potsdam, 6 octobre 1750.

Puisque je vous ai assez expliqué mes intentions par la dépêche qui vous parviendra à la suite de celle-ci, en réponse du rapport fort intéressant que vous m'avez fait du 1er de ce mois, je m'y réfère, et vous dirai au surplus que tous les ressorts et les intrigues que les cours d'Hanovre et de Vienne font jouer pour parvenir à

de novembre prochain, et l'intention est de presser cette élection si vivement qu'elle et le couronnement soient faits à la fin de décembre ou tout au plus tard au commencement de janvier."

leur but relativement à l'affaire d'élection, me sont parfaitement connués.

Si la cour de Manheim, en conséquence de ce que le baron Wrede vous a fait entendre, se veut concerter avec moi par rapport à l'affaire en question, j'y suis prêt et le ferai de bon cœur; mais il faut qu'elle use de diligence, puisque le temps presse extrêmement là-dessus, ce que vous insinuerez à ce ministre. Au reste, je veux bien vous dire, quoique absolument pour votre direction seule, que je crois être en droit de me méfier du baron Beckers, ayant cru remarquer par ses démarches depuis quelque temps qu'il a changé de sentiments par les caresses que la cour de Vienne lui a faites, et qu'il joue un double personnage.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

4540. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 6 octobre 1750.

J'accuse votre dépêche du 26 du mois dernier et vous renvoie, pour ce qui regarde les affaires publiques, à celle qui vous arrivera à la suite de celle-ci.[1] Pour ce qui regarde les plans des forteresses que vous êtes à même de me procurer, je vous dirai que ce sont principalement les plans de celles de Bohême, de la Moravie et de l'Autriche lesquelles m'importe le plus d'avoir encore; quant à celles du Pays-Bas, j'en ai déjà d'assez bons plans.

Au reste, vous avez bien fait de ne vous expliquer que fort vaguement sur les propos que le baron Beckers vous a tenus,[2] puisque je ne l'envisage que comme un homme double et triple.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

4541. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Chambrier berichtet, Paris 25. September: „On paraît regarder ici l'élection d'un roi des Romains en faveur du jeune archiduc Joseph comme une chose qui aura infailliblement lieu . . . J'ai eu l'honneur de dire à Votre Majesté par mon très humble rapport du 18 de ce mois,

Potsdam, 6 octobre 1750.

Je vous suis bien obligé de l'avis que vous me donnez par votre rapport du 25 passé par rapport à la façon de penser des ministres de France relativement à

1 Ministerialerlass, Berlin 6. October, über den Stand der Wahlangelegenheit nach Klinggräffen's Bericht vom 1. October (vergl. Nr. 4539). — 2 Beckers hatte dem Grafen O. Podewils gesagt: „Qu'il ne voyait pas moyen à s'opposer à l'élection de l'archiduc Joseph, et que, si Votre Majesté voulait S'y prêter, sa cour suivrait d'abord." — 3 Vergl. S. 11. 83.

que les ministres de France n'en parlaient que peu et d'une manière indifférente. Il paraît qu'il y a longtemps qu'ils ont pris leur parti sur cela, et que l'Électeur palatin s'accommode avec la cour de Vienne; comme on croit qu'il finira par là, on n'en sera pas ici bien fâché . . . Tout ce qui paraît occuper aujourd'hui le ministère de France, c'est de rétablir ce que la dernière guerre a dérangé."

l'affaire de l'élection d'un roi des Romains. Voyant qu'ils ne la traitent qu'en bagatelle, je ne m'en mêlerai aussi pas plus qu'il ne faut. Je me réfère, au reste, à tout ce que je vous fais marquer par la dépêche du département des affaires étrangères qui vous arrivera avec celle-ci.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

4542. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION FRÉDÉRIC DE VOSS A COPENHAGUE.

Potsdam, 6 octobre 1750.

J'ai bien reçu votre dépêche du 29 du mois dernier. Je souhaite de pouvoir compter sûrement à ce que vous me marquez à l'égard des sentiments peu avantageux qu'on a là où vous êtes du comte Lynar, je crains cependant que vous ne vous trompiez par rapport à celles que M. de Moltke a de lui, et le domestique de celui-ci qui a été envoyé secrètement à Pétersbourg pour porter des dépêches au premier,[2] me fait appréhender qu'il n'y ait quelque dessous de cartes entre eux deux, et que M. de Moltke ne dissimule, pour donner le change aux autres; ce vous que tâcherez de bien pénétrer, sans vous laisser désorienter par les apparences.

Federic.

Nach dem Concept.

4543. AU CONSEILLER DE LÉGATION WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 6 octobre 1750.

J'ai bien reçu votre rapport du 19 de ce mois. Je suis bien aise de savoir que la cour de Russie commence d'avoir de l'attention sur les intentions et les démarches de la Porte et d'en être intriguée. J'espère qu'elle le sera encore plus, quand à son temps elle s'apercevra de la manière que nos arrangements sont pris.

J'ai tout lieu de douter que la maladie du Grand-Chancelier renferme du mystère; je la regarde plutôt comme assez naturelle et qui n'aura aucune suite.

Si l'ami connu[3] avait encore dix Hetmans liés d'amitié à lui et qu'il manque le Grand-Veneur,[4] il aura autant que rien.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Uebermittelung der Meldung Klinggräffen's aus Hannover vom 1. October behufs Mittheilung an Puyzieulx. — [2] Vergl. S. 81. — [3] Woronzow. — [4] Die Brüder Graf Cyrillus und Graf Alexei Rasumowski. Vergl. S. 7.

4544. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 6 octobre 1750.

J'ai été bien aise de voir par votre dépêche du 26 du mois passé que le ministère de Suède commence d'avoir de l'attention sur les machinations des Russes. Quoiqu'on vous dise dans la dépêche d'aujourd'hui qui vous parviendra du département des affaires étrangères, que vous sauriez vous dispenser de donner l'éveil là-dessus à celui-là, mon intention est plutôt que vous deviez lui conseiller de ma part de prendre fort à cœur ces affaires, de donner de hauts démentis à tous les mauvais bruits et de tâcher de découvrir quelqu'un qui s'est laissé corrompre par les Russes, pour l'en bien convaincre et d'exposer alors tout le fait publiquement à la nation, afin que celle-ci soit informée du mauvais procédé des Russes.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

4545. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Graf Otto Podewils berichtet, Wien 30. September: „Le comte d'Ulfeld me déclara hier qu'ayant parlé à l'Impératrice-Reine au sujet du sieur Seyferth,[2] Sa Majesté Impériale lui avait dit qu'elle avait prévenu les désirs de Votre Majesté à cet égard et que, sur le premier avis qui lui était venu du démêlé entre le ministre d'État comte de Münchow et le sieur Seyferth, elle avait donné ordre à celui-ci de retourner à Prague; que la franchise avec laquelle Votre Majesté usait à son égard, l'engageait à en agir de même envers Elle, et que Sa Majesté Impériale ne pouvait se dispenser de Lui déclarer que jamais Elle ne pourrait lui envoyer personne qui lui fût moins agréable que le sieur de Voss,[3] et qu'elle aurait de la peine à se résoudre de l'admettre à sa cour; qu'elle espérait que Votre Majesté changerait ce choix, comme elle, l'Impératrice, avait fait en pareil cas,[4] et que toute autre personne que Votre Majesté enverrait à sa place, lui serait agréable."

Potsdam, 9. October 1750.

Ew. Excellenz habe hierdurch melden sollen, wie des Königs Majestät auf das Postscriptum der letzteren Relation des Herrn Grafen von Podewils zu Wien, betreffend den Refus des dortigen Hofes in der Person des Herrn von Voss, nunmehro resolviret haben, dass erwähntem Herrn Grafen geantwortet werden solle, dem Grafen Ulfeld zu sagen, wie, ohnerachtet Sr. Königl. Majestät es sehr étrange vorkäme, dass die Königin-Kaiserin jemanden, den sie nie gesehen hätte, noch der jemalen ihr etwas zuwider thun können, als Minister an ihrem Hofe zu haben refusiren mögen, des Königs Majestät dennoch so complaisant sein und denselben nicht hinschicken wollten. Man möchte aber hierbei remarquiren, wie wohl zwischen einem kleinen Secrétaire als der Seyferth sei, und zwischen einer Person, so Se. Königl. Majestät zu Dero Gesandten nenneten, ein grosser Unterschied wäre,

[1] Vergl. S. 88. — [2] Vergl. S. 83. 84. — [3] Vergl. S. 52. — [4] Vergl. Bd. VI, 77. 89.

dass man beide mit einander nicht confondiren, noch eine Réciprocité hierin stattfinden könne.

Wobei gedachtem Herrn Grafen von Podewils noch besonders geschrieben werden solle, dass, so viel seinen Rappell anlangete, er bei solchem ohnvermutheten Vorfalle wohl selbst beurtheilen werde, dass solcher nunmehro wohl nicht anders als differiret werden könne, weil Se. Königl. Majestät Sich nothwendig zuvor arrangiren müssten, um einen andern zu choisiren und hinzusenden, welches nicht von Tage zu Tage geschehen könnte und gehörige Ueberlegung erforderte.

Eichel.

P. S.

Auch habe Ew. Excellenz ganz unterthänig vermelden wollen, wie ich zwar gesuchet, von dem mir gnädig communicirten, hiebei zurückkommenden Schreiben den bestmöglichsten Gebrauch zu machen, und unter andern den Umstand mit angeführet habe, dass nach dem Rappell des General Bernes der wienersche Hof dessen Posten zu Berlin eine geraume Zeit ohnbesetzet gelassen,[1] auf dass also durch den von Gräve, auch allenfalls durch den ter Hellen, das wenige, so jetzo in Wien vorfiele, gar füglich besorget werden könne, so wie es nach der Abreise des General Bernes durch den Secrétaire Weingarten geschehen sei. Es haben des Königs Majestät aber darauf geantwortet, wie die jetzige so sehr critiquen Umstände nothwendig noch die Anwesenheit eines von Deroselben accreditirten und publiquen Ministers zu Wien erforderten, und also, so leid es Deroselben thäte, dem Herrn Grafen von Podewils in seinem billigen Verlangen keine Satisfaction geben zu können, Sie dennoch resolviren müssten, ihn noch etwas dort zu lassen, und er sich also gedulden müsste, bis Dieselbe einen andern an die Stelle des Herrn von Voss ausmachen könnten, worüber Sie noch in Verlegenheit wären. Mit welcher Antwort mich dann beruhigen müssen und es nicht weiter poussiren dörfen.

Was des Königs Majestät sonsten vor gut gefunden, dem Herrn von Voss antworten zu lassen,[2] solches werden Ew. Excellenz aus meiner gestrigen Notification vermuthlich bereits ersehen haben. Ich bin dabei in einiger Besorgniss, wie solche Antwort den Herrn von Voss wird treffen[3] können, woferne Ew. Excellenz nicht etwa vor gut finden möchten, demselben ein Duplicat der Antwort oder auch die Antwort selbst auf Breslau par Estafette entgegen zu senden.

Nach der Ausfertigung.

4546. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 10 octobre 1750.

D'autant que les ordres que vous recevrez du département des affaires étrangères à la suite de cette lettre, vous instruiront suffisam-

[1] Vergl. Bd. VI, 604. — [2] Vergl. Nr. 4547. — [3] Vergl. S. 96 Anm. 1.

ment sur la manière dont vous aurez à vous expliquer au chancelier Ulfeld au sujet de l'étrange déclaration qu'en conséquence de votre rapport du dernier du mois passé celui-ci vous a faite de la part de la Reine-Impératrice, touchant le sieur Voss qu'elle refuse sans l'avoir jamais vu ni que celui-ci ait jamais eu l'occasion de faire quelque chose qui lui aurait pu rendre sa personne désagréable, je m'y réfère et n'ajouterai rien, sinon que vous comprendrez vous-même qu'un incident aussi singulier ne saurait que faire différer encore votre rappel de la cour où vous êtes, parceque la fermentation où se trouvent actuellement les affaires publiques à plusieurs égards, ne me permet point de laisser vaquer votre poste, et qu'il faut d'ailleurs que je m'arrange sur le sujet que j'aurai à choisir pour vous relever, ce qui ne se fait d'un jour à l'autre. Pour votre direction seule cependant, et avec défense expresse de n'en rien toucher à qui que ce soit, je veux bien vous dire que mon choix est actuellement fait, mais que je n'en déclarerai rien à personne, avant que celui que j'ai choisi, ne soit à même de pouvoir partir incessamment après que je l'aurai nommé, afin de n'être pas exposé à de nouvelles chicanes.

Federic.

Nach dem Concept.

4547. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION ERNEST-JEAN DE VOSS.[1]

Potsdam, 10 octobre 1750.

Les rapports que vous m'avez faits du 26 et du 30 du mois de septembre passé, me sont heuresement entrés. Votre départ de Varsovie ne me permettant plus d'entrer sur ce qui fait leur sujet, il ne me reste que de vous témoigner par la présente la satisfaction parfaite que j'ai eue des fidèles et signalés services que vous m'avez rendus pendant votre dernier séjour en Pologne, et que je ne mettrai jamais en oubli.

Cependant des raisons particulières m'obligent de vous confirmer ce que mes ordres du département des affaires étrangères vous auront déjà marqué, savoir que les circonstances demandent que, sans diriger votre voyage à Berlin, vous aillez tout droit à Dresde, où vous trouverez déjà votre successeur, qui y arrivera le 12 de ce mois, auquel vous donnerez alors toutes les informations et les connaissances qu'il lui faut afin qu'il soit à même de me rendre des services utiles à tous égards. Cela fait, vous vous congédierez là et viendrez me trouver ici. Je vous avertis d'ailleurs que vous ne devez faire aucun arrangement pour un voyage à Vienne, ni pour aucune chose qui y ait du rapport, Secrétaire als dirai les raisons, quand vous serez arrivé chez moi.

Majestät zu Dep. Federic.

---

[1] Vergl. S. 88. — 77. 89. ·ctober in Breslau ein.

4548. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 10 octobre 1750.

Votre relation du 28 du mois dernier m'a été bien rendue. Les réflexions que le roi de Pologne Stanislas[1] vous a faites au sujet de la nécessité qu'il y a de faire envisager à la Porte Ottomane les suites qui résulteraient pour elle et ses alliés, si la Russie parvenait à maîtriser le Nord et acquérît plus d'influence dans les affaires de l'Europe, sont tout-à-fait justes, et il serait fort à souhaiter qu'il y appuyât auprès du ministère de France, afin que celui-ci en fît un bon usage. Pour ce qui regarde les propos qu'il vous a tenus touchant ce qu'il faudrait penser d'avance à quelque sujet convenable pour occuper le trône de Pologne quand il viendra à vaquer, j'avoue bonnement que je n'ai jusqu'à présent point songé à un événement qui, selon les apparences, est encore assez éloigné. Mais pour savoir juger quelle sera la puissance laquelle, le cas existant, saura donner alors un roi à la Pologne, il faudrait être instruit d'avance si à ce temps-là la Russie sera en guerre avec les Turcs, ou n'osera pas remuer devant ceux-ci, auquel cas la Pologne saurait bien prendre son roi de la main de la France et de ses alliés. Sans ce cas-là, la bonne raison demande que je ne me commette pas à une chose qui pourrait m'attirer une guerre ruineuse ou du moins aucunement avantageuse. Et comme d'ailleurs je n'ai nulles vues particulières par rapport à la Pologne, il me saura être indifférent si un duc de Parme, un prince de Saxe ou quelque Piaste vient à succéder à la couronne de Pologne, quand elle vaquera.

Vous ne manquerez pas de faire un usage convenable de tout ceci, s'il arrive que le roi Stanislas vous parle encore à ce sujet, auquel vous ne laisserez pas de dire toutes les choses les plus obligeantes de ma part, aussi souvent que l'occasion s'y présente.

Federic.

Nach dem Concept.

4549. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 10 octobre 1750.

Milord. La confiance sans réserve que j'ai mise en vous, et le désir de communiquer fidèlement à votre cour tout ce qui vient à ma connaissance et qui saurait avoir quelque rapport à ses intérêts, ont été les motifs de ce que je vous adresse l'extrait ci-clos d'une lettre assez intéressante, écrite en dernier lieu, sans chiffre, du ministre autrichien à la cour de Munich,[2] au comte Puebla, et dont quelqu'un des miens a trouvé moyen de tirer copie.

Votre droiture reconnue me sert de sûr garant que vous me garderez le secret le plus absolu là-dessus, que vous n'en toucherez rien à âme qui vive, et qu'en la faisant passer à votre cour, vous prendrez

[1] Vergl. Bd. VI, 239. — [2] Widmann.

d'aussi justes mesures pour que la copie ne puisse point avoir chemin faisant un sort égal à celui que son original a eu. J'ose même vous prier instamment de vouloir bien recommander à votre cour afin qu'elle me garde le même secret, et que je n'en aie à craindre en aucune façon. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Extrait d'une lettre de Munich du 27 août 1750.

A mon arrivée en cette cour, j'ai été bien reçu de Leurs Altesses Électorales, autant que de Sa Majesté l'Impératrice douairière et de toute la sérénissime famille électorale. Les uns et les autres m'ont d'abord témoigné beaucoup d'empressement à conserver et à resserrer toujours davantage les nœuds d'une étroite amitié avec Leurs Majestés Impériales et Royales. Le ministère m'a parlé sur le même ton, et j'ai répondu par des contestations réciproques. Bientôt après, on a commencé à me sonder sur Mirandole et Concorde,[1] sur l'accomplissement de l'article 15 des préliminaires de Füssen,[2] sur quelques vieilles prétentions d'ici, comme le débit du sel de la Bavière en quelques contrées de la Bohême, et enfin sur tout ce que notre cour avait encore à remplir à l'égard de celle d'ici, quoique la plupart de ces prétentions ont été invalidées ou faute des conditions non remplies pour lesquelles certains avantages ont été stipulés, ou par le quinzième article de la paix de Bade. Comme mes instructions étaient trop générales pour m'autoriser à entrer dans la discussion de ces prétentions, j'ai tâché de les décliner, mais on m'a dit qu'on s'attendait une fois ici à voir les effets des paroles.

Cela m'a fait comprendre que la bonne harmonie n'était pas encore établie sur un assez bon pied, tant qu'on lui pose pour principe des sacrifices que notre cour doit faire; et comme toujours l'on a pris à tâche de la part d'ici de faire sonner haut à la cour de Londres l'éloignement que témoignait la nôtre de vouloir entrer en discussion des susdits objets, tandis que toujours de ce côté-ci l'on a éludé la matière, en dépit des instances faites par MM. les comtes de Chotek et Frankenberg, j'ai enfin par ordre de ma cour, et pour mettre celle-ci dans tout son tort vis-à-vis du ministère anglais, donné un mémoire, le 5 de juillet, par lequel j'ai déclaré que j'étais prêt et autorisé à finir tous les différends qui pourraient subsister sous le titre *von nachbarlichen Irrungen;* à quoi l'on n'a encore répondu, depuis deux jours, que par un compliment vague et préliminaire.

Le parti français, qui est le plus fort et qui environne la personne de l'Électeur, ne laisse pas de lui fournir de temps en temps des idées qui l'éloignent plutôt qu'elles ne le rapprochent de nous; ce Prince, qui, au fond, paraît avoir de fort bons sentiments, est trop étranger dans les affaires pour éviter toujours les pièges qu'on lui tend, et cela

[1] Vergl. S. 48. — [2] Vergl. Bd. IV, 135 Anm. 2.

donne beau jeu aux Français et aux partisans de la cour palatine. Son confesseur[1] épouse chaudement les intérêts de cette dernière, à laquelle il rend de bons services, tandis qu'il dessert son maître et l'engage à des démarches pernicieuses et qui même ne sont pas approuvées de la plupart des ministres. Il a su longtemps détourner l'Électeur d'un nouvel engagement avec les Puissances maritimes, sous prétexte qu'il valait toujours mieux prendre des subsides d'une puissance catholique que d'une puissance protestante. L'exemple de la cour de Bonn et les conseils des bien intentionnés ayant enfin prévalu sur l'Électeur, pour rechercher la Grande-Bretagne, et le traité étant sur le point de se conclure, on impute audit père confesseur d'être la cause des anicroches qui l'arrêtent encore, parcequ'il doit avoir de nouveau engagé l'Électeur à des liaisons avec la cour palatine et à s'intéresser pour certaines propositions faites par cette même cour au ministère d'Hanovre. Comme tout le monde est persuadé que les subsides sont utiles et nécessaires, on est généralement fort mécontent du zèle déplacé de ce bon père, qui sort des bornes de sa vocation et se mêle de choses qui ne sont pas de son département. Il s'agit maintenant de voir ce qu'on dira à Hanovre sur les commissions dont M. de Haslang, ministre de cette cour-ci, a été chargé relativement aux susdites prétentions de la cour palatine; l'on attend ici de moment à autre le retour du courrier qu'on y a envoyé d'ici à ce sujet, au lieu qu'il aurait dû être le porteur de la ratification. Je ne crois pas qu'on voudra s'opiniâtrer absolument ici, mais il est à appréhender que, si le ministère anglais se roidissait trop, le parti adverse ne mît cela à profit pour détourner cet Électeur-ci totalement de l'alliance des Puissances maritimes, les intentions de la cour palatine, selon moi, n'étant pas sincères, malgré toutes les belles espérances qu'on nous donne ici de son favorable changement, et ses vues n'allant qu'à accrocher plutôt le renouvellement du traité de subsides avec cette cour-ci qu'à y prendre part de bonne foi.

La France n'entre en apparence que très peu dans les affaires, et le comte de Bachi, son ministre en cette cour, est retourné depuis plus de deux mois à Paris, sans qu'on entende parler de son successeur; cependant l'intérêt de cette couronne n'en souffre nullement, parcequ'il est ménagé sous main par ses adhérents, qui sont en grand nombre.

Il est vrai que l'Électeur s'en défie beaucoup, mais la même raison qui lui fait donner quelquefois dans le panneau avec la cour palatine, l'empêche souvent de démêler les artifices du parti français.

Votre Excellence aura sans doute appris ce qui s'est passé dans la fameuse affaire de Hohenlohe,[2] où le corps des Protestants a procédé de son chef à l'exécution, pour se rendre justice à l'égard de certains griefs formés en vertu de la paix de Westphalie. La France, toujours

[1] P. Daniel Stadler S. J. — [2] Vergl. Bd. VII, 390. 402. 403.

attentive aux occasions de mettre la main dans les affaires de l'Empire, n'a pas manqué de parler de sa garantie de cette paix, et quelques Catholiques peu instruits de leurs propres intérêts lui ont prêté l'oreille. Cette affaire, gâtée par une trop grande vivacité de part et d'autre, a beaucoup compromis l'autorité impériale et m'a aussi fait naître bien des obstacles en cette cour, tandis qu'elle a donné beau jeu aux partisans français. Mais on a trouvé moyen d'apaiser la chose, quoiqu'elle ne soit pas encore étouffée. A présent, toute l'attention est tournée à ce qui se passe à Hanovre, d'où l'on s'attend à de grandes nouvelles qui pourraient bien être relatives à l'élection d'un roi des Romains, aux investitures[1] et à tout ce qui peut intéresser la situation présente de l'Empire.

De Munich, ce 17 septembre 1750.

M. de Haslang, ministre de cette cour auprès du roi d'Angleterre, ayant marchandé fort longtemps pour faire conclure le traité de subsides sur un pied le plus avantageux et en même temps le moins onéreux pour l'Électeur son maître, a enfin poussé à bout la patience du Roi et de son ministère qu'on lui a fixé un terme pour signer ou pour rompre le traité. Quoique, par les intrigues de la cour palatine et du ministre qui réside ici de la part de cette cour,[2] il ait eu l'instruction de ne signer, mais d'attendre nouvel ordre, s'il ne pouvait faire insérer la cour palatine dans ledit traité, il a trouvé à propos de faire le premier[3] et en a donné avis à sa cour par un courrier qu'il a dépêché à ce sujet. Ce procédé a été envisagé ici comme précipité de la part de M. de Haslang, et ses ennemis ont même pensé de le sacrifier, puisqu'il avait passé des conditions qui ne sont pas au gré de la cour de Manheim, de laquelle il n'est fait aucune mention dans ledit traité. La faction palatine a remué ciel et terre pour éloigner l'Électeur de la ratification ou pour traîner du moins jusqu'à ce que ladite cour de Manheim trouve moyen d'avancer un peu plus ses intérêts. Pour cet effet, on a cité mal à propos l'union qui subsiste entre les deux cours, et a tâché de lui donner plus d'étendue qu'elle n'a jamais eue, ce qui a fort embarrassé l'Électeur. D'un côté il a trouvé ses avantages dans la somme accordée de 400,000 florins par an, et d'un autre il a cru ne devoir abandonner la cour de Manheim, au point que, si l'on avait pu se passer ici des subsides des Puissances maritimes, on l'aurait fait à force d'attachement pour la susdite cour. Ceci a donné lieu à plusieurs conférences, et comme le terme d'un mois était fixé pour la ratification, on a enfin renvoyé le courrier qui n'arrivera qu'à la porte fermante, le terme stipulé pour les ratifications échouant le 22 du courant. Ses dépêches, à ce que j'apprends, portent que Haslang doit tâcher de traîner encore tant qu'il lui sera possible, et on croit qu'en

[1] Vergl. S. 11. — [2] Schroff. — [3] Die Unterzeichnung des erneuerten Subsidienvertrages durch Haslang erfolgte am 22. August 1750. Vergl. auch S. 87.

attendant les affaires de Manheim, qu'on se flatte ici être fort avancées, prendront un tour plus favorable. Ainsi l'on pourrait regarder ce traité comme de nouveau accroché, si je n'avais de bonnes raisons pour croire que Haslang est en même temps muni des ordres secrets de ne point pousser les choses à bout, et de signer plutôt que de rompre une affaire à laquelle tout le salut de cette cour-ci et toute l'exécution de son nouvel arrangement sont attachés, et que même la cour palatine se relâchera, dès qu'elle verra que celle-ci risque de perdre ses propres avantages en voulant procurer les siens. Au reste, si ce traité subsiste, la Bavière promet de donner sa voix pour l'élection d'un roi des Romains, se relâche sur ses prétentions de Mirandole et Concorde moyennant un équivalent que nous donnons en argent comptant en guise de supplément aux subsides des Puissances maritimes, ce qui pourrait enfin resserrer plus étroitement les nœuds d'une parfaite amitié entre notre cour et celle-ci. Toutefois on fera tout de la part d'ici pour procurer également à la cour de Manheim des avantages des Puissances maritimes, quoique les prétentions de celle-là soient si exorbitantes et si peu acceptables que jusqu'à présent l'on n'a pu y faire attention et que même l'on ne peut encore les regarder que comme des subterfuges pour accrocher toute l'affaire.

Nach der Ausfertigung mit Beilagen im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

4550. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 10 octobre 1750.

Milord. Quelqu'un de ma connaissance vient de me marquer dans la dernière confidence et sous le sceau du secret le plus absolu, que le terme du traité de subsides entre le duc de Brunswick et la Hollande[1] étant sur le point d'expirer, la cour de Brunswick témoignait assez d'envie pour son renouvellement; qu'outre les ouvertures qu'elle en ferait au comte Bentinck à son arrivée prochaine à Brunswick, elle avait fait sonder par M. de Puebla le sieur Williams à Berlin si lui ne voulait pas se charger d'en écrire à sa cour, pour savoir si, moyennant quelques subsides que les Puissances maritimes paieraient, on ne voudrait prévenir à ce que le duc de Brunswick ne prît des engagements avec la France et la Prusse, quand celles-ci l'en solliciteraient; mais que le sieur Williams avait fait entendre là-dessus que l'affaire rencontrerait bien des difficultés à sa cour. Sur quoi on avait disposé les sieurs Puebla et Gross, ministre de Russie, d'en écrire à leurs cours respectives, afin d'appuyer par leurs ministres à Hanovre le duc de Brunswick, qui, selon toutes les apparences, se contenterait d'un subside bien médiocre.

[1] Vergl. Bd. VI, 358. 381.

Comme il y a quelques mois passés que Messieurs les ministres de France firent entendre au baron Le Chambrier que la France était toute disposée à m'aider d'engager quelques princes de l'Empire pour qu'ils fournissent, les circonstances le demandant, de leurs troupes,[1] j'ai cru devoir vous avertir confidemment de tout ce que dessus, et de vous demander votre sentiment, si vous croyez qu'il conviendrait à votre cour que je fisse faire quelques ouvertures au duc de Brunswick pour le disposer à prendre des engagements avec nous moyennant quelques subsides que la France lui fournirait. Le moment à cela me paraît d'autant plus propre que d'un côté la cour de Londres ne voudra que difficilement se prêter à contenter là-dessus le duc de Brunswick, et que de l'autre le prince Ferdinand, frère du Duc, partira au premier jour d'ici pour aller séjourner quelques semaines à Brunswick, où ses affaires domestiques l'appellent, ce qui me fournira l'occasion de le charger de sonder le Duc sur cet engagement et de l'y disposer, pourvu que vous trouviez que cela saurait être de la convenance de la France.

Mais parceque le moment presse où le prince Ferdinand se mettra en voyage, je vous prie, Milord, de me marquer votre sentiment au plus tôt possible, et aujourd'hui encore s'il y a moyen.

Au surplus, je ne saurais finir sans vous demander un secret religieux sur toute cette affaire, en sorte même que vous n'en parlerez aucunement à mes ministres. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

4551. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE RRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 11 octobre 1750.

Milord. J'ai reçu votre lettre du 9[2] de ce mois, qui m'a fait d'autant plus de plaisir, parcequ'elle m'apprend que vous goûtez parfaitement mon idée au sujet des ouvertures à faire au duc de Brunswick.

Cependant, comme il faut surtout que je sache précisément jusqu'où votre cour voudrait bien aller relativement à la somme des subsides annuels à offrir au susdit Duc, le meilleur moyen pour en être bientôt instruit, sera que vous envoyiez un courrier, afin d'avoir les intentions de votre cour et si toute l'affaire lui convient ou non, par un autre courrier qu'on vous dépêcherait.

Je ferai, en attendant, entamer l'affaire, quoique uniquement pour pénétrer les sentiments du Duc là-dessus et toujours de la façon que, si contre mon attente votre cour ne la goûtait pas, je puisse d'abord la rompre.

[1] Vergl. Bd. VII, 327. 400. — [2] Sic. Das Schreiben Tyrconnell's (Antwort auf Nr. 4550) ist datirt „à Berlin ce 10 octobre 1750 à neuf heures du soir."

Je laisse à votre considération si vous ne trouvez pas la voie du courrier que vous dépêcherez la plus sûre pour faire passer à votre cour cette lettre que je vous communiquai hier.[1] Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

J'ai ordonné au comte Podewils de vous lire les nouvelles qui nous sont venues de Cologne;[2] vous y reconnaîtrez le dessein invariable de la cour de Vienne de s'agrandir et de gagner le dessus en Allemagne.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris. Der Zusatz eigenhändig.

4552. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Diest berichtet, Köln 6. October: „On m'a dit en confidence qu'il y avait à la cour de Cologne et à celle de Munich des affaires de la dernière importance sur le tapis; que le parti autrichien se flattait que le projet qu'on avait formé de faire l'archiduc Charles d'Autriche coadjuteur de l'électorat de Cologne,[3] aurait une heureuse issue, que l'Impératrice douairière à Munich s'était chargée d'en faire la proposition à l'électeur de Cologne, que Ladite Majesté Impériale ferait aussi tous les efforts possibles de disposer le cardinal de Bavière, évêque de Liège, de renoncer volontairement à ses vues qu'il avait de devenir lui-même coadjuteur;[4] qu'on le persuaderait en même temps d'abandonner le parti français auquel il avait été attaché jusqu'ici; que les Puissances maritimes s'intéressaient beaucoup à cette négociation, pour la faire réussir; et qu'enfin cet établissement de l'archiduc Charles serait très considérable pour la maison d'Autriche et aurait de grandes suites et influence sur les affaires d'État de l'Empire."

Potsdam, 11. October 1750.

Se. Königl. Majestät haben mir occasione der einliegenden Relation von dem von Diest befohlen, Ew. Excellenz zu vermelden, wie Höchstdieselbe für gut fänden, den Lord Tyrconnell solchen Bericht, insbesondere wegen der darin enthaltenen Intrigue des wienerschen Hofes, um die Coadjutorie von von Köln auf den Erzherzog Karl zu bringen, selbst lesen lassen möchten.

Welches mir anbefohlene dann hierdurch schuldigst ausrichten und dabei nur noch melden wollen, wie des Königs Majestät gedachten Mylord hiervon besonders avertirt haben, dass nämlich Ew. Excellenz ihn die aus Köln gekommene Nachricht würde lesen lassen, woraus er das ohnveränderliche Dessein des wienerschen Hofes erkennen werde, sich zu agrandiren und die völlige Oberhand in Teutschland zu gewinnen.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Die Beilagen zu Nr. 4549. — [2] Vergl. Nr. 4552. — [3] V 356. — [4] Vergl. Bd. VII, 255. 263.

4553. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A HANOVRE.

Potsdam, 11 octobre 1750.

J'ai bien reçu votre dépêche 4 de ce mois. Mon attention particulière est à présent de savoir les propositions que le duc de Newcastle aura faites au baron Wrede; aussi espéré-je que les premières dépêches qui me viendront de votre part, m'en instruiront. Quant aux menées de la cour de Dresde, j'en serai bientôt au fait par quelque bon canal; en attendant, je suis bien persuadé que la cour de Vienne et son parti aura la voix de celle-là pour l'élection d'un roi des Romains contre quelque mince avantage qu'on lui accordera, par exemple d'avoir garnison dans la ville d'Erfurt, et de pareilles bagatelles.

Comme le temps s'approche que le roi d'Angleterre partira et que vous vous en congédierez,[1] je vous recommande de travailler alors avec toute la vigilance et vivacité possible pour régler bientôt avec le prince d'Orange l'affaire de la vente de mes domaines en Hollande[2] et pour la mener à sa perfection de la manière que je la désire.

Federic.

Nach dem Concept.

4554. AU CONSEILLER DE LÉGATION WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 11 octobre 1750.

J'ai reçu votre rapport du 21 passé. La conduite que la souveraine de Russie tient relativement au jeune Iwan,[3] est inconcevable. On le fait approcher pour lui donner une meilleure éducation, tandis qu'on recherche avec rigueur les papiers où il est fait mention de lui, pour les brûler, et l'on marque du mécontentement du Grand-Duc au point qu'on paraît regretter le choix fait en sa personne, dans le même temps qu'on tâche de détruire la mémoire du Prince susdit. Comment concilier tant de contrariétés?

Federic.

Nach dem Concept.

4555. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 11 octobre 1750.

J'ai bien reçu votre dépêche du 29 du mois dernier. Quant à
'le que vous m'avez adressée immédiatement, je vous dirai qu'après
pén mûrement réfléchi sur l'affaire d'un mariage à constater entre le
si co Gustave et la jeune princesse de Danemark,[4] je l'ai trouvée tout-
la romp nne et de façon que je crois avoir lieu de m'en réjouir fort
uccédera; les suites n'en sauraient être que heureuses, vu

[1] Vergl.
auf Nr. 4550) 36. 54. — [2] Vergl. S. 53. 54. — [3] Vergl. S. 72. — [4] Vergl. S. 64.

que par là les intérêts de la Suède deviendront en quelque manière communs d'avec ceux du Danemark, et que surtout le Prince-Successeur en Suède aura de quoi attacher le roi de Danemark à ses intérêts, vu que celui-ci sera obligé de prendre part à tout ce qui regarde particulièrement ledit Prince et sa succession. D'ailleurs, il n'y aura aucunement à risquer, vu le temps assez éloigné encore où la célébration de ce mariage saura se parfaire.

Vous ne manquerez pas de vous expliquer de la sorte envers ma sœur, la Princesse Royale, et de lui témoigner de ma part en des termes bien obligeants combien j'étais sensible à la confiance qu'elle avait bien voulu mettre en moi pour demander mon avis sur une affaire de telle importance que celle-ci.

Federic.

Nach dem Concept.

4556. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 12 octobre 1750.

Milord. J'ai eu la satisfaction de recevoir la lettre que vous avez bien voulu m'écrire hier. Comme il m'importe de savoir bientôt les intentions de votre cour relativement à la négociation de Brunswick que je viens de proposer, il conviendra toujours que vous les demandiez par un courrier que vous y dépêcherez à ce sujet. Je pourrais bien traîner cette négociation, par des pourparlers vagues, pendant trois ou quatre semaines; mais, ce temps passé, il faudrait bien que je vienne à des propositions plus déterminées et par conséquent que je sois pendant ce temps-là précisément instruit si votre cour trouve l'affaire de sa convenance, et, en ce cas-là, ce qu'elle destine de subsides à offrir au duc de Brunswick pour l'entretien des 3 ou 4,000 hommes qu'il a tenus jusqu'ici à la disposition des Puissances maritimes. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

4557. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 12. October, über die Unmöglichkeit, im Churfürstencollegium die Mehrheit der Stimmen gegen die Pläne des wiener Hofes zu gewinnen, und über die Möglichkeit das dem wiener Hofe weniger günstig gestimmte Fürstencollegium in der Wahlfrage des römischen Königs in Thätigkeit zu setzen. „Le collège des Princes a toujours prétendu devoir être admis à la

Potsdam, 13. October 1750.

Recht sehr gut; wenn sie es dergestalt arrangiren und dahin bringen können werden, wird es Mir sehr angenehm.

décision de la question *an* . . . Il est vrai que leurs demandes n'ont jamais été écoutées, mais c'est en partie parcequ'ils s'y sont toujours pris trop tard . . . Il faudrait donc, pour rendre ces demandes plus efficaces, que les anciennes maisons des Princes profitassent du moment présent, et que, sans attendre que l'électeur de Mayence aît convoqué les Électeurs,[1] ils fissent valoir leurs droits."

Als geeignete Persönlichkeit bei den altfürstlichen Höfen von Württemberg, Cassel, Baireuth und Gotha die erforderlichen Insinuationen zu vermitteln, bringen Podewils und Finckenstein den ehemaligen württembergischen Minister von Keller in Vorschlag.

„Le baron de Rosenkrantz nous ayant demandé des éclaircissements sur la sauvegarde que Votre Majesté a accordée à la comtesse de Bentinck pour la seigneurie de Knyphausen,[2] nous lui en avons donné de si bonnes raisons qu'il a paru y acquiescer et promis d'en faire un rapport favorable à sa cour. Cependant le comte de Tyrconnell vient de nous avertir que non seulement le baron de Rosenkrantz lui avait fait des doléances sur les procédés de Votre Majesté vis-à-vis de sa cour dans cette affaire, mais que lui, Tyrconnell, avait remarqué, de plus, que d'autres ministres étrangers saisissaient cette occassion pour aigrir les choses: entre autres, le comte de Puebla avait insinué au baron de Rosenkrantz qu'on voyait par cet échantillon combien Votte Majesté était portée à abuser des forces qu'Elle avait en main, pour empiéter sur les droits et les États de Ses voisins."

Die Minister bringen die Mittheilung einer Darlegung dieser Angelegenheit an Tyrconnell und Chambrier in Antrag.

Recht gut. Sie werden sich aber auch erinnern, dass Frankreich selbst deshalb an Mich geschrieben hat in ihrer[3] Faveur.

Mündliche Resolutionen. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

4558. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 13 octobre 1750.

J'ai été content des informations que vous m'avez données encore par votre rapport du 2 du courant au sujet de l'affaire du clergé de France, et souhaite pour la gloire et les intérêts de Sa Majesté Très

[1] Vergl. S. 91. — [2] Vergl. S. 70. 71. — [3] Der Gräfin Bentinck.

Chrétienne que son ministère soutienne avec fermeté le projet qu'il a formé à ce sujet.[1]

L'affaire la plus principale sur laquelle je souhaite à présent d'être bien informé par vous, est si donc les ministres de France regardent avec des yeux indifférents toutes les ligues et les alliances que le roi d'Angleterre forme actuellement en Allemagne contre la France, et si lesdits ministres ne sentent pas que toutes ces troupes que le susdit Prince prend à tâche d'assembler moyennant ses traités de subsides, ne sont que pour s'en servir directement contre la France. Pour moi, je pense que, comme ledit Roi ne se cache point sur les intentions qu'il a là-dessus, il convenait à la France de faire au moins quelques arrangements en contraire et de se former un parti qui saurait contre-balancer l'autre. Comme je voudrais bien être éclairci sur tout ceci, je souhaite que vous cherchiez le moment pour en sonder le marquis de Puyzieulx, quoiqu'absolument d'une manière qu'il ne paraisse pas que vous voudriez lui donner de l'alarme; tout au contraire, vous ne mettrez pas cette chose-là auprès de lui sur le tapis que sous l'apparence que vous ne cherchiez qu'à vous instruire si la France prend sur un pied sérieux les cabales que la cour d'Angleterre forme contre elle, ou si elle ne s'en soucie guère. Je laisse cela à votre dextérité, mais je souhaite fort d'avoir vos éclaircissements là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

4559. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A HANOVRE.

Potsdam, 13 octobre 1750.

J'ai été bien satisfait des nouvelles que vous m'avez marquées par votre dépêche du 8 de courant. Elles me confirment au moins les assurances que la cour de Manheim m'a fait donner qu'il n'y avait rien conclu entre elle et l'Hanovre, et qu'elle ne prendrait point des engagements avec celle-ci.[2]

Au surplus, j'ai été bien aise que vous ayez su engager le baron Wrede à vous communiquer son projet pour embarrasser l'élection[3] et vous ne manquerez pas de m'en informer amplement dès que vous en serez suffisamment instruit.

Federic.

Nach dem Concept.

4560. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION FRÉDÉRIC DE VOSS A COPENHAGUE.

Fr. von Voss berichtet, Kopenhagen 6. October, dass der Grossmarschall von Moltke ganz im geheimen einen Courier

Potsdam, 13 octobre 1750.

J'ai reçu votre rapport du 6 de ce mois, et je pense presque

[1] Vergl. S. 6. — [2] Vergl. S. 85. — [3] Vergl. S. 91.

mit Depeschen an den Grafen Lynar nach Petersburg gesandt habe.[1] „L'abbé Lemaire est entièrement persuadé qu'elles n'ont pas regardé les affaires, et qu'il n'y peut avoir été question que du comte Lynar lui-même, ou peut-être du baron de Korff. Il fonde son opinion sur le peu d'attention qu'on a depuis quelque temps à la cour pour le dernier,[2] qui paraît indiquer qu'on est plus que jamais mécontent de lui et que l'on serait charmé de pouvoir s'en défaire entièrement . . . Pour ce qui regarde le comte Lynar, il est certain qu'il n'est plus question de le placer dans le Conseil,[3] et comme on serait sans doute en peine de lui trouver ailleurs un poste convenable, il se pourrait bien qu'on ait voulu prévenir par le courrier en question ses audiences de congé et son départ de Pétersbourg, et que l'on ait résolu de l'y faire continuer son séjour. La chose paraît d'autant plus probable que les ennemis du comte de Lynar, qui sont des plus redoutables, ne demandent pas justement sa présence, et qu'on est ici généralement du sentiment que le baron de Bernstorff acceptera à la fin le poste qu'on lui destine."[4]

Nach dem Concept.

que vous avez rencontré juste dans les conjectures que vous et l'abbé Lemaire avez formées au sujet de l'envoi secret du courrier que le comte de Moltke a envoyé à celui de Lynar; au moins mes dernières nouvelles de Russie paraissent les confirmer. Quoi qu'il en soit, vous ferez bien de tâcher d'approfondir encore mieux l'affaire et de ne pas vous fier tout-à-fait aux apparences, quoique toujours sans faire remarquer le moindre ombrage ou inquiétude de votre part.

Federic.

4561. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 13 octobre 1750.

J'ai reçu votre rapport du 2 de ce mois. Puisqu'il ne m'offre aucun objet qui demande de vous donner de nouvelles instructions, je me contente cette fois-ci de vous dire que les nouvelles de la Finlande continueront d'être bonnes, autant que la saison de l'hiver durera. D'ailleurs je suis bien aise que le ministère de Suède témoigne de la satisfaction des arrangements qu'il a pris dans cette province; mais pour vous dire ce que j'en pense, j'estime que, s'il n'y a d'autres moyens de conserver cette province à la Suède que les arrangements qu'on a pris jusqu'ici, je ne voudrais pas partager au sort qu'elle aurait en cas d'insulte. Au reste, vous ne manquerez pas d'avoir attention sur le train qu'aura le mariage projeté entre le prince Gustave et la princesse de Danemark,[5] pour m'en donner vos nouvelles.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 93. — [2] Vergl. S. 30. — [3] Vergl. S. 51. — [4] Vergl. Bd. VII, 373. — [5] Vergl. S. 104.

4562. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION ERNEST-JEAN DE VOSS A BRESLAU.

Potsdam, 13 octobre 1750.

Supposant que vous serez parti de Varsovie, je vous fais adresser celle-ci à Breslau,[1] pour accuser votre rapport du 3 de ce mois et pour vous dire d'ailleurs que j'approuve parfaitement que vous n'ayez point pris à Varsovie votre audience de congé, et les réflexions que vous avez faites à ce sujet, sont tout-à-fait conformes à mes intentions; c'est aussi pourquoi je vous confirme l'ordre que je vous ai fait passer par l'ordinaire dernière, que, sans venir à Berlin, vous devez aller tout droit à Dresde, où vous pourrez vous arrêter autant de jours qu'il faut pour instruire votre successeur et lui procurer les connaissances nécessaires; après quoi vous vous congédierez et partirez pour venir chez moi. Comme la cour de Dresde, par un ressentiment particulier, a su intriguer apparemment par le comte de Sternberg que la Reine-Impératrice m'a fait insinuer qu'elle aurait de la peine à vous admettre, je suis condescendu là-dessus;[2] mais vous devez compter qu'à votre retour chez moi j'aurai soin de vous.

Federic.

Nach dem Concept.

4563. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 13 octobre 1750.

La résolution que la cour où vous êtes a prise, en conséquence de votre rapport du 3 du courant, de faire revenir deux régiments de l'Italie, n'est pas un objet d'importance pour moi, et pourvu que d'autres n'en suivent, il me saura être indifférent si elle entretient deux régiments plus ou moins dans ses États d'Allemagne; toutefois vous faites bien d'avoir attention sur de pareils objets, et je serai bien aise, quand vous me marquerez les noms de ces régiments et les garnisons qu'on leur destine.

Au surplus, je me suis déterminé sur le sujet par qui je vous ferai relever; mais comme la cour de Vienne témoigne tant de délicatesse sur les gens qu'elle veut admettre ou non, je le garderai *in petto* et ne le nommerai pas, avant qu'il soit sur son départ à Vienne.

Federic

Nach dem Concept.

4564. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 14 octobre 1750.

Milord. Je ne saurais qu'applaudir parfaitement aux arrangements qu'en conséquence de votre lettre du 12 du courant vous avez pris

[1] Vergl. S. 96 Anm. 1. — [2] Vergl. S. 94—96.

pour l'envoi de votre courrier,[1] et vous sais tout le gré du monde des peines que vous vous êtes données à ce sujet.

Quoique en attendant je ferai faire entamer l'affaire en question avec le duc de Brunswick, je n'avancerai cependant rien qui saurait tirer en conséquence et je ferai en sorte que, le cas le demandant, je pourrai toujours m'en retirer. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

4565. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Klinggräffen berichtet, Hannover 11. October: „Quoiqu'on ait répondu ici avec assez d'assurance que l'électeur de Cologne eût donné sa voix, nous savons depuis deux jours qu'il y a encore des conditions à régler qui ne paraissent pas être faciles à ajuster. C'est par un exprès que le comte de Metternich a expédié de Francfort à ici, que l'affaire s'est éclaircie, quoiqu'en grand secret, ce qui a mis le Roi, le duc de Newcastle et le ministère d'ici de très mauvaise humeur. Il y a six conditions que l'Électeur prétend y mettre, avant que de s'engager pour sa voix. Nous n'en savons encore que deux; la première, que son traité de subsides, au lieu de quatre ans, soit prolongé jusqu'à six ans, et la seconde, que le roi d'Angleterre paie les arrérages dus par la France par son traité, qu'elle ne paiera plus, depuis que l'Électeur en a fait un autre avec le Roi, comme électeur d'Hanovre, et la République [de Hollande]. On dit que les quatre autres conditions sont de la même force."

Warendorff berichtet, Petersburg 29. September, dass nach der Dislocation der russischen Winterquartiere zu schliessen Bestushew die Absicht, durch die Kräfte Russlands die Pläne der Czartoryski's in Polen zu unterstützen, wenigstens für den Augenblick aufgegeben zu haben scheine.

Du Commun berichtet, Haag 9. October: „Le bruit court ici que la comtesse de Bentinck, ayant imploré la protection de Votre Majesté contre les décrets et arrêts que son époux a obtenus à son désavantage durant son séjour à Vienne, Votre Majesté avait envoyé un détachement de grenadiers dans la seigneurie de

Potsdam, 14. October 1750.

Weilen Se. Königl. Majestät aus der heutigen Dépêche des Herrn von Klinggräffen ersehen haben, wie es mit der Stimme von Churköln zur römischen Königswahl noch nicht so weit gekommen, als man solches wohl vermuthen sollen, so haben des Königs Majestät mir befohlen, Ew. Excellenz zu melden, wie Dieselbe die dahin concernirende Passage aus dem Original dem Lord Tyrconnell Selbst vorzulesen belieben möchten.

Bei Gelegenheit der Warendorff'schen Dépêche haben Se. Königl. Majestät resolviret, dass gedachtem Herrn Warendorff, woferne es sonsten noch nicht geschehen, dasjenige communiciret werden möchte, was letzthin der Herr von Voss von der Instruction, so der Graf Keyserlingk von seinem Hofe, wegen der polnischen Affairen, und sich nach verfehltem Hauptzwecke wegen des Reichstages nicht einmal von der Petrikau'schen Sache zu meliren, bekommen, gemeldet hat.[2]

Des Königs Majestät seind sonsten von dem, so der du Commun wegen der Gräfin Bentinck geschrieben, ganz nicht zufrieden

[1] Vergl. S. 105. — [2] Warschau 26. September. Vergl. die folgende Nummer.

Knyphausen,[1] comme relevant de la principauté d'Ostfrise et non de l'Empire. L'on ajoute que cette comtesse, pour punir son époux, a institué Votre Majesté son héritier universel. Ces deux objets font aujourd'hui le sujet de toutes les conversations."

gewesen und wollen, dass derselbe nächstens darüber rectificiret und besser instruiret werden soll. So verlangen Sie auch, dass dem Herrn Grafen von Podewils zu Wien vollkommene Information von dem Zusammenhange dieser Sache gegeben werden soll, damit der wienersche Hof seiner Gewohnheit nach nicht üblen Gebrauch davon machen könne.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

4566. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION ERNEST-JEAN DE VOSS A DRESDE.

E. J. von Voss berichtet, Warschau 7. October: „L'affaire du Tribunal[2] qui depuis la rupture de la Diète a fixé, pour ainsi dire, l'attention de tout le monde, vient de finir hier d'une manière plus amiable comme on n'espérait avant environ six semains . . . C'est le prince Sanguszko[3] qui a été élu maréchal du Tribunal, et cela par des voix unanimes. D'ailleurs il y a seize[4] députés, de sorte que ce n'est pas au trop petit nombre des juges qu'il faudra attribuer la faute, si dans le cours de l'année prochaine la justice est mal administrée en Pologne. Je n'ai pas encore eu l'occasion d'approfondir tout-à-fait d'ou le phlegme des familles d'ailleurs tout-à-fait opposées les unes aux autres, est venu cette fois-ci, mais il est bien certain que les ordres arrivés au comte de Keyserlingk dont dans mes précédentes[5] j'ai eu l'honneur de faire rapport, ont beaucoup apaisé les Czartoryski."

Potsdam, 16 octobre 1750.

C'est avec satisfaction que j'ai vu par la dépêche que vous m'avez faite encore de Varsovie, à la date du 7 du courant, que l'affaire du tribunal de Petrikau est passée assez tranquillement et au gré de mes amis en Pologne, de façon qu'il n'y a plus à appréhender des confédérations ni de l'un ni de l'autre parti. Comme je viens de recevoir dans ce moment la lettre que vous m'avez envoyée par une estafette de Breslau, je vous adresse à la suite de celle-ci les copies chiffrées des dépêches que vous avez trouvées devant vous à votre arrivée à Breslau et que vous n'avez su déchiffrer faute du chiffre déchiffrant que vous avez laissé au secrétaire Leveaux. Au reste, je compte d'avoir bientôt de vos nouvelles de Dresde.[6]

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 70. 71. — [2] Vergl. S. 71. 86. — [3] Vergl. Bd. VI, 393. — [4] Vergl. S. 86. — [5] Vergl. S. 110 Anm. 2 — [6] Voss traf am 17. October in Dresden ein.

4567. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A HANOVRE.

Potsdam, 17 octobre 1750.

J'ai reçu votre dépêche du 11 de ce mois. J'avoue que ç'a été un sujet de satisfaction que d'apprendre de vous que, contre toutes les apparences, la cour d'Hanovre n'est pas encore avec l'électeur de Cologne, par rapport à sa voix, au point qu'elle souhaite de l'être, et qu'il y a des choses en arrière assez difficiles à régler.[1]

Tâchez au possible de vous bien orienter sur tout ceci et marquez-moi tout ce qui en viendra à votre connaissance.

Quant à ce qui regarde la commission dont vous êtes chargé relativement à mes domaines en Hollande, j'aurais cru que vous auriez mis mieux en usage un temps de presque trois mois, à compter depuis que vous êtes parti d'ici, pour préparer au moins les choses au point que je saurais voir à présent jusqu'où on en conviendrait avec le prince d'Orange ou non. Mais comme je vois maintenant que vous n'êtes encore avec lui qu'à de simples pourparlers, de façon que vous renvoyez la négociation au mois de novembre à la Haye, et qu'ainsi cette affaire pourrait demander encore une longue discussion, il faut que je vous dise que je pourrais bien être obligé d'en charger quelque autre que vous, par la raison que j'aurais peut-être besoin de vous pour un autre sujet, et qu'en conséquence je souhaite fort qu'en attendant vous meniez encore la susdite affaire par votre correspondance au point que je saurais voir nettement ce que j'en ai à espérer, et qu'en cas de réussite je pourrais commettre à un autre de la mener à sa dernière perfection.

Federic.

Nach dem Concept.

4568. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 17 octobre 1750.

J'ai bien reçu votre dépêche du 5 de ce mois. Celle que je vous ai faite antérieurement[2] par rapport aux sentiments que le roi Stanislas vous a marqués relativement aux affaires de Pologne, vous aura appris que ma façon de penser sur ce sujet, est assez conforme à celle que le marquis de Puyzieulx vous en a fait paraître; mais j'ai trouvé surtout solidement pensée la réponse que vous lui avez donnée, puisque c'est une vérité incontestable que, le cas de mort du Roi qui occupe actuellement le trône de Pologne arrivant, la Russie mettra tout en œuvre pour tenir celle-ci dans la dépendance où elle l'a mise, et qu'il n'y a que la Porte Ottomane qui, selon les circonstances où elle se trouvera alors vis-à-vis de la Russie, lui saura mettre d'obstacle pour ne pas faire ses volontés en Pologne.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 110. — [2] Nr. 4548 S. 97.

4569. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 19 octobre 1750.

La dernière dépêche du sieur de Klinggræffen à Hanovre m'ayant apporté le mémoire que le ministre palatin, baron de Wrede, a bien voulu lui communiquer par rapport aux anicroches à faire[1] à l'élection d'un roi des Romains concertée entre les cours de Vienne et d'Hanovre en faveur de l'archiduc Joseph, je vous en envoie ci-clos l'original, afin que vous et le ministre comte de Finckenstein l'examiniez avec attention et m'en fassiez à la suite votre rapport. En attendant, vous garderez un religieux secret tant sur l'auteur du mémoire que sur la pièce même, que vous ne laisserez voir à personne de la fidélité et de la discrétion de laquelle vous ne soyez pas pleinement convaincu.

D'ailleurs je veux bien vous dire, quoique pour votre direction seule et sous le sceau d'un secret inviolable, que, puisque le sieur de Klinggræffen va se congédier du roi d'Angleterre, j'ai pris la résolution de me servir de lui pour l'envoyer à Vienne, afin de relever là votre neveu de son poste.

En conséquence de quoi je lui enverrai l'ordre, sans y toucher quelque chose de sa future destination, que, dès qu'il se sera congédié du roi d'Angleterre et que mon service ne demandera plus sa présence à Hanovre, il doit venir tout de suite chez moi pour prendre mes ordres ultérieurs. Puisque j'ai tout lieu d'appréhender qu'au cas que la moindre chose transpire hors de saison de ma résolution prise au sujet dudit sieur de Klinggræffen et que la cour de Vienne en ait connaissance, elle ne s'avise de protester encore contre sa personne, mon intention est qu'il ne doit pas s'arrêter au delà de huit jours à Berlin et partir alors incessamment pour Vienne, afin que cette cour-là ne saurait être avertie du choix que j'ai fait de sa personne, qu'au moment qu'il sera sur son départ de Berlin.[2]

Afin que rien, aussi, alors ne saurait retarder son départ, je veux qu'en attendant vous fassiez dresser, avec tout le secret qu'il faut, ses instructions et que vous prépariez ses lettres crédentiales, ses chiffres, tout de même que les ordres qu'il faut pour ses appointements et pour la somme ordinaire qu'il lui faut pour faire ses équipages, ce que je remets tout à vos soins.

Au reste, comme je n'ai plus eu des nouvelles de l'expédition du privilège *de non appellando* relativement à ma principauté d'Ostfrise,[3] quoique j'en aie déjà fait payer depuis assez de temps les taxes à la chancellerie de l'Empire, ma volonté est que vous deviez presser extrêmement là-dessus mes ministres à Vienne, afin que l'original du privilège soit envoyé à Berlin et qu'à la suite la sentence rendue touchant les dettes d'Ostfrise saurait être publiée avec effet, d'autant que je suis las de recevoir presque à chaque ordinaire des plaintes de ceux qui y

[1] Vergl. S. 91. 107. — [2] Vergl. S. 95. 109. — [3] Vergl. S. 5.

sont intéressés, sur l'incertitude où on les laisse à l'égard de leurs prétentions. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

4570. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A HANOVRE.

Potsdam, 20 octobre 1750.

La dépêche que vous m'avez faite du 15 de ce mois, m'a été heureusement rendue, avec le mémoire que vous y avez joint et dont je ne manquerai pas de faire mon usage, sans exposer aucunement celui qui a bien voulu le composer et communiquer à vous.[1]

J'ai été d'ailleurs bien aise d'apprendre qu'il se trouve encore tant d'anicroches que vous me les marquez, à l'égard de l'affaire de l'élection projetée, de façon qu'il est à présumer qu'elle n'aura pas cette facilité que ses partisans en ont peut-être espérée au commencement. Reste à voir si, malgré tous ces obstacles et nonobstant qu'on ne soit pas tout-à-fait assuré des voix de la Cologne et du Palatin, j'ajoute encore de la Saxe peut-être — on voudra entreprendre l'affaire dans l'espérance qu'en défaut de l'unanimité des voix on la ferait passer par la pluralité.

Au surplus, mon intention est que, dès que vous aurez eu votre audience de congé du roi d'Angleterre, et que celui-ci partira, vous devez venir tout de suite chez moi pour prendre mes ordres ultérieurs.

Comme il n'y a pas du tout de ma faute que vous ayez laissé passer jusqu'à trois mois sans travailler à aucun concert avec le Prince-Stadhouder[1] et que les circonstances pourraient demander que je me servisse de vous en quelque autre commission, il se pourra faire que parceque vous ne seriez plus à même de poursuivre l'affaire avec ce Prince, je serais obligé d'en charger un autre pour la mener à sa conclusion.

Federic.

Nach dem Concept.

4571. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 20 octobre 1750.

Le soupçon que vous [avez] comme quoi la cour où vous êtes saurait avoir l'intention de me satisfaire sur le point de la garantie du traité de Dresde par l'Empire, afin de se ménager par là ma voix pour l'élection de l'Archiduc aîné à la dignité de roi des Romains, est bien fondé et, à ce que je crois, se vérifiera au premier jour.[3] Néanmoins, si la cour susdite y compte sûrement, elle pourra être plus loin de son compte encore qu'elle ne le croit; en attendant je la verrai venir. Au reste, vous m'avez fait plaisir, de m'envoyer par le canal que vous mar-

[1] Vergl. S. 113. — [2] Vergl. S. 112. — [3] Vergl. S. 117. 123.

quez vos mémoires touchant l'établissement du commerce à Trieste,[1] que je ne manquerai pas d'examiner, dès qu'ils me seront parvenus, et d'en faire mon usage.

Federic.

Nach dem Concept.

4572. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 20 octobre 1750.

Votre dépêche à la date du 9 de ce mois m'est bien parvenue. Je sais bien que le ministre du département de la marine de la France travaille avec soin pour accélérer le rétablissement de cette marine, mais s'il ne faut que soixante bons vaisseaux de ligne à la France pour protéger son commerce et pour incommoder celui des Anglais, elle n'est peut-être pas aussi loin de son but que ceux-ci peut-être le croient; car des gens qui en sauraient être instruits, m'ont voulu assurer que le nombre effectif de bons vaisseaux de ligne que la France avait, était actuellement de cinquante, ce que vous, qui êtes sur les lieux, saurez apprendre précisément, quand vous vous y appliquerez avec justesse.

Nach dem Concept.

Federic.

4573. AU CONSEILLER DE LÉGATION WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 20 octobre 1750.

J'accuse les dépêches que vous m'avez faites du 29 dernier et du 3 du mois courant. Quant aux affaires de Pologne, je vous ai déjà fait informer par mes dépêches du département des affaires étrangères[2] que tout y est actuellement tranquille et que la cour de Dresde a abandonné ses vues violentes, quand celle de Russie lui a fait déclarer par son ministre Keyserlingk qu'après le mauvais sort que la dernière Diète de la Pologne avait eu, elle ne se mêlerait plus du reste.

J'espère de parvenir à pénétrer les menées du chancelier Bestushew relativement aux affaires de la Suède, malgré le grand secret qu'il en garde; mais comme d'ailleurs je souhaite d'avoir présentement le plus de nouvelles que je pourrais de ce qui regarde les affaires de la Turquie, de même que de la Perse, vous tâcherez de m'en donner, aussi souvent que vous en aurez. Il est vrai que j'en ai de plusieurs côtés, mais je voudrais en avoir aussi de vous immédiatement.

Ce serait un heureux événement à plusieurs égards, s'il plaisait à la Providence de retirer de ce monde celui[3] dont vous me marquez dans votre dépêche immédiate que, si après son rétablissement il continue son train de vie, il ne la ferait longue; mais comme pour la

[1] Vergl. S. 87. — [2] Vergl. S. 110. — [3] Graf Bestushew hatte einen heftigen Kolikanfall gehabt. Vergl. S. 93.

plupart du temps des gens de bien se meurent trop tôt et les méchants trop tard pour le monde, il faut appréhender que la même chose n'arrive à l'égard du personnage en question.

Federic.

Nach dem Concept.

4574. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 20 octobre 1750.

J'ai reçu à son temps vos rapports du 6 et du 9 de ce mois. Quant au plan prétendu que le parti contraire au ministère de Suède doit avoir ébauché et qui doit être bâti sur un fonds de 600,000 écus que la Russie doit avoir demandé à l'Angleterre pour conduire toutes les intrigues au but proposé, j'avoue que je doute encore de la réalité de ce plan, et quand même il existe, je compterai la cour de Russie pour bien habile, si elle sait escamoter à celle d'Angleterre une somme aussi forte que la susdite, étant assez connu que la dernière ne décline à présent rien tant que de fournir de l'argent.[1] En attendant, comme la chose mérite quelque attention, je mettrai mes espions en campagne pour m'en éclairer, et si quelque chose en vient à ma connaissance, je ne laisserai pas de vous en avertir.

Federic.

Nach dem Concept.

4575. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 21 octobre 1750.

Votre rapport du 11 de ce mois m'est heureusement parvenu. Le caractère que vous me faites du marquis de Hautefort, et qu'il se laisse mener aux inspirations du sieur Blondel, ne me surprend point; je m'y suis attendu, quoique sans m'en inquiéter, puisque je connais le ministère de France trop éclairé et pénétrant pour qu'il se dirige en conséquence des rapports que les ministres à la cour où vous êtes lui donnent.[2] En attendant la conduite que vous avez prise avec M. de Hautefort, est justement celle que je saurais désirer, et s'il est sujet à se corriger aux impressions du sieur Blondel, il faut bien qu'on attende que celui-ci soit parti.

Quant à ce qui regarde l'affaire de l'élection d'un roi des Romains en faveur de l'archiduc Joseph, je suis persuadé au fond que, dans la situation où se trouvent les affaires du temps, elle ne manquera à la cour de Vienne, mais il faut qu'elle n'y parvienne pas gratuitement et avant que d'avoir donné de bonnes paroles à ceux qu'elle aurait dû rechercher principalement pour arriver à son but, et pour ne pas se fortifier dans

[1] Vergl. S. 73 Anm. 1; 90. — [2] Vergl. S. 34; Bd. VII, 128.

les sentiments où elle est, qu'il faudrait que tout le monde plie d'abord à ses fantaisies.

Federic.

Nach dem Concept.

4576. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 21. October 1750.

Se. Königl. Majestät haben befohlen, Ew. Excellenz zu vermelden, dass weilen Sie von dem dritten Orte her erfahren, wie der Graf von Puebla in Namen seines Hofes ein Promemoria wegen der Reichsgarantie an Ew. Excellenz präsentiret habe, Höchstdieselbe Sich wunderten, dass Ew. Excellenz an Deroselben deshalb noch nichts gemeldet, noch Ihro gedachtes Promemoria zugesandt hätten. Da des Königs Majestät sehr verlangten, gedachte Pièce zu sehen, so möchten Ew. Excellenz solche fordersamst einsenden und zugleich melden, was erwähnter Graf Puebla bei Ueberreichung deren sich gegen Deroselben sonsten noch geäussert habe.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

4577. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 21. October: „Le comte de Puebla me remit hier, à moi, Podewils, la déclaration que nous avons l'honneur d'envoyer à Votre Majesté ci-clos en original, portant en substance que l'Impératrice-Reine, ayant maintenant[1] obtenu de Sa Majesté Britannique la garantie du traité de Dresde sur le pied desiré, ne différerait plus de contribuer tout ce qui dépendait d'elle pour obtenir la garantie de l'Empire audit traité, précisément de la manière qu'elle y était stipulée par le neuvième article; que pour cet effet elle avait déjà recherché l'Empereur son époux d'envoyer à Ratisbonne un décret commissorial à ce sujet, qu'elle allait de plus donner des ordres précis à tous ses ministres à la Diète, aussi bien qu'à toutes les cours d'Allemagne, de se concerter là-dessus avec ceux de Votre Majesté et de travailler conjointement avec eux à porter cet ouvrage à sa maturité, ne doutant point que Votre Majesté ne donnât les mêmes instructions aux Siens; mais que Sa Majesté Impériale espérait aussi que

Potsdam, 22. October 1750.

Se. Königl. Majestät haben auf beikommende Vorstellung und Anfrage mündlich zur allergnädigsten Resolution ertheilet: wie dem Herrn Grafen Puebla in sehr obligeanten und affectueusen Termes zu antworten sei, dass Höchstdieselbe mit besonderer Erkenntlichkeit annähmen, dass der Kaiserin-Königin Majestät in so amiablen und guten Friedensgedanken continuirten und bereit wären, den mit Deroselben geschlossenen Friedenstractat in allen Stücken zu erfüllen. Höchstgedachte Se. Königl. Majestät würden Dero Ortes Sich dagegen in nichts refusiren, was Dero Engagements mit sich brächten, auch zu Berichtigung der Liquidation wegen der schlesischen Schulden

[1] Vergl. Bd. V, 53. 215. 263.

Votre Majesté, conformément à Ses déclarations précédentes, ne ferait nulle difficulté de faire renouer les conférences pour la liquidation des dettes silésiennes, et qu'aussitôt que Votre Majesté Se déclarerait favorablement sur ce chapitre, l'Impératrice-Reine ne tarderait point d'envoyer un autre commissaire à Breslau à la place de Seyferth"[1] . . .

Deroselbenseits alles contribuiren; wannenhero Sie nur bäten, dass weil in dem nächstkommenden Monat December Dero Etatsminister Graf von Münchow ohnedem nach Berlin kommen würde, die Kaiserin-Königin belieben möchte, jemanden der ihrigen, der impartialisch und nicht präveniret sei, dahin zu autorisiren, auf dass man mit demselben allda amiablement über gewisse Principia regulativa dieserhalb conveniren könne, wozu Se. Königl. Majestät alle nur möglichste Facilité beitragen würden.

Eichel.

Diest berichtet, Köln 16. October: „On a reçu quelques avis de Mergentheim qui commencent de révoquer en doute si Son Altesse Électorale se rendra à Munich. On remarque que les affaires paraissaient avoir pris un autre pli, et que Son Altesse Électorale n'aimerait pas s'exposer à des propositions qu'elle prévoit qu'on lui ferait à la cour de Munich avec tant d'empressement qu'elle ne saurait se tirer d'affaire qu'avec chagrin."

P. S.

Noch haben Se. Königl. Majestät befohlen, Ew. Excellenz zu vermelden, wie Höchstdieselbe vor gut finden, dass dem Lord Tyrconnell auch dasjenige zum Lesen communiciret würde, was der von Diest in der beikommenden Relation über das Sujet des Churfürsten von Köln und wegen dessen rückgängig gewordenen Reise nach München gemeldet, damit gedachter Mylord die Suite[2] derer Nachrichten, welche Se. Königl. Majestät desfalls zugekommen, daraus selbst sehen und seinen beliebigen Gebrauch davon machen könne.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

4578. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Prinz Ferdinand von Braunschweig berichtet, Braunschweig 19. October: „J'ai fait les ouvertures au Duc, mon frère, de bouche de ce dont Elle avait daigné me charger pour lui.[3] Le Duc, mon frère, a été pénétré et touché au possible des gracieuses intentions de Votre Majesté sur son sujet, mais en même temps il m'a enjoint qu'il demandait de pouvoir y réfléchir bien mûrement, avant qu'il pût donner une réponse catégorique et finale."

Potsdam, 22 octobre 1750.

Monsieur mon Cousin. C'est avec toute la satisfaction possible que j'ai vu, par la lettre que vous avez bien voulu me faire du 19 de ce mois, votre heureuse arrivée à Brunswick, et les nouvelles que vous m'y avez marquées, m'ont fait un plaisir infini. Je ne laisserai pas

[1] Vergl. S. 94. — [2] Vergl. 103. 110. — [3] Vergl. S. 102.

de vous mander à la suite mes intentions là-dessus. Je suis avec des sentiments d'estime et d'une considération particulière, Monsieur mon Cousin, votre très affectionné cousin

Federic.

Nach dem Concept.

4579. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 23. October: „Le secrétaire d'ambassade de la cour palatine, Bossart, m'a montré aujourd'hui une lettre du baron de Wachtendonck, ministre de conférence de l'Électeur palatin, par laquelle il lui marque que ce Prince comptait d'aller à Boxberg près de Mergentheim, où l'électeur de Cologne se trouvait, et que, sous prétexte d'une partie de chasse, il voulait s'aboucher avec le dernier et lui tâter le pouls sur le parti qu'il avait pris par rapport à l'élection d'un roi des Romains, s'il avait encore réellement les mains libres là-dessus et s'il n'y avait pas moyen de le détourner entièrement d'entrer dans les vues du roi d'Angleterre sur cet objet. Selon cette lettre, on suppose toujours à Manheim que l'électeur de Cologne doit encore se rendre à Munich, et que ce voyage n'est rien moins que rompu.“ [1]

„Comme milord Tyrconnell sera informé tôt au tard de la déclaration du comte de Puebla, [2] je laisse à juger à Votre Majesté s'il ne conviendrait pas à Ses intérêts d'en faire confidence à ce ministre.“

„Le chevalier de Williams ayant reçu un courrier d'Hanovre, m'est venu voir aujourd'hui pour me dire que le duc de Newcastle, par ordre du Roi son maître, l'avait chargé de faire connaître ici qu'on avait été un peu surpris à Hanovre du rappel soudain de M. de Klinggræffen, que cependant on savait fort bien que Votre Majesté était le maître d'en agir en cela comme Elle le trouve à propos; mais il ajouta en même temps que le roi d'Angleterre se flattait que Votre Majesté remplirait bientôt le poste de M. de Klinggræffen par un autre ministre du rang et du caractère de lui, Williams, sans quoi il pourrait bien recevoir, aussi, bientôt son rappel.“ [3]

Potsdam, 24. October 1750.

Meine Intention ist, dass Ich Mich mit Churpfalz concertiren will, um wegen der vorseinden römischen Königswahl Anicroches zu machen, nach dem Plan, welchen der Baron von Wrede gefertiget hat. [4] Nur möchte Ich gerne wissen, wie das französische Ministère auf dieses Sujet denket und wie weit es meine, dass wir darunter gehen könnten. Ich glaube nicht, dass es uns convenire, sogleich de plein Pied zu gehen; es muss aber mit Décence und ohne dass unsererseits einiges Aigreur erscheine, geschehen; vielmehr muss es das Ansehen haben, als ob wir ganz impartialisch wären und als gute Patrioten nur wollten, dass in Reichssachen nichts illegales geschehen solle. Es bleibet uns allemal die Subterfuge, dass wenn alle andere nachgeben, wir uns es endlich auch gefallen lassen und condescendiren können.

Es ist recht gut, dass dem Mylord Tyrconnell die Declaration, so der Graf Puebla übergeben, nebst unserer Antwort darauf communiciret werde.

Er kann ihm in decenten und convenablen Termes antworten, wie des Königs von Engelland Majestät Meister wären, darunter zu thun, was Dieselbe vor gut fänden, indem ja jeder Puissance frei stände, seine Ministres zu rappelliren.

Mündliche Resolutionen. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

[1] Vergl. S. 118. — [2] Vergl. S. 117. — [3] Vergl. S. 36. — [4] Vergl. S. 113. 114.

4580. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 24 octobre 1750.

J'ai reçu votre rapport du 11 de ce mois, qui m'a fait plaisir, parceque j'ai vu avec satisfaction que le ministère de France commence à réveiller sur l'affaire de l'élection d'un roi des Romains et qu'il ne la regarde plus avec autant d'indifférence que par le passé. Quant à moi, je tâcherai à me concerter avec la cour de Manheim pour prendre de justes mesures à ce que la chose ne saurait pas être brusquée aussi aisément qu'il paraît que la cour d'Hanovre de concert avec celle de Vienne et de l'électeur de Mayence l'ont voulu faire.

Nach dem Concept. Federic.

4581. AU CONSEILLER DE LÉGATION WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 24 octobre 1750.

J'ai reçu votre rapport du 6 de ce mois. Comme il me fait espérer un autre plus intéressant, je l'attends pour pouvoir vous dire ce que j'en aurai pensé. Vous faites en attendant fort bien de ne point vous endormir sur les démarches du comte Lynar. Quoique sa cour se soit expliquée sur son sujet à peu près de la même façon envers le ministre de France que celui-là l'a fait envers vous, cependant les envois de courriers de sa cour à lui, dont il vient de passer de nouveau encore un qui a pris son chemin en droiture par Stettin, Königsberg et Memel et qui a paru en même temps d'être fort pressé, me laissent encore quelque soupçon sur un dessous de cartes qu'il y saurait avoir.

Nach dem Concept. Federic.

4582. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION FRÉDÉRIC DE VOSS A COPENHAGUE.

Potsdam, 24 octobre 1750.

J'ai bien reçu votre rapport du 13 de ce mois. Quoique je convienne de toutes les raisons que l'abbé Lemaire vous a alléguées et qui lui persuadent que la cour où vous êtes ne changerait pas du système qu'elle a adopté, il sera cependant bien sagement de veiller sous mains sur les démarches de ladite cour, et un de ses courriers, qui vient de passer encore tout nouvellement en droiture par Stettin, Königsberg et Memel et qui a fait toute la diligence possible pour arriver à Pétersbourg, a réveillé encore quelques soupçons à cet égard. Au reste, comme vous dites que ce ne sera point le comte Lynar qui entrera au conseil à la place de feu M. Schulin, il est à savoir qui sera celui sur lequel le choix tombera.

Nach dem Concept. Federic.

4583. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 24 octobre 1750.

J'ai bien reçu votre dépêche du 14 de ce mois, et la lettre que vous m'avez faite à la date du 13, m'a été rendue presqu'en même temps par celui à qui vous l'aviez confiée. J'ai lu avec plaisir votre mémoire relatif au commerce de Trieste, et les spéculations qu'il contient m'ont paru intéressantes et dignes de mon attention; aussi je me réserve de m'en expliquer en détail avec vous, quand je vous verrai chez moi. Soyez sûr en attendant que je ressens comme je dois ces témoignages de votre zèle et de dévouement pour mes intérêts.

Nach dem Concept.

Federic.

4584. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A HANOVRE.

Potsdam, 24 octobre 1750.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite du 18 de ce mois. Quoique la particularité que vous marquez au sujet d'un billet que le comte Flemming a reçu et qui a opéré sur l'instant un notable changement d'humeur auprès de lui, donne un peu à penser, nonobstant de cela j'ai encore de la peine à me persuader qu'on soit déjà d'accord avec la cour de Dresde par rapport à sa voix à donner en faveur de l'archiduc Joseph, à moins que le roi d'Angleterre n'ait satisfait en tout ladite cour relativement à ses demandes pécuniaires.

Au reste, il me semble que vous avez éclaté un peu trop tôt votre rappel, et j'aurais bien voulu que vous eussiez différé d'en donner connaissance au duc de Newcastle, puisqu'il n'y avait rien qui vous y pressait, et qu'il aurait suffi de lui en parler une couple de jours avant que vous lui eussiez délivré vos lettres de rappel.

Federic

Nach dem Concept.

4585. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Potsdam, 26 octobre 1750.

Monsieur mon Cousin. J'ai bien reçu la lettre du 23 de ce mois que vous avez voulu me faire. Je reconnais comme je dois les soins obligeants que vous avez eus pour pressentir M. le Duc sur l'affaire dont vous avez pris la peine de vous charger, et je suis aise de voir que les ouvertures faites à lui ne lui ont pas été indifférentes. Je ne manquerai pas d'écrire à ma sœur de la manière que vous le désirez, et vous ai bien de l'obligation de ce que vous voulez bien vous ouvrir à moi pour m'avertir de ce qu'il y a à faire à ce sujet. Quant au secret, vous pouvez compter que de ma part il sera gardé le plus reli-

gieusement, de façon qu'il n'en transpirera rien à âme qui vive; il dépendra même de vous et M. le Duc si l'affaire doit rester secrète entre nous, même alors quand elle sera parvenue à sa perfection.

Comme il ne s'est agi jusqu'à présent que de la question *an* et qu'il s'agira présentement de celle de *quomodo*, je souhaite qu'il plaise à M. le Duc de vous donner par écrit les conditions qu'il aimerait à stipuler à cet égard, afin que j'en saurais faire mon usage et voir si l'on en pourra convenir ou non. En attendant, je puis vous marquer précisément qu'en conséquence de toutes les nouvelles qui me sont parvenues, ni l'Angleterre ni la Hollande n'ont la moindre envie de renouveler le traité de subsides avec M. le Duc, ainsi qu'il n'a qu'à songer à ce qui lui conviendra là-dessus.

Je suis avec toute l'estime possible, Monsieur mon Cousin, votre très affectionné cousin

Federic.

J'ai écrit à ma sœur dans le sens que vous m'avez marqué;[1] je me flatte que le Duc verra par lui-même que les propositions de ses amis lui sont en tout sens plus avantageuses que celles de ses voisins qui ne pensaient qu'à eux, sans réfléchir à ses propres intérêts.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

4586. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 27 octobre 1750.

J'ai bien reçu votre dépêche du 15 de ce mois et vous sais bon gré des notions que vous m'avez données sur la façon de penser du ministère de France au sujet de l'affaire de l'élection d'un roi des Romains. Continuez d'y prêter votre attention et ne manquez de m'instruire de tout ce que vous saurez pénétrer à ce sujet.

En attendant, comme la cour de Vienne a fait présenter en dernière lieu par son ministre à ma cour, le comte Puebla, un mémoire par écrit en conséquence duquel elle déclare d'être prête à remplir ses engagements par rapport à la garantie de l'Empire sur le traité de Dresde, sans toucher mot de l'affaire de l'élection, j'ai fait communiquer au lord Tyrconnell le mémoire et la réponse que j'y ai donnée et ai ordonné en même temps à mes ministres du département des affaires étrangères de vous instruire en détail de tout ce qui regarde cette affaire. Je m'attends à présent que la susdite cour ne manquera pas à procéder de me faire parler sur le sujet de l'élection, ce qui apparemment se fera au premier jour. Au surplus, pour m'ouvrir à vous sur ce que je pense relativement à l'affaire de l'élection, je vous dirai qu'il me semble que, si la France avait voulu faire quelque chose pour mettre des obstacles à cette élection, il aurait bien fallu qu'elle eût pris ses mesures

[1] Das Schreiben an die Herzogin von Braunschweig liegt nicht vor.

un peu plus de bonne heure;[1] mais comme elle a laissé passer ce temps sans rien faire, et que par là les cours de Vienne et d'Hanovre se sont emparées de toute la supériorité, je pourrais bien chicaner pendant quelques mois le terrain, mais au bout du compte sans effet, puisqu'il n'y a pas à douter que lesdites cours feront tous leurs efforts pour brusquer l'affaire, sans se soucier ni de l'unanimité des suffrages ni du consentement des Princes de l'Empire sur la question s'il convient à l'Empire de procéder à cette élection ou non.

Au reste, je me chargerai bien des frais de voyage qu'il faut pour les deux professeurs Jésuites que j'ai souhaités pour le collège de Breslau, pourvu que vous marquiez auparavant à combien il saurait monter.

Nach dem Concept. Federic.

4587. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 26. October: „Le comte de Puebla est venu ce matin chez moi, Podewils, pour me dire en fort peu de mots, et sans s'étendre davantage, que l'Empereur et l'Impératrice se flattaient l'un et l'autre de la précieuse amitié de Votre Majesté qu'Elle voudra bien accorder Sa voix électorale à l'archiduc Joseph, leur fils aîné, quand on devrait procéder à l'élection d'un roi des Romains; que, dès qu'on serait informé des dispositions de Votre Majesté sur cet objet, Leurs Majestés Impériales ne manqueraient pas de Lui en écrire, comme cela s'était pratiqué en pareil cas."

Potsdam, 27. October 1750.

Ich werde sie deshalb morgen Selbst in Berlin sprechen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

4588. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A HANOVRE.

Potsdam, 27 octobre 1750.

J'ai reçu votre rapport du 22 de ce mois. Puisque vous y dites que votre présence est indispensablement nécessaire à la Haye pour arranger avec le prince d'Orange l'affaire de la vente de mes domaines en Hollande, je veux bien y souscrire, malgré toutes les raisons pressantes que j'avais de souhaiter votre prompt retour chez moi; ainsi donc, je consens et vous permets de partir pour cet effet à la Haye incontinent après que vous vous serez congédié du roi d'Angleterre, où cependant vous ne resterez pas au delà de quinze jours et tâcherez pendant cet intervalle de temps de vous accorder avec le Prince au moins sur les préliminaires de l'affaire et sur les conditions principales,

[1] Vergl. S. 84.

de façon que ces conditions pourront servir à faire mener le reste par quelque autre que vous à sa perfection. Avec cela, il faut que vous sachiez qu'aucune considération, telle qu'elle saurait être, ne pourra me mener de vous laisser au delà du temps susdit de quinze jours à la Haye, et que, ce temps passé, il faudra que vous retourniez absolument chez moi, sans même attendre aucun nouvel ordre de ma part à ce sujet. C'est ma dernière résolution, sur laquelle vous devez absolument vous régler et vous arranger en conséquence.

Federic.

Nach dem Concept.

4589. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Réponse à faire au comte de La Puebla.

Le Roi est porté dans toutes les occasions à faire plaisir à la reine de Hongrie et à l'Empereur, il le ferait de même quant à l'élection de l'archiduc Joseph roi des Romains. Il trouve que dans l'état présent où se trouve l'Empire, ce serait sûrement un des candidats qui mériterait le plus d'attention, mais il laisse à penser à la reine de Hongrie si ce n'est pas trop hâter cette élection que de la faire dans un temps où l'Empereur jouit d'une santé entière et où rien ne semble annoncer le besoin d'une élection semblable; et si le cas arrivait de la mort de l'Empereur, de quoi Dieu garde, dans quelle situation se trouverait l'Empire gouverné par un Empereur sous la tutelle? Le Roi conseillerait plutôt à Leurs Majestés Impériales d'attendre l'âge de majorité de ce jeune Prince, avant que de procéder à cette élection, ce qui la rendrait en même temps plus conforme aux lois de l'Empire et à la majesté du Corps Germanique.

* * *

Voilà, ou à peu près, Monsieur, ce que vous pouvez dire au comte de La Puebla dans mon nom.

Federic.

Eigenhändig (praes. 28. October 1750).

4590. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Graf Otto Podewils berichtet, Wien 21. October: „Il m'a été assuré que c'est précisément par le moyen des capitaux que le roi d'Angleterre a avancés à la *Steuer* de Saxe, que Sa Majesté Britannique se flatte d'engager la cour de Dresde d'entrer dans ses vues par rapport à l'élection d'un roi des Romains en faveur de l'archiduc Joseph, parcequ'on n'ignorait pas à Hanovre que la Saxe n'était nullement en état de les rembourser. Il

Potsdam, 28. October 1750.

Se. Königl. Majestät haben allergnädigst befohlen, dass occasione der in dem heutigen Bericht des Herrn Grafen von Podewils zu Wien enthaltenen Passage, den sächsischen Hof und dessen Steuerschulden betreffend, derselbe in etwas von den hier desfalls be-

paraît cependant en effet qu'on ne doit pas encore être tout-à-fait d'accord sur ce point avec la cour de Dresde, parceque le comte de Sternberg, qui avait obtenu la permission de se rendre de Varsovie ici, a reçu ordre de retourner en droiture à Dresde."

kannt gewordenen Umständen und was auch der p. Langschmid davon geschrieben, informiret und ihm zur Antwort gegeben werden solle, dass er sich in seinen Muthmaassungen deshalb nicht betrogen habe.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

4591. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 27. October: „Le baron de Bülow vient de nous communiquer la copie ci-close d'une lettre qu'il a reçue de sa cour [1] avec ordre d'en remettre l'original à Votre Majesté dans une audience. La lettre porte en substance que le roi de Pologne ayant résolu de faire racheter en peu d'années les billets de la *Steuer* qui avaient été à la fin de l'année 1745 entre les mains des sujets de Votre Majesté, de même que ceux qu'on avait prolongés du depuis, il avait chargé ses ministres de s'entendre avec ceux de Votre Majesté pour tirer les choses au clair, et recherchait Votre Majesté de donner les mêmes instructions aux Siens."

Potsdam, 28. October 1750.

Auf einliegende Vorstellung haben Se. Königl. Majestät zur mündlichen allergnädigsten Resolution zu melden befohlen, wie von dem königlichen Ministerio auf solches Schreiben nur eben das geantwortet werden sollte, was der Geheime Rath und Accisedirector von Klinggräffen in Conformité der königlichen an ihn währender letzterer leipziger Messe ergangenen Resolutionen dem Grafen Hennicken deshalb antworten müssen. Es erachteten Se. Königl. Majestät hierbei vor ganz unumgänglich nothwendig, dass in dieser Sache von dem litteralen Sinn des Friedenstractat nicht ein Haar breit abgewichen werden müsste.

Ausserdem fänden höchstgedachte Se. Königl. Majestät nöthig, dass der Baron von Maltzahn [2] nunmehro über alles und jedes was währender letzterer Messe zwischen dem Grafen Hennicke und vorgedachtem von Klinggräffen wegen der Steuerschulden und deren Bezahlung vorgegangen und welchergestalt letzterer auf die von ersterem ihm geschehenen Ansinnen beschieden worden, ganz umständlich und en détail informiret werden, auch solches noch mit nächster Post geschehen müsste. Wobei der von Maltzahn zugleich ausführlich von denen Ursachen, worum Se. Königl. Majestät von dem litteralen Sinn des Friedenstractats nicht abgehen würden und warum die pretendirte Separation derer Forderungen an die sächsische Steuer zwischen vor und nach 1745 ohnmöglich und insonderheit ohne Ruin des mutuellen Commerces beider benachbarten Unterthanen stattfinden könne, instruiret werden müsste, mit dem Beifügen, dass Se. Königl. Majestät anderergestalt nicht anders könnten,

[1] D. d. Dresden 21. October 1750; vergl. Nr. 4608 S. 140. — [2] Vergl. S. 75.

als die Arrangements zu machen, damit wenn sächsische Unterthanen aus hiesigen Landen etwas zu fordern hätten, solche von denen hiesigen nicht anders als mit sächsischen Steuerscheinen befriediget und denen ersteren statt baaren Geldes in Zahlung vor voll gegeben werden müssten; nicht weniger, dass wann Erbschaften aus hiesigen Landen nach Sachsen fielen, sodann solche allhier beschlagen und der Betrag davon an denen hiesigen Inhabern sächsischer Steuerscheine ausgezahlet, auch letztere dagegen alsdenn nach Sachsen geschicket werden müssten. Welches alles der p. von Maltzahn dem Grafen Hennicken begreifend und zugleich vorstellig machen sollte, was vor ohnendliche Confusiones und ein gänzliches Bouleversement von allem nachbarlichen Handel und Verkehr zwischen beiderseitigen Landen entstehen müsste, wenn man sächsischerseits eine Separation derer Steuerschulden einseitig unternehmen und nicht wie hiesigerseits allemal geschehen und noch geschiehet, de bonne foi bezahlen wollte.

Im übrigen wäre es auch nöthig, dass der Baron Chambrier baldigst von solchen Umständen deutlichst informiret werde, auf dass derselbe im Stande sei, über alles wohl zu antworten, wenn ihn das französische Ministère darüber sprechen oder aber die Sachsen solchem deshalb unrichtige Begriffe beizubringen intendiren sollten.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

4592. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

[Berlin, 28 octobre 1750].

Monsieur. Je vous dois réponse sur la conversation que nous avons eue ce midi. Il s'agissait de l'élection d'un roi des Romains. Ce n'est pas d'aujourd'hui que j'ai fait mes réflexions sur cet événement; il y a quelques mois que je fus instruit des desseins du roi d'Angleterre et de la reine de Hongrie pour procurer cette dignité à l'archiduc Joseph. Je fis sonder alors la cour de Versailles,[1] pour savoir de quel œil elle pourrait regarder cette élection; mais il me parut alors, par des rapports que je reçus, que l'on regardait ce projet ou comme trop éloigné ou comme peu important. C'était cependant alors le temps de l'empêcher. Le roi d'Angleterre et la cour de Vienne n'avaient pris aucunes mesures: à présent, tout est changé; le roi d'Angleterre a ouvert à Hanovre sa bourse, et tous les Électeurs y ont vendu leurs suffrages. Il ne reste que l'Électeur palatin et moi, en qualité d'électeur, qui nous soyons préservés de la corruption générale. La question est de savoir ce que nous pourrons faire, et ce qu'il nous convient de faire dans la situation présente des affaires.

Je vois trois partis à prendre, savoir, à consentir simplement à l'élection de l'Archiduc, à tourner cette élection à notre avantage, en

[1] Vergl. S. 84. 122.

rognant le pouvoir impérial par une capitulation qui liât l'Empereur futur, et en rappelant, à cette occasion, les garanties que la France a rendues du traité de Westphalie. Le troisième moyen serait d'éclater contre le projet de l'élection et de s'y opposer à force ouverte.

Examinons à présent ces moyens. Le premier me paraît le moins convenable; c'est le parti de la faiblesse, et ce consentement simple serait déshonorant, tant pour l'Électeur palatin que pour moi. Nous aurions vu acheter les voix des Électeurs à Hanovre, on ne nous aurait pas fait l'honneur de nous demander notre avis, et nous aurions un empereur contraire à notre choix et à nos intérêts.

Le second moyen est susceptible de tout; rejeter la nécessité d'élire un empereur par raison du manque de majorité du jeune Archiduc, c'est ne point témoigner de passion, c'est gagner du temps, et c'est avoir les mains libres de faire ce que l'on jugera à propos. Supposé que malgré cet obstacle on voulût procéder à l'élection, ne se trouvera-t-il pas cent difficultés à former sur la capitulation du nouveau roi des Romains? ne pourra-t-on pas mettre le marché si haut qu'il perdra la moitié du pouvoir d'un empereur, pour avoir un titre en soi-même assez frivole? Et supposé que les Électeurs ne voulussent point se réunir sur les points principaux de la capitulation impériale, ne pourrait-on pas toujours rappeler la garantie de la France? Le grand mérite politique n'est pas de nager contre le torrent, mais de ramener tous les événements à son avantage.

Le troisième moyen est le plus violent; c'est de mettre le feu au quatre coins de l'Europe. La question se réduit à savoir: cela nous convient-il, cela ne nous convient-il pas?

Le roi d'Angleterre a donné des subsides à la plupart des Électeurs. La reine de Hongrie, soutenue de la Russie, en paix en Hongrie et en Italie, a les bras libres. La France ni la Prusse ne trouveraient point dans cette guerre de diversion en Lombardie; la France probablement n'aurait point à espérer du secours de l'Espagne. Nos ennemis auraient donc augmenté d'un allié, et nous nous trouverions apauvris de l'Espagne. La Prusse aurait à combattre la Russie et l'Autriche, et la France aurait sur les bras toutes les forces de l'Empire, les Anglais, les Hollandais, et peut-être des troupes que la Reine pourrait retirer de l'Italie. Je crois que la France est la puissance la plus foncièrement formidable de toute l'Europe; mais les Anglais ne trouveraient-ils pas des ressources pour fournir à leurs alliés de quoi faire deux campagnes? Et si nous tirons l'épée, qui pourra nous assurer que nous pourrons la remettre dans le fourreau, lorsque nous le jugerons à propos? Si le temps pressait, si les conjonctures étaient favorables, si le Turc attaquait la Hongrie: enfin, s'il y avait quelque évènement qui nous présentât une perspective favorable, je serais le premier à représenter au roi de France la facilité de l'entreprise et les avantages qu'elle entraîne-

rait après elle; mais un titre vaut-il la peine de répandre tant de sang, lors même qu'en le versant on n'a aucune sûreté du succès?

Tout ceci me ramène au parti de la modération, et mon sentiment est qu'on s'en tienne à ma seconde réflexion, qui est de lier le nouveau roi des Romains par de si fortes entraves que la vanité d'un titre ne pourra le consoler de la perte de son autorité; et, en cas qu'on ne pût pas faire approuver du Collège Électoral le projet de la capitulation, de réclamer alors la garantie que la France a donnée du traité de Westphalie, sans cependant que cette démarche donne lieu à une nouvelle guerre.

Voilà ce que je pense sur la matière dont vous m'avez parlé. Je serai bien aise de savoir ce qu'en pense le Roi votre maître, et je me conformerai toujours avec plaisir à ses lumières supérieures.

Je suis, Milord, votre fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris. Das Concept im Königl. Geheimen Staatsarchiv zu Berlin ist eigenhändig.

4593. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 30. October 1750.

Auf expressen allergnädigsten Befehl Sr. Königl. Majestät habe von Höchstderoselben wegen Ew. Excellenz annoch vermelden sollen, wie dass Se. Königl. Majestät in einliegender Originalminute[1] deshalb die Passage: motifs dont l'examen, auquel tout l'Empire est d'ailleurs intéressé selon l'article VIII de la paix [de] Westphalie, doit précéder nécessairement cette élection et en constater la légalité, weggestrichen hätten, weil Sie noch zu früh zu sein erachteten, diese Corde bereits zu touchiren und dadurch schon verstehen zu geben, wo man allenfalls weiter hinaus wollte. Vielmehr fänden Se. Königl. Majestät vor gut, diese Umstände noch zu reserviren, bis man zuvor sähe, was der wienersche [Hof] auf die Antwort quaestionis regeriren würde; alsdenn man gedachte Umstände als etwas neues releviren könnte, sonsten, wann man jetzo schon selbige relevirete, der wienersche Hof seine Mesures darnach nehmen, und wann er demnächst wieder antwortete, man ihm nichts neueres, noch etwas relevantes zu antworten haben werde.

Im übrigen überliessen des Königs Majestät Ew. Excellenz, dass wenn die Antwort nach der corrigirten Minute ausgefertiget sein würde, sodann solche dem Grafen Puebla zu eröffnen, auch dem Lord Tyrconnell eine Abschrift oder sonsten Communication zu geben, auch wegen der Sache dem Baron Chambrier, Herrn Grafen Podewils zu Wien, desgleichen dem pfälzischen Secrétaire und dem Grafen Gotter[2] die erforderliche Ouvertures davon zu machen.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Nr. 4594. — [2] Mit Rücksicht auf Gotter's Beziehungen zu dem Hofe von Gotha. Vergl. S. 106; Bd. VII, 320. 361.

4594. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

[Potsdam, 30 octobre 1750].

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 29. October: „Aussitôt que nous avons reçu l'ordre de Votre Majesté au sujet de la réponse à faire au comte de Puebla touchant l'élection d'un roi des Romains, [1] nous en avons dressé le projet ci-joint, qui est en tout conforme à celui que Votre Majesté nous a fourni, hormis que nous y avons glissé une couple de mots relatifs à la capitulation de l'Empereur et à la paix de Westphalie, afin de ménager une porte à Votre Majesté, pour contester l'élection où pour y donner les mains, selon qu'Elle le trouvera de Sa convenance dans la suite.

Comme nous ne doutons pas d'avoir rencontré en ceci les intentions de Votre Majesté, nous espérons qu'Elle ne désapprouvera pas, si, pour prévenir tout mésentendu et toute fausse interprétation que la cour de Vienne pourrait donner aux termes de la réponse, nous en fassions demain matin la lecture d'un bout à l'autre au comte de Puebla dans une conférence et que même nous lui permettions, s'il veut, d'en prendre une note par écrit" . . .

* * *

Réponse au comte de Puebla de la part du Roi dans l'affaire de l'élection d'un roi des Romains.

Le Roi *est porté dans toutes les occasions à faire plaisir* à Leurs Majestés Impériales l'Empereur et l'Impératrice-Reine; il le ferait de même quant à l'élection du sérénissime archiduc Joseph pour roi des Romains.

embrasserait avec plaisir toutes les occasions de témoigner son amitié

Sa Majesté *trouve* que dans l'état présent *où* l'Empire *est*, ce serait avec le temps un des candidats qui mériterait le plus d'attention.

pense même
où se trouve

Mais le Roi laisse à considérer à Leurs Majestés Impériales si ce ne serait pas trop hâter cette élection que de la faire dans un temps où Sa Majesté l'Empereur est dans la fleur de son âge, jouissant d'une santé parfaite, où toute l'Europe et l'Empire en particulier se trouve dans une profonde tranquillité, et où rien ne semble annoncer le besoin

[1] Nr. 4589.

d'une élection semblable, ni les motifs allégués pour cela dans la capitulation même de l'Empereur d'aujourd'hui, *motifs dont l'examen, auquel tout l'Empire est d'ailleurs intéressé selon l'article 8 de la Paix de Westphalie, doit précéder nécessairement cette élection et en constater la légalité; et* si malheureusement le cas arrivait que Sa Majesté Impériale vînt à manquer, ce que Dieu veuille détourner, dans quelle situation *ne se trouverait pas l'Empire, gouverné alors par* un Empereur mineur et sous tutelle?

Le Roi conseillerait donc plutôt à Leurs Majestés Impériales d'attendre l'âge de majorité de ce jeune Prince, avant que de mettre cette élection sur le tapis, ce qui la rendrait en même temps plus conforme aux lois et constitutions de l'Empire et à la majesté du Corps Germanique.

de plus

se trouverait alors l'Empire, gouverné par

Le Roi croit que pour le bien de l'Empire et l'avantage même de Leurs Majestés Impériales il serait plus convenable d'attendre l'âge de majorité de l'Archiduc, avant que de proposer l'élection d'un roi des Romains, ce qui rendrait en même temps cette élection plus conforme aux lois et aux constitutions de l'Empire et plus convenable à la majesté du Corps Germanique.

Federic.

Eigenhändige Correctur der von dem Könige durchgestrichenen, in dem Abdruck durch liegende Schrift hervorgehobenen Stellen des Entwurfes der Minister.

4595. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 29. October: „Le baron de Bülow nous fit entendre hier, au sortir de l'audience de Votre Majesté, qu'Elle lui avait témoigné d'être très satisfaite des arrangements qu'on avait pris en Saxe par rapport au payement des capitaux dûs à Ses sujets par la *Steuer;* qu'Elle agrée fort la proposition du roi le Pologne d'envoyer quelqu'un ici pour convenir avec nous sur le reste. Comme cela ne se trouve point dans les ordres que Votre Majesté nous fit donner hier par le conseiller privé Eichel,[1] . . . nous avons cru de notre devoir de Lui demander Ses intentions précises sur cette matière."

Potsdam, 30. October 1750.

Es muss der von Bülow Mich sehr unrecht verstanden haben. Ich habe ihm nichts mehr geantwortet, als dass es Mir lieb sei, dass der König, sein Herr, in der guten Intention wäre, Meine Unterthanen wegen ihrer Forderungen befriedigen zu wollen. Weiter bin Ich in nichts entriret. Indess kann Ich ganz wohl geschehen lassen, dass man in Sachsen eine Specification von Meinen Unterthanen, so in der Steuer zu fordern haben, aufnehme. Wir unsererseits lassen

[1] Nr. 4591 S. 125.

auch eine aufnehmen, und sobald solche fertig sein wird, wollen wir ihnen solche communiciren.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

4596. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 30 octobre 1750.

Ayant écrit avant-hier une lettre de ma main propre au lord Tyrconnell sur la conversation que j'avais eue avec lui ce jour-là,[1] j'ai bien voulu vous en communiquer à la suite de celle-ci une copie, afin qu'elle vous serve de direction dans les entretiens que vous aurez avec lui sur l'affaire qui en fait l'objet, quoique je vous défende d'ailleurs de n'en rien communiquer à d'autres, tels qu'ils puissent être.

Vous prendrez occasion de lui dire que je désirais fort de pouvoir me concerter avec l'Électeur palatin relativement à l'affaire de l'élection d'un roi des Romains, pour prendre des mesures avec lui à cet égard et en sorte que, si le parti autrichien voulait, malgré nos remontrances à faire, brusquer cette élection, nous pourrions, moi et l'Électeur, réclamer alors la garantie de la France sur le traité de paix de Westphalie.

Ce qui me met en peine à cet égard, c'est que je ne sais aucun ministre sur lequel j'oserais assez me fier pour régler le concert avec l'Électeur palatin; car vous n'ignorez pas les raisons que j'ai de me méfier du baron Beckers.[2]

C'est pourquoi devez-vous prier milord Tyrconnell, afin qu'il fasse usage de ce qu'il faut pour informer la cour palatine de mes sentiments touchant l'affaire susdite par le ministre de France à Manheim.[3]

Comme il est longtemps que vous ne m'avez marqué quelque chose par rapport à la correspondance que vous avez entamée par mon ordre avec le président de Borcke à Cassel,[4] mon intention est que vous deviez vous informer auprès de lui de ce que sa cour pourrait demander de subsides pour avoir à ma disposition tout le corps des troupes hessoises. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

4597. AU CONSEILLER DE LÉGATION WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Warendorff berichtet, Petersburg 10. October, über eine längere Unterhaltung mit Woronzow, der ihm zunächst bestätigt hat, dass Gross sich über eine

Potsdam, 31 octobre 1750.

J'ai bien reçu à son temps les rapports que vous m'avez faits

[1] Vergl. S. 126. — [2] Vergl. S. 11. 83. 92. — [3] Tilly. — [4] Vergl. Bd. VII, 336.

ihm in Charlottenburg widerfahrene Zurücksetzung[1] beschwert und dass Bestushew dazu beigetragen habe, den ungünstigen Eindruck des Berichtes von Gross bei der Kaiserin zu steigern. „Il ajouta que l'arrivée de l'envoyé tartare à Berlin[2] avait achevé à aigrir l'esprit de sa Souveraine, qu'on y cherchait toujours du mystère, mais que pour lui il en pensait tout autrement, d'autant plus qu'il ne comprenait pas qu'un simple émissaire non du khan des Tartares de la Crimée, mais de celui de Budziak, esclave et dépendant entièrement de qui le pouvait déposer à chaque moment, pût avoir été chargé de quelque commission importante" . . .

In Betreff der Gerüchte von dem Plane zu einer polnischen Conföderation unter Führung der Czartoryski und unter Mitwirkung Russlands hat Woronzow dem Gesandten versichert: „Que cet avis était destitué de tout fondement, que les instructions du comte Keyserlingk ne renfermaient rien de pareil, qu'il lui était enjoint plutôt d'écarter tout ce qui pourrait exciter des troubles en Pologne,[3] et qu'ainsi il n'oserait sûrement pas conseiller le contraire sans un ordre exprès de l'Impératrice, ce que cette Princesse ne ferait jamais, mais qu'il se pouvait fort bien que, comme les comtes Keyserlingk et Brühl étaient liés intimement ensemble, le dernier eût abusé de cette liaison pour divulguer des choses qu'il croit être convenables à ses intérêts et à ceux de son parti."

Petersburg 13. October: „Ce que j'ai eu l'honneur de mander par mon très humble rapport de l'ordinaire dernier touchant le sieur Gross, me confirme dans le soupçon que le dessein du Chancelier est de le rappeler de la cour de Votre Majesté et de l'envoyer en Suède, comme un ministre dont le caractère sympathise parfaitement avec le sien . . . La rechûte du Chancelier[4] doit être assez sérieuse." immédiatement du 10 et du 13 de ce mois. Quelque estime que je conserverai pour notre digne ami, et qui ne diminuera pas, il faut cependant que je vous dise, quoique pour votre seule direction, qu'en combinant tout ce qu'il vous a dit d'affaires dans le dernier entretien que vous avez eu avec lui, avec ce que j'en sais d'autre part, je puis aisément démêler que son antagoniste ne lui laisse pas voir la moitié, pour ne pas dire le quart, de ce qui se traite d'affaires à sa cour. Je remarque d'ailleurs qu'il est un peu trop préoccupé de la grandeur et de la puissance de sa cour, qu'il paraît envisager comme le premier mobile de toute l'Europe, et sur les sentiments de laquelle il faudrait que toutes les autres cours réglassent leurs démarches, pour ne rien faire qui saurait lui déplaire. Je mets pour preuve de cela tout ce qu'il vous a dit au sujet de l'émissaire tartare qui a été à Berlin.

Au surplus, il se pourrait bien que le sieur Gross fût bientôt rappelé, mais j'ai mes raisons qui m'empêchent d'ajouter foi aux bruits comme s'il était employé pour relever le sieur Panin à Stockholm. Tout ceci soit dit pour votre direction unique, de façon que même vous n'en toucherez rien dans les dépêches que vous me ferez.

Au reste, je sais que ce qui a obligé le Chancelier de garder sa chambre, quand il en fut sorti la première fois, n'a été qu'un léger accident dont il a été soulagé après

[1] Vergl. S. 61. — [2] Vergl. S. 24. — [3] Vergl. S. 72. 80. — [4] Vergl. S. 110. 111.

qu'on lui a appliqué des sangsues; vous savez d'ailleurs ce que je pense sur le sujet de sa maladie qui ne l'emportera pas encore.[1]

Nach dem Concept. Federic.

4598. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 31 octobre 1750.

J'ai bien reçu votre rapport du 22 de ce mois. Ce qu'on vous a assuré que par le moyen des capitaux que la cour d'Hanovre a avancés dans la *Steuer* de Saxe, on engagerait celle de Dresde dans ses vues relativement à l'élection d'un roi des Romains en faveur de l'archiduc Joseph, s'est vérifié, puisque c'est un fait avéré que, moyennant des sommes en argent que le roi d'Angleterre comme électeur d'Hanovre a ajoutées encore à celles qu'il avait déjà avancées à ladite *Steuer*, la cour de Dresde s'est engagée de donner sa voix pour l'élection. Comme j'ai ordonné à mes ministres du département des affaires étrangères de vous instruire en détail sur cet évènement,[2] je vous renvoie à ce qu'ils vous manderont à ce sujet.

Quant à ce qui regarde le colonel Jasinski[3] qui s'est présenté chez vous, vous lui direz de ma part que, quelque raison que j'avais eue de n'être point content de lui, je ne l'abandonnerai cependant pas et que je le reprendrai dans mon service; qu'à cet effet il n'avait qu'à venir incessamment me trouver ici à Potsdam. Comme je sais d'ailleurs qu'il est assez court en argent pour fournir aux dépenses de ce voyage, vous devez lui compter de ma part 200 écus, à condition qu'il se mette d'abord en voyage pour retourner chez moi. Je viens d'ordonner au banquier Splitgerber qu'il vous doive faire rembourser cet argent par son correspondant à Vienne, sans qu'il soit instruit du sujet pour lequel vous l'avez avancé. Au surplus, vous ne devez point vous impatienter par rapport à l'arrivée de votre successeur; soyez sûr que j'y pense autant que vous, mais convenez aussi qu'il faut un certain [temps] pour tout arranger.

Federic.

Nach dem Concept.

4599. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 30. October: „Comme Votre Majesté m'a envoyé la réponse à donner au comte de Puebla, couchée de Sa propre main, mercredi au soir,[4] et qu'Elle m'a ordonné de la donner *à peu près* dans ce sens à

Potsdam, 1er novembre 1750.

Quand je reçus avant-hier le rapport que vous et le comte Finckenstein m'aviez fait touchant la réponse à donner au comte Puebla

[1] Vergl. S. 115. — [2] Vergl. S. 124. — [3] Vergl. Bd. IV, 185. — [4] Vergl. S. 124.

ce ministre, nous la lui avons remise ce matin, ainsi que nous l'avons mandé à Votre Majesté par notre rapport d'hier au soir,[1] et le commencement et la fin de la réponse sont les propres paroles du projet de Votre Majesté. Si on y a inséré quelque chose de la paix de Westphalie, c'est que milord Tyrconnell nous a souvent fait entendre qu'il était nécessaire d'en faire mention le plus tôt le mieux, et que d'un autre côté c'était le seul endroit par où l'on a pu encourager et flatter les Princes de l'Empire, qui n'ont d'autre argument plus fort à alléguer que celui-là. Il se trouvera, malgré cette réflexion lâchée, tant d'autres encore à opposer à la cour de Vienne qu'on n'a pas besoin d'être en peine d'avoir des armes de réserve contre elle.[2] Ainsi, comme la réponse est donnée déjà ce matin, ainsi que nous l'avons mandé hier au soir à Votre Majesté que nous le ferions, dans la supposition que Son intention a été qu'on la donnât déjà hier, nous serions au désespoir d'avoir manqué en cela à Ses ordres, quoique très involontairement et par de bonnes intentions, surtout pour ce qui regarde l'article de la paix de Westphalie, allégué pour les raisons mentionnées ci-dessus."

au sujet de l'affaire de l'élection d'un roi des Romains, je n'avais nul lieu de croire que vous auriez tant précipité la chose jusqu'à donner à celui-ci cette réponse selon la première ébauche que j'en avais faite, ni que vous y auriez inséré des points assez importants, sans avoir attendu préalablement ma résolution à cet égard, surtout comme il n'y avait rien qui pressât. Il est vrai que je vous avais marqué de donner la réponse *à peu près* dans le sens que j'en avais couché le projet; mais il aurait été aisé à deviner que mon intention sur cela ne fût autre que de ranger comme il faut ce qu'il y avait de titres de *Ses Majestés Impériales* ou de *Sérénissime Archiduc*, et de pareilles choses, sans y ajouter encore des points de plus grande conséquence, que je suis fâché de voir à présent dans la réponse et que j'aurais mieux aimé de réserver à quelque autre occasion, et qui en quelque façon dérangent un peu le plan que je m'étais formé à ce sujet. Mais comme il n'y a plus de remède à cet inconvénient, j'espère au moins qu'à l'avenir vous serez un peu plus sur vos gardes, afin de ne point avancer des choses sans mon approbation préalable, quand il s'agit de pièces d'une aussi grande importance que celle-ci et qui doivent paraître au public. Sur ce, je prie Dieu etc.

Changer des mots ou ajouter un nouveau sens à une déclaration sont des choses très différentes, que je vous prie très sérieusement de ne point confondre, si vous voulez que nous restions amis.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig. Federic.

4600. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 31. October, dass er dem Grafen Tyrconnell eine Abschrift der dem Grafen Puebla

Potsdam, 1. November 1750.

Demohnerachtet kann Ich nicht approbiren, dass sie mehr

[1] Vergl. S. 129. — [2] Vergl. Nr. 4593 S. 128.

übergebenen Note zugestellt habe. „Tyrconnell me témoigna en être extrêmement content, mais surtout de ce qu'on y avait glissé un mot touchant la paix de Westphalie. Car il fallait cela, me dit-il, puisque les premières impressions sont ordinairement les plus vives et celles qui frappent le plus. Il fallait donc d'abord leur mettre sous les yeux une perspective capable de leur donner de l'éveil et de leur faire peur. Si vous aviez attendu plus longtemps à le faire, ces gens auraient cru qu'il pouvaient aller leur chemin, au lieu que, s'ils sont capables de rentrer en eux-mêmes, ils le feront peut-être dans un temps où ils peuvent encore reculer avec honneur, au lieu que, s'ils avancent trop, ils n'en seraient plus les maîtres.

Voilà les propres mots de milord Tyrconnell, et pour que Votre Majesté ne croie pas que c'est pour faire notre apologie pour le passage de la paix de Westphalie que nous avons glissé dans la réponse au comte de Puebla . . . Elle pourra S'en éclaircir avec le comte de Tyrconnell."

als Wörter darin geändert haben, ohne bei Mir deshalb vorhin anzufragen.

Podewils bemerkt weiter, dass Tyrconnell für die Verhandlungen zwischen Preussen und Churpfalz[1] in der Accreditirung des Freiherrn vou Wrede am berliner Hofe das geeignetste Auskunftsmittel zu erkennen glaube.

Wenn sie uns den Baron Wrede schicken wollen, werde Ich sehr davon zufrieden sein und solches gerne sehen.

„Pour ce qui regarde la correspondance avec les sieurs d'Asseburg et de Borcke de Cassel touchant une convention pour avoir tout le corps de troupes hessoises moyennant de subsides, Votre Majesté voudra bien Se rappeler que, quand je Lui ai envoyé le printemps passé la dernière lettre de M. d'Asseburg sur ce sujet, Elle me fit répondre[2] que, comme les affaires du Nord paraissaient prendre un pli plus pacifiqne et qu'elles commençaient à s'éclaircir, je devais laisser tomber cette affaire et répondre poliment au sieur d'Asseburg que j'étais bien aise de savoir ses sentiments et que j'en ferais usage auprès de Votre Majesté, quand Elle m'en parlerait.

Er kann die Sache nur immer entamiren, weil der französische Hof bei Mir darauf pressiret, an 20,000 Mann im Reiche gegen Subsides zu nehmen.

Ainsi depuis plus de six mois notre correspondance a été suspendue.

Cependant je la renouerai facilement, pourvu que je sache les véritables intentions de Votre Majesté:

[1] Vergl. S. 131. — [2] Vergl. Bd. VII, 357.

1° Si Elle veut traiter sur tout le corps des troupes hessoises, infanterie et cavalerie, puisque M. d'Asseburg prétend qu'on ne veut pas les séparer.	Allerdinges, wie Ich ihm schon geschrieben,[1] das ganze Corps.
2° Si Votre Majesté veut leur accorder des subsides pour tenir leur corps prêt à Son service, et leur fournir outre cela de quoi le rendre mobile, le cas existant.	Sie müssen fordern und ihre Conditiones machen, und wir hören und sehen, was zu thun ist.
3° Si on peut encore leur donner l'assurance que Votre Majesté fit donner le printemps passé, que ces troupes ne seraient jamais employées contre la cour de Vienne.	Niemalen immediate gegen die Oesterreicher.
4° Si Votre Majesté veut que le sieur d'Asseburg en parle en Son nom au Prince-Statthalter, ce ministre m'ayant déclaré que sans cela il ne pouvait point entrer en matière avec moi, mais qu'il faudrait que le Statthalter fût informé de tout et qu'il sût que Votre Majesté avait chargé lui, le sieur d'Asseburg, de lui en parler de Sa part.	Gut.

Mündliche Resolutionen. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

4601. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 1. Novemher 1750.

Es haben Se. Königl. Majestät heute nochmalen erinnert, wie es nöthig sei, dass Dero Ministres an auswärtigen Höfen nunmehro fordersamst über die Sache betreffend das von dem Grafen Puebla eingegebene Promemoria und die ihm darauf ertheilete Antwort wegen der vorhabenden römischen Königswahl au fait gesetzet werden müssten. Wobei Höchstdieselbe insbesondere erwähnet haben, dass solches auch mit dem Herrn Warendorff zu Petersburg geschehen müsste.

Nach der Ausfertigung.

Eichel.

4602. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 2. November 1750.

Es seind des Königs Majestät heute von Selbst darauf gekommen und haben aus eigener Bewegung mir befohlen, an Ew. Excellenz zu vermelden, wie Höchstdieselbe vor nöthig fänden, dass nunmehro auch nach dem Deroselben jüngsthin geschehenen Vorschlage[2] in der römischen Königswahlsache an die Churfürsten préalablement geschrieben würde. Was aber das vorgeschlagene an Churmainz zu erlassende

[1] Vergl. S. 131. — [2] Bericht des Cabinetsministeriums vom 29. October.

Schreiben anbeträfe, so wünschten des Königs Majestät wohl, dass man zuforderst über den Einhalt dessen mit Churpfalz ein Concert nehme und alsdenn conjunctim mit letzterem an Churmainz schriebe.

Nach der Ausfertigung (praes. 2. November 5 Uhr Nachmittags). Eichel.

4603. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 2. November 1750.

Noch haben Se. Königl. Majestät befohlen, Ew. Excellenz zu melden, wie der Geheime Rath von Maltzahn zu Dresden auf das fordersamste von allem informiret werden sollte, was sowohl der Herr von Klinggräffen in seiner Relation vom 29. voriges von dem hannoverschen Geldnegotio mit Chursachsen gemeldet, als was sonsten vor Umstände deshalb allhier bekannt geworden, mit der Instruction, sich alle menschmöglichste Mühe zu geben, um wohl zu erfahren, was eigentlich vor eine Hypothèque der dresdensche Hof an Hannover wegen der nunmehro in allem dargeliehenen $7^1/_2$ Million geben und an Interessen zahlen würde, und im Fall solches, wie gemeldet worden und fast zu vermuthen stehe, das sächsische Antheil von Mansfeld mit sein sollte, ob alsdenn diese Hypothèque mit aller Landeshoheit, Jure praesidii und dergleichen mehr von Sachsen an Hannover werde gegeben werden, auf welchen Articul der p. von Maltzahn so mehr Attention nehmen und bald davon rapportiren müsste, als in gewisser Maasse des Königs Majestät Interesse dabei besonders versire.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

4604. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

[Potsdam, 3 novembre 1750].

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 2. November: „Nous ne manquerons pas, suivant les ordres de Votre Majesté qui nous sont parvenus aujourd'hui, de faire expédier les lettres circulaires aux Électeurs de l'Empire . . ., mais il nous reste à savoir:

1° Si ces lettres doivent être adressées aussi au roi de Pologne, comme électeur de Saxe, et au roi d'Angleterre, comme électeur d'Hanovre, sans faire semblant envers le dernier qu'on est informé de ce qui s'est passé à Hanovre sur ce sujet. — Oui.

2° Si on ne doit faire qu'une simple communication de la demande de la cour de Vienne et de la réponse de Votre Majesté aux Électeurs, en leur demandant purement leur sentiment sur l'un et l'autre; ou si l'on doit y ajouter quelque chose. — Oui

3° Si on doit écrire à l'Électeur palatin pour se concerter avec lui sur la lettre déhortatoire à l'électeur de Mayence par rapport à la Diète de convocation, et si en attendant

Oui.

4° On pourra, en renvoyant cette lettre déhortatoire jusqu'à ce qu'on soit convenu là-dessus avec l'Électeur palatin, écrire une simple lettre circulaire à celui de Mayence comme aux autres, pour ne pas l'oublier, la déhortatoire pouvant toujours suivre après."

Cela est bien.[1]

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 3. November) am Rande des Berichts.

4605. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 26. October: „J'ai appris par un canal sûr que l'on avait reçu ici par le dernier courrier d'Hanovre des dépêches du chevalier Williams avec de longs détails sur la compagnie de commerce que Votre Majesté va établir à Emden; que ces détails étaient accompagnés de réflexions pour faire réveiller l'attention du gouvernement à ce sujet. J'ai eu l'honneur de marquer au Ministère par ma penultième dépêche comment les négociants de ce pays l'envisageaient et que les gens en place n'en disaient mot. Les choses sont encore dans la même situation, à moins que les avis du chevalier Williams n'engagent le ministère de parler. Ce chevalier mêle d'ailleurs la description qu'il fait de cet établissement, de réflexions pour tâcher de le tourner en ridicule, pour peu qu'on veuille s'y opposer. J'ai appris aussi qu'il se plaignait que Votre Majesté le recevait froidement et qu'il n'y avait que des Français et tout ce qui y était attaché, qui fût à la mode à Berlin. On m'a ajouté, de plus, que ce ministre égayait son imagination pour tâcher de faire des portraits ridicules de tout ce qu'il voyait, et que dans les choses les plus simples il cherchait à les représenter dans un mauvais jour."[2]

Nach dem Concept.

Potsdam, 3 novembre 1750.

Je vous sais bon gré de l'avertissement que vous m'avez donné en conséquence de la dernière relation que vous m'avez faite directement, au sujet des rapports malicieux que le sieur Williams fait à mon égard à sa cour. J'avoue que je ne me serais pas attendu à un procédé aussi peu honnête que tout-à-fait maligne de la part d'un homme à qui je n'ai jamais donné aucun sujet de mécontentement et auquel j'ai passé plutôt des fautes, comme d'inadvertance, que j'aurais été en droit de relever. En attendant, vous pouvez compter que le secret relativement à ces avis vous sera bien gardé, et que vous ne serez point trahi à ce sujet.

Federic.

[1] Das Rundschreiben an die Churfürsten erging demgemäss unter dem 7. November, die für den Churfürsten von der Pfalz bestimmte Ausfertigung mit einem Postscriptum im Sinne des von dem Könige gutgeheissenen Vorschlags der Minister. — [2] Vergl. die Auszüge aus berliner Berichten von Williams bei H. Walpole, Memoirs of the reign of king George II, ed. by Lord Holland, London 1846, Bd. I, Appendix.

4606. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 3 novembre 1750.

J'ai reçu votre rapport du 23 passé. Pour ce qui regarde la cour de Danemark relativement aux chipoteries du comte Lynar à Pétersbourg,[1] je veux bien vous dire pour votre direction que je ne les envisage pas aussi innocentes que le ministère de Suède paraît le faire; je crois plutôt que je ne me trompe pas tout-à-fait, quand je soupçonne que la susdite cour a fait proposer par le comte de Lynar des choses qui ont demandé plus de mystère que celles qu'elle allègue, mais que la négociation en a échoué, et qu'elle tâche à présent de faire semblant comme si rien en eût été. Le parti cependant que les ministres de la Suède ont pris là-dessus, me paraît toujours être le meilleur, savoir de ne point témoigner une curiosité trop marquée à ce sujet, mais de ne pas négliger aussi d'être attentif sur ce qui se passe à cet égard, et d'être sur ses gardes.

Federic.

Nach dem Concept.

4607. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 4 novembre 1750.

Milord. Le hasard ayant fait parvenir encore entre mes mains une lettre écrite à Munich qui a suivi celles que je vous communiquai par ma lettre du 10 dernier,[2] j'ai cru devoir vous en adresser une copie, vous priant de vouloir toujours m'en garder le dernier secret et de ne la confier jamais à la poste en la faisant passer à votre cour. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nous sommes sur le point de conclure à Brunswick. J'ai trouvé une défaite pour gagner du temps, mais je suis dans un grand embarras et je désire l'arrivée du courrier[3] avec empressement, afin de savoir précisément ce que le roi de France voudra qu'on fasse.

Copie d'une lettre de Munich du 15 octobre 1750.

Après avoir longtemps et avec beaucoup d'impatience attendu ici la résolution finale du ministère anglais sur les dernières représentations faites d'ici, le courrier porteur de la ratification du traité de subsides est enfin arrivé et a apporté en même temps de la part du comte de Haslang les pièces justificatives de sa conduite dans cette affaire. L'une et l'autre a donné une entière satisfaction tant à l'Électeur qu'à son ministère. Ceux surtout qui étaient pour la conclusion de ce traité et

[1] Vergl. S. 108. — [2] Nr. 4549 S. 97. — [3] Vergl. S. 110.

qui avaient à combattre les intrigues du parti palatin qui a ainsi fait retarder l'envoi des ratifications d'ici, ont ressenti bien de la joie de l'avoir emporté contre leurs adversaires, qui ont été bien capots d'avoir manqué leur coup. Comme j'avais des ordres de Leurs Majestés Impériales de sonder préalablement par une demande de vive voix les intentions de l'Électeur sur son suffrage pour l'élection du roi des Romains, je crus, pour ne rien commettre, devoir conférer avec M. le comte de Kœnigsegg sur les dispositions de la cour de Cologne. Celui-ci me manda que Son Altesse Électorale ne s'était pas encore positivement déclarée sur cet article; mais ayant, en attendant, trouvé l'occasion favorable, je fis, en conséquence de mes ordres, la proposition et remportai d'abord une réponse assez satisfaisante.

Sur ces entrefaites, le courrier étant de retour, et toutes les difficultés se trouvant aplanies, cette cour et celle de Cologne n'ont plus balancé à se déclarer en faveur de cette dite élection, et depuis une couple de jours j'ai même remis à l'Électeur les lettres de réquisition formelle des deux Majestés pour ledit suffrage. J'espère d'obtenir sans délai une réponse aussi positive que favorable.

Ceci est important et nous assure la pluralité des suffrages dans le Collège Electoral, qui, à mon avis, et selon les plus fameux publicistes, doit suffire. Il est vrai qu'il n'y a aucune loi positive à cet égard, la Bulle d'Or ne parlant que d'un roi des Romains qui est élu *imperio vacante*. Mais comme la même Bulle d'Or établit la pluralité des voix pour l'élection d'un empereur, pourquoi, à plus forte raison, ne suffirait-elle point dans l'élection d'un roi des Romains?

Il y aura donc encore des obstacles à lever; car, outre que de la part de cette cour-ci on souhaiterait beaucoup que les différences qui subsistent encore entre notre cour et celle de Manheim, fussent aplanis, celle de Cologne monte bien haut les conditions auxquelles elle veut donner son suffrage, et l'on dit que la cour de Dresde n'en fait pas moins.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris; der Zusatz zu dem Schreiben eigenhändig. Die Beilage nach der von Tyrconnell eingesandten Abschrift.

4608. AN DEN KÖNIG VON POLEN ZU DRESDEN.

Berlin, 4. November 1750.

Uns ist aus Ew. Majestät durch Dero an Unserm Hoflager subsistirenden bevollmächtigten Ministrum von Bülow wohl überreichtem freundbrüderlichen Schreiben vom 21. des nächstverwichenen Octobris sowohl, als aus denen Berichten Unsers nach Leipzig abgeordneten Geheimen Kriegsrath und Acciseinspectoris von Klinggräffen ungemein angenehm zu ersehen gewesen, wasmaassen auf der jüngst verwichenen leipziger Messe Unseren bei dem sächsischen Steuerärario interessirten Unterthanen nicht nur die betagt gewesene Zinsen, sondern auch auf

dererselben fällige Capitalien eine namhafte Summa entrichtet worden; nicht weniger, dass Ew. Majestät des Vorhabens sind, die Wiedereinlösung der sämmtlichen von denen Unsrigen in besagtes Aerarium eingeliehenen Capitalien binnen wenig Jahren zu vollkommener Richtigkeit zu befördern, und dannenher dahin antragen, dass beiderseitige Ministeria darüber in nähere Vernehmung treten und zu einem Liquido zu gelangen sich angelegen sein lassen möchten.

Gleichwie Wir nun Ew. Majestät in Erfüllung der zwischen Uns über diese Materie genommenen Verabredungen verspürende Willfährigkeit mit der verbindlichsten Danknehmigkeit erkennen, so lassen Wir Uns auch Dero letzteren Vorschlag ganz gerne gefallen und werden zu dessen Bewerkstelligung nach Maassgebung der in ganz deutlichen und ohnbeschränkten Terminis gefasseten Disposition des dresdenschen Friedensschlusses alle mögliche und von Uns dependirende Facilität willig beitragen; in welcher Absicht Wir dann nicht nur Unserm Ministerio dieserwegen die erforderliche Verhaltungsbefehle bereits ertheilet,[1] sondern auch die Verfügung gemacht, dass von denen in Unserer Unterthanen Händen befindlichen und annoch unbezahlten Forderungen genaue Nachrichten eingezogen und daraus ein zuverlässiger Etat formiret werden solle, damit man demnächst mittels Zusammenhaltung desselben mit demjenigen, welcher dem Vernehmen nach an Seiten Ew. Majestät aus Dero Registraturen gezogen werden wird, desto sicherer und geschwinder zu einer billigmässigen Berichtigung des ganzen Geschäftes gelangen könne, welches Wir Ew. Majestät in freundbrüderlicher Antwort auf obangezogenes Schreiben hiemit nicht verhalten wollen und Deroselben übrigens zu Erweisung aller freundschaftlichen Gefälligkeiten jederzeit willig und erbötig verbleiben.

Friderich.

Nach dem Concept. H. Graf von Podewils. Finckenstein.

4609. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Potsdam, 5 novembre 1750.

J'ai reçu avec grand plaisir la lettre que vous m'avez faite du 31 du mois passé, et je suis d'autant plus sensible aux peines que vous vous êtes données pour faire goûter la proposition dont je vous ai chargé, qu'elles ont eu tout le succès que j'en aurais pu désirer, et qu'à ma satisfaction bien parfaite M. le Duc s'est déclaré le plus favorablement là-dessus.

J'ai trouvé ses propositions préalables[2] telles que jusqu'à présent je n'ai pas le moindre petit mot à y redire et que j'ai tout lieu d'espérer que l'affaire sera bientôt réglée à notre satisfaction réciproque.

[1] Vergl. S. 130. — [2] Vergl. Nr. 4640 S. 162.

Cependant, comme le Duc souhaite lui-même que son traité avec les Puissances maritimes puisse servir de base et de règle à celui que nous irons contracter, et que j'ignore absolument le contenu de celui-là, j'espère de l'amitié du Duc qu'il voudra bien par votre moyen me communiquer confidemment une copie du susdit traité, afin que je sache m'en instruire et m'arranger en conséquence. Quant au secret à garder sur tout ce qui a du rapport à cette affaire, vous devez être assuré que je le garderai le plus religieusement et de façon que rien n'en saura jamais transpirer. Je suis avec toute l'amitié et avec l'estime la plus parfaite, Monsieur mon Cousin, votre très affectionné cousin

Federic.

En vous remerciant, mon cher Ferdinand, de la manière dont vous avez bien voulu vous acquitter de ma commission, je n'attends plus que la pièce que vous savez, pour mettre la dernière main à l'œuvre, et je souhaite que je vous revoie le mois qui vient, en parfaite santé.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

4610. AU SECRÉTAIRE LEVEAUX A VARSOVIE.

Potsdam, 7 novembre 1750.

Le conseiller privé de Voss m'ayant rapporté à son retour ici qu'en retournant de Varsovie il avait eu en chemin un entretien avec le palatin de Belcz où celui-ci l'avait assuré que l'émissaire tartare qui a été à Berlin était heureusement arrivé à Chotin et se trouvait chez le Bacha, et qu'à l'égard de la correspondance entre moi et l'aga tartare ce sénateur se chargerait des lettres,[1] à condition que je voulusse lui nommer sur les frontières de la Pologne une personne sûre en Silésie à laquelle il pourrait remettre les lettres: pour donc répondre à cette attention que M. le Palatin a bien voulu me marquer à cette occasion-là, vous lui écrirez une lettre très polie où vous lui témoignerez par tout ce que vous saurez imaginer de plus obligeant, la reconnaissance que je luis avais de cette offre amicale, et, comme je l'acceptais de bien bon cœur, je le priais que si de pareilles lettres lui arrivaient, il voulût bien les faire remettre à mon colonel de Wartenberg, chef d'un régiment de mes hussards qui était en quartier dans la ville de Bernstadt en Silésie. Que j'avais choisi préférablement à d'autres cet officier à cet usage, puisque j'avais éprouvé dans plus d'une occasion sa prudence et sa discrétion consommée et qu'on osait lui fier tout secret, et qu'il était actuellement instruit de la manière qu'il aurait à se prendre quand M. le Palatin lui ferait remettre de ses lettres.

[1] Vergl. S. 60.

Au reste, vous observerez encore de choisir bien la voie par laquelle vous ferez passer la lettre que vous écrirez au susdit Palatin, afin qu'en chemin faisant il ne lui sache point arriver quelque accident fâcheux.

Federic.

Nach dem Concept.

4611. AU CONSEILLER DE LÉGATION WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 7 novembre 1750.

J'ai reçu votre dépêche du 20 d'octobre passé. J'applaudis au jugement sensé que vous faites par rapport aux vues du Chancelier relativement à la Diète future de la Suède; c'est effectivement son grand plan d'obliger celle-ci d'accepter la convention qu'il lui a fait proposer[1] et de la mettre indirectement par là sous la dépendance de la Russie. C'est aussi pourquoi vous devez prêter une attention particulière sur ce qu'il imaginera d'intrigues qu'il voudra mettre en œuvre afin de parvenir à ses fins, dont vous me marquerez tout ce que vous en saurez apprendre.

Quelque défense qu'on ait fait là où vous êtes de ne point parler du retour de l'Impératrice à Moscou, il m'en est revenu d'assez bon lieu qu'il n'y avait presque plus à douter là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

4612. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Graf Otto Podewils berichtet, Wien 28. October: „Hier le comte d'Ulfeld me dit que Votre Majesté avait rappelé le conseiller privé de Klinggræffen, et il me demanda en même temps si ce serait peut-être mon successeur. Je lui dis que je l'ignorais parfaitement, mais qu'en tout cas la cour d'ici aurait lieu d'en être très contente, ce ministre s'étant fait aimer et estimer partout où il avait résidé."

Potsdam, 7 novembre 1750.

J'ai reçu votre dépêche du 28 d'octobre passé. J'approuve bien que vous n'êtes du tout entré avec le comte d'Ulfeld sur ce qu'il vous a dit sur le rappel de mon ministre Klinggræffen à Hanovre, ni sur les conjectures que son imagination lui a fournies par rapport à votre successeur; aussi n'avez-vous qu'à faire de la même manière toute fois qu'il voudrait revenir à la charge relativement à ce sujet.

Au reste, le banquier Splitgerber a eu ordre de ma part de vous fournir par son correspondant à Vienne les 200 écus que vous devez payer au page Stentzsch, de même que les 200 écus que vous aurez à payer au colonel Jasinski.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Bd. VII, 229. 230. 238. — [2] Vergl. S. 133.

4613. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 7 novembre 1750.

J'ai bien reçu votre rapport du 25 d'octobre passé. Mon étonnement a été des plus grands, quand j'y ai vu que c'est sur moi qu'on rejette là où vous êtes la situation présente des affaires en Allemagne, par la raison que je n'avais pas pris la France au mot, lorsqu'elle m'offrit, il y a six mois, de donner des subsides pour prendre à mon service des troupes des Princes de l'Empire.[1] Je ne veux pas entrer ici en discussion sur le tort qu'on me fait à ce sujet; on n'a qu'à penser à la différente situation où les affaires étaient alors et celle où elles se trouvent dans le moment présent. Mais indépendamment de tout cela, il n'y a rien de perdu à ce sujet; et parceque l'on montre tant d'empressement pour donner des subsides, je tâcherai de les satisfaire encore, pourvu que je sois seulement instruit jusqu'où la France souhaite que le nombre de pareilles troupes doive monter, et d'ailleurs pour combien d'années je puisse engager ces troupes. La modération dont j'ai usé alors, quand la France me fit la première ouverture de son offre, n'a rien gâté, il n'y a rien de perdu pour cela, il n'y a aucun de ces Princes de l'Empire que j'aurais pu engager alors de laisser à ma disposition ses troupes, moyennant des subsides, qui pendant cet intervalle du temps ait pris d'engagements avec les Puissances maritimes, ainsi que je compte de les avoir encore pour contenter la France à cet égard; car pour ce qui regarde l'électeur de Bavière, il est assez connu que je n'aurais jamais été à même de le disposer à notre faveur.

Federic.

Nach dem Concept.

4614. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 9 novembre 1750.

Je dois des remercîments à l'exactitude et à la sincérité avec laquelle vous m'avez bien voulu faire part de ce qui a fait le principal objet des dépêches que votre courrier vous a apportées en dernier lieu. J'ai lu avec attention la copie de la lettre que vous m'avez communiquée[2] et que je vous renvoie à la suite de celle-ci. J'ai fait diverses considérations là-dessus que j'aimerais bien de vous communiquer moi-même. Comme je partirai demain d'ici pour arriver avant-midi à Berlin, je serai bien aise s'il vous plaît de vous rendre demain à douze

[1] Vergl. S. 102. — [2] „Copie d'une lettre que le comte Tyrconnell a reçue de sa cour par un courrier arrivé à Berlin le 7 novembre 1750 et dont il avait envoyé copie à Sa Majesté le Roi, qui a trouvé bon de la lui renvoyer."

heures dans la même chambre où j'avais autrefois la satisfaction de m'entretenir seul avec vous.[1] Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

4615. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 10 novembre 1750.

Je vous suis bien obligé des particularités intéressantes et instructives que vous m'avez marquées par votre relation du 29 passé. Si je dois être surpris de la présente mauvaise administration des finances, je l'ai été d'autant plus de la réponse que le comte Tyrconnell a eue de sa cour par un courrier qu'elle lui a renvoyé, en conséquence de laquelle cette cour paraît avoir presque tout-à-fait changé du sentiment où elle était, comme vous savez, de me fournir des subsides pour prendre des troupes de quelques Princes de l'Empire dans ma solde. Elle convient, quoiqu'assez froidement, qu'elle avait imaginé au commencement de cette année une union que j'eusse dû faire avec quelques-uns desdits Princes sous la protection et l'appui de la France, qu'elle aurait facilitée par quelques subsides, mais qu'elle avait depuis changé d'idée là-dessus, ne croyant plus l'affaire de saison. Comme tout cela me fait présumer qu'il faut qu'il n'y ait point de système ferme et stable auprès du ministère de France et qu'il n'y en ait que de jour en jour, mandez-moi vos sentiments sur tout ceci.

Nach dem Concept.

Federic.

4616. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 10 novembre 1750.

Votre relation du 31 du mois passé m'a été rendue. Pour ce qui regarde l'établissement de commerce à la ville de Trieste,[2] je vous dirai qu'il serait à souhaiter que l'on saurait trouver des moyens à faire transpirer au public les vues qu'on a à l'égard de cet établissement et du dessein qu'on porte à en faire exécuter le projet qu'on a eu autrefois au sujet d'une compagnie de commerce à Ostende, ce qui mettrait sûrement la cour de Vienne à tirer couteaux avec les Puissances maritimes et surtout avec l'Angleterre. Il me paraît même qu'on commence déjà en Hollande d'en être ombragé, parceque mes lettres que j'en ai reçues, me disent qu'on ne voyait pas là de bon œil que l'Impératrice-Reine attirait à Vienne tous les meilleurs membres du gouvernement de

[1] Vergl. über Tyrconnell's Audienz Nr. 4615. 4619. 4620. — [2] Vergl. S. 74. 75.

Bruxelles; cela faisait craindre que cette Princesse ne formât des desseins en faveur du commerce des Pays-Bas, au préjudice de la république de Hollande.

Federic.

Nach dem Concept.

4617. AU CONSEILLER DE LÉGATION WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Warendorff berichtet, Petersburg 24. October: „On prétend qu'il y a entre l'Impératrice et son favori[1] un refroidissement qui a empêché Sa Majesté Impériale de retourner à la campagne, comme elle l'a fait toujours dans cette saison. On ajoute qu'elle a envoyé deux personnes, apparemment les frères Schuwalow, dans la nuit, à différentes reprises, au comte Lestocq[2] pour lui parler et pour en faire même leur rapport; que le capitaine Chapuzeau, qui a fait ci-devant la fonction de secrétaire auprès dudit malheureux comte, a été deux fois de la forteresse à la cour, et que l'Impératrice s'est entretenue avec lui."

„Le lieutenant Würger m'a prié de supplier Votre Majesté de vouloir bien lui accorder son congé . . . Le Grand-Duc serait bien aise que Votre Majesté eût la bonté de faire expédier la démission au susdit lieutenant, puisque Son Altesse Impériale a témoigné qu'elle souhaiterait pouvoir le placer dans son régiment de cavalerie qui est dans le Holstein."

Potsdam, 10 novembre 1750.

J'ai reçu votre rapport du 24 passé. En supposant que la particularité touchant le sieur Chapuzeau soit fondée, ce que vous tâcherez d'éclairer encore tout comme celle par rapport au favori, je dois présumer qu'il y a une grande fermentation à la cour, dont il serait bien à souhaiter qu'elle opérât du bien pour nous.

Quant au sieur Würger, vous devez savoir que cet homme a été bas-officier auprès le régiment de Hacke, d'où je l'ai tiré pour le placer comme enseigne auprès de mon régiment de garde ici, duquel il a déserté trois mois après, pour cause de dettes qu'il avait contractées sans savoir les payer; mais ayant été ramené ici, il a été cassé par une sentence d'un conseil de guerre et condamné à une année de prison à la forteresse de Spandau. Par ces circonstances j'aimerais que vous tâchiez d'éviter de parler de cet homme au Grand-Duc, mais en cas que ce Würger vienne lui-même vous parler encore, vous n'avez qu'à lui dire qu'il se souviendrait bien que sa conduite ici avait été telle qu'il ne saurait s'attendre d'avoir un congé formel.

Federic.

Nach dem Concept.

4618. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Warendorff herichtet, Petersburg 27. October: „Si le comte de Lynar a manifesté au commencement de son mi-

Potsdam, 11. November 1750.

Se. Königl. Majestät haben befohlen, an Ew. Excellenz zu ver-

[1] Graf Alexei Rasumowski. — [2] Vergl. Bd. VI, 308. 441.

nistère à cette cour des dispositions favorables pour la Suède, la mort du comte Schulin et surtout sa vanité naturelle, flattée par l'espérance qu'on lui a faite de le remplacer un jour, l'ont fait changer entièrement de conduite et semblent avoir contribué le plus à lui faire adopter des idées opposées aux premières, dans le dessein de faire briller par là ses talents. Il est certain que sa cour lui a donné la commission de faire tout son possible pour engager le Grand-Duc d'approuver les engagements pris avec le Prince-Successeur [de Suède] relativement au duché de Holstein,[1] et d'y accéder. Son Altesse Impériale m'en parla hier aux noces du jeune comte Golowkin, en me disant qu'elle songeait toujours, le cœur pénétré du plus vif chagrin, au jour où sa maison avait perdu le Sleswig, que cependant le comte de Lynar avait présenté, il n'y a pas longtemps, un ample mémoire pour lui faire goûter lesdits arrangements et pour y donner les mains; que ce mémoire avait été accompagné de propositions aussi emmiellées et captieuses qu'on eût pu imaginer, mais qu'il lui avait déjà fait répondre que, quoi qu'il arrivât, il ne renoncerait jamais à ses droits légitimes sur le Sleswig ni ne consentirait de sa vie à un échange de son duché de Holstein contre quel pays que ce puisse être; qu'il était prêt à donner ces assurances par écrit, signées de sa main propre, et même, si le ministère de Danemark le voulait, imprimées; que si le Prince-Successeur avait jugé à propos de se départir de ses droits, c'était une affaire à laquelle lui, Grand-Duc, ne prenait part ni en blanc ni en noir, et qu'il la regardait comme une chose absolument étrangère. Son Altesse Impériale ne fit mention du comte de Lynar qu'avec indignation, en ajoutant que le retardement des audiences de congé de ce ministre paraissait presque indiquer qu'il se berçait de l'espérance frivole et chimérique de pouvoir peut-être encore réussir dans sa demande, mais qu'il verrait à coup sûr qu'il se tromperait furieusement à cet égard."

melden, wie Dieselbe dem Herrn Grafen von Tyrconnell aus der Relation von dem Herrn Warendorff, so mit der gestrigen Post eingelaufen, die Passage wegen des Grafen Lynar und dessen an den Grossfürsten abgehabter Commission vorlesen möchten, damit derselbe davon einige Information habe; ausserdem aber würden Ew. Excellenz besorgen, dass dem Herrn von Voss zu Copenhagen davon behörige Communication geschähe.

Dem Herrn von Voss[2] zu Dresden haben Se. Königl. Majestät wegen des von ihm gebetenen Extraordinarii zu gewissen Ausgaben zu antworten befohlen, wie es damit noch zu früh wäre, auch dergleichen von ihm jetzo nur vergebens angewandt sein würden. Er müsse also noch Geduld haben; es sei was gewöhnliches, dass wenn jemand neu an einem Orte ankäme, jedermann zuerst gegen ihn réservé wäre, welches sich aber demnächst von selbst gäbe, wenn er in Verfolg der Zeit mehr und mehr bekannt würde.

Eichel.

P. S.

Ob ich zwar auch nicht zweifele, dass des Königs Majestät gestern mit Ew. Excellenz über das Sujet der Correspondance mit dem hessischen Minister Herrn von Asseburg, die Uebernehmung der hessischen Truppen gegen Subsidien, Selbst gesprochen haben werden, so habe dennoch von Höchstderoselben wegen annoch melden sollen, wie Ew. Excellenz sothane Correspondance nur ganz

[1] Vergl. Bd. VI, 567; VII, 363. — [2] Verschrieben für Maltzahn. Vergl. S. 96. 159.

douce tractiren und so dirigiren möchten, dass man allenfalls nach und nach die Sache mit einer guten Art ganz fallen lassen könne.[1]

Nach der Ausfertigung. Eichel.

4619. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 12 novembre 1750.

Milord. Je ressens encore toute la satisfaction possible de la conversation que j'ai eue avec vous, il y a deux jours; mais pour obvier à tout équivoque ou malentendu, souffrez que je vous récapitule le précis de tout ce dont il a été question dans notre entretien.

Le premier point roule sur l'affaire de ma négociation entamée avec le duc de Brunswick; je vous expliquais comment votre cour m'avait fait proposer, il y a cinq ou six mois, de donner des subsides pour prendre à mon service des troupes de Princes de l'Empire; je vous avouais que j'avais été alors de l'opinion, et que l'étais presque encore, que la France pourrait ménager cette dépense pour quelque chose de plus pressant; mais puisque depuis peu vous m'avez fait connaître que votre cour était encore dans la même disposition et qu'elle verrait avec plaisir que je m'attachasse des princes de l'Empire, ce que mon ministre Le Chambrier me confirma dans le même temps, j'entamai une négociation là-dessus avec le duc de Brunswick, parceque les lettres interceptées m'avaient appris que les Autrichiens, de même que les Russes, étaient dans l'appréhension que je ne m'attachasse le susdit Duc dans le temps que son traité avec les Puissances maritimes irait à expirer.[2]

J'ajoutais que, comme il paraissait à présent que cette affaire n'avait pas pris faveur à votre cour, je croyais de ne pouvoir plus m'en mêler et qu'il me convenait de vous adresser la réponse du Duc, dès qu'elle me serait parvenue, afin que vous avisiez alors de ce qu'il y aurait à faire, conformément aux intentions de votre cour; qu'au surplus j'étais encore tout disposé d'y prêter mon nom et de signer le traité, s'il y avait moyen d'en convenir, mais que pour le reste je n'étais pas à même de me commettre plus en avant à ce sujet.

Le second point de notre conversation regarde mon alliance à constater avec les Turcs.[3] J'ai goûté la proposition d'un traité d'amitié préalablement à faire entre moi et la Porte; il m'a paru seulement que je ne devais point risquer d'envoyer un ministre à Constantinople, avant que je ne fusse assuré de la réussite de l'affaire, parceque, quelque précaution que je pourrais prendre, l'éclat en serait inévitable, et qu'un pareil éclat ne me saurait être que bien désagréable à plusieurs égards, surtout si la négociation échouait.

[1] Vergl. S. 135. 153. — [2] Vergl. S. 101. — [3] Vergl. S. 12—14.

Quant aux affaires de la Suède,[1] vous savez, Milord, que je me suis prêté avec plaisir d'écrire à ma sœur dans le sens que votre cour le désire, par rapport au mariage projeté entre le prince Gustave et une des Princesses du roi de Danemark, et de donner d'ailleurs des ordres à mon ministre à Stockholm de renouveler ses remontrances de la manière la plus pressante au ministère de Suède, afin que celui-ci prenne soin d'une bonne défense de la Finlande.

Je finis en vous renouvelant tous les sentiments d'estime et d'amitié que vous me connaissez pour vous. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Dans ce moment, je reçois votre lettre, et bien loin de vouloir vous causer le moindre chagrin, je m'en remets à vous, Monsieur, sur ce que vous trouverez à propos d'écrire à votre cour. Quant au traité à faire avec le duc de Brunswick, il est juste qu'un ministre de France en arrête les conditions, parceque son maître les paie, et que je ne suis dans toute cette affaire qu'en qualité de maquereau. Je vous ai rappelé par cette lettre notre discours d'avant-hier, afin que vous puissiez rendre compte à votre cour de la façon dont nous pensons ici tant pour les affaires de Constantinople que de Stockholm.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris. Der Zusatz eigenhändig.

4620. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 13 novembre 1750.

J'ai bien reçu votre dépêche du 3 de ce mois. Quant aux nouvelles de Pétersbourg qui regardent la conduite du comte Lynar et les circonstances mystérieuses des courriers qui lui sont venus de Copenhague, je viens d'apprendre[2] qu'il s'est agi principalement là-dedans d'une commission que sa cour lui a donnée de faire de tout son mieux pour engager le grand-duc de Russie d'approuver les arrangements pris avec le Prince-Successeur par rapport au duché de Holstein et d'y accéder; que le comte Lynar avait présenté un ample mémoire aux ministres du Grand-Duc, pour que celui-ci y donnât les mains, qui avait été accompagné de propositions aussi emmiellées qu'on eût pu imaginer, mais que le Grand-Duc lui avait fait répondre que, quoi qu'il arrivât, il ne renoncerait jamais à ses droits légitimes sur le Sleswig, ni ne consentirait de sa vie à un échange de son duché de Holstein contre quel pays que ce puisse être; que si le Prince-Successeur avait jugé à propos de se départir de ses droits, c'était une affaire à laquelle lui, Grand-Duc, ne prenait part ni en blanc ni en noir et qu'il la regardait comme une chose absolument étrangère. Comme le Grand-

[1] Vergl. Nr. 4620. — [2] Vergl. Nr. 4618.

Duc a entretenu lui-même là-dessus mon ministre à Pétersbourg, j'ai ordonné à mon ministère du département des affaires étrangères[1] de vous communiquer tout le détail que le sieur Warendorff m'en a marqué.

Sur ce qui regarde l'affaire du projet d'un mariage à convenir entre le prince Gustave et une des filles du roi de Danemark[2] au sujet duquel vous m'avez fait une dépêche immédiate et séparée, je veux bien dire que je ne saurais pas désapprouver la manière dont ma sœur, la Princesse Royale, s'est prise pour voir si la cour de Copenhague voudra agréer la proposition ou non que la jeune princesse de Danemark soit élevée en Suède; cependant je ne veux pas vous laisser ignorer que la cour de France, après avoir été informée de la susdite proposition de ma sœur, l'a regardée comme une idée tout-à-fait impraticable et révoltante pour le Danemark et dont il ne résulterait rien d'avantageux, puisque, si même par un hasard aussi heureux qu'imprévu elle était prise en bonne part du roi de Danemark, elle pourrait rencontrer des oppositions aux États de la prochaine Diète. Aussi le ministre de France à ma cour, par un ordre exprès de la sienne, est venu depuis deux jours se répandre à moi en plaintes amères et en grande doléance sur une idée pareille qui, selon lui, sera la plus propre à inspirer des soupçons au roi de Danemark, sous quelque forme agréable qu'elle puisse lui être présentée, et capable de rompre les nœuds d'amitié entre la Suède et le Danemark qui avaient coûté tant de soins et de peines à établir. La France m'a même fait conjurer d'en détourner ma sœur par toutes les remontrances les plus énergiques, sans quoi on croit tout perdu en France par rapport à la bonne harmonie entre la Suède et le Danemark. Ledit ministre de France a insisté fortement à ce que je doive écrire là-dessus à ma sœur, aussi m'y suis-je engagé en quelque façon, mais comme j'ai vu par votre dépêche que ma sœur ne veut point faire de cette proposition une condition *sine qua non*, mais tâter seulement par une voie indirecte là-dessus le Danemark, j'ai encore sursis de lui en écrire. En attendant, vous pouvez bien communiquer confidemment à ma sœur tout ce que je viens de vous marquer là-dessus, quoique d'ailleurs vous ménagiez un secret impénétrable à cet égard.

Au reste, comme le temps de la Diète à assembler en Suède s'approche de plus en plus et qu'il n'y a nullement à douter que le chancelier de Russie, comte Bestushew, ne mette tout en œuvre, soit intrigues soit ostentations, et peut-être plus encore, pour brouiller les consultations de la Diète et pour culbuter le ministère présent de Suède, à moins que celui-ci n'ait la prévoyance de mettre la Finlande dans un bon état de défense, je vous ordonne expressément d'en parler aux

[1] Der Befehl an das Ministerium erfolgte erst am 14. November durch ein Schreiben von Eichel an den Grafen Podewils. — [2] Vergl. S. 108.

ministres de Suède et de leur faire les remontrances les plus énergiques et les plus pressantes sur la nécessité souveraine qu'il y avait qu'ils pensassent à mettre, avant l'assemblée de la Diète encore, la Finlande en un bon état de défense, de manière que la Suède n'ait rien à craindre de ce côté-là. Vous vous servirez à ce sujet de toutes les raisons que je vous ai déjà suppéditées par mes dépêches antérieures et particulièrement par celle du 11 d'août de cette année-ci.[1] Vous ajouterez que, s'ils négligeaient à prendre cette précaution salutaire et indispensable et qu'il en arriverait, après, quelque malheur et que la Diète serait très orageuse — comme il ne laisserait pas d'arriver sans cela —, qu'ils n'auraient qu'à imputer à eux seuls toutes ces suites, au lieu que, s'ils mettent la Finlande en bonne défense, la Diète se ferait tranquillement et à leur gré. Vous ne manquerez pas de m'avertir de la réponse que vous aurez à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

4621. AU CONSEILLER DE LÉGATION WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 13 novembre 1750.

J'ai bien reçu votre relation du 27 dernier,[2] dont je vous sais tout le gré du monde par le détail que vous m'avez marqué de votre conversation avec le Grand-Duc, parcequ'il m'a éclairci sur plusieurs doutes qui me restaient touchant les vues présentes du Danemark et par rapport à la conduite singulière de son ministre, le comte Lynar. Continuez encore d'y prêter votre attention, afin que vous sachiez pénétrer jusqu'au fond les chipotages de celui-ci, et soyez d'ailleurs fort attentif pour apprendre, tant que vous pourrez, ce qui se passe d'intrigues dans l'intérieur de la cour où vous êtes; car je ne veux point vous cacher que ce que vous m'avez marqué de petites anecdotes, par vos dépêches précédentes, avec ces fréquentes maladies qui obligent le Chancelier de garder sa chambre,[3] me font presque présumer ou que les choses ne vont pas tout-à-fait selon sa fantaisie et qu'il y a quelque fermentation, cachée aux autres, ou qu'il couve quelque nouveau pernicieux projet dont il voudra dérober la connaissance au public par des maladies de commande.

Federic.

Nach dem Concept.

4622. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 13 novembre 1750.

J'ai reçu votre rapport du 30 dernier, qui m'explique parfaitement bien les raisons que les ministres d'Angleterre peuvent avoir de témoigner de la satisfaction sur l'évènement heureux du traité dernière-

[1] Nr. 4460 S. 49. — [2] Vergl. S. 146. — [3] Vergl. S. 87. 132.

ment signé avec l'Espagne. Comme je serais bien aise d'avoir une copie de ce traité, vous ne manquerez de me la procurer, dès que vous en saurez avoir une exacte et authentique.

Federic.

Nach dem Concept.

4623. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 13 novembre 1750.

Votre rapport du 4 de ce mois m'est bien parvenu, et je vous sais bon gré des particularités que vous marquez sur la manière dont la cour où vous êtes s'est expliquée au sujet de l'affaire de l'élection d'un roi des Romains. Je suis de l'opinion cependant que les cours de Vienne et de Londres ne se presseront pas autant sur cette affaire comme il paraissait au commencement qu'elles voudraient le faire, parcequ'il se trouve, je crois, des anicroches qui pourraient encore arrêter l'exécution de leurs desseins.

Au reste, je me trouve présentement à même de vous dire que je pourrais bien envoyer dans un temps de quatre ou six semaines votre successeur à Vienne, que je ne déclarerai point, en attendant, avant qu'il ne soit au point de partir de Berlin, ainsi que toutes les conjectures qu'on en saura faire, seront en l'air.

Federic.

Nach dem Concept.

4624. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 14. November 1750.

Nachdem des Königs Majestät einliegende Instruction[1] Selbst gelesen, so haben Sie darauf zur mündlichen allergnädigsten Resolution zu melden befohlen, wie Höchstdieselbe nichts dabei zu erinnern fänden, als dass nur darin zu viele Complimenten, so er den wienerschen Ministres machen sollte,[2] vorgeschrieben worden, welches einestheils

[1] „Instruction pour le conseiller privé de guerre de Klinggræffen, allant de la part de Sa Majesté à Vienne en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire." Vollzogen Berlin 27. November 1750. Die Instruction besteht aus 25 Artikeln, die sich ihrem Inhalt nach mit den dem Vorgänger des neuen Gesandten regelmässig zugegangenen Weisungen decken. (Artikel 9: „La mission présente du sieur de Klinggræffen n'étant qu'une continuation de celle du comte de Podewils, qui a ordre de lui remettre à son arrivée à Vienne tous les papiers qui y sont relatifs, il aura soin de reprendre le fil de la négociation là où son prédécesseur l'a laissée. Il tâchera de remplir les ordres auxquels il n'a pas encore été satisfait, et suivra généralement tous ceux qu'il trouvera parmi ces papiers, tout comme s'ils lui étaient adressés directement.") — [2] Schon am 26. October schreibt der Cabinetsminister Graf Podewils an den Geheimen Rath Vockerodt auf eine Anfrage des letzteren, dass Königliche Empfehlungsschreiben an die Kaiserlichen Minister dem neuen Gesandten „durchaus nicht" mitzugeben seien: „und erinnere ich mich gar wohl, dass Se. Königl.

diese doch vor fausse Cajolerien halten würden, anderntheils aber solches der Ueberlegung und Einsicht des Minister selbst zu überlassen sei. Alles übrige wäre recht gut und Höchstderoselben Intention conform.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

4625. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 15. November, über die Antwort des hessischen Ministers Asseburg [Cassel 9. November] auf ein Schreiben vom 2. November, durch welches Podewils die Subsidienverhandlung mit Hessen-Cassel wieder angeregt hatte.[1] „Le traité que la maison de Hessen avait fait avec feu l'empereur Charles VII,[2] auquel le sieur d'Asseburg paraît se référer, n'est point applicable aux conjonctures présentes, en ce que ce Prince prit d'abord alors les troupes de Hesse dans son service et dans sa solde, et qu'il ne s'agit maintenant que de les avoir à la disposition de Votre Majesté, pour être prêtes à tout évènement, et comme Votre Majesté m'a fait avertir[3] qu'il fallait traiter doucement cette affaire et ne point y aller trop vite, je pourrais, si Elle le trouve à propos, y répondre simplement que je Lui en ferais rapport, sans entrer plus avant en matière."

Potsdam, 16. November 1750.

Er muss die Sache nur fallen lassen, je ehe er kann.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

4626. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 16 novembre 1750.

Milord. Le prince Ferdinand de Brunswick venant de me donner de nouvelles assurances sur la bonne intention où le Duc son frère restait d'entrer dans les engagements que je lui ai fait proposer, j'ai

Majestät mir solches zu der Zeit [1746 bei der Sendung des Grafen Otto Podewils nach Wien] mündlich und schriftlich auf das nachdrücklichste verwiesen und vors künftige verboten, auch übel zufrieden waren, dass man Höchstderoselben dergleichen niederträchtige Démarche, wie Sie es nenneten, thun lassen. Dass die Nachricht davon bei denen Acten nicht mehr befindlich, wundert mich gar sehr, indessen ist mir die Sache gar zu genau bewusst, umb von neuem mich darunter einiger Reproche zu exponiren." Vergl. Bd. V, 79.

[1] Vergl. S. 135. — [2] Vergl. Bd. III, 184. — [3] Vergl. S. 147.

cru devoir vous communiquer une copie de la lettre[1] qu'il m'a faite à ce sujet.

Comme j'attends par la première ordinaire une copie du traité où il est avec les Puissances maritimes, qu'il souhaite d'être mis pour base de celui qu'il voudra faire avec moi, j'espère que vous voudrez bien permettre alors que je vous le communique, avec les conditions qu'il voudra demander relativement à son nouvel engagement, afin de savoir vos sentiments là-dessus, auxquels je ne laisserai pas de me conformer. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

En vous remerciant de la peine que vous avez prise de répondre à votre cour touchant l'affaire de Brunswick, je compte de vous envoyer bientôt la grosse besogne et le traité.

Fr.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris. Der Zusatz eigenhändig.

4627. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Potsdam, 16 novembre 1750.

Monsieur mon Cousin. J'ai bien reçu la lettre que vous m'avez faite du 13 de ce mois, par laquelle j'ai vu à ma satisfaction entière les bons sentiments où le Duc persiste à l'égard d'un engagement à prendre avec moi.

Je n'attends que la pièce que vous me faites espérer par l'ordinaire prochaine, à laquelle j'espère qu'il joindra les conditions qu'il croira de sa convenance pour les stipuler relativement à ce nouvel engagement. Quoique je serai toujours bien aise de vous voir de retour chez moi, je ne vous gênerai cependant point là-dessus, et il dépendra de vous de continuer votre séjour à Brunswick pour autant de temps qu'il vous faudra pour régler là vos affaires domestiques. Je souhaite d'ailleurs que vous y restiez au moins jusqu'à ce que je pourrais être à même de vous mander ma réponse aux conditions que le Duc voudra stipuler, afin que vous sauriez, à votre retour, m'instruire de ses résolutions finales à ce sujet. Je réitère les assurances de la parfaite estime avec laquelle je suis, Monsieur mon Cousin, votre très affectionné cousin

Nach dem Concept.

Federic.

4628. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 17 novembre 1750.

J'ai reçu votre rapport du 6 de ce mois. A ce qu'il me paraît, le comte Tessin donne un peu trop légèrement crédit aux bruits qui ont

[1] D. d. Braunschweig 13. November.

couru par rapport au changement du crédit du chancelier Bestushew; je ne lui conseillerais jamais d'y faire fond ni d'y établir ses projets, car quelques petits chagrins domestiques que ce Chancelier puisse avoir eus, il est trop ancré pour qu'on puisse espérer que cela saurait tirer en conséquence à son égard.

Tout au contraire, mes dernières nouvelles[1] portent que cet homme pernicieux préparait actuellement les traits qu'il voudra lancer à la Suède à l'occasion de la Diète prochaine; que ses suppôts, le ministre de Hollande[1] et le sieur Funcke, fréquentaient depuis peu de jours continuellement sa maison, et que surtout le dernier y passait des nuits entières, en apportant des papiers. Que ces menées avaient pour objet des écrits séditieux à semer parmi la nation suédoise et quelques brochures à publier contre le gouvernement; qu'on présumait que le Chancelier ferait venir quelques boute-feux de Suède sous l'apparence d'arranger à Pétersbourg quelques affaires particulières, mais au fond pour s'en servir d'espions et pour faire parvenir à Stockholm par leur canal toutes sortes de menaces; qu'il agacera les Suédois par des ostentations guerrières, autant qu'il sera possible, et qu'on n'était pas sûr des suites; qu'il avait fait venir dans cette vue un nouveau régiment de 500 hommes de Cosaques du Don qui avait ordre de se joindre à ceux qui se trouvent déjà en Finlande aux environs de Wibourg, et qu'on y remplacera en même temps le régiment de dragons qu'on y avait retiré.

Toute cette perspective peu agréable doit faire envisager au ministère de Suède combien ils sont encore éloignés de l'espérance qu'ils ont eue que tout se passerait tranquillement à la Diète; aussi devez-vous leur communiquer confidemment tout ce que dessus et vous en servir d'un nouveau motif pour leur imprimer la nécessité qu'il y a de mettre la Finlande dans un bon état de défense avant l'ouverture de la Diète de Suède et d'ôter d'ailleurs à leurs ennemis toutes les occasions de leur nuire, puisqu'ils peuvent être assurés que sans ces bonnes précautions la Diète sera très tumultueuse et que le chancelier Bestushew fera jouer tous les ressorts imaginables pour semer du trouble dans la nation et renverser ceux qui sont à la tête des affaires. Ce que vous ne cesserez pas de leur bien inculquer.

Federic.

Nach dem Concept.

4629. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Chambrier berichtet, Paris 5. November: „Il me semble que ce ministère est persuadé que toutes les vues de la

Potsdam, 17 novembre 1750.

Votre relation du 5 de ce mois m'est bien arrivée. Si la

[1] Bericht Warendorff's, Petersburg 31. October. Unter dem 15. November übermittelt Eichel an den Grafen Podewils in Berlin die Weisung des Königs, dem Grafen Tyrconnell von dem Inhalte dieses Berichtes vertrauliche Mittheilung zu machen. — [2] Swart.

Russie à l'égard de la Suède se porte à espérer qu'elle pourra dans la Diète qui se tiendra l'année prochaine à Stockholm, y élever un parti contre le ministère, capable de le culbuter, ou si, avant la tenue de cette Diète, le roi de Suède vient à mourir, que la Russie trouvera quelque prétexte à l'avènement du nouveau Roi au trône de Suède, pour semer du trouble dans la nation et renverser ceux qui sont à la tête des affaires. Aussi le marquis de Puyzieulx, en me parlant de tout cela, me dit: »Je crois que le Roi votre maître ne peut rien faire insinuer de plus utile au Prince-Successeur et à la Princesse Royale afin d'ôter à leurs ennemis toutes les occasions de leur nuire« ... Si quelque allié de la Suède pouvait désirer que cette puissance changeât un jour la forme de son gouvernement, c'est certainement la France; mais dès que celle-ci paraît penser différemment aujourd'hui, on voit que le désir de conserver la paix l'emporte chez elle, et qu'elle ne veut pas qu'il arrive rien qui puisse lui faire craindre qu'elle serait peut-être forcée, malgré elle, de recommencer la guerre. Il faut toujours en revenir, avec la permission de Votre Majesté, à ce que j'ai eu l'honneur de Lui dire, que ce seront les facultés pécuniaires du roi de France qui rendront ses ministres plus ou moins hardis dans les grandes affaires de l'Europe, et selon ce que les opérations auxquelles l'on travaille actuellement pour rendre ces facultés pécuniaires plus abondantes, seront faites."

France ne veut pas remuer directement, tant que ses facultés pécuniaires sont encore dans l'état où elles sont actuellement, elle n'est pas la seule qui se conduit de cette façon-là, et il me paraît que dans les circonstances où se trouve toute l'Europe au moment présent, aucune de ses puissances n'est tout-à-fait en état de commencer une guerre vigoureuse. On peut compter cela pour un effet de la Providence que dans les conjonctures où nous sommes ce ne soit pas une seule puissance qui est en défaut des moyens pour faire la guerre, mais qu'elles sont généralement égales et hors d'état d'y fournir, puisque sans cela il y aurait un bouleversement total.

Quant aux affaires de la Suède, je suis parfaitement dans les sentiments du marquis de Puyzieulx à cet égard, et je crains que, par les menées du chancelier de la Russie, la Diète prochaine de la Suède ne soit bien tumultueuse et orageuse. L'on me marque à ce sujet de Pétersbourg que le chancelier Bestushew travaillait actuellement nuits et jours avec ses suppôts à des écrits séditieux à semer parmi la nation suédoise et à quelques brochures à publier contre le gouvernement présent de Suède. L'on présume qu'il fera venir quelques boutefeux de Suède sous prétexte d'arranger quelques affaires particulières à Pétersbourg, mais au fond pour s'en servir d'espions et pour faire parvenir par leur canal à Stockholm toutes sortes de menaces, qu'il agacera d'ailleurs les Suédois par des démonstrations guerrières, et que c'était dans cette vue qu'il faisait venir un nouveau régiment de 500 hommes de Cosaques du Don pour se joindre à ceux qui se trouvent déjà en Finlande, et d'y remplacer le régiment de dragons qu'on en avait retiré. Pour moi, je n'oublie rien pour avertir le gouvernement de Suède à ce qu'il se mette en un bon état de défense et à ce qu'il tâche d'ôter à ses ennemis les occasions de lui nuire.

Federic.

Nach dem Concept.

4630. AU CONSEILLER DE LÉGATION WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 17 novembre 1750.

Votre relation du 31 du mois d'octobre passé[1] m'a été rendue. J'ai tout lieu d'être content de l'attention que vous avez pour me marquer tout ce qui peut avoir du rapport à mes intérêts, et je suis persuadé que vous devinez assez juste sur les traits que le chancelier Bestushew pense à lâcher à l'approche de la Diète de la Suède. Continuez d'approfondir de plus en plus ses projets et marquez-moi tout ce que vous en saurez pénétrer.

Federic.

Nach dem Concept.

4631. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 17 novembre 1750.

Quoique le sieur Williams,[2] ministre d'Angleterre à ma cour, ne se cachât point, dès qu'il fut à Berlin, combien de mal intentionnés contre moi avaient su préoccuper son esprit à mon égard, et qu'il s'émancipât à faire des choses contraires à ce que la politesse et la bienséance a introduit entre des cours amies, j'ai cependant tout souffert assez patiemment, en considération de la cour de laquelle il m'était envoyé.

Mais comme je m'aperçois que cela va avec lui en augmentant, de façon qu'il ne se retient pas à tenir en des compagnies et assez publiquement des propos tout-à-fait indécents, je ne saurais plus m'empêcher de vous ordonner de prendre l'occasion pour dire au duc de Newcastle que c'était avec bien du regret que je me voyais obligé de le faire avertir que ledit sieur Williams se conduisait assez mal à Berlin, au point de tenir en public des propos qui ne convenaient aucunement à un ministre bien intentionné pour cultiver la bonne harmonie entre des cours amies. Vous n'entrerez plus en aucun détail là-dessus, quelque explication qu'on voudrait demander à vous à ce sujet, et me marquerez la réponse que vous aurez eue.

Federic.

Nach dem Concept.

4632. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 17 novembre 1750.

Votre rapport du 7 de ce mois m'a été bien rendu. Quand le colonel Schœnaich nous arrivera, j'en serai bien aise et tâcherai de le placer en conséquence de ce que je lui ai fait promettre par vous.

Au reste, je m'attends à la réponse que la cour de Vienne me fera à ce que je lui ai fait déclarer[3] relativement à l'affaire de l'élection d'un

[1] Vergl. S. 155 Anm. 1. — [2] Vergl. S. 138. — [3] Vergl. S. 133. 134.

roi des Romains; si je ne me trompe pas tout-à-fait, elle se prêtera à me faire des propositions ultérieures, afin de mener par là cette affaire à sa consistance. Quoi qu'il en soit, je la verrai venir.

Nach dem Concept. Federic.

4633. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A POTSDAM.

Potsdam, 17 novembre 1750.

L'attention que vous m'avez marquée par votre lettre du 16 de ce mois, en vous conformant de fort bonne grâce à mes ordres par rapport à votre envoi à Vienne, m'a donné bien de la satisfaction; aussi viens-je de régler vos appointements, port de lettres et frais d'équipages, sur le même pied que le comte Podewils les a eus.

Sur ce qui regarde le poste de ministre à la Haye que vous souhaitez d'occuper un jour pour vous tenir lieu de retraite à votre âge, je vous dirai qu'il arriverait peut-être que vous mourriez plus tôt avant que je sache me déterminer de remplacer ce poste par un ministre de votre caractère. La Haye s'est bien changée depuis quelque temps, et mes liaisons avec le gouvernement de Hollande ne sont plus telles qu'elles les furent autrefois. D'ailleurs le peu d'attention qu'on m'a marqué en laissant vaquer un temps considérable le poste de ministre de Hollande à Berlin, tandis qu'on s'est empressé à remplir d'autres, fait que je n'ai nulle envie de remplacer si tôt celui à la Haye; un chargé d'affaires m'y suffira, surtout pendant un temps où je n'ai rien ou peu de choses à négocier là. Ainsi donc qu'il n'y a à présent que le poste à Vienne dont je puis vous accommoder.

Federic.

Nach dem Concept.

4634. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 16. November, über eine von dem churpfälzischen Legationssecretär Bossart mitgetheiltes an denselben gerichtetes Schreiben des bairischen Ministers von Praidlohn [München 5. November], das eine Apologie der Erneuerung des Subsidienvertrages zwischen Baiern und den Seemächten enthält.

Nach einem gleichfalls von Bossart mitgetheilten Schreiben des pfälzischen Ministers von Wachtendonck hat der holländische Legationssecretär Gebler aus Berlin nach Mannheim berichtet, dass die Höfe von Berlin und Wien wegen der Königswahl einig seien. Podewils hat

Potsdam, 17. November 1750.

Er kann dem p. Bossart ganz poliment in dem Sinn antworten, wie jeder Herr in seinem Lande thun könne, was er wolle, also dem Churfürsten ein gleiches zu thun nicht verhindert werden könnte, welches er denn mit gleichmässigen Complimenten assaisonniren kann. Uebrigens approbire Ich sehr, dass er denen Faux-Bruits, so der holländische Minister zu Mannheim malitieuser Weise über Mein Sujet

dem pfälzischen Geschäftsträger erwidert: „Que l'artifice était trop grossier pour imposer à une cour aussi éclairée que la palatine."

ausstreuen wollen, sogleich ein Démenti gegeben, und hoffe Ich, dass Mein Schreiben, so wegen der römischen Königswahl expediret worden,[1] an den Churfürsten von der Pfalz abgegangen sein und denselben eines ganz andern von Mir überzeuget haben wird.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

4635. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 18 novembre 1750.

Sur ce que vous venez de me marquer par votre rapport du 10 de ce mois au sujet du nouvel emprunt que la cour d'Hanovre fait à celle de Dresde, je vous dirai que mes nouvelles sont qu'on n'avait plus lieu de douter que cette affaire ne parvînt à sa consistance, parceque le roi d'Angleterre s'était relâché sur l'article des garnisons à mettre dans les lieux hypothéqués. L'on ajoute que ce négoce n'avait nul rapport à quelque traité de subside avec la cour de Dresde, et que du côté de l'Angleterre on difficultait fort à en accorder à la Saxe.

Au reste, je dois présumer que, quand la cour de Dresde aura entre ses mains les 1,600,000 écus que celle d'Hanovre lui prête, elle voudra assigner pour plus de trois millions de dettes là-dessus. Ce que je vous dis tout pour votre direction et afin de vous mettre sur les voies d'en plus approfondir.

Federic.

Nach dem Concept.

4636. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 21 novembre 1750.

Vos relations du 14 et du 17 de ce mois m'ont été bien rendues, sur lesquelles je n'ai qu'à vous dire que, selon tout ce qui me revient au sujet de l'emprunt nouveau d'argent de l'Hanovre à la cour de Dresde, la première se relâchera sur sa prétention du droit territorial de l'hypothèque que celle-ci lui va constituer, et qu'en conséquence l'affaire ne manquera pas de parvenir à sa maturité. Au reste, si la cour de Dresde se flatte, comme vous le dites, que le roi d'Angleterre, après son retour dans le royaume, se ralentira sur l'article de l'élection d'un roi des Romains, elle s'abuse, puisque je sais, à n'en pouvoir douter, que la cour de Vienne, également que celle d'Hanovre, n'ont à

[1] Vergl. S. 138 Anm. 1.

présent rien de plus pressé qu'à faire constater cette élection en faveur de l'archiduc Joseph, ainsi que vous devez diriger votre attention à pénétrer la résolution que la cour où vous êtes prendra relativement à sa voix et aux convenances que les cours susdites lui voudront faire à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

4637. AU CONSEILLER DE LÉGATION WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 21 novembre 1750.

J'accuse vos dépêches du 3 de ce mois. Vous ne devinez pas mal, quand vous jugez de la retenue de la cour de Russie à publier les nouvelles de la Turquie et de la Perse, qu'il ne faut pas que les affaires là aillent à son gré; cependant cela vous doit animer de tâcher de votre mieux à pénétrer au possible ces secrets afin de pouvoir m'en marquer des nouvelles.

Quoiqu'en conséquence de ce que vous m'avez marqué par vos dernières dépêches, je m'aperçoive qu'il y a des fermentations à la cour où vous êtes qui ne sont point à l'avantage du chancelier Bestushew, je reste néanmoins dans l'opinion où vous me savez,[1] que tant que la faveur du favori par excellence[2] durera et que celui-ci restera lié d'amitié avec le Chancelier, tout ce qui arrivera au sujet du dernier ne sera qu'une éclipse qui durera plus ou moins, selon les occurrences, sans tirer à conséquence.

Federic.

Nach dem Concept.

4638. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 21 novembre 1750.

J'accuse la relation que vous m'avez faite du 8 de ce mois au sujet de l'affaire de l'élection d'un roi des Romains. Je me persuade que la manière dont je me suis pris pour répondre[3] aux insinuations que la cour de Vienne m'a fait faire à ce sujet et dont je vous ai fait instruire par mes ministres du département des affaires étrangères, n'aura nullement déplu aux ministres de France. Quoiqu'au fond de l'affaire j'entrevoie que les cours de Vienne et d'Hanovre ne manqueront pas au but qu'elles se sont proposé à cet égard, vu les circonstances présentes qui leur sont très favorables, il m'a paru cependant qu'il ne leur convenait pas de régler une affaire que celle-ci entre eux à Hanovre, à l'exclusion de la France, de moi et en quelque manière du Palatin. Je me suis amplement expliqué à M. de Tyrconnell sur ma façon de penser sur tout ceci et je lui ai dit que je ne saurais point regarder cette

[1] Vergl. S. 7. 93. — [2] Graf Alexei Rasumowski. — [3] Vergl. S. 133. 134.

affaire comme un sujet d'entrer en guerre ouverte là-dessus;[1] mais quand M. de Puyzieulx continuera de vous en parler, vous lui direz que je tâcherai au moins de faire de mon mieux à ce que la cour de Vienne soit obligée d'instancier là-dessus auprès de la France et de n'en convenir pas seule avec l'Hanovre, et que d'ailleurs elle se voie nécessitée à faire des convenances à ce sujet à moi et à l'Électeur palatin, avec qui je resterai inséparablement, et pour que la cour de Vienne ne s'émancipe plus de vouloir donner conjointement avec celle d'Hanovre la loi à l'Empire et négliger là-dessus la considération qu'elle doit à la France comme garante de la paix de Westphalie et de la liberté des États de l'Empire.

Federic.

Nach dem Concept.

4639. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Potsdam, 21 novembre 1750.

Monsieur mon Cousin. Je viens de recevoir par l'ordinaire dernier la pièce que vous avez bien voulu me communiquer[2] à la suite de votre lettre du 17 de ce mois.

Je ne manquerai pas de l'examiner avec attention et de vous marquer, après, les considérations que j'ai faites là-dessus, afin qu'elles puissent servir de canevas ou de contre-projet au traité que nous tâcherons de faire. Je suis avec des sentiments d'estime, Monsieur mon Cousin, votre très affectionné cousin

Federic.

Nach dem Concept.

4640. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 22 novembre 1750.

Milord. En conséquence de ce que je vous ai marqué par la dernière lettre que je vous fis, je n'ai pas voulu manquer de vous adresser à la suite de celle-ci les propositions que le duc de Brunswick m'a fait faire au sujet d'un traité de subsides à constater avec lui, de même que la copie de celui qu'il a actuellement encore avec les Puissances maritimes et qu'il souhaite d'être mis pour base du traité qu'il voudra faire avec moi. Je vous prie, Milord, de vouloir bien examiner soigneusement ces pièces et de me marquer en détail, et article pour article, ce que vous croyez à y remarquer, à changer ou à ajouter, conformément aux intentions de votre cour. Vos réflexions me serviront de boussole pour en régler les démarches que je ferai à ce

[1] Vergl. S. 127. — [2] Abschrift des Subsidienvertrages zwischen Braunschweig und den Seemächten.

sujet, et je ne m'en écarterai point, pour ne rien faire à cet égard qui ne saurait pas trouver l'approbation de votre cour. Au reste, vous aurez la bonté de me renvoyer la susdite copie du traité, à la suite des observations que vous aurez faites sur tout ceci. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Les propositions de la part du duc de Brunswick[1] sont:

1° Que le Duc serait charmé de contracter sur le même pied que le traité avec les Puissances maritimes s'est fait.

En cas donc qu'il agréerait à Sa Majesté Prussienne que celui soit pris pour base et règle, comme le Duc était persuadé de le croire, et qu'il plairait à Sa Majesté de munir des instructions jusqu'à ce point le prince Ferdinand de Brunswick, le Duc et lui discuteraient eux-mêmes, point pour point, ledit traité et pourraient projeter l'imitation, pour qu'il soit porté ensuite à la décision de Sa Majesté.

2° Un subside annuel de 300,000 écus engagerait le Duc environ à 6,000 hommes qu'il serait en état de fournir.

Il y a aussi dans le traité susdit entre autres la clause expresse que les troupes ne seront pas employées contre l'Empereur et les États de l'Empire. Le Duc est charmé au possible qu'elle est implicitement accordée par Sa Majesté, mais qu'il avait pourtant en voulu faire mention préalable plutôt que des autres clauses plus relatives à ses intérêts particuliers qu'aux grandes affaires.

3° Qu'il était d'une importance très grande pour le Duc que le secret fût observé le plus religieusement sur cette affaire en question, que ni la cour de Vienne, ni les Puissances maritimes n'en eussent point de connaissance, avant que le cas de guerre exigeât de paraître, reconnaissant au possible que Sa Majesté y est aussi tant portée.

4° Pour combien d'années le Duc pourrait compter que le traité durerait selon les intentions de Sa Majesté?

5° Le Duc insiste aussi sur une garantie de la part de Sa Majesté sur les suites que le mécontentement de la cour de Vienne et des Puissances maritimes pourraient avoir au préjudice du Duc.

6° L'assurance que Sa Majesté a fait donner au Duc que ses troupes en cas de guerre ne seraient employées que pour servir de garnisons dans les forteresses des anciennes possessions de Sa Majesté, où elles seraient moins exposées à la mortalité et désertion, a causé la plus parfaite satisfaction au Duc.

7° Qu'il serait aussi extrêmement agréable au Duc qu'il plût à Sa Majesté de lui donner l'assurance que le traité en question n'engagerait le Duc en aucune façon de prendre ouvertement fait, et cause, si tôt ou tard la guerre venait à se rallumer.

[1] Diese Propositionen sind bereits am 31. October durch den Prinzen Ferdinand von Braunschweig dem Könige übersandt worden. Vergl. S. 141.

8° Que le Duc serait, aussi, bien aise d'être éclairci si, en cas qu'il plairait à Sa Majesté de lui accorder un subside annuel de 300,000 écus, cela engagerait le Duc — si le traité de subsides des Puissances maritimes était pris pour base, comme il est déjà dit plus haut — à 6,000 hommes, ou si le Duc serait tenu d'entretenir pour ladite somme des subsides un nombre plus considérable de troupes.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris. Die Beilage nach Abschrift der Cabinetskanzlei im Königl. Geh. Staatsarchiv zu Berlin.

4641. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Chambrier berichtet, Fontainebleau 12. November: „Si on sent ici l'importance de la jouissance de la paix pour quelque temps et jusqu'à ce qu'on ait réparé ce que la dernière guerre a dérangé, on paraît sentir aussi combien il est nécessaire pour la France que Votre Majesté soit conservée dans l'état où Elle Se trouve aujourd'hui, et si l'on doit croire les dehors et les discours lâchés ici depuis peu sur cela, il semblerait que ce sentiment avait encore augmenté."

Berlin, 24 novembre 1750.

J'ai tout lieu d'être satisfait de la disposition où, en conséquence de votre dépêche du 12 du courant, la cour de France est actuellement à mon égard, et j'estime qu'à son tour elle doit aussi être contente de moi et de mes dispositions envers elle, puisqu'elle me trouve presque partout dans ses sentiments, qu'il y a une conformité de système entre nous, et que les mêmes vues, les mêmes intérêts nous animent. Quant à l'affaire de l'élection d'un roi des Romains, je vous ai déjà marqué[1] qu'après m'être expliqué tout confidemment à ce sujet avec le comte Tyrconnell, je n'attends que la réponse qu'il aura là-dessus. Comme ladite affaire a été ménagée de façon par les cours de Vienne et d'Hanovre qu'elle ne saura au bout du compte leur manquer, à moins qu'on ne voulût s'y opposer à force ouverte, ce qui ne conviendrait nullement dans le moment présent ni à la France ni à moi, il me semble qu'il ne me reste que de manœuvrer en sorte que la cour de Vienne se voie obligée, par les anicroches que je mets, de revenir à la France, pour faire le marché en sorte que le Palatin et moi y trouvions nos convenances, qui à mon égard sont assez minces, puisque je n'ai rien à prétendre à la charge de ladite cour sinon la garantie de l'Empire sur mes possessions de la Silésie,[2] les dettes des particuliers affectées encore à la Silésie[3] et tout au plus encore quelques convenances à faire au commerce de cette province avec les provinces voisines héréditaires d'Autriche.[4]

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. S. 122. — 2 Vergl. S. 117. — 3 Vergl. S. 74. — 4 Vergl. Bd. VII, 193.

4642. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Berlin, 24 novembre 1750.

La dernière dépêche que vous m'avez faite, sous n° 91, ne m'offrant rien sur quoi je saurais vous donner quelque éclaircissement ou nouvelle instruction, je me borne cette fois-ci pour vous dire que m'étant à la fin déterminé de vous donner pour successeur à votre présent poste le conseiller privé de Klinggræffen qui est de retour d'Hanovre, l'on travaille actuellement à ses instructions,[1] de façon que j'espère qu'il sera à même de partir pour Vienne dans dix ou quinze jours. Au surplus, je ne vous dis ceci que pour votre seule direction, sans que vous en deviez déclarer quelque chose avant que d'avoir reçu mes ordres ultérieurs là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

4643. AU CONSEILLER DE LÉGATION WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 24 novembre 1750.

Je viens d'apprendre dans ce moment que le courrier russien dont je vous ai parlé dans ma dépêche, a apporté au sieur Gross l'ordre de se rendre sans délai à Pétersbourg et de partir dans une huitaine de jours au plus tard. Quoique ce ministre n'en ait pas sonné jusqu'ici le moindre mot et que cette nouvelle ne me soit parvenue qu'indirectement et par le bruit de ville, elle n'en est pas moins sûre pour cela. Il n'y a que les véritables circonstances d'un départ si précipité sur lesquelles il me faille encore suspendre mon jugement. Il reste en effet à savoir si c'est un rappel dans les formes ou simplement une permission; si le sieur Gross doit quitter ma cour sans prendre congé; s'il y laissera un secrétaire, ou si le dessein du Chancelier est de couper court à toute correspondance. J'avoue cependant qu'en combinant cette nouvelle avec la façon de penser du comte Bestushew, avec les plaintes que le sieur Gross a portées contre moi au sujet de ce qui s'est passé l'été dernier à Charlottenbourg,[2] avec la conduite singulière qu'il a tenue depuis ce temps-là, avec le mystère qu'il fait de son départ, quoiqu'il y ait déjà plusieurs jours qu'il en est instruit, et surtout avec ce que certain ami vous a confié, il y a quelque temps,[3] on doit naturellement s'attendre à quelque nouvelle incartade de la part du Chancelier, et je crois qu'on ne se trompera guère en cavant au plus fort avec un homme de sa trempe.

Je ne saurais me figurer à la vérité que ce ministre osât pousser sa rage jusqu'à violer le droit des gens en se saisissant de vos papiers; cependant, comme il est de la prudence de prendre toutes ses précau-

[1] Vergl. S. 152. — [2] Vergl. S. 61. — [3] Vergl. S. 131. 132.

tions avec une cour qui s'est fait connaître plus d'une fois par l'irrégularité et par l'indécence de ses procédés, vous aurez soin, immédiatement après la réception de cette dépêche, de mettre vos papiers les plus secrets en sûreté et de brûler tout ce qui pourrait compromettre mes intérêts, et en particulier les anecdotes que le feu baron de Mardefeld a couchées par écrit pour l'instruction du comte de Finckenstein, et la relation générale que ce dernier m'a faite à son départ de Russie, ne vous réservant que les chiffres dont vous vous servez actuellement, et ceux d'entre vos papiers qui ne sauraient tirer à conséquence.

Il serait superflu, au reste, de vous recommander un redoublement de vigilance et de circonspection dans des circonstances si délicates; je m'en rapporte entièrement à la prudence que vous avez fait éclater dans d'autres occasions, et qui ne se démentira vraisemblablement pas dans celle-ci.

Federic.

H. Comte de Podewils. Finckenstein.

Nach dem Concept von der Hand des Grafen Finckenstein.

4644. AU CONSEILLER DE LÉGATION WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 24 novembre 1750.

J'ai bien reçu votre rapport du 7 de ce mois. La dépêche du département des affaires étrangères qui vous parviendra à la suite de celle-ci, vous instruira amplement sur l'évènement qui vient d'arriver, de ce que le sieur Gross vient de recevoir l'ordre de sa cour, par un courrier qu'elle lui a dépêché, de partir incessamment d'ici pour revenir à Pétersbourg.

Quoiqu'il n'ait laissé entrevoir jusqu'ici si, avant que de partir, il se congédiera formellement ou non, je veux cependant bien vous confier sous le sceau du dernier secret que je sais de bon lieu que son départ est fixé à la fin de ce mois ou tout au plus au 1er de celui-ci qui vient; qu'il a mis secrètement en dépôt auprès du ministre d'Angleterre ici quelques papiers avec ses meubles et hardes qu'il ne saurait amener avec soi, et qu'en conséquence des ordres de sa cour il s'en ira sans prendre ses audiences de congé, et de faire là-dessus tout comme il fit lorsqu'il sortit, aussi, de la France sans s'y congédier.

Vous comprendrez aisément qu'un procédé aussi peu amiable, et surtout si le cas arrive que le sieur Gross parte sans s'être congédié, ne saurait que m'obliger de vous rappeler également de la cour de Pétersbourg pour retourner ici; ainsi je vous en avertis d'avance et vous ordonne de prendre vos sûretés par rapport à tous vos papiers, de brûler surtout ceux qui regardent la correspondance immédiate que vous et votre prédécesseur avez eue avec moi, de même que tous ceux où il est fait mention de quelques amis, ou qui sont ailleurs de conséquence;

d'avoir un soin extrême de vos chiffres et de vous arranger dans vos autres affaires particulières en sorte qu'au premier ordre qui vous parviendra de ma part de partir de Pétersbourg de la même manière que le sieur Gross l'a fait d'ici, vous soyez à même de vous mettre incessamment en chemin pour revenir ici.

Mais comme je souhaiterais cependant d'avoir alors, et malgré votre absence, des nouvelles de ce qui se passera d'intéressant dans ce pays-là, vous parlerez confidemment au ministre de Suède, Greiffenheim, ou au sieur Lagerflycht s'il n'y avait pas moyen qu'en attendant ils donnassent de ses nouvelles par des lettres bien chiffrées au ministre de Suède qui réside à ma cour, afin que celui-ci m'en instruise. J'écrirai même à la cour de Stockholm, pour demander son agrément à ce sujet.[1]

Au reste, je me remets en tout ceci sur votre fidélité, prudence et savoir-faire, afin d'agir de façon, si l'ordre de revenir ici vous arrive, que ma dignité ne soit point blessée, ni soit aucun préjudice dans mes affaires. Aussi, si mon ordre vous parvient de quitter la cour de Russie sans vous en congédier, vous ferez bien de brûler vos chiffres, dès que vous n'en aurez plus besoin.

Federic.

Nach dem Concept.

4645. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Prinz Ferdinand von Braunschweig berichtet, Braunschweig 20. November: „Le Duc mon frère ne s'est depuis déclaré ultérieurement et n'a jusqu'ici formé d'autres conditions, que celles qui étaient renfermées dans les très humbles propositions de sa part que j'ai eu l'honneur de présenter très humblement à Votre Majesté en date du 31 du mois passé"[2] . . .

„Ayant déjà fermé et envoyé à la poste ma première lettre que j'ai adressée à l'ordinaire d'aujourd'hui à Votre Majesté, je viens de recevoir dans le moment la déclaration suivante du Duc mon frère . . . dans les termes suivants: »Selon moi, mon cher frère, je crois que vous pourriez répondre que je ne demandais rien davantage que

1° Les peu de conditions que vous aviez déjà l'honneur de mander dans vos premières lettres.

2° Que le traité ne fût pas conclu pour trop peu d'années, comme celui avec les Puissances maritimes a été.

Potsdam, 26 novembre 1750.

Monsieur mon Cousin. J'ai bien reçu la lettre que vous m'avez faite du 20 de ce mois. Après avoir mûrement réfléchi sur toutes les propositions que vous m'avez communiquées de la part de M. le Duc, votre frère, et sur la déclaration qu'il vous a faite encore en dernier lieu par rapport au nouvel engagement à prendre entre nous, je n'ai voulu plus tarder de vous adresser par la pièce ci-close mes contre-propositions, en conséquence desquelles je souhaiterais de prendre mon engagement avec le Duc. Comme elles contiennent précisément ma façon de penser sur cette affaire, vous aurez la bonté de les lui communiquer, en ajoutant de

[1] Der entsprechende Immediaterlass an Rohd in Stockholm ist vom 24. November. — [2] Vergl. S. 162 Anm. 1.

3° Que ce dit traité fût la base, selon l'intention du Roi, dans tous les articles applicables, et que

4° Le peu sub article 1er y fût inséré.

Si le Roi l'agréait ainsi, que je le priais de vous instruire et de nous mettre au fait, ce qu'il ordonnait de ce qui devait y être inséré du côté de Sa Majesté, et que je souhaiterais de concerter un projet alors avec vous qui serait envoyé à Sa Majesté, pour en attendre sa haute approbation ou les changements, selon que Sa Majesté le trouverait à propos.«

„Tels sont les propres expressions du Duc mon frère."

ma part que c'était avec instance que je le suppliais de ne pas se contraindre de la moindre manière en prenant sa résolution sur ces propositions, ni de rien faire qu'il estimerait d'être contraire à ses intentions ou à ses intérêts, mais de les envisager plutôt également, comme si elles lui parvenaient de part d'une puissance tout à-fait indifférente et étrangère à lui, comme celle de Danemark où d'Espagne. Que je le conjurais d'avoir en tout ceci nul égard ni à mon nom ni à notre parentage, ou à l'amitié qu'il me porte, mais de se décider selon que sa convenance l'exigera. Et quoique de ma part je serais bien aise, si le Duc trouvait acceptables ces propositions, vous saurez cependant l'assurer sur mon honneur que, s'il trouve le contraire et qu'il s'en refuse, je n'en serai nullement fâché, ni n'en garderai le moindre ressentiment ni déplaisir, et que rien au monde n'altérera la bonne harmonie et l'amitié où j'ai la satisfaction de vivre avec lui. Qu'au surplus, s'il trouve de sa convenance de prendre un engagement avec moi sur le pied que je le lui indique, il dépendra de son bon plaisir, s'il estime de le contracter pour six ou huit ans, le temps n'étant point ce qui fait l'objet principal dans cette affaire.

Pour ce qui regarde l'entretien de mes troupes en garnison, vous serez, j'espère, à même d'en fournir le détail au Duc; en tout cas je vous le fournirai encore. Au reste, comptez, mon cher Prince, sur la plus vive reconnaissance que je vous ai de toutes les peines que vous vous donnez à ce sujet, et soyez persuadé de l'estime invariable avec laquelle je serai toujours, Monsieur mon Cousin, votre bon et très affectionné cousin

Federic.

Projet d'un traité de subsides avec le duc de Brunswick.

Comme toute l'Europe est à présent dans un temps de paix, et qu'il est à croire qu'elle pourra durer longtemps, il paraît qu'un traité de subsides devrait être fait sur un autre pied que celui des Anglais et du duc de Brunswick, fait en temps de guerre et lorsque les Puissances maritimes étaient dans un besoin pressant de troupes. Les conditions que nous faisons, laissent le duc de Brunswick dans une entière liberté de les rejeter ou de les recevoir, tout comme il le trouvera convenable à ses intérêts.

Nous ne pouvons offrir au duc de Brunswick en temps de paix que le subside de 100,000 écus, argent allemand, pour 4,000 hommes

de troupes qu'il nous conservait, et qu'on pourrait faire monter à 300,000 écus en temps de guerre. Comme ces troupes ne seront pas employées dans des campagnes et qu'elles ne feraient que le service de paix dans des forteresses, tout leur bagage et leur attirail de campagne leur deviendrait inutile et elles pourraient se contenter d'être entretenues sur le même pied où sont les troupes du Roi en garnison.

L'article de ne les faire point marcher contre l'Empereur, ni de les employer contre aucun des États de l'Empire, ne rencontrera aucune difficulté; les avantages que le Duc en pourra tirer, seraient de recevoir en temps de paix des subsides, d'en recevoir un peu [plus] forts en temps de guerre et de n'exposer ni ses États ni ses troupes aux hasards d'aucun évènement.

Nach dem Concept.

4646. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 27. November: „Quoique jusqu'au moment présent le sieur Gross ne nous ait pas fait la moindre ouverture touchant les ordres de sa cour par rapport à son départ d'ici, nous apprenons pourtant qu'il l'a fixé pour mardi prochain.“ [1] Die Minister bitten um Verhaltungsbefehle für den Fall, dass Gross seine Pässe fordert, sowie für die an Warendorff nach Petersburg zu sendenden Weisungen.

Potsdam, 28. November 1750.

Wenn der von Gross einen Pass fordern wird, so sollen sie ihm solchen, ohne einige weitere Umstände dabei zu machen, schicken, den Warendorff aber davon instruiren, mit dem Beifügen, dass er an den Kanzler Bestushew schreiben solle, dass, weil Gross auf solche Art rappelliret worden, also er auf gleiche Art von dort weggehen müsste, und wäre dieses Procédé um so unangenehmer, als nichts damit herauskäme.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

4647. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 28 novembre 1750.

Votre relation du 17 de ce mois m'a été rendue. Comme je suis assez las de ne trouver dans vos dépêches que ce qui concerne le mémoire du comte Goes,[2] affaire dont je suis assez informé et que je ne regarde d'ailleurs que comme une chicane purement ministériale, vous me ferez plaisir de n'en plus rien toucher dans les rapports que vous m'adresserez immédiatement, mais de diriger plutôt votre attention

[1] 1. December. — [2] Eine Beschwerde über das Verhalten des schwedischen Residenten Celsing in Konstantinopel, die der kaiserliche Gesandte Graf Goes geführt haben sollte.

principale sur des objets plus intéressants, savoir sur tout ce qui peut avoir du rapport à la Diète prochaine en Suède, sur le succès qu'on en aura à espérer, quel peut être le parti de la Russie, s'il grossit ou diminue, s'il y a bien des gens remuants et turbulents parmi la nation, et s'il n'y a pas même parmi les sénateurs des gens équivoques ou mal intentionnés, ce qui se fait à l'égard du Danemark, et comment on pense de prendre ses mesures, tant pour obvier aux gens mal intentionnés que par rapport à la défense de la Finlande. Voilà des objets dignes de m'être marqués, et sur lesquels vous devez vous appliquer pour m'en procurer des idées précises et exactes.

Federic.

Nach dem Concept.

4648. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 28 novembre 1750.

J'ai reçu les rapports que vous m'avez faits du 21 et du 24 de ce mois. Je suis bien satisfait de l'attention que vous avez pour me donner des notices précises sur tout ce qui regarde les affaires de la *Steuer* de Saxe et les négociations entre les cours de Dresde et d'Hanovre au sujet du nouvel emprunt. Aussi devez-vous continuer à être bien attentif sur ce qui concerne ces deux points, et me marquer tout ce qui en viendra à votre connaissance. Au reste, si tant est que la France pense à présent d'offrir des subsides à la Saxe aux conditions qu'on vous les a dit,[1] je crains que la première ne s'y prenne un peu trop tard, puisque mes avis sont que la Saxe a actuellement engagé sa voix en faveur de l'archiduc Joseph par rapport à son élection à la dignité d'un roi des Romains. Ce que je ne vous dis cependant que pour votre direction seule; en attendant, vous ne laisserez pas d'éclairer au possible tout ce qu'on négociera à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

4649. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein übersenden, Berlin 28. November, eine von dem sächsischen Gesandten von Bülow eingereichte Specification der Guthaben preussischer Staatsangehöriger bei der sächsischen Steuerkasse nach Ausweis der Kassenbücher. „Selon cette liste, les sommes fournies par les sujets de Votre Majesté avant l'année 1746 se montent à 190,000 écus, et celles du depuis à 58,980 écus.[2] Les ministres de Saxe promettent que le restant des capitaux de la

Potsdam, 29. November 1750.

Sie thun ganz wohl, ihm zu sagen, dass wir darauf nicht eher antworten könnten, bis allererst unsere deshalb eingezogene Specificationes zusammen sein würden. Indess gegen den p. von Bülow wiederholet werden muss, dass wir auf den Sens littéral des Dresdenschen Friedenstractats ohnbeweglich

[1] Vergl. S. 171. — [2] Vergl. S. 85. 141.

première classe sera acquitté successivement en peu, et qu'à l'égard de ceux de a seconde classe, qu'on soutient constamment de ne pas être dans le cas privilégié, les intérêts seront payés régulièrement, et les capitaux aussitôt que l'état de la *Steuer* leur permettra."

stehen und keine demselben entgegenlaufende Distinctiones annehmen würden.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

4650. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 29. November 1750.

Noch haben Se. Königl. Majestät bei Gelegenheit der heut eingekommenen Relation des Michell zu Londen zu melden befohlen, wie demselben zu antworten, dass [wenn] man dorten mit ihm auf das Sujet der römischen Königswahl weiter ministérialement sprechen wollte, er nur antworten solle, wie er darüber nicht instruiret wäre. Sonsten solle an denselben rescribiret werden, dass er nunmehro wieder einmal[1] wegen derer denen königlichen Unterthanen im letzteren Kriege unrechtmässig weggenommenen Schiffe bei dem dortigen Ministerio Erinnerung thun und auf die ersteren deshalb gebührende Satisfaction antragen solle, mit dem Beifügen, wie Se. Königl. Majestät hofften, dass man deshalb gehörige Justice administriren würde, damit sonsten die Indemnisation dieser Unterthanen nicht auf des Königs Majestät zurückfallen und Selbige genöthiget werden möchten, davor zu sorgen.

Nach der Ausfertigung.

Eichel.

4651. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 29 novembre 1750.

Milord. Comme je serais charmé de vous voir ici et de m'entretenir avec vous sur des affaires qui m'importent, je vous prie de vouloir bien vous rendre ici au plus tôt possible.[2] Et sur ce, je prie Dieu etc.

J'attends, Monsieur, ce que vous avez à me dire. La lettre pour Brunswick[3] est partie, et quant à ce qui regarde ce Duc, je crois que vous pouvez regarder cette affaire comme finie.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris. Der Zusatz eigenhändig.

---

[1] Vergl. Bd. VII, 304. — [2] Den Inhalt der Unterredung des Königs mit Tyrconnell recapitulirt das Schreiben an denselben vom 30. November (Nr. 4657). — [3] Nr. 4645.

4652. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 30 novembre 1750.

J'ai bien reçu votre dépêche du 20 de ce mois. Pour vous y répondre, je commencerai à vous dire que mes lettres de Dresde me marquent que M. de Puyzieulx venait d'écrire au sieur des Issarts que, vu les circonstances présentes et les desseins de la cour de Vienne touchant l'élection d'un roi des Romains, la France pourrait bien donner de nouveaux subsides à la Saxe, à condition qu'elle se concerterait avec la France sur les affaires de la Diète, qu'elle ne ferait aucune alliance sans son consentement, et que le roi de Pologne observerait une parfaite égalité à l'occasion de la distribution des bénéfices en Pologne. Il est à remarquer que le marquis des Issarts n'en a pas dit le mot à mon ministre, mais que celui-ci en a été informé par un autre assez bon canal. J'avoue que cette nouvelle m'a frappé; car serait-il possible que le ministère de France ne soit point informé que le roi de Pologne a actuellement [engagé] sa voix à la cour de Londres pour l'élection de l'archiduc Joseph à la dignité d'un roi des Romains, et qu'en conséquence tout ce que la France saura proposer à la cour de Dresde, ne vienne trop tard et après coup et ne servira, ainsi, qu'à donner occasion au comte de Brühl d'en faire un sacrifice aux deux cours impériales et à celle de Londres pour s'en faire mieux valoir? Ce qui cependant ne soit dit que pour votre direction.

Pour ce qui regarde vos réflexions sur le plan que vous croyez que le ministère de France se soit fait à l'égard du comte Kaunitz,[1] je ne saurais pas vous cacher que je crois que vous vous trompez cette fois-ci dans vos conjectures, et que je suis plutôt du sentiment que, bien que les ministres de France garderont la bonne apparence envers la cour de Vienne et envers son ministre, il n'y aura cependant jamais de l'intimité entre eux, par la raison de ce que cette cour-ci se voit obligée d'avoir beaucoup de ménagements pour les Anglais, qui ne verraient jamais de bon œil, si elle affectait d'être intime avec la France, ainsi donc que j'en conclus qu'il y aura des démonstrations extérieures entre les susdites cours, mais que vous pourrez compter qu'il n'y aura jamais de l'intimité.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Chambrier sagt in seinem Berichte vom 20. November: „Votre Majesté aura vu par mes précédentes dépêches quel avait été le début du comte Kaunitz, et qu'il paraissait par les honnêtetés prévenantes et attentions qu'on lui a marquées, qu'on désirerait ici que cet Ambassadeur fût content. Il semble en effet de plus en plus que c'est le plan que ce ministère s'est fait à l'égard du comte Kaunitz, et qu'on se promet qu'il y répondra à vivre avec elle dans une bonne intelligence, et que ce système peut convenir aux deux puissances."

4653. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION FRÉDÉRIC DE VOSS A COPENHAGUE.

Potsdam, 30 novembre 1750.

J'ai reçu votre rapport du 24 de ce mois. Rien de plus désirable que ni vous ni l'abbé Lemaire ne vous trompiez point dans l'attente où vous êtes que la cour de Danemark ne se laissera pas détacher du bon système et qu'elle restera dans les dispositions les plus conformes à ses vrais intérêts. Cependant les menées du comte Lynar et ses chipotages avec le chancelier Bestushew[1] durent trop longtemps pourqu'on n'en dût mal augurer et pour ne pas faire soupçonner qu'il s'y agit de choses point compatibles aux engagements que le Danemark a pris avec la Suède. Pour vous, je vous conseillerais toujours de ne point vous laisser endormir par les apparences, mais d'avoir l'œil au guet pour approfondir au possible ce mystère, sans marquer dans vos dehors quelque inquiétude ou de la méfiance à ce sujet.

Nach dem Concept. Federic.

4654. AU CONSEILLER DE LÉGATION WARENDORFF A SAINT-PÉTERSBOURG.

Warendorff berichtet, Petersburg 10. November: „J'ai observé à la dernière cour un changement bien clair depuis dimanche.[2] Le Grand-Chancelier y parut avec un air triomphant, l'Impératrice lui parla avec bonté, de même qu'à ceux qui lui sont attachés, preuve évidente qu'il a remporté une nouvelle victoire sur ses adversaires et affermi par là son crédit. Il est vrai qu'il y a un refroidissement entre l'Impératrice et son favori.[3] On a cependant trouvé moyen de le dissiper bientôt, et c'est ce qui aura vraisemblablement contribué à faire prendre le dessus au comte Bestushew."

Potsdam, 30 novembre 1750.

J'ai reçu à la fois vos dépêches du 10 et du 14 de ce mois. Les particularités que vous marquez concernant le Grand-Chancelier, jointes aux circonstances que je vous ai déjà communiquées par mes précédentes[4] relativement au départ qu'on a ordonné de faire au sieur Gross, me servent de preuves authentiques du grand crédit où il faut que ce ministre soit à présent auprès de sa Souveraine, ainsi que je vois bien que je ne me suis nullement trompé dans les conjectures que j'ai faites à ce sujet. Comme je ne saurais rien ajouter aux amples instructions que je vous ai données par ma dépêche antérieure à celle-ci, il ne me reste que de me référer à ce que je vous fais marquer par celle qui vous parviendra du département des affaires étrangères[5] à cet ordinaire.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 47. — [2] 8. November. — [3] Vergl. S. 146. — [4] Nr. 4643. 4644. — [5] Vergl. Nr. 4646.

4655. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 30 novembre 1750.

Je viens de recevoir votre rapport du 20 de ce mois. J'ai lieu d'être satisfait de la réponse que vous avez donnée au comte Tessin touchant sa proposition de moyenner adroitement, à l'occasion de l'affaire de l'élection d'un roi des Romains, un arrangement pour assurer la tranquillité du Nord,[1] puisqu'il n'est pas encore décidé si les cours de Vienne et de Londres ont assez d'ascendant sur celle de Russie pour la contenir au point qu'elles voudraient.

Quoi qu'il en soit, je penserai à cette proposition et ne négligerai point de la faire valoir de mon mieux, quoique je ne sache pas répondre du succès qu'elle aura.

Federic.

Nach dem Concept.

4656. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 30 novembre 1750.

J'ai reçu votre dépêche du 21 de ce mois. Il y a de l'apparence que la cour où vous êtes ira avec plus de précaution dans l'affaire de l'élection d'un roi des Romains qu'elle n'a fait au commencement, où elle paraissait croire que, moyennant les deniers comptants du roi d'Angleterre, l'on parviendrait aisément de brusquer cette affaire; mais l'on s'aperçoit à présent qu'on s'est abusé là-dedans. Je ne doute presque pas que la cour de Vienne ne se voie obligée de venir demander ma concurrence. Le renvoi de deux courriers russes après un grand conseil tenu à Vienne en présence d'un ministre de Russie,[2] doit vous animer à tâcher de pénétrer de quoi il s'est agi dans ce conseil. Je soupçonne que ç'a été principalement sur mon sujet que les conférences en ont roulé, et que peut-être la cour de Pétersburg a demandé à celle de Vienne quel secours elle aurait à espérer de la dernière en cas que je voulusse venger sur la Russie l'avanie qu'elle a faite de rappeler son ministre à Berlin,[3] sans qu'il se congédie, circonstance dont les dépêches du département des affaires étrangères vous auront informé.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Rohd hatte dem Grafen Tessin auf dessen Andeutung, vermittelst der Königswahl auf die Haltung des wiener Hofes in den nordischen Angelegenheiten einzuwirken, geantwortet, dass er zweifle „si l'affaire de l'élection pourrait être susceptible d'engager la cour de Vienne à ce qu'il [Tessin] souhaitait, d'autant plus que probablement celle-ci aurait déjà pris ses mesures avec les cours électorales les plus intimes dans sa confiance, pour s'assurer de la pluralité des voix." — 2 Vergl. S. 176. — 3 Vergl. S. 165.

4657. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 30 novembre 1750.

Milord. Après avoir pensé sur les différents mémoires que vous m'avez communiqués de la part de votre cour, je veux bien vous dire que, quant à la lettre à écrire, selon les intentions de votre cour, à l'électeur de Mayence, il me paraît qu'il serait prématuré encore d'écrire telle lettre à cet Électeur,[1] et qu'il faudrait plutôt attendre quil s'arrangeât à faire les lettres circulaires aux Électeurs pour les convoquer à constater l'élection d'un roi des Romains. On pourra bien être averti quand cet Électeur s'arrangera à faire expédier ces lettres, et je crois que celle que je dois faire, conformément aux intentions de votre cour, arrivera alors toujours assez à temps, quand elle arrivera trois ou quatre semaines avant le temps que l'Électeur voudra faire ses lettres de convocation.

Pour ce qui regarde le traité à faire entre moi et l'Électeur palatin relativement à de certaines convenances à stipuler à l'occasion de nos voix à donner, au sujet de l'élection de l'archiduc Joseph, j'y donnerai bien les mains, mais il faudra que préalablement on en consulte avec l'Électeur palatin, afin qu'il s'explique sur ses conditions à faire, et qu'il fît d'ailleurs en sorte qu'on ne les trouvât pas tout-à-fait inacceptables.

Quant à la cession de Hotzenplotz, je crois bien qu'on saurait obliger la cour de Vienne de se prêter à m'en faire la cession; mais comme la chose n'importe guère, et que d'ailleurs je voudrais bien agir généreusement envers la cour de Vienne au sujet de ma voix à donner, je serais bien aise aussi de faire voir à tous les États de l'Empire que ce n'est nullement par un motif d'intérêt que j'agis dans cette affaire, mais uniquement pour maintenir les lois, les constitutions et les libertés de l'Empire.

Au reste, je n'ai point d'autres prétentions à la charge de la cour de Vienne; car pour ce qui regarde l'affaire de la garantie de l'Empire sur mes possessions de la Silésie, les dettes particulières hypothéquées sur cette province et quelques convenances par rapport à son commerce,[2] ce sont des objets dont je pourrai convenir séparément avec la cour de Vienne.

Sur ce qui concerne la condition à faire pour assurer la tranquillité du Nord et pour obliger la cour de Vienne à faire entrer celle de Russie dans des dispositions pacifiques,[3] je regarde une pareille proposition très bonne et salutaire; mais j'ai lieu de douter que les cours de Londres et de Vienne soient assez maîtresses de celle de Russie pour lui faire accepter cette proposition, sachant d'ailleurs qu'elles ne voient pas de trop bon œil que la Russie pousse trop loin contre la Suède; ainsi que le succès de la proposition me paraît équivoque. Nonobstant

[1] Vergl. S. 138. — [2] Vergl. S. 163. — [3] Vergl. S. 173.

de cela, on pourrait toujours la proposer, ne fût-ce que pour amuser le terrain.

Quant à la capitulation à faire avec le nouveau roi des Romains pour lui lier les mains et borner son autorité dans l'Empire, je suis dans les mêmes idées que votre cour, à ce sujet.

Au reste, je regarde ma négociation avec le duc de Brunswick autant que rompue, puisqu'il me paraît qu'il ne voudra pas se contenter des propositions que je lui ai faites. Cependant, pour pouvoir dire quelque chose avec certitude, il faudra que j'attende la réponse que le Duc me fera à cet égard, qui apparemment m'arrivera dans le cours de cette semaine.

Voilà, Milord, ma façon de penser sur tous les points sur lesquels vous m'avez parlé.[1]

Nach der unvollzogenen Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

4658. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTES DE PODEWILS ET DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 1er décembre 1750.

J'ai été bien aise de voir par votre rapport du 29 du passé la satisfaction que l'Électeur palatin a marquée au sujet de la réponse que j'ai faite à la proposition du comte Puebla relativement à l'affaire de l'élection d'un roi des Romains.[2]

Quant à la lettre uniforme à écrire à l'électeur de Mayence pour le déhorter de toute démarche précipitée, j'entre parfaitement dans toutes les idées que l'Électeur m'a fait connaître là-dessus. Il me semble cependant que nous irions un peu trop vite en besogne, si nous écrivions d'abord à l'électeur de Mayence, sans être préalablement informés qu'il s'arrange effectivement à faire expédier les lettres convocatoires aux Électeurs, et, selon moi, le moment convenable pour faire partir nos lettres, serait trois ou quatre semaines avant le temps que l'électeur de Mayence penserait d'expédier les lettres convocatoires, dont nous pourrons toujours être informés d'assez bonne heure.

En attendant, nous pourrions nous concerter, moi et l'Électeur palatin, sur ce qu'il conviendra d'écrire à celui de Mayence, et en dresser le projet pour tenir les lettres prêtes, afin de les faire partir au temps qu'il conviendra.

Comme le comte de Tyrconnell vient de me parler de la part de sa cour sur le même sujet, je me suis également expliqué de cette façon-là envers lui.[3] Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. S. 170 Anm. 2. — [2] Vergl. S. 133. 134. — [3] Vergl. S. 174.

4659. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 2 décembre 1750.

Milord. Les fréquentes allées et venues des courriers qu'il y a eu depuis peu de temps entre les cours de Vienne, de Pétersbourg et de Londres, avec les avis qu'on m'a donnés de différents grands conseils qu'on a tenus à Vienne auxquels un ministre de Russie avait assisté au sujet des dépêches que ces courriers ont apportées, m'ont fait redoubler d'attention pour pénétrer au possible quel saurait être l'objet de tous ces mouvements extraordinaires. Mes soins ont eu le succès que je viens d'être informé à la fin, par mes correspondants secrets, qu'il s'y est agi d'une affaire d'assez grande conséquence, savoir d'un nouveau traité d'alliance qui venait d'être constaté, signé et ratifié dans le plus grand secret entre les deux cours impériales et celle de Londres. A ce qu'on m'avertit, ç'a été le roi d'Angleterre qui a proposé ce traité, et les points principaux qu'on a mis pour base, doivent être une garantie mutuelle et générale de tous les États, provinces et possessions, sans en excepter aucune, que les parties principales se sont promises contre quiconque — selon les termes exprès du traité — qui soit l'agresseur. L'on y doit avoir, entre autres, stipulé formellement qu'en cas que l'Impératrice-Reine viendrait à être attaquée dans ses possessions d'Italie, l'Angleterre fournirait, au premier avis qu'elle en aurait, le secours de 20 vaisseaux de guerre de ligne avec des troupes suffisantes pour en faire des débarquements, et la Russie 30,000 hommes, secours auquel la Russie avait à s'attendre réciproquement, le cas existant qu'elle serait attaquée. Il doit y être stipulé d'ailleurs que, s'il arrivait que la Suède fît des changements dans la forme présente de son gouvernement, on le regarderait comme un cas d'alliance et les alliés s'y opposeraient unanimement de toutes leurs forces. L'on ajoute que la Hollande et le roi de Pologne seraient invités d'accéder au traité, et que les ministres des parties principales contractantes devaient y travailler conjointement.

Voilà en gros le plan sur lequel cette alliance doit être bâtie, le temps n'ayant pas permis encore à mes correspondants de m'en marquer les autres détails. L'on m'assure, de plus, que le prince d'Orange dressait sous mains ses batteries afin de pouvoir s'emparer entièrement de l'autorité souveraine de la Hollande, ce qui se réaliserait apparemment en peu de temps.

La confiance sans réserve que j'ai pour vous, Milord, et la part sincère que je prends à tout ce qui peut regarder les intérêts de la France, ne me fait point hésiter de vous communiquer tout ceci, en vous conjurant cependant de m'en vouloir garder le secret le plus religieux et impénétrable; j'ai même des raisons pour vous prier de n'en rien toucher à aucun de mes ministres et de faire d'ailleurs en sorte que, lorsque vous avertirez votre cour de ce que je vous confie, vous

fassiez passer vos dépêches avec toutes les précautions imaginables, pour qu'il n'y ait à craindre aucun malheur. Vous supplierez de plus votre cour de vouloir m'en garder le plus scrupuleux secret, afin que rien n'en sache transpirer.

Pour ce qui regarde l'avis touchant les desseins du prince d'Orange, je vous le donne tel que je l'ai reçu avec assurance que j'y pouvais faire fond. Votre cour jugera combien il lui doit importer et quel usage elle en pourrait faire, sauf néanmoins toujours le secret de ma communication, que je ne saurais assez recommander. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

4660. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 2 décembre 1750.

Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez faite hier, à laquelle je veux bien vous dire que, pour ce qui regarde le duc de Brunswick, une lettre que j'ai reçue du prince Ferdinand[1] et dont je vous fais communiquer à la suite de celle-ci la copie, ne me laisse presque pas douter que peut-être par la poste prochaine qui nous arrivera, je serai averti que l'affaire est rompue.

Quant à la cession de Hotzenplotz, je vous le répète[2] encore que, quand je donnerai ma voix pour l'élection d'un roi des Romains en faveur de l'Archiduc, je le ferai tout-à-fait gratis et que je ne prétends rien à ce sujet à la charge de la cour de Vienne, afin qu'il ne paraisse point que ce soit par un motif d'intérêt particulier que j'ai disposé de ma voix.

Au surplus, je regarde le traité qu'on propose à faire avec l'Électeur palatin comme point nécessaire et de nature qu'il serait difficile de concilier les différents intérêts, par l'inégalité qu'il y a en ce que je ne prétends rien à la charge de la cour de Vienne, au lieu que les prétentions de l'Électeur vont fort loin, quoique je suis toujours prêt d'aller de concert avec lui et d'appuyer par mes bons offices ses prétentions, autant qu'elles se trouveront justes et raisonnables. Je joins, au reste, ici la lettre que vous avez bien voulu me communiquer.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

---

[1] D. d. Braunschweig 30. November 1750. Vergl. die folgende Nummer. — [2] Vergl. S. 147.

4661. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Potsdam, 3 décembre 1750.

J'ai bien reçu par l'ordinaire dernier la lettre que vous m'avez faite du 30 passé. Faites-moi le plaisir, je vous prie, de ne point appréhender qu'un refus de la part de M. le Duc, votre frère, touchant les propositions que je lui ai fait parvenir par vous, me cause jamais le moindre chagrin, ni que je m'en trouve aucunement offensé; tout au contraire, je ne demande autre chose sinon qu'il règle ses décisions là-dessus en conformité de ses propres intérêts et de ce qu'il trouve de sa convenance. Quant à moi, il faut que je vous déclare tout cordialement que je ne suis pas à même de changer en aucun point des susdites propositions, ni d'y ajouter quelque chose.

En attendant, vous ferez remarquer au Duc

1° Que le temps où il conclut sont traité de subsides avec les Maritimes était un temps de guerre où celles-ci se trouvaient extrêmement pressées d'avoir des troupes, et que le Duc fut obligé de les faire marcher incessamment pour être employées en campagne; au lieu que, dans le cas présent, il s'agit d'un temps où, selon toutes les apparences, il n'arrivera dans les six ans que notre traité durerait, aucune guerre;

2° Que ce traité n'obligera point le Duc d'augmenter ses troupes d'un seul homme au-dessus du nombre de ceux qu'il entretient actuellement;

3° Que si le cas d'une guerre arrivait, on augmentera considérablement les subsides;

4° Que les conditions auxquelles le Duc a été engagé envers les Maritimes, lui ont été infiniment plus onéreuses que celles que je lui propose;

5° Faut-il considérer que, quand je voudrais entretenir moi-même 4,000 hommes de troupes plus que j'en ai, ce nombre ferait cinq bataillons sur le pied que nous le comptons régulièrement, dont l'entretien ne me coûterait que 175,000 écus et dont j'aurais alors la souveraine disposition de les faire marcher quand et où il me plairait.

En conséquence de tout ceci, il me paraît que, quand j'offre en temps de paix un subside de 100,000 écus au Duc, mais que j'augmente au triple en temps de guerre, mes propositions ne sont pas tout-à-fait déraisonnables.

Nonobstant tout cela, je vous le répète encore, et vous pouvez en donner les plus fortes assurances à M. le Duc, que s'il trouve mes propositions point conformes à ses intérêts et sa convenance, le refus qu'il en fera, ne me causera le moindre déplaisir, ni altérera en aucune façon notre amitié, intelligence et l'affection où nous sommes réciproquement l'un envers l'autre; tout au contraire, je lui conseille moi-même de

faire là-dessus ce qui est conforme à ses convenances et de me croire avoir tant d'égards que, quand même il prendrait le parti de donner ses troupes contre des subsides à la disposition de quelques autres puissances, je ne m'en trouverais absolument point choqué; la seule condition que je souhaiterais d'obtenir alors de lui, serait, que comme il a trouvé bon de faire la condition, si notre traité était venu à sa maturité, que ses troupes ne fussent pas employées ni contre l'Empereur, ni contre aucun des Princes de l'Empire, il stipulât la même chose à mon égard, savoir que la puissance qui les engagera contre des subsides, ne saurait aucunement s'en servir contre moi et mes États.

J'attendrai la réponse précise et finale que M. le Duc vous fera, et vous assure en attendant des sentiments avec lesquels je suis, Monsieur mon Cousin, votre bon et très affectionné cousin

Federic.

Nach dem Concept.

4662. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 2. December: „Le sieur de Gross est parti ce matin, prenant avec lui sa Dulcinée et une couple de domestiques, tout le reste, y compris son cuisinier, l'ayant quitté, pas un n'a voulu le suivre en Russie. Le chevalier de Williams et le sieur Weingarten, secrétaire d'ambassade de la cour de Vienne, l'ont accompagné jusqu'à Malchow. Hier il a été prendre congé de tous les ministres étrangers qui sont ici, et le sieur de Wulfwenstjerna m'a dit qu'il avait demandé avec beaucoup d'empressement à sa maison à lui faire sa visite de congé, et, le dernier ne se trouvant pas au logis, il a fait descendre son valet de chambre pour lui bien recommander de dire à son maître qu'il était au désespoir de n'avoir pas pu prendre congé de lui. M. de Wulfwenstjerna prend cette politesse inattendue du ministre russien pour un très mauvais augure de sa future destination, et craint beaucoup que cela n'annonce son envoi futur en Suède.[1] Milord Tyrconnell a eu également sa visite, et il lui a dit qu'il était *appelé* à sa cour, pour faire une distinction au mot de *rappeler*. J'ai cru devoir informer Votre Majesté de ces anecdotes, quoiqu'elles ne consistent qu'en des minuties."

Potsdam, [3. December 1750].

Ist ganz gut; e kann seinen Weg nur fortsetzen. Das Abschiednehmen von Wulfwenstjerna ist nur Spiegelfechten und so eingerichtet gewesen, ihn nicht zu Hause zu finden.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

[1] Vergl. S. 132.

4663. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 5 décembre 1750.

J'ai reçu votre rapport du 1er de ce mois. Je suis bien content de la justesse des informations que vous me donnez touchant la négociation pécuniaire qui se continue à Hanovre.[1] Quelques dures que soient les conditions que les Hanovriens demandent à la Saxe, je crois cependant que, vu ses besoins, elle sera obligée de passer à ces conditions et de faire tout ce que la cour d'Hanovre exigera d'elle.

Nach dem Concept. Federic.

4664. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Potsdam, 5 décembre 1750.

J'ai reçu votre rapport du 25 passé. Je laisse le soin de vous instruire sur ce qui regarde l'affaire de l'élection d'un roi des Romains, à mon ministère, et vous dis d'ailleurs, quoique sous le sceau du secret et à condition que vous n'en devez communiquer à personne ni en toucher quelque chose que dans vos rapports immédiatement faits à moi, que je viens de savoir par un ami à Hanovre que dans toutes ces fréquentes allées et venues qui se sont faites depuis quelque temps entre les cours de Vienne, de Pétersbourg et de Londres, il s'est agi d'un nouveau traité d'alliance entre ces cours, qui a été secrètement signé et ratifié, en conséquence duquel les parties contractantes se sont stipulé une garantie mutuelle de toutes leurs possessions, aucune exceptée, contre tous ceux qui les en voudraient troubler; qu'on voudra regarder le cas si la Suède voudrait entreprendre de changer quelque chose à la forme présente de son gouvernement, comme un cas d'alliance et qu'on inviterait la Hollande et le roi de Pologne pour y accéder.[2]

Quant à votre successeur, le conseiller privé de Klinggræffen, je vous permets à présent de pouvoir en parler d'une manière convenable au chancelier comte Ulfeld comme du sujet que j'avais choisi et nommé pour aller vous relever à Vienne.

Federic.

Nach dem Concept.

4665. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 5 décembre 1750.

J'ai reçu votre rapport du 23 de ce mois. Vous m'avez rendu un service réel par le soin que vous avez pris de me donner des idées justes et exactes sur la situation présente des finances de France. J'avais besoin de pareil éclaircissement, afin de pouvoir m'orienter sur la véri-

[1] Vergl. S. 169. — [2] Vergl. S. 176.

table cause des différents changements et variations que je voyais faire le ministère du jour au lendemain dans le système qu'ils paraissaient avoir adopté, nonobstant que la direction des affaires politiques était entre des mains aussi dignes et respectables que celles de MM. de Puyzieulx et de Saint-Séverin.

Ce qui me chagrine de plus et me surprend également, c'est que tous les arrangements que le roi d'Angleterre et ses alliés prennent publiquement et dont on ne cache point qu'ils ne visent que d'avoir une supériorité décidée sur la France, pour ruiner au possible son influence dans les affaires de l'Europe, ne sachent tirer la cour de Versailles de son indolence, et qu'elle ne cherche de fortifier son parti que peut-être par des conventions avec les ducs de Würtemberg et de Gotha, tandis qu'elle aurait lieu, à ce qu'il me paraît, de s'attacher le roi de Sardaigne et de s'assurer de la Porte Ottomane, pour contrebalancer ses adversaires. La chose serait d'autant plus nécessaire, puisque vous devez savoir que je viens d'être averti dans la dernière confidence que les deux cours impériales et celle de Londres viennent tout récemment de signer en secret une nouvelle alliance entre elles par où elles se promettent une garantie mutuelle de tous leurs États et possessions, sans en excepter aucune, contre tous ceux qui les voudront troubler, et où on est convenu d'ailleurs qu'on regardera le moindre changement que la Suède voudra faire dans la forme de son gouvernement, comme un cas d'alliance où tous les contractants seront obligés de s'y opposer de toutes leurs forces; de plus, qu'on invitera la république de Hollande et le roi de Pologne d'accéder à ce traité.

Je vous dis tout ceci pour votre seule direction et vous défends expressément d'en parler à qui que ce soit, ni d'en faire la moindre mention dans les dépêches ou doubles que vous enverrez à mes ministres du département des affaires étrangères.

Federic

Je n'entends pas de nouvelles de d'Argens; est-il mort, est-il perdu, est-il chartreux, le loup-garou l'a-t-il mangé, est-il à Monaco?

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

4666. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 6. December, die Antwort des Königs von England [St. James 13./24. November] auf das an die Churfürsten ergangene Rundschreiben in Sachen der römischen Königswahl.[1] „La lettre parle

Potsdam, 7. December 1750.

Sie können allenfalls einen kurzen Brief darauf antworten, dass die Raisons nicht valables noch wir davon content sein könnten,

[1] Vergl. S. 138 Anm. 1.

d'un bout à l'autre un langage très poli et obligeant et même doucereux . . . Tous les motifs allégués dans cette lettre se fondent ou sur de fausses suppositions ou sur des raisonnements illusoires, de sorte qu'il ne serait pas difficile de les refuter avec solidité, si d'ailleurs Votre Majesté jugeait de Sa convenance d'y faire répondre et qu'il n'eût point à craindre qu'une pareille correspondance, sans faire changer de système et de façon de penser Sa Majesté Britannique, ne servît qu'à lui fournir l'occasion d'aigrir davantage la cour de Vienne et ses partisans contre Votre Majesté."

ohne in ein sonderliches Détail deshalb zu gehen.[1]

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

4667. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Warendorff berichtet, Petersburg 21. November: „Je ne crois pas me tromper, si jusqu'ici je suis de l'opinion que dans le moment présent les vues du chancelier Bestushew tendent uniquement à faire jouer tous les ressorts imaginables pour engager les Suèdois à donner les mains à la convention qui leur a déjà été proposée.[2] C'est pour obtenir ce but, que la cour de Vienne employera également tous les soins imaginables, qu'elle fera en conséquence auprès de la cour de Suède les instances les plus pressantes à ne plus se refuser aux offres de la Russie, que, selon toutes les apparences, elle tâchera de porter ladite cour à accepter sa médiation, et que, pour donner plus de poids à ce concert, le Chancelier a fait de nouvelles propositions aux Puissances maritimes pour en tirer des subsides."

Nach der Ausfertigung.

Potsdam, 7. December 1750.

Des Königs Majestät haben mir befohlen, von Höchstderoselben wegen an Ew. Excellenz sogleich zu vermelden, wie Dieselbe von den Umständen, so der Herr Warendorff in seiner Dépêche vom 21. voriges meldet, und welche die Absichten des Kanzler Graf Bestushew, das schwedische Ministerium bei Gelegenheit des künftigen Reichstages durch allerhand Menées culbutiren zu wollen, angehen, dem Grafen von Tyrconnell zu communiciren und ihm solche aus der Originalrelation Selbst vorzulesen.

Eichel.

4668. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A WOLFENBÜTTEL.

Potsdam, 7 décembre 1750.

Monsieur mon Cousin. La lettre du 4 de ce mois que j'ai la satisfaction de recevoir de votre part, m'ayant appris que M. le Duc,

[1] Das gemäss dieser Weisung an den König von England erlassene Antwortschreiben datirt von Berlin 12. December 1750. Unter dem 29. December wurde auch die Erwiderung des Churfürsten von Mainz [Aschaffenburg 28. November] auf das preussische Rundschreiben ausführlich beantwortet. — [2] Vergl. S. 143.

votre frère, était encore indécis au sujet de mes propositions et que vous souhaitiez de savoir si vous avez à lui réitérer vos instances, je veux bien vous dire que je continue toujours d'être dans l'intention de ne point presser le Duc, ni de le gêner en aucune façon sur tout ce qui regarde cette affaire. Son silence même ne doit mettre aucun obstacle au départ de Votre Altesse, quand Elle en aura fixé le jour; je serai charmé de vous revoir chez moi, bien que vous n'ayez rien de positif à me dire de la part du Duc, et il dépendra de son bon plaisir, quand il voudra me communiquer ses dernières intentions à cet égard.

Je suis avec des sentiments d'estime, Monsieur mon Cousin, votre très affectionné cousin

Federic.

Nach dem Concept.

4669. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 8 décembre 1750.

Milord. J'ai été dans l'attente de recevoir à la fin de la semaine passée la réponse que le duc de Brunswick ferait finalement aux conditions que je lui ai fait proposer, afin de pouvoir vous en faire part.

Comme le prince Ferdinand vient de me marquer que le Duc son frère hésitait encore de s'en expliquer, j'ai cru devoir vous communiquer la copie de sa lettre, que je vous adresse à la suite de celle-ci. La longueur du temps que le Duc met pour se décider, avec la crainte que ledit Prince fait apparaître qu'il n'aurait peut-être cette réponse même avant son départ, me donne des soupçons que la déclaration du Duc ne sera pas entièrement conforme à mes désirs; cependant telle que j'en aurai, je ne manquerai pas de vous la communiquer, dès qu'elle me sera parvenue. Je vous prie, Milord, d'être persuadé de l'estime particulière avec laquelle je suis votre bien affectionné

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

4670. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 8 décembre 1750.

Ayant eu des nouvelles de différents lieux en conséquence desquelles l'on prétend que la cour de Russie doit avoir fait de nouvelles propositions aux Puissances maritimes pour en tirer des subsides, j'ai bien voulu vous en avertir et vous ordonner de faire de tout votre mieux pour approfondir s'il y a de la réalité dans ces avis-là, et de me mander ce que vous en aurez découvert, de même si vous croyez bien que l'Angleterre se laisserait disposer à donner des subsides à la

Russie. Comme ces sortes d'affaires pécuniaires ne sauraient se traiter aussi secrètement qu'il n'en transpirât quelque chose, j'espère que vous serez en état de me satisfaire à cet égard.

Federic.

Nach dem Concept.

4671. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 8 décembre 1750.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 27 dernier. Tout ce que vous me marquez à l'égard de ce que M. de Puyzieulx a fait sentir au comte Kaunitz relativement à l'affaire de l'élection d'un roi des Romains, me charmerait infiniment, si je n'étais pas dans l'appréhension que cette fermeté ne soit seulement momentanée, puisque j'ai observé depuis peu à mon grand regret d'aussi fréquents changements dans la façon d'agir du ministère de France, et qu'on ne sache faire tout-à-fait fond sur la manière qu'il s'explique. Ce qui ne soit cependant dit que pour votre direction. En attendant, si M. de Puyzieulx vous parle encore sur la susdite affaire, vous devez lui dire que j'agirai, dans tout ce qui la regardera, avec grande modération, et que, dans le sobstacles que je mettrai là-dessus à la cour de Vienne, je n'aurai d'autre point de vue que de la ramener à ce qu'elle ne négligeât en tout ceci la cour de France, ni moi et l'Électeur palatin, que d'ailleurs elle donnât les satisfactions qui sont dues à celui-ci, et de voir au surplus s'il sera possible de mener par nos négociations l'affaire-là à ce que la paix générale et particulièrement la tranquillité du Nord y soit comprise, et que la cour de Vienne avec celle de Londres s'obligent de tenir la Russie dans des dispositions pacifiques et d'ôter tout sujet d'inquiétude à la Suède.

Federic.

Nach dem Concept.

4672. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Warendorff berichtet, Petersburg 24. November: „Il n'y a nulle apparence que Lynar quittera cette cour si tôt,[1] et sa conduite, qui est toujours la même, aussi bien que l'envoi clandestin des courriers de Danemark, devraient, ce me semble, dessiller les yeux de celle de France et l'engager à ne pas se laisser endormir par les protestations et les assurances de la première."

Potsdam, 9. December 1750.

Se. Königl. Majestät haben zu melden befohlen, wie es nöthig wäre, dass die letztere Dépêche vom 24. voriges des Herrn Warendorff, so viel daraus die russischen Umstände beträfe, dem Lord Tyrconnell abermalen communiciret werde.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. S. 108. 147.

4673. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

[Potsdam, décembre 1750].

Je reçois, Monsieur, votre lettre[1] dans ce moment. Pour ne point perdre de moment, je renvoie incessamment votre domestique, en vous assurant que vous me ferez plaisir de venir ici.[2] La lettre du roi de France[3] me fait comprendre de quoi il est question, et, si nous pouvons exécuter ce projet, je crois que ce sera tirer pour nous le meilleur parti qui se peut, de l'élection d'un roi des Romains.

Je vous avertis en même temps que je viens de recevoir ce matin des lettres de Brunswick qui m'auraient causé un très grand embarras, si je n'avais pas reçu votre dernière lettre presque en même temps. Sur quoi, je prie Dieu de vous avoir, Monsieur, dans sa sainte garde.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris. Eigenhändig.

4674. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Eigenhändiges Schreiben König Ludwig's XV., Versailles 25. November: „Monsieur mon Frère. J'ai reçu la lettre particulière dont Votre Majesté a chargé le marquis de Valory;[4] la satisfaction qu'Elle a eue de sa conduite, est le meilleur titre qu'il pût avoir auprès de moi; il m'a remis les plans des places de Neisse et de Schweidnitz; je les ai examinés avec d'autant plus de plaisir que je sais que c'est l'ouvrage de Votre Majesté et que tout ce qui peut assurer Ses conquêtes, m'intéressera à toujours infiniment; j'y contribuerai en toute occasion de tout ce qui dépendra de moi. J'ai donné ordre au comte de Tyrconnell de communiquer à Votre Majesté l'idée qui m'est venue de faire servir la circonstance de l'élection à assurer conjointement avec Elle la tranquillité de la Suède, et par conséquent celle de l'Europe, à laquelle nous sommes également intéressés. Votre Majesté me fera plaisir de m'en dire Son sentiment, ne pouvant être trop persuadée du cas infini que j'en fais, ainsi que de la parfaite amitié avec laquelle je suis et serai toujours, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté bon frère Louis."

[Potsdam, 11 décembre 1750].

Monsieur mon Frère. Les assurances d'amitié que Votre Majesté vient de me renouveler, me sont d'un prix infini. Elle peut être persuadée que j'y répondrai avec toute la sincérité imaginable; je ne crois pas dans les conjonctures présentes de pouvoir Lui en donner des marques plus réelles qu'en Lui confiant mes réflexions sur les commissions dont M. Tyrconnell a été chargé de Sa part.

Il me paraît que le moyen le plus court de s'entendre avec l'Impératrice-Reine sur l'élection de son fils, roi des Romains, serait si les ministres de Votre Majesté déclaraient rondement à ceux d'Autriche qu'il y aurait moyen de s'accommoder sur cette affaire qui leur tient si fort à cœur, que Votre Majesté et Ses alliés consentiraient à cette

[1] Das Schreiben Tyrconnell's ist undatirt. — [2] Vergl. Nr. 4683. — [3] Vergl. die folgende Nummer. — [4] Vergl. Bd. VII, 366.

élection, mais que ce ne serait qu'à condition que l'Angleterre et l'Autriche nous garantissent la tranquillité de la Suède et qu'on satisfît l'Électeur palatin sur ses prétentions en tant qu'elles seraient trouvées raisonnables; on pourrait y ajouter tout ce que Votre Majesté jugerait à propos. Je crois que ce serait le seul moyen d'amener cette affaire à une négociation qui donnerait à Votre Majesté le moyen d'apprendre aux puissances mal intentionnées qu'il ne leur convient pas de procéder dans des affaires importantes sans le concours de la France; ce qui serait d'autant plus en sa place, qu'on voit assez à quoi tendent tous ces traités que l'Impératrice et le roi d'Angleterre resserrent et augmentent autant qu'il dépend d'eux. S'il était possible de détacher en même temps le roi de Sardaigne de leur alliance, je crois que ce serait un grand coup de politique, mais je soumets toutes ces idées aux lumières supérieures de Votre Majesté. Elle sait mieux que personne ce qui Lui convient de faire, et je me ferai un plaisir de concourir de mon côté à tout ce qui pourra convenir à Ses intérêts et augmenter Sa gloire.

Quoi que le marquis de Valory ait pu dire, il n'aura jamais rendu à Votre Majesté avec assez de vivacité tous les sentiments d'estime et de la haute considération avec lesquels je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach der undatirten Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris. Eigenhändig. Das Datum aus der Abschrift der Cabinetskanzlei im Königl. Geh. Staatsarchiv zu Berlin.

4675. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL MARQUIS DE VALORY A ÉTAMPES.

Potsdam, 11 décembre [1750].

Monsieur le Marquis de Valory. J'ai bien reçu votre lettre du 24 du mois dernier; privé, comme je le suis, du plaisir de vous voir, il m'est tout-à-fait agréable de recevoir des témoignages du zèle et de l'attachement que vous me conservez. J'y suis extrêmement sensible et je prends trop de part à ce qui vous touche, pour ne pas apprendre avec satisfaction les marques de bonté et de bienveillance que vous recevez à votre cour; vos services vous les ont méritées, mais la manière dont vous me flattez que j'y ai contribué, ajoute encore à mon contentement. Rien dans le monde ne m'intéresse et ne me touche davantage que l'amitié du Roi votre maître. Je ressens avec la plus grande sensibilité tout ce que vous me dites de ses sentiments pour moi; vous connaissez toute la pureté des miens pour ce grand Prince, et combien je m'occupe de sa personne, de sa gloire et de son bonheur. Vous pouvez être bien assuré que je mettrai toujours tous mes soins à resserrer de plus en plus les liens d'une union si conforme à nos communs intérêts et à l'inclination vive et personnelle qui m'attache à Sa Majesté Très Chrétienne, et ce n'est assurément pas de ce côté-ci que la bonne

harmonie sera jamais affaiblie. Vous me ferez plaisir de faire connaître dans l'occasion ma façon de penser à cet égard; informez-moi des évènements heureux qui vous arriveront, et comptez toujours bien solidement sur ma bonne volonté et sur mon estime. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Je m'intéresse, mon cher Valory, à tout ce qui peut vous être agréable. Je souhaite qu'Étampes devienne pour vous le palais d'Antinoüs, et votre verger le jardin des Hespérides, et que dans le cours de la vie douce et philosophique que vous allez mener, le toutou de Sa Majesté Britannique[1] n'oublie pas le philosophe de Sanssouci.

Nach dem Abdruck in den Mémoires des négociations du marquis de Valory II, 318.

4676. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A WOLFENBÜTTEL.

Potsdam, 11 décembre 1750.

Monsieur mon Cousin. J'ai bien reçu les deux lettres que vous m'avez faites du 7 et du 8 de ce mois. Je ne saurais que d'être extrêmement sensible de l'amitié que M. le Duc, votre frère, vient de me témoigner en voulant préférer de conclure avec moi à toute autre considération et de se contenter des conditions que je lui ai fait offrir en conséquence du projet que vous lui avez communiqué de ma part. Comme il ne reste à présent que de faire le projet du traité à conclure entre lui et moi, et que je me souviens que vous m'avez marqué par votre lettre du 20 passé que le Duc souhaitait de concerter avec vous le projet de ce traité pour être envoyé à mon approbation, je vous laisse absolument le maître de projeter le traité tel que le Duc le souhaitera être couché, en conformité des susdites conditions qu'il vient d'agréer. Vous aurez la bonté de m'envoyer alors ce projet, auquel j'ajouterai peut-être alors par ci par là quelques petits articles qui n'altéreront en rien les principaux points, ni ne coûteront aucune difficulté, mais qui plutôt ne consisteront que dans quelques formalités et qui aboutiront tous à la satisfaction du Duc. Je vous donne plein-pouvoir d'insérer dans le projet du traité ma promesse solennelle et ma garantie que les troupes que le Duc me fournira en cas de guerre, ne serviront absolument que pour des garnisons dans des forteresses de mes anciennes possessions, que le secret sur cette affaire sera observé le plus religieusement, et que non seulement je garantirai au Duc des suites que le mécontentement de quelques puissances pourrait avoir à son préjudice en haine de ce traité, mais que je lui procurerai d'ailleurs la garantie de la France à ce sujet, tout sous un secret inviolable.

[1] Vergl. Bd. VII, 398.

Quand nous serons convenus, de cette façon, de tout ce qui regarde ce traité, je ne laisserai pas de vous le renvoyer avec ma ratification et de joindre les pleins-pouvoirs formels pour vous à le signer de ma part, si le Duc trouve cette formalité nécessaire.

Au surplus, je vous prie de donner à M. le Duc les assurances les plus fortes de mon amitié inaltérable et de l'attention particulière que j'aurai toujours à tout ce qui pourra regarder ses intérêts et ceux de sa maison. Quant à vous, cher Prince, vous pouvez compter sur la reconnaissance sans bornes que je vous aurai de toutes les peines que vous vous êtes données à ce sujet, et de l'estime invariable avec laquelle je serai à jamais, Monsieur mon Cousin, votre bon et très affectionné cousin

Federic.

Nach dem Concept.

4677. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 12 décembre 1750.

Comme je désire de savoir si la cour de Gotha serait disposée à prendre des engagements avec moi par un traité de subsides en vertu duquel elle me fournirait, à ma réquisition et quand les circonstances le demanderaient, un corps de troupes de 3 à 4,000 hommes, mon intention est que vous deviez entrer en correspondance à ce sujet avec le baron de Keller,[1] afin qu'il tâte la susdite cour là-dessus et la sonde, pour savoir les conditions auxquelles elle voudrait prendre cet engagement. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

4678. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 12 décembre 1750.

J'ai reçu votre dépêche du 30 dernier. Parceque ma dépêche précédente vous aura déjà instruit de quelle manière je pense sur l'affaire de l'élection d'un roi des Romains, je vous y renvoie et me contente pour cette fois-ci de vous dire que c'est avec satisfaction que j'ai appris que j'ai une fois rencontré dans ledit sujet la façon de penser des ministres de France, et que je m'en applaudis, puisque c'est une chose plus difficile qu'on ne le saurait croire d'abord. Enfin j'irai toujours en ceci, comme en toute autre chose, mon droit chemin, me flattant qu'au bout du compte le ministère de France sera obligé de convenir qu'au moins je n'ai rien gâté dans les affaires et que je ne me suis point écarté des intérêts de la France.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. S. 106.

4679. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 12 décembre 1750.

Vos rapports du 5 et du 8 me sont heureusement parvenus. Je serai bien aise, si vous pouvez vous orienter davantage encore sur les conditions de la convention avec l'Hanovre et être précisément instruit de tout leur détail, pour me le marquer dans toute leur étendue. Si d'ailleurs il y avait moyen que vous puissiez pénétrer de quoi il s'agit proprement dans la commission dont le Roi a chargé le comte Flemming pour s'en acquitter de bouche, vous me rendrez un service essentiel.

Pour ce qui regarde le sieur Funcke, il paraît décidé qu'il n'est point destiné pour le poste de Stockholm, mais plutôt pour succéder le général Arnim à la cour de Russie. L'on me marque que celle de Dresde même a conseillé audit général de demander son rappel, qu'il aurait en conséquence, et que ce serait Funcke qui le remplacerait alors en qualité de ministre de Saxe.

Au reste, comme la cour de Dresde paraît avoir trouvé un Pérou dans les sommes qu'elle reçoit de l'Hanovre, j'espère qu'au moins nous en aurons aussi notre part, en s'acquittant de la promesse qu'elle a donnée de vouloir contenter entièrement mes sujets qui ont à demander à la *Steuer*, article sur lequel je vous recommande de veiller de bien près et qui ne sera pas un aussi mince objet que le ministère de Dresde se paraît imaginer, mais qui ira à un million d'écus.

Comme il y a depuis le 18 du novembre dernier qu'un nommé de Podewils, natif de la Poméranie, ci-devant gentilhomme de chambre du Margrave à Schwedt, est parti de Berlin pour aller à Dresde, vous devez vous informer par quel motif il y est allé; vous devez d'ailleurs le faire appeler chez vous pour lui dire en mon nom qu'il doive incessamment retourner à Berlin et venir se présenter à moi sous peine de mon indignation, et que son père me répondra de lui.

Nach dem Concept. Federic.

4680. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Rohd berichtet, Stockholm 27. November, auf den Immediaterlass vom 13. November (S. 149): „Madame Royale m'a chargé de témoigner de nouveau à Votre Majesté et de sa part l'extrême obligation qu'elle Lui doit de Ses attentions et de la bonté dont Votre Majesté veut bien entrer dans ses intérêts, et, quant à l'affaire même, elle m'a dit qu'elle la croyait pour le présent arrangée, de façon que le baron de Fleming devait

Potsdam, 12 décembre 1750.

Votre dépêche du 27 dernier m'est bien parvenue, et c'est avec une satisfaction particulière que j'ai vu tout ce que ma sœur, la Princesse Royale, m'a bien voulu faire marquer par vous. Cependant il faut que je vous dise que je crois être en droit de soupçonner encore

avoir présenté actuellement la lettre formelle et probablement reçu la réponse affirmative. Mais pour ce qui était de la condition que la princesse de Danemark soit élevée en Suède, que ce ministre avait ordre d'en lâcher la proposition, de manière seulement à faire sentir au ministère de Danemark qu'elle serait appuyée formellement par les États à la prochaine Diète en Suède. Son Altesse Royale y ajouta qu'en conséquence elle avait la parole de ses amis qu'ils employeraient tout leur crédit à cette assemblée pour qu'effectivement les États eux-mêmes se chargent de l'effectuer auprès de la cour de Copenhague.

Au demeurant, j'ai été assuré de très sûre et bonne part que l'espérance de réunir un jour les deux couronnes au moyen de ce mariage est un des principaux motifs qui ont porté le Sénat à se décider en sa faveur et à le regarder comme très avantageux."

que le Danemark ne chemine pas tout-à-fait droit; car l'on continue toujours de me marquer de Pétersbourg[1] qu'il n'y avait nulle apparence que le comte de Lynar quitterait si tôt la cour de Russie et que sa conduite qui était toujours la même, et l'envoi clandestin de ses courriers, joint à d'autres indices, ne saurait qu'inspirer de violents soupçons contre la droiture de la cour de Copenhague, de façon, dit-on, que ces démarches singulières devraient dessiller les yeux à celles de France et de Suède et l'engager à ne pas se laisser endormir par les assurances et les protestations de celle-là.

Toutes ces circonstances-là, et vu la grande crise où se trouvent les affaires du Nord, m'ont fait penser s'il ne convenait pas aux intérêts de la Suède d'avoir à la cour de Russie un ministre plus adroit et vigilant et plus fait aux affaires qu'il ne me paraît pas que le soit le sieur Greiffenheim,[2] surtout où je ne saurais plus avoir, sans blesser ma dignité et la bienséance, un ministre en Russie.[3] Vous tâcherez de faire remarquer convenablement tout ceci aux ministres bien intentionnés de la Suède et me marquerez par une dépêche immédiatement adressée à moi, ensuite, comment ils se sont expliqués là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

4681. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTES DE PODEWILS ET DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 13 décembre 1750.

Vous avez vu par les dernières dépêches du 1er et du 5 de ce mois que nous avons eues du sieur de Voss à Copenhague, la façon tout-à-fait singulière dont la cour de Copenhague paraît vouloir prendre l'affaire de la comtesse Bentinck relativement à la seigneurie de Knyphausen.

Comme cette affaire regarde uniquement vos soins et que ce n'est que sur vos instances que je me suis déterminé à faire la démarche dont ladite cour se plaint avec tant d'amertume,[4] c'est à vous aussi à soutenir à présent votre ouvrage et à fournir des mémoires bien ins-

1 Vergl. S. 184. — 2 Vergl. Bd. VII, 324. 328. — 3 Vergl. S. 166 Anm. 1. — 4 Vergl. S. 71. 106.

tructifs au sieur de Voss sur la manière dont il doit s'y prendre, afin que l'affaire soit arrangée de façon que ma dignité et mes intérêts n'en souffrent pas, et ne cause plus d'embarras qu'elle ne le mérite. Au reste, il n'est pas difficile d'y entrevoir que c'est principalement par les inspirations de la cour de Vienne et surtout de celle de Pétersbourg que le Danemark fait autant le revêche, et que la Russie voudrait bien brouiller les cartes, partout où elle saurait le faire. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

4682. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 15 décembre 1750.

J'ai reçu vos relations ordinaires du 1er et du 4 de ce mois. Faites sentir à Messieurs les ministres de Suède, quoique dans des termes honnêtes, qu'ils ne doivent nullement se bercer avec des contes comme sont ceux d'où l'on a voulu inférer une disgrâce prochaine du chancelier de Russie; persuadez-les que jamais son crédit n'a été sur un plus haut point qu'il l'est à présent et qu'il ne pense presque à autre chose qu'à brouiller les délibérations de la Diète de la Suède qui s'assemblera, et qu'à culbuter son ministère présent.

J'ai été bien aise de voir tout ce que les ministres de Suède vous ont dit sur les instances que vous leur avez réitérées par rapport à la Finlande;[1] j'espère qu'ils y feront réflexion et qu'ils penseront sérieusement à mettre en exécution ce qu'ils vous ont promis à ce sujet. Il est vrai qu'ils me firent faire les mêmes promesses, il y a environ une année, sans qu'ils les eussent mises en effet; je veux croire qu'ils s'en acquitteront mieux cette fois-ci, pour les vrais intérêts de la Suède et pour leur propre maintien.

Federic.

Nach dem Concept.

4683. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 15 décembre 1750.

Votre dépêche du 4 de ce mois m'est bien parvenue. Je suis bien aise de voir continuer les ministres de France dans les bons sentiments où ils sont relativement à l'affaire de l'élection d'un roi des Romains. Quant à ma façon de penser à cet égard, je vous en ai instruit par ma dépêche antérieure,[2] et comme depuis milord Tyrconnell m'a parlé[3] à ce sujet, je lui ai fait entendre que j'envisageais pour le moyen le plus court de convenir avec la cour de Vienne sur ladite élection, si les ministres de France déclaraient rondement à ceux

[1] Vergl. S. 150. — [2] Vergl. S. 184. — [3] Vergl. S. 185.

d'Autriche qu'il y aurait moyen de s'accommoder sur l'affaire et que le roi de France et ses alliés consentiraient à cette élection, à condition, *sine qua non*, que l'Angleterre et l'Autriche garantissent la tranquillité du Nord et en particulier de la Suède et qu'on satisfît l'Électeur palatin sur ses prétentions en tant qu'elles seraient raisonnables; l'on pourrait ajouter la garantie de l'Empire sur mes possessions de la Silésie et ce que la France jugerait d'ailleurs à propos. Je crois que ce serait le seul moyen d'amener l'affaire à une négociation. Je laisse à votre dextérité l'usage que vous voudrez faire de tout ceci auprès de M. de Puyzieulx.

Le triste évènement du décès du maréchal de Saxe[1] a rendu l'affliction que j'en ai eue, d'autant plus vive que je crois que Sa Majesté Très Chrétienne aura bien de la peine à réparer cette perte.

Nach dem Concept. Federic.

4684. AU CONSEILLER DU COMMUN A LA HAYE.

Du Commun berichtet, Haag 8. December: „Plusieurs gazetiers ont débité la semaine passée qu'on avait des avis secrets que Votre Majesté avait donné Son consentement pour l'élection d'un roi des Romains. Comme il est présumable que cela a été inséré à dessein de faire tomber quelques Princes de l'Empire dans un piège, et que Votre Majesté m'a fait la grâce de me communiquer Ses idées sur ce sujet,[2] j'ai trouvé le secret d'engager sous mains les gazetiers d'Utrecht et de la Haye de contredire cette nouvelle."

Nach dem Concept.

Potsdam, 15 décembre 1750.

J'ai bien reçu votre rapport du 8 de ce mois, et vous n'auriez su faire rien de mieux que de faire insérer dans quelques gazettes de Hollande l'article concernant l'élection projetée d'un roi des Romains, pour désabuser par là le public des fausses impressions qu'on a pu vouloir lui donner à ce sujet.

Federic.

4685. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A WOLFENBÜTTEL.

Potsdam, 17 décembre 1750.

Monsieur mon Cousin. La lettre que vous m'avez faite du 14 de ce mois, m'a été heureusement rendue, avec le projet du traité à convenir entre moi et M. le Duc votre frère. J'ai été charmé de l'adresse dont vous vous êtes pris pour envelopper le mystère de votre négociation, après que votre départ résolu était déjà éclaté, et les attentions que vous m'avez marquées à cette occasion, m'obligent à toute la reconnaissance imaginable envers vous.

Comme j'ai lu et examiné avec attention le projet du traité que vous m'avez communiqué, j'ai été d'abord un peu surpris, quand j'ai

[1] Gestorben 30. November 1750. — [2] Durch Ministerialerlass vom 3. November.

vu qu'il a plu à M. le Duc de prendre pour canevas de celui-ci son traité de subsides avec les Puissances maritimes; il m'a paru que les circonstances étaient un peu trop différentes pour que les articles dudit traité sauraient cadrer à ceux de mes propositions, que j'avais fait faire par écrit; c'est pourquoi j'ai fait mettre, à côté de la pièce que je vous renvoie ci-close, les remarques et les déclarations que j'ai cru nécessaire être faites sur tous les articles que le Duc, votre frère, m'a fait proposer.[1] Je suis persuadé qu'il les trouvera toutes équitables et conformes au cas où nous sommes, et j'ai aimé de lui déclarer naturellement ma façon de penser à ce sujet, plutôt que de laisser languir l'affaire. Quoique j'espère que M. le Duc, en y réfléchissant, trouvera mes propos raisonnables, néanmoins je vous le réitère encore que je ne le gênerai nullement sur la résolution qu'il va prendre là-dessus, et qu'il ne la fasse qu'en conformité de ses intérêts et de sa convenance.

Après tout, Votre Altesse considèrera que, de la façon que le projet du traité était couché, il m'aurait été plus onéreux qu'il n'a été aux Puissances maritimes, quoique les stipulations du Duc à mon égard soient bien différentes qu'elles ont été à l'égard des autres. Vous trouverez d'ailleurs que, quand même le Duc sera chargé du payement de ce corps de troupes, quand je les emploierai, il lui en reviendra toujours de la somme des subsides de 300,000 écus un surplus considérable, étant constaté que l'entretien de cinq bataillons ne coûte au delà de 175,000 écus. Je ne voudrais, de plus, point faire un aussi coûteux marché, puisque vous conviendrez que, si je voulais employer autant de sommes qu'il faudrait en conséquence du projet du traité, je pourrais en entretenir huit bataillons à ma propre disposition et à employer partout où je le voudrais.

Je laisse aux soins de Votre Altesse de faire valoir toutes ces raisons auprès du Duc, afin de ne lui pas laisser de soupçons, comme si je lui proposais des choses déraisonnables; si, au contraire, il agrée les conditions que je lui offre, j'espère qu'il voudra bien faire refondre le projet du traité et l'arranger en conséquence des conditions que je propose.

Au reste, je suis avec des sentiments d'estime, Monsieur mon Cousin, votre bon et très affectionné cousin

Federic.

Nach dem Concept.

4686. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 16. December, über die Differenzen mit Dänemark in der Bentinck'schen Angelegenheit,[2] indem sie sich für ihr Ver-

Berlin, 17. December 1750.

Sie haben Mich in eine Sache embarquiret, die Mir sehr unange-

[1] „Déclaration de Sa Majesté aux articles du projet du traité;" 25 Artikel. — [2] Vergl. Nr. 4681 S. 190.

fahren in dieser Frage auf die früher allerhöchsten Orts geltend gemachten Motive[1] beziehen. Da sich der dänische Hof den juristischen Argumenten verschliesse, hätten sie dort durch den französischen Gesandten Lemaire zwei Wege zu gütlichem Ausgleich vorschlagen lassen:

1° Que la cour de cour de Danemark décline à Vienne la commission qui lui a été injustement adjugée, comme cela se pratique tous les jours dans l'Empire en pareil cas.

Mais comme ce tempérament pourrait n'être pas du goût de la susdite cour, nous avons fait proposer

2° Que le roi de Danemark consente à laisser tomber toute l'affaire et à lever même le séquestre de Varel, si la comtesse de Bentinck se trouve en état, au moyen d'un négoce d'argent, de payer les dettes qui ont occasionné tout ce procès.

Dans l'un et l'autre cas, nous avons déclaré que Votre Majesté retirerait sur le champ la sauve-garde qui est actuellement à Knyphausen.

Nous attendons la réponse de la cour de Danemark sur ces deux propositions; mais comme l'intérêt caché qui l'a fait agir, nous fait craindre qu'elles ne soient rejetées, nous avons songé à un troisième expédient, qui serait que Votre Majesté remît la décision de cette affaire à l'arbitrage de la cour de France, à qui le Danemark s'est déjà adressé de son côté."

nehm. Die Dänen seind darüber sehr piquiret. Zuletzt wird es am besten sein, ein Accommodement durch Interposition von Frankreich zu treffen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

4687. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Berlin, 19 décembre 1750.

J'ai bien reçu vos rapports du 12 et du 15 de ce mois. Vous ferez bien de mettre à profit la sincérité que le sieur Calkœn affecte envers vous; telle qu'elle puisse être, vous devez cultiver son amitié, qui pourra vous servir, si vous y agissez avec prudence, de tirer de lui des informations sur plusieurs choses qui peut-être vous resteraient inconnues, avant que vous n'ayez vous-même établi vos confidences secrètes.

[1] Vergl. S. 67—71.

Soyez attentif sur l'usage que le ministère de Dresde fera des sommes en argent que l'Hanovre vient de leur faire compter,[1] et marquez moi précisément ce qui en viendra à votre connaissance et combien de temps ces richesses pourront durer. Si le plan du comte Hennicke est adopté, mes sujets en tireront la plus grande partie, puisque, selon les listes qui me sont arrivées jusqu'ici de ce que mes sujets créanciers de la *Steuer* ont à prétendre, cela va déjà à un million d'écus.

Nach dem Concept. Federic.

4688. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 19 décembre 1750.

Je suis bien content de la manière dont vous vous êtes acquitté des ordres que je vous avais donnés touchant le sieur Williams.[2] Dès que l'occasion se présentera pour parler encore au duc de Newcastle à ce sujet, vous lui direz poliment que j'avais trop de considération pour l'Angleterre et en particulier pour Sa Majesté Britannique que je dusse accuser un de ses ministres sur des soupçons légers, et que ce n'était que par un mouvement d'estime pour le duc de Newcastle et par le désir de vivre toujours en bonne harmonie avec le Roi son maître, que je l'avais fait avertir confidemment des écarts du sieur Williams; que quoique je ne trouvasse point à propos d'entrer dans des détails là-dessus, je saurais cependant assurer à lui, duc de Newcastle, qu'à juger des discours peu retenus que ledit sieur Williams tenait partout, il en faudrait conclure que, selon lui, le roi d'Angleterre était mon ennemi capital, ce que cependant je ne croirais jamais et dont j'étais tout-à-fait mieux persuadé; qu'il fallait cependant que j'avouasse que je serais bien aise de recevoir les témoignages d'amitié que Sa Majesté Britannique me ferait faire, par d'autres mains que de celles du sieur Williams, et que j'aimerais bien qu'on m'envoyât un autre sujet moins prévenu et mieux intentionné que celui-ci, ou qui au moins saurait mieux se cacher que lui. Au reste, vous pouvez être sûr du secret qui vous sera gardé sur vos avis.

Nach dem Concept. Federic.

4689. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Graf Otto Podewils berichtet, Wien 9. December, über Aeusserungen des Kaisers gegen Blondel in der demselben ertheilten Abschiedsaudienz. „C'est le comte Barck qui m'en a informé, en me priant de le ménager. Le sieur Blondel

Berlin, 19 décembre 1750.

J'ai reçu votre rapport du 9 de ce mois. Dans ce que l'Empereur a dit au sieur Blondel relativement à la Russie, il y a des

[1] Vergl. S. 159. 169. 180. 189. — [2] Vergl. S. 157.

ayant parlé dans son discours des sentiments d'amitié de sa cour pour Leurs Majestés Impériales, l'Empereur l'interrompit dans cet endroit, et après avoir fait signe au chambellan qui avait conduit le sieur Blondel à l'audience, de se retirer, il lui dit que les sentiments d'amitié de Sa Majesté Très Chrétienne lui causaient un plaisir des plus sensibles . . . que la cour d'ici n'avait rien négligé pour terminer les affaires à la satisfaction de la France, qu'il espérait qu'elle en serait convaincue, quoique les insinuations que le marquis de Puyzieulx avait fait là-dessus au comte de Kaunitz à différentes reprises, fissent presque voir que la France avait encore des doutes à cet égard; mais qu'elle devait considérer que la cour d'ici avait affaire à une puissance d'une roideur extraordinaire et qui, n'étant pas inférieure en forces à la cour d'ici, ne s'en laissait pas gouverner: que la Russie prenait surtout une confiance aveugle dans sa situation avantageuse, qui la mettait non seulement à l'abri, au moyen des déserts qui l'environnaient du côté de la Perse et de la Turquie, d'être attaquée par ces puissances, mais qu'elle ne pouvait encore guère être entamée avec avantage par des puissances de l'Europe, au lieu qu'elle était en état de porter ses forces partout; que cette position lui inspirait un si grand orgueil qu'elle se croyait en état de tout entreprendre et qu'elle ne faisait réflexion ni sur le péril ni sur les conséquences de ses entreprises. Que la cour d'ici n'avait rien négligé jusqu'ici pour lui inspirer des dispositions pacifiques, que les mouvements qu'elle s'était donnés avaient eu le succès que jusqu'à présent la Russie n'avait rien entrepris, que pour continuer à l'entretenir dans des dispositions de paix, Leurs Majestés Impériales y avaient envoyé le général Pretlack, qui avait du pouvoir sur l'esprit de l'impératrice de Russie et par conséquent était à même de contenir le ministère, mais qu'après tout il serait fort imprudent à la cour d'ici de se rendre responsable des entreprises que la Russie pourrait former, et qu'il le serait encore infiniment plus, si la cour d'ici voulait entrer dans toutes les idées baroques de cette puissance."

Nach dem Concept.

choses qui effectivement sont vraies et fondées, quoiqu'il ne soit pas moins vrai qu'il y en a qui sont représentées sous un faux jour, car il est sûr que la cour de Vienne conjointement à celle de Londres sont bien en état de retenir la Russie de toute entreprise d'éclat, pourvu qu'elles ne lui donnent point de subsides et ne lui fassent pas espérer de secours en cas d'une guerre offensive.

Au surplus, vous et le conseiller privé de Klinggræffen, que je suppose présentement arrivé à Vienne et à qui vous communiquerez toutes les dépêches qui vous arriveront encore de ma part à Vienne, n'avez autre chose à faire dans le moment présent que de bien observer tout ce qui se passe à la cour où vous êtes et de m'en instruire précisément.

Federic.

4690. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 19 décembre 1750.

J'ai bien reçu votre rapport du 7 de ce mois. J'avoue que la conduite équivoque que la cour de Danemark tient à présent, ne me permet pas de me décider tout-à-fait sur la droiture et la sincérité de ses intentions, et quand je considère la conduite qu'elle tient à l'occasion d'un différend qui vient de s'élever entre moi et elle pour la terre de Knyphausen, en relevant sans rime ni raison la résolution que j'ai prise comme directeur du cercle du Bas-Rhin, d'y mettre une petite sauvegarde, avec une hauteur qui ne lui convient pas et que le sujet ne mérite point, je penche à croire qu'elle a des vues cachées et qu'elle se prête aux inspirations des cours de Vienne et de Pétersbourg, qui ne souhaiteraient mieux que de brouiller les cartes partout où elles le sauraient. Comme ce n'est point le lieu ici pour vous expliquer en détail les circonstances de ce différend, j'ai ordonné à mes ministres du département des affaires étrangères de vous en entièrement mettre au fait.[1]

Au surplus, comme je sais qu'il y a entre les papiers du feu maréchal de Saxe un écrit qu'il a composé sous le titre de *Visions militaires*, vous devez prendre une occasion convenable d'en parler au marquis de Puyzieulx et de lui faire de la manière la plus affectueuse des instances de ma part pour qu'on me fasse le plaisir de m'en communiquer une copie, supposé que cet écrit ne contienne que des choses indifférentes, qui cependant sauraient être instructives à un homme de guerre, et qu'il n'y ait des choses point communicables à moi. Vous assurerez M. de Puyzieulx de la reconnaissance particulière que je lui aurais de cette communication, et me marquerez si j'aurai lieu d'espérer qu'on y condescendra.

Federic.

Nach dem Concept.

4691. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 21. December 1750.

Des Königs Majestät haben befohlen, an Ew. Excellenz zu melden, wie Höchstdieselbe sehr zufrieden wären, dass der p. Du Commun über die in seinem Bericht vom 15. dieses enthaltene Materien aus dem Departement instruiret worden, und würden Se. Königl. Majestät gerne sehen, wann Ew. Excellenz continuiren würden, gedachten Du Commun über die Umstände wegen der in Holland vorgehenden Veränderungen, ob die Staaten daselbst dem russischen Tractat accediren und ob selbige an Russland Subsides geben würden oder nicht,[2] ob die Réforme der Truppen noch geschehen und die Stadt Amsterdam solche durchsetzen werde, instruiren zu lassen, damit derselbe sich weiter darnach erkundigen und desfalls berichten könne.

[1] Vergl. S. 198. — [2] Vergl. S. 176.

m'ait parlé sincèrement, je me suis contenté d'y répondre en termes généraux et par manière de compliments."

„Le baron de Trenck qui a été cornette dans les gardes du corps de Votre Majesté et qui s'est échappé ensuite de Glatz, parcequ'on lui a fait croire, à ce qu'il m'a dit, que Votre Majesté l'avait condammé à une prison perpétuelle, m'a prié de le mettre à Ses pieds et La supplier très humblement de lui accorder sa grâce; qu'il comptait, moyennant la protection de Votre Majesté, de tirer plus de 60,000 écus de l'héritage de son oncle, mort ici, et de porter cet argent dans les États de Votre Majesté, où il est résolu de se rendre, dès qu'il aura obtenu son pardon."

vous et votre successeur sachiez bien vivre avec lui et entretenir ses bonnes dispositions autant que les circonstances le voudront permettre. Vous n'oublierez non plus de l'assurer de mon estime particulière, dont il en douterait d'autant moins qu'il se souviendrait encore que ç'avait été à mes instances qu'il avait été autrefois envoyé à ma cour,[1] dont aussi je ne l'avait vu partir qu'à regret. Outre cela, vous pouvez bien lui dire, quoique par manière d'acquit, qu'il n'y avait point d'autres brouilleries entre sa cour et moi que celles qui existaient uniquement par la mauvaise disposition de son frère à mon égard, dont je ne connaissais ni l'origine ni les raisons.

Quant à ce qui regarde les propos que le sieur de Trenck vous a tenus, vous devez lui dire que, quelque sujet de mécontentement que je saurais justement avoir contre lui, je lui accorderais cependant son pardon, quoique sous les conditions expresses qu'il se retirât avec ses biens en Prusse, qu'il y vivrait tout tranquillement en retraite et qu'il n'aspirât plus à rentrer en mon armée. Ce sont les conditions au pied desquelles il aura son pardon, avec la liberté de rentrer dans mes États, s'il en donne des assurances de s'y vouloir conformer exactement.

Nach dem Concept.

Federic.

4695. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 22 décembre 1750.

J'ai été tout-à-fait sensible aux assurances que le marquis de Puyzieulx est venu vous réitérer en conséquence de votre rapport du 11 du courant sur les bonnes intentions du roi de France à l'égard de mes intérêts dans l'affaire de l'élection d'un roi des Romains. Je ne lui causerai guère de peine à ce sujet, parceque je n'ai presque rien à demander à la charge de la cour de Vienne; car pour ce qui regarde la garantie de l'Empire que cette cour me doit sur mes possessions de la Silésie, elle s'en est offerte depuis peu, comme vous le savez, de son propre mouvement,[2] et il faut espérer qu'elle s'acquittera là-dessus en conséquence de son engagement; pour le reste, j'agirai avec un désintéressement parfait dans la susdite affaire d'élection et n'aurai pour

[1] Vergl. Bd. II, 468. — [2] Vergl. S. 117.

mon but principal que de maintenir les lois fondamentales de l'Empire et les libertés et prérogatives de ses États. Ce que je crois, au reste, convenir à la France et à moi dans cette affaire, c'est de faire stipuler en premier lieu par les cours de Vienne et de Londres la tranquillité du Nord, et que la Suède n'ait plus à appréhender des chicanes de la Russie, et, en second lieu, de procurer à l'Électeur palatin une satisfaction raisonnable sur la prétention qu'il a de la cour de Vienne. Voilà tout ce que je désire et au sujet de quoi je souhaite que la cour de France voulût tenir toujours un langage uniforme et constant vers la cour ci-mentionnée.

Federic.

Nach dem Concept.

4696. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 22. December: „Le comte de Puebla nous ayant communiqué le projet du décret commissorial que l'Empereur se propose d'envoyer à la Diète par rapport à la garantie de la paix de Dresde, nous avons l'honneur de l'envoyer ci-clos à Votre Majesté. Les observations que nous avons à faire sur cette pièce, se réduisent à ceci:

1° Qu'elle est conçue en des termes extrêmement froids et qui ne marquent guère d'empressement de faire réussir la garantie . . .

2° Qu'il y a glissée la clause *sans préjudice des anciens engagements, en tant qu'ils ne sont pas changés par des traités de paix postérieurs:* ce qui paraît se rapporter à la garantie de la Sanction Pragmatique de la maison d'Autriche.

3° Que dans la garantie d'Angleterre, insérée tout au long dans ledit projet, Sa Majesté Britannique se réserve expressément ses prétentions sur l'Ostfrise."[1]

Berlin, 23. December 1750.

Sie sollen darunter thun, wie sie es allemal vor Mich und Meine Postérité werden verantworten können. Ich verstehe dergleichen Vétilles nicht und lasse sie also machen, was sie vor Meinen Dienst und Interesse convenable erachten werden.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

4697. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Berlin, 25 décembre 1750.

Milord. Vous ne devez point douter de la satisfaction particulière que j'ai du précis de deux lettres qui vous sont parvenues depuis deux jours de la part de M. de Puyzieulx, que vous avez bien voulu me communiquer.[2]

[1] Vergl. Bd. V, 183 Anm. 1. — [2] „Extrait de deux lettres de M. de Puyzieulx du 13 décembre 1750."

Quant à la convention à faire entre le Roi votre maître et moi à l'égard des troupes de Brunswick, je m'engagerai, par la convention à régler entre vous et le comte Podewils, que je n'emploierai point, le cas existant, ces troupes à moins que la France n'en soit préalablement informée, ni ne m'en servirai que du gré et du consentement de la France. Je m'engagerai d'ailleurs que je n'emploierai pas lesdites troupes pour les envoyer en auxiliaires à la Suède.

Pour ce qui regarde le corps de troupes à négocier de la cour de Gotha, je souhaiterais toujours qu'il plût à la France de traiter directement à ce sujet avec ladite cour; au moins n'y voudrais-je pas donner mon nom que dans le cas de la dernière nécessité et quand les circonstances ne voudraient absolument le permettre autrement. Pour les Hessois, je ne vois aucun moyen de les avoir, à moins de leur accorder le prix exorbitant où ces gens-là voudraient se mettre. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

4698. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 26 décembre 1750.

J'ai reçu votre dépêche du 14 de ce mois. Je me suis étonné d'y voir la grande influence de Madame de Pompadour dans les affaires qui regardent même les premières charges du royaume, et les détails que vous en marquez excitent ma curiosité de savoir de vous si son influence va également aux affaires politiques et qui regardent les cours étrangères, au point qu'on saurait par son entremise les avancer plus que par les voies ordinaires et régulières. J'attends que vous vous expliquiez là-dessus par une dépêche que vous n'adresserez qu'à moi seul immédiatement.

Federic.

Nach dem Concept.

4699. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION FRÉDÉRIC DE VOSS A COPENHAGUE.

Berlin, 26 décembre 1750.

J'ai bien reçu votre dépêche du 19 de ce mois. A ce qui me paraît par tout ce que vous me marquez relativement à l'affaire de Knyphausen, la cour où vous êtes pense de vouloir m'intimider par des menaces. Quelque modération que je garderai avec elle, pour ne pas donner lieu à une altération dans le bon système où elle est entrée, elle saurait cependant bien se méprendre, si elle comptait de pouvoir agir envers moi de la façon qu'elle l'a fait à l'égard de la Suède, parceque ses emportements ne me toucheront guère. Aussi, s'il y a l'occasion de le faire sentir convenablement au ministère danois, vous

ne manquerez pas d'en jeter adroitement quelques mots sur ceci. Je vous renvoie, au reste, sur ce que mon ministère du département des affaires étrangères vous marquera à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

4700. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Berlin, 26 décembre 1750.

J'ai reçu les rapports que vous m'avez fait du 19 et du 22 de ce mois. Content que je suis de l'application que vous mettez à m'instruire exactement sur tout ce qui peut avoir du rapport à la négociation pécuniaire entre les cours d'Hanovre et de Dresde, je serai bien aise quand vous continuerez de me marquer précisément tout ce qui en viendra à votre connaissance.

Comme il me reste d'ailleurs un doute sur la somme de ce que la Saxe doit actuellement à l'Hanovre, que vous mettez à quatre millions et que cependant tous mes avis que j'avais antérieurement, avaient déjà mise à cinq millions que la Saxe devait à l'Hanovre depuis le temps de la paix de Dresde,[1] exclusivement des 1,600,000 écus du nouvel emprunt[2] et de ce que la cour de Dresde restait en intérêts à celle l'Hanovre, je souhaiterais bien que vous m'éclaircissiez exactement là-dessus. Vous devez d'ailleurs m'instruire sur l'usage que la cour de Dresde pense de faire à présent des sommes du nouvel emprunt, et combien on en destine pour satisfaire à mes sujets créanciers de la *Steuer*.

Nach dem Concept.

Federic.

4701. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A WOLFENBÜTTEL.

Berlin, 27 décembre 1650.

Monsieur mon Cousin. Quoique l'impatience que vous m'avez marquée par votre lettre du 21 de ce mois pour venir me revoir, ait eu de quoi me charmer, j'espère cependant que vous voudrez bien différer votre départ de Wolfenbüttel jusqu'à ce que M. le Duc, votre frère, aura signé le traité dont je vous ai envoyé le projet, avec mon approbation, par la dernière estafette qui vous est parvenue de ma part.

Dès que cet acte sera signé, il dépendra de vous de venir me l'apporter vous-même, pour vous marquer alors toute l'obligation que je vous ai des peines et des soins que vous vous êtes donnés à ce sujet.

Il serait d'ailleurs nécessaire que vous prissiez avant votre départ un concert avec le Duc, votre frère, de quelle manière il pense à tirer d'ici les sommes des subsides qui lui reviendront de moi, afin que cela

[1] Vergl. Bd. V, 522. — [2] Vergl. S. 159.

se fasse d'une façon qui ne cause aucun éclat, ni ne fasse soupçonner notre secret.

Je suis avec estime, Monsieur mon Cousin, votre bon et très affectionné cousin

Federic.

Nach dem Concept.

4702. AU DUC RÉGNANT DE WÜRTEMBERG A BAIREUTH.

Berlin, 28 décembre 1750.

Monsieur mon Cousin. Je reconnais parfaitement comme je dois l'attention et la confiance que Votre Altesse Sérénissime a bien voulu me marquer par Sa lettre du 24 de ce mois que je viens de recevoir.

Pour Lui en témoigner ma reconnaissance, et par la part sincère que je prends à tout ce qui regarde Ses intérêts, je dois Lui dire qu'un traité tel que la France le propose à Votre Altesse Sérénissime, ne saurait que Lui être infiniment avantageux à tous égards, parceque la France sera obligée par là de concourir à tout ce qui pourra être de la gloire et des intérêts de Sa maison.

D'ailleurs Votre Altesse Sérénissime Se verra toujours assurée que, dans le cas que des troubles s'élevassent en Allemagne, Ses États n'en sauraient être malheureusement enveloppés, mais qu'ils jouiront plutôt des avantages d'une neutralité parfaite.

Au surplus, j'ai tout lieu d'être persuadé qu'il y a bien d'autres Princes de l'Empire encore qui souhaiteraient de prendre des liaisons pareilles, pour en retirer des avantages également réels et solides. Ce sont les sentiments que j'ai bien voulu vous marquer avec toute la sincérité imaginable, étant etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

4703. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, A VIENNE.

Berlin, 29 décembre 1750.

J'ai bien reçu votre rapport du 19 de ce mois. S'il venait à arriver que le comte d'Ulfeld acceptât la place vacante de président du Conseil Aulique, et que le comte de Kaunitz ou quelque [autre] succédât à la sienne, j'attends que vous, ou à votre lieu le conseiller privé de Klinggræffen, étudiez attentivement le caractère avec le fort et le faible de celui qui succédera au comte d'Ulfeld, tel qui le puisse être, afin que vous sachiez m'en faire un portrait tout-à-fait exact et détaillé.

Au reste, j'ai été vivement touché du triste état de santé où l'Impératrice douairière s'est trouvée au départ de votre dépêche. Il me serait bien consolant d'avoir de meilleures nouvelles à son sujet, par la

haute estime et la considération particulière que j'ai toujours gardée pour sa personne et pour ses éminentes vertus.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

4704. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 29 décembre 1750.

J'ai bien reçu votre rapport du 15 de ce mois. Je n'ai pas ignoré l'accession que le roi d'Angleterre a faite depuis peu au traité conclu entre les deux cours impériales,[2] mais ce qui doit faire votre principale attention à présent, c'est de tâcher de bien pénétrer s'il y a des subsides en argent stipulés à la Russie dans cette accession. Ce n'est pas que je regarde comme des subsides si parmi les articles de l'accession on a peut-être évalu en argent le secours à donner par l'Angleterre à la Russie, le cas de l'alliance existant effectivement, mais ma grande attention est d'être informé avec précision si l'Angleterre s'est obligée à payer des subsides annuels à la Russie dès à présent, pour aider indirectement à celle-ci de mettre en exécution les projets qu'elle peut avoir conçus.

Federic.

Nach dem Concept.

4705. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Berlin, 29 décembre 1750.

J'ai reçu votre dépêche du 18 de ce mois. Vous avez agi parfaitement en conformité de mes intentions, quand, en conséquence de la demande que la Princesse Royale, ma sœur, vous a faite, vous avez parlé au comte Tessin au sujet d'un autre sujet plus délié et plus routiné dans les affaires à choisir à la place du sieur de Greiffenheim. Aussi direz-vous à M. de Tessin combien j'étais sensible de l'attention qu'il m'avait témoignée à cet égard, et de ce qu'il avait bien voulu déférer à ma demande par rapport à la correspondance à établir entre les ministres de Suède à Pétersbourg et à Berlin pour nos intérêts communs.[3]

La bonne volonté que le roi de Danemark a marquée relativement à l'affaire du futur mariage du prince Gustave,[4] m'a fait bien du plaisir; quoique je ne veuille pas douter de la droiture de ses intentions, j'avoue cependant que je ne suis point hors de toute appréhension que les chipotages du comte Lynar à Pétersbourg ne tirent à conséquence, et mes lettres que j'ai eues encore de là, continuent à marquer que ce comte

[1] Vergl. Bd. V, 90. — [2] Die englische Accession zu dem Petersburger Vertrage vom 22. Mai/2. Juni 1746 zwischen den Höfen von Petersburg und Wien ist datirt Petersburg 30. October a. St. 1750. Vergl. Martens, Recueil des traités conclus par la Russie I, 176. — [3] Vergl. S. 190. — [4] Vergl. S. 149. 189.

tient toujours la même conduite envers le ministre de Suède et le mien, qu'il évite autant qu'il peut de voir.

Federic.

Nach dem Concept

4706. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Chambrier berichtet, Paris 18. December: „Je crois que le marquis de Puyzieulx a bien senti que l'empressement que les ministres autrichiens ont eu de parler à l'ambassadeur de France, comme ils ont fait, sur le rappel du sieur Gross, a quelque motif caché, ou d'empêcher que la France ne croie que la cour de Vienne a été confidente de ce rappel, pour ne pas altérer les impressions qu'elle tâche de donner ici de ses bons sentiments pour la conservation de la paix, ou bien que ce rappel est un jeu concerté entre les deux cours impériales, pour fournir une occasion à la cour de Vienne de se rendre nécessaire dans cette affaire, afin que celle de l'élection en devienne plus facile pour ladite cour. Il me parut que le marquis de Puyzieulx n'était pas éloigné d'adopter ce sentiment, qui est celui de ceux qui raisonnent ici sur le rappel du sieur Gross."

Berlin, 29 décembre 1750.

J'ai reçu votre rapport du 18 de ce mois. Le marquis de Puyzieulx ne se trompe point dans ses conjectures sur le jeu concerté qu'il y a eu entre les deux cours impériales relativement au rappel du sieur Gross. Entre plusieurs autres circonstances qui ne me laissent aucunement douter de ce concert, il y en a une assez remarquable; c'est ce qu'on a eu des lettres de Vienne à la Haye qui ont prédit cet évènement en ces termes exprès: »Aujourd'hui le sieur Gross quittera Berlin d'une telle et telle manière.«[1]

Au surplus, c'est une imputation absolument fausse qu'on ait manqué d'égards au caractère dont cet homme fut revêtu; il ne saura jamais s'en plaindre avec fondement; mais c'est une chose jusqu'ici inouïe qu'un ministre étranger veuille compter pour un affront, quand un Prince souverain ne le convie pas à sa table quand il n'y a que des personnes choisies qui y sont invitées.[2] Aussi, pour éviter dorénavant de pareilles algarades, je pourrai bien prendre la résolution de ne convier plus aucun des ministres étrangers à ma table, pour ne laisser plus sujet à aucun d'eux de se plaindre de manque d'attention à ce sujet. Ce que vous pourrez bien dire au marquis de Puyzieulx, quand une occasion convenable s'y présente.

Au reste, vous pouvez être assuré que je suis tout-à-fait tranquille par rapport aux desseins de la cour de la Russie et que je suis moralement persuadé qu'elle ne tentera rien que par des intrigues et par des souterrains.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. S. 198. — 2 Vergl. S. 61 Anm. 1.

4707. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 31. December: „Je viens de recevoir la réponse ci-jointe du baron de Keller [Stedten 25 décembre 1750] touchant un traité de subsides avec la cour de Saxe-Gotha pour un corps auxiliaire de 3 à 4,000 hommes.[1] Votre Majesté y verra que la question *an* est décidée favorablement pour Elle. Il ne s'agira donc que du plan que le baron de Keller demande qu'on lui envoie, pour les conditions et les avantages réciproques. Je soumets aux hautes lumières de Votre Majesté si, pour éviter tant de disputes et de discussions avec la France sur un pareil traité, il ne vaudrait pas mieux que milord Tyrconnell fournît un pareil plan, quoique le traité même pourrait être conclu être Votre Majesté et le duc de Saxe-Gotha."

Berlin, 31. December 1750.

Se. Königl. Majestät haben auf einliegenden Bericht von Ew. Excellenz zur mündlichen allergnädigsten Resolution zu melden befohlen, dass, so viel die quaestionem an anbetreffe, es recht gut sei; Sie vermeinten demnächst aber, wie es convenabel und gut sein dörfte, denen Gothanern mit einer natürlichen Franchise zu sagen, wie es Frankreich sei, welches die Subsides offerirte und den Tractat schliessen wolle.

Ew. Excellenz könnten also mit Mylord Tyrconnell daraus sprechen und mit ihm verabreden, dass derselbe ein Projet zum Traité mache und die Propositiones darin setzte und vorschlüge, was Frankreich fordern und thun wolle.

Wollten die Gothaner sich darauf nicht einlassen, noch mit Frankreich directement traitiren, auf solchen Fall, und wenn es nicht anders wäre, so wollten Se. Königl. Majestät Dero Namen dazu hergeben, allermaassen Sie Sich sonsten nicht gerne in so viele Sachen weiter embourbiren möchten. Wenn es aber sein müsste, so könnten Ew. Excellenz die Sache mit Mylord Tyrconnell negociiren, und melirten des Königs Majestät Sich nicht weiter davon, als nur, dass Sie wüssten, wie [die] Sache gehen möchte und ob solche zu Stande käme oder nicht.

Nach der Ausfertigung.

Eichel.

4708. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A WOLFENBÜTTEL.

Berlin, 1er janvier 1751.

Monsieur mon Cousin. Je n'aurais pas manqué de répondre d'abord à la lettre que vous m'avez faite du 26 passé et que j'ai bien reçue à son temps, avec les originaux du traité que vous avez constaté si heureusement entre moi et M. le Duc, votre frère,[2] s'il n'y avait eu des affaires de la dernière conséquence [qui], avec un état de santé qui n'a pas été tout-à-fait bon, m'en avaient empêché. Ce que vous aurez la bonté d'excuser de votre mieux auprès de lui.

[1] Vergl. S. 188. — [2] Die Unterzeichnung des preussisch-braunschweigischen Subsidienvertrages erfolgte am 24. December. Gedruckt bei Schäfer, Geschichte des siebenjährigen Krieges, Berlin 1867, Bd. I, 577.

Je me vois au comble de ma joie de ce que cette affaire a été finie à la satisfaction de M. le Duc, et je reconnais autant que je dois les marques essentielles qu'il m'a données par là et par la facilité avec laquelle il a bien voulu y concourir, de son amitié que j'estimerai et honorerai à jamais.

J'aurais sans faute fait expédier les pleins-pouvoirs pour Votre Altesse avec les ratifications solennelles de notre traité, si je n'avais trouvé juste de me prêter avec une facilité réciproque à ce que le Duc a désiré à cet égard dans le billet qu'il vous a écrit de sa main propre. Ainsi, comme il se déclare qu'il n'avait affaire que de pleins-pouvoirs solennels à votre égard et qu'il ne demandait d'autres ratifications qu'en peu de mots signés de ma main et scellés de mon cachet, je me suis conduit dans tout ceci selon son désir.

Pour ce qui regarde sa demande à ce que tout le corps de troupes ne soit destiné autrement que pour la seule forteresse de Magdebourg, j'espère que M. le Duc acquiescera à ce dont nous en sommes convenus dans le traité, par la considération que la séparation de ces troupes dans les deux garnisons exprimées[1] se pourra faire sans aucun inconvénient; que M. le Duc n'a désiré à cet égard dès le commencement de la négociation autre chose à ce sujet, sinon que les troupes dussent être mises dans des garnisons entre la Wéser et l'Oder, et que d'ailleurs il ne saurait pas me convenir qu'un officier des troupes de Brunswick commandât dans mes forteresses et qu'il n'y avait en même temps point de mes troupes dans celles-ci.

Quant à ce qui regarde les subsides, je m'arrangerai de la façon que les deniers en doivent être toujours comptés à vous, par la raison que M. le Duc allègue. D'ailleurs je les ferai payer en quatre termes de trois en trois mois, à compter du 1er de celui où nous venons d'entrer.

Il ne me reste donc que de vous envoyer à la suite de cette lettre l'original du traité et de ses articles séparés que vous avez signés de ma part, avec mes ratifications au gré du Duc, pour que vous ayez la bonté de les lui présenter, ayant, moi, fait garder avec tout le secret possible les originaux qu'il a signés lui-même. Je m'occupe à présent à arranger la garantie de la France sur notre traité telle qu'elle y est stipulée, et dès que les actes de cette garantie me seront parvenus, je ne manquerai pas d'en faire communication au Duc.

J'attends à présent le retour de Votre Altesse, qui voudra bien dire à Son retour chez nous qu'Elle Se trouve parfaitement rétablie des indispositions qui L'avaient retenue à Brunswick. Au reste, que Votre Altesse compte sur la parfaite estime et sur la reconnaissance avec laquelle je serai à jamais de Votre Altesse le bon et très affectionné cousin

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Magdeburg und Stettin.

4709. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Warendorff berichtet, Petersburg 15. December: „Le Chancelier vient de m'envoyer dans ce moment la réponse à la lettre que je lui avais fait tenir hier,[1] en me faisant dire que son intention avait été de me faire inviter à une conférence, mais comme cela n'avait pas pu se faire maintenant, il m'envoyait une note renfermant les raisons qui avaient engagé l'Impératrice à rappeler son ministre de la cour de Votre Majesté. Elle contient en général des plaintes amères par rapport aux sujets russiens qui se trouvent dans le service de Votre Majesté, et qu'ils ne pouvaient point obtenir leur congé,[2] et que le droit des gens avait été violé à cet égard; des insinuations faites au sieur Gross[3] et des prétendues inattentions commises contre lui.[4] La note étant remplie de plusieurs expressions assez indécentes, j'ai répondu au secrétaire qui me l'avait apportée, que je ne pouvais point l'accepter ni en faire usage, sans me rendre responsable à ma cour, d'autant plus que mon ministère venait de finir, et qu'ainsi je le priais de la reprendre. Toutes les instances que je lui ai faites à cet égard, ont été perdues. Je lui ai déclaré de nouveau là-dessus que je ne ferais aucun usage de la pièce, et je répéterai la même chose à celui qui me délivrera les passeports. J'avais dessein de renvoyer la note au Chancelier, mais je suis sûr qu'il ne l'aurait point accepté, sans compter que j'aurais risqué de m'attirer par là quelque affront ou avanie grossier de sa part, ayant surtout fait la réflexion que, ce ministre prétendant que le droit des gens avait été violé dans la personne du sieur Gross, il aurait pu, de dépit et de rage, le violer à mon égard."

Nach der Ausfertigung.

Berlin, 1. Januar 1751.

Ew. Excellenz wird vermuthlich der Herr Geheime Rath Vockerodt bereits hinterbracht haben, wie dass des Königs Majestät auf die letztere Dépêche des Herrn Warendorff resolviret haben, dass solchem geantwortet und die Dépêche ihm auf Memel adressiret werden soll, wie zuforderst des Königs Majestät seine wegen des von dem Bestushew ihm zugesandten Promemoria gehaltene Conduite sehr approbirten; dass er demnächst bei seiner Ankunft zu Memel gedachtes Promemoria zurückschicken und ihm dabei ganz sec schreiben solle, wie das Promemoria in solchen Termes gefasset sei, dass kein preussischer Minister sich chargiren könne, dergleichen anzunehmen, und da überdem sein Ministère schon expiriret habe und er nicht mehr in Activité gewesen, als der russische Secrétaire ihm solches bringen, solches auch nicht wieder zurücknehmen wollen, so könne er nicht umhin, ihm, Bestushew, solches wieder auf der Post zurückzusenden, mit dem Erinnern, sich in Sachen, so den preussischen Hof angingen, aller ungebührlichen Expressionen zu enthalten.

Eichel.

4710. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 2 janvier 1751.

J'ai bien reçu votre rapport du 21 de décembre. Si l'on croit là où vous êtes que la cour de Vienne aura des ménagements pour la

[1] Mit dem Ansuchen um die Pässe zur Rückreise aus Russland. Vergl. S. 168. — [2] Vergl. Bd. VI, 55. — [3] Vergl. Bd. VII, 199. 223. — [4] Vergl. S. 61. 164.

France dans l'affaire de l'élection d'un roi des Romains, mes avis de Londres sont que le roi d'Angleterre pense de la pousser avec toute la vivacité possible.

Selon moi, le malheur ne serait pas trop grand pour la France et pour moi, si l'on brusque l'affaire. Nous protesterions contre, resterions tranquilles à cet égard et regarderions avec des yeux indifférents ce que le parti contraire y entreprît. Au surplus, comme il me paraît qu'il y a un peu d'affectation de ce qu'on nomme toujours *mes intérêts*, quand les ministres de France s'énoncent sur la susdite affaire, je dois vous répéter que je n'ai rien à demander à la charge de la cour de Vienne relativement à ce sujet, et je crois qu'il conviendra que vous vous expliquiez de la sorte envers M. de Puyzieulx, quand l'occasion s'y prêtera.

Nach dem Concept.

Federic.

4711 AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 2 janvier 1751.

Votre dépêche du 18 décembre m'a été rendue. Je vous sais bon gré de la façon que vous avez mis en mouvement auprès du duc de Newcastle l'affaire des déprédations exercées par la marine anglaise sur mes sujets pendant la dernière guerre;[1] aussi devez-vous renouveler ces représentations, quand je ferai payer encore, dans le courant de cette année, les sommes que j'ai destinées pour acquitter les dettes de Silésie, me réservant toujours de défalquer au dernier terme du payement les sommes qu'il faut pour satisfaire à mes sujets ce qu'on voudra leur dénier injustement.

Federic.

Nach dem Concept.

4712. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Berlin, 2 janvier 1751.

J'ai reçu vos rapports du 26 et du 29 passé. La manière dont vous vous êtes conduit avec le sieur Calkœn, a toute mon approbation; aussi continuerez-vous d'agir avec précautions à son égard.[2] Je crois que vous ne ferez pas mal de prendre l'occasion pour parler à présent au comte Hennicke touchant les prétentions de mes sujets créanciers de la *Steuer* et de lui insinuer qu'en conséquence de ce qu'on venait de stipuler avec l'Hanovre à ce sujet, je m'attendais à ce qu'on pensât, à présent, sérieusement à satisfaire à mes sujets dont les billets de la *Steuer* étaient actuellement échus. Ce sont des choses sans exemple et inouïes que les procédures que vous m'avez marquées dans votre dernier rapport. D'ailleurs rien ne serait de plus humiliant pour la cour de Dresde et de

[1] Vergl. S. 170. — [2] Vergl. S. 194.

plus indigne que si, par le désir d'avoir de nouveaux emprunts de l'Hanovre, elle se laissait entraîner à se mettre sous la tutelle de celle-ci. Continuez à être attentif sur tout ce qui se passera et à m'en faire vos rapports.

Federic.

Nach dem Concept.

4713. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A COPENHAGUE.

Berlin, 2 janvier 1751.

J'approuve parfaitement la conduite que vous avez observée en conséquence de votre rapport du 26 dernier relativement à l'affaire de Knyphausen.[1] Elle doit occuper dans le moment présent votre attention principale, afin de bien éclairer la cour de Danemark là-dessus et de savoir de quelle manière elle poursuivra cette affaire. Pour ce qui regarde le sieur Bernstorff, vous savez assez que, dès qu'il a été question de le placer dans le conseil de Danemark,[2] j'ai été du sentiment qu'on ne saurait se fier de lui.

Federic.

Nach dem Concept.

4714. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Rohd berichtet, Stockholm 22. December: „Le comte Tessin m'a dit en confidence qu'on avait été informé que le parti contraire avait formé le projet d'engager sous main le peuple de Dalecarlie à proposer la souveraineté dans la prochaine assemblée des États, à dessein seulement que la Russie pût en prendre occasion de dire que ses appréhensions à ce sujet-là n'avaient pas été à tort, et qu'on voyait bien clairement qu'il y avait un dessous des cartes tout arrangé pour changer la forme du gouvernement de Suède."

Berlin, 2 janvier 1751.

J'ai reçu votre rapport du 22 passé. Je ne saurais qu'applaudir parfaitement aux précautions sages que le ministère de Suède prend pour s'informer du vrai état des choses dans l'intérieur du royaume et pour prévenir le parti contraire dans le projet noir et traître qu'il avait formé. Au surplus, je ne doute pas que l'ambassadeur de France ne soit instruit de cette affaire et qu'il n'en ait averti sa cour.

Federic.

Nach dem Concept.

4715. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 3. Januar 1751.

Ew. Excellenz habe ganz gehorsamst melden sollen, wie des Königs Majestät ganz unzufrieden sein, dass der Herr Warendorff von seinem

[1] Vergl. S. 193. 194. — [2] Vergl. Bd. VII, 265.

vorhin gemeldeten Entschlusse wegen der bekannten Note[1] auf einmal abgegangen ist und solche noch aus Petersburg mit der Post abgeschicket hat. Höchstdieselbe waren erstlich der Meinung, dass mit gedachter Note nichts besser anzufangen, als solche in das Feuer zu werfen. Sie haben aber nachher von Sentiment geändert und vermeinen, dass dem vorgefallenen Umstande ohnerachtet man selbige dennoch wohl annoch dem p. Warendorff auf Memel entgegensenden und ihm aufgeben könne, solche von dar aus zurückzuschicken; welches also Ew. Excellenz vermelden sollen. Daferne Dieselbe inzwischen eine zu grosse Incongruité dabei finden sollten, so stelle zu Dero gnädigen Gefallen anheim, ob Ew. Excellenz nicht etwa noch morgen früh eine kleine Vorstellung desfalls thun wollten, welches um so ehe Ingress finden dörfte, wenn ein oder anderer Vorschlag geschehen könnte, auf was Art die Sache sonsten auf eine convenable Weise remediret werden könnte. Es haben ausserdem des Königs Majestät mir gesaget, dass weil Sie wegen heftiger Kopfschmerzen die Note nicht recht, noch völlig durchlesen können, ich solche lesen und Deroselben morgen, wenn es mit Deroselben besser sein würde, den Einhalt davon sagen sollte. Ich stelle jedennoch Ew. Excellenz Gutfinden lediglich anheim, was Dieselbe hierunter am diensamsten zu sein erachten werden.

Weil ich auch nicht weiss, ob der Herr Warendorff eine Abschrift der Note seinem Duplicat beigefüget, und auf solchem Falle, wenn es nicht geschehen, vermuthe, dass Ew. Excellenz selbige gerne lesen möchten, um von dem Einhalt, und wie weit es darunter gegangen oder nicht, au Fait zu sein, so nehme mir vor mich die Freiheit, solche originaliter hierbei zu legen, mit der gehorsamsten Bitte, weil ich noch nicht die Zeit gehabt, solche einmal anzusehen, mir sonder Beschwer solche heute gegen Abend wieder zukommen zu lassen, damit selbige mit Attention lesen und Sr. Königl. Majestät morgen früh den verlangten Rapport daraus erstatten könne.

Sonsten melde noch, dass des Königs Majestät heute mit einem Kopfweh und Fluxion auf der Brust, so aus einer Verkältung entstanden, befallen worden, mit welcher es aber hoffentlich von keiner Conséquence sein wird, wann Sie nur nach des Herrn Cothenius Rath Sich ein paar Tage in der Kammer halten wollen.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

4716. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 3. Januar: „La dépêche à la suite de laquelle se sieur Warendorff a envoyé la note en question, et qui d'ailleurs a été écrite en clair d'un bout à l'autre,

Berlin, 4. Januar 1751.

Des Königs Majestät haben auf einliegende Vorstellung zur mündlichen allergnädigsten Reso-

[1] Vergl. S. 209.

ayant été visiblement ouverte et recachetée d'un cachet postiche, on peut poser en fait que le chancelier Bestushew n'aura pas manqué d'en tirer copie. Comme il aura vu par là que le sieur Warendorff a déjà fait parvenir à Votre Majesté la note en original, on manquerait son but, à ce qu'il nous semble, en la lui renvoyant à l'heure qu'il est, et, selon nos faibles lumières, il serait plus à propos d'y répondre d'une manière convenable et solide, soit par une note dont on distribuerait des copies aux ministres étrangers qui se trouvent ici, soit par une lettre anonyme dans le goût de celle que la cour de Suède a fait répandre à l'occasion du dernier mémoire du ministre russien à la Porte."

lution ertheilet, wie Sie glaubten am convenablesten zu sein, auf die Note des Kanzler Bestushew gar nicht zu antworten, sondern solches als ein Non-avenu zu nehmen und gedachte Note wie eine Rhapsodie von des Kanzlers Façon über lauter verkehrt begriffene und vorgestellete Dinge anzusehen, indem sonsten dieser Gelegenheit nehmen möchte, ganz unanständig darauf zu antworten, welches dann nichts anders effectuiren würde als nur den Aigreur zu vermehren. Sonsten aber hielten Se. Königl. Majestät davor, dass Dero Ministres an auswärtigen Höfen eine Declaration desfalls zugesandt würde, wie man nämlich die Note von solcher Beschaffenheit zu sein [glaubte], dass es nicht werth wäre, darauf zu antworten, weil es nicht anders als eine Querelle d'Allemand und mit verkehrt angeführten Bagatellen zusammengesetzte Pièce sei, welche man der russischen Kaiserin gar nicht zuschreiben könnte und also als ein Non-avenu ansähe.

Jedennoch aber würde gut sein, dass [Ew. Excellenz] an den Baron Chambrier, den von Rohd und endlich auch den von Voss zu Kopenhagen (um es dem Abbé Lemaire zu communiciren, auf dass solcher, jedennoch nur allein in seinem Namen, davon bei dem dänischen Hofe Gebrauch machete) eine solide und deutlich gefassete Beantwortung aller derer in der Note angeführten Umstände nächstens zusendete, um gedachte Ministres au fait zu setzen, mit dem Beifügen, wie der Grund der ganzen Sache sei, dass die wienersche und englische Höfe, hauptsächlich aber der p. Bestushew, nicht gerne einen preussischen Minister am russischen Hofe haben möchten, der observirete, was unter ihnen geschmiedet würde.

So viel endlich das Original der Note selbst anlangete, so erachteten Se. Königl. Majestät dennoch vor sehr gut und nöthig zu sein, dass solche dem p. Warendorff wieder gesandt und auf Memel oder der Orten in Dero Landen adressiret und ihm in convenienten Terminis aufgegeben würde, solche Originalnote von dar aus mit der Post dem Kanzler Bestushew vermittelst eines Schreibens an solchen wieder zurückzuschicken.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

4717. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 5 janvier 1751.

J'approuve parfaitement la réponse que vous avez faite au marquis de Puyzieulx sur ce qui fait le sujet de votre relation du 25 passé. Il est sûr que, quelque soin que la cour de Vienne se donne pour cacher son jeu avec celle de Russie, l'on sait cependant avec certitude que les chipotages entre ces deux cours ne discontinuent point. Je suis d'ailleurs averti de fort bon endroit que le général Pretlack a emporté à son départ de Vienne 40,000 ducats en espèces pour la cour de Russie. On prétend, à la vérité, que c'était le reste des subsides des Puissances maritimes, qui les avaient fait payer à la cour de Vienne pour en défalquer ce qui lui revenait pour les fournissements faits aux troupes de Russie du temps qu'elles hivernaient dans les États héréditaires d'Autriche,[1] mais je suis persuadé qu'on n'a muni le général Pretlack de cet argent que pour en faire des corruptions en Russie. Vous pouvez bien convenablement communiquer cette anecdote à M. de Puyzieulx.

Federic.

Nach dem Concept.

4718. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 9 janvier 1751.

J'ai appris avec satisfaction, par la lettre que vous m'avez faite du 30 passé, votre arrivée à Vienne. J'ai été en peine de l'accident fâcheux qui vous est arrivé chemin faisant,[2] j'espère cependant qu'il n'aura guère de suites et que vous serez à même d'entrer bientôt en activité.

Nos nouvelles d'Angleterre sont toujours que le roi d'Angleterre reste intentionné de brusquer l'affaire de l'élection d'un roi des Romains. S'il persiste de vouloir s'y prendre de la sorte, et si, de concert avec la cour de Vienne, il la met en exécution, la France et ses amis n'en seront pas trop fâchés, puisque toute illégalité commise à l'occasion de cette affaire servira de la renverser. Au reste, on n'aura pas l'Électeur palatin aussi aisément qu'on paraît vouloir se le persuader.

Nach dem Concept.

Federic.

4719. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 9 janvier 1751.

Je vous sais tout le gré possible de l'attention que vous avez en conséquence de votre rapport du 25 dernier, pour bien approfondir si

[1] Vergl. Bd. VI, 392. — [2] Es handelt sich um eine Erkrankung des Gesandten.

dans l'accession de l'Angleterre au traité qui subsiste entre les deux cours impériales,[1] il a été question ou non de subsides secrets ou parlementaires à payer à la Russie. Comme c'est un point qui m'intéresse particulièrement et qui me servira de pierre de touche pour juger sur les intentions des cours alliées et sur la droiture de ses sincérations, vous ne devez épargner ni soins ni application pour vous en orienter avec toute la justesse possible et pour pénétrer à fond ce qui en est ou non.

Federic.

Nach dem Concept.

4720. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Berlin, 9 janvier 1751.

J'ai bien reçu votre rapport du 25 dernier. Mon ministère vous instruira sur tout le détail de ce qui s'est passé à l'égard du rappel du sieur Gross,[2] par où vous serez à même de vous en expliquer envers le ministère de la Suède. En attendant, je suis persuadé que l'affaire restera là et qu'elle n'aura plus de suite. J'ai tout lieu de douter que la cour de Pétersbourg soit intentionnée d'employer ledit Gross à Stockholm,[3] mais en supposant pour un moment qu'elle y voudrait parvenir, je crois que la Suède pourrait bien être en droit de refuser un sujet tel que celui-ci.

Au reste, les insinuations que vous avez faites au comte Tessin regardant le sieur Greiffenheim[4] et la manière dont vous vous êtes pris à cet égard, ont toute mon approbation.

Federic.

Nach dem Concept.

4721. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Du Commun berichtet, Haag 5. Januar: „Je redoublerai mes soins pour mériter de plus en plus les grâces de Votre Majesté. Elle pourrait me mettre à même d'y réussir efficacement, si Elle jugeait à propos de m'écrire quelques lignes en faveur du sieur Fagel, à peu près dans les termes du projet ci-joint. Je sais que cela chatouillera ce ministre et qu'il y sera sensible au point qu'il se relâchera en ma faveur de sa discrétion, et que j'en arracherai toujours quelques petites choses qui me mettront sur les voies d'en découvrir de plus grandes."

Michell berichtet, London 29. December: „J'ai appris que l'affaire de

Berlin, 11. Januar 1751.

Des Königs Majestät wollen, wie dem Du Commun im Haag eine verte Reprimande gegeben werden soll, dass er sich so weit vergessen, Deroselben vorschreiben zu wollen, wie Sie an ihn über diesen oder jenen schreiben sollen, welches sich von ihm als einem puren Legationssecrétaire gar nicht schickte, noch von einigem Effect sein würde, da ihm der Pensionair deshalb doch nicht mehr sagen

[1] Vergl. S. 205 Anm. 2. — [2] Vergl. S. 164. — [3] Vergl. S. 179. — [4] Vergl. S. 166. 190.

l'élection [de roi des Romains] continue à se pousser ici avec vigueur, et l'on s'y flatte même que vers la fin de janvier l'électeur de Mayence sera en état d'écrire les lettres circulaires anx membres du Collège électoral sur cette élection. L'on m'a ajouté que l'on espérait toujours que la Saxe se rendrait, sans qu'on dise combien on lui donnera; que, de plus, l'on regardait la négociation avec l'électeur de Cologne comme finie."

Graf Otto Podewils berichtet, Wien 30. December: „Blondel continue de remettre d'un jour à l'autre son départ, sous différents prétextes, et il paraît qu'il ne veut abandonner le marquis de Hautefort avant de l'avoir suffisamment affermi dans les sentiments qu'il a tâché de lui inspirer en faveur de la cour d'ici. J'appréhende bien qu'il ne réussisse que trop et qu'il ne m'en coûte bien du temps et des peines pour ramener l'Ambassadeur, à qui d'ailleurs il laisse pour guide M. de Durazzo, ministre de la république de Gênes et aveuglément dévoué à la cour d'ici. Il n'est pas à douter non plus qu'à son retour à Paris Blondel ne fasse son possible pour prévenir le ministère de France en faveur des sentiments de la cour d'ici, mais surtout à l'égard de l'élection d'un roi des Romains, sur laquelle, suivant les discours qu'il tient déjà ici, Leurs Majestés Impériales étaient d'une grande indifférence, et qu'elles prendraient peu à cœur les oppositions que les Électeurs pourraient former contre une affaire à laquelle elles ne s'étaient prêtées que par complaisance."

würde als Pauvretés und Bagatelles.

Nächstdem wollen Se. Königl. Majestät, dass dem Baron Chambrier vermittelst einer wohl chiffrirten Dépêche dasjenige communiciret werden soll, was der Secrétaire Michell in seinem letzteren Bericht vom 29. voriges wegen der Art zu denken des englischen Hofes über die römische Königswahlsache gemeldet hat. Wie dann auch des Königs Majestät gerne sehen würden, wann Ew. Excellenz dem Mylord Tyrconnell von dem Einhalt der Michell'schen Dépêche einen mündlichen Récit machen werden.

Noch wollen Höchstgedachte Se. Königl. Majestät, dass dem Baron Chambrier aus der letzteren Dépêche des Herrn Grafen von Podewils zu Wien ein Sommaire vermittelst eines Rescriptes communiciret werden solle, was derselbe von dem Betragen des p. Blondel in der römischen Königswahlsache und von dessen Art darüber zu denken und sich zu exprimiren gemeldet hat, mit dem Beifügen, dass er davon einen prudenten Gebrauch machen, und, wenn der Blondel zurückkommt, observiren soll, was dessen Insinuationes vor Impression auf das französische Ministerium machen dörften, wobei er sich wohl in Acht nehmen und auf seiner Hut sein soll.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

4722. AN DIE ETATSMINISTER GRAF PODEWILS, GRAF MÜNCHOW UND GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Podewils, Münchow und Finckenstein berichten, Berlin 11. Januar, über ein von den österreichischen Bevollmächtigten Graf Puebla und Koch übergebenes

Berlin, 12. Januar 1751.

Gut, und sollen sie denen österreichischen Ministres dabei

Promemoria [Berlin 10. Januar], die Regelung der Handelsbeziehungen zwischen Schlesien und den österreichischen Landen betreffend.[1] „. . . Comme il est de la dernière importance de couper court à ces échappatoires et d'obliger la cour de Vienne de rétablir tout de bon les choses à cet égard sur l'ancien pied, et que son empressement actuel pour terminer l'affaire des dettes de la Silésie[2] fournit le seul moment favorable qu'on puisse se promettre de longtemps pour l'y engager, nous sommes d'opinion qu'il serait nécessaire de ne pas s'en dessaisir, mais de déclarer sans détour aux ministres autrichiens que Votre Majesté persistait inébranlablement dans la résolution de faire marcher d'un pas égal la négociation du commerce et celle des dettes silésiennes, et qu'on n'entrerait absolument en rien sur ce dernier objet, à moins que l'Impératrice-Reine ne s'expliquât sur l'autre d'une manière satisfaisante et conforme à la disposition des traités."

sagen, Ich hätte ihnen und dem Etatsminister Graf von Münchow verboten, sich nicht eher in eine weitere Negociation einzulassen, bis zuvor dieser Articul reguliret worden sei.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

4723. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 12 janvier 1751.

J'ai reçu votre rapport du 29 dernier.[3] Je veux bien suspendre mon jugement sur la manière dont on pense en Angleterre sur l'affaire de l'élection d'un roi des Romains; la satisfaction que le roi d'Angleterre a marquée sur ma lettre que vous avez remise à ce sujet au ministre Münchhausen,[4] la conviction où l'on paraît être en Angleterre d'avoir entièrement à sa disposition les voix des électeurs de Cologne et de Saxe, avec la conclusion qu'on en tire de pouvoir ainsi brusquer l'affaire de l'élection, ce sont tout des problèmes que je ne suis pas encore à même de résoudre. Quoi qu'il en soit, vous continuerez d'être bien attentif pour voir jusqu'où l'Angleterre voudra pousser sa pointe à cet égard, et les mesures qu'on voudrait prendre pour mettre en exécution le projet qu'on a médité. Tâchez de m'en faire des rapports exacts au possible et marquez-moi si l'Angleterre compte dans tout ceci la France pour rien, et si l'on croit pouvoir endormir celle-ci au point qu'elle ne se mêlera aucunement dans cette affaire, mais l'envisagera comme tout-à-fait étrangère à elle.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 163 Anm. 4. — [2] Vergl. S. 74. — [3] Vergl. S. 215. — [4] Vergl. S. 182 Anm. 1.

4724. AU DUC RÉGNANT DE WÜRTEMBERG A BAIREUTH.

Berlin, 12 janvier 1751.

Monsieur mon Cousin. Ma sensibilité a été extrême de voir que Votre Altesse a bien voulu entrer dans mes vues et déférer avec tant de complaisance à mes conseils.[1] J'en suis véritablement pénétré et puis vous assurer que je me ferai à jamais un devoir de contribuer de tout mon pouvoir à tout ce qui pourra augmenter la gloire de Votre Altesse et le bonheur de Ses États, et que je serai toujours avec une considération et une amitié inaltérable etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

4725. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Berlin, 13 janvier 1751.

Vos dépêches du 2 et du 5 de ce mois m'ont été bien rendues. Comme vous m'assurez que pour le présent la Saxe ne doit à l'Hanovre, exclusivement du nouvel emprunt, que la somme de deux millions quatre cent milles écus,[2] je veux bien m'y fier. Je ne comprends cependant pas comment la cour de Dresde sache penser à rétablir les quatre régiments de miliciens qui n'existent presque plus. La somme qu'elle aura à payer à mes créanciers de la *Steuer* a un million jusqu'à douze cent mille écus, selon la liste qu'on vous en communiquera, ainsi qu'il ne restera du nouvel emprunt qu'à peu près quatre à six cent mille écus, qu'apparement les sommes que le premier ministre doit encore pour ses terres acquises en Pologne, absorberont. D'ailleurs les subsides que la France lui a payées jusqu'ici, cesseront, et supposé que les Puissances maritimes s'engagent de les remplacer, elles ne payeront rien au delà de ce que la France avait payé en subsides. Ainsi que, tout pris et compté, je ne vois aucun fond dont la cour de Dresde pourrait se servir pour l'augmentation des troupes.

Réfléchissez sur tout ceci et mandez-moi vos sentiments là-dessus et tout ce qui parviendra à votre connaissance à cet égard.

Nach dem Concept.

Federic.

4726. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A COPENHAGUE.

Berlin, 13 janvier 1751.

La dépêche que vous m'avez faite du 2 de ce mois, m'est bien parvenue. J'y ai appris avec satisfaction que la cour où vous êtes commence de modérer ses transports au sujet de l'affaire de Knyphausen

[1] Vergl. S. 204. — [2] Vergl. S. 203.

et que l'abbé Lemaire se croit être en droit de présumer que ce différend paraît embarrasser cette cour et qu'elle pourrait être bien aise de le voir terminé. Pour moi, qui n'ai rien fait dans tout ceci que ce qui est exactement conforme aux lois et coutumes de l'Empire, j'attendrai tranquillement de quelle façon la cour de Danemark se voudra développer à ce sujet, et quoique je ne me relâcherai point dans ceci sur mes droits, j'agirai cependant avec modération et ne voudrai nullement pousser trop loin la cour susdite à ce sujet.

Comme mes lettres de France m'apprennent que le ministère de France souhaite que je saurais trouver des moyens à faire revenir le baron de Bernstorff des préjugés qu'il a peut-être conçus contre mes intérêts, vous devez sonder, quoique seulement par manière d'acquit, M. Lemaire s'il croit que je pourrais réussir à ce sujet auprès dudit ministre, et si des offres pécuniaires sauraient faire à lui des impressions ou non. Sur quoi vous me ferez votre rapport immédiatement à moi, sans envoyer des doubles au département des affaires étrangères.

Nach dem Concept. Federic.

4727. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 13 janvier 1751.

J'ai reçu à la fois les dépêches que vous m'avez faites du 28 dernier et du 1er de ce mois. Je suis bien aise d'apprendre que le marquis de Puyzieulx avec le comte de Saint-Séverin pénètrent en ministres clairvoyants toute l'astuce dont les cours de Vienne et de Londres se servent pour embaumer la France, dans la vue de lui ôter imperceptiblement son influence dans les grandes affaires de l'Europe, et peut-être pour l'humilier au point que les cours susdites la voudraient voir rédigée, après l'avoir privée, s'il y a moyen, des ressources dont elle a su se servir jusqu'à présent pour soutenir son poids et sa dignité.

J'attends de voir quel usage on fera à la cour où vous êtes des conseils sincères que je lui ai fournis au sujet de l'affaire de l'élection d'un roi des Romains.[1] Je persiste dans le sentiment qu'il faut qu'elle s'explique sans détour et énergiquement envers les ministres des cours de Vienne et de Londres à cet égard et qu'elle tâche d'amener cette affaire à une négociation dont les points principaux seront que la cour de Vienne remplisse ses engagements par rapport à une garantie de l'Empire, point exposée à des équivoques, sur mes possessions de la Silésie, à laquelle elle est venue de s'offrir encore séparément; qu'elle satisfasse aux justes prétentions de l'Électeur palatin, et qu'elle donne des assurances, conjointement avec l'Angleterre, de ne point permettre à ce que la Russie troublât le repos du Nord, à moins que la Suède ne fît de changements réels et de conséquence dans sa forme de gouvernement présente.

1 Vergl. S. 185. 191.

Au reste, j'ai ordonné à mes ministres de vous instruire sur les nouvelles que j'ai eues en dernier lieu de Londres concernant la chaleur avec laquelle le roi d'Angleterre persiste invariablement de vouloir pousser l'affaire de l'élection d'un roi des Romains, de façon qu'il compte que l'électeur de Mayence fera partir encore vers la fin de ce mois les lettres de convocation aux Électeurs de l'Empire à ce sujet.

Pour ce qui regarde le différend entre moi et le Danemark au sujet de la seigneurie de Knyphausen, mes dernières lettres de Copenhague m'apprennent que la cour de Danemark vient de changer tout d'un coup du ton altier dont elle avait usé, et qu'elle ne témoignait plus tant de chaleur et de hauteur dans les propos qu'elle tenait là-dessus; que plutôt elle paraissait d'être embarrassée de cette affaire et de souhaiter la voir terminée à l'amiable. Quoique je ne sois point éloigné d'un accommodement là-dessus, je crois cependant qu'il ne me convient pas de désister de mes droits clairs et fondés dans cette affaire et de céder à cet égard au roi de Danemark dans ses prétentions aussi injustes que mal fondées, bien que j'userai toujours avec modération envers lui et que je ne veuille point le pousser à bout à cet égard.

Quant au baron de Bernstorff, je suis parfaitement du sentiment que ce serait toujours un coup de partie que de le pouvoir gagner pour les intérêts de la France et les miens, mais je m'aperçois en même temps des difficultés qu'il y aura d'y parvenir, parceque, primo, toutes les terres et possessions de ce ministre sont dans le pays d'Hanovre; secundo, parceque tous ses ancêtres et parents ont été de tout temps ennemis et envieux de ma maison, dans les principes desquels lui, Bernstorff, a été élevé; tertio, parcequ'une proposition pour l'attirer dans nos intérêts ne saurait pas se faire de but en blanc, mais qu'il faudrait s'y prendre habilement et sous de certaines précautions à l'occasion de quelque négociation entre moi et le Danemark, occasions qu'on ne rencontre pas si aisément, malgré l'envie qu'on ait d'en profiter et d'y réussir.

Je remets à votre prudence reconnue de faire usage de tout ce que dessus auprès du ministère de France; au surplus, je ne saurais finir cette dépêche, avant que de vous témoigner ma satisfaction sur les réflexions sages que vous avez faites sur tout ce qui fait le sujet de vos dépêches ci-dessus accusées, que vous tâcherez de faire valoir convenablement audit ministère.

Federic.

Nach dem Concept.

4728. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Michell berichtet, London 1. Januar: „Il m'est revenu de bon lieu que cette cour-ci cherchait à l'attacher étroitement à l'Espagne et à la détacher du système de la France, à quoi le général Wall

Berlin, 14. Januar 1751.

Auf allergnädigsten Befehl Sr. Königl. Majestät habe Ew. Excellenz vermelden sollen, wie Dieselbe

paraît très porté, par les caresses qu'on lui fait ici."

Graf Otto Podewils berichtet, Wien 6. Januar: „Il échappa au jeune comte Rosenberg que son envoi à Copenhague avait pour principal motif la crise présente où les affaires du Nord se trouvaient, et surtout pour s'y trouver à la mort du roi de Suède, qu'on regarde comme peu éloignée."

von den Absichten des englischen Hofes, die Kron Spanien nach Möglichkeit von Frankreich abzuziehen, und von der Gesinnung des spanischen Minister Wall, davon M. Michell in seiner letzteren Relation rapportiret, den Mylord Tyrconnell bestens informiren möchten, auf dass derselbe davon an seinem Hofe Gebrauch machen könne.

Es wollen des Königs Majestät demnächst, dass der Herr von Maltzahn zu Dresden einigermaassen von der Sache wegen Accession des König von Engelland zu dem Tractat zwischen den beiden kaiserlichen Höfen[1] und der Absicht Sachsen dazu accediren zu machen, informiret und ihm aufgegeben werden solle, wohl zu invigiliren und alle Attention zu haben, um zu wissen, ob der dresdensche Hof wirklich accediret sei oder noch accediren werde; als wovon und von allem, so deshalb vorgehet, er des Königs Majestät genau avertiren soll.

Uebrigens haben Se. Königl. Majestät erinnert, dass in allen vorfallenden Gelegenheiten der Baron Chambrier jedesmal wohl informiret werden müsste, was zu Wien, London, Hannover und im Reiche wegen der römischen Königswahl vorgehe, um von allem Detail deshalb au fait zu sein. Wie dann auch der von Voss zu Kopenhagen gleich von denen Umständen zu informiren sei, welche der Herr Graf von Podewils zu Wien über das Sujet des nach Dänemark gehenden österreichischen Minister, des von Rosenberg, gemeldet hat, um dem Abbé Lemaire davon Confidence machen zu können.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

4729. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Berlin, 14 janvier 1751.

Milord. Par la confiance sans réserve que vous me connaissez envers vous, et par un motif d'être utile au possible à la France, j'ai bien voulu vous communiquer sous le sceau du dernier secret la copie ci-jointe d'un rescrit de l'Impératrice-Reine adressé à ses ministres à la Diète de l'Empire[2] qu'un de mes gens à Ratisbonne a trouvé moyen d'avoir par un canal secret et qu'il vient de m'envoyer par une occasion sûre. La pièce m'a paru très intéressante, puisqu'elle développe les vues cachées de la cour de Vienne relativement à l'affaire de l'élection d'un roi des Romains et son intention de la faire absolument passer par la pluralité des voix. Elle découvre, de plus, ses menées avec le roi

[1] Vergl. S. 205. — [2] Graf Frankenburg und Freiherr von Puchenberg. D. d. Wien 28. November 1750.

d'Angleterre et avec différents princes de l'Empire à ce sujet et sa façon de penser sur la France et sur moi à cet égard. Je vous l'adresse, telle qu'elle est, *in extenso* en langue allemande, afin que votre cour en sache d'autant mieux juger, quand elle l'aura fait traduire elle-même par un de ses traducteurs dont elle use pour les affaires du dernier secret Je fais joindre cependant pour votre information particulière un précis de ce que la pièce contient, pour que vous soyez à même de juger de son importance.

Il ne me reste que de vous demander le secret le plus impénétrable sur cette confidence et de ne faire passer autrement la pièce à votre cour que par une occasion tout-à-fait sûre, parceque je risquerais un préjudice irréparable, si jamais la moindre chose transpirait là-dessus. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Précis.

Zuforderst beschweret man sich über das allzu grosse Bruit, so von einer Römischen Königswahl vor der Zeit gemachet worden, wodurch die Sache eher difficile gemachet als erleichtert worden.

Man giebt nicht undeutlich zu verstehen, dass der hannoversche Hof darin gefehlet, dass solcher nicht zuforderst mit dem Kaiser und der Kaiserin über die dazu erforderliche Mittel séparément conveniret und in deren Conformité sich von der Pluralité des Voix des Électeurs an denen Höfen in Secret versichert habe. Imprudemment sei es geschehen, dass das Dessein éclat gemachet worden, ehe man fast noch von einer Stimme versichert gewesen, noch ehe man dem kaiserlichen Hofe eine formelle Ouverture davon gethan und das gehörige Concert darüber genommen habe. Welches jedoch nur zur secreten Direction angemerket werde.

Ob nun schon die Affaire nicht gleich anfangs, so wie es zu wünschen gewesen, angegriffen worden, so wäre es doch geschehen, dass mit Ende des letzten Monats Augusti man dessen glücklichen Ausschlag hoffen können, indem es das Ansehen gehabt, dass nebst den böhmischen und braunschweigischen Voix d'Élection man auch deren Churfürsten von Mainz, von Trier und von Baiern völlig versichert sein können.

Zu Hannover habe man von dem Churfürsten von Köln dasselbe, obschon irrig, geglaubet, auch vermuthet, dass man die Mittel in Händen habe, de gagner ou le Palatin ou la Saxe. Man wusste überdem, dass Frankreich sich dermalen nicht gedachte, der Affaire zu widersetzen, woraus von selbst folgete, dass sonder der Assistance und Appui dieser Krone andere es zu thun nicht hasardiren noch entrepreniren würden. Bald hernach aber hätten die Umstände sich verschlimmert, weil es dem König von Preussen und dem Churfürsten von der Pfalz gelungen wäre, dem französischen Hof glauben zu machen, als ob unter dem Prätext

der Römischen Königswahl ein grösseres Dessein gegen Frankreich verborgen wäre.

Man habe dem wienerschen Hof angedichtet, ob arbeite er, das Erzstift von Köln auf den zweiten Sohn der Kaiserin-Königin, vermittelst einer zu effectuirenden Coadjutorie, zu bringen.[1] Man habe überdem demselben und Engelland imputiret, als wollte man Russland considerable Summen fourniren, um Schweden zu beunruhigen, et d'autres choses de pareille nature.

Wie ohngegründet solche Imputations auch gewesen, so hätten sie doch effectuiret, dass Frankreich denen Insinuationen, als werde zu einer Römischen Königswahl die Unanimité der Stimmen erfordert, Gehör gegeben und darauf fermement zu appuyiren angefangen.

Als nachher, sur les fortes instances du roi d'Angleterre, Leurs Majestés Impériales den König von Preussen um seine Wahlstimme amiablement ersuchet hätten, habe dieser nicht nur dem Comte Puebla die bekannte Antwort[2] ertheilet, sondern auch den mehresten der übrigen Churfürsten solche communiciret, um selbige gegen die Wahl zu excitiren. Er habe auch den bekannten übelgesinneten und prävenirten Baron von Keller[3] nach Gotha abgesandt, in der Absicht, das Wahlgeschäfte bei Ständen und Churfürsten des Reichs zu brouilliren und seine Co-Électeurs timide und confus zu machen und Divisions im Reich zu excitiren, in der Absicht, nach denen Conjonctures du Temps im troublen Wasser zu fischen. Je mehr nun der König von Preussen sich angelegen sein liesse, seine Absichten zu erfüllen, je [mehr] müsste der Hof zu Wien sich angelegen sein lassen, solchen zu obviiren und sie zu anéantiren. Zu dem Ende dieser die Umstände in ein Promemoria zusammenfassen und denen Kaiserlichen Ministris im Reich et ailleurs zusenden lassen, in der Absicht, allen Schatten von Ombrage wegen Illegalitäten bei der vorseienden Römischen Königswahl oder darunter habenden Desseins zu heben; dagegen die Intention, die innerliche und äusserliche Ruhe des Reiches dadurch zu befestigen, und dass durch längeres Aufschieben dieser Sache die Kaiserliche Dignité und Autorité leiden würde, zu zeigen; de plus, das englische Ministerium zu disponiren, sich der Sache mit grossem Ernst anzunehmen und die preussische Dubia, jedoch ohne solches zu nennen, zu refutiren, auch andere churfürstliche Höfe, ohne bei Frankreich zu heurtiren, zu eveilliren und ihnen, was sie zu antworten hätten, an die Hand zu geben, und endlich principalement dahin zu operiren, damit von dem grössesten Theile des Fürstlichen Collegii nicht mehr Schwierigkeiten der Wahl im Wege geleget würden, als anno 1690 geschehen sei. Um den letzteren But zu erreichen, hätte man sich in dem allegirten Promemoria die meiste Mühe gegeben, damit es das Ansehen habe, als defendirte der Kaiserliche Hof die Prérogatives der Churfürsten, sans que d'autre côté on heurtait au front au Collège

[1] Vergl. S. 103. — [2] Vergl. S. 133. 134. — [3] Vergl. S. 106. 207.

des Princes. Dass aber das letztere ganz still sitzen bleiben sollte, sei nicht zu hoffen, daher nur darauf zu denken, dass der Ausführung des Desseins nicht mehr Hinderungen als im Jahr 1690 im Wege stehen möchten. Weil aber letzteres von dem Fürstlichen Collegio nicht sehr gemerket werden und man sich nicht zu bloss geben müsste, so habe man sich genöthiget gesehen, in dem Promemoria so auszudrücken, dass man dem Fürstlichen Collegio keine Gerechtsame einräume, aber ihnen doch eine Voie zeigte, wie es ihre prätendirte Droits darunter verwahren könne, um dadurch die wohlgesinneten Häuser von üblen Démarchen abzuhalten. Von Sachsen-Gotha, Hessen-Cassel, Baireuth und Württemberg sei nicht zu hoffen, dass solche zu redressiren wären. Mit Surprise habe man auch vernommen, dass der nach Hannover geschickt gewesene würzburgische Minister von Bibra und der ansbachische von Seckendorff sich nicht auf eine satisfaisante Art darüber exprimiret hätten. Man müsste aber hoffen, dass woferne man sich nicht selbst aveugliren und die reelle Sicherheit einem Schatten präferiren wollte, man die reine Gedenkensart des wienerschen Hofes zur Avantage des Fürstlichen Collegii erkennen werde. Erfolgete solches und führe man denen anderen übelgesinneten durch den Sinn, so wäre zu hoffen, dass das Dessein glücklich und ruhig zum Stande kommen werde. Denn obgleich seit und nach dem Tode Karl's VI. die Sachen sich in etwas verschlimmert, so wäre doch Hoffnung, die Sachen wieder in gute Wege einzuleiten, zumalen die Kaiserin-Königin nicht gemeinet, sich darunter zu übereilen, weil ihre erste Absicht auf die Erhaltung und Befestigung der Ruhe und Einigkeit gerichtet wäre. Beide Seepuissancen und Churbraunschweig als Auteurs des Desseins könnten sich nicht entziehen, allen den Reichsconstitutions gemässen Vorschub zu geben. Sie hätten die Mittel in Händen, sich sowohl von der churkölnischen als chursächsischen Stimme zu versichern, und die Sachen wären so weit getrieben, dass der Billigkeit nach gedachte Puissances sich nicht entziehen könnten, solche Mittel anzuwenden.

Churpfalz opiniatrirte sich auf seine vermeintliche Prétentions. Deren offenbaren Ungrund würde man einestheils convenabler Orten zu erkennen geben, andertheils würde man die Offerte wegen Pleistein bestens gelten zu machen suchen. Es sei zu hoffen, dass [man] endlich zu Manheim [sich] willfährig finden lassen werde; wie man denn auch bedacht sein werde, in Frankreich desfalls Impressions zu geben.

Obschon diese Krone nicht berechtiget wäre, sich in die Domestica des Reichs zu mischen, so manquirte es bekannter Maassen nicht in Teutschland an unruhigen Geistern, welche sie zum Préjudice des Vaterlandes dazu animirten; daher der Kaiserin-Königin friedfertige Soins erforderten, dergleichen zu präveniren und alles anzuwenden, dass die der Kron Frankreich beigebrachte Principes erronés gehoben und selbige überzeuget sein könne, dass die vorhabende Wahl dem letzten Friedensschluss nicht entgegenstehe, noch verborgene Absichten hege, so dass

gedachte Kron hoffentlich wieder wie vorhin denken und nichts der Sache im Wege legen werde. Uebrigens sollte dieses Instructionsrescript zum höchsten secretiret werden.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris. Die Beilage nach dem Concept im Königl. Geh. Staatsarchiv zu Berlin.

4730. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Berlin, 14 janvier 1751.

Monsieur le Comte de Tyrconnell. J'ai bien reçu la lettre que vous m'avez bien voulu faire touchant les ordres que vous avez reçus de votre cour par rapport au baron d'Asseburg. Vous pouvez être assuré que je me fais toujours un très sensible plaisir de trouver des occasions de pouvoir témoigner à votre cour mon attention et ma déférence pour tout ce qui peut l'intéresser, et que dans ce cas-ci je ne manquerai pas de faire toute la justice que le baron d'Asseburg pourra raisonnablement prétendre, tant en considération de la haute protection de votre cour que par rapport à ses mérites personnels; mais j'espère aussi que ledit baron d'Asseburg ne voudra point mettre ses prétentions à trop haut prix et se déclarer là-dessus en sorte que je puisse convenir amiablement avec lui. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

4731. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 16 janvier 1751.

Votre dépêche du 4 de ce mois m'a été rendue. M'étant assez étendu sur ce qui en fait le sujet, par le rescrit qui vous parviendra à cet ordinaire du département des affaires étrangères,[1] je vous y renvoie, en ajoutant seulement que M. de Puyzieulx verra clairement que les sentiments de la cour de Vienne ne sont nullement aussi pacifiques qu'elle les fait prôner par le comte Kaunitz et par ses amis, mais que tout au contraire elle vise à des choses bien plus vastes que le ministère de France ne paraît les envisager — quand il aura reçu ce mémoire instructif que le comte Tyrconnell lui enverra,[2] par où il se développera d'une façon claire et point douteuse les vues pernicieuses que ladite cour cache sous l'affaire de l'élection d'un roi des Romains, tant contre la France que contre moi.

Ce que vous pourrez annoncer préalablement au marquis de Puyzieulx, en faisant usage des réflexions qu'en attendant je vous ai fait

[1] Vergl. Nr. 4728 S. 221. — [2] Vergl. S. 4729.

suppéditer, autant que vous le jugerez convenable pour ne point choquer trop ouvertement la délicatesse des ministres de France.

Nach dem Concept. Federic.

4732. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 16 janvier 1751.

J'ai reçu à la fois votre rapport avec celui du comte de Podewils du 6 de ce mois. Comptant pour superflu de récapituler tout ce qui fait le sujet de la dépêche que je vous ai fait faire du département des affaires étrangères qui vous parviendra à la suite de celle-ci, je m'y réfère, en ajoutant seulement pour votre direction que je viens d'être informé par une voie bien sûre[1] de tout le système que la cour de Vienne s'est fait relativement à l'affaire de l'élection d'un roi des Romains, qui sommairement n'est autre que rester, autant qu'il sera possible, derrière les rideaux, en laissant agir le roi d'Angleterre; amadouer la France en lui représentant la chose comme tout légitime, innocente et qui ne visait qu'à affermir la paix et la tranquillité publique; tâcher de corrompre la Cologne et la Saxe par des moyens que les Puissances maritimes fourniront; disposer le Collège des Princes de l'Empire à ce qu'il ne mette pas plus d'opposition à l'affaire qu'il n'a fait en 1690, en gagnant les uns et en menaçant les autres; procéder alors à l'élection par pluralité de voix, sans se soucier de la mienne et de celle du Palatin, ni des prétentions de celui-ci; remettre après cela tout dans l'Empire sur le pied où les affaires étaient du temps de l'empereur Charles VI.

Voilà tout le plan de la cour de Vienne; je vous ne le communique cependant que pour votre direction seule, en vous enjoignant de m'en garder le secret.

Federic.

Nach dem Concept.

4733. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 1. Januar: „J'ai reçu les ordres immédiats ... du 19 du mois dernier et j'eus avant-hier occasion de dire au duc de Newcastle, aussi poliment qu'il me fut possible, tout ce que Votre Majesté a ordonné au sujet du sieur Williams.[2] Le secrétaire d'État me témoigna d'abord qu'il était fort sensible à la confiance de Votre Majesté. Il continua cependant par me faire connaître qu'il ne fallait pas condamner un ministre sans l'entendre; qu'on lui avait

Potsdam, 16 janvier 1751.

J'ai reçu votre rapport du 1er de ce mois. La réponse que vous avez eue du duc de Newcastle au sujet des insinuations que je lui ai fait faire touchant le sieur Williams, a eu de quoi me surprendre. C'est pourquoi vous devez tâcher à lui faire comprendre d'une manière honnête, quoiqu'avec fermeté, qu'il

[1] Vergl. Nr. 4729. — [2] Vergl. S. 195. 198.

écrit sur mes premières plaintes; qu'il y avait répondu par le dernier ordinaire qu'il avait été surpris, et qu'il niait tout, mais que lui, duc de Newcastle, attendait encore une ample justification; qu'au surplus le Roi son maître ne pouvait pas condamner un de ses ministres sur des plaintes aussi vagues, ce qui serait le cas si on le rappelait; mais que, si contre toute attente le sieur Williams fût prouvé être coupable d'aucune chose qui tendît à altérer la bonne intelligence qui subsiste entre les deux cours, non seulement il encourrait la disgrâce du Roi, mais serait rappelé. Le duc de Newcastle continua d'ailleurs à me faire connaître que Votre Majesté pouvait être mal informée à ce sujet; il voulut insister que je lui en disse des particularités et indicasse des preuves, et, malgré que je lui répondis avec toute la politesse possible que Votre Majesté ne m'aurait pas donné Ses ordres là-dessus sans être bien certaine, et que dans pareils cas il suffisait même de faire de simples insinuations, il ne me parut pas convaincu et nous nous séparâmes de la sorte."

serait une chose nullement usitée entre des souverains de vouloir quasi m'obliger de plaidoyer contre ledit Williams devant le tribunal d'Angleterre; qu'il serait impossible presque que le duc de Newcastle ne dût être informé des propos indécents que le sieur Williams avait tenus ouvertement sur mon sujet et des insinuations frivoles qu'il avait faites à cet égard; que pour cela j'aurais été en droit de lui défendre ma cour, si la seule considération pour le Roi son maître ne m'en avait pas empêché, et que par un juste retour de complaisance je pourrais m'attendre de lui qu'il voudrait bien me donner cette marque de son amitié de ne point vouloir laisser résider à ma cour une personne qui par ses emportements et démarches indécentes s'était rendu odieuse à moi. Sur quoi vous appuierez fermement.

Federic.

Nach dem Concept.

4734. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 18 janvier 1751.

Comme tous ceux qui ont occupé devant vous le poste où vous êtes à la cour de Dresde, m'ont envoyé secrètement et sous des précautions dues de trois à trois mois une liste exacte sur le nombre des troupes saxonnes et sur leur dislocation dans les différents quartiers où ils sont en garnisons, avec les changements qui se sont faits de temps en temps à cet égard, ma volonté est que vous devez continuer de m'envoyer de trois en trois mois une pareille liste, faite avec toute l'exactitude possible. Je vous tiendrai compte des frais que vous dépenserez à cette occasion, pourvu que ces listes seraient composées avec toute l'exactitude possible.

Federic.

Nach dem Concept.

4735. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE RRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 18 janvier 1751.

Milord. Je ressens avec toute la sensibilité possible la communication de la pièce que vous avez bien voulu me faire au sujet de la dépêche qui vous vient d'entrer de votre cour et que je vous renvoie ci-close. Pour entrer dans les idées de celle-ci à l'égard de l'Électeur palatin, afin de lui imposer plus de confiance, j'ordonne à mon ministre comte de Podewils de déclarer de ma part et en mon nom au sieur Bossart qu'il saurait assurer à la cour palatine, même sur ma parole d'honneur, que je n'entrerai en rien avec la cour impériale sur tout ce qui a du rapport à l'affaire de l'élection d'un roi des Romains, avant que celle-ci n'ait donné à l'Électeur palatin la satisfaction due à ses prétentions à sa charge, au sujet desquelles il se sera entendu avec la France.

Je me réserve de vous parler vous-même sur les autres points qui font le sujet de votre dépêche, en attendant que mon dit ministre de Podewils vous communiquera de ma part des nouvelles assez intéressantes qui me sont parvenues depuis peu. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

4736. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 19 janvier 1751.

J'ai vu ce que vous m'avez marqué par votre rapport du 8 de ce mois. Vous direz à M. de Puyzieulx que je croyais d'avoir développé à présent, par plusieurs circonstances qui m'avaient été rapportées, les vues cachées dans le concert qu'il y avait eu entre le chancelier Bestushew et les cours alliées de la Russie au sujet de l'affaire du rappel du sieur Gross, et qui avaient été principalement, primo, d'augmenter au possible le refroidissement entre moi et l'impératrice de Russie et de m'agacer, pour me faire faire peut-être quelque fausse démarche; en second lieu, de m'intimider par là à ce que je ne m'opposasse point au dessein de l'élection d'un roi des Romains.

Mais que le comte Tyrconnell marquerait à lui, M. de Puyzieulx, quel parti mitoyen j'avais pris, pour éviter que les susdites cours n'obtinssent le but auquel elles avaient visé dans l'un et l'autre point. Au surplus, vous remercierez par quelque compliment très affectueux de ma part le marquis de Puyzieulx de tous les soins et de toutes les peines qu'il s'est donnés à mon égard, et des nouvelles assurances qu'il vous a faites au sujet des sentiments invariables du Roi son maître relativement à mes intérêts et à ceux de ses autres alliés.

Nach dem Concept.

Federic.

4737. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 19 janvier 1751.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait immédiatement à la suite des dépêches du comte Podewils du 9 de ce mois. Vous faites fort bien et agissez en homme sage, quand vous ne vous fiez point à toutes les belles assurances et protestations d'amitié que l'Impératrice-Reine vous a faites à mon égard; en attendant, il conviendra que vous fassiez semblant comme si vous vous en laissiez imposer, parcequ'en simulant habilement d'être leur dupe, vous aurez l'occasion de leur tirer adroitement les vers du nez.

Federic.

Nach dem Concept.[1]

4738. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A COPENHAGUE.

Berlin, 19 janvier 1751.

J'ai reçu votre dépêche du 9 de ce mois. Il m'a fait plaisir de voir combien l'abbé Lemaire s'intéresse pour composer les différends qui se sont élevés à l'occasion de l'affaire de Knyphausen et d'en profiter même pour amener la cour de Copenhague au but qu'on a désiré jusqu'ici. Vous tâcherez par tous les moyens convenables de l'entretenir dans ces sentiments et dans ses bonnes intentions et le laisserez agir au surplus en tout ceci comme il l'entendra. Au reste, je vous renvoie à la dépêche détaillée qui vous arrivera à la suite de celle-ci au sujet des instructions que le susdit abbé vient de recevoir de sa cour.

Federic.

Nach dem Concept.

4739. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 21. Januar 1751.

Des Königs Majestät haben mir befohlen, Ew. Excellenz zu vermelden, wie Dieselbe besorgen möchten, dass der Baron Chambrier instruiret und wegen der Negociation des von Koch[2] aus Wien völlig au Fait gesetzet werden möchte, dass nämlich solche hauptsächlich auf zwei Sachen, als die schlesischen Landesschulden und die Commerciensachen, roulirte, sich aber jetzo daran accrochirte, dass der wienersche Hof nur allein die erstere separatim tractiren, die andere hergegen in das weite ziehen und auf die lange Bank verweisen, mithin Sr. Königl. Majestät das Nachsehen lassen wollte, welches aber aus denen dem von Chambrier anzuführenden Ursachen nicht angenommen werden könnte.

[1] Die bei A. v. Arneth, Geschichte Maria Theresia's, Bd. IV, 539 angeführten Worte stehen in einem von dem Geheimen Rath Vockerodt concipirten Ministerialerlasse vom 19. Januar 1751. — [2] Vergl. S. 216. 217.

Es wäre Se. Königl. Majestät Intention darunter, dass nicht sowohl der von Chambrier davon zu sprechen selbst anfangen sollte, sondern nur, dass er durch diese in Chiffres an ihn abzulassende Dépêche völlig au Fait gesetzet werde, um dem dortigen Ministerio alle Information geben zu können, wenn solches von der Sache spräche. Bei welcher Gelegenheit des Königs Majestät aus gleichen Ursachen nochmals recommandiret haben, gedachten von Chambrier in einer beständigen Connexion von allen in der römischen Königswahl vorfallenden Sachen zu unterhalten.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

4740. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 23 janvier 1751.

Votre dépêche du 11 de ce mois m'a été bien rendue. J'ai trouvé tout-à-fait instructif pour moi le mémoire que vous avez joint séparément à votre relation ordinaire,[1] et je suis également content du soin que vous avez eu pour me mettre au fait à l'égard des circonstances dont je n'avais pas encore assez de connaissance.

J'ai tout lieu d'être satisfait des sentiments dont M. de Puyzieulx continue d'être à mon égard et à ce qui regarde l'affaire de l'élection d'un roi des Romains; je dois me flatter qu'il y sera confirmé, quand il aura reçu les dernières dépêches que milord Tyrconnell lui a faites. Au surplus, mon ministère du département des affaires étrangères vous informera du peu de progrès que j'ai fait jusqu'ici avec la cour de Vienne dans la négociation sur la séparation des dettes à faire entre nous, affectées encore sur la Silésie du temps du règne de l'empereur Charles VI, et sur l'affaire du commerce entre ce pays et les provinces voisines héréditaires d'Autriche. Les détours que ladite cour fait pour éloigner ce dernier point, et la demande qu'elle fait de traiter séparément ceci à Vienne, me font presque douter de la sincérité de ses prétendues bonnes intentions de rendre justice à ceux à qui elle la doit; reste à voir comment elle se prendra pour me procurer la garantie de l'Empire sur mes possessions de la Silésie, afin de pouvoir juger s'il n'y a que des finesses dans tout son fait.

Federic.

Nach dem Concept.

4741. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 23 janvier 1751.

Ne craignez que le ministère à Versailles soit aussi près que vous semblez le présumer, à se laisser endormir par des cajoleries frivoles et

[1] Betreffend den Einfluss der Marquise Pompadour, der auf die auswärtigen Angelegenheiten sich nicht erstrecke.

de se faire prévenir par de fausses insinuations; tout au contraire, soyez assuré que ce ministère clairvoyant sait parfaitement apprécier les choses à ce qu'elles valent, qu'il surpasse en prudence ses ministres aux cours de dehors et que, quand il arrive à ceux-ci de se laisser duper, il ne leur réussit pas d'en imposer au marquis de Puyzieulx ni au comte Saint-Séverin. Il ne doit par conséquence point vous embarrasser, quand même vous trouvez d'abord le marquis de Hautefort prévenu des sentiments que Blondel lui a su inspirer à la sollicitation de la cour de Vienne; poursuivez plutôt la route que vous avez choisie pour vous conduire bien avec lui, tâchez de le ramener insensiblement et petit à petit et prenez des concerts là-dessus avec le comte de Barck. Si le susdit ministre a quelque secrétaire homme d'esprit avec soi qui a de l'ascendant sur lui, cherchez d'en profiter adroitement, et s'il arrivait surtout que la cour de Vienne s'échappât de découvrir ses finesses et son jeu par quelque trait visible et grossier, alors prenez l'occasion pour dessiller les yeux au ministre, en lui faisant voir clairement la duplicité de ladite cour.

Federic.

Nach dem Concept.

4742. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Berlin, 23 janvier 1751.

J'ai bien reçu vos dépêches du 5 et du 8 de ce mois. Mon ministère du département des affaires étrangères vous aura déjà instruit sur les articles de l'accession de la cour d'Angleterre au traité défensif des deux cours impériales fait en 1746, autant qu'ils en sont connues; il est d'ailleurs constaté que cette accession s'est faite à l'impulsion même du roi d'Angleterre, quelque éloigné qu'il en a paru être avant ce temps-ci.

L'attention de l'impératrice de Russie sur les affaires de Suède ne sera guère détournée par son voyage de l'Ukraine, vu qu'il ne faut que peu de dissipation pour la détourner des soins aux affaires; en attendant, si la nouvelle de ce voyage se confirme, elle sera toujours bonne, parcequ'elle marquera qu'il n'y a pas de dessein encore pour éclater contre la Suède.

Le courrier que le sieur de Panin a de nouveau envoyé à sa cour, me donne à penser. J'appréhende toujours qu'il n'y ait plus de remuements cachés contre le ministère de Suède que celui-ci ne le croit ni ne le sait lui-même, et qui n'éclatera qu'à la Diète future. Pour ce qui regarde le ministre autrichien, vous pouvez compter et même en avertir confidemment la Princesse Royale, ma sœur, et les ministres confidents que les instructions de celui-là ne sont autres que de se tenir tranquillement jusqu'au temps de l'assemblée de la Diète, où il devra

faire du bruit et aller en tout de concert avec le ministre de Russie, pour faire toute la peine possible au ministère de Suède.

Nach dem Concept. Federic.

4743. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Berlin, 23 janvier 1751.

Vos rapports du 16 et du 19 de ce mois m'ont été bien rendus. Mon ministère du département des affaires étrangères vous instruira amplement sur tout ce qui regarde les propos que le comte Hennicke vous a tenus relativement au payement de mes sujets créanciers de la *Steuer*. En attendant, je veux bien vous dire que je ne demande présentement que la paye exacte des billets de ceux-ci qui sont [échus] actuellement, et de la sûreté pour l'acquittement de ceux qui à la suite écherront, au temps qu'on y a stipulé. Au surplus, vous n'oublierez pas de vous prévaloir, d'une manière convenable, dans vos entretiens avec le susdit comte, de ce que l'on n'ignorait pas que c'était une des demandes principales de la cour d'Hanovre, et apparemment une de ses stipulations dans sa convention faite avec celle de Dresde sur le nouvel emprunt,[1] que les sommes dues à mes sujets dussent être préférablement acquittées, afin que la cour d'Hanovre saurait être sûre que l'argent qu'elle avait prêté, fût réellement converti à l'utilité des États de Saxe.

Au reste, si l'idée du ministère de Dresde est de rétablir les quatre régiments miliciens, pour réduire quatre autres régiments, je la leur passe, objet cependant sur lequel vous devez toujours continuer d'y prêter votre attention, pour vous conformer exactement au dernier ordre que je vous ai envoyé à ce sujet.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

4744. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

[Berlin, 24 janvier 1751].

Les affaires, comme vous le voyez, demandent nécessairement que je vous parle. Voudriez-vous vous rendre chez moi à midi sonnant, ce sera le moyen de ne point perdre du temps pour instruire votre cour des nouvelles que vous avez, et de lui marquer en même temps comme nous envisageons cette affaire ici.[3]

Federic.

Nach der eigenhändigen Ausfertigung (praes. 24. Januar 1751) im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

---

[1] Vergl. S. 195. 203. — [2] Vergl. S. 227. — [3] Vergl. Nr. 4745. 4747. 4749.

4745. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Berlin, 24 janvier 1751].

Projet d'un mémoire à donner au comte de Puebla.

Graf Otto Podewils berichtet, Wien 16. Januar: „Dans l'audience de congé que j'eus avant-hier de l'Impératrice, je l'assurai, conformément aux ordres de Votre Majesté, du désir sincère où Elle était d'affermir de plus en plus l'amitié dans laquelle Elle avait le plaisir de vivre avec Sa Majesté Impériale. Cette Princesse me répondit qu'elle espérait qu'à mon retour je tâcherais d'inspirer à Votre Majesté des sentiments plus favorables à son égard que Vous n'en aviez fait paraître, Sire, pendant le temps de mon ministère d'ici; qu'elle avait vu avec une vraie douleur que dans les choses les moins importantes Votre Majesté n'avait jamais eu la moindre complaisance pour elle et qu'elle venait d'en recevoir tout récemment une preuve dans l'affaire des dettes de Silésie; que ce n'était non seulement comme reine de Hongrie et de Bohême, mais encore comme Impératrice, qu'elle éprouvait le peu d'attention et d'amitié de Votre Majesté; qu'elle ne m'en attribuait pas la faute, et que ce qui la chagrinait le plus, c'était de ne pouvoir la rejeter sur personne, sachant que Votre Majesté prenait Ses résolutions de Son propre chef; 'que si je n'avais pas eu pendant mon séjour d'ici les agréments que j'aurais pu désirer, je ne devais m'en prendre qu'à la conjoncture du temps et aux affaires peu agréables dont j'avais été chargé continuellement. Je lui témoignai autant de douleur que de surprise de ce qu'elle venait de me déclarer, et je lui dis que Votre Majesté serait sensiblement affligée d'avoir si mal rempli le but qu'Elle S'était toujours proposé, de convaincre Sa Majesté Impériale de Son amitié sincère; que les intentions de Votre Majesté étaient droites, qu'elles le seraient toujours, et que peut-être le temps en convaincrait mieux Sa Majesté Impériale. Elle me répliqua qu'elle le souhaitait, mais qu'elle s'en flattait beaucoup moins qu'elle ne l'avait

La manière dont l'Impératrice s'est expliquée envers le comte de Podewils, lorsqu'il a pris son audience de congé, oblige le Roi d'entrer en quelques éclaircissements avec la cour de Vienne et de s'expliquer lui-même avec le comte de La Puebla,[1] pour qu'il puisse en rendre un compte fidèle à l'Impératrice.

Les plaintes de l'Impératrice, quoique vagues, roulent principalement sur ce qu'elle ne pouvait se flatter d'avoir reçu de la part du Roi aucune marque de complaisance. Le Roi est plein de sentiments d'estime pour l'Impératrice,[2] et, indépendamment de sa dignité, il rend justice à ses grands talents et à ses vertus personnelles. Mais la situation où se sont trouvées les deux cours depuis la paix de Dresde, a été assez fâcheuse.

Le Roi a insisté sur l'exécution du traité de paix par lequel l'Impératrice[3] lui devait procurer de l'Empire la garantie de la Silésie. L'Impératrice a paru se refuser longtemps à remplir cet engagement et a demandé au Roi à régler définitivement l'affaire des dettes qui fait un autre article de cette paix. Le Roi y a consenti sous condition qu'on lui donnerait cette garantie de l'Empire et que, selon ce même traité de paix, on remît le commerce sur le pied où il était l'année 1739.[4]

[1] In der dem Grafen Puebla am 27. Januar eingehändigten Ausfertigung: avec Monsieur le comte de Puebla. — [2] pour Sa Majesté l'Impératrice. — [3] Sa Majesté l'Impératrice. — [4] Zusatz der Ausfertigung (vergl. in Betreff der sachlichen Aenderungen Nr. 4747. 4749): „jusqu'à qu'on fût convenu d'un nouveau traité de commerce."

fait à mon arrivée ici, et qu'elle était accoutumée à fonder ses jugements plutôt sur les effets que sur des paroles. Elle changea ensuite de discours et ne me parla que de choses indifférentes. En sortant, elle me fit remettre par le Grand-Chambellan une belle tabatière d'or garnie de brillants, que j'ai acceptée dans l'espérance que Votre Majesté l'aura pour agréable."

Ce ne sont pas dans des affaires[1] de cette nature où de petites complaisances peuvent avoir lieu, et l'Impératrice[2] est trop éclairée pour en juger autrement.

Depuis, l'Impératrice s'est offerte de faire porter à la Diète de l'Empire le décret de commission pour la garantie de l'Empire,[3] et l'article des dettes s'accroche encore à celui du commerce. Le Roi est intentionné de cultiver soigneusement l'amitié de l'Impératrice[4] et de contribuer à tout ce qui peut raffermir le repos et entretenir une bonne harmonie entre des États[5] aussi voisins, et c'est par cette raison qu'il insiste sur ce qu'on finisse tout à la fois des affaires qui serviraient continuellement de pierres[6] d'achoppement entre les deux cours et qu'on ne saurait terminer séparément, sans laisser sans cesse des sujets de nouveaux démêlés et de disputes renaissantes.

En dernier lieu, on a fait quelques ouvertures à Sa Majesté sur l'élection de l'archiduc Joseph à la dignité de roi des Romains, mais ces ouvertures se sont faites après s'être arrangé avec la plupart des Électeurs, et après que le plus cadet du Collège Électoral avait mis l'Empire, pour ainsi dire, à l'enchère, en achetant les suffrages d'une façon scandaleuse qui ravalait la majesté du Corps Germanique et qui était contraire aux anciens usages et à ses lois.[7]

Le Roi fut affligé de l'illégalité de ces procédés, et la réponse[8] qu'il fit à la cour de Vienne fut telle qu'elle la devait attendre d'un bon patriote qui n'a d'autre intérêt que celui de sa patrie.

Les affaires en sont restées là, et il est sûr que, si du Roi ou de l'Impératrice il y a quelqu'un qui ait sujet de se plaindre, c'est plutôt le Roi que cette Princesse, parcequ'il est inouï[9] qu'on ait négligé de recueillir l'avis des principaux Princes de l'Empire dans aucune affaire importante, qu'on ait procédé par voie de corruption, et que, sans avoir égard aux droits des plus anciennes maisons et à la dignité des doyens du Collège Électoral, on ait voulu élire un roi des Romains,[10] presque et, pour ainsi dire, contre leur aveu.

[1] In der Ausfertigung: dans les affaires. — [2] Sa Majesté l'Impératrice. — [3] Vergl. S. 201. — [4] In der Ausfertigung: Sa Majesté l'Impératrice. — [5] entre deux États. — [6] affaires qui seraient continuellement des pierres. — [7] et après que le plus cadet du Collège Électoral eut mis des voies illicites, prohibées par la Bulle d'Or, et contraires au serment qu'elle exige, en usage, pour assurer une grande partie des suffrages au candidat qu'il proposait, voies qui ravalaient trop la majesté du Corps Germanique et qui sapaient par ses fondements les constitutions les plus sacrées de l'Empire. — [8] Vergl. S. 133. 134. — [9] In der Ausfertigung: et il est sûr que, si quelqu'un a sujet de se plaindre, c'est plutôt le Roi que l'Impératrice, puisqu'il est inouï. — [10] In der Ausfertigung: qu'on y ait procédé par des voies prohibées

Sacrifier ses droits, voir ravaler sa dignité, souffrir l'oppression des libertés du Corps Germanique — c'est[1] lâcheté, et non pas complaisance.

Tout ce que le Roi peut faire dans cette occasion, tant par l'amour de la paix que pour donner à l'Impératrice[2] une marque sincère de son amitié, c'est de lui ouvrir des voies de conciliation et de lui indiquer les moyens par lesquels tous les esprits peuvent être réunis pour[3] cette élection. L'Impératrice est engagée trop avant dans cette affaire pour qu'on puisse exiger d'elle qu'elle s'en désistât, mais ne pourrait-on pas contenter tout le monde?

Voici ce que le Roi lui propose.

Que[4] l'Impératrice satisfasse l'Électeur palatin et que, si elle trouve ses prétentions trop excessives, elle s'en remette à la manière dont le Roi et le roi de France les modifieront avec le consentement de ce Prince; et comme c'est un point très important à la nouvelle maison d'Autriche d'y faire rentrer la dignité impériale, n'est-il pas juste que, pour maintenir le repos de l'Empire et de l'Europe, l'Impératrice et ses alliés s'engagent à garantir la tranquillité du Nord, toutefois sous-entendu que la Suède ne change point sa forme de gouvernement.

Après ces préalables, on pourra convenir sur la tutelle du jeune roi des Romains[5] et sur la capitulation de l'Empire,[6] et le Roi croit être sûr que ses amis consentiront,[7] à ces conditions, à l'élection de l'Archiduc.

Le comte Puebla[8] est prié de rendre un compte fidèle à l'Impératrice de tous ces points sur lesquels le Roi s'est ouvert envers lui

et sans avoir égard aux droits des plus anciennes maisons et à la dignité des principaux et plus anciens électeurs et qu'on ait voulu faire élire un roi des Romains, presque . . .

[1] In der Ausfertigung: serait. — [2] Sa Majesté l'Impératrice. — [3] Schluss des Absatzes in der Ausfertigung: pour cette élection, si Sa Majesté l'Impératrice se croit trop engagée dans cette affaire pour pouvoir s'en désister, et en désire la légalité et la réussite. — [4] In der Ausfertigung lautete der folgende Absatz: Que l'Impératrice satisfasse l'Électeur palatin, et, si elle trouve ses prétentions trop fortes ou pas assez fondées, qu'elle s'en remette à la manière dont le Roi et le roi de France les arrangeront avec le consentement de ce Prince; et comme l'Impératrice a toujours déclaré qu'elle n'avait d'autre but dans cette élection même que de la faire servir à cimenter davantage la paix générale et la tranquillité de l'Europe, le Roi, de concert avec ses alliés, croit pouvoir exiger que, pour remplir des vues aussi pures que cette Princesse proteste d'avoir, elle et ses alliés s'engagent solennellement à garantir la tranquillité du Nord, bien entendu que le Roi et ses alliés garantiront également que la Suède ne rétablira jamais le despotisme et qu'elle ne fera aucun changement à la forme présente de son gouvernement qui puisse tendre au rétablissement du pouvoir arbitraire. — [5] Zusatz der Ausfertigung: en cas de mort de l'Empereur pendant la minorité, ce qu'à Dieu ne plaise. — [6] In der Ausfertigung: sur la capitulation de ce Prince, pour assurer la conservation de la liberté dans les élections à l'avenir, et pour le maintien des droits, privilèges et prérogatives de tous les membres du Corps Germanique. Le Roi croit être sûr etc. — [7] ses amis concourront. — [8] Monsieur le comte de La Puebla.

avec franchise, et de faire remarquer à l'Impératrice[1] que ce Prince n'a pas pu[2] s'empêcher d'insister sur l'exécution des traités[3] et que, si sa dernière réponse sur l'élection de l'archiduc Joseph n'a pas été telle que l'aurait désirée la cour de Vienne, elle doit l'attribuer en partie aux mesures[4] qu'elle a prises et aux sentiments patriotiques du Roi, qui croit que le devoir d'un des premiers Électeurs est de soutenir sa dignité, les libertés et les lois de l'Empire et la majesté du Corps Germanique.

Eigenhändig (praes. 24. Januar).

4746. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Berlin, 25 janvier 1751.

J'ai reçu votre dépêche du 12 de ce mois. Comme elle ne m'offre aucun objet au sujet duquel je pourrais vous donner de nouvelles instructions, je ne vous fais la présente que pour vous dire que vous devez tâcher à rendre vos rapports plus intéressants, en dirigeant votre attention principalement sur les points que voici: si le ministère commence actuellement de prendre les mesures nécessaires pour que le transport résolu pour la Finlande se ferait sûrement au printemps qui vient, de façon qu'il saura être au lieu et en place, même avant l'ouverture de la Diète; si l'on y pense sérieusement, ou si on pourrait penser de remettre encore ce transport; si le parti contraire au gouvernement et au ministère, tant au Sénat que dans le pays, continue à machiner et à faire des trames, s'il augmente ou s'il diminue; si la Russie continue à faire des corruptions, et quel progrès elle fait par ses menées pour agrandir son parti. Voilà les points dont je souhaite être exactement informé par vos rapports et qui par conséquence en doivent faire l'objet principal.

Federic.

Nach dem Concept.

4747. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 25. Januar: „J'ai reçu . . . hier au soir le projet du mémoire à donner au comte de Puebla.[5] . . . Je l'ai trouvé fort énergique et plein de force et de feu, et je suis persuadé que milord Tyrconnell l'approuvera, si Votre Majesté veut bien permettre que je lui en communique une copie avant qu'il soit remis. J'avais déjà, avant que de le

Berlin, 25. Januar 1751.

Er kann solches noch heute an Mylord Tyrconnell weisen und sich mit demselben über die Aenderung ein und anderer Worte in der Note concertiren, Mir aber sodann solches heute zeigen. Es muss

[1] In der Ausfertigung: et Sa Majesté l'Impératrice. — [2] n'a pu. — [3] De ses traités — [4] telle que la cour de Vienne l'aurait désirée, elle doit l'attribuer aux mesures. — [5] Nr. 4745.

recevoir, parlé longtemps à ce ministre là-dessus, en lui faisant lire la dépêche de mon neveu à Votre Majesté sur les plaintes de l'Impératrice-Reine. Milord Tyrconnell me répondit que l'idée de Votre Majesté lui paraissait très bonne et qu'il ne croyait pas que ni sa cour ni celle de Manheim y trouveraient à redire; que Votre Majesté ferait fort bien de faire remettre à la suite de l'audience qu'Elle comptait donner au comte de Puebla une note sur tout ce qu'Elle lui dirait, afin que la cour de Vienne ne pût pas tronquer le discours de Votre Majesté; mais qu'une pareille note deviendrait une pièce extrêmement importante, et qu'il en faudrait bien ménager et peser les termes, afin qu'on ne pût pas trouver occasion à Vienne d'en tirer le venin qu'on s'y flattait peut-être d'y trouver . . . Que par rapport à l'Électeur palatin, milord Tyrconnell me dit qu'il y aurait une observation à faire sur la délicatesse de ce Prince, qu'il fallait ménager extrêmement, pour que cela n'eût pas l'air comme si on voulait le forcer d'accepter tel accommodement qu'on trouverait à propos de lui prescrire; qu'enfin pour ce qui regardait les affaires du Nord, milord Tyrconnell croit que, si l'on voulait promettre quelque chose aux ennemis de la Suède pour les mesurer et pour leur ôter tout prétexte de brouiller les cartes, il faudrait employer les termes de *rétablissement du despotisme* et de *tout changement qui pût tendre à ce but*, préférablement à l'expression générale d'un *changement de la forme du gouvernement*, puisqu'en se servant de ces expressions, on lierait les mains à la Suède de corriger dans les moindres choses ce qui pourrait y avoir de défectueux, dans leur gouvernement, quand même l'essentiel de celle d'aujourd'hui serait conservé."

auch alsdenn an Chambrier ein Précis davon in einer sehr wohl chiffrirten Pièce communiciret werden, damit derselbe dem Marquis de Puyzieulx davon sprechen kann.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

4748. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN

Podewils und Finckenstein übersenden, Berlin 24. Januar, eine Abschrift des Begleitschreibens [Königsberg 13. Januar], mit welchem Warendorff dem Be-

Berlin, 26. Januar 1751.

Weil Ich vernehme, dass in denen kölnischen und andern fran-

fehle des Königs gemäss[1] die ihm bei seiner Abreise aus Petersburg eingehändigte Note an den Grafen Bestushew zurückgesandt hat und geben anheim, durch Mittheilung dieses Schreibens die preussischen Gesandtschaften in Stand zu setzen, etwaigen Entstellungen des Herganges entgegenzutreten.

zösischen Zeitungen der Kanzler seine ganze Note drucken lassen, so glaube Ich, dass es am besten sein werde, dass der ganze Brief des Warendorff auch in solchen Zeitungen gedrucket und ein Articul dabei gefüget werde von dem ohngefährlichen Einhalt, dass nachdem demselben solche Note eingeliefert worden, da durch seinen erhaltenen Rappell sein Ministère schon expiriret gewesen, so habe derselbe nicht anders gekonnt, als solche mit seinem Schreiben zurückzusenden, welches von ihm geschehen, da er schon aus der Activité als Minister gewesen, so dass solches als eine Sache, so er wie ein Particulier vor sich gethan, geschehen sei p. p.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

4749. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Berlin, 26 janvier 1751].

Podewils berichtet, Berlin 25. Januar: „J'ai communiqué aujourd'hui, selon les ordres de Votre Majesté, à milord Tyrconnell le projet du mémoire à donner au comte de Puebla. Votre Majesté trouvera cette copie ci-jointe, et ce qui est écrit à la marge, et souligné dans le texte, fait la différence de l'original de Votre Majesté, que je joins également ici, avec la pièce rédigée de milord Tyrconnell. Il dépendra donc de Votre Majesté si Elle veut bien admettre les tempéraments, les petits changements et les adoucissements que ce ministre y a mis, tant pour ce qui regarde la conduite du roi d'Angleterre dans les voies de conciliation qu'on propose, que pour l'Électeur palatin, les affaires du Nord, et quelques mots pour rassurer les Princes de l'Empire.[2]

Je n'ai pas le mot à y redire. Vous pouvez faire copier la pièce, et comme d'ailleurs les ministres viennent demain en haut, vous pouvez dire à La Puebla que j'avais à lui parler, et me l'amener tout de suite après que je rentrerai dans ma chambre.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 26. Januar) am Rande des umgearbeiteten „Projet d'un mémoire à donner au comte de Puebla".

4750. AU CONSEILLER PRIVE DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 26 janvier 1751.

J'ai bien reçu votre dépêche, avec celles du comte de Podewils, à la date du 16 de ce mois. Quelque étrange que me paraisse la

[1] Vergl. S. 213. — [2] Vergl. die Anmerkungen zu Nr. 4745.

faiblesse de l'ambassadeur de France, en se laisssant tout-à-fait entraîner par les illusions que le sieur Blondel lui fait, je n'en suis cependant pas trop inquiet, parceque je sais que tout cela n'opère point sur l'esprit du ministère à Versailles, et que celui-ci envisage les affaires tout autrement, quelques insinuations contraires que ses ministres à Vienne leur sauraient faire.

Au surplus vous trouverez à la suite de celle-ci la spécification d'arrérages de mes domaines en Hollande,[1] pour en faire votre usage.

Nach dem Concept. Federic.

4751. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 28. Januar 1751.

Ew. Excellenz habe ganz gehorsamst melden wollen, wie des Königs Majestät über die bewusste Anfragen[2] zur Resolution ertheilet haben, wie der Herr von Klinggräffen zwar sich geschlossen halten und nur die Gesichter und Contenance des österreichischen Ministerii observiren solle, wenn aber ein oder anderer von solchen Ministres gegen ihn davon zu sprechen anfangen möchte, so sollte er sich in Conformité der Note expliciren, und daferne in solcher ein und anderer Umstand enthalten, der dem p. von Klinggräffen nicht gnugsam bekannt, so möchten Ew. Excellenz in dem an denselben abzulassenden Rescript ihm die erforderlichen Éclaircissements annoch zugleich geben.

Sonsten vermeinen Se. Königl. Majestät, dass es keinen Anstand habe, dass ermeldeter von Klinggräffen mit den dortigen französischen und pfälzischen Ministres wegen der Note confidemment communicirte, zumalen Dero Intention sei, dass Sie überall denen Deroselben alliirten Höfen davon Communication thun wollten.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

4752. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Berlin, 29 janvier 1751.

Vos dépêches du 23 et du 26 de ce mois me sont bien parvenues. Comme il s'agit principalement, à l'égard des listes des troupes saxonnes que je vous demande,[3] que leur dislocation et tous les quartiers desdites troupes y soient exactement marqués, vous devez tâcher de me satisfaire là-dessus. Quant aux distinctions qu'on fait, à la cour où vous êtes, aux ministres impériaux, vous devez vous conformer exactement à ce que je vous ai fait marquer par un rescrit du département des affaires étrangères à ce sujet, dont le précis est qu'il n'y avait point d'irrégularité, quand le roi de Pologne distinguait l'un ou

[1] Vergl. S. 112. — [2] In Betreff der Klinggräffen zu ertheilenden Weisungen wegen der dem Grafen Puebla übergebenen Note. — [3] Vergl. S. 227.

l'autre d'entre les ministres étrangers pour s'en faire accompagner à la chasse, puisque cela dépendait de son bon plaisir. Vous aurez d'ailleurs à soutenir les distinctions qu'on a faites à vos antécesseurs et aux autres ministres de leur rang, principalement à l'occasion des fêtes et des festivités publiques, mais vous devez observer en même temps que, s'il arrivait quelque irrégularité à ce sujet, vous ne deviez jamais faire vos plaintes avec trop de vivacité, mais toujours bien modérément et avec toute la douceur.

Au reste, j'ai été vivement surpris de voir par votre dernière susalléguée relation la manière étrange et criante dont la cour de Dresde en a usé à l'égard des 200,000 écus qui lui ont été comptés par les Hanovriens,[1] et je trouve absolument nécessaire que, vu cette économie aussi extravagante, vous pressiez continuellement le comte Hennicke sur le payement de tous les billets de la *Steuer* qui seront échus à mes créanciers à la prochaine foire de Leipzig. Vous pourrez insinuer à ce sujet au comte Hennicke qu'aussi longtemps que j'avais vu que la cour de Dresde n'était en état, faute d'argent, de s'acquitter des sommes dues à mes sujets, je ne l'avais pas trop pressée là-dessus; mais qu'à présent qu'elle avait les moyens en mains pour contenter mes dits sujets, par l'argent qui lui était revenu des provinces hypothéquées à l'Hanovre, il était juste, aussi, qu'elle satisfît mes sujets créanciers, en conséquence du traité de paix.

Au surplus, il est hors de doute que la cour de Saxe accédera au traité des deux cours impériales, quoique peut-être elle tâchera de se faire préalablement quelques petites convenances.

Federic.

Nach dem Concept.

4753. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 30 janvier 1751.

Le rapport que vous m'avez fait à la date du 18 de ce mois, m'a été rendu, où j'ai vu avec bien de la satisfaction que le marquis des Issarts a si bien pénétré le vrai caractère de la cour de Saxe et de son premier ministre, qu'il vous a peints d'après nature. Je me persuade que cela confirmera le ministère de France dans les sentiments où il a été déjà relativement à ladite cour, et effectivement tout l'argent que la France donnerait à l'autre, serait autant que jeté dans l'eau. Au surplus, vous ne laisserez pas de dire des politesses de ma part au susdit marquis des Issarts, quand l'occasion se présentera de le faire tout naturellement.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Maltzahn hatte darüber unter dem 26. Januar berichtet: „Cet argent sera employé à payer les présents que la Princesse Électorale a eus, parmi lesquels il y a un collier et des pendants d'oreilles qu'on estime à 100,000 écus. S'ils ne le valent pas, le Roi l'a toujours payé. Le reste sera employé à subvenir aux dépens du carnaval."

4754. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 30 janvier 1751.

Ne vous laissez pas persuader que, quand la cour où vous êtes a réformé quelques-uns de ses régiments, elle l'ait fait pour en rendre les autres régiments plus forts; on vous a abusé là-dessus, et quand vous en prendrez des informations plus précises, vous trouverez qu'on a réformé des régiments pour en compléter les autres.

Les insinuations que la cour de Vienne a fait faire qu'elle était assurée du marquis de Puyzieulx et que le conseil de France était partagé touchant l'affaire de l'élection d'un roi des Romains, sont des plus fausses, et je soupçonne que ce sont de ces faux avis que le comte Ulfeld a donnés expressément à quelqu'un pour les confier au comte de Podewils, afin de lui en imposer. Quant à vous, je vous avertis que vous devez être bien en garde sur de pareilles confidences fausses, au sujet desquelles la cour de Vienne est la plus adroite pour en donner.

Federic.

Nach dem Concept.

4755. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

In Eil. Potsdam, 1. Februar 1751.

Se. Königl. Majestät haben mir sogleich befohlen, Ew. Excellenz vermittelst Absendung eines Expressen zu melden, wie es nothwendig sein dürfte, dass der Secrétaire Michell zu London auch Communication von der dem Graf Puebla zugestelleten Note bekomme und zugleich über die dazu gegebene Gelegenheit und andere deshalb ihm zu wissen nöthige Umstände mit ehster Post vermittelst einer wohlchiffrirten Dépêche, auch dass es eigentlich nur ein Particulier-Discours zwischen Sr. Königl. Majestät und dem Graf Puebla gewesen und also die Note kein ordentliches solennes Instrument sei, instruiret, ihm aber zugleich aufgegeben werde, davon weiter keinen Gebrauch zu machen, sondern es sich nur zu seiner Direction dienen zu lassen. Es vermeinen Se. Königl. Majestät auch, dass mehrerer Précaution halber diese Dépêche morgen unter des p. Splitgerber Couvert abgehen könne und daher etwas compress zu schreiben sei.

Ferner wollen Se. Königl. Majestät, dass auch dem p. von Rohd zu Stockholm davon Communication zu geben, mit der Auflage, darüber vertrauet mit dem schwedischen Ministerio zu sprechen, damit selbiges sähe, wie Se. Königl. Majestät das Interesse von Schweden à Cœur nehmen.

Uebrigens verlangen Se. Königl. Majestät, dass Ew. Excellenz dem Mylord Tyrconnell von denen gestern eingekommenen beiden Dépêchen

des p. Michell's die vom 22. Januarii[1] gewöhnlicher Maassen communiciren möchten.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

4756. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 23. Januar: „Le comte de Barck me dit qu'après l'arrivée d'un courrier de Pétersbourg, il y a quatre ou cinq jours, il avait appris de trois différents bons endroits qu'on avait appris que le sieur Warendorff devait, selon l'étiquette de la cour, prendre congé par une audience; qu'à moins de cela il ne partirait pas."

Potsdam, 2 février 1751.

Votre dépêche du 23 passé m'est bien parvenue. Vous pouvez assurer au comte de Barck que c'est un conte imaginé à plaisir que l'anecdote qu'on lui a marquée au sujet du sieur Warendorff et de l'audience à laquelle l'on avait voulu l'obliger pour se congédier formellement.

Il n'y a rien qui me surprend, quand vous me marquez que la cour où vous êtes soit vivement piquée contre moi pour ma lettre que j'ai écrite à l'électeur de Mayence;[2] tous ceux qui ne suivent pas aveuglément ses volontés, s'y doivent attendre. Il ne me reste qu'à apprendre quel a été le succès de la conversation que j'ai eue en dernier lieu avec le comte Puebla, dont je vous ai fait déjà envoyer le précis par écrit.[3] Quelques pures et sincères qu'aient été mes intentions à ce sujet, je ne dois pas me flatter que ladite cour l'aura vu de bon œil.

Je viens de recevoir la lettre du 21 du mois dernier dont vous avez chargé le comte Podewils, et qui [m'a été] envoyée de Neisse.

Je suis bien aise du biais que vous avez pris pour finir bientôt l'affaire de la vente de mes domaines en Hollande. Cependant je ne suis pas tout-à-fait d'accord avec vous sur les raisons que vous alléguez pour qu'il faudrait rabattre du prix de la vente la somme de 2,075 écus que je dépense jusqu'ici pour l'entretien de quelques gens d'affaires et domestiques de ces domaines. Il faudra considérer que, vu que ces domaines étaient séparés et éloignés de mes autres provinces, j'étais obligé d'entretenir séparément des gens qui avaient soin de leur administration; or le cas est tout autre, quand le Prince-Stathouder en aura fait l'acquisition, parcequ'il ne lui faudra que des gens qui sont déjà en ses gages, pour avoir l'intendance de ces domaines, et d'ailleurs on ne rabat jamais du prix d'une maison ou d'une terre qu'on vend, les gages des domestiques que l'acheteur est obligé d'entretenir à sa convenance.

[1] Ueber die Verhandlungen zwischen England und Russland vor Unterzeichnung der englischen Accessionsacte (vergl. S. 205 Anm. 2) zu der Petersburger Allianz von 1746. — [2] Vergl. S. 182 Anm. 2. — [3] Vergl. S. 233. 238. 239.

Au reste, j'ai mes raisons pourquoi je vous avertis pour votre direction que vous ne devez point voir par les yeux de votre prédécesseur, le comte Podewils, les affaires qui regardent la cour de Vienne, ni suivre simplement les insinuations qu'il vous aura faites à cet égard, mais que vous devez voir plutôt par vos propres yeux tout ce qui se passe, et peser bien mûrement les affaires dont vous me ferez vos rapports.

Nach dem Concept. Federic.

4757. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 2 février 1751.

Votre dépêche du 22 du mois passé m'a été bien rendue. J'aurais souhaité que vous n'eussiez point fait difficulté de donner copie au marquis de Puyzieulx du mémoire que j'ai fait faire en forme de réfutation[1] de la pièce que Bestushew avait envoyée au sieur Warendorff, d'autant plus qu'il était à présumer que j'en aurais déjà fait faire communication au comte Tyrconnell par mes ministres.

Quant à l'article de la finance de France, il serait bien désirable qu'elle y fût mieux arrangée. Vous devez savoir cependant pour votre direction que la cour de Vienne n'est point mieux en fonds, que les finances de Russie sont entièrement dérangées, que celles de la république de Hollande sont abîmées, et qu'il faut bien du temps encore à l'Angleterre pour remettre les siennes, pour qu'elle osât entreprendre une nouvelle guerre avec apparence de la pouvoir soutenir en suite.

Nach dem Concept. Federic.

4758. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 2 février 1751.

J'ai heureusement reçu les rapports que vous m'avez faits du 19 et du 22 du mois passé. L'idée que le marquis de Grimaldi vous a communiquée par rapport à un ministre à envoyer de la cour d'Espagne à celle de Russie, me paraît être parfaitement bonne, et je crois que s'il peut la faire goûter à Madrid, ce serait à l'avantage des alliés de la Suède et de la bonne cause; du moins nous en profiterons pour avoir des avis de ce que l'on fait à Pétersbourg, dont nous sommes à présent dans une ignorance entière, après que mon ci-devant ministre, le sieur Warendorff, en est parti.

Au surplus, je vous renvoie à la dépêche qui vous parviendra à la suite de celle-ci du département des affaires étrangères.[2]

Nach dem Concept. Federic.

[1] Vergl. S. 213. — [2] Vergl. Nr. 4755.

4759. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 31. Januar, ein Schreiben des churpfälzischen Ministers von Wachtendonck [Mannheim 21. Januar] über die Ankunft eines mainzischen Diplomaten, Baron von Koeth, in Mannheim, der um die pfälzische Churstimme für die Königswahl geworben habe. Wachtendonck „finit par représenter que, comme la cour de Vienne prétendait que l'accession de l'Électeur palatin à la paix de Dresde avait éteint toutes les prétentions d'indemnité à la charge de la maison d'Autriche, Son Altesse Électorale serait charmée que Votre Majesté voulût faire parler là-dessus à la cour de Vienne, pour lui faire comprendre la frivolité de cette défaite."

Potsdam, 2. Februar 1751.

Recht gut; es kann an Tyrconnell communiciret werden. Ich bin auch wohl zufrieden, dass in dem nurgedachten Sinn wegen des churpfälzischen Hofes nach Wien geschrieben werde.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

4760. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 2 février 1751.

C'est dans la dernière confidence, Milord, que je veux bien vous faire part d'un avis secret qui m'est parvenu. Il s'agit d'un propos que le sieur Williams doit avoir tenu à quelqu'un de ses intimes sur ce qu'il avait trouvé moyen de faire envisager au comte Puebla tout autrement qu'il l'avait d'abord fait, la dernière conversation que j'avais eue avec lui et dont on lui avait donné le précis par écrit;[1] qu'il l'avait disposé en conséquence d'envoyer copie de ce précis au général Pretlack, afin d'en faire l'usage qu'il convenait pour fortifier la cour de Russie dans les bons principes où elle était actuellement; qu'il avait d'ailleurs persuadé à ce comte de faire envisager à sa cour ce précis comme une pièce où la cour de Vienne et celles de ses alliés étaient également maltraitées et pour laquelle il conviendrait que celles-ci pensassent aux moyens propres à faire avorter les projets contraires et de relancer avec ardeur et dignité la loi qu'on prétendait leur imposer. Je vous laisse juger vous-même, Milord, de l'iniquité de ce procédé et du sens qu'on m'attribue malicieusement sur une chose où mes intentions ont été les plus pures et plus sincères. En attendant, je vous conjure de me garder le secret le plus religieux sur cette anecdote et de n'en dire mot à âme qui vive, puisqu'il n'y a que vous à qui je la confie, et qu'il y va de mon grand intérêt qu'elle soit ménagée absolument. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

---

[1] Vergl. S. 233. 237.

4761. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 2. Februar 1751.

Sr. Königl. Majestät allergnädigstem Befehl zufolge habe Ew. Excellenz hierbei diejenige Copie derer Dépêches, so Mylord Tyrconnell jüngsthin erhalten und des Königs Majestät communiciret hat, übersenden sollen, mit dem Vermelden, nach davon gemachtem Gebrauch solche Höchstderoselben wenigstens so lange wieder zu remittiren, bis Sich Dieselbe über die darin enthaltene differente Sujets gegen Mylord Tyrconnell expliciret haben.

Ich soll ferner desfalls an Ew. Excellenz vermelden, wie der Hauptumstand darin, worüber Se. Königl. Majestät jetzo am mehresten zu reflectiren hätten, die von Frankreich wiederum auf das Tapis gebrachte Unionssache wäre, in der Art, wie solches Ew. Excellenz aus der Pièce selbst mit mehrerem ersehen würden. Höchstdieselbe glaubten, dass die Sache an sich selbst gut und dabei mehr zu gewinnen als zu verlieren sei; Sie vermeinen aber, dass man sich damit nicht zu übereilen, sondern wenigstens die Zeit abzuwarten habe, bis die Subsidestractats mit denen teutschen Prinzen, welchen Frankreich die Subsides fourniren wollte, zu Stande gekommen wären, indem sonsten, wenn man ersteren zugleich von einem Unionswerke sprechen wollte, solches ein oder anderen derselben stutzig machen und ihnen Soupçons geben dörfte, mithin, dass wenn dieses Werk nicht gut und entweder zu früh oder zu spät angegriffen würde, solches von schlechtem Erfolg sein möchte. Wenn aber die Sachen wegen der zu contractirenden Subsidestractats erst zu ihrer gänzlichen Consistance gekommen wären und man dann sähe, dass der wienersche Hof und dessen Anhänger das Wahlgeschäfte poussiren wollten, ohne auf Frankreich und auf Se. Königl. Majestät Attention zu machen, so glaubten Höchstdieselbe, dass es alsdenn Zeit wäre, zu der Union quaestionis zu schreiten, welcher beizutreten diejenigen Fürsten, so alsdenn bereits in Subsides ständen, sich nicht würden entziehen können; worauf gar leicht erfolgen möchte, dass noch andere teutsche Fürsten mehr, welche von dem wienerschen Hofe missvergnügt wären, als ex. gr. Köln, Cassel, Würzburg, Ansbach pp., solcher Union accedireten, so dass solche auf dergleichen Unionswerk auslaufen könnte, als es ehedem zu Zeiten der Religionsmotuum und sonst in andern Gelegenheiten mehr gewesen, obschon mit dem Unterschiede, dass jetzo Frankreich und Se. Königl. Majestät solche mit Nachdruck souteniren könnten. Weilen aber Höchstdieselbe derer Reichssachen und dahin gehörigen Umstände so sehr kundig nicht wären, hergegen Ew. Excellenz die grosse Erfahrung und Routine davon hätten, als verlangten Sie von Deroselben, dass Dieselbe diese Sachen in gründliche Erwägung nehmen und Sr. Königl. Majestät Dero Sentiment melden möchten:

1) Was vor ein Plan zu machen, um die Sache zu fassen und mit Succès daran zu arbeiten;

2) Was vor Avantages davon zu hoffen und was vor Inconvenances hergegen daher zu besorgen? und endlich

3) Was der wienersche Hof und dessen Adhärenten vor Tours dagegen machen könnten, um entweder die Sache zu hintertreiben oder inutile zu machen.

Dergleichen detaillirtes Sentiment des Königs Majestät von Ew. Excellenz erwarten wollten, um darüber reflectiren und Sich endlich deshalb decidiren zu können.[1]

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

4762. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 3 février 1751.

Milord. J'ai bien reçu la lettre que vous m'avez faite du 1er de ce mois avec les pièces qui vous sont parvenues de votre cour et que vous avez bien voulu me communiquer; rien du monde ne me peut être plus sensible et flatteur que les témoignages de son attention pour tout ce qui me regarde et la façon empressée dont elle prend à cœur les intérêts de ses alliés.

Je ne manquerai pas de communiquer au duc de Brunswick la copie de l'acte de garantie dont le Roi votre maître veut bien se charger de mon traité avec le Duc, de même que le projet de son acte d'acceptation de cette garantie; je les appuierai de mon mieux et j'espère de l'esprit juste et équitable de ce Prince qu'il ne se refusera point aux brèves explications que votre cour a trouvé bon d'insérer dans le premier acte, pour qu'il n'y reste aucun équivoque.

Quant aux prétentions de l'Électeur palatin à la charge de la cour de Vienne, je suis dans la ferme résolution de me diriger uniquement à ce sujet selon les intentions de votre cour et de seconder au possible tout ce que celle-ci trouvera juste et raisonnable.

L'article de l'Union à faire entre quelques Princes en Allemagne pour leur défense mutuelle et celle des constitutions de l'Empire, mérite une réflexion particulière, par bien des détails qu'il faut prendre en considération; d'ailleurs ce serait peut-être gâter l'affaire que de l'entreprendre soit trop tôt ou trop tard. C'est pourquoi je vous prie, Milord, de me laisser quelques jours de temps pour pouvoir y réfléchir mûrement. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

---

[1] Vergl. Bd. VII, 347.

4763. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A POTSDAM.

Potsdam, 4 février 1751.

Monsieur mon Cousin. Le ministre de France, milord Tyrconnell, venant de recevoir un courrier de sa cour qui lui a apporté une copie de l'acte de la garantie que la France veut donner du traité que j'ai fait avec le Duc, Monsieur votre frère, me l'a remis, pour qu'il soit communiqué au Duc, afin de savoir ses intentions, quand il agréerait que milord Tyrconnell, en conséquence des pleins-pouvoirs qui lui étaient envoyés à ce sujet, pourrait signer l'original de cet acte, et à qui il plairait à Son Altesse de donner ses pleins-pouvoirs pour faire l'échange de cet acte contre celui de l'acceptation de la garantie de la France duquel il m'a adressé, encore, le projet.

J'ai cru devoir vous adresser les deux pièces ci-jointes, tout comme elles me sont parvenues, en vous priant de vouloir bien les faire passer sûrement et avec le secret que cette affaire exige, à Son Altesse, en lui demandant ses intentions là-dessus, afin que tout soit mené à sa perfection entière.

Je ne veux cependant pas vous cacher que, quant à l'acte de garantie, la France a trouvé bon d'y insérer quelque brève explication concernant la restriction mise par M. le Duc, à la fin du troisième article séparé,[1] par rapport à ses voix à l'assemblée de l'Empire ou celle des Cercles, pour prévenir par là, à ce qu'elle déclare, tout abus que des mal intentionnés dans des temps critiques pourraient tâcher d'inspirer au Duc de faire de cette clause — ce qu'il ne saurait point trouver mauvais, parceque cette explication ne renfermait absolument rien, sinon ce qu'il avait déjà promis dans le corps du traité même dont la France ne s'en saurait désister, puisqu'on ne faisait que rendre plus claire et moins équivoque par là l'intelligence du traité, et son exécution plus précise et plus sûre, conformément aux règles les plus exactes de la justice.

En conséquence de quoi milord Tyrconnell me déclare que sa cour qualifiait cet acte de copie qui ne permettait pas d'additions, et nullement de projet sujet à des changements.

Comme de ma part je ne trouve rien d'injuste ou de déraisonnable en ce que la France demande à ce sujet, et que j'estime d'ailleurs qu'on ne saurait pas refuser avec bienséance au roi de France de donner sa garantie à telles conditions qu'il trouve convenables, surtout quand celles-ci ne regardent que des explications claires de ce qui est déjà contenu dans le corps du traité, j'espère que Votre Altesse voudra bien expliquer à Monsieur le Duc la justice de cette demande, en ajoutant tous les motifs de la nécessité qu'il y avait qu'il se prêtât à cette com-

[1] Den Wortlaut dieses Artikels siehe S. 261 Anm. 1; ebendaselbst der demnächst in diesem Artikel aufgenommene Zusatz, aus dem sich die Tendenz der in den Entwurf der französischen Garantieacte eingefügten „Brève Explication" ergiebt.

plaisance pour la France, afin de ne point donner lieu à celle-ci à des ombrages et des soupçons.

Quant au projet de l'acte de l'acceptation de la part du Duc, je crois qu'il n'y aura rien qui empêche qu'il ne le fasse expédier dans le sens du formulaire, et de donner à Votre Altesse les pleins-pouvoirs requis pour le signer et échanger contre la garantie, supposé qu'il plaira à Votre Altesse de S'en charger, pour ménager d'autant mieux le secret. Pour moi, je n'hésiterais nullement de faire expédier de ma part la même acceptation, dès que la réponse du Duc nous sera parvenue.

Au reste, j'ai bien voulu dire à Votre Altesse que, quoique le premier terme du payement du subside stipulé avec Monsieur le Duc ne soit échu qu'à la fin du mois prochain de mars, je suis cependant prêt de le faire faire dès à présent et dès qu'il lui plaira de munir de ses pleins-pouvoirs Votre Altesse, pour recevoir cet argent contre Sa quittance.

Je suis avec des sentiments d'estime, Monsieur mon Cousin, votre bon et très affectionné cousin

Federic.

Nach dem Concept.

4764. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin, 3. Februar, dass Graf Bestushew das an ihn gerichtete Schreiben Warendorff's mit der russischen Note vom 4./15. December[1] zurückgeschickt habe.

Potsdam, 4. Februar 1751.

Sie mögen sie nur verbrennen, es ist doch sonsten nichts damit zu thun.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

4765. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 5 février 1751.

Milord. Je viens d'être informé encore par un bon canal que le sieur Williams continue[2] de qualifier envers ses intimes le précis du discours que j'ai eu avec le comte Puebla, comme une pièce remplie de venin et qui ne tend qu'à donner la loi à la cour de Vienne et à la désunir de ses alliés. Entre autres, il doit avoir confié à un de ses intimes qu'il pourrait bien recevoir aux premiers jours ses lettres de rappel et partir pour Dresde, et que ses ordres seraient de se congédier en forme, mais qu'il se garderait bien d'en publier quelque chose avant le retour du dernier courrier qu'il avait envoyé à sa cour au sujet du susdit précis, et parcequ'il pourrait bien recevoir des ordres de quitter Berlin sur le même pied que le sieur Gross.

[1] Vergl. S. 213. — [2] Vergl. S. 244.

Je vous prie très instamment de me garder religieusement le secret de tout ceci. En attendant, j'en crois entrevoir que la cour de Vienne ne s'expliquera point sur le contenu dudit précis, ou, si elle le fait, elle ne répondra que vaguement; que d'ailleurs elle poussera son projet d'élection d'un roi des Romains, en se fiant sur les ostentations que la Russie fera en Courlande, sans faire attention ni sur la France, ni sur moi et le Palatin; ainsi que, selon moi, il n'y aura rien de meilleur à faire pour la France que d'attirer dans ses intérêts l'électeur de Cologne, et, quant à moi, de tâcher de finir au plus tôt les traités de subsides qu'il conviendra à faire avec le duc de Gotha[1] et d'autres princes encore, pour fortifier notre parti en Allemagne. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

4766. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 6 février 1751.

Milord. Mes avis continuent que le sieur Williams ne cesse point de jeter feu et flammes au sujet de l'entretien que j'ai eu avec le comte de Puebla, et qu'il n'hésite pas de dire à ses plus confidents que, pour se venger du peu d'accueil qu'il avait eu auprès de moi et de ce que j'avais demandé son rappel, il avait représenté cette affaire à sa cour sous une face aussi hideuse qu'il en saurait espérer qu'elle ne resterait pas sans suites et que sa cour de concert avec celle de Vienne la relèveraient fortement. Quoique je n'en sois guère en peine, j'ai cependant voulu vous faire part de ces particularités, afin que vous avisiez, Milord, s'il ne conviendra que vous avertissiez confidemment votre cour de tous ces manèges et de ces trames noires et que vous lui proposiez de vouloir bien instruire ses ministres à Londres et Vienne pour donner des explications convenables à ce sujet et pour les désabuser des fausses et sinistres impressions que des gens aussi mal intentionnés que le sieur Williams leur ont voulu faire. Je remets ceci à votre jugement et à votre pénétration. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Je ne crois pas, Milord, le Roi mon oncle aussi fou que son ministre; mais, ne perdant point de vue mon système pacifique, pour plus de sûreté je souhaiterais beaucoup que M. de Mirepoix fût instruit par sa cour de la tracasserie que l'on pourrait me faire, pour, en cas de besoin, faire sentir en Angleterre qu'on n'a pas droit de se formaliser d'une conversation, et que ce serait de la part de la cour de Vienne et de celle de Londres donner une marque éclatante de leurs mauvais desseins sur l'Allemagne que de trouver mauvais que les pre-

[1] Vergl. S. 207.

miers princes de l'Empire disent leurs sentiments sans contrainte sur un évènement des plus importants pour le Corps Germanique.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris. Der Zusatz eigenhändig.

4767. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 6 février 1751.

J'ai reçu votre dépêche du 25 passé. La manière dont le marquis de Puyzieulx s'est exprimé envers vous dans la conversation que vous avez eue avec lui au sujet des procédés des cours de Londres et de Vienne relativement aux affaires du Nord, m'a donné assez de la satisfaction. Avec tout cela, comme ces deux cours, appuyées de la Russie, vont toujours en avant, il me semble que le moment est venu où il faudrait que les ministres de France missent un peu plus de vigueur dans leur façon de s'expliquer avec les ministres des susdites cours, pour leur ôter de l'esprit que la France saurait se laisser endormir pour être simple spectatrice des troubles qui s'élèveraient dans le Nord. J'avoue que les ministres de France ont fait parler avec assez de vigueur, il y a quelque temps,[1] à ce sujet; il me paraît néanmoins qu'il serait nécessaire d'en rafraîchir la mémoire et de faire sentir aux cours ci-dessus mentionnées que la France ne verrait nullement avec indifférence que la tranquillité du Nord soit troublée.

Je conviens que c'est une chose un peu difficile que de pousser les ministres de France à une pareille démarche, sans blesser leur délicatesse. Je crois cependant que vous y pourriez parvenir indirectement, quand vous prendrez l'occasion de les aiguillonner par l'ambition, en leur donnant adroitement à entendre qu'il se développait à présent de plus en plus que toutes les opérations des cours de Londres et de Vienne ne visaient qu'à exclure la France de toute influence dans les affaires de l'Allemagne et même de l'Europe, pour en être elles seules les souverains arbitres, et que c'était une chose également injuste et étrange que ces cours voudraient régler à l'exclusion entière d'une puissance aussi respectable que la France une affaire de telle importance que celle de l'élection d'un roi des Romains.

Je laisse à votre prudence d'exécuter tout ceci de la manière que vous trouverez la plus convenable; il me semble cependant que le moment est venu où il faut que les ministres de France mettent derechef un peu plus de vigueur dans les propos qu'ils tiennent aux ministres anglais et autrichiens, pour les tirer de l'illusion qu'ils se sont faite de pouvoir duper la France.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Bd. VII. 281. 283. 330. 371.

4768. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 6 février 1751.

J'ai bien reçu votre relation du 27 dernier. Pour ce qui regarde la France, je puis vous confirmer encore ce que je vous ai déja marqué, que le ministère de Versailles voit bien plus clair que ce qu'il y a de ses ministres en dehors, et qu'il a autant d'attention qu'on le saurait avoir, pour suivre les allures des deux cours impériales et celle d'Angleterre, sans se laisser faire des illusions.

Quant à la cour de Copenhague, il est vrai qu'on ne saurait pas encore juger avec précision sur le pli qu'elle prendra; cependant il s'en faut beaucoup encore qu'on puisse conclure qu'elle irait quitter son système présent, qui est le plus conforme et le plus naturel à ses intérêts, pour retourner à un autre qui l'exposerait à de grands inconvénients, et peut-être y aura-t-il moyen de la conserver dans la bonne voie et de serrer les liaisons où elle est avec la Suède. C'est en conséquence que vous, de même que le comte Barck, ferez bien d'observer de près la conduite et le comportement du ministre de Danemark, toujours cependant sans inquiétudes, parceque les choses ne sont pas encore au point qu'on saurait envisager le Danemark comme perdu et détaché.

Le rapport que vous m'avez fait de la conversation que vous avez eue avec le comte Chotek,[1] m'a fait plaisir, et j'ai été bien aise d'apprendre qu'il est encore en des principes aussi raisonnables. Nous attendons la résolution de la cour de Vienne à ce sujet; cependant le plus sûr et le plus convenable moyen que je puis envisager pour sortir bientôt de toute contestation là-dessus, c'est de laisser le *status quo* de 1739.

Dans ma précédente, au sujet de la vente de mes domaines en Hollande, j'avais oublié de vous dire que, quoique jusqu'ici votre confident n'ait pas paru trop porté pour acheminer l'affaire à son but, vu les difficultés qu'il vous a faites, vous saurez pourtant l'assurer d'une reconnaissance réelle de [ma] part, quand il s'emploiera avec effet pour que l'affaire tourne à mon souhait.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Ein Postscript zu Klinggräffen's Bericht vom 27. Januar beginnt: „Le comte Chotek me rendant hier une visite d'amitié, le connaissant depuis plusieurs années de Munich (vergl. Bd. V, 1), je fis tomber la conversation insensiblement sur l'affaire du commerce, l'engageant d'en parler comme deux amis et non en ministres. Après bien des pourparlers, il me dit que ce qui, selon lui, empêchait que le commerce et les dettes de la Silésie ne fussent réglés, ne sortait que d'un fond de méfiance entre les deux cours. On a remarqué par la réponse faite au comte de Puebla qu'on était d'opinion à Berlin que, si une fois on avait réglé l'affaire des dettes, cette cour ne se soucierait plus de remettre le commerce sur le pied où il était avant la guerre, et qu'il semblait qu'on était ici du sentiment que, une fois le commerce remis — quoique il prétende prouver clairement que ce fût contre les intérêts de Votre Majesté — on ne se presserait guère pour les dettes de la Silésie." Vergl. S. 217. 229.

4769. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A COPENHAGUE.

Potsdam, 6 février 1751.

Votre rapport du 30 dernier m'est bien parvenu. Comme il ne m'offre guère de sujets qui demanderaient de nouvelles instructions à vous donner, je me borne cette fois-ci de vous dire que, quant à la particularité que je vous ai marquée à ce sujet des propos choquants du comte Rosenberg,[1] vous devez bien la communiquer à l'abbé Lemaire, en lui laissant la liberté d'en faire tel usage qu'il trouvera convenable.

Pour ce qui regarde les moyens pour se rendre plus favorable le baron Bernstorff,[2] il faut bien que je m'en remette au susdit ministre de France, qui, à ce que j'espère, ne laissera pas sortir de vue cet objet et nous indiquera ce qu'il trouvera faisable ou non.

Nach dem Concept. Federic.

4770. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 6 février 1751.

Votre dépêche du 26 dernier m'a été rendue. Il m'a fait plaisir de voir que le calme et la tranquillité règnent universellement dans toutes les provinces de la Suède. Il faut espèrer que cela continuera, même pendant l'assemblée de la Diète prochaine. Je souhaite cependant que le ministère ne relâche point dans son attention sur les pratiques sourdes des Russes et de leur parti, pour n'être point pris à l'impourvu, et d'ailleurs je désire fort de savoir de vous si le transport concerté de troupes en Finlande se fera encore au temps fixé.

Nach dem Concept. Federic.

4771. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 6 février 1751.

J'accuse vos expéditions du 30 janvier et du 2 de ce mois. Je n'ai jamais douté que, depuis que la cour de Dresde a obtenu de celle d'Hanovre un nouveau prêt en argent à des intérêts si modérés, celle-là ne se soit liée les mains relativement à sa voix pour l'élection d'un roi des Romains. Cependant, si elle se flatte de pouvoir, malgré cela, obtenir des subsides de la France, elle se fera des illusions, son jeu étant trop connu de la France et celle-ci trop sage et judicieuse pour se laisser jamais induire à jeter son argent si mal à propos et à le dépenser contre ses propres intérêts.[3]

1 Vergl. S. 221. — 2 Vergl. S 219. — 3 Vergl. S. 240.

Pour ce qui regarde les dettes dues de la *Steuer* à mes sujets, c'est principalement de mes ministres du département des affaires étrangères que vous devez attendre vos résolutions, après que je leur ai fait connaître mes intentions à ce sujet.

Il serait difficile d'empêcher qu'on n'eût une liste exacte de la dislocation des troupes saxonnes;[1] ce sont des choses trop connues au public pour qu'on n'en saurait avoir une notice entière, quand on est dans le pays; c'est aussi pourquoi j'espère que vous me procurerez les éclaircissements que je vous demande.

Au reste, vous remercierez poliment le comte de Brühl de l'attention qu'il m'a marquée en s'intéressant à ce que le sieur Bibiena[2] ait la permission de venir à Berlin.

Federic.

Nach dem Concept.

4772. AN DEN ETATSMINISTER GRAF MÜNCHOW IN BERLIN.

Potsdam, 8. Februar 1751.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Münchow. Da es sich mit der Zurückkunft desjenigen Couriers, welchen die österreichschen Ministres zu Berlin in Sachen betreffend sowohl die schlesischen Specialschuldensachen als auch das Commercium zwischen denen schlesischen und österreichschen Landen[3] nacher Wien geschicket haben, so sehr trainiret, so dass bei längerem Verzug die Umstände endlich Eure Retour nach Schlesien erfordern dörften, sodass Ihr entweder denen deshalb zu Berlin anzutretenden Conferenzien gar nicht beiwohnen oder aber solche doch nicht gänzlich abwarten könntet, so ist Meine Intention, dass Ihr eine exacte und detaillirte schriftliche Information über alles, was vorgedachter beider Sachen halber in nur erwähnten Conferenzien fürkommen könnte und was dabei zu beobachten nöthig ist, aufsetzen und solche denen beiden Ministres vom Departement der Auswärtigen Affairen zustellen, insbesondere aber den Etatsminister Graf von Finckenstein (weilen der Etatsminister Graf von Podewils mit verschiedenen andern Sachen von Mir chargiret ist) vollenkommen au Fait von allem setzen sollet, dergestalt dass derselbe genau informiret sei, was man zuforderst über beide Sachen von dem wienerschen Hofe prätendiren könne, wie weit und worin man nachgeben möge und endlich was das Ultimatum und das sine quo non von allem sei. Ihr habet dieses auf das beste zu besorgen, und werde Ich Euch alsdenn denen Umständen nach Meine Willensmeinung wegen Eurer Abreise von Berlin weiter bekannt machen.

Friderich.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

1 Vergl. S. 227. — 2 Vergl. Bd. VII, 212. — 3 Vergl. Nr. 4722 S. 216.

4773. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 8 février 1751.

Après avoir pris en délibération tout ce que vous m'avez marqué dans votre rapport du 5 de ce mois touchant l'idée de la cour de France au sujet d'un traité d'Union à proposer aux Princes bien intentionnés pour la conversation des droits des États de l'Empire,[1] je veux bien vous dire que j'applaudis au sentiment que vous avez là-dessus, et que j'entre d'autant plus dans vos idées, parceque les dernières lettres que j'ai immédiatement du sieur de Klinggræffen sur la disposition présente de la cour de Vienne, me font présumer qu'elle pourrait bien se prêter à entrer en négociation avec la France et moi sur les points que nous lui avons proposés à l'occasion de l'élection d'un roi des Romains. En conséquence de cela, si mes conjectures se vérifient, il serait bien mal à propos, si la France et moi voulussions entamer cette affaire d'Union, qui ne laisserait pas que de donner de furieux soupçons à la cour de Vienne, supposé qu'elle se prête à une négociation avec nous, et qui nous ferait gâter une affaire avec l'autre. C'est pourquoi je reste du sentiment que tout ce que la France et moi pourrons faire de plus à propos dans le moment présent, c'est de conclure préalablement les différents traités de subsides avec les cours connues. Si alors les cours de Londres et de Vienne regimbent contre les propositions que nous leur avons faites, et procèdent à des irrégularités, nous aurons déjà tous nos matériaux de préparés, pour en constater une Union à laquelle peut-être d'autres cours en Allemagne se joindront encore. Avec tout cela, je souhaiterais infinement que la France tâchât par tous les moyens imaginables d'avoir dans notre parti la cour de Bonn, parceque cela donnerait un grand relief à notre affaire, si trois des Électeurs fussent liés pour agir d'un concert commun. Sur ce, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

4774. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 8 février 1751.

Milord. J'ai reçu la lettre que vous m'avez faite du 6 courant, et vous sais tout le gré imaginable des sages et judicieuses réflexions que vous avez bien voulu me communiquer, auxquelles j'applaudis parfaitement.

Comme des lettres particulières que je viens de recevoir de mon ministre à Vienne, me font présumer que la Reine-Impératrice pourrait bien s'adoucir au sujet de l'affaire de l'élection d'un roi des Romains au point qu'elle entre en négociation sur les conditions que la France et moi lui avons déclarées, il est à croire que, pourvu que votre cour

[1] Vergl. S. 245.

et moi tenions ferme là-dessus et qu'elle tâche surtout d'attirer l'électeur de Cologne dans notre parti, nous pourrions encore réussir dans nos vues.

A cette occasion, je veux bien vous dire que, pour ce qui regarde l'idée par rapport là un traité d'Union à conclure avec les cours des Princes les mieux intentionnés en Allemagne,[1] je crois que, dans la disposition ci-dessus marquée de la cour de Vienne, il ne sera nullement de saison d'entreprendre d'abord la négociation avec lesdits Princes, puisque, quelque secret qu'on employerait aussi dans cette négociation, il ne saurait presque pas manquer que la cour de Vienne n'en soit avertie, et dès lors elle nous objecterait que, dans le temps que nous étions en négociation avec elle, nous travaillions à constater des ligues et des unions dans l'Empire; elle prétendrait de savoir les vues que nous avons là-dessus, et, par ses soupçons et autres accidents, il saurait arriver que nous gâtions l'une affaire par l'autre et les manquions toutes les deux.

Selon moi donc, il sera plus convenable que nous tâchions premièrement de conclure les différents traités de subsides avec les cours de Manheim, de Stuttgard, de Gotha et de Baireuth, tout comme on l'a fait avec celle de Brunswick.

Quand nous serons parvenus à ce but, l'union ira d'elle-même, parceque ces différents Princes, liés avec nous par leurs traités, ne sauraient plus s'en départir. Si alors les cours de Vienne et Londres ne voulaient point faire attention sur nos propositions et procéder à des irrégularités, alors il me paraît qu'il serait à propos de constater solennellement l'Union.

Au surplus, je souhaite ardemment que la France tâchât par tous les moyens imaginables d'engager l'électeur de Cologne dans notre parti et dans l'Union à former de la façon susdite, puisque cela donnerait un grand poids à notre cause, s'il y avait trois des principaux Électeurs qui étaient liés entre eux et qui agissaient d'un concert commun. Je laisse tout ceci à votre réflexion, ne doutant presque pas que vous ne trouviez mon sentiment convenable aux circonstances du temps. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

4775. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 9 février 1751.

Le rapport que vous m'avez fait du 30 du mois dernier, m'a été rendu. Il faudra voir de quelle manière la cour où vous êtes envisa-

[1] Vergl. S. 245. 254.

gera ce que j'ai déclaré à son ministre, le comte Puebla, dans la dernière conversation que j'ai eue avec lui et dont vous êtes en possession du précis, et de quelle manière elle s'expliquera là-dessus. En attendant, il y a de l'apparence que la Reine-Impératrice s'adoucira peut-être sur l'affaire de l'élection d'un roi des Romains, de façon que tout pourra se passer tranquillement, quoique je n'en sache juger avec précision là-dessus, par les changements des sentiments auxquels les cours sont ordinairement sujettes.

Federic.

Nach dem Concept.

4776. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 7. Februar, ein Schreiben des Churfürsten von der Pfalz an den König [Mannheim 26. Januar], welchem der Freiherr von Wachtendonck ein Schreiben an Podewils [Mannheim 27. Januar] beigefügt hat. Das Schreiben des Churfürsten enthält Mittheilungen über das Anbringen des Barons von Koeth[1] und über erneute Versuche, den Churfürsten von Köln für die österreichische Partei zu gewinnen, sowie den Vorschlag, behufs Abschwächung des Eindruckes, den die Schriften des wiener Hofes in Regensburg machen, dem Comitialgesandten von Pollman eine Abschrift des letzten Schreibens an den Churfürsten von Mainz[2] mitzutheilen, um dieselbe den churfürstlichen Gesandten vorzulesen.

Potsdam, 9. Februar 1751.

Ich bin von allem sehr zufrieden, und ist alles gemeldete sehr gut. Sie müssen nur darauf arbeiten, dass Churköln mit uns entriret. Dass Pollman das Schreiben nach Mainz und übrige Pièces denen dortigen Ministres vorlese, approbire Ich; dem Baron von Wachtendonck aber ist in sehr obligeanten Terminis zu antworten und zu versichern, dass Ich Mich von dem Churfürsten, seinen Herrn, nicht separiren noch ohne ihn in etwas entriren würde.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

4777. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Chambrier berichtet, Paris 29. Januar: „Le marquis de Puyzieulx me dit toujours qu'il doutait que l'Angleterre et la cour de Vienne brusquassent l'élection; mais qu'il ne fallait jamais se départir de la demande qu'on a faite que cette élection devait servir à l'affermissement de la paix de l'Europe et par conséquent du Nord. Le marquis de Puyzieulx voit trop clair pour ne pas connaître tout ce qu'il y a dans la manœuvre des cours de Londres et de Vienne sur cette élection. La dernière n'a que miel dans la bouche sur

Potsdam, 9 février 1751.

La dépêche que vous m'avez faite du 29 passé, m'est bien parvenue, et j'ai trouvé tout-à-fait justes et très judicieuses les réflexions que le marquis de Puyzieulx vous a faites au sujet de la manière à se conduire des cours de Londres et de Vienne; aussi ne manquerai-je pas d'en faire mon usage. Je penche cependant de

[1] Vergl. S. 244. — [2] Vergl. S. 182 Anm. 2.

ses sentiments en général pour ceux qui y sont intéréssés; elle renvoie la France sur l'Angleterre pour en savoir davantage: celle-ci ne dit rien de positif sur quoi on puisse compter et qui s'accorde avec le langage emmielé de la cour de Vienne. Ainsi c'est un jeu concerté entre ces deux cours, pour parvenir au but qu'elles se proposent, suivant le plan qu'elles se sont fait, et il y a bien de l'apparence qu'elles brusqueront l'élection, si elles croient ne pouvoir pas faire autrement."

croire que lesdites cours ne sont pas encore tout-à-fait convenues entre elles d'un nouveau concert sur la façon de faire l'élection d'un roi des Romains, après que celui qu'ils avaient pris à Hanovre, s'est trouvé dérangé. Pour en juger avec plus de précision, il faudra voir comment elles se développeront sur les déclarations que la France leur a fait faire, et sur celles que j'ai faites de ma part à la cour de Vienne: si elles se rendront à la raison et voudront faire l'affaire de bonne grâce, ou si elles la pousseront par des irrégularités.

En attendant, vous devez insinuer convenablement à M. de Puyzieulx que, selon mon idée, dès qu'on s'apercevrait que l'intention de la cour de Londres était de brusquer l'élection en passant sur toutes les considérations, il n'y avait rien de mieux à faire que de nous attacher l'électeur de Cologne, vu le grand relief que cela donnerait au parti bien intentionné, et l'impression que cela ferait sur les autres États de l'Empire, s'il y avait un concert formé entre trois des Électeurs.

Nach dem Concept.

Federic.

4778. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 26. Januar: „Il s'en faut de beaucoup que l'on regarde ici la France avec indifférence à l'égard de l'élection d'un roi des Romains, non plus que Votre Majesté. Si cela était, on ne témoignerait pas à la première tant de sincérations sur l'accession au traité de 1746[1] ainsi que les deux secrétaires d'État[2] l'ont fait à l'Ambassadeur,[3] et d'entrer de plus dans des mesures raisonnables pour assurer la tranquillité du Nord. On n'insinuerait pas, comme on a fait au même Ambassadeur, que la cour de Vienne était tout-à-fait disposée à offrir à Votre Majesté la garantie de l'Empire pour la Silésie et de régler à Son avantage les difficultés qui pourraient encore subsister entre les deux cours."

Potsdam, 9 février 1751.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 26 du janvier dernier. J'ai trouvé fort juste ce que vous marquez par rapport à la façon de penser de la cour britannique dans l'affaire de l'élection d'un roi des Romains et de celle de la tranquillité du Nord. Il faut que je vous dise à cette occasion que j'ai eu bien de la satisfaction tant de ce rapport de vous que je viens d'accuser, que des autres que vous m'avez faits depuis peu; ils m'ont montré que vous êtes parfaitement instruit des affaires et que vous allez avec bien de la justesse au fait. Continuez de la façon et prêtez une attention particulière sur la manière dont la cour de Londres envisagera les propos que j'ai tenus

[1] Vergl. S. 205. — [2] Newcastle und Bedford. — [3] Mirepoix.

en dernier lieu au ministre autrichien à Berlin, le comte Puebla, dont je vous ai déjà communiqué le précis par écrit, et tâchez de bien approfondir l'impression que ces propos feront sur le ministère britannique et comment il se développera là-dessus, de même comment il s'arrangera sur l'affaire de l'élection d'un roi des Romains, afin de pouvoir m'en instruire exactement.

Federic.

Nach dem Concept.

4779. AU PRINCE DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam], 10 [février 1751].

Mon très cher Frère. Je charge mon frère[1] de cette lettre et j'espère que le porteur ne vous en sera pas désagréable. Je souhaite de tout mon cœur, mon cher frère, que vous jouissiez d'une parfaite santé et que vous soyez gai et content. J'aurais bien de la peine de vous mander d'ici autre chose que l'histoire de ma chambre. Podewils de Vienne m'a transporté pendant quelques jours dans cette demeure impériale, et j'en suis si rempli que je crois y avoir été avec lui; il m'a mis au fait de bien des détails, et il paraît par là que toutes les choses humaines se réduisent à peu de valeur, quand on les examine de près. Conservez-moi votre amitié, mon cher frère, et soyez sûr que j'en fais un cas infini; vous devez bien être persuadé de la mienne et de la tendre amitié avec laquelle je suis, mon cher frère, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

4780. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 10 février 1751.

Milord. Le duc de Brunswick ayant fait réponse au prince Ferdinand, son frère, par rapport à l'acte de garantie et d'acceptation,[2] je n'ai pas voulu perdre un moment pour vous adresser cette réponse, toute comme elle m'est parvenue aujourd'hui, vous priant de vouloir bien me mander au plus tôt vos sentiments là-dessus et ce que je pourrai marquer au Duc relativement à la demande qu'il paraît faire encore. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

---

[1] Prinz Heinrich von Preussen. — [2] Vergl. S. 261.

4781. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Du Commun berichtet, Haag 5. Februar: „J'ai appris hier en grande confidence que, le comte Wartensleben ayant perdu la confiance de Leurs Hautes Puissances, même celle du prince d'Orange, on avait envoyé à Munich le général Cornabe pour conclure avec l'électeur de Cologne sur le pied de 50,000 florins, augmentation annuelle. On tient ce voyage si secret que le sieur Elsacker n'en a nulle connaissance, non plus que les autres ministres étrangers. La personne de qui je tiens cet avis, m'a dit qu'il se pourrait bien que ledit général passera ensuite aux cours de Dresde et de Vienne. Le lord Holdernesse se captive le nouveau ministre de Sardaigne d'une façon à faire juger qu'il agit de la sorte par ordre de sa cour et dans la vue d'engager le comte de Viri à porter le Roi son maître en faveur des Puissances maritimes."

Nach der Ausfertigung.

Potsdam, 10. Februar 1751.

Infolge allergnädigsten Befehl Sr. Königl. Majestät soll Ew. Excellenz vermelden, wie Höchstdieselbe verlangeten, dass Ew. Excellenz dem Mylord Tyrconnell die in des Du Commun heut eingegangener Dépêche befindliche chiffrirte Passage lesen und communiciren möchten, wiewohl des Königs Majestät dahingestellet sein lassen müssten, wie weit solche authentique sein möchte oder nicht.

Eichel.

4782. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN

Potsdam, 11 Februar 1751.

Ew. Excellenz habe ich hierdurch ganz gehorsamst melden sollen, wie des Königs Majestät auf die letztere umständliche Dépêche vom 6. dieses des Herrn Baron von Maltzahn wegen des ganz desolaten Zustandes derer sächsischen Finances demselben zu antworten befohlen haben, dass bei einer so unerhörten Haushaltung, und da Se. Königl. Majestät dennoch Dero Unterthanen nicht der Gefahr exponiret sein lassen wollten, das ihrige in der sächsischen Steuer zu verlieren, nichts anders zu thun übrig bleibe, als dass der Herr von Maltzahn von Sr. Königl. Majestät wegen bei dem Grafen Hennicke stark insistirete und ohne Relâche darauf pressirete, damit alle diejenigen Steuerscheine, so in Deroselben Unterthanen Händen und welche theils vorhin schon fällig gewesen, theils auf künftiger leipziger Ostermesse fällig würden, insgesammt und sonder Distinction richtig bezahlet werden müssten, und dass zugleich wegen dererjenigen Steuerscheine, so an Dero Unterthanen in denen darauf folgenden Messen fällig würden, die nöthige Sicherheit wegen deren richtigen Bezahlung gegeben werde. Es solle der Herr von Maltzahn nur reine heraussagen und wiederholentlich in allen Gelegenheiten zu erkennen geben, dass da der hannoversche Hof dem zu Dresden das letztere Anlehn hauptsächlich in der Absicht und unter der Condition gegeben, damit die Königlich preussische Unterthanen préférablement davon wegen ihrer sächsischen Steuerforderungen be-

friediget würden, also des Königs Majestät nicht anders könnten noch würden, als auf die Befriedigung dererselben zu pressiren.

Wobei der Herr von Maltzahn wohl als vor sich gegen den Grafen von Hennicke, und um ihm etwas bange zu machen, hinwerfen könnte, wie man ja an Hannover, als solches das letztere Anlehn fourniret, hätte Hypotheken geben müssen, einfolglich Sr. Königl. Majestät nicht zu verdenken sein werde, dass, im Fall Dero Unterthanen ihre richtige und in ihren Steuerscheinen stipulirte Bezahlung nicht erhalten würden, Höchstdieselbe alsdann in Conformité oder doch aus einer ganz natürlichen Folge des dresdenschen Friedensschlusses zur Sicherheit Dero Unterthanen auch hinlängliche Hypotheken forderten. Vor das übrige approbirten Se. Königl. Majestät alles dasjenige sehr, so der p. von Maltzahn an den Grafen Hennicke gesaget zu haben meldete, und sollte er noch fernerhin demselben von des Königs Majestät wegen melden, wie Sie durchaus keine einseitige Interpretation des Articuls *quaestionis* vom dresdener Friedenschluss annehmen, sondern invariablement auf dessen litteralem Sinn bestehen und auf die indistincte Bezahlung derer Steuerscheine, so in den Händen Dero Unterthanen wären, dringen würden. Es würde vergebens sein, was man auch dagegen vorstellen wollte, weil Dero Recht zu klar fondiret sei. Besorgete der von Hennicke einige Inconvenienzien daher vor seine Arrangements, so wäre das sicherste Mittel solche zu evitiren, wenn Sr. Königl. Majestät Unterthanen richtig bezahlet würden, als wodurch man hernach in Sachsen freie Hände haben werde, zu thun und zu arrangiren, was man wolle. Es würde auch alsdenn der Success davon Deroselben indifferent sein, wenn nur die Königlichen Unterthanen in Conformité des Friedensschlusses erst befriediget wären, als welcher nicht litte, dass wenn auch ein Falliment der sächsischen Steuerkasse geschehen sollte, Sr. Königl. Majestät Unterthanen darunter mit begriffen würden. Welches alles der p. von Maltzahn nur ganz deutlich den Grafen von Hennicke begreifen machen sollte.

Ich habe dieses alles zu Ew. Excellenz ferneren beliebigen Disposition zu melden nicht ermangeln und nur allein noch beifügen sollen, dass des Königs Majestät von mir zu wissen verlanget haben, wie hoch eigentlich die Summe derer Steuerscheine sich beläufet, welche inclusive derer von [früheren] Terminis noch nicht bezahleten nächstkommende leipziger Ostermesse fällig seind und wie viel und in was Terminen an Steuerscheinen nach kommender Ostermesse noch fällig werden. Da ich aber alle desfalls gehabte Nachrichten abgeliefert, so stelle zu Ew. Excellenz gnädigem Gefallen anheim, ob Dieselbe dem Herrn Legationsrath von Hertzberg aufzugeben geruhen wollen, mir deshalb nur einen ganz summarischen Extract zukommen zu lassen, um solchen Sr. Königl. Majestät vorlegen zu können.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

4783. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A POTSDAM.

Potsdam, 12 février 1751.

Monsieur mon Cousin. La réponse qui vous est parvenue de M. le Duc, votre frère, au sujet du projet de l'acte de garantie et de l'acceptation et que vous avez voulu me communiquer, m'ayant appris son éloignement de souscrire à un certain passage qui se trouve dans l'acte de garantie, parcequ'il lui paraît choquant et nullement convenable à sa dignité, je n'ai trouvé aucune difficulté à remplir les vues du Duc par la suppression qu'il désire de ce passage dans l'acte de garantie, et je suis convenu avec le ministre de France, milord Tyrconnell, d'accepter l'expédient que M. le Duc propose, savoir de faire mettre de nouveau au net les articles séparés[1] de mon traité avec celui-ci, de le signer de nouveau et de décharger alors l'acte de garantie de cette clause qui a paru au Duc de ne lui convenir pas.

Je joins à cette fin ci-clos d'autres projets tant de nos articles séparés que de l'acte de garantie, dont j'ai tout lieu d'espérer que M. le Duc sera satisfait. Il dépendra de lui de faire mettre de nouveau au net les articles séparés et de vous les adresser signés et scellés, afin que Votre Altesse les saurait échanger contre ceux que je ferai expédier de la même façon, en cassant en votre présence ou en rendant l'un à l'autre les deux exemplaires originaux des articles séparés qui étaient expédiés auparavant. J'espère que M. le Duc voudra en même temps vous adresser l'acte d'acceptation signé et scellé de sa part en conséquence du ci-joint projet, de même que les pleins-pouvoirs requis, afin

[1] Der Separatartikel 3 des preussisch-braunschweigischen Vertrages lautete in dem am 24. December unterzeichneten Texte: „Sa Majesté et Son Altesse Sérénissime de concert écarteront tout ce qui pourrait troubler la paix générale de l'Europe et de l'Empire. Elles uniront plutôt leurs soins et leurs efforts, pour empêcher l'Empire d'être entraîné directement ou indirectement dans aucune des guerres qui pourraient survenir en Europe, et détourner efficacement des États de l'Empire les calamités inséparables de la guerre, à quelle fin Son Altesse Sérénissime unira ses voix à celles de Sa Majesté, tant à la Diète de l'Empire qu'aux assemblées des Cercles, s'entend toujours que, si par hasard Son Altesse Sérénissime n'envisageait pas les choses de la même façon que Sa Majesté — ce qui n'arrivera pas aisément — elle ne soit jamais contrainte de voter contre sa propre conviction." Herzog Karl von Braunschweig erklärte sich jetzt bereit, dem zu diesem Zwecke neu auszufertigenden Artikel den folgenden Zusatz anzuhängen, gegen Streichung des entsprechenden Passus in dem von Tyrconnell vorgelegten Entwurfe (vergl. S. 247) der französischen Garantieacte: „L'intention de Son Altesse Sérénissime n'est pourtant point de donner ses voix en aucun temps, en aucune assemblée de l'Empire ou des Cercles, pendant toute la durée de ce traité, contre la vue susdite d'écarter toute guerre dudit Empire ou contre le repos et la sûreté de Sa Majesté Très Chrétienne ou de Sa Majesté le roi de Prusse, tant en qualité de Roi que d'Électeur, ou à leurs alliés dans l'Empire. Son Altesse Sérénissime non seulement ne donnera pas ses voix pour le succès de pareil dessein, mais au contraire elle fera tout ce qui lui sera possible pour en détourner l'effet." Nach Neuausfertigung der die Separatartikel enthaltenden Urkunde mit dieser Aenderung vollzog Tyrconnell am 1. März 1751 die französische Garantieacte. Die preussische Acceptation dieser Garantieacte ist vom 3. März.

que nous saurions procéder alors à l'échange à faire avec milord Tyrconnell contre l'acte de garantie de la France tel qu'il est joint à la suite de cette lettre.

En recopiant les articles séparés, il faudra bien avoir l'attention de les faire dater du 24 décembre, comme le traité, puisque l'on a rappelé ce traité dans les autres actes qui y regardent.

Je dois encore faire observer à Votre Altesse que milord Tyrconnell m'a déclaré que, quoiqu'il se prêtât de bon cœur à la suppression du passage dans la garantie qui a paru choquer M. le Duc, il n'était cependant pas autorisé d'admettre la suppression du nom du Roi son maître dans les articles séparés. Puisque M. le Duc se rapporte entièrement, dans sa lettre, à ce que je trouverai convenable, je suis du sentiment qu'il ne trouvera nulle difficulté d'y nommer le roi de France, puisque, dans le fond, cela ne rend point son engagement plus fort. Ledit Milord me fait d'ailleurs les plus fortes assurances que le Roi son maître est bien éloigné de soupçonner le Duc de vouloir manquer à ses engagements, et que la petite explication qu'on avait insérée à ce sujet, n'a jamais eu d'autre objet que de rendre le traité plus clair. Votre Altesse voudra bien faire valoir tout ce que dessus à M. le Duc, Son frère, afin que cette affaire soit menée à sa perfection. Je suis avec toute l'estime imaginable etc.

Federic.

Nach dem Concept.

4784. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 12 février 1751.

Milord. La lettre que vous venez de me faire, m'a fait un plaisir sensible, par la facilité avec laquelle vous vous êtes prêté à remplir les vues du duc de Brunswick par la suppression de l'article qu'il désire dans l'acte de la garantie du Roi votre maître au traité fait entre moi et le Duc, en substituant l'autre à la fin du troisième article séparé de ce traité, tel que vous l'avez bien voulu coucher vous-même. Je me suis expliqué amplement là-dessus envers le prince Ferdinand, son frère, je lui ai communiqué les pièces qu'il lui faut, et j'ai tout lieu de croire que les insinuations qu'il fera au Duc, opéreront que toute cette affaire sera parvenue à sa perfection dans très peu de temps. Je joins une copie du projet de l'acte de garantie tel que je le fais parvenir au Duc, après y avoir supprimé le passage qui lui paraissait un peu trop dur à son égard.

Au surplus, je vous fais mes remercîments de la communication que vous avez bien voulu me faire des nouvelles intéressantes qui vous ont été marquées par M. de Puyzieulx; je suis du même sentiment que lui que l'électeur de Cologne nous sera toujours préférable, à tous égards, au duc de Gotha, et j'approuve fort que vous en ayez d'abord averti

mon ministre comte Podewils, afin que celui-ci allonge habilement la négociation avec Gotha, sans cependant la rompre entièrement, jusqu'à ce qu'on sache où l'on en sera avec le susdit Électeur.

Nach dem Concept. Federic.

4785. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 12. Februar 1751.

Se. Königl. Majestät befehlen mir, sogleich Ew. Excellenz von Höchstderoselben wegen zu melden, wie Sie heute des Etatsminister Herrn Graf Münchow Excellenz umständlich gesprochen und instruiret hätten, was derselbe an Ew. Excellenz sowohl als an des Herrn Grafen von Finckenstein Excellenz von Sr. Königl. Majestät Resolution über das letzthin von dem Grafen Puebla übergebene Promemoria[1] der schlesischen Schulden und Commerciensachen wegen hinterbringen solle. Vorläufig liessen Se. Königl. Majestät an Ew. und des Herrn Grafen Finckenstein Excellenz hierdurch bekannt machen, wie Dero Intention desfalls sei, dass dem Grafen Puebla fordersamst auf erwähntes Promemoria in convenablen Terminis geantwortet und Dero Resolution ohngefähr dahin expliciret werden sollte, dass weil Höchstdieselbe wider alles Dero Vermuthen vernehmen müssten, wie der wienersche Hof noch dahin antrüge, die Sachen wegen des schlesischen Commercii zu Wien auszumachen, Se. Königl. Majestät, um Dero Neigung zu einem guten Vernehmen p. p. an den Tag zu legen, auch darunter condescendiren wollten, dass diese Commerciensache zu Wien erörtert und abgemachet werde, jedennoch unter der expressen Bedingung, dass sodann auch die schlesischen Schuldensachen auch allda zu Wien zu gleicher Zeit tractiret und beide Sachen mit einander und zu einer Zeit ausgemachet und nicht eher weder das Resultat über die eine gezeichnet würde, bis beide Resultate zugleich gezeichnet werden können. Es wollten demnach Se. Königl. Majestät des Grafen Puebla Erklärung darüber gewärtigen und daferne diese Dero Offerte genehmiget würde, sodann Dero Vicepräsidenten der pommerschen Regierung, den von Dewitz (Ew. Excellenz Herrn Schwiegersohn), mit genugsamer Instruction und Vollmachten versehen, nach Wien absenden, um daselbst über beide Sachen zugleich in Conferenz zu treten und solche zu dem gemeinsam gehofften guten Zweck und Ende mit einander zu bringen. Damit auch der wienersche Hof alsdenn um so mehr von Sr. Königl. Majestät reinesten Absicht hierunter völlig überzeuget sein könne, so würden Sie gedachtem von Dewitz exprès aufgeben, seine in der zu tractirenden Sache erhaltene Instruction originaliter zu zeigen, auf dass der wienersche Hof dadurch sehen könne, wie ouvert des Königs Majestät darunter gegen die Kaiserin-Königin zu Werke gehe, sodass erwähnter Hof gleich sehen werde, was

[1] D. d. Berlin 10. Februar.

in allen vorerwähnten Sachen Sr. Königl. Majestät Ultimatum sei, und sodann beliebiger Weise darüber conveniren oder aber auch in ein oder anderem Punkt auf ein annehmliches Temperament denken und solches proponiren könne. Se. Königl. Majestät glaubten, dass Sie ein mehrers nicht thun könnten, und wann man dortiger Seits mit gleicher Candeur und Absicht zu Werk gehen werde, so sei nicht zu zweifeln, dass beide Sachen zu gleicher Zeit in wenigen Conferenzen würden ajustiret und zur reciproquen Satisfaction geendiget sein können p.

Ich habe demnach alles mir desfalls befohlene schuldigst ausrichten und Sr. Königl. Majestät Verlangen nach nur noch beifügen sollen, dass des Herrn Grafen von Finckenstein Excellenz eine besondere Attention auf alle diese Sachen nehmen, sonsten aber dem Herrn Vicepräsidenten noch nichts von seiner Destination geschrieben werden möchte, bis Se. Königl. Majestät zuvor wüssten, wie der Graf Puebla sich auf obgemeldete Proposition herauslassen werde.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

4786. AU CHAMBELLAN D'AMMON.[1]

Potsdam, 13 février 1751.

J'ai vu par votre rapport circonstancié que vous m'avez fait d'Amsterdam en date du 4 de ce mois, le soin avec lequel vous vous êtes appliqué à y exécuter les commissions dont vous étiez chargé pour cette ville. Mais quoique les réponses que vous y avez reçues des négociants en question, ne soient pas de nature à pouvoir s'en promettre un succès bien favorable, je comprends cependant qu'il faut laisser à ces gens-là certain temps pour se déterminer, et, si au bout du compte ils se refusent d'entrer dans nos vues,[2] j'espère qu'il s'en trouvera peut-être occasionnellement d'autres qui s'y prêteront avec plaisir.

Quant à votre idée, comme quoi vous seriez d'avis que je fisse présenter des mémoires à Londres et à la Haye portant en substance ce que vous me proposez,[3] je suis fort éloigné de la suivre, puisque, sans dire que je ferais par là une chose qui serait absolument contre ma gloire et contre ma dignité, il est moralement sûr que, si les Puis-

[1] Vergl. S. 87. Ammon traf am 14. Februar in Paris ein. — [2] Vergl. Bd. VII, 383. — [3] Die in Rede stehende Stelle des Ammonschen Berichtes lautet: „Je laisse à la haute sagesse de Votre Majesté à considérer s'il serait de Son intérêt de faire présenter à Londres et à la Haye un mémoire portant en substance: Que Votre Majesté, étant intentionnée de rétablir un commerce entre Ses États et les Indes, ainsi qu'Elle y était autorisée par le droit de nature et des gens, Elle avait voulu en donner connaissance au roi d'Angleterre et aux États-Généraux et les assurer en même temps qu'Elle ordonnait sous des peines sévères à Ses sujets de ne point négocier dans les endroits où il était prohibé de le faire, et de se resteindre uniquement à ceux où le commerce était libre à toutes les nations; que par contre Elle espérait que lesdites puissances donneraient ordre à leurs sujets de ne point troubler ceux de Votre Majesté, mais de les traiter comme une nation amie."

sances maritimes se voyaient pareil mémoire entre les mains, elles ne feraient justement rien et se moqueraient de nous, outre qu'elles en tireraient la conséquence et s'arrogeraient le droit, savoir que sans leur consentement préalable aucune de mes provinces ne pourrait entreprendre un négoce soit aux Indes orientales soit ailleurs.

Federic.

Nach dem Concept.

4787. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 13 février 1751.

Votre relation ordinaire du 3 de ce mois m'est bien parvenue. Vous serez dans de fort mauvaises mains, si vous vous laissez conduire en conséquence des inspirations que le baron de Beckers vous fait; sachez pour votre direction que j'ai tout lieu de soupçonner cet homme depuis bien du temps de double et de dangereux;[1] ainsi soyez bien sur vos gardes envers lui, quoique il faut sauver les apparences à son égard. La confiance qu'il vous a faite, comme si la voix de la Saxe n'était point donnée en faveur de l'élection de roi des Romains, est des plus fausses et apparemment imaginée pour vous dérouter sur le vrai sujet de la négociation secrète du sieur Pezold. Comptez au moins pour sûr que la Saxe a promis sa voix; vous deviez la trop connaître pour vous persuader un moment qu'elle osât tout de bon regimber contre les volontés des deux cours impériales et de ne pas se conformer aux intentions de celle d'Hanovre, qui lui fournit l'argent; je suis moralement convaincu que la négociation à Vienne du sieur Pezold cache tout autre mystère, tel quel soit. Avec tout cela, je suis persuadé que, quelque envie que la cour de Vienne aurait de brusquer l'affaire de l'élection d'un roi des Romains, elle se gardera d'entrer en guerre là-dessus, parceque ce n'est pas de sa convenance.

Pour ce qui regarde les campements qu'elle est intentionnée de former en Hongrie, vous n'en devez pas être inquiet. L'avis qu'on vous a donné des magasins en Moravie et en Bohême qu'on formerait, mérite plus votre attention, pour bien pénétrer quels en sont les arrangements, si peut-être on voudra faire camper là par ostentation des corps de troupes au temps qu'on pense de procéder à l'élection d'un roi des Romains, tandis que de l'autre côté la Russie formera de pareils camps d'ostentation, ou si peut-être l'avis n'est du tout fondé et vous suggéré par quelque homme qu'on vous a détaché expressément pour vous en imposer; car vous devez observer qu'il n'y a que la cour de Vienne qui sache se servir plus adroitement de pareilles ruses pour en imposer à ceux qui ne sont pas en garde là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 92.

4788. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 13 février 1751.

J'ai bien reçu votre rapport à la date du 29 janvier. Je souhaiterais que le comte Tessin voulût ne pas trop entrer avec le ministre de Russie, le sieur Panin, au sujet de la note du chancelier Bestushew remise au sieur Warendorff;[1] un peu trop de questions que le ministère de Suède ferait à ce sujet au sieur Panin, pourrait faire accroire à celui-ci et à sa cour comme si l'on avait pris des inquiétudes à cet egard, d'où je suis cependant bien éloigné. Vous ne laisserez donc de prier de ma part le comte Tessin de ne point marquer d'ombrages sur les suites de la susdite note, mais l'envisager plutôt tout ceci comme une chose que je ne regarde que très indifféremment et qui ne mérite pas mon attention particulière.

Federic.

Nach dem Concept.

4789. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A COPENHAGUE.

Potsdam, 13 février 1751.

Votre rapport du 6 de ce mois me vient d'être heureusement rendu. Il me donne différentes impressions sur les dispositions de la cour de Danemark. D'un côté je ne vois qu'une perspective assez bonne à l'égard de mes intérêts et de ceux de la Suède et par conséquent de ceux de la France. D'un autre côté, les fréquents envois de courriers de la cour de Copenhague me donnent à penser, et tout le monde sait qu'on ne fait pas ordinairement la dépense d'envoyer des courriers pour rien ou pour des affaires sans conséquence. Dans cet état d'incertitude où je suis à cet égard, il faut bien que je me repose sur votre vigilance, pour pénétrer les vrais sentiments de la susdite cour, et sur la dextérité et le savoir-faire de M. Lemaire, qui est d'ailleurs assez instruit de ce que, s'il y a moyen de constater une alliance entre moi et le Danemark, j'y apporterai de ma part toutes les facilités possibles.

Au surplus, quant à l'affaire de Knyphausen,[2] je suivrai exactement l'avis que M. Lemaire m'a bien voulu fournir par vous et me roidirai à ce sujet, ne fût-ce que pour affaiblir tant soit peu le crédit du baron de Bernstorff, jusqu'à ce que M. Lemaire trouvera à propos de me relâcher là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. S. 209. — 2 Vergl. S. 229.

4790. A LA COMTESSE DE BENTINCK A BERLIN.

Potsdam, 13 février 1751.

Madame la Comtesse de Bentinck. Ayant lu avec attention le mémoire que vous avez attaché à la lettre du 3 courant, pour servir d'éclaircissement à vos demandes, je suis fâché de vous avouer que j'y trouve une telle complication de calculs, de questions de droit, de discussions économiques et d'autres particularités dont je n'ai aucune idée, que je ne suis pas à même d'en rien décider. A vue de pays pourtant, l'affaire me paraît être uniquement du ressort de ceux à qui vous demandez l'emprunt que vous souhaitez, c'est-à-dire à mes États de la Marche Électorale. Si vous pouvez leur faire voir la solidité de l'hypothèque que vous leur offrez, de manière qu'ils en demeurent satisfaits et se déterminent de plein gré à vous avancer les sommes que vous désirez, je ne ferai nulle difficulté d'y donner mon consentement. Mais c'est aussi tout ce que je suis à même de faire en votre faveur par rapport à l'affaire en question. Car d'obliger mes États malgré eux de satisfaire à vos désirs ou de les forcer à reconnaître pour solides et suffisantes des hypothèques qui ne leur paraîtraient pas telles, vous sentirez de reste que cela ne me convient nullement et que je ne le pourrais, quand je le voudrais, sans blesser et affaiblir le crédit public. Ainsi c'est auxdits États seuls qu'il faut adresser vos propositions et avec qui vous devez discuter et arrêter l'affaire. Avant d'avoir amené les choses à ce point-là, il est inutile de vous donner la peine de me faire des représentations ultérieures.

Federic.

Nach dem Concept.

4791. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 13 février 1751.

J'ai été très satisfait de vos expéditions que vous m'avez faites du 6 et du 9 de ce mois; elles me mettent parfaitement devant les yeux l'état de la désolation où sont les finances de la Saxe et les procédés désespérés de ceux qui en ont le maniement, pour creuser l'abîme de plus en plus. Comme toutes ces circonstances me font craindre de plus en plus pour mes sujets créanciers de la *Steuer* et pour ceux qui ont d'ailleurs des prétentions justes et fondées à la charge de la cour de Saxe, j'ai ordonné à mes ministres du département des affaires étrangères de vous instruire par une ample dépêche, qui apparemment vous parviendra à la suite de celle-ci, sur la manière dont vous aurez à vous conduire à ce sujet avec le comte Hennicke, et ce que vous devez lui déclarer à ce sujet. Je m'y réfère et ne vous réitère, sinon que vous ne devez pas perdre aucune occasion pour presser ledit ministre à ce que soit fait satisfaction à mes sujets créanciers, et pour lui faire comprendre que je ne sois plus d'humeur de me faire endormir et amuser

par de belles promesses qui n'ont eu aucun effet. Tâchez surtout d'abuser ce ministre des échappatoires en conséquence desquels il s'imagine de pouvoir traîner la satisfaction due à mes sujets.

Quant aux dépenses que la cour de Saxe veut faire pour l'achat de fusils et pour la fourniture de tentes, je n'en saurais rien dire; mais plus vous voyez qu'on donne dans des dépenses aussi frivoles et inutiles, plus vous devez presser à ce que mes sujets créanciers soient satisfaits. Au surplus, vous devez être extrêmement attentif sur toutes les menées de la cour où vous êtes, afin de pénétrer au possible ses vues cachées. Au reste, je suis bien content de la réponse que vous avez donnée aux demandes que le comte de Lœwendahl vous a faites sur mon sujet.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

4792. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 14. Februar 1751.

Ew. Excellenz erstatte ganz unterthänigen Dank vor die Communication der Liste von denen Steuerscheinen,[2] so Königlichen Unterthanen zuständig und deren Zahlungstermine theils vorhin schon fällig gewesen, theils kommende leipziger Ostermesse fällig werden. Ich habe des Königs Majestät solche Liste vorgeleget, welche dann darauf befohlen haben, Ew. Excellenz zu melden, wie es nöthig sei, dem Herrn von Maltzahn solche nächstens zu communiciren, mit der Instruction, dass er davon seinen Gebrauch machen und deren Summe dem Grafen Hennicken zeigen, allenfalls auch die Liste selbst weisen soll, auf dass wegen deren Bezahlung wegen der nachgerade herannahenden Ostermesse in Zeiten die erforderliche Arrangements gemachet würden, gestalten gedachter Herr von Maltzahn darauf ohnablässig pressiren und gelegentlich ermeldetem Grafen, wenn er auf ehmals auf dem Tapis gewesene Messtermine appuyiren wollte, ihm antworten solle, dass man darüber zwar vorhin und ehe die Sache wegen des Anlehns der hannovrischen Gelder bekannt geworden, traitiren wollen, nachdem aber der Hof zu Hannover die Gelder dazu hergeliehen und also die sonst angegebene Ursache von fehlenden Fonds zu Befriedigung Sr. Königl. Majestät Unterthanen wegfiele, gedachter Hof auch seiner eigenen Sicherheit halber verlange, dass Sr. Königl. Majestät Unterthanen contentiret würden, so könnte man sächsischer Seits sich auch nicht entziehen, wenigstens diejenigen Unterthanen an Capital und Zinsen zu befriedigen, deren Steuerscheine vorhin fällig gewesen und leipziger Ostermesse noch fällig würden. Wegen der alsdenn noch zurückbleibenden Steuerscheine

[1] Maltzahn hatte laut seines Berichtes vom 9. Februar dem französischen Marschall Löwendahl auf die Frage, ob er den König von Preussen im April in Potsdam oder Berlin seine Aufwartung werde machen können, die Antwort gegeben, dass er den König von der Absicht des Marschalls benachrichtigen werde. — [2] Vergl. S. 260.

sollte der Herr von Maltzahn sich in Conformité seiner letzthin erhaltenen Ordre expliciren.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

4793. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils übersendet, Berlin 13. Februar, ein Schreiben des Freiherrn von Keller, d. d. Stedten 3. Februar, betreffend die in Gotha einzuleitende Subsidienverhandlung.[1] „Je l'ai laissé lire à milord Tyrconnell . . . et comme il m'a dit que sa cour était en négociation avec l'électeur de Cologne pour un traité qui pourrait bien absorber tout ce que la France avait destiné pour celui de Gotha, Votre Majesté, à qui ce ministre en avait fait part, avait trouvé Elle-même convenable[2] que, dans l'incertitude du succès de cette négociation avec l'électeur de Cologne, il fallait allonger celle avec Gotha, sans la rompre . . . Mais milord Tyrconnell m'a dit que sa cour était du sentiment qu'on pourrait toujours, malgré la négociation avec la cour de Cologne, négocier et conclure avec le margrave de Baireuth un traité de subsides pour 1,500 hommes, sur le pied de celui fait avec le duc de Brunswick, c'est-à-dire 25,000 écus pour 1,000 hommes en temps de paix et le triple en temps de guerre."

Potsdam, 14. Februar 1751.

Wegen der gothaischen Tractaten kann er nur alles machen, wie es Mylord Tyrconnell haben will.

Wegen Baireuth will Ich wohl schreiben lassen und zweifele Ich fast nicht, dass sie es annehmen werden, ob Ich schon noch einige Beisorge habe, dass sie sich dadurch exponiren dörften.

Mündliche Resolution Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

4794. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A BAIREUTH.

[Potsdam], 14 février 1751.

Ma très chère Sœur. J'ai l'honneur de répondre à deux lettres que vous avez eu la bonté de m'écrire. Je fais copier actuellement le Mithridate de Graun, que j'aurai l'honneur des vous envoyer, dès qu'il sera transcrit. Je suis charmé d'apprendre de bonnes nouvelles de votre santé et je souhaite de tout mon cœur qu'elle continue de même.

Je suis chargé, ma chère sœur, de faire au Margrave une offre de la part de la France; c'est à lui à savoir si elle lui conviendra ou non. Je vous prie de la lui dire et de le prier en même temps d'y penser et de faire faire par vous une réponse dans laquelle je n'exige ni complaisance ni contrainte. Il s'agit d'un traité à faire avec le Margrave par lequel il s'engagerait à ne point voter dans l'Empire contre la France, nous et nos alliés, et à fournir 1,500 hommes moyennant un

[1] Vergl. S. 207. — [2] Vergl. S. 262. 263.

subside qui, en temps de paix, pourrait monter à 30,000 écus, et en temps de guerre au double. Je ne suis que l'entremetteur de l'affaire, ainsi vous pouvez m'écrire vos pensées en toute liberté et me mander ce que le Margrave aura trouvé bon. Je suis avec la plus parfaite tendresse, ma très chère sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

4795. AN DEN GENERAL VON DER INFANTERIE VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

Potsdam, 16. Februar 1751.

Mein lieber General von der Infanterie von Lehwaldt. Da gar nicht zu zweifeln ist, dass der russische Hof in diesem Jahre, sobald es die Saison leiden wird, seine sonst gewöhnliche Ostentationes durch Formirung verschiedener Campements an den livländischen Grenzen und in Kurland wiederum vornehmen und vielleicht mehr als vorhin vergrössern werde, so bin Ich zwar deshalb nicht verlegen, da Mir nicht unbekannt ist, wie weit derselbe jetzo und vor der Hand im Stande ist, solche zu poussiren oder nicht. Dieweilen aber dennoch eine kluge und vernünftige Vorsicht erfordert, diejenige Benachbarte, von deren üblem Willen man genugsame Ueberzeugung hat, genau zu observiren und auf allen deren Démarches ein wachsames Auge zu haben, und zwar dieses um so mehr, als jetzo so viele importante Affairen von Europa zugleich in einer besonderen Fermentation stehen, als habe Ich nöthig gefunden, Euch zu Eurer Direction durch nachstehende geheime Instruction bekannt zu machen, dass Ihr zwar wegen aller von dem russischen Hofe in Kur- und Livland vorzunehmenden Demonstrationen nicht ombragiret, am allerwenigsten aber einige Inquiétude, Furcht oder Besorgniss deshalb blicken lassen, dennoch aber auf alle Démarches und Bewegungen, so die russische Truppen gedachter Orten vornehmen, auch auf deren Veranstaltung, eine ganz genaue und continuirliche Attention haben sollet, dergestalt, dass Ihr darunter von allem, so exacte als es nur immer sein kann, beständighin informiret sein könnet. Zu welchem Ende Ihr dann gute und sichere Correspondances nach gedachten Orten, es sei durch Kaufleute oder andere, oder wie Ihr es den Umständen nach sonsten diensam finden werdet, dahin etabliren und sehen müsset, allemal daher genaue Nachrichten zu haben, welche Ihr dann durch deren Gegeneinanderhaltung wohl beurtheilen und dem Befinden nach Mir davon Communication thun sollet.

Damit Ihr aber auch zulänglich informiret sein könnet, ob etwa die in Kur- und Livland bereits befindliche russische Truppen sich anderswoher noch mehr verstärken, so finde Ich vor diensam, dass Ihr den Euch vermuthlich schon bekannten Baron von Schrötter, welcher sowohl im polnischen als Meinem Lithauen etabliret ist und jener Orten

grosse Connaissances hat, nächstens selbst zu Euch zu kommen ersuchet und Euch alsdenn mit ihm im Vertrauen concertiret, damit er auf alle Bewegungen, so etwa in dem polnischen Lithauen nach denen russischen Landen hin vorgehen könnten, ganz genau invigilire, auch Euch insonderheit gegen das kommende Frühjahr von allem avertire und deshalb eine sichere und reguläre Correspondance mit Euch unterhalte. Wobei er insonderheit Acht zu haben, ob etwa die in Kur- und Livland stehende Russen durch noch mehrere Truppen von Smolensko her verstärket werden oder auch an Kosaken oder dergleichen leichte und irreguläre Truppen noch mehrere an sich ziehen, als sie jetzo bereits dorten haben. Ihr könnet dagegen gedachten Baron von Schrötter aller Meiner Erkenntlichkeit versichern.

Ich recommandire Euch demnach alles bevorstehende bestens zu befolgen und ohnvermerket eine sehr genaue Attention auf alles gedachter Orten vorgehende zu haben, damit daselbst nichts vorgehen könne, davon Ihr nicht in Zeiten genau informiret wäret. Wie Ihr Mir dann auch davon Eure Rapports, unter Nehmung guter Präcautionen wegen solcher Eurer Briefe, zu erstatten habet.

Friderich.

Nach dem Concept.

4796. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 16 février 1751.

Le rapport que vous m'avez fait du 6 de ce mois, m'est bien parvenue. Mon attente est à présent d'apprendre de vous de quelle manière la cour où vous êtes a envisagé les propos que j'ai tenus à son ministre, le comte Puebla.[1] Si ses intentions ne sont pas droites, je ne lui opposerai que de la candeur de ma part, afin que de convaincre tout homme raisonnable que, s'il n'y a pas eu moyen de m'entendre avec cette cour, au moins ce n'a été nullement moi qui en ai été en défaut. Vos doutes sur la véracité du rapport qui vous a été fait sur les corps que la cour de Vienne doit faire assembler en Bohême et Moravie, et sur les magasins qu'elle irait former là, m'ont paru fondés. Cependant tel que soit l'avis que vous en avez reçu, vous ne devez point le négliger; tout au contraire, comme je connais tous les mauvais desseins de la cour de Vienne contre moi et qu'il n'y a que sa faiblesse dont elle se ressent qui l'empêche de les mettre en exécution, vous devez prêter votre attention sur les corps de troupes et sur les magasins qu'elle voudra former en Moravie et Bohême. Vous m'en marquerez tout ce qui en viendra à votre connaissance, vos rapports me serviront à les comparer avec ce qui me reviendra d'autre part, et j'espère d'en tirer l'usage qui me conviendra.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. S. 233.

4797. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Chambrier berichtet, Paris 1. Februar, über eine längere Unterredung mit dem Grafen Saint-Séverin, der ihm einen historischen Rückblick auf die politischen Verwickelungen gegeben hat und der Ansicht ist, dass die Politik der Höfe von Wien und London jetzt kein anderes Ziel als die Königswahl verfolge. „Je ne puis pas croire [dit Saint-Séverin] qu'ils veuillent l'obtenir malgré le Roi votre maître, l'Électeur palatin et la France. Ce qui vient de se passer de la part de la Russie envers le Roi votre maître,[1] est pour l'intimider et le porter de se prêter plus facilement à l'élection qu'ils souhaitent. Tout ce qui se fait, est concerté pour cela; car de croire que ces gens-là veulent vous attaquer, je ne puis pas me le mettre dans l'esprit, quand je me rappelle tout ce qu'ils m'ont dit à Aix-la-Chapelle sur le Roi votre maître et la peur qu'ils en ont."

Ueber die finanziellen Hülfsmittel Frankreichs im Vergleich mit denen der Engländer hat Saint-Séverin gesagt: „Le crédit peut leur manquer tout d'un coup, comme nous l'avons vu, et ils doivent savoir que le Roi est ici le maître et que d'un trait de plume il peut se donner quittance de tout ce qu'il doit."

Chambrier bemerkt dazu: „La seule observation importante que j'ai à faire, est que, si on était forcé ici de ne pas payer ce que le roi de France doit au public, pour employer cet argent à faire la guerre, il en arriverait un si grand bouleversement dans les facultés de tous les Français que les revenus du roi de France en diminueraient prodigieusement et que toute la nation maudirait la guerre et la regarderait comme un fléau qui les ruine tous. Il y a longtemps que j'ai eu l'honneur de dire à Votre Majesté que les finances du roi de France étaient dérangées. Votre Majesté peut compter que c'est la principale raison qui a empêché ce ministère de suivre ce qu'il avait commencé de faire avec Votre Majesté pour acheter des troupes dans l'Empire."

Nach dem Concept.

Potsdam, 16 février 1751.

J'ai bien reçu à la fois les dépêches que vous m'avez faites du 1er et du 5 de ce mois. La première m'a été surtout bien instructive, tant par la juste idée sur l'état présent des affaires publiques que le comte de Saint-Séverin vous a faite en reprenant les choses dès leur origine, que par la solidité des réflexions que vous avez jointes à la fin de cette dépêche, et dont je vous ai d'autant plus de l'obligation, puisqu'elles m'ont convaincu à présent que vous avez accusé juste sur différentes choses dont à la vérité j'avais autrefois de la peine de m'en persuader.[2] Au reste, je vous renvoie sur les avertissements que je vous fais donner par l'expédition qui vous a été faite à la date de celle-ci du département des affaires étrangères.

Federic.

---

1 Vergl. S. 209. — 2 Vergl. Bd. VI, 123. 237. 284.

4798. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 16 février 1751.

J'ai toutes les raisons du monde d'être très satisfait tant de la bonne conduite que vous avez tenue dans l'affaire concernant le sieur Williams,[1] que de la solidité qui règne dans vos rapports que vous m'avez faits du 29 du passé et du 2 et 5 de ce mois, de façon que je ne saurais vous recommander rien de mieux que de continuer d'avoir toujours devant les yeux d'une manière aussi solide les affaires qui regardent principalement mes intérêts, et de m'en faire vos rapports ultérieurs sur le pied que vous avez fait vos susdits rapports.

Nach dem Concept. Federic.

4799. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 16 février 1751.

Je vous fais la présente pour vous dire que le sieur Williams, ministre de l'Angleterre, va quitter ma cour. La conduite insensée et indécente que cet homme a tenue à mon égard dès son arrivée à ma cour, et dont j'ai des preuves authentiques, m'a obligé de faire faire des instances auprès de sa cour à ce que ce sujet également imprudent que mal intentionné fût rappelé, ayant porté ses extravagances au point que, si ce n'avait pas été la considération et les égards pour le Roi son maître, je lui aurais fait défendre ma cour. Les représentations que j'ai fait faire à son sujet, ont opéré que sa cour, connaissant apparemment son caractère peu convenable à mon sujet, lui a envoyé ses lettres de rappel. Cependant comme ses amis ont été embarrassés de sa personne et qu'ils ont été bien aises de l'entretenir dans l'étranger, afin qu'il puisse rétablir par là sa fortune et sa réputation, ils ont trouvé heureusement le débouché pour lui de le faire envoyer à la cour de Dresde, pour la porter à se prêter aux arrangements pris entre les cours de Londres et de Vienne relativement à l'élection d'un roi des Romains et d'autres affaires encore.

Comme il n'y a presque nul lieu de douter que cet homme, par dépit de ce que je lui ai coupé, pour ainsi dire, les herbes sous les pieds, en insistant sur son rappel, ne tâchera, en arrivant à la cour de Dresde, d'égayer sa bile à mon sujet, j'ai bien voulu vous avertir de ce que dessus, en vous ordonnant que, si cet homme, par un motif de rage, s'émancipât de s'expliquer irrégulièrement à mon sujet et au sujet de mes affaires, vous ne devez faire nulle attention là-dessus, et faire

[1] Michell schreibt in seinem Bericht vom 5. Februar die nunmehr erfolgte Abberufung des Ritter Williams dem Umstande zu, dass er (Michell) sich mit seinen Vorstellungen ausser an den Herzog von Newcastle auch an den Herzog von Bedford gewandt habe. Vergl. S. 226. 279.

semblant comme si vous l'ignoriez, de façon que, si même vous en revenait quelque chose, vous n'en devez marquer autre ressentiment que de le traiter avec mépris et comme indigne de votre attention.

Federic.

P. S.

Tout ce que dessus n'est que pour votre direction seule, aussi vous défends-je d'en parler à qui que ce soit ni d'en faire mention dans vos dépêches à mes ministres.

Nach dem Concept

4800. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Voss berichtet, Kopenhagen 9. Februar: „L'abbé Lemaire vient de m'apprendre qu'il avait imaginé un expédient touchant le différend de la seigneurie de Knyphausen[1] . . . Qu'on engagerait la comtesse de Bentinck de nommer elle-même des commissaires qui seraient chargés de sa part de l'administration de ladite seigneurie, qu'ils conviendraient avec elle d'un plan pour l'acquit de ses dettes et que, pour contenter cette cour, on tâcherait de disposer la comtesse de Bentinck à choisir pour commissaires des personnes qui sont au service de la cour de Danemark. Le grand-maréchal Moltke et les ministres ont été très satisfaits de ce tempérament, et l'abbé Lemaire croit même avoir remarqué qu'il leur a paru si bon qu'ils attendent avec impatience et inquiétude la résolution de Votre Majesté . . . Je ne dois cependant pas cacher à Votre Majesté que, malgré la facilité qu'Elle pourrait témoigner, la cour de Danemark s'approchera difficilement plus qu'elle n'a fait par le passé, vu la crise présente des affaires, mais il n'y a pas à craindre non plus qu'elle ne se jette dans le système opposé, puisqu'il n'importe pas moins au Danemark qu'à Votre Majesté et à la France — comme on paraît en être convaincu ici — que la Suède ne tombe pas dans la dépendance de la Russie."

Nach der Ausfertigung.

Potsdam, 19. Februar 1751.

Se. Königl. Majestät haben auf die heut allhier eingelaufene Relation vom 9. dieses von dem Herrn Geheimen Rath von Voss zu Kopenhagen, betreffend die Insinuation, so ihm von dem Abbé Lemaire wegen eines gewissen Temperaments der Gräfin von Bentinck halber geschehen, an Ew. Excellenz zur mündlichen allergnädigsten Resolution zu melden befohlen, wie zwar Se. Königl. Majestät vor Sich mit solchem Vorschlage sehr wohl zufrieden wären, es aber Ew. Excellenz Sache sein werde, zu sehen, gedachte Gräfin von Bentinck dazu zu disponiren.

Eichel.

---

[1] Vergl. S. 266. 267.

4801. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 20 février 1751.

Vos dépêches du 13 et du 16 de ce mois m'ont été bien rendues. Quand vous aurez fait ces déclarations au comte de Hennicke relativement à la satisfaction de mes sujets créanciers de la *Steuer* dont je vous ai chargé par mes dépêches antérieures, expédiées du departement des affaires étrangères,[1] je me flatte qu'on y fera attention et qu'on s'arrangera au moins plus sérieusement sur cet article qu'on ne l'a fait jusqu'à présent. Cette dépense à laquelle la cour de Dresde sera obligée de fournir, lui fera peut-être renvoyer le plan du rétablissement des régiments des miliciens[2] à un autre temps, si elle en [a] adopté, comme les bruits en ont couru; ou, si nonobstant tout cela elle veut l'exécuter, elle perdrait ses peines, et la chose serait sans succès. Pour ce qui regarde les listes que je vous demande de l'état actuel de l'armée saxonne et de leur dislocation, je crois que, malgré la défense qu'on a faite de n'en plus communiquer, il y aura toujours moyen d'en avoir contre de l'argent. Je dois vous faire la justice que le peu de temps que vous êtes à Dresde, n'a pas assez permis que vous vous eussiez ouvert un canal pour avoir de pareilles confidences; j'espère cependant qu'à la suite du temps elles ne vous manqueront point; aussi n'avez-vous qu'à me marquer la somme que vous croyez qu'il vous faudra pour fournir à cette dépense secrète.

Au reste, si le sieur Calkœn presse à ce que les Hollandais intéressés à la *Steuer* de Saxe reçoivent les intérêts dont on leur est encore en arrière, vous ne serez pas moins vigilant à ce que l'on fasse raison de ce qu'on doit à mes sujets créanciers.

Federic.

Nach dem Concept.

4802. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 20 février 1751.

J'ai bien reçu votre dépêche du 10 de ce mois. J'ai ressenti toute la satisfaction possible de la bonne façon dont vous usez envers l'ambassadeur de France, pour gagner son amitié et sa confiance. Il m'a fait plaisir d'apprendre que vous l'avez trouvé honnête homme et de bon sens; par là je suis persuadé que vous ferez en peu de temps bien du progrès sur son esprit.

Pour ce qui regarde les campements que la cour où vous êtes va former tant en Hongrie qu'en Moravie et Bohême, vous me rendrez un service essentiel et important, quand vous suivrez avec attention les vrais objets de ces campements. De ma part, je mettrai mes espions

[1] Vergl. S. 259. 268. — [2] Vergl. S. 232.

en campagne, afin de m'orienter là-dessus. Jusqu'à présent j'en conjecture encore qu'il y a peut-être un projet formé entre les deux cours impériales pour faire, chacune de sa part, des ostentations justement dans le temps où l'on voudra entreprendre de faire l'élection d'un roi des Romains, afin de la soutenir par des démonstrations guerrières. Tâchez de votre côté de le pénétrer de plus près encore, comme je ferai du mien, et observez surtout avec une attention particulière si l'on fait des préparatoires pour avoir prêts les chevaux qu'il faut pour le charriage des vivres et des magasins de campagne, et ceux pour l'artillerie. Comme ce sont des choses dont on ne sait absolument se passer, supposé qu'il y ait un dessein caché, vous devez tâcher d'avoir de bonnes informations là-dessus.

Sur ce que vous me demandez au sujet de la vente de mes domaines en Hollande,[1] je vous dirai que vous savez bien que je souhaite de pouvoir faire cette vente de la manière la plus avantageuse pour moi et d'en retirer le plus haut prix que je pourrai. Je vous l'ai déterminé à 581,000 écus exclusivement de ce qu'il y a encore d'arrérages en revenus du temps passé. Il nous faudra voir à présent ce que l'on vous en offrira; en attendant, je veux bien vous informer d'une circonstance qui n'est venue que présentement à ma connaissance; c'est qu'il y a actuellement encore des revenus qui ne sont pas compris sous la somme de 16,242 écus de revenus annuels qu'on a mis pour base du prix de la vente de ces domaines, parceque les administrateurs en ont tenu un compte séparé, dont cependant on m'assure qu'ils pourront monter avec le temps jusqu'à 4,000 florins par an. D'ailleurs il doit avoir eu autrefois auprès de la Swaluwe une baronie nommée Twintinghoven, submergée à la vérité depuis 200 ans de la mer, mais qui doit commencer à reparaître de façon qu'on m'assure que successivement l'on saurait la récupérer de la mer moyennant des digues et que cet accroissement pourrait à la suite du temps plus importer que la Swaluwe même. Quoique je ne hausserai point pour ces sujets le prix de la vente que je vous ai déterminé de ces domaines, je crois cependant que vous saurez faire un bon usage de ces circonstances envers votre ami, afin de le porter à se prêter avec d'autant plus de facilité au prix que je demande.

Federic.

J'envoie Dewitz à Vienne,[2] pour traiter des affaires des dettes et du commerce. Si ces gens de là-bas y vont de bonne foi, il pourra s'expédier vite. Je lui ai même ordonné de montrer à ceux qui traiteront avec lui, les instructions que je lui ai données. L'on me demande des avances, en voilà, et si je me trouve mal payé de ma franchise, je me garderai bien d'y revenir, et l'on pourra avoir recours alors aux mêmes moyens dont la cour de Vienne se servira pour éluder de remplir des

[1] Vergl. S. 239. 242. — [2] Vergl. S. 263.

engagements arrêtés par la paix de Dresde et solennellement garantis par les puissances les plus considérables de l'Europe.

Nach dem Concept. Der Zusatz „de la main propre du Roi" nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

4803. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 20 février 1751.

Ce m'a fait de la peine que d'apprendre par votre rapport du 8 de ce mois que les finances de France se trouvent tellement dérangées que vous me le marquez.[1] Tout ce que je saurais penser des raisons d'où résulte ce dérangement, se réduit à ce que les dépenses de la cour de France peuvent être trop grandes, ou que les pensions que fait le roi de France sont portées trop loin, ou bien aussi qu'on commence peut-être à acquitter les dettes faites pendant la dernière guerre, et que ce soit de là que provienne le manque d'argent en question, duquel vous devez continuer de tâcher de votre mieux de pénétrer les véritables raisons.

Federic.

Nach dem Concept.

4804. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 20 février 1751.

Milord. Comme je viens d'avoir la réponse que la Margrave m'a faite aux ouvertures que je lui avais données,[2] touchant le renouvellement du traité de subsides avec le Margrave, j'ai bien voulu communiquer ci-joint sa lettre tout comme je l'ai eue, en vous priant, Milord, de me la renvoyer, après en avoir pris vos informations, et de me marquer d'ailleurs ce que vous croyez convenable d'y répondre, conformément aux intentions de votre cour. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

4805. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 21 février 1751.

Vous savez, Milord, que je n'ai rien de caché pour vous en tout ce qui regarde les intérêts de la France et de ses alliés, tout comme je suis parfaitement assuré de votre discrétion. C'est donc en conséquence que je veux bien vous confier qu'ayant eu occasion de voir une lettre interceptée que le ministre autrichien à Stockholm, le comte

[1] Vergl. S. 272. — [2] Vergl. S. 269.

Goës, vient de faire à sa cour,[1] j'y ai trouvé le passage qui suit: »Je ne saurais rien mander par rapport aux affaires intérieures de la Suède, parceque d'un côté le parti dominant ici fait tous ses arrangements qui regardent la Diète future, dans le dernier secret, et que d'un autre côté le parti bien intentionné se tient encore tout coi et tranquille, par la raison qu'il n'a pas encore les sûretés qu'il lui faut d'être appuyé par quelque puissance amie étrangère.«

Comme il est aisé de voir par là qu'il faut bien que les deux cours impériales aient leur parti formé en Suède, prêt à remuer dès qu'il se croira suffisamment appuyé par une des puissances ennemies de la Suède, je laisse à votre pénétration s'il conviendra d'avertir de ce que dessus le ministre de France à Stockholm, sans cependant lui confier le canal par lequel cet avis vous est parvenu. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

4806. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A POTSDAM.

Potsdam, 22 février 1751.

Monsieur mon Cousin. J'ai été sensible à l'attention que vous avez bien voulu avoir pour moi, en me marquant les circonstances qui n'ont pas permis encore à M. le Duc, votre frère, de nous renvoyer expédiées les pièces que vous lui avez communiquées.[2] Charmé que je suis d'apprendre que tout y a été à sa satifaction, il n'y a rien qui presse extraordinairement, et il dépendra de son loisir de nous renvoyer ces pièces munies de sa signature, quand elles se trouveront achevées. Je suis avec estime, Monsieur mon Cousin, votre bon et très affectionné cousin

Federic.

Nach dem Concept.

4807. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 22 février 1751.

Milord. J'ai reçu avec satisfaction la lettre que vous m'avez faite du 20 de ce mois. J'ai tout lieu d'être persuadé qu'on n'ignore pas à Baireuth l'évaluation de 150,000 livres de France contre des écus courants en Allemagne; la difficulté ne roule que sur le doute qu'on a si l'on sera à même d'entretenir le nombre de 1,500 soldats moyennant ce subside. C'est pourquoi je prendrai une autre tournure et insinuerai à la Margrave que, pour s'aider à cet égard, le Margrave n'aura qu'à faire seulement enrôler et noter autant de gens de son pays qu'il faut

[1] D. d. Stockholm 5. Februar 1751. — [2] Vergl. S. 261.

pour rendre complet le nombre de 1,500 hommes, et à ne les assembler que quand le cas du traité demandera de le faire, afin de ménager, en attendant, la dépense pour l'entretien des enrôlés. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

4808. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 23 février 1751.

Milord. J'ai bien reçu votre lettre du 21 de ce mois et ressens, avec toute la reconnaissance que vous pouvez attendre de ma part, l'empressement que vous avez eu à me communiquer la copie de la lettre de M. de Puyzieulx que votre courrier vient de vous apporter. Je la joins ci-close, en vous priant de lui marquer de la manière la plus persuasive combien je suis touché des sentiments qu'il manifeste à mon égard, et que je fais les plus sincères remercîments de tous les soins que Sa Majesté Très Chrétienne prend pour mes intérêts. Je suis fort sensible à ce que votre cour applaudit au parti que j'ai pris sur l'élection de l'Archiduc; je l'entends parfaitement comme le marquis de Puyzieulx le marque dans sa lettre, et ma résolution est prise que, si l'affaire est portée à une Diète d'élection et qu'on y veuille décider la question préliminaire contre l'unanimité des voix, je ferai retirer mes ministres, en faisant leur protestation contre tout ce qui se fera à cette Diète.

Je sais bon gré au marquis de Mirepoix de ce qu'il a fait entendre raison au duc de Newcastle touchant le rappel du sieur Williams. Je donnerai sans doute l'audience de congé à celui-ci, quand il me la demandera. Les raisons des plaintes que j'ai eues contre lui, sont de ce qu'il a tenu dans de grandes tables des propos injurieux contre mon gouvernement, le traitant de misérable et de ridicule, tournant tout du mauvais côté et ajoutant qu'il aimerait mieux être un singe de l'île de de Bornéo que ministre prussien, ajoutant beaucoup d'autres indécences, traitant le gouvernement de tyrannique et montrant partout de la mauvaise volonté contre ce qui regarde moi et mes intérêts.

Quant aux affaires de Danemark, je crois apercevoir que ces gens croient la guerre plus proche qu'elle n'est, et que par cette raison ils craignent des engagements qui les mèneraient plus loin qu'ils voudraient, ainsi qu'il faut les attendre.

Je crois que l'Empereur est dans la bonne foi, je crois d'ailleurs que le roi d'Angleterre ne veut point la guerre générale, mais que l'Empereur et lui ont cru qu'elle se pourrait faire dans le Nord sans leur participation, prenant pour eux de rester derrière le rideau. A présent l'affaire de l'élection leur tient plus à cœur que celles de Russie, et si dans ces circonstances on ne les fait pas mollir sur ce qui regarde

le Nord, il semble qu'ils continueront leurs démonstrations jusqu'au moment que l'Angleterre trouvera à propos que la guerre commence. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

4809. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 23 février 1751.

N'ayant point eu de vos nouvelles le dernier ordinaire, je ne vous fais la présente que pour vous dire que je viens d'apprendre par un canal nullement suspect[1] que le comte Goës, ministre d'Autriche à Stockholm, a mandé à sa cour qu'il n'y avait rien d'intéressant à mander des affaires de la Suède, parceque le parti dominant faisait ses préparatoires pour la Diète future dans le plus grand secret et que d'ailleurs le parti, selon lui, bien intentionné se tenait tout coi et tranquille, par le motif de ce qu'il n'avait pas encore ses sûretés d'être appuyé par quelque puissance amie étrangère. Quelque mince que paraisse cette circonstance, l'on en voit cependant assez clair que y a un parti formé en Suède, prêt à remuer quand il se verra appuyé de quelque puissance étrangère. Je vous permets de donner quelques ouvertures de ceci aux ministres de Suède sur le ménagement et le secret desquels vous saurez compter, toutefois sans leur dire le canal d'où cet avis vous est venu. Vous leur insinuerez convenablement de ne se point fier à la bonace présente, mais de tâcher de bien découvrir les démarches de ceux qui leur sauront donner de la besogne, quand ils le trouveront à propos.

Au reste, je m'impatiente d'avoir bientôt vos nouvelles sur les arrangements qu'on prend pour renforcer les troupes en Finlande, afin de mettre celle-ci en un meilleur état de défense, pour n'avoir nulle insulte à craindre, chose que vous ne saurez assez mettre devant les yeux du ministère de Suède.

Federic.

Nach dem Concept.

4810. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 23 février 1751.

J'ai bien reçu votre dépêche du 13 de ce mois. La manière dont vous continuez à vous conduire avec le marquis de Hautefort, a toute mon approbation, et je n'ai nul doute que, de la façon que vous vous prenez avec lui, vous ne dussiez captiver son amitié et sa confiance.

Quant à ce que vous me marquez des campements qu'on va former en Hongrie, je suis persuadé que vos informations à ce sujet sont justes

[1] Vergl. S. 277.

et que vous devinez bien le véritable but que la cour où vous êtes s'est formé là-dessus.

J'en tire la conséquence que je n'ai nul sujet d'être inquiet des autres campements qu'on pense de former en Bohême, par la raison qu'il faudrait que la tête tournât à ces gens, s'ils voulaient embrasser de grandes entreprises et penser à faire la guerre dans le temps qu'ils travaillaient à mettre en exécution un plan en Hongrie qui ne saura que rencontrer beaucoup de difficultés et rendre mécontente toute cette nation. Ce qui cependant ne doit point vous empêcher d'avoir l'œil à tout.

Pour ce qui regarde l'affaire de la vente de mes domaines en Hollande, je me rapporte à ma précédente,[1] et il me paraît convenir d'entendre les propositions qu'on nous fera, avant que nous fassions de nouvelles.

Federic.

Nach dem Concept.

4811. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Maltzahn berichtet, Dresden 20. Februar, über einen Versuch, dem Grafen Hennicke die Aufträge des Königs in Betreff der sächsischen Steuerscheine[2] auszurichten. „Je le trouvai comme à l'ordinaire à la chambre, assisté du comte de Loss . . . Il me répondit tout haut qu'il ne pouvait rien me dire là-dessus, et, le comte de Loss se mêlant de la conversation, ils me firent entendre que le grand point était d'abolir la prérogative des Prussiens; qu'on y insistait absolument de la part de cette cour-ci . . . qu'on en écrirait au ministère de Votre Majesté, qu'il ne pouvait s'expliquer en rien là-dessus avec moi, cette matière étant de trop grande conséquence, et que d'ailleurs je n'étais légitimé pour cette négociation. Frappé d'un pareil propos, je lui répondis simplement qu'étant ministre de Votre Majesté, j'avais ignoré jusqu'ici d'avoir besoin d'autres lettres de créance; que cependant ne voulant point le gêner ni pouvant l'obliger de traiter avec moi, j'en ferais mon rapport à Votre Majesté."

Potsdam, 23. Februar 1751.

Ew. Excellenz wird vermuthlich bereits das Duplicat der heute allhier eingelaufenen Relation des Herrn von Maltzahn zu Dresden vom 20. dieses wegen der gegen ihn von dem Herrn Grafen Hennicke geschehenen sehr befremdlichen Aeusserungen zugekommen sein. Des Königs Majestät haben mir darauf befohlen, an Ew. Excellenz zu vermelden, wie Dieselbe nicht nur gedachten Herrn von Maltzahn deshalb dahin instruiren möchten, dass er den Herrn Grafen von Brühl von solchem Vorfall in ganz énergiquen Terminis sprechen und demselben reine heraussagen sollte, wie der dresdensche Friedenstractat nicht vergeblich geschlossen wäre, und dass Se. Königl. Majestät hofften, man würde dortiger Seits solchen littéralement wegen der Steuerschulden erfüllen, zumalen des Königs Majestät hierunter nichts verlangete, als was ohnedem recht und billig wäre, sonsten Sie

[1] Vergl. S. 276. — [2] Vergl. S. 259. 268.

darüber mit ihnen in starke Weitläuftigkeiten gerathen würde; sondern dass ferner auch Ew. Excellenz den sächsischen Minister Herrn von Bülow darüber in énergiquen Terminis sprechen und selbigem die nachdrücklichsten Insinuationes desshalb thun möchten. Welches mir anbefohlene hierdurch gehorsamst ausrichten sollen, in der Hoffnung, dass Ew. Excellenz hiernächst das nöthige desshalb Selbst an Se. Königl. Majestät zu melden geruhen werden.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

4812. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 27 février 1751.

J'ai été surpris de voir par vos expéditions du 20 et du 22 du courant la manière tout-à-fait étrange et inconsiderée dont le comte Hennicke s'est conduit envers vous, quand vous lui avez parlé touchant mes sujets créanciers de la *Steuer* en conséquence de mes ordres. Outre que j'ai fait parler là-dessus au sieur de Bülow, j'ai ordonné à mes ministres du département des affaires étrangères de vous instruire sur quel pied vous en devez porter vos plaintes au comte de Brühl, ce que vous ne laisserez pas de lui dire avec toute l'énergie convenable. Au surplus, je donnerai mes ordres à ce que mes sujets créanciers de la *Steuer* vous doivent présenter, la foire prochaine, les originaux de leurs billets dont le terme de payement sera échu.

Federic.

Je m'étonne beaucoup de la réponse de Hennicke. Ces gens ont-ils oublié qu'à condition qu'ils paieraient mes sujets, je n'ai point ruiné leur pays?

Nach dem Concept. Der Zusatz „de la main propre du Roi" nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

4813. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 17. Februar: „Le comte de Barck et moi donnons toute notre attention à la conduite du ministre de Danemark.[1] Ce dernier est toujours sur un pied fort lié avec celui de Russie, dans le temps qu'il ne cherche pas beaucoup de s'entretenir avec le comte Barck. L'Impératrice-Reine lui adresse aussi la parole, ce qu'on regarde ici pour une marque que les deux cours ne sont pas mal ensemble. Il faut ajouter

Potsdam, 27 février 1751.

J'ai bien reçu votre rapport du 17 de ce mois. Je suis bien content de l'attention que vous donnez à la conduite du ministre de Danemark, de même qu'aux arrangements que la cour où vous êtes fait par rapport aux troupes, sur quoi vous ne me laisserez rien

[1] Backhoff. Vergl. S. 251.

que je l'ai toujours connu pour zélé Autrichien. Tout cela pourrait presque faire soupçonner qu'il y ait un dessous de cartes entre les cours de Danemark et de Russie, que peut-être cette dernière cherchait à s'attacher la première en disposant le Grand-Prince de lui donner une possession actuelle, préférable à l'éventuelle avec le Prince-Successeur [de Suède], à quoi la cour d'ici donnerait facilement les mains, pour faire changer le Danemark de système."[1]

ignorer de ce qui en viendra à votre connaissance. Ce que j'en ai appris jusqu'ici par les nouvelles qui me sont parvenues des autres endroits, n'est guère de conséquence; outre des bruits qui courent qu'on ferait travailler aux fortifications d'Olmütz, l'on marque qu'on remontait la cavalerie et qu'on levait du monde par force, pour compléter les régiments en Bohême et en Moravie vers la fin du mois prochain de mars; du reste, l'on ne s'apercevait pas de quelques autres arrangements.

Federic.

Nach dem Concept.

4814. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Chambrier berichtet, Paris 12. Februar, dass Puyzieulx sich ihm gegenüber nach Mittheilung der dem Grafen Puebla übergebenen Aufzeichnung[2] noch nicht geäussert habe. „Je suis fort tenté de croire que, si le comte Tyrconnell fait ici son rapport fidèlement de ce que Votre Majesté a fait entendre au comte de Puebla, et qu'il dise la part qu'il y a eue,[3] l'on soit ici un peu fâché de l'article qui regarde la Suède, sur la forme présente de son gouvernement, pour pouvoir dire en Suède que le comte Tyrconnell a pris cela sur lui, ou que c'est Votre Majesté seule qui l'a voulu."

Potsdam, 27 février 1751.

J'ai bien reçu vos rapports du 12 et du 15 de ce mois. Dans les propos que j'ai tenus au comte Puebla sur mes différends avec sa cour et dont je vous ai fait communiquer la copie du précis qu'on lui en a donné par écrit, je crois m'être expliqué dans des termes si mesurés sur l'article concernant la Suède, que ni elle, ni qui que ce soit ne pourra trouver à redire. Aussi ai-je fait communiquer au ministère de Suède la copie dudit précis, qui au moins jusqu'à présent n'a rien dit en contraire et qui plutôt en a paru content.

Au surplus, je crois avoir lieu de présumer que la démarche que j'ai faite à ce sujet, amènera ces affaires à des négociations, et que, si alors la France, comme je me le flatte, reste ferme et parle avec dignité, nous obligerons les cours de Vienne et de Londres de plier et de nous donner les déclarations et les assurances que nous leur demandons relativement à la conservation de la tranquillité du Nord.

J'ai été bien fâché d'apprendre encore ce que vous me marquez touchant la mauvaise administration des finances de France.[4] Je suis étonné de ce que pas un des ministres ne prend à tâche d'éclaircir le Roi

[1] Bereits unter dem 24. Februar hatte Eichel an den Grafen Podewils den Befehl des Königs übermittelt, diese Stelle aus dem Berichte Klinggräffen's dem Grafen Tyrconnell vorzulesen. — [2] Vergl. S. 233. — [3] Vergl. S. 238. — [4] Vergl. S. 277.

là-dessus et lui fasse voir clairement l'état de sa recette et de sa dépense, pour qu'on y observe une meilleure économie, sans déroger à la magnificence. Serait-il possible que tous ceux qui approchent ce Prince, se soient donné le mot de laisser entièrement dépérir les finances, en même temps que le peuple se voit opprimé par le poids des impôts?

Nach dem Concept. Federic.

4815. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A POTSDAM.

Potsdam, 27 février 1751.

Monsieur mon Cousin. J'ai reçu avec toute la satisfaction possible les pièces originales que M. le Duc, votre frère, vous a bien voulu adresser au sujet de mon traité de subsides conclu avec lui, et que vous m'avez envoyées à la suite de votre lettre du 26 de ce mois. Je les adresse toutes à mon ministre du cabinet, le comte Podewils, afin qu'il ait soin de régler ce qui reste à faire, et qu'il s'arrange avec milord Tyrconnell touchant l'échange de ces différents actes, pour finir entièrement l'affaire, sans qu'il en sache transpirer la moindre chose.

Comme il reste d'ailleurs que Votre Altesse signe de nouveau les articles séparés du traité qu'on a été obligé de recopier pour y ajouter quelque période à la fin de l'article 3,[1] je joins l'exemplaire de ces articles recopiés, afin qu'il Lui plaise d'y mettre Son seing avec Son cachet d'armes et de me les renvoyer incontinent après, pour que je puisse alors ajouter ma ratification pour être échangée contre l'exemplaire de première édition. Je suis avec des sentiments d'estime etc.

Nach dem Concept. Federic.

4816. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 28 février 1751.

Le marchand Gotzkowsky m'a fidèlement remis la lettre que vous lui avez confiée, avec toutes les pièces qui y étaient jointes. Je suis très sensible à l'attention que vous m'avez témoignée par là, et je vous sais bon gré des éclaircissements que votre lettre me donne relativement au détail de l'état de l'armée saxonne;[2] ils m'ont été instructifs. J'ai trouvé l'état fort exact et vos remarques justes et parfaitement conformes à ce que j'avais appris ailleurs de la véritable situation où se trouve actuellement l'armée saxonne. Ma satisfaction aurait été entière, si l'on avait ajouté à ce dit état la dislocation en détail des compagnies de chaque régiment, surtout de ceux de la cavalerie; cependant comme vous me la faites espérer encore, vous devez compter que je la recevrai de vous comme un nouveau témoignage de votre attention pour

[1] Vergl. S. 261 Anm. — [2] Vergl. S. 275.

moi; aussi n'épargnerez-vous ni peines ni soins pour me contenter là-dessus et pour me procurer cette dislocation le plus exactement qu'on la saurait trouver. Au surplus, j'ai d'abord ordonné au banquier Splitgerber de vous faire remettre incessamment par son correspondant à Dresde les quinze ducats que vous avez déboursés à cette occasion.

Nach dem Concept. Federic.

4817. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Chambrier berichtet, Paris 19. Februar: „Le marquis de Puyzieulx me dit: »M. d'Ulfeld dit à M. de Hautefort que Sa Majesté Prussienne avait eu un assez long entretien avec M. de Puebla où il ne lui avait pas parlé avantageusement du roi d'Angleterre,[1] et qu'il lui avait fait connaître qu'on pourrait peut-être donner des assurances contre le rétablissement du despotisme en Suède. Mais il n'a point dit que le Roi votre maître eût fait remettre quelque chose par écrit à M. de Puebla, afin, peut-être, de ne point faire connaître à M. de Hautefort des choses que la cour de Vienne ne veut pas qu'on sache; car de la manière dont le Roi votre maître s'est expliqué, les raisons sont fortes, et elles sont dites d'une manière que la cour de Vienne ne peut pas avec raison s'en offenser. Quand elle nous parlera, ou l'Angleterre, de ce qui regarde la Suède et de notre garantie contre son despotisme, nous lui répondrons que ce que le Roi votre maître a dit sur cela, n'est qu'un expédient qu'il a cru pouvoir peut-être employer; que nous nous en expliquerons plus particulièrement avec lui. Mais, à vous parler naturellement, ce serait un engagement un peu hardi de notre part, si nous n'étions pas assurés que la Suède le trouvât bon ou le désirât même; car le Roi croirait d'empiéter sur sa souveraineté de promettre qu'elle ne fera pas ce qu'elle est en droit de faire. L'affaire est délicate, et je crois qu'il faut y procéder avec circonspection."

Potsdam, 2 mars 1751.

J'ai reçu votre rapport du 19 du mois passé. Sur ce que vous me marquez des sentiments du marquis de Puyzieulz sur la façon dont je me suis expliqué à l'égard de la Suède dans les propos que j'ai fait remettre par écrit au comte Puebla, il faut que je vous fasse observer que la déclaration que j'ai faite, a été concertée avec le comte Tyrconnell;[2] qu'en second lieu je n'ai jamais dit que la France et moi voudrions garantir à ce que la Suède ne dût faire de changements dans la forme présente de son gouvernement, mais que je ne me suis servi que du terme de despotisme, et cela encore d'une manière assez vague.[3] D'ailleurs il nous restera toujours le subterfuge que, dans tout ce que j'ai dit sur ceci, je n'avais envisagé que le Prince-Successeur, indépendamment de la nation suédoise, à laquelle, comme à une nation libre, il restera toujours la liberté de faire ce qu'elle trouvera de sa convenance. Au surplus, je veux bien vous dire que je n'aurais jamais pensé de donner par écrit au comte Puebla le précis des propos que je lui avais tenus, si ce n'avait été par la raison qu'on est fort embarrassé de négocier avec des ministres autrichiens, puisque pour la plupart ils s'expliquent

[1] Vergl. S. 234. — [2] Vergl. S. 236—238. — [3] Vergl. S. 237.

très mal sur toutes les insinuations qu'on leur fait, et donnent toute une mauvaise tournure en mandant à leur cour ce qu'on leur a dit. C'est ce qui m'a obligé dans le cas présent, où il m'importait que la cour de Vienne sût exactement ma façon de penser, de faire donner un précis par écrit au comte de Puebla de ce que je lui avais déclaré, pour qu'il n'expliquât pas de travers à sa cour ce que je lui avais déclaré.

Au reste, j'ai été surpris de la somme que le marquis de Puyzieulx vous a nommée[1] qu'il en coûtera au Roi son maître pour remettre son artillerie; de cette façon-là je ne dois point être étonné de ce qu'on est là toujours en défaut de l'argent.

Federic.

Nach dem Concept.

4818. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 2 mars 1751.

Vos rapports du 16 et du 19 m'ont été bien rendus. Si la cour de Londres paraît piquée[2] de quelques expressions qui se trouvent dans le précis de la conversation que j'ai eue avec le comte Puebla, dont je vous ai fait communiquer la copie,[3] il n'y a point de ma faute. Il m'a paru juste d'expliquer à la cour de Vienne, à qui j'ai adressé mes propos quand elle commença à s'ouvrir envers moi sur l'affaire de l'élection d'un roi des Romains, les choses dans leur vrai état, et personne n'ignore que, tandis que l'Hanovre négociait avec toutes les autres cours électorales en Allemagne et qu'on se servait de tous les moyens dont on pouvait s'aviser pour tirer d'elles la promesse de donner leurs voix en faveur de l'archiduc Joseph, on m'a négligé au point de ne pas me donner la moindre ouverture de l'affaire, ni d'en toucher mot envers mon ministre, le sieur de Klinggræffen, tout comme si j'étais pour rien dans tout ceci. Au surplus je crois que le grand embarras où l'on se trouve là où vous êtes à cet égard, est de n'avoir rien de solide à me répliquer, et qu'en conséquence on laissera tomber entièrement l'affaire, quand on aura déchargé sa bile là-dessus.

Le sieur Williams vient à la fin de demander son audience de congé, que je lui donnerai aux premiers jours.

Federic.

Nach dem Concept.

4819. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 2 mars 1751.

J'ai reçu à la fois vos rapports du 9 et du 12 du mois passé. Je vous sais bon gré des informations que vous m'avez données au sujet de la différente façon dont on pense en Suède de mettre en exécution le transport des troupes à envoyer en Finlande. Cependant je

1 Dreissig Millionen Livres. — 2 Vergl. S. 285. — 3 Vergl. S. 233. 241.

veux bien vous dire que, si la France et moi avons insisté à ce qu'un renfort de troupes soit envoyé en Finlande, notre but n'a point été qu'il y fût transporté du monde pour relever les travailleurs aux forteresses, mais que ladite province soit mise dans un état de défense contre toute insulte. Si le ministère de Suède n'y veut pas envoyer de troupes pourvues de tentes, de l'artillerie et de tout autre appareil qu'il faut pour pouvoir tenir campagne, le cas le demandant, il vaudrait autant comme si l'on n'y envoyât rien du tout; car tout ce monde ne servirait qu'à rien et serait d'ailleurs exposé à être battu et enlevé en détail. Il faut que j'avoue que c'est un vrai bonheur à la Suède que la Russie n'ose pas encore entreprendre sur la Finlande suédoise, par des considérations qui l'en retiennent; car si elle l'entamait dans le mauvais état de défense où celle-ci se trouve, ce serait peut-être une expédition pour trois semaines de temps que la Russie en chasserait les Suédois et qu'elle serait maîtresse de toute cette province, sans qu'aucun des alliés de la Suède serait en état de la secourir, après que ce coup fut fait. Vous devez représenter tout ceci au comte Tessin, pour lui faire comprendre le danger que la Suède court, si l'on ne pense sérieusement à mettre la Finlande dans un meilleur état de défense et si l'on laisse les troupes qu'on y mettra, dépourvues de ce qui leur faut pour pouvoir tenir campagne et se défendre en braves gens.

Federic.

Nach dem Concept.

4820. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A COPENHAGUE.

Potsdam, 2 mars 1751.

J'ai reçu votre rapport du 16 passé. Quant à l'expédient que l'abbé Lemaire a proposé dans l'affaire de Knyphausen, mes ministres du département des affaires [étrangères] vous auront apparemment déjà instruit que je n'ai rien à dire contre cet expédient et qu'il n'y a que la difficulté que mes ministres auront pour disposer la comtesse de Bentinck pour qu'elle y donne ses mains.[1]

Au reste, je tombe d'accord à ce que vous dites de la conduite présente de la cour de Danemark, et il paraît assez par sa politique qu'elle veut ménager la chèvre et le chou, d'où cependant il saura arriver qu'elle perdra la considération de l'un et de l'autre parti.

Nach dem Concept.

Federic.

4821. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A POTSDAM.

Potsdam, 3 mars 1751.

Monsieur mon Cousin. Je vous adresse à la suite de celle-ci sous n° 1 le nouvel original des articles séparés de mon traité fait avec le

[1] Vergl. S. 274.

Duc, Monsieur votre frère, que je viens de munir de ma ratification. Je joins, n° 2, l'autre original de la première édition, qu'il a désiré de ravoir pour le casser,[1] tout comme je l'ai fait faire de celui qui fut signé de vous et ratifié par moi.

Comme d'ailleurs milord Tyrconnell a remis déjà l'original de son plein-pouvoir, tel qu'il se trouve ici coté n° 3, mais qu'il presse extrêmement que celui du Duc lui soit également remis en conformité de la minute ci-close sous n° 4, contre laquelle il n'a rien trouvé à redire, je vous prie d'envoyer au plus tôt possible toutes les pièces susdites au Duc et de lui faire les instances les plus pressantes à ce qu'il vous renvoie encore dans le courant de cette semaine, s'il est possible, ledit plein-pouvoir expédié en forme, afin qu'étant remis à ce ministre, il puisse dépêcher son courrier, qui n'attend que cet acte pour être renvoyé en France. Au reste, on est après à mettre au net l'acte d'acceptation de la garantie de la France sur notre traité, qui sera encore à signer de Votre Altesse, et que mon ministre comte Podewils vous enverra à cette fin, dès qu'il sera achevé, pour qu'il puisse le remettre audit Milord contre l'acte de la garantie de la cour de celui-ci. Je suis avec bien de l'estime etc.

Federic.

Nach dem Concept.

4822. AU CONSEILLER PRIVE DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 5 mars 1751.

J'ai bien reçu votre rapport du 20 dernier. Quoique tout ce que le sieur Calkœn vous a dit, dans la dernière conversation que vous avez eue avec lui, ait l'apparence d'une intimité particulière, cependant je ne le regarde que comme de belles paroles par où il a pensé de savoir de vous le secret de votre négociation sur les affaires de la *Steuer*, ainsi que vous vous garderez bien de vous développer trop là-dessus envers lui, avant que tout ne soit réglé avec les ministres saxons, sans cela vous courrez risque avec lui d'être traversé; ce qui cependant ne doit pas vous empêcher d'entretenir avec lui tous les dehors d'une amitié confidente.

Pour ce qui regarde les affaires de la *Steuer*, je ne saurais que de les laisser à votre prudence et à votre savoir-faire, espérant que vous tâcherez de votre mieux afin que nous tirions de l'argent emprunté de l'Hanovre autant que nous pourrons, pour satisfaire à mes sujets créanciers.

Le chevalier Williams a eu hier son audience de congé de moi; comme il part aujourdhui pour Dresde, ayant le cœur plein de fiel et de rage sur mon sujet, par les raisons que je vous ai déjà marquées,[2] je vous réitère encore que vous ne devez absolument vous embarrasser

[1] Vergl. S. 261. — [2] Vergl. S. 273.

de tous les propos enragés et impertinents qui lui pourront échapper à mon égard, mais que vous devez ou faire semblant de les ignorer ou les mépriser, et éviter surtout d'avoir des brouilleries avec lui.

Nach dem Concept. Federic.

4823. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A COPENHAGUE.

Potsdam, 6 mars 1751.

Le rapport que vous m'avez fait à la date du 23 dernier, m'a été heureusement rendu, et j'ai été assez content de ce que vous me marquez de la disposition présente de la cour de Copenhague. Quand on ne peut pas faire mieux, il faut bien se contenter de ce que cette cour paraît décidée à ne vouloir point écouter à des engagements contraires à celles où elle est avec la Suède. Cependant, malgré toutes les assurances que le ministère de Danemark donne à ce sujet, je crois néanmoins que vous ne saurez être assez vigilant pour éclairer de bien près les allures de ce ministère, par la raison que vous m'avez marquée vous-même, savoir qu'il n'a actuellement encore point de système fixé.

Nach dem Concept. Federic.

4824. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 6 mars 1751.

J'ai été bien fâché d'apprendre par votre rapport du 16 le fâcheux contre-temps qui est arrivé dans le Sénat de Suède entre le Prince-Successeur et quelques sénateurs.[1] Quoique dans le fond le Prince ait toute la justice et la raison devant soi, il serait néanmoins fort à désirer qu'il gagnât sur soi de traiter cette affaire de bagatelle et de couper court à toute suite et conséquence qu'elle pourrait entraîner, afin que le Sénat restât uni et en parfaite intelligence avec le Prince vers le temps que la Diète se va assembler. Sa prudence lui doit inspirer de la modération sur ceci et lui faire envisager les suites qu'il y aurait à craindre, si la désunion s'allait mettre entre lui et le Sénat dans un temps aussi critique que celui-ci. Ses lumières et son discernement le doivent porter à ne pas regarder le Sénat comme ses ennemis, mais bien les Russes, qui ne manqueraient pas de tirer avan-

[1] Wegen Ernennung des Grafen Fersen zum Generalmajor; vergl. S. 320. Schon unter dem 2. März übermittelt Eichel an den Grafen Podewils den Befehl des Königs, dem Grafen Tyrconnell Rohd's Bericht vom 16. Februar sowie den vom 12. Februar, den Transport der schwedischen Truppen nach Finnland betreffend (vergl. Nr. 4819) lesen zu lassen.

tage de ce différend. Vous tâcherez donc de votre mieux de faire usage de tout ce que dessus, partout où il le conviendra.

Pour ce qui regarde les inconvénients que le ministère de Suède trouve, si l'on nommait ministre de Suède à Pétersbourg le sieur de Lagerflycht,[1] je dois hésiter de me mêler de cette affaire; je souhaite seulement que le ministère ne consultât pas trop longtemps, mais qu'il prît son parti là-dessus.

Je viens de recevoir votre dépêche du 19 passé. Il y a deux explications à faire sur le passage qui regarde la Suède dans le précis de l'entretien que j'ai eu avec le comte Puebla[2] et qui a embarrassé le comte Tessin, savoir que, s'il y a été fait mention d'une garantie que la Suède ne rétablira le despotisme, on n'a eu en vue que le Prince-Successeur, de la modération et des sentiments équitables duquel on est persuadé qu'il ne voudra point de son chef rétablir le pouvoir absolu et arbitraire, mais que cette garantie ne pourra jamais s'étendre jusqu'à vouloir lier les mains à la nation suédoise, comme libre et indépendante de faire tel changement dans la forme de son gouvernement qu'elle lui trouvera convenable. En second lieu, vous vous souviendrez qu'il est échappé au comte Tessin même, il y a quelque temps,[3] de pareils propos que ceux qui se trouvent dans le susdit précis, si l'on saurait conserver par là la tranquillité du royaume. Mais indépendamment de tout cela, c'est une vérité incontestable que, quelque convention que d'autres puissances sauraient faire sur cet article, elle ne saurait point lier la nation ni préjudicier à sa liberté et indépendance.

Au surplus, je vous avertis qu'il n'y a point à craindre que la cour de Vienne se prévaille de mon ouverture, puisque je suis informé de bon lieu que tout restera sans suite et que ladite cour, de concert avec celle de Londres, laissera là ces ouvertures, sans y répondre même. De quoi vous pouvez assurer confidemment le comte Tessin.

Nach dem Concept. Federic.

4825. A LA PRINCESSE ROYALE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[mars 1751].[4]

Je suis pressé par les Français à vous insinuer qu'on souhaiterait beaucoup que vous fissiez biffer la protestation que le Prince a faite contre l'avancement de Fersen, pour ne point laisser de semence d'intelligence[5] entre le Prince et le Sénat. Vos vrais ennemis ce sont les Russes, et il est plus nécessaire que jamais que vous restiez réunis à

[1] Vergl. S. 190. 215. Man fürchtete in Schweden, dass Russland im Falle der Ernennung Lagerflycht's zum schwedischen Gesandten der Reciprocität halber seinen Vertreter Panin abberufen und dessen Legationssecretär Simolin in Stockkolm accreditiren würde: „personnage très odieux au ministère de Suède et dont il craint qu'il ne soit très propre à brouiller les affaires encore davantage." — [2] Vergl. S. 235. — [3] Vergl. S. 173 Anm. 1. — [4] Die Antwort der Kronprinzessin ist vom 23. März 1751. — [5] Sic.

présent, pour travailler en commun, à la Diète prochaine, contre toutes les intrigues que fera la Russie.

Le second point regarde l'embarquement des troupes pour la Finlande. On désirerait qu'elles fussent fournies de tout, pour qu'elles puissent en imposer aux Russes et pour qu'elles ne manquent de rien, en cas que le ministre furieux de Pétersbourg voulût vous attaquer à l'improviste.

Et quant à moi, j'apprends qu'on a mal reçu à Stockholm le mémoire présenté à La Puebla. Je me suis expliqué que cette prétendue garantie ne regardait que la personne du Prince-Successeur. Vous voyez bien que c'est une cheville, car je garantirai toujours qu'il ne changera pas la forme du gouvernement, mais je ne garantirai pas que la nation le change, ce qui est bien différent; mais, de plus, si cela encore pouvait faire de la peine, vous pouvez assurer ceux qui s'en trouvent offensés, que toute l'affaire est finie, puisque la cour de Vienne n'y a fait aucune réponse. J'ai eu les meilleures intentions du monde, si j'en ai trop fait, je deviendrai plus prudent à l'avenir.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept.

4826. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 6 mars 1751.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite à la date du 24 du mois dernier. Je laisse pour cette ordinaire à mon ministère des affaires étrangères le soin de vous répondre sur ce qui regarde les affaires générales, et ne vous dirai à cet égard sinon que le ministère de Suède n'aura nul lieu de craindre que la cour de Vienne se prévaille du passage qui se trouve dans le précis du discours que j'ai tenu au comte de Puebla relativement à la Suède, parceque des lettres de Londres m'ont appris qu'on laissera tomber l'affaire concernant ledit précis et qu'on n'y répondra du tout; ce que je ne vous dis pourtant que pour votre direction seule.

Comme vous me marquez que ce sera pour cinq mois qu'on formera des magasins à Bude et à Pest, j'ai de la peine à comprendre dans quelle vue on voudrait tenir assemblé un corps de troupes aussi considérable pour aussi longtemps, si ce n'était qu'on eût de la méfiance contre les Turcs, ce que je ne saurais pas m'imaginer encore. Vous me ferez plaisir de vous originer sur cette circonstance et de m'éclaircir là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

4827. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 6 mars 1751.

Votre dépêche du 22 du mois dernier m'est heureusement parvenue. Vous me faites un sensible plaisir de me donner des nouvelles aussi instructives et intéressantes que celles que vous m'avez marquées par la feuille séparée[1] que j'ai trouvée jointe à votre rapport ordinaire. Je vous en fais bien remercîments, et vous pouvez compter que je me garderai soigneusement de parler ou de communiquer avec qui que ce puisse être des circonstances que vous m'avez apprises.

Cependant ce serait une grande perte également pour moi et pour la France, si dans la présente crise des affaires le marquis de Puyzieulx et le comte Saint-Séverin dussent quitter les places qu'ils tiennent à présent. Je ne suis pas assez instruit pour juger si ce qu'il y a d'autres ministres de France pensent aussi solidement et s'ils ont le système aussi ferme pour en agir conséquemment que les deux susdits ministres.

L'affaire de l'élection d'un roi des Romains paraît dormir à présent, au moins n'en entend-on presque pas parler. Des avis secrets m'ont voulu assurer que le ministère anglais n'était pas tout-à-fait d'accord là-dessus avec celui de Vienne; qu'on travaillait à réunir les sentiments, sans qu'on soit convenu de rien jusqu'à présent.

L'électeur de Cologne paraît tenir ferme jusqu'ici. Des lettres de Hollande marquent que le Prince-Stathouder a reçu une lettre du général hollandais Cornabe, qu'on a envoyé à Munich[2] pour faire les derniers efforts auprès dudit Électeur, afin d'avoir son engagement ferme, du contenu de laquelle lettre ni le prince d'Orange, ni son conseil n'ont été mécontents, tant pour ce qui regarde les dispositions du susdit Électeur que pour ce qui concerne celui de Bavière, dont on craint l'inconstance, et qui, au lieu de se prêter à disposer l'électeur de Cologne en faveur de l'élection, doit avoir prétendu pour préalable que la république de Hollande lui fasse compter les huit mois échus du subside moderne et 80,000 florins d'arrérages dont on lui dispute une partie.

Quant à la Saxe, l'on croit que sa voix n'est pas encore promise, mais que les cours de Vienne et de Londres l'auront, dès qu'elles lui feront quelques petites convenances. Il faut que le temps nous développe toutes ces affaires compliquées.

Federic.

[1] Ueber die Absicht des Marquis de Puyzieulx, die Leitung der auswärtigen Angelegenheiten an Desalleurs abzugeben, aus Verstimmung über eine heftige Aeusserung König Ludwig's XV.; über die Abneigung des Grafen Saint-Séverin, an Puyzieulx' Platz zu treten; über des Königs durch Gewissensskrupel herbeigeführte Nachgiebigkeit gegen den Klerus in der Steuerfrage und über Intriguen der Geistlichkeit gegen die Marquise von Pompadour. — [2] Vergl. S. 259.

P. S.

Parceque milord Tyrconnell m'a paru être embarrassé de ce qu'il croit qu'on aurait peut-être insinué à sa cour comme si le précis par écrit que j'ai fait donner au comte de Puebla, avait été préalablement concerté avec lui,[1] et qu'il craint que sa cour ne lui en sache mauvais gré d'avoir fait la démarche de son propre chef, mais que je voudrais bien lui épargner un pareil chagrin, ma volonté est que vous devez prendre, le plus tôt le mieux, l'occasion de parler de l'affaire dudit précis au marquis de Puyzieulx et de charger moi seul de tout ce qu'on en trouvait mal; que j'avais fait cette démarche dans la meilleure intention du monde, afin de faire expliquer la cour de Vienne et de mener les choses à des négociations; mais que l'effet tout contraire qui en fut arrivé, m'avait appris que je n'avais pas assez connu mes gens, parcequ'au lieu de reconnaître les puretés de mes intentions, ils avaient mal usé de mes ouvertures et ne s'en étaient malicieusement servi que pour y jeter leur venin et pour inspirer de mauvaises idées à mes alliés sur mes desseins. Si j'en avais trop fait, je deviendrai plus prudent à l'avenir et me garderai bien de revenir à faire des ouvertures dont on ne pensait de faire autre usage que de préjudicier à moi et mes alliés. L'affaire est cependant finie, puisque la cour de Vienne n'y a fait aucune réponse.

Nach dem Concept.

4828. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 7 mars 1751.

Milord. J'ai bien reçu, à la suite de votre lettre du 5 de ce mois, la pièce que je vous avais confiée. Je ne puis que donner une approbation complète à ce que vous me faites sentir sur ce mémoire,[2] et me borne, au reste, de vous conjurer à me garder un secret inviolable, pour n'en pas parler à qui que ce soit, et de recommander même à votre cour, quand vous y ferez passer la copie, tous les derniers ménagements à ce sujet. Au surplus, dès que le plein-pouvoir signé du duc de Brunswick nous arrivera, que nous attendons à tout moment, je ne perdrai pas un instant pour vous le faire adresser.

Sur la dernière conversation que j'eus avec vous, j'ai fait demander au comte Podewils si on avait mandé à Chambrier que nous avions concerté le mémoire donné à Puebla entre nous, Podewils m'a dit qu'oui. Sur quoi j'ai fait écrire incessamment à Chambrier pour qu'il saisisse la première occasion où il pourra parler à M. de Puyzieulx pour lui faire sentir que j'étais fâché d'avoir fait cette démarche qui

[1] Vergl. S. 283. — [2] „Mémoire instructif pour le comte de Richecourt, [de Vienne] du 16 février, sur l'élection d'un roi des Romains" (Intercept). Vergl. Nr. 4831. 4832.

avait si mal tourné contre mon attente, et pour me donner tout le tort de ce qui est avancé sur le sujet de la Suède, et comme toute cette affaire est tombée, je me flatte que vous n'en aurez aucun chagrin. Il faut, si jamais il m'arrive de faire pareil écrit, mettre le nez dans les archives et y chercher des éclaircissements sur tous les points, avant que de mettre la plume à la main.

Federic.

Nach dem Concept. Der Zusatz „de la main propre de Sa Majesté" nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

4829. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A BAIREUTH.

[Potsdam], 8 [mars 1751].

Ma très chère Sœur. Après avoir bien raisonné et politiqué avec ceux qui se sont servis de moi pour vous faire des offres de subside, voici ce qu'ils m'ont chargé de vous dire. Ils feront monter leurs offres à 37,500 écus, je dis: trente-sept mille cinq cents écus, par an, moyennant quoi ils vous demandent 1,500 hommes en temps de guerre, où ils feront monter le subside à 112,500 écus.[1] Je laisse à votre prudence et aux lumières du Margrave à délibérer là-dessus. En cas que vous trouviez conforme à vos affaires d'accepter ces offres, je crois pouvoir vous dire qu'on n'exige point de vous l'entretien de ce corps complet en temps de paix. Si par exemple le Margrave avait à présent quelques troupes qui n'appartiennent point au contingent, ne pourrait-il pas les mettre sur le pied de dix faibles compagnies à 30 hommes chacune et faire enrôler le reste dans son pays, qu'il ne serait tenu de rassembler qu'alors qu'on lui en ferait la réquisition? Cette idée que je vous suggère vient de moi,[2] et je suis persuadé que la France n'y trouvera rien à dire, pourvu que le Margrave ait les moyens — comme je n'en doute pas — de rassembler ces hommes lors que le besoin l'exige.

Je vous demande bien pardon de ce bavardage et je crains fort qu'il ne vous ennuie beaucoup, mais on se sert de moi comme d'un maquereau, on ne me croit plus bon à autre chose.

Daignez faire mille amitiés de ma part au Margrave, au Duc et à la charmante nièce. Ils auraient été reçus comme les enfants de la maison, s'ils m'avaient fait l'honneur de venir chez moi.[3] La Duchesse me croit plus instruit que je suis sur les ajustements des dames; à peine puis-je distinguer une fontange d'un battant-l'œil. Ses charmes ne sont-ils pas au-dessus de tous les pompons? Une visite de bonne amitié faite en robe de chambre, me sera infiniment plus agréable que la froideur de ces visites de cérémonie où l'on s'ennuie réciproquement par étiquette et rend grâce au ciel quand on se quitte.

[1] Vergl. S. 269. — [2] Vergl. S. 278. 305. — [3] Herzog Karl Eugen von Württemberg, die Herzogin seine Gemahlin und der Markgraf von Baireuth hatten vom 18. bis 26. Februar in Dresden geweilt.

Je me recommande, ma très chère sœur, à la continuation de vos bontés et de votre amitié; vous savez que vous n'avez ami ni frère qui vous soit plus attaché que, ma très chère sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

4830. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 9 mars 1751.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 26 du mois dernier. Je suis charmé de la manière dont le marquis de Puyzieulx pense sur l'état actuel des affaires publiques de l'Europe; aussi observerez-vous de l'entretenir dans ces sentiments de fermeté et convenables aux vrais intérêts de la France, afin que, si les cours de Vienne et de Londres tâchaient par leurs artifices d'endormir la France, vous répétiez au susdit ministre par manière de discours que le grand but des Anglais et des Autrichiens n'était que d'écarter la France de toute influence dans les grandes affaires de l'Europe, et moi de celles de l'Empire.

Au reste, vous n'oublierez pas, tout comme je vous l'ai déjà ordonné par l'apostille de ma dernière dépêche, de prendre la première occasion où vous pourrez parler à M. de Puyzieulx pour lui faire sentir que c'était moi seul et sans que M. Tyrconnell y ait concouru, qui avais le tort de ce qui était avancé dans le précis donné au comte Puebla sur le sujet de la Suède, mais que toute cette affaire resterait sans conséquence, puisque la cour de Vienne la laisserait tomber, sans répondre audit écrit.

Nach dem Concept.

Federic.

4831. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 9 mars 1751.

Vos relations du 23 et du 26 du mois dernier m'ont été bien rendues. Comme je suis assez informé que la cour de Vienne, extrêmement indignée de se voir au pied du mur par tout ce qu'on lui a fait remarquer dans l'écrit qu'on a remis au comte Puebla, au lieu d'y répondre, tâchera de faire les insinuations les plus noires et les plus malignes à ce sujet à la cour de Londres et que d'ailleurs c'est à présent l'article de l'élection d'un roi des Romains qui sera le plus agité entre le ministère d'Angleterre et le ministre autrichien, comte Richecourt, vous devez être extrêmement attentif et employer toute votre adresse et savoir-faire, afin de pénétrer au juste de quelle façon le ministère britannique se décidera là-dessus, s'il adoptera le parti violent que la cour de Vienne voudrait lui inspirer, ou s'il préférera les moyens modérés, et quelle tournure ce ministère donnera à cette affaire. J'attends de votre

zèle reconnu pour mes intérêts que vous n'oublierez rien, afin de pouvoir me donner des informations les plus exactes à ce sujet.

Nach dem Concept. Federic.

4832. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 9 mars 1751.

Votre rapport du 27 du mois dernier m'a été bien rendu. J'applaudis parfaitement à la tournure dont vous vous prenez avec l'ambassadeur de France, et suis bien aise d'apprendre les sentiments qu'il vous fait paraître. Ce que je souhaiterais le plus sur son sujet, c'est que vous sauriez lui insinuer convenablement que le grand but où toutes les démarches des cours de Londres et de Vienne visaient à présent, était d'exclure la France de toute influence dans les affaires publiques de l'Europe et particulièrement de celles de l'Allemagne et d'ailleurs de tenter par toutes les voies imaginables de séparer la France avec moi et l'isoler de ses alliés, parceque cette étroite union où j'ai la satisfaction de vivre avec la France, ne les accommode point et met un puissant obstacle à tous leurs projets. Comme c'est la vérité toute pure,[1] vous me rendrez un service signalé si vous pouvez insinuer ceci audit ambassadeur par manière de conversation, et le disposer à ce qu'il s'en expliquât de cette façon à sa cour, pour la bien affermir là-dessus.

Sur ce qui regarde l'affaire de l'élection d'un roi des Romains, je vous dirai, quoique pour votre direction seule, que tout en dépend à présent de la manière dont l'Angleterre avisera là-dessus, et que la cour de Vienne n'y agira qu'en conséquence de ce que celle de Londres trouvera à propos relativement à la façon dont cette élection se devra faire.

Je suis assez informé à présent que jusqu'à ce moment-ci tous les campements que l'Impératrice-Reine fera assembler en différents lieux, ne seront que des campements pour exercer les troupes, et qu'il n'y aura d'autre objet, à moins que les conjonctures du temps ne se changent. Au surplus, ce que vous me marquez des grandes variations qu'il y a au sujet de ces campements, me fait présumer qu'il ne faut pas que l'Impératrice-Reine soit tout-à-fait ferme dans ses résolutions, mais qu'elle se laisse tourner selon que ses ministres le veulent.

Nach dem Concept. Federic.

4833. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 9 mars 1751.

La présente n'est que pour vous dire je désire fort d'avoir de vous une notice très exacte et sur laquelle je pourrai fermement tabler, jus-

[1] Die Quelle des Königs ist das S. 293 Anm. 2 erwähnte Mémoire.

qu'où va le nombre des vaisseaux de guerre de la Suède en état d'être employés sur la mer, et le nombre de ses galères. Comme il m'importe d'en être exactement informé, vous ne vous fierez point à ce qu'on en dit ordinairement, mais examinez avec soin et par vos propres yeux ce que vous me manderez là-dessus, afin que j'y puisse fermement compter. Au surplus, vous n'adresserez le rapport que vous me ferez là-dessus, qu'à moi immédiatement et mettrez tout en chiffres.

Nach dem Concept. Federic.

4834. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 12 mars 1751.

Votre rapport du 6 de ce mois m'a été bien rendu. Il m'a surpris de voir les brouilleries qui se sont élevées entre les cours d'Hanovre et de Dresde au sujet des fonds donnés en hypothèque. Si l'on vous en a accusé juste, ma grande curiosité est de savoir de vous les suites de cette affaire, et comment le ministère de Dresde se prendra pour se concilier avec celui d'Hanovre; car je ne saurais m'imaginer qu'après que de part et d'autre on a fait tant d'avances, l'on voudrait rompre tout de bon la convention, et je crois que la cour de Dresde augmenterait plutôt les fonds de l'hypothèque que de se voir frustrée de l'argent d'Hanovre.

J'attendrai de vous à son temps la liste détaillée de dislocation que vous me faites espérer; au surplus, il me suffira par année,[1] si tant est, comme vous dites, que le changement des garnisons ne se fait qu'annuellement.

Nach dem Concept. Federic.

4835. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 13 mars 1751.

Votre dépêche du 3 de ce mois m'est bien parvenue. J'ai été bien aise de voir que vous avez tranquillisé le comte de Barck au sujet de ce qui se trouve couché dans le précis donné au comte de Puebla relativement à la Suède. En attendant, il me revient de différents lieux que la cour de Vienne doit être extrêmement piquée contre moi au sujet du susdit précis; j'avoue que je n'en saurais comprendre aucune bonne raison, puisqu'à son égard il n'est rien entré dans ce précis dont elle pouvait raisonnablement s'offenser, et d'ailleurs les conditions que j'ai demandées, pour que l'élection d'un roi des Romains soit faite conformément aux lois et constitutions de l'Empire, sont à peu près les mêmes que la France lui avait fait déclarer antérieurement.

1 Vergl. S. 227.

Au reste, pour ce qui regarde ses arrangements militaires, je crois de ne pas devoir m'en embarrasser beaucoup, aussi longtemps qu'elle se trouve destituée des fonds en argent pour fournir aux frais d'une guerre.

Federic.

Nach dem Concept.

4836. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 13 mars 1751.

Votre dépêche du 1er de ce mois m'a été fidèlement rendue. Je suis bien fâché du préjudice que le mauvais état des finances du roi de France fait à ses affaires, je crains même que le mal n'aille en augmentant, après que M. le contrôleur général a été obligé de plier en quelque façon devant le clergé.[1] Avec tout cela, il me semble que l'État ne saurait s'en appauvrir, parceque, quelque dépense exorbitante que le Roi fasse, au moins l'argent n'en sort pas hors du royaume et ne fait par conséquence que de passer de main en main en France; de manière que l'un en gagne, pendant que l'autre en souffre.

Federic.

Nach dem Concept.

4837. AU CHAMBELLAN D'AMMON A PARIS.

Potsdam, 13 mars 1751.

Votre rapport du 28 du mois de février dernier m'est bien parvenu, et j'attends à présent que vous me marquiez le succès que rencontrera la commission dont vous êtes chargé.[2]

Au reste, j'ai très bien compris ce que vous avez entendu dire par votre mémoire à présenter aux Puissances maritimes; je n'ai cependant pas pu goûter l'idée que vous vous étiez formée à ce sujet,[3] puisque même toute notification, tant simple qu'elle aurait pu être, n'aurait guère évité d'être prise desdites puissances pour une recherche de leur consentement, de manière qu'il vaudra toujours beaucoup mieux de se tenir clos et boutonné là-dessus à leur égard et de faire sans aucun bruit ce qu'on trouvera à propos.

Federic.

Nach dem Concept.

4838. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A COPENHAGUE.

Potsdam, 13 mars 1751.

Votre rapport du 2 de ce mois m'a été heureusement rendu. J'ai trouvé tout-à-fait judicieuses les considérations que vous faites sur les

1 Vergl. S. 292 Anm. 1. — 2 Vergl. S. 87. — 3 Vergl. S. 264 Anm. 3.

raisons qui ont fait échouer la seconde tentative de M. Lemaire par rapport à l'alliance à faire entre moi et le Danemark.[1] J'en suis fâché en considération du bien qui en saurait résulter pour l'affermissement de la tranquillité du Nord, mais je me confirme par là dans l'opinion où j'ai été relativement au ministère présent du Danemark, savoir que ce sont des gens faibles qui voudraient figurer dans les grandes affaires, mais qui ne savent pas comment s'y prendre. Pour mon particulier, quelque satisfaction que j'aurais eue si les soins de M. Lemaire avaient succédé, néanmoins je ne suis pas trop disconsolé de ce que le contraire en est arrivé, parceque je ne me serais jamais attendu, le cas existant, à des réalités de la part de cette cour, quand même elle aurait pris des liaisons avec moi. Ainsi donc, que je me tranquillise sur ce refus d'autant plus aisément que peut-être le moindre changement dans la face présente des affaires pourra ramener la cour de Copenhague à rechercher mon alliance, autant que je l'ai jusqu'ici à son égard.

Au surplus, vous observerez que tout ce que je vous dis sur ceci, n'est que pour votre direction seule, et que vous n'en devez point faire un autre usage.

Comme à présent le ministre de la cour de Vienne est dans son activité par les premières audiences qu'il a eues du roi de Danemark, vous devez tâcher d'éclairer au possible ses allures et de suivre de plus près ses négociations et ses menées.

Federic.

Nach dem Concept.

4839. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 14 mars 1751.

Milord. Je vous sais d'autant plus de gré de l'attention pleine de confiance que vous avez bien voulu me témoigner par la communication des pièces[2] qui étaient jointes à votre lettre du 12 de ce mois, que j'ai été vraiment ravi de m'apercevoir à la lecture desdites pièces qu'on ne saurait rien ajouter à la façon de penser de M. de Puyzieulx, et que la fermeté de ce ministre et la manière obligeante dont il a su me prévenir, ont eu de quoi me charmer. Je vous renvoie ci-clos les susdites pièces.

La proposition de M. Lemaire concernant l'affaire de la comtesse de Bentinck[3] ne contient rien dont je ne dusse être entièrement satisfait en égard de mon personnel, et je n'y trouve rien à dire quant à moi. Mais comme ladite comtesse de Bentinck soutient qu'après que les dettes contractées sur ses terres seraient acquittées et le restant du capital mis

[1] Vergl. S. 266. — [2] Undatirter Auszug aus einem Erlasse Puyzieulx' an Tyrconnell und zwei Schreiben Lemaire's an denselben, Kopenhagen 27. Februar bez. 2. März 1751. — [3] Vergl. S. 274.

à intérêt, elle en tirerait encore un revenu annuel de 12 à 15,000 écus, il me semble que l'offre que la cour de Danemark a bien voulu lui faire, est un peu trop modique.[1] Je pense donc que, si, après l'acquittement des dettes contractées sur les terres en question, on pouvait assigner à la comtesse de Bentinck un revenu de 12 à 15,000 écus et que la cour de Danemark conjointement avec moi lui garantissions que cedit revenu lui serait payé régulièrement et exactement à chaque année, — qu'en ce cas ladite comtesse ne pourrait se refuser à pareille offre.

Je vous réitère néanmoins encore ici que pour moi je serai content de tout ce dont on conviendra avec la comtesse de Bentinck et sur quel pied cela se fera, pourvu que seulement l'équité y soit observée. Mais la plus grande difficulté sera toujours de réduire cette femme à la raison et de la porter à un accommodement, ce qui au fond ne me paraît pas être aussi aisé qu'on pourrait le croire. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Le comte Podewils a ordre de vous montrer deux relations de Londres très intéressantes.[2]

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris. Der Zusatz eigenhändig.

4840. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils überreicht, Berlin 14. März, ein Schreiben des churpfälzischen Ministers von Wachtendonck [Mannheim 5. März] über den Abschluss des Subsidienvertrages zwischen Frankreich und Churköln. „Le traité a été signé à Munich le 27 du mois passé entre l'abbé Minucci de la part de l'électeur de Cologne et le baron de Schroff, ministre palatin,[3] muni d'un plein-pouvoir du roi de France . . . Je crois qu'on peut regarder cet évènement comme un coup de partie, et comme ce traité s'est conclu contre toute l'attention à Munich, pendant le séjour que l'électeur de Cologne y a fait et où on croyait que l'électeur de Bavière l'attirerait de plus en plus dans le système de la cour de

Potsdam, 15. März 1751.

Se. Königl. Majestät haben auf den hierein zurückkommenden Bericht von Ew. Excellenz zur mündlichen allergnädigsten Resolution ertheilet, wie Höchstdieselbe über diese importante Zeitung sehr froh wären, und dass Ew. Excellenz deshalb dem Baron von Wachtendonck und wo es sonsten nöthig ein sehr affectueuses Compliment machen möchten. Im Uebrigen würde dieses Évènement wohl so lange bestens zu menagiren sein,

[1] Nach dem von Lemaire vorgeschlagenen Vergleiche sollten die Söhne der Gräfin Bentinck gegen Verzichtleistung der Mutter auch die Herrschaften Varel und Knyphausen, die Tilgung der Schulden der Gräfin und die Auszahlung einer jährlichen Rente von 6000 Florins (bez. 9000 Florins) nach dem Tode der verwittweten Gräfin Aldenburg, Mutter der Gräfin Bentinck, übernehmen. — [2] London 2. und 5. März, vergl. Nr. 4841. Den Befehl an den Grafen Podewils übermittelt diesem ein Schreiben Eichel's vom 14. März. — [3] Vergl. S. 100.

Vienne et de ses alliés, on peut conclure de là que le dernier branle du manche aussi."

Nach der Ausfertigung.

bis zuvor Frankreich den Tractat ratificiret und sich geäussert haben würde, wie weit etwas davon transpiriren könne oder nicht.

Eichel.

4841. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 2. März: „La situation des affaires entre cette cour et l'Espagne mérite de l'attention. On continue[1] de se flatter de pouvoir se lier étroitement avec cette couronne. On n'en fait pas la petite bouche, et à moins qu'on ne s'y oppose à temps, toutes les apparences sont qu'on y réussira, le ministère de Madrid et le général Wall étant dévoués à ces gens-ci. Il me paraît que l'ambassadeur de France le sent et qu'il est un peu inquiet depuis la nomination du sieur Keene.[2] Le dernier traité entre l'Angleterre et l'Espagne[3] n'est qu'un bon palliatif, mais si on laisse les Anglais aller leur train, il servira de fondement à quelque chose de plus, et une fois à l'abri d'une rupture avec l'Espagne, la plus sensible que l'Angleterre ait à craindre, ils ne manqueront pas de s'en prévaloir dans tout le système politique et entre autres vis-à-vis de la France."

London 5. März: „On commence à désespérer de la réussite de l'élection sur le plan concerté à Hanovre . . . Le baron de Münchhausen et le duc de Newcastle en sont tout capots, ainsi que leurs collègues, qui, peu au fait des constitutions de l'Empire, avaient donné tête baissée dans ce projet qu'ils voient aujourd'hui plus hérissé de difficultés que jamais. Cela ne contribue d'ailleurs à rétablir l'indisposition du Roi, qui, quoique très légère, le retient cependant encore en chambre, où il est de fort mauvaise humeur de voir que son projet favori est si fort contrecarré."

Nach dem Concept.

Potsdam, 16 mars 1751.

Vos rapports du 2 et du 5 de ce mois m'ont été heureusement rendus, et je suis très satisfait de l'exactitude avec laquelle vous continuez à me donner des nouvelles aussi intéressantes que celles que j'ai trouvées dans vos expéditions.

Comme le ministère anglais se trouve embarrassé sur les suites que le projet défectueux concerté à Hanovre par rapport à l'élection d'un roi des Romains prend, et qu'il n'est point à douter qu'il se décidera d'une manière ou d'autre à cet égard, vous devez être extrêmement vigilant et redoubler votre attention pour bien pénétrer de quelle manière il voudra remettre en train cette affaire et à quelle résolution on s'y déterminera, afin que vous puissiez m'en informer exactement. Vous me rendrez par là un service important dont je ne laisserai pas de vous tenir compte.

Au surplus, mandez-moi tout ce que vous sauriez approfondir par rapport aux vues du susdit ministère sur l'Espagne.

Federic.

[1] Vergl. S. 220. — [2] Der nach Madrid bestimmte englische Gesandte. — [3] Vergl. S. 198.

4842. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Chambrier berichtet, Paris 5. März: „Le marquis de Puyzieulx me réitéra que le Roi son maître ne se départirait point de la résolution qu'il a prise de ne se prêter aux désirs des cours de Vienne et de Londres pour l'élection qu'elles souhaitent, qu'à condition que Votre Majesté et l'Électeur palatin seront satisfaits et que lesdites deux cours s'engagent de faire cause commune avec la France et ses alliés pour agir contre ceux qui pourraient troubler le repos du Nord. »C'est en cela, me dit le marquis de Puyzieulx, que se renferment toutes nos déclarations à Vienne et à Londres . . . Pour parler franchement, la dernière guerre nous a mis, l'Angleterre, la cour de Vienne et nous, dans la nécessité de désirer que la guerre ne recommence pas si tôt, car si nous étions obligés d'en découdre présentement, on pourrait nous comparer avec des borgnes d'un côté et à des boiteux de l'autre, et encore avec notre œil de moins pourrions-nous peut-être nous retourner dans nos moyens plus facilement que les autres; car ce pays a de grandes ressources dont on saurait faire usage et ménager la confiance de la nation pour tirer parti de l'argent immense qu'il y a dans ce royaume.«[1] Il est certain, au surplus, qu'il y en a beaucoup; mais la plus grande partie ne circule pas faute de confiance et d'occasions de le faire valoir au gré de ceux qui l'ont. Si les Français voyaient un fils au Dauphin, cela les rendrait plus hardis; mais tant que ce Prince n'en a point, ils se croient toujours en l'air et ils sont inquiets, dès que le Dauphin a quelque incommodité."

Nach dem Concept.

Potsdam, 16 mars 1751.

J'ai bien reçu votre rapport du 5 de ce mois. Les réflexions que M. de Puyzieulx vous a faites, m'ont fait autant de plaisir qu'elles sont des plus justes; cependant, par la bonne tournure que les affaires au sujet de l'élection d'un roi des Romains commencent à prendre, l'on doit présumer que tout pourra se passer tranquillement encore et qu'il n'y en aura peut-être qu'une guerre de la plume sans d'autres suites.

Au reste, quoiqu'il n'y ait rien de plus désirable que de voir affermie la succession de la France par quelque prince au Dauphin, je ne comprends cependant pas quelle considération dût empêcher les Français de n'aider pas de leur mieux le Roi, si le cas le requerrait qu'il employât ses ressources.

Federic.

4843. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 15. März, über ein von dem sächsischen Gesandten von Bülow übergebenes Memoire [Berlin 13. März], welches die Weigerung des Grafen Hennicke, mit dem Freiherrn von Maltzahn in Unterhandlung wegen der Steuerscheine zu treten,[2] damit entschuldigt, dass ein

Potsdam, 16. März 1751.

Wir müssen von dem litteralen Sinn des Friedenstractats nicht im geringsten abgehen, sondern uns ohnveränderlich daran halten. Da auch der Etatsminister von Pode-

[1] Vergl. S. 272; Bd. VII, 349. — [2] Vergl. S. 281.

schriftlicher Verhandlungsweg von Ministerium zu Ministerium in Aussicht genommen sei.

„Le baron de Bülow finit par une grande doléance sur la demande d'une hypothèque[1] pour la sûreté des sujets de Votre Majesté créanciers de la *Steuer*."

wils den Tractat gemachet hat, so muss er denen sächsischen Ministres deutlich expliciren, in was vor Sinn dermalen dieser Articul in dem Tractat stipuliret worden, und dass man zu der Zeit an keine Distinction gedacht hat. Wenn der dresdensche Hof Meine Unterthanen befriediget, so werden wir an keine Hypotheken denken, aber was wir fordern, das ist nur, dass sie uns Justice thun über dasjenige, so sie in einem solennen Tractat versprochen haben.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

4844. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 17 mars 1751.

Milord. J'ai bien voulu vous communiquer à la suite de celle-ci la réponse que ma sœur, la margrave de Baireuth, vient de me faire,[2] pour vous informer de la manière dont elle s'exprime sur l'affaire du traité à négocier avec le Margrave. Je vous prie de me la renvoyer et de me marquer ce que vous croyez que conformément aux intentions de votre cour je pourrais lui répondre. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

4845. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 19 mars 1751.

Votre dépêche du 9 de ce mois m'a été fidèlement rendue, à l'occasion de laquelle je vous fais observer que, si dorénavant le cas arrive que vous ayez à me mander quelque conversation entre vous et les ministres de la cour de Dresde, vous devez vous garder à mettre en chiffre, dans les expéditions que vous m'en ferez, le détail et les propres paroles de ces ministres, de même que de la réponse que vous leur avez faite, vu que sans cette précaution votre chiffre sera exposé à être développé et trahi, au lieu que, quand vous marquez ces conversations en clair, et ne vous servez alors du chiffre, bien entre-mêlé de chiffres nonvaleurs, que pour m'expliquer les réflexions que vous croyez devoir me faire à l'occasion des choses qui ont été débattues dans ces conversations, cela suffira, et votre chiffre n'en risquera du tout.

[1] Vergl. S. 260. — [2] D. d. 13. März 1751. Vergl. S. 310.

Pour ce qui regarde la conversation qui fait l'objet de votre dépêche, je vous dirai que j'ai tout lieu d'être très satisfait tant de la manière que vous avez expliqué au premier ministre les ordres dont je vous avais chargé,[1] que de celle dont vous répliquez à ses propos et échappatoires frivoles. Vous continuerez de vous expliquer dans ces sentiments, quoique sans y mêler des menaces, et vous tâcherez d'ailleurs de tirer de ces gens-là autant que vous pourrez, afin que mes sujets créanciers aient la satisfaction qui leur est due. Vous observerez cependant que, s'il venait à arriver que la convention entre l'Hanovre et la Saxe fût rompue entièrement,[2] et que celle-ci n'eût en conséquence aucun argent de la première, il faudra alors que vous modériez vos demandes à ce sujet et les régliez à proposition de ce que les ministres de Saxe peuvent faire, quand la ressource de l'argent d'Hanovre leur manquait.

Je viens de recevoir vos expéditions du 13 courant. La conduite que vous avez tenue à l'occasion de vos conférences avec le comte de Brühl et en dernier lieu avec le ministre Hennicke, a toute mon approbation, et vous devez continuer à tenir ferme et vous roidir sur le payement de mes sujets créanciers, de façon que nous arrachions autant qu'il sera possible pour satisfaire à ceux-ci.

Quant à l'homme que vous marquez avoir rendu de bons services à vous, de même qu'au sieur de Voss, j'agrée que vous l'engagiez à raison d'une pension de cent ducats, que je vous ferai payer, dans les termes convenus, par le conseiller privé Eichel. Je vous tiendrai compte encore de l'autre somme que vous me demandez, afin de vous procurer des canaux pour les affaires de Saxe. Au surplus, je compterai sur l'exactitude de la liste de dislocation que vous m'enverrez et me repose sur votre juste discernement, afin que vous ne vous exposiez pas à être la dupe de l'homme qui vous la procure.

Federic.

Nach dem Concept.

4846. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 20 mars 1751.

J'ai d'autant plus de raison d'être satisfait de votre rapport du 8 de ce mois que son contenu ne renferme que des choses très convenables à ma situation présente. Aussi mon intention est-elle que vous ne laissiez passer aucune occasion sans remercier le marquis de Puyzieulx le plus affectueusement que possible des sentiments de fermeté dans lesquels il se trouve, si dignes de son ministère.

Les Puissances maritimes ne manqueront, au reste, de se trouver fort embarrassées et capotes, dès que, outre les difficultés que rencontre jusqu'ici l'élection projetée d'un roi des Romains, leur négociation avec

[1] Vergl. S. 281. — [2] Vergl. S. 297.

l'électeur de Cologne viendra à échouer et que cet Électeur pourra renouer avec la France.

Federic.

Nach dem Concept.

4847. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 20 mars 1751.

J'ai reçu votre rapport du 10 courant. Quand la cour de Vienne traite de frivoles les justes prétentions de l'Électeur palatin, vous n'en devez pas être étonné; c'est une de ses façons d'agir ordinaires, et tel qui prétend raison et justice d'elle, doit s'attendre à n'en avoir que des réponses hautaines et dédaigneuses, ce qu'elle appelle, dans son style ordinaire, avoir démontré clairement que les prétentions qu'on a à sa charge, sont frivoles et point fondées.

L'affaire de l'élection d'un roi des Romains rencontre plus de difficultés que ladite cour n'aurait attendues d'abord; celle de Londres commence à désespérer de la réussite du plan concerté à Hanovre, elle en sent le défectueux et paraît comprendre la nécessité de s'attacher à d'autres électeurs. Le duc de Newcastle avec le ministre de Münchhausen en sont capots,[1] et leur embarras s'augmentera considérablement, quand ils apprendront que l'électeur de Cologne a pris son parti pour renouer avec la France; circonstance que je vous confie sous le sceau du secret le plus absolu. Tout ceci pourra peut-être faire comprendre à la cour de Vienne que, s'il y a des choses dans le précis donné au comte Puebla[2] qui lui ont fait de la peine, elles ne viennent que de l'affaire en elle même et de son irrégularité.

Federic.

Nach dem Concept.

4848. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 21 mars 1751.

Je vous remercie, Milord, de ce que vous avez bien voulu me renvoyer la lettre de la margrave de Baireuth que je vous avais communiquée;[3] j'attendrai à lui répondre jusqu'à ce que de nouveaux ordres vous seront parvenus de votre cour à ce sujet.

Je ne désespère pas encore que le Margrave se laissera disposer de se prêter aux conditions que je lui ai offertes; je dois cependant vous dire que son grand embarras n'est autre que la difficulté de lever et de nourrir en temps de paix le régiment qu'en conséquence d'un traité des subsides il serait obligé d'entretenir, vu qu'ordinairement il n'entretient que les troupes qu'il lui faut pour fournir sa quote-part au contingent du Cercle de Franconie, ainsi que, si un traité de sub-

1 Vergl. S. 301. — 2 Vergl. S. 233. — 3 Vergl. S. 303.

sides l'oblige de tenir d'autres troupes encore sur pied, il faut de toute nésessité qu'il les lève nouvellement, qu'il en fasse les frais et fournisse, indépendamment des autres, à leur entretien, ce qui lui serait assez à charge. Au surplus, si contre mon attente ces difficultés faisaient échouer là l'affaire, la cour de Gotha nous reste encore, à laquelle nous pourrons recourir au cas que celle de Baireuth vienne à nous manquer. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

4849. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 20. März: „Nous avons l'honneur d'envoyer ci-joint à Votre Majesté une longue lettre du ministère de Dresde [d. d. Dresden 8. März] que le baron de Bülow vient de nous remettre au sujet des billets de la *Steuer* . . . Les ministres de Saxe établissent d'abord pour principe que la disposition du onzième article de la paix de Dresde se borne uniquement aux billets de la *Steuer* qui ont été actuellement entre les mains des sujets de Votre Majesté du temps de la conclusion dudit traité."

Potsdam, 21. März 1751.

Se. Königl. Majestät haben auf einliegende Vorstellung zur mündlichen allergnädigsten Resolution ertheilet: wie Sie dem Departement überliessen, auf alles, was das dresdensche Ministerium einwenden wollen, gehörig zu antworten. Dass der Articul im Friedenstractat klar wäre und Sie von dessen litteralen Sinn nicht einen Schritt abgehen würden; dass an keine Separation von Steuerscheinen dermalen gedacht wäre, auch nicht stattfinden können, weil wegen des mutuellen Commercii zwischen beiderseits Unterthanen, und da die Sachsen selten anders als mit Steuerscheinen bezahlten, dergleichen Separation nicht zu admittiren gewesen sein würde. Dass man suchen müsste die Steuerscheine des Fürsten von Anhalt zu mainteniren; dass wenn Se. Königl. Majestät ein Edict wegen der Steuerscheine herausgegeben, solches geschehen sei, um Dero Unterthanen zurück[zu]halten, sich, so viel möglich, nicht noch mit mehreren Steuerscheinen zu meliren, welches aber der dresdensche Hof nicht vor sich und zum Schaden Sr. Königl. Majestät Unterthanen anführen könnte. Dass übrigens das Departement alles dieses dem sächsischen Hof ganz klar machen und den eigentlichen Sinn des quästionirten Articuls im Friedensschluss bestens expliciren möchte.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

4850. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 21. März 1751.

Zufolge Sr. Königl. Majestät allergnädigsten Befehl habe Ew. Excellenz vermelden sollen, wie Höchstdieselbe vor nöthig finden, dass

der Baron Le Chambrier mit nächstem über die Umstände wegen der sächsischen Steuerscheine, so in Dero Unterthanen Händen, und denen von Seiten des dresdenschen Hofes dagegen gemachten Chicanes, auch wie hiesiger Seits solche abgelehnet würden, au Fait gesetzet werde, damit, wann das dresdensche Ministère, wie nach dem letzteren Bericht des Herrn von Maltzahn der Graf Brühl sich geäussert, in Frankreich die Sache verkehrt anbringen und das französische Ministerium präoccupiren wolle, er, der Baron Chambrier, im Stande sei, letzterem darauf zu antworten und selbiges zu rectificiren. Ew. Excellenz würden also besorgen, dass solches mit nächstem in einer umständlichen und chiffrirten Dépêche geschehen möchte.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

4851. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 23 mars 1751.

Bien que le mémoire[1] que vous accusez dans votre post-scriptum du 13 de ce mois, ne soit pas encore parvenu jusqu'à moi, j'ai cependant d'abord donné mes ordres, vu les circonstances que vous m'avez alléguées dans votre rapport, d'examiner le cas dont il s'y agit, sur lequel je ferai rendre prompte justice à la cour de Vienne. Toutefois pourrez-vous dire, en attendant, au chancelier comte d'Ulfeld que je désapprouvais entièrement des excès de la nature de ceux dont on venait de se plaindre, et qu'ils se commettaient absolument contre mes ordres; que, si l'extradition des gens qu'on pouvait réclamer ne se faisait pas incontinent, il n'en fallait attribuer la cause qu'à un court délai qui demandait quelque temps pour pouvoir se procurer connaissance de ce qui s'était passé, afin d'être en état de juger du cas en question; mais qu'il pouvait compter que sûrement je ne manquerais pas, si ces excès s'étaient commis de la manière indiquée, de faire remettre les gens enlevés et de punir ceux des miens qui seraient contrevenus à mes ordres.

Federic.

Nach dem Concept.

4852. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A COPENHAGUE.

Potsdam, 23 mars 1751.

Votre dépêche du 16 de ce mois m'est heureusement parvenue. J'espère que mes ministres du département des affaires étrangères vous auront exactement mis au fait de la situation où est l'affaire touchant

[1] Reclamation in Betreff dreier österreichischer Unterthanen, die gewaltsam für den preussischen Kriegsdienst angeworben sein sollten.

la comtesse de Bentinck, et de quelle manière le comte Tyrconnell en pense, ainsi qu'il ne me reste qu'à vous dire que de ma part je ne mettrai aucun obstacle aux expédients que la cour de Danemark nous propose, de concert avec M. Lemaire, pour accommoder l'affaire, mais que la grande difficulté sera encore d'y faire acquiescer la comtesse trop entêtée de la validité de son droit et trop aigrie contre son mari. Tout cela n'empêchera qu'on n'apportera pas tous les soins imaginables et qu'on ne tentera jusqu'à l'impossible pour lui faire entendre raison. Au surplus, vous insinuerez audit ministre qu'au cas de succès dans cette affaire, il faudra bien que la France et moi et le Danemark nous nous chargions, séparément ou ensemble, car cela m'est indifférent, de la garantie de ce qu'on acquittera exactement la pension à la comtesse Bentinck dont on conviendra avec elle.

Federic.

Nach dem Concept.

4853. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 23 mars 1751.

Vos rapports du 9 et du 12 de ce mois m'ont été rendus. J'en ai senti la même satisfaction que de vos précédents, par l'exactitude avec laquelle vous m'informez de tout ce qui arrive là où vous êtes au sujet de l'affaire de l'élection d'un roi des Romains,[1] de même de ce qui a du rapport à la tranquillité du Nord.

Comme ce sont les deux points qui dans les conjonctures présentes m'intéressent le plus, j'attends de votre zèle et attachement pour mon service que vous continuerez d'y diriger toute votre attention pour bien découvrir les tournures que le ministère britannique voudra prendre pour relever et exécuter son plan relativement à la susdite élection, comme aussi la manière dont il se décidera sur les affaires du Nord, afin de m'en donner d'exactes notices. Au surplus, tout le monde impartial doit être étonné de ce qu'on s'arroge en Angleterre de décider si c'est par la voie de majorité ou non qu'on doit procéder en Allemagne dans l'affaire de l'élection.

Federic.

Nach dem Concept.

4854. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 23 mars 1751.

Sur les avis qu'on vous a donnés en conséquence de votre dépêche du 16 courant touchant l'indigne manœuvre que des monopolistes

[1] Den Inhalt der Meldungen Michell's geben die Immediaterlasse an Maltzahn vom 26. März und an Klinggräffen und Chambrier vom 27. März (Nr. 4856. 4859. 4860) wieder. Schon am 21. März hatte Eichel an den Grafen Podewils die Weisung des Königs, dem Grafen Tyrconnell „die beiden heut eingelaufenen Dépêches des Michell's vom 9. und 12. dieses" lesen zu lassen, übermittelt.

ont faite des billets de la *Steuer*, et des duretés qu'on exerce pour faire entrer les impôts dont les sujets sont foulés, avec les autres circonstances qu'on y a ajoutées, par rapport au cercle des Montagnes, si tous ces avis, dis-je, sont exactement conformés à la vérité, il ne faut plus douter que les choses ne soient là à leur extrémité, que les fabriques tomberont dans la ruine et que bien du monde sera obligé de quitter la Saxe, pour aller s'établir dans des pays voisins. Sur quoi vous ne laisserez pas d'avoir attention.

J'attendrai de vous la partiture de l'opéra de Ciro que le sieur Hasse vous a fait copier, et je vous en tiendrai compte.

Nach dem Concept. Federic.

4855. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 24. März: „La cour de Dresde ayant fait rechercher Sa Majesté Très Chrétienne de vouloir bien interposer ses bons offices auprès de Votre Majesté pour L'engager à Se prêter aux arrangements proposés de Sa Majesté Polonaise par rapport aux billets de la *Steuer* et entrer dans ses raisons, le comte de Tyrconnell nous a remis en conséquence le mémoire ci-joint, accompagné de plusieurs pièces qui lui ont été fournies par les Saxons en preuve de leurs prétentions. Il nous a fait entendre en même temps à mots couverts que ce n'était que sur les pressantes instances de la Saxe et par manière d'acquit que sa cour faisait cette démarche, et qu'elle attendrait tranquillement ce que Votre Majesté trouverait à propos de faire répondre, uniquement pour contenter en quelque façon la cour de Saxe et pour se débarrasser de ses plaintes éternelles."

Potsdam, 25. März 1751.

Recht gut. Man muss ihm obligeant darauf antworten und zeigen, dass wir nichts weiter forderten, als was der dresdener Friedenstractat mit sich brächte.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

4856. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 26 mars 1751.

J'ai bien reçu votre dépêche du 20 de ce mois. Comme vous êtes déjà averti par l'expédition que je vous ai fait faire du département des affaires étrangères, l'ordinaire dernière, que, par la grande envie que la cour de Londres a d'exécuter son plan concerté à Hanovre touchant l'élection d'un roi des Romains, elle a tourné le fort de la négociation du côté de la Saxe, et qu'on venait d'envoyer un courrier

à Dresde avec des ordres au sieur Williams de faire des offres considérables en argent pour un traité de subsides, je vous recommande d'être extrêmement vigilant et attentif pour approfondir ce qui passera à cet égard à la cour où vous êtes; car sûrement brassera-t-on là des choses de conséquence.

Vous m'enverrez la liste spécifiée des garnisons saxonnes par un exprès, que vous ferez partir, avec l'ordinaire de Berlin, à Potsdam. J'avais oublié de vous dire par ma dépêche précédente que vous devez cultiver la confiance du sieur Calkœn, pour en tirer tous les éclaircissements que vous pourrez, avec la précaution cependant de ne pas lui laisser trop entrevoir le secret de vos commissions.

Federic.

P. S.

Quand un nommé Horst viendra vous donner des lettres pour moi ou qu'il vous adressera des lettres pour vous, ma volonté est que vous devez toujours me les faire parvenir moyennant un de vos domestiques le plus affidé, que vous ferez partir avec l'ordinaire à Potsdam. Vous prendrez d'ailleurs vos mesures en sorte que personne ne puisse soupçonner que vous connaissez cet homme-là ni que vous êtes en correspondance et en liaison avec lui. Au reste, vous devez me garder le secret le plus absolu sur tout ceci.

Nach dem Concept.

4857. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A BAIREUTH.

[Potsdam], 27 [mars 1751].

Ma très chère Sœur. J'ai eu le plaisir de recevoir deux de vos lettres à peu de temps de suite,[1] j'y aurais répondu plus tôt sans une fièvre de fluxion qui m'en a empêché.

Je dois vous dire, touchant la grande affaire regardant les subsides,[2] que je vous ai vidé tout mon sac, que ce que je vous ai écrit sont les dernières propositions de la France, et comme elle est en négociation avec beaucoup d'autres princes, vous pouvez être sûre qu'elle n'ajoutera rien aux offres qu'on m'a pressé de vous faire. Je vous avertis donc entre nous que vous pouvez regarder cette affaire comme rompue; car il n'est rien de plus économe que cette puissance, lorsqu'il s'agit de dépenser de l'argent. Si dont vous le trouvez bon, nous laisserons tomber cette affaire, et vous pouvez être persuadée que je n'en parlerai à personne. Je me suis d'abord attendu que la somme serait trop peu considérable pour vous accommoder; il n'est pas juste que vous vous incommodiez pour eux, ainsi je compte que ma négociation s'en-

[1] Von diesen Briefen liegt in der Sammlung der Briefe der Markgräfin von Baireuth im Königl. Hausarchiv zu Berlin nur der eine vor, d. d. 13. März 1751. — [2] Vergl. S. 294.

dormira tout doucement, et que dans les conjonctures présentes ce sera le meilleur.

Je vous prie, ne touchez point ces matières dans vos lettres qui vont par la poste; elles sont toutes ouvertes en Saxe. Je souhaite de tout mon cœur que vous jouissiez d'une parfaite santé et que vous pensiez dans vos heures perdues à un frère qui est avec toute la tendresse possible, ma très chère sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Daignez faire mille amitiés au Margrave.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

4858. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam,[1] 27 mars 1751.

J'ai bien reçu les dépêches que vous m'avez faites du 9 et du 12 de ce mois. Bien que les caractères de tous ces sujets que vous me nommez pour être candidats et aspirants du bâton de maréchal à la Diète future[2] m'ont été déjà assez connus, hormis le général Åkerhjelm dont je n'ai entendu parler jusqu'ici, je vous sais cependant bon gré de ce que vous vous êtes encore étendu là-dessus, pour me rafraîchir la mémoire à leur égard. Comme il est sûr que c'est l'article le plus principal et le plus intéressant pour le ministère de Suède et pour le parti français de détourner que le choix du maréchal de la Diète ne tombe sur quelque personne mal intentionnée, je dois croire qu'il emploiera tout son habileté et industrie pour n'avoir rien à risquer là-dessus. Quant à vous, ma volonté est que, supposé que vous soyez à même de contribuer quelque chose à ce qu'un bon choix soit fait, vous devez toujours soutenir le parti français et rien de plus.

Au reste, je crois les ministres de Suède assez habiles pour arrêter le susdit général major Åkerhjelm en Finlande, sous prétexte que les conjonctures ne permissent pas son absence de là, en cas que sa présence à la Diète leur fût préjudiciable.

Federic.

P. S.

Après avoir fait ma dépêche d'aujourdhui, je reçois la vôtre du 16 de ce mois par laquelle j'apprends avec bien de la satisfaction que le

[1] In der Vorlage verschrieben: *Berlin*. Das Postscriptum hat das Datum *Potsdam*, wo der König vom 5. bis 31. März ununterbrochen weilte. — [2] Rohd nennt in seinem Berichte vom 12. März als Candidaten der „französischen" Partei den Oberhofintendanten Baron Horleman, den Hofgerichtspräsidenten Baron von Löwenhjelm, den Titularkanzler Graf Gyllenborg und den Hofkanzler Baron Hamilton, von denen Gyllenborg die meisten Aussichten habe; als Candidaten der Opposition den Marschall des letzten Reichstags, Baron von Ungern-Sternberg (vergl. Bd. V, 209) und den Generalmajor Åkerhjelm, Bruder des 1747 abgesetzten Senators (vergl. Bd. V, 455).

roi de Suède se porte actuellement aussi bien qu'on le saurait attendre de son état, nonobstant les bruits qui ont couru du contraire dans vos lieux. Mes vœux sont que cela continue, car dans la situation présente des affaires il serait toujours un évènement fatal et fâcheux, si le Roi venait de finir dans un temps de printemps ou au commencement de l'été.

J'ai été également content d'apprendre que l'affaire d'embarquement des troupes pour la Finlande prend un bon train. Il est bien à souhaiter qu'il se fasse de manière que l'on fournît ces troupes de tout le nécessaire qu'il faut, afin qu'elles soient à même de tenir campagne, en cas que les Russes s'avisassent de les insulter et d'attaquer à l'improviste les possessions de la Suède en Finlande; article que vous ne manquerez pas d'insinuer de la manière la plus persuasive à tous ceux qui y savent contribuer.

Federic.

Nach dem Concept.

4859. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 27 mars 1751.

J'ai reçu votre rapport du 17 courant. Les répliques que vous avez données à l'ambassadeur de France, quand il vous marquait ses inquiétudes sur la situation critique des affaires générales, méritent toute mon approbation. Il paraît que l'affaire de l'élection d'un roi des Romains va prendre une autre tournure, parceque les ministres d'Angleterre, poussés par la cour de Vienne, ont pris à tâche de faire procéder à l'élection par voie de majorité;[1] aussi tout le fort de la négociation de la cour de Londres s'est actuellement tourné du côté de la Saxe, à laquelle on fait offrir des subsides considérables en argent. Vous ferez bien d'approfondir exactement l'avis qui vous est venu au sujet d'un prétendu achat de quelques mille chevaux d'artillerie. J'ai de la peine d'y prêter foi jusqu'à présent; la dépense qu'il en coûterait à la cour de Vienne, serait considérable et d'ailleurs tout-à-fait inutile. Il est cependant [nécessaire] que vous ne négligiez ni méprisiez aucun avis pour l'assujettir à des recherches exactes.

Federic.

Nach dem Concept.

4860. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 27 mars 1751.

J'accuse votre dépêche du 12 de ce mois. J'ai tout lieu d'être content de la bonne disposition où se trouvent actuellement les ministres de France, en conséquence de votre rapport du 12 de ce mois, et des sentiments de vigueur et de fermeté qu'ils font apparaître.

[1] Vergl. S. 308 Anm. 1.

Votre attention principale doit être de les y entretenir, et, après tout, rien n'est plus désirable sinon que M. de Puyzieulx reste dans son poste;[1] car je croirais sa perte irréparable, parcequ'il y a peu de ministres qui pensent aussi solidement que lui et qui ont la pénétration aussi juste.

Nos nouvelles de Londres sont que les ministres d'Angleterre, malgré toutes les difficultés qu'ils ont rencontrées jusqu'ici dans l'affaire de l'élection d'un roi des Romains, ne désespèrent pas encore de l'exécution de leur plan concerté à Hanovre et d'entreprendre l'élection par voie de majorité. Aussi, quand il a été question dans le Parlement de cette affaire, celui-ci s'est arrogé de décider qu'on pouvait procéder à l'élection par voie de majorité, si cela ne se pouvait faire autrement. C'est pourquoi tout le fort de la négociation du ministère britannique s'est tourné du côté de la Saxe, où l'on donne des ordres au chevalier Williams de faire des offres considérables d'argent pour un traité de subsides. Je suis informé que la cour de Pétersbourg a ordonné à son ministre de Londres[2] de s'intéresser à ce que les Puissances maritimes accordassent des subsides à la Saxe, et que le comte Keyserlingk à Dresde a reçu pareillement ordre d'appuyer là-dessus auprès du chevalier Williams, ainsi qu'il n'est point à douter qu'on s'accordera bientôt là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

4861. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Chambrier berichtet, Paris 15. März: Votre Majesté „aura vu ce que je Lui ai marqué de très particulier, il y a quinze jours, touchant le marquis de Puyzieulx et son dégoût pour sa place, aussi bien que sur la façon de penser du comte de Saint-Séverin pour la même place.[3] Ce que j'ai donc appris tout récemment, est que le marquis de Puyzieulx a commencé de travailler avec le roi de France en présence de la marquise de Pompadour, en suite de la représentation qu'il a faite à ce Prince — après s'être concerté apparemment avec cette maîtresse — qu'il était du bien de son service qu'elle fût présente au travail qu'il aurait l'honneur de faire avec lui. Le marquis de Puyzieulx a cru sans doute, par le conseil du comte de Saint-Séverin, qu'il fallait qu'il se liât avec la marquise de Pompadour, en la mettant, pour ainsi dire, de moitié dans les affaires politiques, pour

Potsdam, 29 mars 1751.

Vos rapports du 15 et du 19 de ce mois me sont heureusement parvenus. A la vérité je ne m'étais nullement attendu à apprendre de vous une nouvelle aussi frappante que celle que vous m'avez marquée par la feuille jointe pour moi seul à vos rapports. Mais comme je comprends que c'est à présent une affaire toute faite, je vous ai toute l'obligation imaginable de ce que vous avez l'attention pour moi de m'en informer d'abord et de me communiquer vos pensées là-dessus.

Comme aussi dans tout ce que j'ai à traiter avec la France, je ne vise qu'au bien de mes affaires et

[1] Vergl. S. 292. — [2] Tschernyschew. — [3] Vergl. S. 292 Anm. 1.

faire reprendre au Roi son maître des sentiments plus favorables pour lui, et la marquise de Pompadour de son côté en aura été charmée vraisemblablement, pour se faire plus valoir dans l'esprit du roi de France, en lui développant des talents dont il ne l'a pas crue capable jusqu'à présent.[1] La voilà donc à portée de prendre connaissance des plus grandes affaires. Je ne sais pas si elle avait déjà su sur cela quelque chose, il y a quelque temps, mais ce que je sais bien, est que, comme je suis sa plus ancienne connaissance parmi les ministres étrangers, elle me fit des agaceries dans le dernier voyage de Fontainebleau, sur ce qu'elle ne me voyait pas souvent. Peut-être se proposait-elle déjà alors de tâcher de se mêler dans la politique, et que, comme Votre Majesté est l'allié le plus considérable du roi de France, elle voulait se préparer une route, en me voyant, qui pût la favoriser dans son dessein . . . Si la marquise de Pompadour a quelque étoffe en elle-même pour entrer dans les grandes affaires, et que je visse dans quelque temps qu'on peut faire quelque chose par son moyen, il pourrait peut-être convenir à Votre Majesté que cette femme pût se flatter, pour la rendre de bonne foi et ardente pour Votre Majesté, qu'elle trouvât en Elle un soutien pour la faire valoir auprès du roi de France. C'est une affaire à ménager avec dextérité suivant que le nouveau rôle qu'elle vient de commencer, se soutiendra à son avantage, et qu'on verra le parti qu'elle saura en tirer pour la faveur et son influence."

à celui de nos intérêts communs, il me saura être au bout du compte indifférent à qui de l'un et de l'autre sexe je dois m'adresser sur ces sujets, pourvu que tout succède bien. C'est pourquoi je laisse à votre dextérité et prudence de faire à Madame de Pompadour autant de visites et de politesses, de même que d'insinuations et d'assurances de ma part, que vous trouverez convenables à mes intérêts.

Si elle soutient bien son nouveau rôle, j'en serai principalement réjoui pour l'amour de M. de Puyzieulx, qui oubliera les dégoûts qui lui étaient arrivés, et restera dans sa place. Je souhaite seulement que la maîtresse se prête toujours aux inspirations qu'il lui donnera, et qu'elle ne s'avise jamais de jeter un jour la bride de-dessus de sa tête.

Pour ce qui regarde le mémoire qui vous a été adressé de la part de M. le prince de Ligne en faveur du sieur Pauly, vous devez lui insinuer que, quelque envie que j'aie de lui marquer mon attention, et les égards que j'ai pour ses intercessions, cependant la fondation de cet ordre de la Croix du Mérite était de ne pouvoir être conféré qu'à des personnes qui sont actuellement en mon service, et qu'il n'y avait jusqu'ici nul exemple qu'il fût conféré à d'autres; qu'ainsi j'étais fâché de me voir obligé de suspendre ma bonne volonté pour lui, mais que, s'il pouvait faire plaisir au sieur Pauly d'être revêtu de ma part de la croix de l'ordre de la Générosité, je la lui accorderais volontiers en égard de la protection dont M. le prince de Ligne l'honorait.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 230 Anm. 1.

4862. AU CHAMBELLAN D'AMMON A PARIS.

Potsdam, 30 mars 1751.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 18 de ce mois, par lequel j'ai été bien aise de voir que vous avez entamé votre négociation avec le sieur Trudaine, en lui remettant le projet de traité joint à vos instructions.

J'ai trouvé bon, autant que je m'y entends, les additions et les changements que vous avez cru nécessaire de faire sur différents articles du projet; je les communiquerai cependant à mes ministres, afin que, s'ils aient à en aviser encore quelque chose, ils vous en avertissent d'abord.

Il faudra voir à présent comment le sieur Trudaine s'expliquera envers vous sur tout ce projet.

En attendant, je suis content de la manière dont vous vous prenez pour conduire votre commission à une bonne issue, et comme je comprends fort bien qu'il vous faut pour meilleure réussite ces petits extraordinaires dont vous faites mention à la fin de votre rapport, vous n'avez qu'à m'en marquer la somme, que je ne manquerai pas de vous faire remettre.

Federic.

Nach dem Concept.

4863. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 30 mars 1751.

Je vous sais tout le gré imaginable des insinuations solides qu'en conséquence de votre dernier rapport vous avez faites à M. de Hautefort sur le grand but des démarches des cours de Londres et de Vienne.[1] Vous ferez bien de continuer de le confirmer dans ces vérités aussi souvent que l'occasion se présentera de le faire sans affectation, et d'ailleurs toujours historiquement, sans qu'il y ait de l'apparence comme si vous cherchiez de l'endoctriner.

Au reste, ce sera peu de chose qu'une dépense de vingt-cinq ou trente ducats que vous emploierez pour faire l'acquisition du règlement en question.[2] Dès que vous me marquerez que l'affaire est faite et que vous avez fourni la dépense, je vous la ferai rembourser par tel banquier à Berlin que vous m'indiquerez, sans qu'on schee sa apercevoir de rien.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 296. — [2] Klinggräffen's Bericht vom 20. März bezeichnet dieses Reglement als „le grand règlement dans les troupes."

4864. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 30 mars 1751.

J'accuse vos dépêches du 16 et du 19 de ce mois, au sujet desquelles je n'ai cette fois-ci point de nouvelles instructions à vous donner, sinon que de vous recommander encore d'avoir une attention continuée sur la tournure que le ministère britannique voudra choisir afin de mettre en exécution son projet adopté sur l'élection d'un roi des Romains, et de suivre d'ailleurs de bien près ses résolutions relativement aux affaires du Nord.

Au surplus, je veux bien vous dire, quoique pour votre direction seule, et sans que vous deviez en faire apparaître quelque chose, que, quelques arrangements que la cour de Londres fasse pour se captiver encore l'électeur de Cologne, la France n'en sera du tout embarrassée. Elle réussira apparemment mieux avec la Saxe, qui pourrait bien accepter ses offres; avec tout cela, je crois être en droit de présumer encore que, supposé même que l'Angleterre ait gagné la cour de Dresde, elle ne voudra malgré cela prendre le parti de brusquer la susdite élection, ayant encore une si forte partie contre elle.

Federic.

Nach dem Concept.

4865. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A COPENHAGUE.

Potsdam, 30 mars 1751.

Quelque indifférent que me saurait être le dessein de la cour où vous êtes de tenter, suivant votre rapport du 23 courant, d'avoir des possessions aux côtes du pays de Maroc, je ne serais pas fâché cependant si elle poursuivît ce dessein, qui ne laisserait pas de la brouiller avec l'Angleterre. C'est pourquoi vous devez continuer de prêter quelque attention sur cette affaire et de m'en faire votre rapport.

Federic.

Nach dem Concept.

4866. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 30 mars 1751.

Milord. Quelqu'un des miens à Vienne m'ayant envoyé depuis peu la copie d'une relation que le ministre autrichien à Stockholm, le comte Goës, a faite à sa cour,[1] j'en ai trouvé son contenu si particulier que je n'ai pas pu m'empêcher de vous en faire communication.

Quoique la pièce soit un peu de vieille date et qu'elle ne soit proprement qu'un ramas de mensonges et de choses ridiculement controuvées, j'estime cependant qu'il est toujours bon d'être instruit sur la façon de penser du parti mal intentionné en Suède, et de quelle ma-

[1] Der sehr umfangreiche Bericht ist datirt Stockholm 8. Januar 1751.

nière les ministres autrichiens s'en laissent imposer et en imposent à d'autres. Je compte pour superflu de vous faire des instances afin de me ménager un secret scrupuleux sur cette confidence, sachant assez combien je dois être tranquille là-dessus à votre égard. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

4867. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 2 avril 1751.

J'ai reçu votre rapport du 24 dernier. Je n'ai nul lieu de douter de la réalité des avis qui vous ont été donnés touchant la façon dont le ministère autrichien pense sur le précis par écrit donné au comte Puebla,[1] parceque ces avis sont entièrement conformes à ceux qui m'en étaient déjà revenus à ce sujet de fort bon lieu. Pour le reste, il me sera également indifférent que la cour de Vienne fasse une réponse à ce précis ou non.

Vous me ferez plaisir de continuer à me marquer ce que vous pourrez apprendre de nouvelles de Constantinople. Ce qui confirme vos conjectures qu'il faut que les nouvelles que le dernier courrier arrivé de Vienne a apportées, ne soient pas des plus favorables pour la Russie, est qu'en conséquence de mes rapports de Dresde le Grand-Général de la couronne[2] vient de marquer au vice-chancelier de Pologne[3] à Dresde que trois différents corps de Tartares turcs avaient fait une irruption sur le territoire des Cosaques de la dépendance de la Russie, sous prétexte de chercher des chevaux qui leur avaient été enlevés, et que ces Cosaques avaient été bien rossés des Tartares. Le Grand-Général doit avoir ajouté que les Cosaques moscovites s'étaient révoltés en cette occasion, en refusant de reconnaître leur nouveau hetman, le comte Rasumowski, pour leur chef.

Federic.

Nach dem Concept.

4868. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 3 avril 1751.

J'ai bien reçu votre dépêche du 22 passé avec la feuille séparée que vous y aviez jointe. Outre la satisfaction que j'ai eue de voir que M. de Puyzieulx continue de penser toujours aussi bien qu'il le fait sur la situation présente des affaires publiques, il m'a fait bien du plaisir d'apprendre qu'il se tient assuré de ce que l'Espagne ne se laissera point imposer par les Anglais et qu'elle ne prendra point le change. Au surplus, il peut compter que je me tiendrai toujours sur mes gardes contre les embûches que mes voisins envieux et jaloux voudraient me

[1] Vergl. S. 233. — [2] Graf Potocki. — [3] Wodzicki.

dresser, et que je continuerai d'agir envers la France sur le même pied que j'ai fait depuis quelque temps. En attendant, ce qui pourrait changer le jeu dans ces circonstances critiques, c'est de recevoir de bonnes nouvelles de la Turquie. Nous venons d'avoir des lettres de Dresde qui nous marquent que le vice-chancelier de Pologne vient de recevoir une lettre du Grand-Général de l'armée en conséquence de laquelle trois différents corps de Tartares turcs ont fait une invasion sur le territoire des Cosaques de la dépendance de la Russie, sous prétexte de chercher des chevaux qui leur avaient été enlevés, et que les Cosaques moscovites avaient été bien maltraités des Tartares; le Grand-Général doit avoir ajouté que les Cosaques s'étaient révoltés à cette occasion, en refusant de reconnaître le comte Rasumowski pour leur chef. Reste à voir combien tout cela est fondé et si cela aura des suites ou non.

Nach dem Concept. Federic.

4869. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 3 avril 1751.

J'accuse vos dépêches du 23 et du 27 passé, et votre domestique a fidèlement remis toutes celles que vous m'avez faites du 30 du même mois. Comme il est actuellement sur son retour, il vous apportera les cinquante ducats que vous avez demandés pour votre homme de Pologne. Je n'ai pas trouvé nécessaire de vous fournir encore quelque somme extraordinaire pour l'usage que vous savez, parceque j'estime qu'il ne se traîne guère à présent d'autres affaires dans le cabinet de la cour où vous êtes, hormis celles qui regardent la voix à donner à l'élection d'un roi des Romains, le traité des subsides avec l'Angleterre et les négociations pécuniaires avec l'Hanovre, sur lesquelles je suis suffisamment instruit. Cela ne doit cependant pas vous empêcher que, dès que vous vous douterez qu'on vienne à traiter des choses de conséquence, indépendamment de celles que je vous ai nommées, vous m'en avertirez, afin que je puisse alors vous mettre en mains quelque extraordinaire pour vous aider à vous orienter là-dessus.

Je vous ai bien du gré des informations exactes que vous me donnez sur l'état désolé des finances de la Saxe, et des anecdotes que vous y avez ajoutées. Continuez de prêter votre attention sur tout ce qui en résultera de suites, et s'il en arrive de remarquables, ne laissez pas de m'en avertir exactement. La nouvelle arrivée de Pologne au sujet de l'invasion faite de quelques corps de Tartares sur le territoire des Cosaques de la dépendance de la Russie et de la révolte de ces Cosaques, mérite une attention particulière de votre part; si ces nouvelles se confirment, ce seraient des évènements qui ne resteraient pas sans des suites considérables.

Federic.

Nach dem Concept.

4870. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 3 avril 1751.

Milord. Je suis tout-à-fait sensible aux témoignages de confiance et d'attention que vous me donnez à l'occasion de l'empressement que M. de Broglie, brigadier des armées du Roi votre maître et second fils de feu M. le maréchal de ce nom, vous a marqué de venir me faire sa cour dans le temps des revues. Soyez persuadé que lui et tout ce qui viendra de Français à ma cour, me seront toujours agréables, et assurez-le, je vous prie, que je n'ai jamais porté de la haine contre feu son père, et que, si autrefois nous n'avons pas été d'accord en sentiments,[1] je n'en ai gardé aucun ressentiment contre lui et moins encore contre ceux qui lui ont appartenu. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Je ne suis point comme le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob qui punit la quatrième génération des crimes de ses pères; je n'ai point eu à me plaindre de M. de Broglie, mais je l'ai plaint que l'apoplexie l'avait privé de la force qu'il faut pour commander une armée, et j'ai plaint la France dont il a mal fait les affaires. Quant au jeune M. de Broglie, il suffit qu'il soit Français pour être bien reçu ici.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris. Der Zusatz eigenhändig.

4871. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Der österreichische Generalfeldmarschall Graf Hohenembs bekundet in einem Schreiben, Brünn 16. März, seine Absicht, sich um die erledigte Stelle eines Reichsgenerals der Cavallerie zu bewerben. „Diese so schöne Charge kommet als zu viel mit jenem eifersvollen Verlangen überein, welches ich allstets dahin getragen, mich vor und in dem Dienst meines theuersten Mutterlandes, des Heil. Römischen Reichs, gleich so vielen Meiner Voreltern sacrificiren zu können, als dass ich bei jetzt sich eräussernder Gelegenheit durch diese allerunterthänigste Bittschrift mein darauf abzielend gehorsamstes Beginnen Ew. Königl. Majestät in submissesten Respect zu Füssen und zu allergnädigster Eingeständniss vorzulegen umhin lassen sollte."

Potsdam, 4. April 1751.

Ministère ihm in dem österreichischen Stylo, viele Worte, die nichts sagen wollen, antworten.[2]

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

[1] Vergl. Bd. I, 437. 441; Bd. II, 12. 35. 208. 270. 378. 380; Bd. III, 65. 241. 274. — [2] Die von dem Könige vollzogene Antwort an den Grafen Hohenembs ist datirt Berlin 17. April 1751.

4872. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 6 avril 1751.

J'ai bien reçu votre rapport du 26 dernier, et la manière dont vous avez exécuté ce que je vous avais ordonné concernant le comte Tyrconnell[1] avec le marquis de Puyzieulx, a toute mon approbation, et je suis très content du tour que vous avez pris pour remplir mes intentions à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

4873. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 6 avril 1751.

Milord. La réponse à la lettre que j'avais faite à ma sœur, la princesse royale de Suède,[2] au sujet de l'arrêtement du transport des troupes pour la Finlande, de même que sur les différends qu'il y a eu entre le Prince son époux et entre quelques-uns du Sénat, m'étant arrivée hier,[3] je n'ai point voulu différer de vous communiquer ce qu'elle contient en subsistance.

La Princesse m'assure d'abord que, si les arrangements pour le transport de troupes en Finlande se prennent avec lenteur, ce n'était point par la faute du Prince-Successeur, qui le pressait du mieux qu'il était possible; qu'on en parlait comme d'une chose qui devait s'exécuter sans faute, mais que, quand il s'agissait des arrangements nécessaires, on le remettait du jour au lendemain, de façon que ma sœur ne savait ce qu'elle en devait penser, et qu'il y avait à douter que ce transport se fît si tôt.

Quant à l'article de Fersen, l'affaire était terminée, le roi de Suède l'ayant nommé général major et son brevet expédié. Que les raisons pourquoi le Prince s'était opposé au Sénat contre cette nomination, étaient parcequ'elle avait été contraire contre la forme du gouvernement, le Sénat ne pouvant ni ne devant pas présenter au Roi des candidats qui n'étaient pas en passe d'avoir la charge; par conséquent Fersen, qui n'avait été que caporal, ne pouvait pas être proposé; qu'outre cela le Prince comme généralissime n'avait su consentir qu'on fît un passe-droit à une vingtaine de colonels qui avaient servi avec distinction sous Charles XII, sans se rendre odieux à l'armée et sans en perdre la confiance. Que les remontrances faites du Prince-Successeur au Sénat sur ce sujet, avaient été remplies d'autant de dignité que de la douceur, mais qu'elles avaient donné occasion à des écrits mêlés d'aigreur et de venin, ce qui avait nécessité le Prince d'en appeler aux États. Qu'il n'y avait eu d'autre parti à prendre, que celui-ci avait eu une approbation générale, qu'il n'y avait eu rien d'autre à faire ni à y

[1] Vergl. S. 293. — [2] Nr. 4825 S. 290. — [3] Vergl. S. 289 Anm. 1.

changer; que je pouvais me tranquilliser là-dessus et être sûr que tout se terminerait à l'avantage du Prince.

Voilà, Milord, en raccourci ce que ces lettres m'ont appris; sur quoi je vous supplie cependant de me tenir un religieux secret.

Au reste, le baron de Chambrier vient de me mander qu'il a heureusement exécuté ce que je lui avais ordonné à votre sujet avec M. de Puyzieulx,[1] touchant le précis par écrit remis, il y a quelque temps, au comte Puebla; qu'il avait rempli mes intentions de manière que, sans vous nommer expressément, il avait tiré le plus adroitement toute l'aigreur de l'affaire sur moi, en sorte que cela avait produit tout l'effet en faveur de vous, d'autant plus que cette affaire était devenue nulle par le refus que la cour de Londres avait fait de ce que la France lui avait proposé pour assurer la paix du Nord. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

4874. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 6 avril 1751.

Vos rapports du 23 et du 26 du mois dernier m'ont été rendus à la fois. Quand le gouvernement de Suède ne veut point faire accompagner le corps de troupes qu'on embarquera pour la Finlande de ce qui leur faut pour être à même de tenir campagne, sauf cependant d'y penser ensuite, il faut bien s'en contenter et les regarder en mauvais payeurs desquels on tire ce que l'on peut. Au surplus, j'ai vu avec bien de la satisfaction la manière dont vous vous êtes expliqué avec le comte Ekeblad par rapport au précis remis au comte Puebla,[2] chose au sujet de laquelle l'on se peut d'autant plus aisément tranquilliser, parcequ'elle ne sera de nulle suite.

Federic.

Nach dem Concept.

4875. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 6 avril 1751.

Les rapports que vous m'avez faits en date du 23 et du 26 du mois dernier, m'ont été bien rendus. Si je suis content d'apprendre par vous que la cour de Londres n'adopte point ces mesures violentes que celle de Vienne voudrait bien lui inspirer au sujet de l'affaire de l'élection d'un roi des Romains, mais qu'elle lui prêche plutôt de la modération, je ne le suis pas moins de la justesse de vos rapports et des soins que vous apportez pour m'informer exactement de ce qui

[1] Vergl. S. 293. — [2] Vergl. S. 290.

peut regarder mes intérêts. Continuez seulement d'y avoir la même attention, je vous en saurai tout le gré possible; car bien que vous ne soyez actuellement et dans le moment présent qu'une personne, pour ainsi dire, passive qui ne fait que d'entendre et observer, vos rapports me sont toujours bien intéressants, parcequ'ils me servent en partie pour me diriger dans les affaires. Au surplus, tâchez de votre mieux d'observer de bien près les allures du comte de Richecourt, car je suis bien persuadé qu'autant que la cour de Vienne sera piquée de ce que celle de Londres hésite d'adopter ses projets, elle n'en éclatera pas, mais tentera plutôt d'employer tous les artifices qu'elle saura imaginer pour parvenir à ses fins.

Federic.

Nach dem Concept.

4876. AU PRINCE DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam], 8 [avril 1751].

Mon très cher Frère. Je n'ai que des remercîments à vous faire de toutes vos galanteries. J'ai reçu les *Rêveries* du comte de Saxe,[1] qui m'ont fait grand plaisir, et, pour le surpasser en folie, je me suis avisé de mettre en vers les préceptes de cet art,[2] de même qu'Ovide a fait celui d'aimer.

Vous vous moquez très obligeamment de moi en me transformant en grand capitaine, moi qui n'ai fait que des sottises à la guerre et qui ne me suis tiré d'embarras que par l'extrême valeur et la discipline des troupes. Voilà tout mon mérite; comptez là-dessus que je ne m'en attribue point d'autre et que l'amour-propre ne m'en impose point. Je suis bien aise que vous aillez voir votre régiment de cavalerie; à dire le vrai, je crains un peu pour lui, et point du tout pour celui d'infanterie, que je crois tout au mieux en ordre. Vous recevrez ici le passe-port que vous m'avez demandé, en vous assurant, mon cher frère, qu'on ne sauraît être avec plus de tendresse que je suis, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

4877. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE. A BERLIN.

Potsdam, 9 avril 1751.

Milord. J'ai bien reçu la lettre que vous m'avez faite du 7 de mois, et la manière dont vous êtes sensible à la bonne volonté que j'ai marquée pour vous, m'a été un vrai sujet de satisfaction; aussi mes sentiments ne varieront-ils jamais à votre égard.

[1] Vergl. S. 197. — [2] „L'Art de la Guerre." Vergl. Œuvres de Frédéric le Grand, Bd. X, 223.

Pour ce qui regarde l'affaire de la division qu'il y a eu entre le Prince-Successeur et le Sénat de Suède, j'ai dès le commencement travaillé à étouffer le ressentiment que ledit Prince en garde contre le Sénat; j'en ai écrit à différentes fois à ma sœur, la Princesse,[1] et encore dans la lettre dont j'ai fait charger le baron de Scheffer pour elle, je lui ai fait toutes les représentations possibles pour que le Prince s'accommodât aux conjonctures du temps et laissât tomber entièrement une affaire qui ne saurait que d'avoir des suites fâcheuses à tous égards. Reste à voir si mes représentations auront l'effet d'adoucir le Prince, dont j'entrevois bien que lui autant que la Princesse sont un peu piqués contre le Sénat sur cette malheureuse affaire. J'entre parfaitement dans toutes les raisons que vous m'alléguez sur les inconvénients qu'il y a à craindre, si cette affaire parvient jamais à la Diète; mais la difficulté sera encore d'y faire entrer les parties principales intéressées.

Quant à l'affaire de la comtesse Bentinck,[2] vous savez, Milord, combien j'ai été facile à me prêter à tout ce que la cour de Copenhague a pu raisonnablement demander à ce sujet, mais je vous prie aussi de considérer que je n'ai nulle autorité sur la comtesse, qui s'est réfugiée à Berlin et a réclamé ma protection contre ceux qui la voudraient opprimer. Serait-il donc convenable que je fisse dresser par mes ministres un plan des conditions que la comtesse dût accepter, et de l'obliger, après, de s'y assujettir? Il me paraît que ce serait de ma part un procédé trop dur et trop odieux. Ainsi tout ce que je pourrai faire raisonnablement sur ceci pour satisfaire la cour de Danemark, sera de faire proposer à la comtesse les conditions que cette cour veut bien lui offrir et de m'employer après en guise de médiateur pour disposer ladite comtesse à faire son accommodement d'une manière équitable et conforme aux circonstances où elle se trouve. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

4878. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 10 avril 1751.

Votre dépêche du 3 de ce mois m'est heureusement parvenue. Je ne doute pas qu'il ne vous soit arrivé à présent la copie de la réponse qui a été faite de la part de mon ministère au mémoire que celui de Dresde leur a adressé touchant les affaires de la *Steuer*.[3] Pour ce qui regarde la prérogative de mes sujets créanciers, vous savez que je me tiens simplement là-dessus au sens littéral du traité de Dresde; aussi ne m'en départirai-je jamais.

[1] Vergl. Nr. 4825 S. 290. Andere Schreiben über diesen Gegenstand liegen nicht vor; vergl. Bd. V, 354 Anm. 1. — [2] Vergl. S. 299. — [3] Vergl. S. 302.

Quant aux subsides, je suis persuadé que l'Angleterre en fera offrir à la cour de Dresde et que celle-ci les acceptera telles qu'on les lui offrira.

Federic.

Nach dem Concept.

4879. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 10 avril 1751.

Pour éviter les redites, je me réfère à ce que je vous ai fait marquer par le rescrit du département des affaires étrangères qui vous parviendra à la suite de celle-ci, au contenu duquel j'ajoute seulement pour votre direction que je ne me suis jamais opposé à ce que la France prît les troupes de Hesse-Cassel à sa solde; tout au contraire, j'avais même commencé à faire sonder les ministres de Cassel là-dessus,[1] mais l'affaire est restée là dès le commencement, parceque l'on a prévu que le Prince-Stathouder de Cassel mettrait les troupes à un prix exorbitant, et que d'ailleurs les ministres de France ne se sont pas trop fiés audit Prince.

Je vois par des lettres de Vienne que les Autrichiens commencent à être embarrassés des desseins de la Porte Ottomane. Je ne saurais pas dire encore ce qui fait proprement le sujet de leurs inquiétudes, parcequ'ils cachent avec tout le soin imaginable les nouvelles qui leur parviennent de là, et affectent en dehors comme s'ils n'appréhendaient rien de la part des Turcs. J'espère cependant que peut-être dans une couple de mois nous saurons par la voie de la France ce qui en est.

Au reste, je veux bien vous avertir d'avance que, comme j'ai résolu de faire dans l'été qui vient un tour à Wésel, j'aimerais bien alors de vous y voir et parler, quoique seulement pour peu de jours, si l'état de votre santé permet d'entreprendre ce voyage et que votre présence à la cour de France ne fût absolument nécessaire à ce temps-là.

Nach dem Concept.

Federic.

4880. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 10 avril 1751.

J'ai bien reçu votre rapport du 31 du mois passé. J'ai trouvé bien dit ce que M. de Barck a réparti au comte Khevenhüller, quand celui-ci lui a voulu imposer aussi grossièrement que de lui soutenir qu'il était arrivé contre le gré de la cour de Vienne que l'Angleterre fût accédée au traité de 1746.[2]

[1] Vergl. S. 131. 135. 153. — [2] Graf Barck hatte nach Klinggräffen's Bericht in seiner Antwort dem Oberstkämmerer Grafen Khevenhüller seine Ueberraschung darüber ausgedrückt: „Que puisque cette accession s'était donc faite, pour ainsi dire, contre le gré de cette cour-ci, on ne laissait pas que de se donner de grands mouvements à la Haye pour engager la République à y accéder."

Quant à la France, il faut qu'on lui rende la justice qu'elle ne laisse pas de s'expliquer nerveusement et avec fermeté au sujet de de l'élection d'un roi des Romains, aussi souvent que l'occasion se trouve à le faire, de façon qu'on ne saurait rien lui reprocher là-dessus.

L'affectation marquée avec laquelle les ministres de Vienne tâchent d'inspirer à tout le monde que cette cour n'appréhende rien des Turcs, me fait juger qu'il faut que les dernières nouvelles qu'elle a reçues par son courrier de Constantinople, ne lui ont été guère agréables. Comme les petites escarmouches qu'il y a eu depuis peu[1] entre les Tartares et les Cosaques zaporoviens, pensionnaires de la Russie, ne sont pas un objet assez important pour que ladite cour en soit inquiétée, il faut bien qu'il y ait d'autres choses encore qu'elle voudrait cacher, et que nous ne saurons peut-être qu'en deux mois par la voie de la France.

Il n'est point douteux qu'on n'éclatera bientôt de rage contre l'électeur de Cologne;[2] vous ferez donc bien d'observer à cette occasion les premiers mouvements des ministres, qui certainement les trahiront.

Au reste, le comte de Podewils avec d'autres encore m'ayant dit beaucoup de bien sur le personnel du secrétaire von der Hellen et sur son application, mais qu'il se trouvait un peu embarrassé par les dettes qu'il avait été obligé de contracter à Vienne, vous devez lui dire de ma part que, satisfait que j'étais de son application et de sa fidélité, je songerai de l'aider dans ses affaires particulières par le moyen d'un des canonicats qui viendront à vaquer à ma disposition, pourvu qu'il continuât à me servir avec zèle et dextérité.

Federic.

Nach dem Concept.

4881. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A BAIREUTH.

[Potsdam], 11 [avril 1751].

Ma très chère Sœur. Vous serez obéie au pied de la lettre, et je ferai de mon mieux pour m'aquitter de ce que vous désirez.[3] Nous venons d'apprendre la mort du prince de Galles,[4] ce qui donne de l'occupation aux politiques et aux Anglais.

Nous exerçons ici et répétons notre leçon qu'il y a près de quarante ans que nous apprenons. J'aurais de la peine à vous mander des nouvelles d'ici, où je mène une vie tranquille, unie et heureuse, et où rien ne peut augmenter mon bonheur que les nouvelles de votre bonne santé et de votre contentement.

Je suis avec la plus parfaite tendresse et estime, ma très chère sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

---

1 Vergl. S. 317. — 2 Vergl. S. 300. — 3 Vergl. S. 310. — 4 Gestorben 31. März 1751.

4882. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 13 avril 1751.

J'ai reçu à la fois vos rapports du 30 dernier et du 2 de ce mois. L'évènement point du tout attendu de la mort du prince de Galles m'a extrêmement surpris, et j'en ai été véritablement affligé, par les bons sentiments qu'il m'a toujours marqués;[1] il était digne d'une plus longue carrière. Je souhaiterais cependant d'être informé de vous si le roi d'Angleterre, malgré la dureté qu'il a eue de ne point s'informer de l'état de santé du feu Prince pendant sa dernière maladie, est à présent sensible et touché de sa mort, ou si celle-ci lui a été également indifférente.

Je voudrais d'ailleurs que vous vous appliquiez au possible à pouvoir me faire une juste idée sur le caractère du jeune prince George, à présent prince de Cornouailles, quel est son humeur et ses inclinations, s'il marque de l'esprit ou non, s'il est vif, capricieux ou débonnaire, et quels sauraient être ses penchants.

Au surplus, comme il n'est presque pas à douter que cet évènement ne manquera point d'avoir de l'influence sur les grandes affaires de l'Europe, vous devez tourner votre attention principale là-dessus, afin de bien approfondir le système que le ministère britannique adoptera à présent, principalement sur les deux grandes affaires qui m'intéressent le plus, savoir touchant l'élection d'un roi des Romains et concernant les affaires du Nord, afin de pouvoir m'en instruire exactement.

Nach dem Concept. Federic.

4883. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Chambrier berichtet, Paris 2. April: „Le comte d'Albemarle eut une longue conférence dernièrement avec le marquis de Puyzieulx, et dont la réponse que Votre Majesté a fait remettre il y a quelque temps au comte de Puebla,[2] fut le sujet. Voici ce que le marquis de Puyzieulx me dit sur cela: »M. d'Albemarle m'ayant voulu parler sur l'article qui regarde la Suède, dans l'écrit que le Roi votre maître a fait remettre à M. de Puebla, je lui ai répondu que cette affaire n'était pas la seule que contînt la réponse dont il s'agissait; que, le tout ayant été rejeté, on ne pouvait pas en reprendre une partie; que ce que Votre Majesté avait dit sur la Suède, ne pouvait jamais s'entendre autrement que par rapport aux sentiments du Prince Royal et pour dé-

Potsdam, 13 avril 1751.

J'ai bien reçu votre dépêche du 2 de ce mois. J'ai été charmé d'apprendre la manière dont le marquis de Puyzieulx s'est expliqué dans la dernière conférence qu'il a eue avec le comte d'Albemarle, sur ce qui regarde les affaires de la Suède; aussi n'oublierez-vous pas de lui faire un compliment bien affectueux de ma part sur tous les soins qu'il se donne de rectifier le ministre d'Angleterre à l'égard desdites affaires.

Comme l'évènement de la mort du prince de Galles vient

[1] Vergl. Bd. VI, 59. 340. 368. — [2] Vergl. S. 233.

truire les bruits qu'on avait répandus que son intention était de rétablir le despotisme, lorsqu'il serait monté sur le trône de Suède, que le Roi votre maître était dans la confidence et qu'il l'excitait à cela. Mais j'ai dit à M. d'Albemarle: Ne croyez pas, s'il vous plaît, Milord, que le roi de Prusse ni la France veuillent jamais contracter aucun engagement qui puisse porter la moindre atteinte aux droits qu'ont les États de Suède de faire ce qu'ils trouveront à propos, sur le plus ou le moins de pouvoir qu'ils croiront devoir donner à leur Roi.«"

d'arriver, il y a grande apparence que le ministère anglais voudra aller bride en mains dans ses entreprises, crainte de se trouver embarrassé, en cas d'une minorité, et qu'il songera peut-être à présent sérieusement de conserver la paix.

Au reste, je ne crois pas d'avoir fait jusqu'ici aucune démarche qui saurait donner occasion à de nouveaux troubles; je me garderai bien d'en faire encore. En attendant, j'observerai une bonne contenance, sans marquer la moindre timidité, et s'il arrive, malgré tout cela, que les autres m'en veulent absolument, ce ne sera au moins du tout de ma faute.

Je vous remercie bien des avis que vous m'avez donnés encore par la feuille séparément jointe à votre rapport. Il y a une chose que je ne sais assez bien concilier, savoir que le roi de France pourrait penser à renvoyer Madame de Pompadour dans un temps où il vient de l'admettre aux affaires étrangères et politiques.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

4884. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 13 avril 1751.

La dépêche que vous m'avez faite du 3 de ce mois, m'a été fidèlement remise. L'évènement de la mort du prince de Galles me paraît affecter beaucoup le système de l'Angleterre; je présume même qu'il saurait mettre de nouvel empêchement à l'affaire de l'élection d'un roi des Romains, parceque les ministres d'Angleterre voudraient aller bride en mains dans leurs entreprises, crainte de se trouver embarrassés si le cas de minorité venait d'arriver, vu le grand âge du Roi et les infirmités dont il s'est ressenti depuis quelque temps. Comme vous avez une parfaite connaissance du gouvernement de la Grande-Bretagne, vous jugerez mieux que nous autres quelles pourront être les suites dudit évènement et combien il pourra influer dans les grandes affaires de l'Europe.

Je ne manquerai pas de vous envoyer l'extrait des revenus de mes domaines en Hollande[2] depuis les dernières vingt années. Comme il n'a pu être achevé vers le départ de l'ordinaire d'aujourd'hui, je vous le ferai parvenir infailliblement par l'ordinaire prochaine, de la sorte que vous me l'avez demandé. J'attendrai alors votre rapport sur la tour-

[1] Vergl. S. 313. 314. — [2] Vergl. S. 276.

nure que l'affaire de la vente prendra, et de la manière que l'accord en sera fait, supposé que l'affaire réussise.

Federic.

Nach dem Concept.

4885. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 13 avril 1751.

Votre rapport du 30 dernier m'est bien entré. Je m'étonne de la réserve que le ministère de Suède marque envers vous au sujet des troupes à transporter en Finlande, parceque je suis informé de fort bon lieu que ce transport vient d'être décidé, qu'on y enverra 8,000 hommes bien vêtus et armés pour le service, et que le tout sera transporté sur 27 galères, montées de 800 matelots, qui resteront dans le port de Helsingfors.

Je viens de recevoir votre dépêche du 2 de ce mois. Pour ce qui regarde les difficultés que le sieur de Greiffenheim a cru envisager dans une correspondance à établir entre lui et M. de Wulfwenstjerna,[1] je les regarde de peu d'importance et j'ai lieu de croire que les réflexions solides que vous avez faites à M. de Tessin sur ces difficultés prétendues, ont dû être suffisantes à ce qu'il ne lui restât aucun doute là-dessus. On pourrait cependant admettre ce tempérament encore, savoir que, si le sieur de Greiffenheim n'avait à mander que des nouvelles ordinaires, indifférentes et de nulle conséquence, il pourrait les faire passer par Stockholm, afin que j'en fusse instruit soit par vous, soit par M. de Wulfwenstjerna; mais que, s'il arrivait des évènements de conséquence et dont il importait d'être informé le plus tôt le mieux, comme par exemple la chute du premier ministre de Russie, une guerre avec les Turcs ou quelque autre affaire de conséquence, je serais charmé que le sieur de Greiffenheim fût instruit de les mander en droiture à M. de Wulfwenstjerna, afin que celui-ci m'en fît d'abord communication.

Federic.

Nach dem Concept.

4886. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 13 avril 1751.

Milord. Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez faite au sujet des dépêches que votre courrier vous a apportées Je conviens en tout de ce que M. de Puyzieulx vous a marqué sur les suites malheureuses qui sauraient résulter de la fâcheuse mésintelligence qui règne à présent entre le Prince-Successeur, le ministère et le Sénat de Suède.[2] Il n'y a rien que j'avais omis pour étouffer cette désunion, et puisque

[1] Vergl. S. 166. — [2] Vergl. S. 320. 323.

je dois encore une réponse à la Princesse, ma sœur, je ne manquerai pas de toucher encore tous ces points là et de lui faire les représentations les plus convenables à ce sujet. Il faudra attendre alors quel en sera l'effet; car jusqu'ici il me paraît que le Prince-Successeur est trop prévenu contre le Sénat pour que je dusse me flatter d'un succès immanquable de mes représentations.

Au reste, j'ai d'abord fait remettre au prince Ferdinand de Brunswick la ratification du Roi votre maître de sa garantie du traité de Brunswick,[1] afin qu'il en avertisse au plus tôt le Duc régnant, son frère, et que celui-ci lui fasse tenir en échange et sans délai la ratification de son acte de l'acceptation de cette garantie. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

4887. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 15 avril 1751.

J'ai reçu à son temps vos rapports du 6 et du 10 de ce mois. Tel que vous me dépeignez le dérangement des finances de la cour où vous vous trouvez, il passe au delà de l'imagination et me paraît affreux et sans remède. Il y a cependant des choses, dans vos rapports sur ceci, que je ne puis pas tout-à-fait concilier et dont je souhaiterais d'être éclairci pas des explications solides que vous m'en donnerez.

Il y a, en premier lieu, qu'il entre pourtant des sommes considérables dans les caisses du Roi, par les grands impôts dont tout le pays là est accablé. Ajoutez-y les emprunts que, selon vos avis, on fait aussi souvent et partout où on en peut trouver, réfléchissez encore que l'état militaire et civil est fort mal payé, les troupes considérablement réformées, que malgré cela tout le monde se plaint de ne pouvoir rien tirer de la cour de Dresde de ce qu'elle doit, et que le Roi ne dépense dans son domestique au delà de ce qu'il a fait depuis bien d'années — et dites-moi où donc tout cet argent là va qu'on ramasse?

En second lieu, il me paraît encore de la contradiction entre ce que vous soutenez de la diminution des revenus du Roi et de ce que ses fonds ordinaires se tarissaient, en sorte que la femme du premier ministre commençait à en craindre les suites pour son mari, et entre ce que vous marquez de la résolution qu'on doit avoir prise de compléter les troupes, de faire l'été qui vient des revues, et de former des campements. Comme il faut des frais considérables pour compléter les

[1] Vergl. S. 261 Anm. 1. Die französische Ratification ist vom 24. März 1751.

troupes, et d'autres encore pour les entretenir sur un pied complet, et encore pour les assembler, il est difficile de concilier ceci avec l'épuisement des fonds ci-dessus mentionné, à moins que toutes ces prétendues opérations militaires ne soient qu'une illusion pour jeter de la poudre aux yeux des autres, ou qu'il n'y ait quelque mystère ou quelque négociation cachée avec une puissance qui fournit à de pareils frais. Ce que vous tâcherez de me bien expliquer.

Pour ce qui regarde au reste le comte de Tottleben, vous devez lui répondre qu'il n'aura qu'à venir à Berlin et s'adresser là à moi, et que je lui accorderai ma protection, quand il viendra s'établir dans mes États et y placer le bien de sa femme.

Federic.

Nach dem Concept.

4888. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

Potsdam, 16 avril 1751.

Ma très chère Sœur. Dans ce moment je viens d'apprendre la grande nouvelle du jour,[1] que vous me confirmez par votre lettre. Vous êtes bien persuadée de la part que j'y prends et surtout des applaudissements sincères que je donne à la conduite sage du nouveau Roi.

C'est à vous à présent, ma très chère sœur, à consolider un ouvrage si heureusement commencé, en réunissant tous les esprits. Vous possédez si bien les talents de gagner les cœurs que vous n'avez qu'à vouloir pour être sûre de réussir. Vous comprenez mieux que je ne pourrais vous le dire, la nécessité qu'il y a de réunir autant que faire se peut tous les partis, et certainement ce sera le moyen le plus sûr de raffermir sur vos têtes la couronne qu'on vient d'y poser. Si je m'étends moins en compliments qu'en réflexions, ne l'attribuez qu'aux tendres sentiments que j'ai pour vous et pour le nouveau Roi. Souvent les personnes qui voient les choses d'un certain point de vue, sont capables d'ouvrir d'utiles avis, et j'aime mieux en ce moment présent vous servir que de vous complimenter. Je vous conjure donc, ma très chère sœur, de ne pas perdre de vue la Diète qui doit s'assembler au mois de septembre, et de réunir autant que vous pourrez les esprits; car je répète,[2] ce n'est ni le Sénat, ni les États qui sont vos ennemis véritables, ce ne sont que les Russes, auxquels vous en imposerez facilement, aussitôt qu'ils verront attachée à vos personnes la plus nombreuse et la plus respectable partie de la nation. Je vous conjure d'y penser d'autant plus sérieusement que, dans un commencement de règne, les premières démarches deviennent décisives, et que, si vous ne profitez pas du moment présent, vous aurez bien plus de peine à gagner avec le temps les esprits que vous aurez négligés à présent.

Pesne copiera le tableau de Charlottenbourg du feu Roi, et je

[1] Der Tod des Königs Friedrich von Schweden, 5. April. — [2] Vergl. S. 290.

prendrai la liberté de vous l'envoyer dès qu'il sera fini. Je vous prie, ma chère sœur, bannissons tout cérémonial de nos lettres particulières et laissons les ennuyeuses sottises au style de la chancellerie. Je suis avec la plus tendre amitié, ma très chère sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nous venons de recevoir des nouvelles de la Pologne de fort bonnes mains que depuis peu trois différents corps de Tartares turcs avaient fait une invasion sur le territoire des Cosaques de la dépendance de la Russie, sous prétexte de chercher des chevaux que ceux-ci leur avaient enlevés; qu'il y était resté du monde de part et d'autre, mais que les Cosaques avaient été assez maltraités. Que cette affaire pourrait avoir des suites, d'autant plus que le commandant d'une presqu'île que forme le Dniéper, avait fait informer le gouverneur de Kiovie que les Cosaques qui étaient sous ses ordres, faisaient mine de vouloir se soustraire à la domination de la Russie, et qu'il y avait à craindre qu'ils n'eussent le dessein de retourner à la protection du Grand-Seigneur.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Der in Chiffren ausgefertigte Zusatz nach dem Concept.

4889. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 17 avril 1751.

Vos dépêches du 5 et du 6 de ce mois m'ont été fidèlement rendues, et je vous sais tout le gré du monde de l'empressement que vous avez marqué pour m'instruire sur un évènement aussi important que celui du décès du Roi défunt, qui m'a extrêmement surpris, et de la proclamation qui a suivi d'abord, du Roi régnant d'aujourd'hui.

Je vous adresse ci-clos une lettre que j'ai faite à la Reine, ma sœur, que vous lui ferez tenir bien sûrement, en l'accompagnant d'un compliment de plus affectueux de ma part. Vous devez vous acquitter du même devoir auprès du Roi, en le félicitant de ma part avec toute l'onction possible sur son heureux avènement à la couronne.

Nach dem Concept.

Federic.

4890. AU PRINCE DE PRUSSE A KYRITZ.

[Potsdam], 17 [avril 1751].

Mon très cher Frère. Sans doute que vous saurez la grande nouvelle; voilà ma sœur reine de Suède. Tout jusqu'à présent s'est passé au mieux, et il faut espérer que cela ira à la confusion de nos ennemis.

Je ne doute point, mon cher frère, que votre présence ne fasse un bien infini à votre régiment de cavalerie. Pourvu qu'ils ne ménagent pas les vieux chevaux et qu'ils fassent toutes les manœuvres de la façon qu'elles leur sont si clairement prescrites, ils ne pourront manquer d'être en bon ordre et en état de combattre du jour au lendemain. Je suis si occupé qu'il ne me reste que le temps de vous embrasser et de vous assurer de la tendre amitié avec laquelle je suis inviolablement, mon très cher frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

Federic.

4891. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 17 avril 1751.

Je vous sais tout le gré imaginable des particularités que vous m'avez marquées par votre rapport du 15 de ce mois au sujet du décès du roi défunt de Suède.

J'ai fort applaudi à la généreuse résolution que le Roi régnant a prise d'abord de rassurer par sa déclaration les différents partis de la Suède, en sorte que sa proclamation s'est passée tranquillement et avec un applaudissement général. Il faut espérer que cette déclaration prospèrera auprès de la cour de Pétersbourg, puisqu'elle épuise effectivement tout ce que celle-ci aura dû raisonnablement attendre de la Suède. Elle désaveuglera d'ailleurs le ministère britannique des suppositions fausses dont sans doute la cour artificieuse de Vienne et ses adhérents avaient imposé au roi d'Angleterre, et dont celui-ci avait imposé encore à son Conseil, en m'attribuant malicieusement, à moi et au Roi régnant de Suède, des desseins auxquels nous n'avions jamais pensé. Enfin je crois pouvoir me flatter que cet évènement pourra nous conserver la tranquillité du Nord.

Je viens de recevoir la représentation que vous m'avez faite et que je vous renvoie ci-close, touchant l'affaire de la comtesse Bentinck, sur laquelle je vous dirai qu'après avoir abandonné l'arrangement de cette affaire en toutes ses circonstances à vos soins, je ne m'en mêlerai plus directement et laisserai faire là-dessus vous et milord Tyrconnell, aussi bien que vous l'entendez. En attendant, je réitère encore que je ne veux point être compromis à obliger la comtesse contre son gré à l'accommodement qu'on lui proposera, quoique je verrai avec bien du plaisir que vous travaillez à le lui faire goûter par de bonnes raisons. Je consens même que vous lui fassiez sentir en termes honnêtes la nécessité qu'il y avait de se prêter à un accommodement, et qu'en cas qu'elle s'y refusât absolument, elle me mettrait hors d'état de me mêler plus de ses affaires. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

4892. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 17 avril 1751.

Milord. Pour m'acquitter de ce que je vous avais promis de vouloir encore écrire à ma sœur, aujourd'hui reine de Suède, afin de l'aider de mes conseils et de l'encourager à réunir tous les partis en Suède pour le bien commun, j'ai bien voulu vous communiquer la copie ci-close de ce que je viens de lui écrire à ce sujet, vous priant cependant avec instance de m'observer un secret religieux là-dessus et de n'en faire communication à personne. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Il faut avouer qu'il est heureux que le prince de Galles soit mort avant le roi de Suède. La déclaration du nouveau Roi couvrira nos ennemis de confusion, et si la cour de Vienne n'a pas bu toute honte, elle rougira de tous les mensonges dont, sur le sujet de la Suède, elle a voulu abuser l'Europe.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris. Der Zusatz eigenhändig.

4893. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 17 avril 1751.

Votre dépêche du 5 de ce mois m'a été bien rendue. J'ai tout lieu de croire que, par la fermeté avec laquelle la France se conduit à présent, et par les bons arrangements qu'elle prend pour remettre ses forces navales, elle regagnera bientôt la supériorité sur l'Angleterre, en quoi la mort du prince de Galles la favorisera beaucoup. L'affaire du vaisseau français pris en Amérique n'aura point de conséquence, j'estime que le ministère britannique radoucira là-dessus; je présume même que ce ministère changera de maximes à plusieurs égards, quoiqu'il ne me soit pas possible encore de juger précisément jusqu'où cela pourra aller.

La nouvelle que nous venons de recevoir de la mort du roi de Suède, et les circonstances qui ont suivi cet évènement, vont encore influer beaucoup dans les grandes affaires de l'Europe. Ce Prince vient d'expirer le 5 de ce mois après une maladie de peu de jours. Le jour suivant, le Sénat a fait proclamer roi de Suède le Prince-Successeur, avec un applaudissement général, après que celui-ci eut signé de fort bonne grâce une déclaration par écrit forte et pathétique et sous serment de ne vouloir rien changer à la forme du gouvernement établie par les lois et les constitutions de l'année 1720 et acceptée par son serment à son élection l'an 1743, déclarant par le même écrit ses ennemis et traîtres à la patrie ceux qui voudront agir en contraire soit directement soit indirectement.

Tous les partis en Suède ont été bien rassurés par cette déclaration, qui doit fermer la bouche à tous ennemis et envieux du gouvernement de Suède. Aussi le comte Tessin l'a-t-il fait valoir à tous les ministres étrangers et en particulier à celui de Russie, qui a répondu qu'il était charmé de l'apprendre et qu'elle ôterait à sa cour jusqu'au moindre soupçon l'appréhension où elle avait été d'un prétendu changement de la forme du gouvernement.

Il nous reste à voir à présent ce que cet évènement opèrera sur le ministère de Pétersbourg, de même que sur celui de Londres, et quel parti ils voudront prendre, parceque la déclaration mentionnée épuise tout ce que ces deux cours ont attendu de la Suède.

La nouvelle de l'invasion des Tartares sur le territoire des Cosaques russes vient de se confirmer, et que les Cosaques qui étaient sous les ordres du gouverneur de Kiovie, faisaient mine de vouloir se soustraire à la domination de la Russie, pour rentrer sous la domination de la Porte Ottomane.

Federic.

Nach dem Concept.

4894. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 17 avril 1751.

Je viens de recevoir la dépêche que vous m'avez faite du 13 de ce mois, et vous sais un gré infini de l'attention que vous me marquez en m'informant exactement des nouvelles de la Pologne au sujet de l'invasion des Tartares sur le territoire des Cosaques russes. Ne discontinuez pas à y être extrêmement attentif, la chose m'est trop intéressante pour que vous ne deviez employer tous vos soins à pouvoir m'en donner les informations les plus exactes, et quoique je croie bien qu'on tâchera à Dresde à cacher au possible les nouvelles qu'on en aura, je me flatte cependant que vous trouverez toujours moyen d'en pénétrer quelque chose avec justesse.

Au surplus, j'espère que, si la cour de Dresde a la somme de seize cent mille écus qu'elle attend de l'Hanovre, on n'oubliera pas de payer exactement mes sujets créanciers de la *Steuer*, afin de n'avoir plus à craindre qu'ils soient enveloppés dans la banqueroute générale de la Saxe.

Federic.

Nach dem Concept.

4895. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 17 avril 1751.

Votre rapport du 7 de ce mois m'a été bien rendu, par lequel j'ai vu avec plaisir la confirmation de la bonne disposition où l'Am-

bassadeur[1] se trouve. Quant au bruit que la France assemblerait un corps d'observation sur le Rhin, il se peut que la France l'a peut-être fait disséminer elle-même sous main, afin de faire ressouvenir à la cour de Vienne que la France est à même de se faire respecter au cas qu'on voudrait procéder illégalement et contre son gré à l'élection d'un roi des Romains. Je ne crois cependant pas qu'il soit actuellement l'intention de la France d'assembler quelque corps d'armée dans ces contrées-là, quoique je sois assuré que, si le cas et les circonstances le demandent, elle agira avec vigueur.

Je vous envoie ci-clos l'extrait des revenus de mes domaines en Hollande depuis les dernières vingt années que vous m'avez demandé.

Le succès de la négociation du sieur Williams à Dresde dépendra de la somme des subsides que l'Angleterre voudra offrir; dès qu'elle, la cour de Dresde, la trouvera tant soit peu acceptable, l'accord sera fait, et elle promettra tout. Cependant la question est encore si l'évènement de la mort du prince de Galles ne fera pas de changement dans ceci et si peut-être le ministère britannique ne voudra pas aller bride en main, crainte de minorité et de se rendre responsable d'avoir chargé la nation de dépenses inutiles.

Je ne vous entretiens point ici de la mort du roi de Suède qui vient d'arriver inopinément et de la proclamation qui a été faite du Prince-Successeur comme roi de Suède avec un applaudissement général, après qu'il eut signé de fort bonne grâce un acte d'assurance de ne vouloir rien changer à la forme du gouvernement établie par les lois et les constitutions du royaume: vous saurez le détail par la dépêche du département des affaires étrangères qui vous arrivera à la suite de celle-ci; j'en touche seulement quelque chose ici pour vous dire que vous devez être attentif pour approfondir de quelle manière la cour ou vous êtes envisagera cet évènement et comment elle s'expliquera là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

4896. AU SECRÉTAIRE LEVEAUX A VARSOVIE.

Potsdam, 20 avril 1751.

Votre rapport du 10 de ce mois m'est bien entré, et vous devez continuer à prêter toute votre attention sur ce qui regarde les nouvelles de l'invasion des Tartares sur les Cosaques russes et les suites qui en résulteront, afin de pouvoir m'en informer le plus exactement, vu qu'il m'importe de l'être à cet égard d'une manière à pouvoir compter là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Marquis Hautefort. Vergl. S. 280. 296. 315.

4897. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 20 avril 1751.

Les dépêches que vous m'avez faites du 6 et du 9 de ce mois, me sont entrées à la fois. Selon mes conjectures, vous jugez parfaitement bien que, quoique le ministère d'Angleterre ne voudrait pas laisser tomber tout-à-fait son plan pour l'élection d'un roi des Romains, il se gardera cependant bien d'entrer dans des mesures qui sauraient devenir scabreuses. Cependant il faut avouer que c'est un heureux effet de la Providence que le prince de Galles soit mort avant le roi de Suède, parcequ'il aurait été à craindre que la tranquillité du Nord aurait pu risquer. A présent il me semble que la déclaration juste et énergique que le nouveau roi de Suède a faite à son avènement à la couronne, doit fortifier le ministère britannique dans le plan pacifique qu'il voudrait adopter, et qu'elle lui doit être d'autant plus agréable, parcequ'elle lui fournit le moyen le plus convenable de sortir de ces troubles qui menaçaient le Nord, supposé qu'il en ait l'envie.

Au surplus, la Russie doit être alarmée de ce qui vient d'arriver dans l'Ukraine et dans le territoire des Cosaques qui sont sous sa domination, puisqu'en conséquence des nouvelles de Pologne trois différents corps de Tartares ont fait 'une invasion sur le territoire desdits Cosaques et que cette affaire pourrait avoir des suites, d'autant plus que les Cosaques de la dépendance de la Russie faisaient mine de vouloir se soustraire de la domination de la Russie pour retourner à la protection de la Porte Ottomane. En vous communiquant ces nouvelles, mon intention est que vous n'en devez parler à personne hormis qu'au marquis de Mirepoix, à qui vous en pourrez bien faire confidence, s'il n'en est pas instruit encore.

Federic.

Nach dem Concept.

4898. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 20 avril 1751.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 10 de ce mois. Je dois présumer que les évènements inopinés arrivés depuis peu ne doivent guère être favorables aux desseins vastes conçus de la cour de Vienne. Celui de la mort du prince des Galles et la santé chancelante du roi d'Angleterre doit empêcher sans doute le ministère britannique de prendre sur soi quelque affaire tant soit peu scabreuse, et s'il ne laisse pas tout-à-fait tomber l'affaire de l'élection d'un roi des Romains, il se gardera au moins de n'y rien entreprendre par voie de violence, d'autant plus que la nouvelle qu'il a reçue de la défection de l'électeur de Cologne, l'a tout étourdi, de même que le roi d'Angleterre, à ce que j'apprends.

D'ailleurs la déclaration faite du nouveau roi de Suède dont vous êtes déjà informé, doit couvrir de confusion la cour de Vienne, si elle n'a pas bu toute honte, de tous les mensonges dont elle a abusé jusqu'ici ses alliés sur le sujet de la Suède et de moi, en nous attribuant des desseins et des concerts également faux et ridicules.

Au reste, les lettres de Pologne confirment ce que je vous avais marqué touchant l'invasion des Tartares de Crimée dans le territoire des Cosaques russes; l'on croit que cette affaire pourrait avoir des suites, d'autant plus qu'un des commandants russes d'une place auprès du Dniéper a fait informer le gouverneur de Kiovie que les Cosaques faisaient mine de vouloir se soustraire de la domination de la Russie, et qu'il y avait bien à craindre qu'ils n'eussent le dessein de retourner à la protection de la Porte Ottomane.

Federic.

Nach dem Concept.

4899. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 20 avril 1751.

Votre dépêche du 9 de ce mois vient de m'être bien rendue. J'approuve parfaitement l'empressement que vous avez marqué pour faire votre cour au roi et à la reine de Suède à l'occasion de leur avènement au trône; il était fort à propos que vous sollicitiez votre audience préférablement aux autres ministres étrangers.

D'ailleurs je dois applaudir aux raisons qui ont engagé le gouvernement de Suède à ne point convoquer à l'occasion susdite une Diète extraordinaire, de même qu'à celles que vous alléguez pour continuer le transport de troupes en Finlande, que j'ai trouvées toutes très bonnes et bien solides. En attendant, je voudrais presque parier que la Russie ne remuera pas de sa part et que ses différends avec la Suède finiront tranquillement.

Federic.

Nach dem Concept.

4900. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 20 avril 1751.

Milord. Il m'est revenu de bon lieu que certain vaurien et espèce de vagabond, nommé Cochius, qui a servi autrefois dans un régiment de hussards de Bavière et qui se trouve à présent à Berlin, doit avoir offert au comte Puebla de lui procurer des avis intéressants, et que surtout il était à même d'observer tout ce qui se passait dans votre maison et de lui en faire rapport. L'amitié toute particulière et la vraie estime que j'ai pour vous, m'engagent à vous en avertir confidemment, afin que vous sachiez prendre vos mesures sous main et sans

que ledit Cochius se puisse apercevoir d'être soupçonné de vous, ou bien que vous puissiez vous servir adroitement de lui à en faire accroire au comte Puebla, selon que le service et les intérêts du Roi votre maître pourront l'exiger. Dans l'un ou l'autre cas, je vous prie instamment et vous conjure de me garder le secret le plus absolu sur cet avis et de n'en faire confidence à âme qui vive, ni à ceux qui d'ailleurs sont les dépositaires de vos secrets, ni de faire remarquer au susdit traître quelque indignation, puisque sans cela tout le chagrin qui résulterait du moindre éclat, rejaillirait sur moi. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

4901. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 22 avril 1751.

Milord. J'ai reçu la lettre que vous avez bien voulu me faire au sujet du nommé Cochius, et suis parfaitement persuadé que vous ne ferez qu'un bon usage de la bonne volonté que je vous ai marquée là-dessus. Dans la même confidence, je veux bien vous communiquer des lettres de fort bonnes mains[1] qui me sont parvenues de Dresde; les ministres de Russie et d'Autriche ont reçu des ordres réitérés, pour faire de nouvelles instances auprès de la cour de Dresde, afin qu'elle se détermine à accéder au traité fait entre les deux cours impériales, de 1746, et de promettre en même temps sa voix pour l'élection d'un roi des Romains en faveur de l'archiduc Joseph. L'on ajoute que le ministre autrichien avait été malgré cela de l'opinion que, parceque la première invitation avait été faite sans que la cour de Dresde y eût répondu, il serait contre la dignité de leurs cours de faire la seconde invitation, et qu'il faudrait attendre à ce que la première se déclarât. On finit en m'assurant que, quelques grimaces que la cour de Dresde fît à ce sujet, elle était cependant déterminée d'entrer dans les mesures des deux cours imperiales et d'accepter les subsides que l'Angleterre lui offrait. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

4902. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Maltzahn berichtet, Dresden 17. April: „Le ministre de Danemark me communiqua l'autre jour une lettre du baron de Korff de Pétersbourg par la-

Potsdam, 24 avril 1751.

Vos dépêches du 17 et du 20 de ce mois me sont bien parvenues.

[1] Sternberg an Pretlack in Petersburg, Dresden 16. April 1751.

quelle il lui marque que le général Pretlack a reçu un courrier de sa cour avec des dépêches relatives à l'élection d'un roi des Romains, et que le général doit demander l'avis de la cour de Pétersbourg sur la réponse qu'on veut faire au dernier mémoire de Votre Majesté, remis au comte de Puebla sur le même sujet[1] . . . Il lui dit ensuite qu'on pressait beaucoup la cour de Saxe d'accéder au traité d'alliance entre les cours impériales, mais que celle-ci marquait autant de circonspection que sa situation lui en devait naturellement inspirer, puisque ses alliés étaient trop éloignés pour la secourir en cas de quelque rupture, où elle serait sacrifiée la première; qu'on le sentait bien à Pétersbourg et qu'on y était fort alarmé des négociations du sieur d'Ammon, qu'on croyait envoyé à Paris pour sonner le tocsin, dont l'écho se faisait déjà entendre à La Haye, où le sieur Saint-Contest parlait d'une armée que Sa Majesté Très Chrétienne mettrait en campagne, aussitôt que les engagements des cours de Vienne et de Pétersbourg parviendraient à un point de consistance qu'il y aurait à craindre pour le repos public et particulièrement pour celui des alliés de la France."

J'ai été bien aise de la communication confidente que le ministre de Danemark vous a faite de la lettre du baron de Korff, et je suis persuadé que les nouvelles qu'elle contient, sont bien fondées, et quoique ce qu'on y dit au sujet de la mission du sieur Ammon, soit absolument faux, je ne suis cependant pas fâché qu'on en ait l'appréhension. Au surplus, quelque difficulté que la cour de Dresde fasse pour se prêter aux demandes des deux cours impériales, je crois que malgré tout cela le temps vous fera voir que ce n'a été qu'un jeu tout pur et qu'elle pliera, dès que la cour de Pétersbourg le voudra bien sérieusement. Et comme d'autres avis[2] m'assurent que c'est une affaire autant que réglée que la Saxe entrerera dans les mesures prises entre les deux cours susdites, vous devez faire de votre mieux afin d'approfondir ce qui en est effectivement, pour pouvoir m'informer si ces avis qu'on m'en a donnés, ont été hasardés ou non.

Ce serait une chose parfaitement paradoxe si, dans le grand défaut où la cour de Dresde se trouve en argent, elle voudrait, nonobstant cela, pousser sa vanité au point d'assembler des campements, pour en ruiner le peu de ressources qui lui restent encore. Quoi qu'il en soit, vous devez suivre de bien près encore cette affaire, afin de savoir au juste la résolution qu'on prendra à ce sujet et de quelle manière on voudra s'y arranger.

Au reste, vous devez dire au sieur de Horst[3] que, s'il part de Dresde le jour qu'il vous a indiqué, il me trouvera sûrement à Potsdam et qu'il aura tout sujet d'être content de l'accueil qu'on lui fera ici.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Vergl. S. 233. — [2] Vergl. S. 338. — [3] Vergl. S. 310.

4903. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 24 avril 1751.

J'ai reçu votre dépêche du 14 de ce mois. C'est avec un plaisir sensible que j'apprends que l'Ambassadeur[1] continue d'être dans de bons sentiments; si mes avis sont justes, il recevra des instructions de sa cour qui lui fourniront l'occasion de s'expliquer bien intelligiblement avec les ministres de Vienne.

Quant à la cour de Dresde, mes nouvelles sont qu'elle affecte de faire encore la difficile pour son accession au traité d'alliance entre les deux cours impériales et que d'ailleurs elle voudrait vendre sa voix électorale en faveur du prince Joseph. Cependant tout cela ne saura point me faire changer du sentiment où je suis que la cour de Vienne, appuyée de celle de Russie, aura toujours la Saxe à très bon marché, dès qu'elle la voudra sérieusement. Au reste, je suis très curieux d'avoir de vos avis sur les nouvelles de Constantinople.

Federic.

Nach dem Concept.

4904. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 24 avril 1751.

J'ai bien reçu votre rapport du 9 courant. C'est toujours avec une satisfaction particulière que j'apprends par vos rapports la façon digne dont M. de Puyzieulx s'explique envers les ministres des cours de Vienne et de Londres, pour leur apprendre au moins qu'il n'est pas aussi facile de jeter de la poudre aux yeux des ministres de France, comme ces gens-là se l'avaient imaginé. Au reste, il faut voir si l'évènement de la mort du prince de Galles rendra plus stable et plus hardi le ministère britannique, ou s'il en sera affaibli et plus accommodable, pour ne pas se trouver embarrassé en cas d'une minorité; ce dont les premières nouvelles que nous aurons de l'Angleterre, décideront peut-être.

Je suis très fâché que le vin de Hongrie que j'avais envoyé,[2] ait eu un aussi malheureux succès que celui que vous me marquez; je dois croire que c'est le transport par mer qui en doit être la cause, et je ferai faire l'épreuve si cela réussira mieux en le faisant transporter par terre. Il est d'ailleurs à observer que, dans une saison que celle-ci où nous sommes, ordinairement le vin de Hongrie travaille, et qu'il lui faut du temps, avant qu'il se remette et éclaircisse.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Marquis Hautefort. Vergl. S. 335. — [2] Geschenk für den König von Frankreich, das bei dem verdorbenen Zustande des Weines nicht überreicht worden war.

4905. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 24 avril 1751.

J'ai reçu votre rapport du 13 de ce mois. Il m'a fait grand plaisir d'apprendre que le roi et la reine de Suède se prennent si bien, qu'ils captivent les cœurs par leurs manières affables et gracieuses, et que surtout ils se concilient l'affection de tous les membres du Sénat; aussi mes vœux sincères sont que cela continue toujours.

Au reste, il est bien à souhaiter que la Finlande ne soit point attaquée dans le moment présent par la Russie, car, de la manière que vous marquez qu'on ait instruit le général Rosen, celui-ci ne saurait faire qu'une fort mauvaise défense. Il est heureux qu'on n'ait pas tout-à-fait à craindre que la Russie y veuille agir à force ouverte; sans cela, on ferait peut-être en Suède la triste expérience de ce que ç'avait été par de très bonnes raisons que j'avais pressé de mettre la Finlande dans un meilleur état de défense par un bon transport de troupes.

Federic.

Nach dem Concept.

4906. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 25 avril 1751.

La dépêche que vous m'avez faite du 22 de ce mois, vient de m'être rendue. Je me suis toujours attendu que les ministres de Saxe ne seraient pas encore au bout de leurs chicanes par rapport au payement de mes sujets créanciers et qu'en mauvais payeurs ils chercheraient de disputer le terrain par tout ce qu'ils sauraient imaginer de mauvaises défaites. Mais quoi qu'ils diront, je ne me désisterai jamais du droit fondé que mes sujets propriétaires des billets de la *Steuer* ont acquis par la disposition du traité de paix de Dresde, ni n'admettrai aucune restriction contraire au sens propre et littéral dudit traité, et ce sera en vain que de penser à m'en vouloir détourner. J'ai ordonné à mes ministres du département des affaires étrangères de vous instruire derechef sur ce pied-là et de répliquer nerveusement sur le mémoire qu'on vient à vous donner en réponse. En attendant, vous tiendrez ferme et insisterez invariablement à ce que mes sujets propriétaires de billets échus soient payés sans distinction à la foire prochaine, et au cas que vous voyiez qu'il n'y a pas absolument moyen de les faire contenter tous, vous tâcherez au moins d'arracher le plus que vous pourrez, avant que l'argent emprunté de l'Hanovre soit détourné à d'autres usages. A cette occasion, vous pourrez bien dire au comte Hennicke que les procédés injustes dont on usait à l'égard de mes sujets créanciers ne sauraient qu'augmenter le discrédit de la *Steuer*, en sorte qu'on serait en droit d'en soupçonner une banqueroute totale, et que par cette raison là je me voyais nécessité de presser d'autant plus sur le payement

de mes sujets, afin de ne pas souffrir par un pareil échec, vu la prérogative qui leur était due d'être payés préférablement à tous autres créanciers.

Nach dem Concept. Federic.

4907. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 24. April, ein Promemoria des chursächsischen Ministeriums [Dresden 17. April] mit neuen Vorschlägen in der Angelegenheit der Steuerscheine: sofortige Einlösung der Ende 1745 im Besitz preussischer Unterthanen gewesenen Scheine und „billigmässiges Abkommen" wegen Bezahlung der übrigen Scheine.

„En même temps le comte Tyrconnell nous a fait entendre qu'étant de nouveau [1] expressément chargé de la part du marquis de Puyzieulx d'employer du mieux ses bons offices pour accommoder les affaires des billets de la *Steuer,* il hésitait d'autant moins de recommander les nouvelles propositions de la Saxe à une décision favorable de la part de Votre Majesté qu'Elle sentait suffisamment qu'il était absolument impossible aux Saxons d'acquitter à la fois, à la foire prochaine, tous les billets échus qui se trouvaient dans les mains de Ses sujets; que d'ailleurs il ne doutait point que quantité de ceux-ci, étant assurés du payement régulier et exact des intérêts, ne fussent très contents de ne recevoir celui des capitaux que quelques années plus tard que ne le portent les billets, et dans les termes dont on conviendrait avec les Saxons; qu'en conséquent, en S'arrangeant avec les Saxons sur les termes des payements et sur la somme des capitaux au delà desquels il n'en serait plus reçu au bénéfice de la prérogative, Votre Majesté y trouverait également Son compte et celui de Ses sujets.

Nous ne pouvons pas disconvenir de la solidité de ces considérations, surtout si par ce moyen on peut obtenir des Saxons l'aveu de la prérogative à l'égard de tous les billets que les sujets de Votre Majesté ont déjà dénoncés ou pourront encore dénoncer avant la dénomination de la somme."

Potsdam, 25. April 1751.

Ich wünschte zum Besten des Publici, dass sie selbst noch Steuerscheine einzufordern hätten, so würden sie sich vermuthlich der Sache mit mehrerem Nachdruck annehmen. Ich werde Mich niemalen auch nur auf eine Linie von dem buchstäblichen Einhalt des Dresdenschen Friedenstractats écartiren und nicht mehr noch weniger verlangen, sonsten es nicht der Mühe gelohnet haben würde, den Tractat zu machen.

Dieses letztere können sie auch mit einer guten und convenablen Art an Mylord Tyrconnell sagen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

[1] Vergl. S. 309.

4908. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 27 avril 1751.

J'ai bien reçu votre dépêche du 16 de ce mois, qui m'a mis au comble de ma joie, quand j'en ai appris l'action digne et généreuse que le roi de Suède a faite de faire biffer du protocole tout ce qui s'est passé de désagréable entre lui comme Prince-Successeur et le Sénat touchant l'avancement du général major Fersen,[1] et qu'il s'est réconcilié par là tous les esprits des membres du Sénat. Mon intention est, aussi, que vous devez chercher l'occasion de faire un compliment de plus affectueux de ma part à la Reine, ma sœur, là-dessus, en lui témoignant combien j'applaudissais à la manière sage et prudente dont elle et le Roi son époux se prenaient pour leurs vrais intérêts, à la satisfaction extrême de leurs alliés fidèles.

Federic.

Nach dem Concept.

4909. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A COPENHAGUE.

Potsdam, 27 avril 1751.

Il m'a fait un vrai plaisir d'apprendre que la déclaration du nouveau roi de Suède faite à son avènement au trône a produit un aussi bon effet sur la cour de Copenhague que vous me le marquez par votre rapport du 20 du courant. Vous devez continuer de prêter votre attention sur les suites de ceci, car j'en augure que peut-être cette cour s'avisera de se dépêtrer peu à peu de la Russie et de resserrer plutôt plus étroitement encore ses engagements avec la Suède, en s'expliquant cordialement avec celle-ci, quand elle sera encore plus convaincue que tous les soupçons qu'on lui a inspirés contre la bonne foi de la Suède, n'ont été que des suppositions chimériques et malignement controuvées.

Federic.

Nach dem Concept.

4910. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 17. April, Graf Ulfeld habe gegen den Grafen Barck geäussert: „Que si la Suède provoquait la Russie par un envoi de troupes en Finlande, on ne pourrait guère se flatter d'engager la Russie à rester tranquille; qu'au bout du compte, d'y envoyer un petit renfort, ne suffirait pas, et qu'un

Potsdam, 27 avril 1751.

La relation que vous m'avez faite du 17 de ce mois, m'est bien parvenue. Je suis bien persuadé que le comte Barck a rencontré très juste dans son sentiment sur

[1] Vergl. S. 320. 323. 328.

plus considérable aigrirait facilement les esprits, l'assurant au reste que la Russie n'inquiéterait pas la Suède pendant la Diète . . . Le comte de Barck est de sentiment que le but de ces insinuations de ne point envoyer de secours en Finlande, est d'endormir la Suède, de la gêner ensuite à son aise, pendant la Diète, sur les résolutions, et de frapper son coup, lorsqu'on le trouverait à sa convenance, dans un temps où, par la saison avancée, il ne serait plus temps de faire passer du secours en Finlande. L'Ambassadeur [de France] pense de même."

le but des propos que le comte Ulfeld lui a tenus au sujet du secours en troupes que la Suède fera passer en Finlande. J'attends d'apprendre de vous quelle a été l'impression que la mort du roi de Suède et la déclaration du nouveau Roi faite à son avènement au trône a faite sur la cour de Vienne. Je pense que la nouvelle qu'elle en a eue, ne lui a dû guère faire plaisir, tout comme celle de la mort du prince de Galles et de la défection de l'électeur de Cologne.[1]

Pour ce qui regarde le fabricant d'acier dont vous m'avez envoyé le mémoire avec l'épreuve de son savoir-faire, vous lui direz de ma part qu'il n'a qu'à venir ici et qu'il sera accommodé de la manière qu'il aura lieu d'être satisfait.

Federic

Nach dem Concept.

4911. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 27 avril 1751.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait à la date du 13 de ce mois. Dans la conjoncture du temps présent, vous devez prêter une attention particulière sur l'effet que produira sur le ministère anglais la mort du roi de Suède et la déclaration que le nouveau Roi a faite à son avènement au trône touchant le maintien de la forme présente du gouvernement de Suède. Cette dernière circonstance doit, à mon avis, dessiller tout-à-fait les yeux aux ministres d'Angleterre et confondre ceux qui ont ci-devant pris à tâche d'inspirer des soupçons contre la bonne foi de la Suède.

J'attends d'avoir vos nouvelles là-dessus, de même que sur les suites de la mort du prince de Galles, et quel système la cour de Londres adoptera à la fin relativement à l'élection d'un roi des Romains.

Federic.

Nach dem Concept.

4912. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 27 avril 1751.

Les dépêches que vous m'avez faites du 12 et du 16 de ce mois, m'ont été fidèlement rendues. Malgré le déplaisir que j'aurais, pour l'amour de la France, si le contrôleur général des finances est obligé

[1] Vergl. S. 300.

de plier devant le clergé[1] dans une affaire aussi juste et légitime qu'intéressante à la France, c'est cependant une chose dont je ne puis aucunement me mêler; en attendant, vous me ferez plaisir de continuer à m'informer de temps en temps du train que cette affaire prendra.

Mes nouvelles de Londres sont que les membres du ministère cherchaient à insinuer que la mort du prince de Galles n'affectait en aucune façon le système de la cour, que leur air et la manière dont ils exprimaient ceci, démontraient clairement qu'ils étaient bien éloignés d'en être convaincus. Que l'on continuait d'y être fort embarrassé au sujet de la poursuite du projet de l'élection d'un roi des Romains, et qu'il n'y avait guère apparence qu'on la voudrait brusquer. Quant au dernier point, je crois avoir lieu de présumer que l'Angleterre se gardera bien de procéder par des voies violentes à faire valoir leur projet d'élection, après que la France s'est expliquée si énergiquement à ce sujet.

Pour ce qui regarde les Saxons, j'applaudis aux sentiments de ceux qui estiment que la France ne doit point donner de subsides à ceux-là; ce serait toujours une dépense perdue, puisqu'elle ne [pourra] jamais compter sur ces gens-ci, tandis que le comte Brühl gardera le maniement des affaires.

Federic.

Nach dem Concept.

4913. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 27 avril 1751.

Je reconnais, Milord, comme un nouveau témoignage de votre attention pour moi l'empressement que vous avez eu à me communiquer la réponse de votre cour au sujet des propositions du margrave de Baireuth, et je vous en suis bien obligé. Vous pouvez compter que je communiquerai fidèlement à Baireuth les conditions que votre cour offre, et que je les accompagnerai des représentations convenables; aussi dès que la réponse de la Margrave, ma sœur, me sera parvenue, je vous l'enverrai en original.

J'ai été vivement touché de la générosité du Roi votre maître, en ce qu'il vient d'accorder à la Suède la somme extraordinaire[2] qu'elle lui a demandée pour être à même de faire le transport des troupes d'augmentation en Finlande et pour l'aider à l'entretien de ce corps; ce m'est un nouveau sûr garant combien Sa Majesté Très Chrétienne prend à cœur les intérêts de ses vrais amis et alliés fidèles et le maintien de la tranquillité publique.

[1] Vergl. S. 292. — [2] 500,000 Livres jährlich: „tant que ce renfort sera jugé nécessaire."

Je ne doute pas que la Suède ne se mette par là dans une aussi bonne position qu'elle n'aura plus à appréhender les ostentations guerrières de la cour de Pétersbourg, qui d'ailleurs, selon les apparences, cesseront entièrement, quand la Diète qu'on va assembler en Suède, sera finie, vu qu'il ne restera plus alors aucun prétexte tant soit peu plausible à la Russie de continuer ses démonstrations insensées. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

4914. AU SECRÉTAIRE LEVEAUX A VARSOVIE.

Potsdam, 27 avril 1751.

J'ai reçu votre rapport du 17 de ce mois, sur lequel je veux bien vous dire que tout ce que vous m'avez marqué jusqu'ici à l'égard de ce qui s'est passé entre les Tartares et les Cosaques russes, a été trop vague, mais que, comme je souhaite d'en savoir quelque chose avec certitude, vous deviez tâcher d'approfondir l'affaire, pour pouvoir m'en faire un rapport juste et circonstancié de manière que j'y puisse tabler.

Nach dem Concept.

Federic.

4915. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 30 avril 1751.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite du 19 de ce mois. Nous sommes encore ici dans l'attente d'avoir des nouvelles sûres et positives sur ce qui est proprement des incursions que les Tartares de la Crimée ont faites sur le pays des Cosaques de la domination de la Russie, et sur la prétendue révolte des Cosaques. La cour de Dresde en attend même avec impatience, et, dès que j'en recevrai, je ne manquerai pas de vous les faire communiquer fidèlement.

En attendant, j'ai appris que le vice-chancelier de Pologne a dit tout nouvellement à mon ministre à Dresde que les Turcs remplissaient tous leurs magasins sur les frontières de la Russie et qu'on ne savait qu'en penser.

Je vous remercie de ce que vous m'avez marqué par la feuille séparée que j'ai trouvée jointe à votre dépêche. La sotte prédilection du sieur Blondel pour la cour de Vienne ne me fait guère de peine; je doute qu'elle ait fait impression sur le marquis de Hautefort; tout au contraire j'ai lieu de présumer qu'il s'expliquera bientôt envers M. de Puyzieulx d'une manière que celui-ci changera de sentiment sur le sujet dudit marquis de Hautefort.

Federic.

Nach dem Concept.

4916. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 30 avril 1751.

Je vous sais bon gré du détail intéressant que vous m'avez fait par vos expéditions du 24 de ce mois, touchant l'origine et les causes principales du dépérissement de la *Steuer* de Saxe. Je serai bien aise à présent de savoir de vous combien d'années vous présumez que cet état délabré de finances saurait être traîné encore par les différents palliatifs qu'on y emploie, jusqu'à ce que le dérangement total s'en suive, quelle en saurait être la fin, et quelle sorte de dérangement s'en suivra. C'est pour quoi vous devez tacher à me satisfaire encore là-dessus.

Au reste, sur ce qui regarde le sieur de Vittinghof,[1] comme je ne veux plus de cet homme, vous vous en débarrasserez honnêtement, en lui déclarant que vous n'avez point eu de réponse à son sujet et que ce n'était pas à vous de vous mêler de pareilles affaires.

Federic.

Nach dem Concept.

4917. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 21. April, auf den Immediaterlass vom 13. April (S. 327): „La mort du prince de Galles doit sans doute avoir causé une grande consternation parmi la nation, soit dans le parti de la cour, soit dans celui de l'opposition. Le premier doit prévoir pour plusieurs années un gouvernement faible, et le second devra profiter de ce temps pour se raccrocher au premier, et le reste se jettera dans l'opposition, qui d'abord ne sera pas bien redoutable, étant encore assez mal composé, de sorte que, par les raisons que Votre Majesté a alléguées, le ministère sera obligé de marcher à pas comptés et avec précaution. Si l'accession au traité de 1746 n'était faite, elle ne se ferait peut-être plus, et depuis que la France a manifesté ses intentions, en s'attachant l'électeur de Cologne, je doute fort que l'Angleterre pousse l'élection d'un roi des Romains et donne des subsides à la Saxe . . . Je sais au reste de bonne part que la mort de ce Prince a fort inquiété le ministère d'ici."

Nach dem Concept.

Potsdam, 30 avril 1751.

Je ne saurais que vous remercier des éclaircissements que vous m'avez donnés par votre rapport du 21 de ce mois sur la situation des affaires en Angleterre à l'occasion de la mort du prince de Galles, et je me tiens très fondé à croire que le décès du roi de Suède, la succession du nouveau Roi, et la déclaration qu'il a faite à son avènement à la couronne, pourront beaucoup contribuer à déranger encore davantage les vues de la cour de Vienne. Sur quoi vous dirigerez soigneusement votre attention, pour vous mettre à même de pouvoir m'en informer exactement.

Federic.

---

1 Ehemaliger preussischer Officier, welcher in den preussischen Dienst wiedereinzutreten wünschte.

4918. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 16. April: „L'ambassadeur de France m'a dit que ces gens-ci lui avaient fait entendre qu'ils attribuaient plutôt à Votre Majesté qu'à la France le changement de système de l'électeur de Cologne, mais qu'il n'avait pas trouvé à propos de s'expliquer là-dessus. L'Ambassadeur envisage toujours le projet sur le pied concerté à Hanovre comme échoué. Ce qu'il y a de vrai, c'est que l'on continue d'être si fort embarrassé ici que je sais de lieu sûr que l'on n'a pris encore aucune résolution depuis le changement de l'électeur de Cologne, et que le comte de Richecourt n'a pas été encore en état d'envoyer son courrier à Vienne, malgré qu'il ait eu deux ou trois conférences cette semaine avec le duc de Newcastle."

Nach dem Concept.

Potsdam, 30 avril 1751.

Votre rapport du 16 de ce mois m'est bien parvenu. Je suis dans l'attente de recevoir en peu de votre part des éclaircissements plus précis concernant le résultat des conférences qu'il y a eu entre le duc de Newcastle et le comte de Richecourt. Au surplus, je ne saurais assez vous recommander de donner une fort grande attention aux résolutions que prendra le ministère britannique relativement à l'élection d'un roi des Romains et aux affaires du Nord.

Federic.

4919. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 20. April: „J'ai eu l'honneur de mander à Votre Majesté le 9 de ce mois que les ducs de Newcastle et de Bedford étaient divisés sur le choix des personnes qu'on devait placer auprès du prince George. Dès lors, bien loin de s'être entendus, cette division est allée en augmentant, au point qu'il me revient de lieu sûr que le duc de Bedford est résolu de quitter sa place, si le duc de Newcastle continue à gagner du terrain sur lui et qu'il ne puisse placer, aussi, quelques-uns de ses créatures dans la maison que l'on va former au jeune Prince. Cette situation est cause que le Roi ne s'est pas encore déterminé, au moins qu'il n'a rien déclaré. Mais à vue de pays je crains que le duc de Newcastle ne l'emporte dans l'esprit de Sa Majesté sur celui de Bedford, quoique ce dernier soit soutenu par le duc de Cumberland, qui, soit dit en passant, n'est pas aussi bien avec le Roi que ci-devant. Si cela arrive, je ne répondrais pas qu'on fût aussi modéré ici relativement au système politique que l'on est obligé de l'être actuellement. Le duc de Bedford bride le duc de Newcastle. Il est pour la mo-

Potsdam, 4 mai 1751.

Votre rapport du 20 passé m'a été bien rendu. Il est assez heureux que dans la conjoncture du temps présent la position de la cour de Londres est telle que vous la marquez, et que les affaires politiques du dehors en restent suspendues au croc. Dans la division qui règne entre les deux secrétaires d'État, il faudra voir lequel d'entre eux emportera sur l'autre. Il est bien vrai que nous ne gagnerions pas, si c'est le duc de Newcastle, qui depuis bien du temps est reconnu d'être assez mal intentionné envers moi; cependant j'ai de la peine à croire que, quand même il aurait le dessus sur son rival, il voudrait entreprendre de pousser les choses à l'extrémité, ni donner la main à ce que l'élection d'un roi des Romains soit brusquée au

dération et pour l'unique intérêt de sa patrie. Mais si l'autre parvient à son but et qu'il n'ait autour de lui que des personnes qui lui soient entièrement dévouées, sa vivacité et sa grande complaisance pour toutes les fantaisies du Roi pourront l'entraîner plus loin que le véritable intérêt de sa patrie et la circonstance présente ne le permettent, outre qu'il aura l'avantage de manier à son gré l'esprit du jeune Prince par ses créatures. Telle est la position présente des affaires de cette cour, laquelle ne saurait tarder d'être tirée au clair, mais qui en attendant fait une espèce de bien, car on ne prend aucune résolution importante à l'égard des affaires étrangères et en particulier sur l'affaire de l'élection."

moyen de la pluralité des voix, ne fût-ce que par la seule considération que, la pluralité des voix une fois établie pour être suffisante à l'élection d'un roi des Romains, serait autant que de rendre la couronne impériale héréditaire dans la maison d'Autriche, parcequ'alors la cour de Vienne serait toujours à même de se la procurer et de se passer même de la voix d'Hanovre, si elle trouve à propos de le faire.

Au reste, il court un bruit comme si le roi d'Angleterre avait eu quelque altération sur le parallèle que le public à Londres avait fait entre le feu prince de Galles et le prince Édouard connu dans l'histoire sous le nom de Prince noir. Quoique je ne regarde cela que comme une bagatelle, je voudrais cependant savoir de vous s'il est vrai que cette comparaison faite du public ait fait impression sur l'esprit du Roi.

Federic

Nach dem Concept.

4920. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 4 mai 1751.

La dépêche que vous m'avez faite du 23 passé, m'a été bien rendue. Je suis parfaitement du sentiment de M. de Puyzieulx que l'affaire de l'élection d'un roi des Romains se passera tout tranquillement et que la cour de Londres se voudra prêter difficilement à la brusquer par une majorité des voix. Je présume d'ailleurs qu'après la déclaration énergique que le roi régnant de Suède a fait publier touchant le maintien de la forme présente du gouvernement de ce royaume, la Russie s'apaisera, et bien qu'elle ne laisse pas de continuer encore ses ostentations et ses brigues, surtout vers le temps de la Diète prochaine de Suède, je suis cependant persuadé qu'elle ne voudra point pousser les choses à l'extrémité.

Je vous remercie de l'avis que vous m'avez donné de l'arrivée du marquis d'Argens à Paris. Dites-lui que, s'il croit avoir quelque chose à me demander, il n'aura qu'à m'en écrire lui-même.

Comme je compte d'arriver à Wésel le 17 du mois de juin qui vient, je serai bien aise de vous y trouver alors, pourvu que l'état de votre santé et de vos forces vous permettent d'entreprendre ce voyage. Je souhaiterais même que vous vous y rendiez un ou deux jours plus tôt que j'y arriverai, afin de pouvoir vous soulager et remettre un peu,

avant mon arrivée, des fatigues que les incommodités de voyage vous causeront.

Au surplus, comme mon trésorier privé Fredersdorf vient de partir d'ici par mon ordre pour aller consulter à Paris ce qu'il y a de meilleurs médecins sur l'état malingre de sa santé, après n'avoir pas pu trouver de soulagement ici, je le recommande à vos soins et à votre assistance, afin que vous lui aidiez à avoir un de ces médecins habiles et experts, comme le sieur Astruc ou Tennac, et qu'ils tâchent de leur mieux à le guérir radicalement des coliques affreuses qui l'ont tourmenté cruellement jusqu'ici. Je vous tiendrai compte des soins et des attentions que vous apporterez à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

4921. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 4 mai 1751.

Votre rapport du 24 d'avril dernier m'est bien entré. La politesse affectée dont le comte d'Ulfeld en a usé, contre son ordinaire, envers le comte Barck, à l'occasion de la nouvelle de la mort du feu roi de Suède et des circonstances qui ont suivi cette mort, me fait naître un soupçon très fondé que les nouvelles qui sont parvenues à la cour de Vienne relativement à ce sujet, ne lui ont été aucunement agréables, mais lui ont tout au contraire causé en secret un crève-cœur, qu'elle s'efforce de dissimuler par une bonne mine et beaucoup de politesse affectée; ce qui doit vous engager à redoubler d'autant plus d'attention, pour vous mettre exactement au fait des mesures ultérieures que ladite cour pourrait être intentionnée de prendre.

Nach dem Concept.

Federic.

4922. AU BARON D'ASSEBURG, GRAND-MAÎTRE DE LA COUR DE COLOGNE, A BONN.

Potsdam, 4 mai 1751.

Monsieur le Baron d'Asseburg. J'ai reçu la lettre que vous avez bien voulu me faire du 18 du mois dernier. Vous devez connaître assez la manière dont je pense sur tout ce qui vous intéresse, pour devoir être assuré combien j'applaudis à la résolution que Son Altesse Sérénissime l'Électeur votre maître a prise pour vous confier seul sous ses ordres le maniement des affaires étrangères, qui ne sauraient être jamais dans de meilleures mains, par les sentiments patriotiques que je vous connais, et par le parfait attachement que vous avez toujours marqué aux véritables intérêts de ce Prince. Les assurances que vous me donnez sur son intention de vouloir continuer invariablement dans le

bon système qu'il a adopté, et ce que vous me marquez touchant la disposition de la cour de Manheim, m'a fait un vrai plaisir, et vous pouvez compter que je ne vous démentirai jamais dans tout ce que vous avancez à l'Électeur votre maître touchant la considération distinguée et parfaite que j'ai pour lui et du désir que j'ai de vivre toujours avec lui dans l'union et l'intelligence la plus parfaite.

Au surplus, je vous sais tout le gré du monde de la communication confidente que vous avez bien voulu me faire de certaines lettres intéressantes et curieuses.[1] J'ai fait mes réflexions sur les vues dangereuses qu'on y a cachées sous des appâts séduisants, et combien l'on doit veiller à ce que les projets pernicieux à la liberté du Corps Germanique ne réussissent pas au gré de ceux qui y travaillent.

Je vous prie d'être persuadé de l'estime particulière et invariable que j'ai pour vous.

Federic.

Nach dem Concept.

4923. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 4 mai 1751.

Milord. Je viens d'avoir une lettre de M. le baron d'Asseburg à Bonn par laquelle il me marque la résolution que l'Électeur son maître a prise de lui confier seul sous ses ordres le maniement des affaires étrangères. Comme il m'assure en même temps que l'Électeur restera invariablement dans le bon système qu'il venait d'adopter, malgré ce que les ministres opposés à ses sentiments avaient tenté, par toute sorte de moyens, de l'en faire changer, et qu'il me communique à ce sujet la copie de deux lettres assez singulières écrites par le comte Haslang au sieur de Metternich, j'ai bien voulu vous faire part de ceci et vous communiquer ci-clos une copie de ces lettres, en vous priant cependant de n'en vouloir faire aucun usage, excepté celui d'en faire part à votre cour, de façon que M. d'Asseburg n'en soit nullement exposé, mais de m'en garder au reste un secret absolu envers tout le monde. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

4924. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A LEIPZIG.

Potsdam, 6 mai 1751.

Vos dépêches du 29 et 30 d'avril dernier me sont bien parvenues. Ce que le baron de Berregarde vous a dit touchant l'avis que la cour

[1] Zwei Schreiben des bairischen Gesandten in London von Haslang, welche nicht vorliegen; vergl. Nr. 4923. 4925.

de Pétersbourg avait prêté à celle de Vienne de ne point faire de réponse au précis donné au comte de Puebla, est très vrai, et je verrai avec plaisir que vous continuiez d'entretenir la confiance de ce ministre, pour apprendre de lui toutes sortes de choses qui peuvent avoir du rapport à mes intérêts.

Quant à la négociation du sieur Williams, je suis d'opinion que, comme elle traîne, ce sera peut-être parceque le roi d'Angleterre et son ministère ne s'occupent guère à présent que des arrangements domestiques de ce Prince à faire à l'occasion de la mort du prince de Galles, et qu'en attendant toutes les affaires étrangères restent suspendues au croc.

Pour ce qui regarde l'affaire des prétentions de mes sujets à la *Steuer*, vous aurez déjà en mains toutes les instructions nécessaires à ce sujet, mais je vous recommande encore de faire de votre mieux, afin que, si vous vissiez qu'il n'y eût moyen que tous les billets échus fussent payés à mes sujets créanciers, vous tâchiez au moins d'avoir une somme aussi forte qu'il sera possible pour la satisfaction de mes dits sujets.

Au surplus, je laisse à votre considération si vous ne pourriez pas faire disséminer adroitement en Saxe l'insinuation que les Anglais n'étaient venus offrir des subsides qu'après avoir été refusés de la cour de Bonn, et qu'en conséquence ce n'était qu'en défaut de la cour de Cologne qu'on voulait bien recourir à la Saxe. Mais il faudra que vous vous preniez en ceci bien habilement, en faisant couler dans le public cette insinuation, et que vous le fassiez par la troisième ou quatrième main, sans que vous y paraissiez aucunement ni que vous en puissiez même être soupçonné.

Au reste, je vous charge de dire un mot de ma part à M. le comte de Brühl ou à M. de Hennicke au sujet du congé à prolonger au décorateur Bibiena pour une couple de mois encore, puisqu'il lui faudra ce temps-là, pour achever les ouvrages qu'il a entrepris à Berlin.

Nach dem Concept. Federic.

4925. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 8 mai 1751.

J'ai bien reçu votre rapport du 23 dernier. Je dois vous faire remarquer que, malgré l'avis que vous avez eu qu'après la mort du prince de Galles et la défection de l'électeur de Cologne le comte Richecourt n'avait pas été en état d'envoyer son courrier à Vienne,[1] il en est cependant arrivé un depuis peu à la dernière cour, ce qui me fait soupçonner qu'on traite à Londres les affaires touchant l'élection d'un roi des Romains avec tant de secret qu'il n'en a rien pu parvenir à votre connaissance.

[1] Vergl. S. 348.

D'ailleurs je veux bien vous dire, quoique pour votre direction seule et avec défense expresse de n'en rien communiquer à personne ni d'en faire même aucune mention dans les doubles de vos rapports que vous adressez au département des affaires étrangères, qu'on a vu une lettre écrite du comte Haslang à Londres où il s'exprime en termes exprès que le roi d'Angleterre était trop engagé dans l'affaire de l'élection et que son honneur y était trop intéressé pour la laisser tomber. Dès qu'on aurait la Saxe, on procèderait aux formalités requises; il y aurait bien des protestations et des débats, mais qu'à la fin l'affaire se ferait; la cour de Londres était très assurée que la France ne commencerait pas la guerre pour l'empêcher, et ce qu'elle faisait jusqu'ici était uniquement pour cajoler le roi de Prusse, lequel peut-être on trouverait aussi moyen d'apaiser, au moins on y travaillait actuellement à Londres, et l'ambassadeur de France avait eu plusieurs conférences à ce sujet.

Je vous fais confidence de tout ceci, afin que vous redoubliez d'attention sur cette affaire et que vous tâchiez d'en approfondir bien les circonstances.

Federic.

Nach dem Concept.

4926. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 8 mai 1751.

Le rapport que vous m'avez fait du 28 dernier, m'a été bien rendu. Parceque je me suis suffisamment expliqué dans la dépêche du département des affaires étrangères qui vous parviendra à la suite de celle-ci sur ce qui regarde la façon dont la cour de Londres pense jusqu'ici au sujet des suites de la mort du roi de Suède, je m'y borne, en ajoutant seulement que je vous saurais un gré particulier, quand vous pourrez découvrir de quoi il s'est agi dans les dépêches que, selon votre rapport, un courrier de Londres a apportées à Vienne. Quant à la politesse extraordinaire que le ministère de Vienne fait apparaître depuis peu, il est bien difficile de s'y fier, car l'on sait assez que les bons visages qu'ils font, le plus souvent ne couvrent que le fiel et la rage qu'ils ont dans leurs cœurs; aussi est-il sûr que l'acte d'assurance que le nouveau roi de Suède a donné, n'a été du tout conforme à leurs vues et les embarrasse d'autant plus que, sans chicaner ouvertement, il n'y a pas mot à redire.

Federic.

Nach dem Concept.

4927. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 8 mai 1751.

Votre dépêche du 26 d'avril dernier m'est bien parvenue, et je suis bien aise de vous dire que j'en ai usé de la même façon que la

cour de Versailles à l'égard de la mort du roi de Suède, dont je n'ai parlé à personne que lorsque tout le monde en a eu connaissance.

Au surplus, je suis à peu près du même sentiment que le ministère de France sur les suites que cet évènement et la déclaration du nouveau roi de Suède auront à l'égard de la Russie, et j'espère que tout se passera tranquillement.

Federic.

Nach dem Concept.

4928. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Rohd berichtet, Stockholm 27. April, über die Beurtheilung, welche in Schweden die gegenwärtige politische Situation finde. „L'époque de la mort du roi de Suède, considérée du côté de la saison où elle est arrivée, se présente d'abord comme un évènement très désavantageux à cette couronne,[1] vu que dans tout autre temps de l'année la Russie n'aurait pas la même facilité de réaliser ses menaces, si tant y a qu'elle veuille le faire . . . Mais d'un autre côté plusieurs circonstances semblent être en droit de rassurer la Suède . . . On met d'abord pour principe que la Russie seule et sans le secours de ses alliés ne se résoudra point à commencer une guerre dont la suite serait d'autant plus douteuse que la Suède se trouve actuellement fortifiée par de bonnes alliances au dehors, et que par rapport à l'intérieur elle a lieu de se promettre que les partis la travailleront beaucoup moins à l'avenir." Der wiener Hof scheine seine ganze Aufmerksamkeit auf die Königswahl zu richten; in England habe der Tod des Prinzen von Wales die Unwahrscheinlichkeit, dass England für eine fremde Sache neue Geldopfer bringen werde, noch erhöht; dagegen seien aus Konstantinopel gerade jetzt die günstigsten Nachrichten über die Stimmung der Pforte in Stockholm eingelaufen und der Subsidienvertrag zwischen Frankreich und Köln sowie die Verwirrung in Holland komme gleichfalls der Sache Schwedens zu Gute: „sans parler du Danemark, où l'on vient de montrer, depuis la mort du roi de Suède, une conduite toute décidée en faveur du nouveau gouvernement de Suède."

Nach dem Concept.

Potsdam, 8 mai 1751.

J'ai reçu votre dépêche du 27 dernier et vous sais bon gré du détail que vous m'avez fait de la manière dont on envisage en Suède la face des affaires présentes; elle est presque partout conforme à la façon dont j'y pense, avec la différence seulement que je sais à n'en pouvoir douter que la cour de Vienne est très fâchée, malgré les dehors qu'elle affecte, que contre toute son attente les affaires de la Suède aient pris un train si favorable après la mort du Roi défunt, de manière qu'elle en saura bien perdre l'avantage qu'elle avait espéré de pêcher à cette occasion en eau trouble.

Federic.

[1] Vergl. S. 312.

4929. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A COPENHAGUE.

Voss berichtet, Kopenhagen 1. Mai: Le grand-maréchal Moltke „a laissé entrevoir assez clairement qu'on était aussi peu satisfait de la cour de Russie que de la conduite du ministre de Danemark qui y réside [Lynar]. Il n'est donc plus douteux que la négociation pour l'échange du Holstein [1] est entièrement rompue. Le mécontentement qu'on témoigne ici à la conduite du comte Lynar, fait soupçonner qu'ébloui par les attentions qu'on a eues pour lui à Pétersbourg, il a donné à sa cour des espérances sur le succès de cette négociation qui ont été démenties par l'évènement, et il pourrait bien en résulter que ce ministre, au lieu du rôle brillant qu'il se flattait de jouer ici à son retour, [2] rentrera dans l'obscurité d'où cette mission l'avait tiré. La chose me paraît immanquable, si le baron de Bernstorff entre dans le ministère."

Potsdam, 8 mai 1751.

Votre dépêche du 1er de ce mois m'a été bien rendue; j'ai été bien aise d'apprendre les particularités que vous m'avez marquées touchant le rappel du comte Lynar et le mécontentement de la conduite qu'il a tenue à Pétersbourg.

Quant à la comtesse Bentinck, il faut que vous sachiez que ce n'est point une femme dont on peut disposer comme on veut, mais fière et capricieuse au delà de l'imagination. Vous pouvez assurer à M. Lemaire que de notre part on fera tout ce qui sera possible pour la disposer par de bonnes raisons et même par des remontrances sérieuses à souscrire aux conditions que la cour de Danemark lui propose, mais que nous ne saurions point répondre du succès, vu l'humeur altière et opiniâtre de la comtesse, auprès de laquelle la force même n'effectuerait rien, supposé qu'on en voulût user envers elle, ce que cependant on ne saurait pas prétendre raisonnablement de nous.

Federic.

Nach dem Concept.

4930. AU SECRÉTAIRE LEVEAUX A VARSOVIE.

Potsdam, 8 mai 1751.

Je suis bien satisfait d'apprendre par votre rapport du 28 avril dernier la diligence que M. de Castera a employée pour faire parvenir à la Porte Ottomane la nouvelle de la mort du roi de Suède et les circonstances qui l'ont accompagnée, quand le nouveau roi est monté sur le trône. Quant à la défense faite de la part de la Porte Ottomane aux provinces frontières de la Turquie de n'avoir plus de commerce avec la Russie, il me paraît qu'il faut absolument qu'il y ait quelque remuement en Turquie, et vous devez employer tous vos soins pour pénétrer au juste ce qui en est.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 147. 283. — [2] Vergl. S. 51. 108. 120. 147.

4931. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A LEIPZIG.

Maltzahn berichtet, Leipzig 6. Mai: „Le comte de Hennicke vient de me remettre le mémoire ci-joint concernant l'arrangement à prendre pour contenter successivement les sujets de Votre Majesté, créanciers de la *Steuer*. Suivant ce mémoire, on les partage en trois classes. La première contient les billets qui ont été dans les mains de Prussiens lors de la signature de la paix de Dresde, dont on veut payer les échus à la foire présente et dont la somme monte, selon leur désignation, à 145,700 écus. Ceux qui viendront à échoir dans la suite, seront fidèlement payés aux termes échus, suivant la teneur de l'article 11 dudit traité de paix. La seconde regarde les billets acquis après la paix. On offre de payer, cette foire-ci, 60,000 écus sur ceux-ci, et 60 à 70,000 écus en suite à chaque foire comme un fond d'amortissement qui sera payé en préférence aux autres créanciers de la *Steuer*, jusqu'à ce que la somme de tous les billets qui se trouvent actuellement entre les mains de Prussiens, sera éteinte. Quant à la troisième classe, on se flatte que Votre Majesté, de façon ou d'autre, fera savoir à Ses sujets que, s'ils acquièrent encore des billets après la désignation finie, ils n'en pourront presser le payement par aucune prérogative."

Potsdam, 9 mai 1751.

Vos dépêches du 5 et du 6 de ce mois m'ont été fidèlement rendues, et j'ai pu voir par leur contenu à quoi le ministère de Dresde a voulu s'entendre de nouveau sur les dettes de la *Steuer* due à mes sujets. Mon intention est que vous répondiez là-dessus audit ministère en termes honnêtes, mais d'ailleurs intelligibles, que, quoiqu'il m'eût été très agréable d'apprendre que la cour de Dresde ait bien voulu donner des assurances réitérées de vouloir accomplir exactement le contenu de l'article 11 du traité de paix de Dresde, j'avais cependant toutes les raisons de me plaindre de ce que ledit ministère avait en même temps voulu interpréter l'article en question d'une manière diamétralement opposée à son vrai sens littéral.

Vous continuerez par dire que, dès que le ministère de Saxe voulait tant faire que de chicaner à l'heure qu'il est sur un traité aussi authentique, il était à voir par là à quoi j'aurais à m'attendre de sa part, en cas que je me désistasse de la disposition toute claire du traité pour entrer là-dessus dans des conventions nouvelles à ce sujet; qu'ainsi personne au monde ne pourrait me mettre à charge que je ne voulusse point me prêter à aucune innovation et que je m'en tinsse à ce qui a été disposé clairement par la teneur du susallégué article. Que ce que j'avais fait jusqu'ici comme ami et bon voisin de la Saxe, avait été de conniver à ses besoins, quand elle s'était trouvée en défaut de fonds nécessaires pour payer indistinctement à mes sujets créanciers de la *Steuer* tous les billets échus dont ils étaient en possession; mais qu'au moment que le ministère de Saxe était pourvu d'argent, il m'était impossible de permettre que mes sujets, à leur grande perte et ruine, contre la disposition du traité de paix et contre tout droit, dussent être frustrés de leurs prétentions. Que c'était une chose avérée que le dernier prêt en argent que l'Hanovre avait fourni à la Saxe, portait pour condition que les sujets prussiens en fussent con-

tentés préférablement à tous autres créanciers; qu'ainsi je ne voyais pas ce qui pouvait empêcher le ministère de Saxe d'accomplir cette condition. Qu'au reste, je ne prétendais point qu'on acquittât à la fois toutes les prétentions de mes sujets, mais qu'on payât seulement exactement de capital et d'intérêt mes sujets créanciers de la *Steuer* aux termes auxquels leurs billets seraient comptables.

Au surplus, vous ne manquerez pas de vous informer exactement de tous les billets que mes sujets viendront à vous présenter, vous en formerez une liste specifiée et vous ferez de tout votre mieux pour que, quand bien il ne serait pas possible que tous mes sujets pussent indistinctement recevoir le payement de leurs billets échus, vous portiez cependant la somme à payer aussi loin que possible et que vous arrachiez au ministère saxon le plus qu'il sera aucunement faisable.

Nach dem Concept. Federic.

4932. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 11 mai 1751.

J'ai bien reçu votre rapport du 1er de ce mois. Vous concluez bien justement que ce sera la vraie pierre de touche de la sincérité des sentiments des deux cours impériales si l'on continuera les démonstrations guerrières sur les frontières de la Finlande et de la Livonie ou non. En attendant, j'ai vu des lettres de Pétersbourg[1] qui assurent que le chancelier Bestushew avait déclaré à ses amis qu'il avait trouvé la déclaration du nouveau roi de Suède aussi satisfaisante à sa cour, comme si celle-ci l'avait projetée elle-même, et qu'on avait tout lieu d'en être content. Si ces avis sont justes, il faudra voir quelles en seront les suites. On me marque de Londres que le duc de Newcastle venait de déclarer ministérialement à l'ambassadeur de France que le roi d'Angleterre et son ministère étaient satisfaits de la déclaration susdite et qu'on avait expédié un courrier à Guy Dickens avec ordre de s'expliquer sur ce ton et engager le ministère de Russie à s'en contenter. L'on ajoute que le baron de Münchhausen a dit à un de ses amis que, si malgré cela la cour de Russie s'avisait encore de remuer, elle ne trouverait aucune assistance ni de l'Angleterre ni de la cour de Vienne.

Nach dem Concept. Federic.

4933. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 11 mai 1751.

Votre dépêche du 30 avril m'a été bien rendue. Jusqu'à présent la déclaration du roi de Suède faite à son avènement au trône a été

1 Van Swart an die Generalstaaten, Petersburg 24. April.

couronnée par des succès assez heureux, car non seulement en Suède l'union entre le Roi et le Sénat est des plus parfaites, et une tranquillité heureuse et un zèle général de la nation accompagne le nouveau règne, mais aussi mes nouvelles de Londres portent que le Roi et le ministère sont très satisfaits de la susdite déclaration, de façon que le duc de Newcastle a fait connaître ministérialement au marquis de Mirepoix qu'on était satisfait de cette déclaration et qu'on avait expédié un courrier au sieur Guy Dickens avec ordre de s'en expliquer sur le même ton et d'engager la cour de Russie à s'en contenter. L'on ajoute que le ministre hanovrien Münchhausen s'était même expliqué à un de ses amis que, si la cour de Pétersbourg voulût remuer ensuite de cette déclaration, elle ne trouverait aucun secours de l'Angleterre, et même pas à Vienne.

Il faudra voir à présent comment la Russie se gouvernera. Il est vrai que j'ai vu une lettre écrite à Pétersbourg selon laquelle le chancelier Bestushew doit avoir témoigné bien de la satisfaction en apprenant la nouvelle de cette déclaration, en ajoutant qu'on avait tout lieu d'en être content, parcequ'elle était conçue en tels termes, comme si sa cour l'avait conçue elle-même; mais je compte avec tout cela que la vraie pierre de touche des intentions sincères des deux cours impériales sera s'ils feront finir les ostentations de la Russie sur les frontières de la Finlande et de la Livonie ou non. Voilà ce que j'avais à vous dire pour votre direction.

Quant aux nouvelles de la Pologne par rapport à ce qui se passe sur les frontières de l'Ukraine et de la Turquie, nous n'en avons jusqu'ici que de très vagues et incertaines; aussi n'a-t-on pas lieu d'espérer qu'avant un temps passé de quatre ou six semaines nous en serions mieux instruits.

J'ai été charmé d'apprendre par votre rapport la manière énergique dont le marquis de Puyzieulx s'est expliqué envers les ministres d'Autriche et de l'Angleterre au sujet des affaires du Nord. Au reste, je vous ai averti par ma dépêche antérieure que je compte d'arriver le [17] du juin prochain à Wésel et que je souhaite que vous vous y rendiez une couple de jours avant mon arrivée, pour que la fatigue ne soit pas nuisible à votre santé.

Federic.

Nach dem Concept.

4934. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 11 mai 1751.

Vos dépêches du 27 et du 30 du dernier passé m'ont été rendues à la fois, dont j'ai été très satisfait, parcequ'elles m'ont mis parfaitement au fait sur différentes particularités qui m'importaient de savoir, pour en porter un jugement solide. Dans la grande fermentation qu'il y a actuellement dans la cour de Londres, vous devez être bien attentif,

afin de vous orienter sur tout ce qui se passe, afin de pouvoir m'en faire vos rapports de la manière la plus exacte. Au surplus, j'ai tout lieu de croire que parmi ces circonstances la France se prendra comme il faut et ne laissera pas d'en tirer tout le parti qui sera possible pour amener la cour de Londres à assurer la tranquillité du Nord et en ôter tout l'ombrage, son ministre à Vienne ayant déjà donné à entendre en termes bien clairs qu'il ne suffisait point de prôner les sentiments pacifiques de la cour de Pétersbourg, qu'il fallait qu'ils se manifestassent, et que la France ne serait pas tranquille, tandis que celle-là continuerait ses démonstrations guerrières.

Federic.

Nach dem Concept.

4935. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 11 mai 1751.

Votre dépêche du 30 de ce mois m'a été bien rendue. Vous devez remercier fort poliment de ma part le roi de Suède de l'information qu'il m'a bien voulu donner par vous de ce qui lui était revenu touchant les armements navals qu'on avait préparés dans les ports de Pétersbourg, Réval et Kronstadt.

Quoique je serais bien aise de savoir ce qu'on en aura appris à la suite, je suis cependant persuadé que la cour de Pétersburg n'a point d'autres vues là-dessus que de renouveler ses ostentations ordinaires, qui ne m'embarrasseront point, mais qui ne laisseront pas de durer au moins jusqu'à ce que la Diète à assembler en Suède sera finie.

Au surplus, comme je vous ai déjà fait informer du gros paquet de Constantinople que le comte de Barck a reçu du sieur Celsing et qu'il a envoyé à sa cour par un courrier que celle de Vienne a dépêché au comte de Goës, vous devez tâcher d'être bien informé de ce que ces dépêches, qui apparemment doivent être d'importance, ont apporté, afin de pouvoir m'en informer exactement.

Federic.

Nach dem Concept.

4936. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 10. Mai: „Votre Majesté saura déjà qu'il a passé hier par ici un courrier danois venant de Russie et allant à Copenhague. Nous avons appris depuis qu'il avait remis en passant à M. de Thienen une lettre du comte Lynar, portant en substance que l'on venait d'apprendre à Pétersbourg l'évènement de la mort du roi de Suède, et que la manière dont le ministère russien avait reçu cette nouvelle,

Potsdam, 11. Mai 1751.

Ich finde noch nicht, dass die Declaration des Bestushew eben sehr avantageuse wäre. So lange Russland noch mit seinen Ostentationen nicht aufhöret, noch sich mit der Declaration des Königs von Schweden contentiren, sondern von denen Ständen des Reichs etwas

donnait tout lieu d'espérer que la tranquillité du Nord ne souffrirait aucune altération; que lui, comte de Lynar, ne doutait pas que la Suède ne s'abstînt d'envoyer le transport de troupes en Finlande, lorsqu'elle serait informée des dispositions pacifiques de la cour de Russie, que cette dernière resterait tranquille, mais qu'elle ne désarmerait cependant pas encore, et que cela durerait vraisemblablement jusqu'à la Diète de Suède, et jusques à ce que les États du royaume eussent confirmé la déclaration du nouveau Roi. Tel est le précis de cette lettre, qui, quoique laconique et conçue en termes généraux, insinue cependant assez clairement que le Chancelier a renoncé aux partis violents et qu'il se propose simplement de continuer ses démonstrations et ses chicanes."

neues verlangen will, so seind die Sachen in keiner avantageusen Situation.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

4937. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 13. Mai: „Le nouveau landgrave de Hesse-Cassel vient d'envoyer le major général baron Dieden de Fürstenstein, commandeur de l'ordre teutonique, à Votre Majesté, muni d'une lettre de créance, pour notifier formellement à Votre Majesté son avènement au gouvernement des États de Hesse-Cassel après le décès de feu le roi de Suède, son frère, et pour demander en même temps la continuation des bonnes grâces et de la protection de Votre Majesté pour ce Prince et pour sa maison, en lui recommandant en général ses intérêts et en particulier quelques-uns qui le touchent d'assez près, et en laissant au bon plaisir de Votre Majesté quand Elle trouvera à propos de renouveler les anciennes alliances qui ont toujours subsisté entre les deux maisons et qui ont été renouvelées jusqu'ici à chaque changement de règne de part et d'autre."[1]

Potsdam, 14. Mai 1751.

Recht gut. Ich habe Meines Ortes nichts gegen die Erneuerung der alten Allianz zu sagen und wünsche vielmehr dem Departement Glück zu dem davon fallenden Présent. Weil Ich in etlichen Tagen nach Berlin komme, so werde Ich den Generalmajor von Dieden alsdann dort sehen, und kann er mit dem von Wulfwenstjerna alsdenn zugleich bei Mir kommen und mit einander abgethan werden.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

[1] Vergl. Bd. II, 355.

4938. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Chambrier berichtet, Paris 3. Mai: „Il m'est revenu que dans les différentes choses qui se sont dites mardi dernier[1] entre le marquis de Puyzieulx, le comte Kaunitz et le comte d'Albemarle, le premier avait dit aux deux autres que le roi de France était las de voir l'incertitude dans laquelle on était sur la paix ou sur la guerre; qu'après tout ce que Sa Majesté Très Chrétienne avait fait pour procurer la première, et les soins qu'elle s'était donnés pour la rendre stable, elle ne pouvait se refuser de voir avec surprise que l'Europe ne fût pas tranquille. Que ces deux ambassadeurs avaient répondu qu'il leur paraissait que tout était en paix, et que c'était pour prévenir ce qui pourrait la troubler, que leurs cours s'étaient employées avec tant d'empressement à calmer les craintes de la Russie. A quoi le marquis de Puyzieulx avait répondu que, si la Russie avait pu croire sincèrement qu'elle eût réellement quelque chose à appréhender, la déclaration que le roi de Suède avait faite en montant sur le trône, était plus que suffisante pour calmer la Russie."

Nach dem Concept.

Potsdam, 15 mai 1751.

J'ai vu par votre rapport du 3 de ce mois tout ce qu'il contient touchant les choses qui se sont dites entre le marquis de Puyzieulx et les deux ambassadeurs des cours de Vienne et de Londres, et il n'est pas à douter que la fermeté que le marquis de Puyzieulx fait paraître aux ministres des deux susdites cours, ne doive faire un grand effet sur ceux-ci et opérer le succès le plus favorable que nous saurions désirer.

Federic.

4939. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 15 mai 1751.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 5 de ce mois. J'ai été bien aise que vous ayez prévenu mes ordres touchant les prétentions des Hollandais sur la Silésie,[2] et la réponse que vous avez donnée à ceux qui vous ont sondé à ce sujet, est parfaitement conforme à mes intentions. Vous avez d'ailleurs très bien fait d'en avertir le sieur Dewitz. Comme vous n'avez rien touché encore dans vos rapports de ce qui regarde les succès des nouveaux arrangements des finances de la Reine-Impératrice, et que je souhaiterais cependant d'être instruit au mieux si cette Princesse en a déjà réussi ou non, que, toutes ses dépenses ordinaires et extraordinaires faites, elle puisse mettre à part annuellement des sommes dans quelque trésor d'épargne, vous devez employer toute votre adresse et savoir-faire, afin de pouvoir m'expliquer, au plus juste qu'il sera possible, cet énigme.

[1] 27. April. Vergl. S. 358. — [2] Vergl. Bd. II, 237. 264.

Si votre prédécesseur a accusé juste, quand il m'a assuré que l'Impératrice-Reine s'était vu obligée de faire un prêt de quelques cent mille florins pour subvenir aux frais de son voyage à Presbourg et qu'elle n'était point exacte à payer ses anciennes dettes, l'on doit croire qu'elle n'a point d'argent en réserve, mais quand je considère d'un autre côté combien elle a retranché de ses dépenses, et les sommes considérables qui lui doivent revenir de ses nouveaux arrangements de finances, je suis assez porté à croire qu'elle en doit garder des sommes pour les mettre dans quelque épargne. Ce que vous tâcherez de bien approfondir, afin de pouvoir m'en donner des notices exactes Vous observerez, au surplus, que vous ne toucherez rien de tout ceci que dans les dépêches que vous m'adresserez immédiatement et à moi seul.

Au reste, je suis bien curieux encore de savoir si vous n'avez point encore eu de réponse de votre ami en Hollande touchant la vente de mes domaines.

Federic.

Nach dem Concept.

4940. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 17 mai 1751.

Milord. Selon la confiance établie entre nous, je veux bien vous communiquer que j'ai vu des lettres de Pétersbourg à la date du 1er de ce mois de très bonnes mains,[1] qui assurent positivement que la déclaration du roi de Suède en montant au trône avait paru tout-à-fait satisfaisante à la cour et au ministère de Russie, de façon qu'on ne regardait absolument plus cette affaire que comme finie.

Je ne sais pas si je dois attribuer au peu de secret qu'il y a peut-être encore à la cour de Bonn sur les affaires, que ces susdites lettres ajoutent que celle de Pétersbourg avait des avis sûrs que la France avait trouvé moyen de contracter un nouveau traité de subsides avec l'électeur de Cologne, où entre autres stipulations il y avait que les troupes de celui-ci ne seraient employées que dans la Basse-Saxe et au Bas-Rhin, pour le service de la France et de ses alliés. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

4941. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Rohd berichtet, Stockholm 7. Mai: „On peut supposer avec fondement que déjà, même du vivant du feu Roi, dans les derniers temps de son règne, la fatale

Potsdam, 18 mai 1751.

J'ai reçu votre rapport du 7 de ce mois. La situation favorable

[1] Pretlack an Rosenberg in Kopenhagen und an Richecourt in London.

animosité qui subsistait entre les deux partis, a commencé à baisser peu à peu. L'union parfaite qu'on a vue dans le corps du Sénat, a influé sur tous les membres du gouvernement, et la conduite sage et suivie que celui-ci a tenue, tant par rapport aux affaires du dehors qu'à l'égard de l'intérieur du royaume, jointe à la douceur dont on en a usé, ont servi à émousser la vivacité des sentiments contraires et à adoucir leur aigreur. La Russie même a contribué à faire revirer des gens de son parti, par la hauteur qu'elle a affectée sur la Suède dans ses déclarations, dont le langage a révolté tous ceux qui aimaient l'indépendance de leur patrie. A quoi l'on peut ajouter que la bonté du cœur et l'affabilité que Leurs Majestés aujourd'hui régnantes ont constamment témoignées à tout le monde, et l'heureuse perspective de leur règne, établi sur ces principes aussi bien que sur la naissance de plusieurs princes, ont réuni les affections en leur faveur et ont, à l'aide du temps, ralenti l'impétuosité des haines particulières à l'avantage du bien public. L'assiette des esprits s'étant trouvée telle à la mort du feu Roi, il n'est pas étonnant que tous aient concouru également à témoigner leur zèle au nouveau règne."

Nach dem Concept.

des affaires en Suède me comble de joie, et je souhaite sincèrement qu'elle puisse être de la plus longue durée.

Au reste, je veux bien vous dire, quoiqu'uniquement pour votre direction seule, que j'ai vu en dernier lieu des lettres de très bonnes mains qui portaient que la cour de Russie et son ministère étaient parfaitement satisfaits de la déclaration du roi de Suède, de façon que par là ils regardaient l'affaire en controverse comme entièrement terminée.

Federic.

4942. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Chambrier berichtet, Paris 7. Mai, über eine Unterredung mit dem Marquis Puyzieulx, der ihm Mittheilungen über den Gegenstand der Conferenz vom 27. April[1] mit den Grafen Kaunitz und Albemarle gemacht hat. „A peine me trouvai-je seul avec lui, qu'il me donna à lire un papier contenant l'information que les deux ambassadeurs lui avaient faite, et un autre écrit de la réponse que le marquis de Puyzieulx leur avait faite.

Le premier écrit contient, autant que je puis m'en ressouvenir, que le ministère britannique propose que la France s'engage, par une déclaration verbale ou par écrit, à ne point aider à secourir ou favoriser la Suède, au cas que cette couronne changeât la forme de son gouvernement.

[1] Vergl. S. 361.

Potsdam, 18 mai 1751.

Votre dépêche du 7 de ce mois m'est heureusement parvenue. J'ai trouvé bien justes les réflexions que vous avez faites au sujet des deux écrits que M. de Puyzieulx vous a laissé lire. Du reste, la fermeté avec laquelle ce ministre poursuit le système qu'il s'est établi relativement aux affaires du Nord et de l'élection d'un roi des Romains, me charme extrêmement.

Quant à celles du Nord, je veux bien vous confier, quoique pour votre direction seule et avec

Si la France consent à donner une pareille déclaration, la Grande-Bretagne s'engagera formellement à ne point secourir celui qui troublerait le repos dans le Nord, bien entendu qu'au moyen de ce double engagement la France ne mettra plus aucun obstacle à l'élection d'un roi des Romains en la personne de l'archiduc Joseph, et qu'elle l'aidera plutôt.

La réponse du marquis de Puyzieulx a été: Que le Roi son maître ne balancera point de déclarer qu'il ne se mêlera point ni directement ni indirectement du gouvernement de Suède, bien entendu que la Russie donnera un acte, garanti par l'Angleterre et l'Impératrice-Reine, de ne point inquiéter la Suède au sujet de la forme de son gouvernement, qui, dans tous les temps, doit dépendre de la souveraineté indépendante des États. Quant à l'élection d'un roi des Romains, la France s'en était suffisamment expliquée au mois d'octobre."

défense de n'en parler à qui que ce soit, excepté le marquis de Puyzieulx, que j'ai vu des lettres écrites à Pétersbourg de très bonnes mains et sur lesquelles l'on peut tabler, que la cour et le ministère de Russie sont très satisfaits de la déclaration que le roi de Suède a faite en montant au trône, de façon qu'on pourrait regarder les différends de la Russie avec la Suède comme tout-à-fait assoupis et finis.

Sur ce que vous me marquez du voyage que le roi de France va faire à Compiègne, je vous dirai que, comme le temps de ce voyage tombe justement dans le mois où vous viendrez me voir à Wésel, il en arrivera que vous ne saurez point vous rendre à Compiègne.

Au surplus, vous direz de ma part au chambellan d'Ammon que, pour ne manquer du tout des nouvelles de France tandis que vous serez absent, ma volonté était que, dès que vous serez parti de Paris pour faire le tour à Wésel, il doive me faire ses rapports de ce qu'il apprendra sur ses lieux, jusqu'à ce que vous y serez de retour, et qu'il n'aurait alors qu'à m'adresser immédiatement ces rapports, sans qu'il en envoie des doubles au département des affaires étrangères.

Nach dem Concept. Federic.

4943. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 18 mai 1751.

Votre dépêche du 8 de ce mois m'est bien entrée. Je me réfère ici à ce que je vous fais parvenir par la dépêche d'aujourd'hui du département des affaires étrangères, et je veux bien vous dire outre cela pour votre direction que tout est actuellement en grande fermentation dans le ministère britannique; que les Pelham s'y sont procuré une supériorité décidée, qu'ils obligeront sans doute le duc de Bedford avec le comte de Sandwich à quitter leurs postes, et, comme alors plusieurs autres pourront les suivre, il y a toute apparence qu'il se formera une opposition de considération contre le ministère, à la tête de laquelle le duc de Bedford pourrait bien se mettre.[1] Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 348.

4944. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 18 mai 1751.

Votre dépêche du 4 de ce mois m'a été bien rendue. M'étant assez étendu dans celle qui vous parviendra du département des affaires étrangères, sur ce qui regarde les affaires du Nord, je me borne à vous dire encore que j'attends avec impatience d'apprendre par vous de quelle manière cette fermentation dans le ministère britannique aura fini, et les suites qui en succèderont. Je demande d'ailleurs votre sentiment si le duc de Cumberland, poussé du ressentiment qu'il doit avoir de ce qu'on l'a exclu du conseil de la princesse de Galles, saurait bien se joindre au parti de l'opposition qui se formera contre le ministère et dont le duc de Bedford se mettra à la tête.

Federic.

Nach dem Concept.

4945. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 19. Mai 1751.

Des Königs Majestät haben befohlen, von Deroselben wegen Ew. Excellenz zu melden, wie Dieselbe nunmehro von allen denjenigen Königlichen Unterthanen, welche wegen ihrer Schiffe und Waaren durch englische Kapereien im letzteren Kriege Schaden und Verlust erlitten, ganz exacte Notices und Rechnungen, jedennoch nur unter der Hand und sonder Éclat, einzuziehen [hätten], damit daraus ein ordentliches und richtiges Liquidum constituiret werden und Se. Königl. Majestät im künftigen Jahre bei Bezahlung des letzteren Termins der auf Schlesien hypothecirten englischen Schulden Dero Gebrauch davon machen können; inzwischen der Secrétaire Michell nochmals erinnert werden sollte, bei allen nur dazu habenden Gelegenheiten, und so ofte als nur möglich sei, dieser Sache halber bei dem englischen Ministerio Erinnerung und Erwähnung zu thun, damit letzteres nicht in die Gedanken gerathe, ob sei die Sache in das Vergessen gekommen oder dass des Königs Majestät solche gar hätten fallen lassen.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

4946. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 20 mai 1751.

J'ai reçu votre rapport du 15 de ce mois et j'approuve entièrement la façon dont vous vous êtes conduit envers le comte Hennicke relativement à mes affaires.

J'attends à présent les propositions que celui-ci nous fera, si elles seront de nature à me convaincre de l'intention sérieuse de la cour de Dresde de vouloir contenter mes sujets préférablement à tous autres

créanciers de la *Steuer*, conformément au traité de paix de Dresde. En attendant pourrez-vous communiquer en son temps au comte Hennicke la désignation de ceux de mes sujets qui se sont adressés à vous pendant la dernière foire de Leipzig et dont les billets sont échus, tout ainsi que de ceux qui en ont reçu le payement en partie, afin qu'il voie que de notre côté nous procédons rondement et de bonne foi avec eux.

Au reste, direz-vous confidemment au comte Hennicke que nous entrevoyions très bien que les affaires de la *Steuer* prendraient une mauvaise fin au bout du compte, mais que, comme il ne pouvait pas être tourné en faute que la *Steuer* avait été surchargée de dettes pendant les temps passés, aussi nous n'y voulions rien perdre, et qu'on ne pouvait pas prendre mauvais que nous tâchions d'obtenir le nôtre; que le payement exact de mes sujets créanciers de la *Steuer* était tout ce que j'avais profité par la paix de Dresde, et qu'ainsi je m'y tiendrais d'autant plus ferme que je ne prétendais rien d'injuste à ce sujet.

Quant aux prétendues confidences du sieur Calkœn, vous savez mes intentions là-dessus,[1] lesquelles sont toujours les mêmes à cet égard.

Nach dem Concept. Federic.

4947. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 22 mai 1751.

Votre rapport du 10 de ce mois m'est bien entré, et c'est en conséquence des nouvelles qui nous viennent d'Angleterre qu'il est à présumer que la cour de Londres pourrait bien retirer son épingle du jeu par rapport aux affaires du Nord. Mais pour ce qui regarde l'affaire de l'élection d'un roi des Romains, il me paraît qu'on se roidira plus là-dessus et qu'on laissera plutôt tomber tout-à-fait l'affaire que de se relâcher du projet qu'on a adopté.

Federic.

Nach dem Concept.

4948. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 22 mai 1751.

Vos dépêches du 7 et du 11 de ce mois me sont parvenues à la fois, et vous continuerez toujours d'être bien attentif sur ce que deviendront les affaires entre les deux secrétaires d'État et leurs partis[2] et de quelle manière la cour de Londres se décidera à la fin tant à l'égard des affaires du Nord qu'au sujet de l'élection d'un roi des Romains, et je m'attends de vous que vous tâcherez de rendre vos rapports également intéressants, tout comme vous l'avez fait jusqu'à présent.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 288. — [2] Vergl. S. 364. 365.

4949. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Berlin, 22 mai 1751.

J'ai été bien aise d'apprendre par votre rapport du 11 de ce mois qu'on a eu le bonheur de découvrir à Stockholm un des principaux traîtres[1] et je ne doute point qu'on ne tire bien des lumières de lui pour découvrir ses complices. Vous pouvez voir par là combien j'ai eu de raison de faire souvent avertir par vous le ministère de Suède d'être sur ses gardes sur les pratiques sourdes de la Russie et de tâcher de découvrir les traîtres et les faux frères.

Je suis encore du même sentiment et j'estime que le ministère de Suède ne doit point se fier encore aux paroles emmiellées du chancelier de Russie, qui, animé par les Autrichiens, ne laissera pas de continuer ses pratiques et menées en Suède, et en conséquence il est indispensablement nécessaire que le ministère de Suède tâche de connaître ceux qui sont partisans de la Russie.

Federic.

Nach dem Concept.

4950 AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 22 mai 1751.

J'ai reçu votre rapport du 12 de ce mois et je suis de l'opinion que ceux qui supposent que la Russie ne retirera pas ses troupes ni ne finira ses ostentations, avant que la Diète de Suède ne soit finie, ne conjecturent point mal; mais je suis bien persuadé que, malgré cela, tout se passera tranquillement.

Federic.

Nach dem Concept.

4951. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A COPENHAGUE.

Berlin, 22 mai 1751.

J'ai vu par votre dépêche du 15 de ce mois ce que vous continuez à m'y mander de favorable touchant les bonnes dispositions de la cour de Danemark relativement à la Suède, et je suis très persuadé que, quand le courrier envoyé en dernier lieu par le comte Lynar à Copenhague y sera arrivé, la cour de Danemark, en conséquence des bons avis qui me sont déjà revenus sur cet envoi,[2] sera encore plus indisposée contre celle de Pétersbourg.

Quant à vous, vous devez tâcher, sans cependant y paraître, d'insinuer par la quatrième main au ministère de Danemark que ce n'étaient point du tout les démarches des Suédois que la cour de Danemark avait

[1] Wijkmann. — [2] Vergl. S. 359.

à craindre, mais bien celles de la Russie, qui voulait être l'arbitre souverain du Nord.

Federic.

Nach dem Concept.

4952. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Berlin, 25 mai 1751.

Votre rapport du 14 de ce mois m'est bien entré, et j'applaudis fort aux sentiments du marquis de Puyzieulx par rapport aux affaires du Nord. Il sera à voir comment la Russie s'expliquera. En attendant, je suis d'opinion que la Russie ne se roidira pas trop, mais qu'en diminuant peu à peu ses ostentations elle se retirera du jeu.

Federic.

Nach dem Concept.

4953. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 26. Mai 1751.

Es ist recht gut, dass es soweit ist; sie wollen uns aber ein Stück Papier theuer verkaufen.

Podewils berichtet, Berlin 26. Mai: „Votre Majesté verra par la dépêche cijointe. de M. de Pollman de Ratisbonne [17. Mai] que l'importante affaire de la garantie de l'Empire de la paix ds Dresde est parvenue enfin heureusement à un tel point de maturité, par le *Reichsgutachten*[1] de tout le Collège Électoral, de celui des Princes et des Villes de l'Empire, sans la moindre contradiction de qui que ce soit, qu'il ne manque plus que la ratification de la cour de Vienne pour en faire une loi de l'Empire.

. . . Le zèle et l'empressement avec lequel la cour de Vienne s'est prêtée à cette affaire, contre l'attente de tout le monde tant à la Diète de Ratisbonne que dans tout le reste de l'Europe, fait assez voir qu'elle veut mettre par là Votre Majesté dans le tort par rapport à l'accomplissement entier de la paix, si la négociation de Vienne par rapport à la liquidation de dettes et l'affaire du commerce devait devenir infructueuse."

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

4954. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 26. Mai 1751.

Nachdem des Königs Majestät den mit letzterer Post eingekommenen Bericht vom 22. dieses des Herrn von Maltzahn zu Dresden mit aller Attention gelesen, so haben Dieselbe ersterem darauf zu antworten

[1] D. d. Regensburg 14. Mai 1751.

befohlen, wie Höchstdieselbe Sich einmal an den buchstäblichen Einhalt des 11. Articul vom dresdenschen Friedenstractat hielten und davon nicht abgehen, auch nicht ein mehreres, aber auch nicht ein wenigeres von dem sächsischen Hofe fordern würden. Es würden Se. Königl. Majestät nurerwähnten Hof nicht zur Zahlung pressiren, wenn selbigem die Fonds dazu fehleten; da solcher aber jetzo Geld von Hannover erhielte und selbst des Königs von Engelland Intention und Verlangen wäre, dass mit solchem Darlehn hauptsächlich die preussischen Steuercreditores abgeführet werden sollten, so könnten Se. Königl. Majestät auch von Dero gerechten und billigen Forderung, dass nämlich die Steuerscheine Dero Vasallen, Unterthanen und Bedienten, so wie solche fällig würden, bezahlet werden müssten, nicht abgehen. Allen anderen Subtilitäten und Sophismen, welche man dagegen dortiger Seits anzubringen vermeinete, könnten Höchstdieselbe weder Glauben noch Beifall geben. Dieweilen auch der regierende Fürst von Anhalt sowohl als der Fürst Moritz nach mehrer Anzeige der hierbei kommenden abschriftlichen Schreiben des Königs Majestät ersuchet hätten, durch Dero Minister zu Dresden dem sächsischen Hof die solenne Aufkündigung deren in der sächsischen Steuer habenden Capitalien thun zu lassen, damit solche kommende Michaelismesse bezahlet werden würden, so wollen Se. Königl. Majestät, dass solche Aufkündigung durch den Herrn von Maltzahn in Namen gedachter Fürsten sofort geschehen und derselbe fordersamst dazu instruiret werden soll.

Da auch gedachter Herr von Maltzahn in einem besonderen Postscripto seiner Relation das extraordinaire Betragen und ungereimtes Emportement des Grafen Brühl bei Gelegenheit der Mniszechschen Affaire[1] gemeldet, als wollen des Königs Majestät, wie gedachtem Herrn von Maltzahn deshalb geantwortet werden solle, dass Höchstderselbe an dem Zorn und Emportement erwähnten Grafen von Brühl nicht viel gelegen sei, indess der von Maltzahn dennoch die wohlgesinneten auswärtigen Ministres am dresdenschen Hofe von der wahren Beschaffenheit der Sache und der von Graf Brühl darüber bezeigten wunderlichen Conduite informiren soll, Ew. Excellenz aber sowohl den Lord Tyrconnell als auch den p. von Chambrier in einer besonderen Dépêche, und wo es sonsten etwa nöthig, darüber präveniren möchten, damit nicht der sächsische Hof die Sache unter einer falschen Gestalt ausbringen und vorstellig machen möchte.

Weilen auch gestern der Etatsminister Graf von Münchow durch eine besondere Estafette seinen Bericht über die von dem wienerschen Hofe dem Herrn von Dewitz gethane neuerliche Proposition eingesandt hat, des Königs Majestät aber gedachten Herrn Grafen von

[1] Graf Mniszech, Schwiegersohn des Grafen Brühl, war in einer Streitsache mit einem preussischen Unterthanen, Lazarovius, vor das preussische Gericht in Königsberg citirt worden, worin Mniszech eine Beleidigung gegen sich und die Republik Polen erblickte.

Münchow darauf sogleich beschieden haben, sodass die Antwort noch gestern Abend mit der reitenden Post nach Breslau abgegangen, so habe Ew. Excellenz anliegende Abschrift der Anfrage sowohl als der darauf erfolgten Antwort communiciren und von Sr. Königl. Majestät wegen melden sollen, wie Ew. Excellenz von dieser Sache ein kurzes, aber dennoch deutliches und wohlgefasstes Promemoria aufsetzen lassen und solches dem Baron Chambrier, Herrn von Klinggräffen zu Wien und dem Secrétaire Michell zu London communiciren lassen möchten, damit der wienersche Hof präveniret werde, nicht, wie Sr. Königl. Majestät eigener Ausdruck war, einen Coq-à-l'âne daraus machen und andere Höfe deshalb gegen Deroselben präveniren könnte. Was das vor den Baron Chambrier zu sendende Promemoria anlanget, solches wollen des Königs Majestät nach Potsdam eingesandt haben und selbiges alsdenn Selbst absenden.

Ich füge bei dieser Gelegenheit die von Ew. Excellenz mir gnädig communicirte Pièces erwähnte Sache[1] betreffend hier bei.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

4955. AU CHAMBELLAN D'AMMON A PARIS.

Potsdam, 29 mai 1751.

Comme je suppose que le baron Le Chambrier sera déjà parti de Paris quand la présénte vous arrivera, je vous adresse un ordre qui lui a été expédié de ma part pour lui adresser le mémoire qu'on y a joint.[2]

Mon intention est que vous ne devez faire aucun autre usage dudit mémoire que de le faire lire au marquis de Puyzieulx à quelque occasion convenable, afin qu'il soit instruit de la situation où je suis avec la cour de Vienne touchant les différends à régler encore avec elle, et qu'il ne soit pas prévenu des Autrichiens en cas qu'ils veuillent représenter ces choses sous de fausses couleurs.

Federic.

Nach dem Concept.

4956. AU CHAMBELLAN D'AMMON A PARIS.

Potsdam, 29 mai 1751.

Puisque je dois compter que la présente vous arrivera quand le baron Le Chambrier se sera mis en chemin pour venir me trouver à Wésel, et que mon intention est que pendant son absence vous devez me faire chaque jour de poste votre dépêche immédiatement, et sans envoyer des doubles au département des affaires étrangères, de ce qui se passe à vos lieux, je vous fais celle-ci pour vous dire que, le baron Le Chambrier m'ayant marqué à l'ordinaire dernier que le marquis de Puyzieulx, lui ayant parlé au sujet de l'affaire de l'élection d'un roi des Romains et de quelle manière il s'était expliqué au comte Albemarle

[1] Das nähere darüber siehe S. 410. — [2] Vergl. die vorige Nummer.

là-dessus, s'était exprimé à lui, Chambrier, d'une manière à le laisser penser qu'il espérait de plus en plus que ce qu'il lui avait toujours dit, aurait lieu, qui était que les cours de Londres et de Vienne n'oseraient pas brusquer l'élection qu'elles désiraient — ma volonté est que vous devez faire de ma part un compliment à M. de Puyzieulx de ce qu'il avait si bien conjecturé sur cette affaire-là, parceque, par un effet du langage ferme que la cour de France avait tenu depuis quelque temps sur cet article, les cours de Londres et de Vienne paraissaient effectivement avoir renoncé au dessein de brusquer cette élection, et que mes lettres de Vienne me remarquaient que le baron de Bartenstein s'en était expliqué depuis peu à quelqu'un de ses confidents que l'affaire de l'élection était principalement l'ouvrage du roi d'Angleterre, mais comme on rencontrait dans l'exécution actuellement trop de difficultés, on prendrait patience en attendant des circonstances plus favorables, persuadé d'ailleurs que, si le cas de vacance existait un jour, on ne pourrait pas jeter les yeux sur un autre candidat que sur un des Archiducs; qu'à la vérité le roi d'Angleterre avait insisté à Vienne qu'on gagnât les Princes dont les suffrages étaient indispensablement nécessaires et qu'on satisfît en conséquence l'Électeur palatin et la Saxe sur leurs prétentions, mais qu'à Vienne on ne connaissait point les premières, et qu'à l'égard de la Saxe on était persuadé que, les liquidations faites réciproquement, celle-ci resterait redevable. L'on ajoutait dans mes lettres que le susdit baron Bartenstein n'avait jamais voulu s'ouvrir sur moi à cette occasion, se renfermant en propos généraux que l'élection rencontrerait actuellement trop de difficulté.

J'ai reçu votre dépêche du 16 de ce mois au sujet des mémoires du sieur Francheville qu'on vous a envoyés. Bien que vous souhaitez qu'on vous eût marqué si l'on trouve lesdites observations fondées et jusqu'à quel point vous y puissiez adhérer, la chose est cependant impossible de mon côté, par le peu d'information que j'ai des circonstances qui regardent le commerce avec la France, ainsi que je me vois obligé d'abandonner tout cela à votre dextérité et savoir-faire et de vous renvoyer à vos instructions. En attendant, j'ai trouvé bon d'en consulter le banquier Splitgerber, pour avoir son avis sur les mémoires dudit sieur Francheville, de même que sur les remarques du sieur Trudaine que vous m'avez envoyées à la suite de votre dépêche du 16 d'avril. Comme le sieur Splitgerber m'a remis par écrit les observations qu'il a faites là-dessus, je vous les adresse ci-closes, afin qu'elles vous servent de direction dans votre commission, laissant le reste à votre pénétration et au zèle que j'ai reconnu depuis si longtemps de vous pour le bien de mon service et de mes intérêts, de façon que je suis persuadé que vous contribuerez de votre mieux à ce que le projet du traité que vous minuterez avec le sieur Trudaine, soit tout à-fait avantageux à moi et à mes sujets commerçants en France.

Federic.

Nach dem Concept.

4957. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 29 mai 1751.

J'ai reçu votre dépêche du 18 de ce mois et je vous enjoins de faire un compliment bien obligeant de ma part au comte Tessin des soins qu'il a eus, pour mettre en train la correspondance entre les sieurs de Greiffenheim et de Wulfwenstjerna.[1]

Au reste vous observerez d'omettre à l'avenir dans vos relations chiffrées les expressions *j'eus l'honneur* etc., *dans le plus profond respect* etc., *très humblement* et autres pareilles, puisque, outre que ce ne sont que des termes et mots usés, elles ne sauraient convenir au chiffre, ne faisant que l'allonger inutilement, le chiffre ne devant servir que pour les affaires et des réalités.

Federic.

Nach dem Concept.

4958. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A COPENHAGUE.

Potsdam, 29 mai 1751.

Vos deux rapports du 22 de ce mois me sont bient entrés. J'ai mes bonnes raisons pour croire que la cour de Danemark a été très mal édifiée des dernières dépêches qu'elle a reçues par courrier de Russie. Vous ne tarderez peut-être pas longtemps à vous en convaincre. Quant au comte de Rosenberg, vous ne manquerez pas de lui faire un compliment convenable sur l'ouverture qu'il vous a faite relativement à la réquisition dont il a été chargé de sa cour et de laquelle il s'est acquitté auprès de celle de Danemark.[2]

Pour ce qui concerne la comtesse de Bentinck, le comte de Tyrconnell saura dire le mieux à l'abbé Lemaire ce qu'il a pu faire jusqu'ici, et les termes auxquels il en est actuellement avec cette femme altière et capricieuse. Je n'ai rien négligé de mon côté pour la rendre raisonnable, mais j'avoue qu'elle ne l'est point du tout sur l'article de l'accommodement en question.[3]

Federic.

Nach dem Concept

4959. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 29 mai 1751.

J'ai reçu votre rapport du 19 de ce mois. Je suis persuadé que vos amis vous ont accusé juste, quand ils vous ont dit que, l'affaire

[1] Vergl. S. 328. — [2] Graf Rosenberg hatte dem preussischen Gesandten mitgetheilt, dass er auf Befehl des kaiserlichen Hofes die Mitwirkung des dänischen Gesandten in Regensburg behufs Ertheilung der Reichsgarantie für den Dresdner Frieden (vergl. S. 368) erbeten habe. — [3] Vergl. S. 300 Anm. 1.

de l'élection rencontrant actuellement trop de difficulté dans son exécution, la cour de Vienne s'aviserait de la laisser en arrière, en attendant des circonstances plus favorables. Il n'est point à douter que cette cour, selon son langage ordinaire, ne laissera pas de rapporter ceci à sa modération; cependant ceux qui envisagent les choses par leur vrai principe, démêleront aisément que cette prétendue modération n'est qu'une suite de la mort du prince de Galles et de la fermeté de la France dans ses déclarations qu'elle a faites aux ministres autrichien et d'Angleterre;[1] circonstances qui ont empêché que la cour de Londres n'ait voulu se prêter aux instances que celle de Vienne lui a faites pour brusquer l'élection.

Pour ce qui regarde l'avance que vous avez faite de trois quartiers de pension à quelqu'un et de quelques autres menues dépenses, le conseiller privé Eichel aura soin de faire payer le montant de 370 florins à votre banquier Scheel à Berlin, dès qu'il lui fera présenter votre quittance.

D'ailleurs la caisse de légation vous paiera le compte spécifié d'extraordinaires que vous avez envoyé au département.

Quant aux espèces frappées dans mes États dont la cour de Vienne, par un motif d'envie et de jalousie, a voulu empêcher de prendre cours dans ses pays, vous ne devez point être en peine là-dessus, parceque je suis persuadé qu'en très peu de temps ladite cour s'en ravisera et que ses États seront inondés de ces espèces.

Federic.

Nach dem Concept.

4960. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 29 mai 1751.

Milord. Le courrier que j'avais envoyé depuis plus de trois semaines à Baireuth[2] n'ayant été de retour que hier, je vous communique ci-clos la lettre en original qu'il m'a rapportée du Margrave, en vous priant de vouloir bien me marquer ce que j'aurai à lui répondre sur les articles qu'elle contient, en me renvoyant l'original de la lettre. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

4961. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 30 mai 1751.

Comme milord Tyrconnell vient de me marquer que sa cour l'avait chargé de faire de nouvelles instances auprès de moi en faveur de la

[1] Vergl. S. 363. — [2] Vergl. S. 345.

Saxe touchant les affaires de la *Steuer*, mon intention est que vous deviez lui parler là-dessus et lui expliquer en détail les fortes raisons que j'avais pour ne point pouvoir me départir de ce que le traité de Dresde dispose à cet égard, parcequ'il n'y aurait plus de sûreté alors que jamais la Saxe remplît ses engagements pris pour satisfaire mes sujets créanciers de la *Steuer;* que c'était le seul bénéfice que j'avais remporté par le traité de Dresde, et que, si je m'en écartais une fois, mes sujets créanciers en seraient absolument perdus et ruinés; car quelque assurance que la Saxe offrirait au moyen d'une nouvelle convention à faire, elle ne serait pas plus scrupuleuse à ne point remplir ses nouveaux engagements, qu'elle n'a été jusqu'ici à ne pas remplir ceux qu'elle a pris par un traité solennel de paix. Vous entrerez d'ailleurs avec Milord dans toutes les raisons que je vous ai déjà suppéditées[1] à l'occasion du dernier *promemoria* que le sieur de Maltzahn nous a envoyé de la part du ministère de Dresde, et vous accompagnerez tout cela de compliments bien polis, afin de marquer à milord Tyrconnell combien j'étais fâché de ne pouvoir marquer dans cette occasion les grands égards que j'ai pour tout ce qui peut plaire à la France, vu que mes intérêts et la conservation de mes sujets en souffriraient un préjudice trop notable. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

4962. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 30 mai 1751.

Milord. Je me flatte que vous ne voudrez point douter de la satisfaction extrême que j'ai eue, et du gré particulier que je vous ai de ce que vous m'avez bien voulu communiquer des dépêches intéressantes que vous venez de recevoir de votre cour, et vous pouvez compter que je vous en garderai un secret exact et absolu.

Quant aux affaires du Nord, j'ai tout lieu d'espérer que tout s'arrangera, à la fin, au gré et aux souhaits de la France et de ses alliés, et que la Russie même se lassera, à la fin, de ses démonstrations guerrières, qui ne laissent pas que de lui être à charge. D'ailleurs, il y a bien de l'apparence que la cour de Vienne s'avisera d'abandonner son projet de l'élection d'un roi des Romains en faveur de l'archiduc Joseph, et mes dernières lettres de Vienne me marquent que depuis peu le baron de Bartenstein s'est expliqué à ce sujet envers un de ses amis confidents que, vu que l'élection, ouvrage du roi d'Angleterre, rencontrait trop de difficultés dans l'exécution actuellement, on prendrait patience, en attendant des circonstances plus favorables, dans la persuasion qui, si le cas de vacance du trône impérial existait un jour, on ne pourrait jeter les yeux sur un autre candidat que sur un archiduc.

[1] Vergl. S. 342.

J'envisage l'affaire de la comtesse de Bentinck[1] comme finie, après la déclaration par écrit qu'elle vous a adressée. Je suis charmé de ce que cette femme a plié, à la fin, et qu'elle s'est mise à la raison; aussi je ne doute pas qu'on ne finisse heureusemeut avec elle conformément aux vues de la cour de France. Malgré tout cela, je ne saurais pas vous cacher que je crois qu'on aura bien de la peine encore d'amener la cour de Danemark à ce qu'elle entre en une alliance avec moi,[2] vu qu'elle a toujours marqué une certaine répugnance là-dessus dont il m'a été impossible jusqu'à présent de démêler les motifs. Quoi qu'il en arrive, l'on ne me saura jamais reprocher que j'aie mis le moindre obstacle à ce que cette alliance ne fût faite.

Au reste, je ne sais pas, entre nous dit, si la cour de Dresde mérite à juste titre l'attention que votre cour veut bien marquer pour elle, afin de faire de nouvelles instances à sa faveur relativement aux affaires de la *Steuer*. Comme je ne veux point vous ennuyer ici par de longs détails qui regardent cette affaire, je viens d'ordonner à mon ministre, comte Podewils, de vous informer au long de toutes les circonstances qui y ont du rapport, et de vous en donner tous les éclaircissements que vous saurez désirer afin d'être entièrement au fait de l'affaire. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

4963. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 31 mai 1751.

Milord. J'ai reçu la lettre que vous m'avez faite en me renvoyant celle du margrave de Baireuth.[3] Je suis tout prêt à lui communiquer ce que vous pensez touchant les articles au sujet desquels il souhaiterait quelque changement en sa faveur, si vous n'aimez mieux que, sous prétexte de mon départ instant, je suspende encore la correspondance jusqu'au temps de mon retour de Clèves; car je ne saurais vous cacher que dans les conjonctures présentes, où il paraît qu'il n'y aura guère à craindre pour la tranquillité publique, il me ferait de la peine de contribuer à ce que la France se chargeât de nouvelles dépenses, en formant de nouveaux traités de subsides, outre celles dont elle est déjà chargée. A mon avis donc, il me paraît convenir que, pendant mon absence d'ici et avant que je fisse quelque réponse positive au Margrave, vous écriviez à votre cour pour savoir ses intentions sur tous les points dont il est question encore, afin qu'à mon retour ici vous puissiez m'en faire communication et me mettre par là à même de pouvoir faire une réponse positive au Margrave en conformité des intentions de votre cour. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

---

[1] Vergl. S. 372. — [2] Vergl. S. 298. 299. — [3] Vergl. S. 373.

4964. AU MARGRAVE RÉGNANT DE BAIREUTH A BAIREUTH.

Potsdam, 31 mai 1751.

Monsieur mon Cousin. Le courrier que vous m'avez dépêché en dernier lieu, m'a fidèlement rendu les lettres que vous avez bien voulu me faire. Comme cet exprès n'a été de retour ici que presque à l'instant de mon départ pour me mettre en voyage vers Magdebourg et le pays de Clèves, et que je me vois par là hors d'état de pouvoir répondre précisément à ce qui fait le sujet principal de vos lettres, j'espère que Votre Altesse Sérénissime voudra bien agréer que je remette cette réponse jusqu'au temps que je serai de retour de mon voyage de Clèves.

Au surplus, je vous suis tout-à-fait obligé des nouvelles que vous me donnez de la Margrave, et je souhaiterais bien ardemment qu'elles puissent absolument calmer mes inquiétudes. Je compte que Votre Altesse Sérénissime sera contente de Cothenius et de ses soins, auxquels je désire que le succès réponde. Je me flatte que Votre Altesse Sérénissime voudra bien continuer de me faire part de l'état de ma sœur, même pendant mon voyage. Je suis infiniment sensible aux vœux obligeants que vous voulez bien faire pour moi à ce sujet; j'en connais la sincérité et vous en fais mes remercîments. Je prie Votre Altesse Sérénissime d'être bien persuadée de l'amitié véritable avec laquelle je suis, Monsieur mon Cousin, votre très affectionné cousin

Federic.

Nach dem Concept.

4965. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 31 mai 1751.

Pour répondre à votre rapport du 22 de ce mois, je vous dirai que je remarque de plus en plus, par tout ce qui me revient, que la cour de Vienne commence à s'adoucir, parcequ'elle s'aperçoit sans doute qu'elle a manqué ses vues en Angleterre. Vous ne l'en perdrez cependant pas moins de vue, elle avec toutes ses menées. Pour ce qui est des affaires de finance de cette cour, vous, qui êtes sur les lieux, pourrez le mieux approfondir leur véritable état, et si elles se trouvent en ordre ou non. Il est incontestable que les revenus de l'Impératrice-Reine ont considérablement augmenté par les dispositions qui y ont été faites; mais il est aussi à savoir d'un autre côté que cette Princesse est obérée de fortes dettes.

Quant à mes domaines en Hollande, je m'imagine que le prince d'Orange ne manque pas de volonté pour en faire l'acquisition, mais que c'est faute d'argent qu'il en est empêché. Quoi qu'il en soit, si vous pouviez faire réussir la vente desdits domaines dans le courant de

la présente année, je le reconnaîtrais comme un service essentiel que vous m'auriez rendu en cette affaire.

Federic.

Nach dem Concept.

4966. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 31. Mai, dass er gegen den Grafen Tyrconnell des allerhöchsten Auftrages in Betreff der sächsischen Steuerscheine[1] entledigt habe und dass Tyrconnell eine Reihe neuer Vorschläge zur Begleichung dieser Angelegenheit mache.

Magdeburg, 2. Juni 1751.

Es muss ihm ganz poliment geantwortet werden, wie Ich ihn bäte, Mich von dieser Sache nicht zu sprechen, nachdem Ich ohnmöglich mit einiger Sicherheit von dem Friedenstractat abgehen könnte.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

4967. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Magdebourg, 3 juin 1751.

J'ai reçu à la suite de votre dépêche du 29 dernier la désignation des billets de *Steuer* échus qui se trouvent entre les mains de mes sujets et dont on vous a présenté les originaux la foire passée.

Comme je vous ai déjà instruit, par les derniers ordres que je vous ai faits, sur les raisons très solides qui m'empêchent d'accepter les nouvelles offres que le ministère de Dresde m'a faites à ce sujet, je vous y renvoie, en vous réitérant encore que je suis fermement déterminé à ne m'écarter du tout de la disposition du traité de paix là-dessus.

L'évènement de la mort du Grand-Général de la couronne[2] doit vous faire redoubler d'attention pour être exactement informé quel sera le sujet à qui la cour de Dresde conférera cette charge importante, et quelles pourront être les conditions qu'elle pense de faire pour limiter le pouvoir de cette charge.

Quant à la négociation du chevalier Williams relativement au traité des subsides à faire avec la Saxe, je veux bien vous dire,[3] quoique pour votre direction seule et avec défense de ne vous ouvrir à personne qu'à moi seul là-dessus, que je viens de savoir de très bon lieu, qu'en conséquence des ordres que le sieur Williams a eus de sa cour par le dernier courrier qui lui en est arrivé, il ne doit que sonder celle de Dresde sur ses intentions pour faire le traité de subsides et sur la somme des subsides qu'elle souhaitera, mais de ne lui point offrir alors au delà de 100,000 écus, ni de lui accorder plus, quand même la né-

[1] Vergl. S. 374. — [2] Graf Joseph Potocki, gestorben 19. Mai 1751. — [3] Dieselbe Mittheilung erhält unter gleichem Datum Michell in London.

gociation en devrait échouer, ou que la France dût offrir le même subside ou plus encore.

J'apprends d'ailleurs que ledit Williams a présenté là-dessus un mémoire au comte de Brühl, pour lui faire connaître combien le roi d'Angleterre était porté de se lier avec la cour de Dresde d'une double façon, savoir en roi d'Angleterre et en électeur d'Hanovre, et que cette double liaison se ferait par l'accession de la Saxe au traité d'alliance fait entre les deux cours impériales et moyennant un traité de subsides à conclure; mais que la cour de Londres espérait à son tour que celle de Dresde se contenterait d'un subside raisonnable et médiocre.

Sur quoi le comte de Brühl a répondu que sa cour ne demandait pas mieux que de se lier étroitement avec celle de Londres, mais pour ce qui regardait les engagements à prendre entre les deux maisons électorales, il y avait déjà des traités antérieurs entre elles qu'on n'avait qu'à renouveler; mais pour ce qui regardait le traité de subsides à faire, que c'était un sujet qui pourrait tirer en conséquence, et que, par cette raison-là, la cour de Dresde espérait que l'Angleterre ne lui offrirait pas moins qu'un subside de cent mille livres sterling par an, payables à Leipzig, chaque terme six mois d'avance avec cinquante milles livres sterling, et que le traité serait conclu pour six ans.

L'on m'avertit que c'est avec cette réponse que le chevalier Williams a envoyé de retour son courrier, mais qu'il doutait lui-même que sa cour agréât la proposition; l'on craint encore que l'affaire touchant l'élection d'un roi des Romains ne se sache bien accrocher là-dessus, et que c'était par cette raison là que la cour de Dresde avait résolu d'envoyer encore le comte de Flemming à Londres, afin de voir si par sa présence ses demandes pourraient prendre faveur auprès de l'Angleterre.

Federic.

Nach dem Concept.

4968. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Magdebourg, 5 juin 1751.

Il m'a fait plaisir d'apprendre par votre rapport du 26 passé que le comte Barck a trouvé moyen de désabuser le marquis de Hautefort de la proposition incongrue et captieuse que le chancelier Ulfeld lui avait faite touchant une nouvelle négociation à entamer, pour que la Russie et la Suède retirassent réciproquement leurs troupes de la Finlande, et il n'y a rien de plus juste que la considération que le comte de Barck a faite là-dessus. C'est là où la cour de Vienne, au désespoir de se voir frustrée dans son attente par la déclaration que le roi de Suède a faite à son avènement à la couronne, souhaiterait de pouvoir ramener les choses, afin d'avoir de nouveau l'occasion de semer la zizanie et de brouiller les affaires, pour parvenir à ses vues. Mais comme

c'est principalement l'Angleterre qu'il faut considérer en tout ceci comme le grand mobile et qu'il [paraît] partout qu'elle ne croit pas de sa convenance d'entrer de nouveau en guerre, il faut espérer que la cour de Vienne échouera encore dans ce dessein et que les affaires du Nord se passeront encore tranquillement, quoique je ne doute guère que la Russie ne laissera pas de continuer ses démonstrations jusqu'au temps que la Diète de Suède aura fini.

Quant aux affaires de la Diète de Hongrie, quoiqu'elles ne m'intéressent guère et que je sois persuadé qu'il en résultera peu de chose, je souhaite cependant d'apprendre par vous quelle en aura été la fin et sur quel pied les affaires en sont restées.

Federic.

Nach dem Concept.

4969. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Magdebourg, 6 juin 1751.

Votre dépêche du 1er de ce mois m'est bien parvenue. Les anecdotes que je vous ai confiées par ma dernière dépêche, vous mettront assez à même pour en pouvoir juger que la Saxe n'obtiendra que difficilement de l'argent de l'Angleterre et qu'il s'en suivra ainsi de soi-même que la cour de Dresde se verra nécessitée de rengaîner ses flûtes.

Federic.

Nach dem Concept.

4970. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Magdebourg, 6 juin 1751.

Vous n'avez fait qu'effleurer par votre rapport du 25 de mai dernier l'article intéressant dont j'aurais souhaité d'être informé exactement par vous, savoir quelles peuvent avoir été les nouvelles contenues dans les dépêches apportées par le courrier arrivé en dernier lieu de Constantinople. Vous aurez donc soin de vous orienter suffisamment là-dessus, pour m'en pouvoir instruire avec toute la justesse et exactitude imaginable.

Federic.

Nach dem Concept.

4971. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A COPENHAGUE.

Voss berichtet, Kopenhagen 29. Mai: „Les ministres danois n'ont pas caché à l'abbé Lemaire l'arrivée et le renvoi du courrier du comte de Lynar[1] et lui ont

Magdebourg, 6 juin 1751.

Votre dépêche du 29 du mois dernier m'est bien parvenue. J'y

[1] Vergl. S. 367. 372.

même donné à connaître que ses dépêches avaient de nouveau roulé sur l'affaire de Holstein;[1] que la cour de Russie semblait toujours donner des espérances que le troc de ce duché pourrait avoir lieu, mais qu'à la vérité on était assez éloigné de se l'imaginer et de vouloir compter sur de pareilles assurances."

ai vu ce que vous m'y marquez concernant l'affaire qui fait actuellement l'objet de l'envoi de courriers entre les cours de Danemark et de Russie, et je vous recommande de continuer d'avoir beaucoup d'attention sur ce sujet, afin que vous puissiez m'informer au juste de tout ce qui pourra y avoir quelque rapport.

Federic.

Nach dem Concept.

4972. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Emden, 14 juin 1751.

Votre dépêche du 2 de ce mois m'est bien entrée, et je pense entrevoir par toutes les ouvertures qui ont été faites au comte Barck par le ministère autrichien, que, quoique les affaires du Nord ne conduiront pas à une guerre pour le moment présent, on voudra cependant employer beaucoup de finesse relativement à ces affaires, étant à présumer que chaque parti tâchera de faire de tout son mieux pour duper l'un l'autre et pour faire ses conditions aussi bonnes que possible. Je suis très persuadé que mes conjectures là-dessus ne sont pas tout-à-fait dépourvues de fondement.

Federic.

Nach dem Concept.

4973. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

[Wésel, 18 juin 1751].

Monsieur mon Frère. Rien ne pouvait me rendre l'arrivée du sieur de Chambrier plus agréable que la lettre obligeante dont Votre Majesté l'a chargé; je sens trop le prix de l'amitié de Votre Majesté, pour n'y pas répondre avec toute la reconnaissance imaginable; Ses alliés doivent se prêter avec plaisir à Ses vues salutaires. Votre Majesté veut affermir le système de la paix et resserrer l'union des Princes qui sont dans les mêmes sentiments; j'en sens si bien l'importance que tous les obstacles qui pouvaient empêcher de plus étroites liaisons entre le roi de Danemark et moi, sont levés, et je m'applaudis d'avoir suivi les bons conseils que Votre Majesté a bien voulu me donner. Je ne doute point que milord Tyrconnell ne soit entré dans le détail de ce qui s'est passé à Berlin dans l'affaire de Madame de Bentinck, et comme, après bien des peines, on est parvenu à lui faire

[1] Vergl. S. 283.

prendre le seul parti qui lui restait, c'est-à-dire de s'accommoder selon les propositions qu'en a faites la cour de Danemark,[1] je serai charmé si ces petites complaisances pouvaient persuader Votre Majesté de la déférence que j'ai pour Ses conseils et de la sincère envie que j'ai de Lui en donner des marques en toutes les occasions. Je ne finirais pas sur la reconnaissance que Lui doit le Nord et moi particulièrement des soins infatigables qu'Elle S'est donnés pour y maintenir la paix, et de la manière dont Elle a pourvu même à l'assistance de Ses alliés en cas de guerre. Je suis avec les sentiments de la plus haute considération, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach der eigenhändigen Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris. Das Datum ergiebt die Abschrift der Cabinetskanzlei im Königl. Geh. Staatsarchiv zu Berlin.

4974. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Wésel, 19 juin 1751.

Le baron Le Chambrier est arrivé ici de Paris, quoique dans un état fort malingre et extrêmement faible, et comme il m'a témoigné qu'il désirerait fort de voir son neveu, le conseiller d'ambassade à Berlin,[2] ici, j'ai déféré à sa demande et vous fais part de ma résolution, afin que vous enjoigniez à ce dernier de se rendre ici incessamment et sans aucun délai, pour pouvoir voir et parler à son oncle.[3] Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

4975. AU CHAMBELLAN D'AMMON A PARIS.

Wésel, 19 juin 1751.

J'ai bien reçu vos dépêches du 6 et du 10 de ce mois. Comme la Compagnie Asiatique que j'ai octroyée à Emden, vient de parvenir à sa consistance,[4] je trouve nécessaire que vous deviez à présent vous appliquer à faire inclure nommément cette compagnie dans le traité de commerce que vous réglerez avec le sieur Trudaine.

Au surplus, je trouve bon que vous vous expliquiez à présent avec le marquis de Puyzieulx en conséquence du mémoire que je vous enverrai du département des affaires étrangères, touchant la situation actuelle de la négociation du sieur de Dewitz au sujet du commerce entre la Silésie et les pays héréditaires autrichiens,[5] afin de donner une idée juste audit marquis de Puyzieulx sur la situation de cette affaire et sur

[1] Vergl. S. 375. — [2] Vergl. Bd. VI, 285. — [3] Der Baron Chambrier starb zu Wesel am 26. Juni 1751 fünfundsechzig Jahre alt an der Schwindsucht. — [4] Der König vollzog das Statut der Asiatischen Compagnie am 15. Juni zu Embden. Vergl. S. 264 Anm. 3. — [5] Vergl. S. 370.

les obstacles que la cour de Vienne y met contre la bonne foi et contre le vrai sens littéral du traité de Breslau.

Federic.

Nach dem Concept.

4976. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Wésel, 19 juin 1751.

Votre dépêche du 8 de ce mois m'est bien entrée. Quoique je ne saurais point dire précisément à quoi le ministère de la Grande-Bretagne se déterminera à l'égard des propositions que la cour de Dresde lui fera faire par le comte Flemming,[1] je crois cependant que ledit ministère pourra bien se laisser disposer à lâcher quelques centaines de mille écus de subsides à la Saxe.

Federic.

Nach dem Concept.

4977. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Wésel, 19 juin 1751.

Vos deux rapports du 8 et du 11 de ce mois me sont bien parvenus. Ce que vous me marquez par rapport à l'inaction où le ministère britannique se trouve relativement aux affaires étrangères, et du peu de vivacité qu'il met à celle de l'élection, m'a fait du plaisir, et je souhaite que cela continue de la sorte.

Au surplus, je trouve convenable que vous parliez à présent, quoique seulement par manière de conversation, au duc de Newcastle et aux autres ministres d'Angleterre sur le contenu du mémoire que je vous ai fait parvenir[2] par mes ministres du département des affaires étrangères au sujet de la négociation entre la cour de Vienne et moi touchant le traité de commerce à régler en conséquence du traité de Breslau, afin de leur donner une juste idée sur la situation où se trouve cette négociation et d'empêcher par là que les ministres autrichiens ne puissent prévenir là-dessus le ministère d'Angleterrre.

Nach dem Concept.

Federic.

4978. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Wésel, 19 juin 1751.

Je suis bien content des nouvelles que vous m'avez données par votre dépêche du 5 de ce mois au sujet des affaires de la Diète de Presbourg.

Au surplus, je suis fâché d'apprendre que le marquis de Hautefort se soit laissé prévenir par la cour de Vienne touchant la négociation

[1] Vergl. S. 378. — [2] Vergl. S. 370.

du sieur de Dewitz.[1] Vous ne devez point vous lasser de le rectifier là-dessus et sur la sincérité de mes intentions à ce sujet.

En attendant, je ne laisserai pas d'en faire parler à la cour de Versailles, quoique sans nommer jamais le susdit ministre, mais simplement pour la mettre au fait du vrai état de l'affaire.

Federic.

Nach dem Concept.

4979. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 9. Juni, Graf Ulfeld habe ihm von neuem sein Bedauern darüber ausgesprochen, dass Schweden Verstärkungen nach Finnland geschickt habe.[2] „Qu'il croyait que, si la Suède n'avait point fait passer de troupes en Finlande, on aurait pu engager dès à présent la Russie à retirer ses troupes. Je lui répondis qu'il me semblait que ce petit renfort ne lui avait point causé d'ombrage et ne le méritait point; que même les gazettes en parlaient dans ce sens. Il répliqua que de toutes celles qui en faisaient mention, celle de Cologne lui plaisait le plus . . . Je repris avec beaucoup de tranquillité que cet article[3] ne paraissait pas fort flatteur pour la Suède. Il convint qu'il était un peu fort, mais que c'était le style dont les cours se servaient ordinairement, lorsqu'elles parlaient de ce qui les flattait, ce dont on voyait des exemples en France et ailleurs."

Nach dem Concept.

Wésel, 20 juin 1751.

J'ai reçu votre rapport du 9 de ce mois. Ce que le chancelier d'Ulfeld vous a dit au sujet de l'article impertinent inséré dans la *Gazette de Cologne*, est plat et grossier, marquant assez par là combien il a le cœur navré de ce que le roi de Suède ait coupé court par sa déclaration généreuse à tout ce qui aurait pu donner occasion à troubler la tranquillité du Nord. Cependant vous avez sagement fait de ne le point relever.

Quant à la négociation du sieur de Dewitz, il faudra bien que j'attende tranquillement quelle en sera l'issue.

Federic.

---

[1] Vergl. S. 370. — [2] Vergl. S. 343. — [3] Die Gazette de Cologne Nr. 41 vom 21. Mai 1751 enthält an der Spitze des Blattes den „Extrait d'une lettre de Saint-Pétersbourg du 28 avril" mit folgenden Stellen: „Quoique à la vérité les armements que nous avons faits depuis deux ans, aient beaucoup coûté, nous ne les regrettons cependant pas, car nous croyons que ce n'est qu'à eux qu'on est redevable de la déclaration que le nouveau Roi vient de donner, et l'Impératrice, très éloignée d'ailleurs d'elle-même de chercher la guerre et de causer une effusion de sang, est charmée de se voir par là dispensée de la nécessité de tirer l'épée . . . En attendant, les règles de la prudence demandent que ne nous désarmions point encore. Elles exigent même de rester dans la même posture, jusqu'à ce que nous ayons vu si la prochaine Diète du royaume, les bonnes intentions que le nouveau Roi a fait paraître, seront tellement confirmées qu'il ne restera plus le moindre sujet d'appréhender quelques nouveautés dangereuses. L'Impératrice ne regrettera pas cette dépense, en partie parcequ'elle sera assurée de sa propre tranquillité, et en partie parcequ'elle rendra service par là à toutes les puissances qui prennent une part raisonnable à la conservation de la tranquillité du Nord et de l'Europe." Vergl. S. 391.

4980. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 26 juin 1751.

Vos rapports des 8, 11 et 15 de ce mois me sont parvenus à la fois à mon retour ici de mon voyage de Clèves, et je ne saurais m'empêcher d'être du sentiment que, nonobstant cette sorte de bonace qui semble régner présentement dans les affaires du Nord, la Suède a grand besoin de se méfier beaucoup de la grande douceur dont le chancelier Bestushew s'est tout-à-coup revêtu à son égard. Du moins sera-t-il toujours bon et convenable que la Suède reste sur ses gardes, puisqu'on ne saurait donner croyance à l'affaire, avant que la Diète de Suède ne soit entièrement finie, étant douteux encore si la Russie ne tâche pas plutôt par ses manigances de tenter quelque chose de sinistre contre le ministère actuel de Suède pour le culbuter, afin de pouvoir ensuite sous un semblant d'amitié obtenir avec moins de peines ses vues sur la Suède; car je suis entièrement d'avis que des gens qui ont poussé si avant une affaire que l'a fait Bestushew en égard de la Suède, n'ont pas de coutume et ne sauraient être amenés aussi facilement à laisser tomber le tout à la fois.

Federic.

Nach dem Concept.

4981. AU CONSEILLER RRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 26 juin 1751.

Vos dépêches numéros 46 et 47 me sont bien parvenues, et j'attends d'apprendre de vous de quelle manière la Diète à Presbourg se finira et ce que les États résoudront à la fin aux demandes que la Reine-Impératrice leur a faites.

Je ne doute point que la cour de Vienne ne tente jusqu'à l'impossible pour entretenir la Russie dans la méfiance contre la Suède et qu'elle n'inspire à la Russie de continuer ses ostentations. Mais il est à croire que la Russie se lassera à la fin d'être la dupe de la cour de Vienne, quoique d'ailleurs il paraisse dans le moment présent que le général Pretlack fasse la pluie et le beau temps à Pétersbourg. Quant à la cour de Danemark, tous les avis que je reçois de ce côté-là, me rassurent sur ses bonnes intentions.

Federic.

Nach dem Concept.

4982. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 26 juin 1751.

Milord. Étant retourné ici de mon derrnier voyage, j'y ai trouvé par-devant moi différentes nouvelles intéressantes, lesquelles je n'ai pu

me refuser de vous communiquer, d'autant plus que la confiance établie entre votre cour et moi l'exige et que je me tiens très assuré que vous m'en garderez un secret inviolable, en les faisant parvenir à votre cour par une voie fort sûre, afin que le secret en soit des plus soigneusement ménagés.

J'ai donc pu m'informer en premier lieu que le ministre autrichien à Stockholm n'est pas peu embarrassé sur l'affaire des deux Wijkman, père et fils, qui y ont été arrêtés en dernier lieu,[1] leur correspondance avec le secrétaire d'ambassade russien Simolin à Stockholm ayant été découverte et les deux prisonniers ayant avoué qu'ils avaient informé ledit Simolin qu'il y avait beaucoup de fermentation parmi les Finlandais contre la couronne de Suède, tant à cause des grandes contributions que du travail qu'ils étaient obligés de faire aux fortifications des places dans la province; à quoi Wijkman avait ajouté la remarque que, si la Russie trouvait bon d'entrer sur ces entrefaites dans la Finlande suédoise, il n'y aurait personne qui voulût tirer l'épée contre elle, Wickman s'étant offert d'ailleurs de remettre à Simolin un plan bien exact de la forteresse suédoise Helsingfors, ce qui, Wijkman ayant avoué être vrai, ne laissait que d'embarrasser extrêmement le ministre autrichien de Goës, qui à cette occasion doit avoir témoigné beaucoup d'appréhension sur ce que cette recherche pourrait découvrir plusieurs de ceux qui, selon lui, étaient du parti bien intentionné; qu'en attendant le sieur de Panin ne faisait pas semblant de s'intéresser au sort du susdit Wijkman.[2]

Quant à mes nouvelles de Pétersbourg, la cour de Russie doit avoir fait remettre une note par écrit sur sa façon de penser d'à présent sur les affaires de Suède. Je vous la communique ci-jointe en copie, avec une traduction en français que j'en ai fait faire pour vous.

Il est fort facile de conclure du contenu de cette note que les deux cours impériales, se voyant coupé tout prétexte, après la déclaration faite par le roi de Suède à son avènement à la couronne, de pouvoir éclater ouvertement contre la Suède, changent présentement de batterie et tâchent de tenter si par des paroles emmiellées elles pourraient tirer la Suède dans leurs intérêts et la rendre ainsi dépendante de la Russie; mais comme il n'est pas à espérer que ceci soit faisable, autant que le ministère actuel de Suède reste au timon des affaires, il n'est pas douteux que les deux cours impériales ne tâchent par leurs ministres en Suède d'exciter toutes sortes de querelles audit ministère pendant la prochaine Diète, pour le saper et le renverser, afin d'avoir en sa place un ministère en Suède qui leur soit plus dévoué.

Le ministre autrichien Pretlack à Pétersbourg s'est ouvert à un de ses amis[3] que le contenu de la note en question ne pouvait que me donner beaucoup à penser et qu'il ne pourrait que m'être fort désagréable que la Suède se liât plus étroitement avec la Russie, ledit

[1] Vergl. S. 367. — [2] Goës an Puebla, Stockholm 11. Juni. — [3] Pretlack an Puebla, Petersburg 8. Juni.

Pretlack continuant d'ailleurs par avertir confidemment son ami que la cour de Russie était intentionnée de retirer ses troupes de la Finlande, mais d'un autre côté de les faire avancer incontinent vers la Livonie et ainsi plus proche des frontières de la Prusse.

Vous pouvez compter, Milord, que toute cette manœuvre de la cour de Pétersbourg, quand bien elle se réaliserait, ne me mettra point en mouvement, mais que je la laisserai aller son train, faisant semblant comme si je n'en entendais rien. Aussi serais-je charmé alors que la cour de France, supposé que le cas arrivât, voulût bien faire de même et n'en pas parler.

Mes avis secrets de Saxe portent que le comte Keyserlingk doit avoir confié à un de ses intimes qu'en conséquence des assurances que le ministère de Dresde lui avait données, cette cour se déclarerait en peu de jours très favorablement à l'égard de son accession au traité entre les deux cours impériales fait en 1746, mais qu'elle instruirait d'ailleurs ses ministres à la cour de Russie, d'Arnim et Funcke, de négocier cette affaire à Pétersbourg et de la finir au plus tôt possible.[1]

Comme d'ailleurs la cour de Vienne n'a pas été fort édifiée de ce que le comte Keyserlingk n'ait voulu entrer en tout aveuglément dans ses vues, le général Pretlack, qui semble à présent faire la pluie et le beau-temps à la cour de Pétersbourg, doit avoir trouvé moyen par ses intrigues, et en représentant que le comte Keyserlingk était plus dévoué à la cour de Dresde qu'à la sienne propre, de le faire rappeler en peu de Dresde. On doit même avoir déjà fait insinuer de Pétersbourg au comte Keyserlingk sous main par une tierce personne qu'il y avait un changement sur le tapis à son égard.[2] Mais que, dès que le comte Brühl en avait eu le vent, il s'était fort plaint au ministre autrichien à Dresde que la cour de Vienne tâchait d'inspirer toutes sortes d'idées sinistres contre celle de Dresde et qu'elle ne manquait point d'occasion pour expliquer en mal les actions et les sentiments de sa cour et tâchait par là de faire naître des soupçons à la Russie contre la Saxe. Qu'on savait que, par les suggestions de la cour de Vienne, il était comme résolu que le comte de Keyserlingk serait rappelé, mais que, comme ce dernier retournerait difficilement en ce cas en Russie, mais quitterait plutôt son service, on n'obtiendrait par là que de faire perdre à la Russie un ministre habile, qui outre cela possédait une connaissance extraordinaire des affaires de Pologne et qui par ses lumières avait en toute rencontre rendu de grands et signalés services à la cour de Dresde.[3]

Le ministre autrichien, comte de Sternberg, doit avoir entendu avec beaucoup d'indifférence ces propos du comte Brühl et avoir nié qu'on ait donné de mauvaises impressions à la cour de Pétersbourg contre celle de Dresde, ajoutant qu'il ne savait rien d'un changement à faire avec le comte Keyserlingk.

[1] Sternberg an Pretlack, Dresden 12. Juni. — [2] Pretlack an Sternberg, Petersburg 8. Juni. — [3] Sternberg an Pretlack, Dresden 12. Juni.

J'ai aussi été averti de Dresde que le ministre anglais Williams doit prétendre savoir de bonne part que la France et la Suède ont conclu un traité secret entre elles qui portait qu'en cas de vacance du trône de Pologne on tiendrait tout prêt un corps de troupes pour pouvoir remplir ce trône par un candidat agréable à la France, et on ajoute que Williams en avait fait ouverture au roi de Pologne dans une audience secrète.

Ce m'est un vrai plaisir, Milord, de vous communiquer tous ces avis secrets, sur lesquels vous pouvez compter et vous reposer avec assurance.

Je finis par vous prier de m'en garder le secret envers chacun qui que ce puisse être, hormis M. de Puyzieulx, auquel vous voudrez bien communiquer le tout sous de bonnes et sûres précautions. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Note.

St. Petersburg, 25. Mai 1751 styli veteris.

Die abseiten Ihro Kaiserl. Majestät von allen Reussen bei dem Königlich schwedischen Hofe seit zwei Jahren angewandte heilsame Bemühungen und gethane freundschaftliche Vorstellungen haben einzig und allein die ungekränkte Beibehaltung des Ruhe- und Friedensstandes, wie auch des Gleichgewichts in Norden zum Vorwurf gehabt, wovon die Bewegursachen dem Römisch-kaiserlich-königlichen Hofe aus denen Ihro dahier gestandenen Herrn Botschafters Excellenz in bundesmässigem Vertrauen geschehenen mündlich- und schriftlichen Versicherungen nicht ohnverhalten geblieben.

Da nun des jetzt regierenden Königs in Schweden Majestät sogleich bei Besteigung des Thrones mittelst der in so nachdrücklichen und bündigsten Ausdrückungen feierlich erneuerten Versicherung die einmal eingeführte Regierungsform in einem ungekränkten Stande aufrecht zu erhalten und von selbiger auf keinerlei Weise abzuweichen Ihrer Kaiserl. Majestät von allen Reussen ohnehin zur Gnüge bekannten friedfertigsten Verlangen, in dieser Absicht angewandten Eifer und reinsten Denkensart so nachbarlich entgegengegangen sind, so haben Allerhöchstdieselbe dem Römisch-kaiserlich-königlichen Hofe nicht minder im bundesmässigen Vertrauen zu eröffnen keinen Anstand nehmen wollen, dass Ihro Kaiserl. Majestät von allen Reussen des jetzt regierenden Königs in Schweden Majestät sogleich bei der Besteigung des Thrones publicirte Vericherungsurkunde und darauf erfolgte Erklärungen, mit Allerhöchstderselben eine genaue, vertrauliche und nachbarliche Freundschaft in Gefolge der zwischen beiden Reichen vorwaltenden Bündnissen zu unterhalten, zur hinlänglichen Beruhigung und vollkommenen Zufriedenheit gereichen. In Gefolge des aufrichtigen Wunsches, den Ihro Kaiserl. Majestät von allen Reussen jederzeit gehabt und nach wie vor behalten werden, um Allerhöchstdero Orts mit allen Puissances

eine gute Freundschaft zu unterhalten, gedenken Allerhöchstdieselbe mit dem Könige und der Krone Schweden in der alten hergebrachten nachbarlichen Freundschaft und einem genauen Einverständnisse nach wie vor auf das vertraulichste zu leben, selbige noch mehr zu befestigen und zu cultiviren.

Man hat keinen Umgang nehmen wollen, dem Römisch-kaiserlich-königlichen Hofe diese Ihro Kaiserl. Majestät von allen Reussen unwandelbare allerhöchste Denkensart und Vorsatz im bundesmässigen Vertrauen zu eröffnen, wozu man sich auch um so mehr veranlasset siehet, als sich einige Höfe bemühen, sich in den Angelegenheiten der beiden benachbarten Reichen und nahen Alliirten aufgedrungener zu mischen und der allerhöchsten reinesten Intention einen ganz verkehrten und nach ihren eigenen weit aussehenden Absichten abgemessenen Sinn beizulegen, da doch die hohen Alliirten von dem Gegentheil, nämlich dass Ihro Kaiserl. Majestät angewandte Bemüh- und Vorkehrungen, wie vorgesagt, die ungekränkte Beibehaltung des Ruhestandes und des Gleichgewichts in Norden in alleiniger Absicht gehabt, zur Gnüge belehret und überzeuget sind.

Das Schreiben nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris; die Beilage nach Abschrift der Cabinetskanzlei im Königl. Geheimen Staatsarchiv zu Berlin.

4983. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 29 juin 1751.

J'ai bien reçu vos dépêches du 4 et du 7 de ce mois avec la feuille séparée que vous m'avez adressée à moi seul. Je suis parfaitement content des assurances que M. de Mirepoix vous a données sur la façon invariable de penser de la France relativement à l'affermissement de la tranquillité du Nord. Ce sera aussi le seul moyen qu'il y a pour arrêter et même pour anéantir les mauvais desseins que les deux cours impériales n'ont point du tout quittés encore, malgré les efforts qu'elles font pour les dissimuler et pour jeter de la poudre aux yeux des autres. Car je ne veux point vous laisser ignorer, quoique pour votre direction unique, et avec défense expresse de n'en parler à âme qui vive, ni d'en faire la moindre mention dans les duplicata de vos dépêches au département des affaires étrangères, que je viens d'être averti par un bon canal que la cour de Russie est intentionnée, pourvu qu'elle voie un peu succéder ses vues en Suède, de retirer ses troupes des frontières de la Finlande suédoise et de les joindre aux forces qu'elle a actuellement dans la Livonie et la Courlande au voisinage de mes frontières de Prusse. Comme il n'est point du tout à douter que cela ne soit un nouveau jeu qu'on fera faire à la Russie à l'instigation des cours de Londres et de Vienne pour me brider par là, vous devez savoir cependant que, si même ce dessein s'exécute, je m'en embar-

rasserai très peu et ne laisserai pas, n'ayant que des vues droites et justes, d'aller toujours mon grand train, et je vous ordonne à ce sujet que, quand il arriverait que la Russie retirerait ses troupes de la Finlande et les joindrait aux autres de la manière susdite, et qu'on viendrait alors vous parler là où vous êtes sur un pareil évènement, vous deviez tout écouter avec bien de l'indifférence et n'y répondre autre chose sinon qu'il était permis à chaque puissance de faire tels arrangements dans ses États que bon lui semblait.

Federic.

Nach dem Concept.

4984. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 29 juin 1751.

J'ai bien reçu vos dépêches du 15, 19 et 22 de ce mois. Pour ce qui regarde les affaires de la *Steuer*, vous pourrez dire dans des termes convenables au comte Hennicke, et même s'il faut au comte Brühl, que j'étais bien éloigné de demander quelque chose à la cour de Dresde qui puisse tendre directement à la ruine de la Saxe, que plutôt j'étais tout disposé à écouter toutes les propositions raisonnables qu'on me ferait sur l'objet susdit, et que je donnerai la main à tout ce qui pourrait tranquilliser le comte Hennicke sur les appréhensions qu'il vous avait marquées, mais qu'il faudrait que le traité de Dresde restât toujours la base de ce dont on conviendrait. Si d'ailleurs les deux susdits ministres devaient retourner à vous parler de médiation sur cet objet, vous leurs direz qu'on n'avait point besoin de médiation sur une chose qui était clairement exprimé dans le traité, que l'article 11 de ce traité tenait lieu de médiateur, auquel il fallait se tenir, mais que, si l'on avait voulu chicaner sur l'explication du vrai sens de cet article, on aurait dû le faire au temps que je fus à Dresde et nullement à présent que tout est passé, réglé et ratifié.

Pour ce qui regarde les subsides qu'en conséquence de votre rapport l'on soupçonne que la France donnerait à la Saxe, j'ai bien de la peine à me persuader que la cour de Versailles se laissera amener à jeter son argent avec la Saxe. J'apprends d'ailleurs qu'on n'est point déterminé en Angleterre à en donner beaucoup à la Saxe et qu'il était fort à douter que toute l'éloquence du comte Flemming effectuât à ce qu'on changeât là-dessus, de façon que je présume que la cour de Dresde, étant dans les plus grands besoins d'avoir de l'argent, se contentera de ce que l'Angleterre lui offrira. Au reste, vous continuerez d'y apporter votre attention et de marquer tout ce qui viendra à votre connaissance là-dessus, de même que sur les affaires de Pologne.

Nach dem Concept.

Federic.

4985. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 19. Juni: „Le comte d'Ulfeld s'expliqua hier envers moi sur les affaires du Nord, tout comme il a fait ci-devant, savoir que, si le renfort n'avait point été envoyé en Finlande, il était persuadé qu'on aurait engagé la Russie à retirer ses troupes . . . Ce qui fournit un soupçon assez fondé qu'on ne perd pas ici son objet de vue, de ménager une porte à la Russie, pour la faire rentrer au jeu aux premières circonstances favorables."

Potsdam, 29 juin 1751.

Votre dépêche du 19 de ce mois m'a été rendue. Les fréquentes conversations que vous avez eues depuis quelque temps avec le chancelier Ulfeld, ne me plaisent nullement, et j'ai mes bonnes raisons pour vous dire que j'aimerais mieux, quand, après son retour de ses terres en Bohême où il est actuellement, il voudrait remettre sur le tapis ces propos dans ses entretiens, que vous vous taisiez simplement et fassiez semblant de ne plus faire attention à ce qu'il vous dira sur cet objet.

Comme il y a bien du temps passé où je n'ai pas eu de vos nouvelles au sujet de l'affaire de la vente de mes domaines en Hollande, j'attends que vous m'informiez sur l'état actuel où est présentement cette affaire, et que vous me disiez tout naturellement ce que je dois espérer de sa réussite ou non.

Pour ce qui regarde l'offre du nommé Dufallois[1] pour entrer en mon service, vous devez l'en remercier; vous ferez même mieux de ne vous mêler plus du tout avec de pareilles gens, qui peut-être ne sont qu'apostés pour vous faire faire quelque faux-pas.

Federic.

Nach dem Concept.

4986. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 30 juin 1751.

Milord. Je vous suis sensiblement obligé de l'attention que vous m'avez marquée encore par la communication de l'extrait des dépêches qui viennent de vous être rendues par votre courrier. Je ne manquerai pas de faire le meilleur usage de la réponse de votre cour aux observations du margrave de Baireuth,[2] tout comme de la lettre de M. de Puyzieulx concernant l'affaire du prince héréditaire de Darmstadt, dont je vous renvoie ci-joint l'original. Dès que la réponse de l'un et de l'autre de ces Princes me seront revenues, je vous en tiendrai un compte fidèle.

Quant aux affaires du Nord, il me semble que parmi tant d'autres raisons les anecdotes que je vous ai communiquées il y a quelques jours, doivent parfaitement justifier la méfiance et les soupçons que

[1] Lieutenant im Kürassierregiment Karl Palffy. — [2] Vergl. S. 375. 393.

votre cour garde contre les pratiques dangereuses du chancelier Bestushew, et je suis tout-à-fait persuadé que ni les machinations de celui-ci ni les ostentations guerrières de la Russie ne cesseront, quoiqu'on leur aura donné une autre tournure et une forme différente à celle dont on s'est servi jusqu'à présent.

Je me réserve de vous entretenir de bouche sur le reste, mais comme mes affaires ne sauront permettre que je vienne à Berlin qu'au vendredi[1] de cette semaine, vous me ferez un plaisir particulier de venir me voir alors seul et sans être trop remarqué, dans cette chambre au château que vous connaissez et où j'ai eu déjà à différentes fois la satisfaction de m'entretenir confidemment avec vous; aussi, dès que je serai arrivé à Berlin, j'arrangerai ce qu'il faut afin que vous sachiez entrer à votre aise en cette chambre. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

P. S.

Comme je viens de recevoir dans ce moment une pièce que la cour de Russie envoie en Hollande pour la faire insérer telle quelle est dans les gazettes publiques, j'ai bien voulu vous en faire communications, par la copie ci-close que j'en ai fait tirer.

De la Haye, 30 juin 1751.

On apprend par les lettres de Pétersbourg du 12 de ce mois que, quoique le public y a fort goûté ce qui a été inséré[2] dans la *Suite des nouvelles d'Amsterdam* du 25 mai, n° 42, sous l'article Hambourg, et dans le *Supplément de la gazette de Leyde* du même jour, touchant les intentions de la Russie par rapport aux affaires de la Suède depuis que la déclaration du nouveau Roi sur la conservation inaltérable de la présente forme du gouvernement a paru, on a cependant remarqué que ces gazettes n'accusent pas juste lorsqu'elles citent celles de Pétersbourg et qu'elles prétendent y avoir copié l'article qu'on vient d'alléguer. On s'est contenté d'ajouter à la *Gazette de Pétersbourg* n° 30 du 23 avril un supplément avec le détail de la maladie et de la mort du feu roi de Suède, accompagné de l'acte d'assurance de Sa Majesté Suédoise à présent régnante, sans y joindre aucunes réflexions. Et ce n'est que depuis peu que la cour de Russie a fait connaître ses sentiments relativement à la déclaration de Sa Majesté Suèdoise, par la note qu'elle a jugé à propos de faire remettre aux ministres étrangers qui résident auprès d'elle,[3] et qui porte en substance que les soins salutaires de Sa Majesté Impériale de toutes les Russies et les représentations amiables qu'elle a fait faire depuis deux ans auprès de la cour de Suède, n'ont eu pour objet que le maintien constant de la tranquillité et de l'équilibre dans le Nord; que, le présent roi de Suède ayant à son avène-

[1] 2. Juli. — [2] Gleichlautend mit dem Artikel der Gazette de Cologne S. 383 Anm. 3. — [3] Vergl. S. 387.

ment au trône tout de suite répondu aux vues pacifiques de l'Impératrice et à la pureté du zèle qui a animé Sa Majesté Impériale, moyennant la promesse que Sa Majesté Suédoise a renouvelée d'une façon si solennelle et dans les termes les plus précis de conserver en entier la forme de gouvernement telle qu'elle a été une fois établie, sans s'en écarter le moins du monde — Sa Majesté Impériale n'a pas voulu différer de faire part à ses alliés que cette promesse de Sa Majesté Suédoise, publiée à son avènement au trône, aussi bien que les assurances qu'elle a fait donner depuis de vouloir vivre avec Sa Majesté Impériale dans une bonne amitié et étroite confiance, suivant que les traités qui subsistent entre les deux couronnes l'exigent, la tranquillisent et la satisfont parfaitement; qu'ainsi Sa Majesté Impériale, qui a toujours souhaité et qui souhaitera toujours sincèrement d'entretenir une bonne amitié avec toutes les puissances, continuera de même à vivre avec le roi et la couronne de Suède dans l'ancienne bonne harmonie et étroite intelligence et qu'elle tâchera de l'affermir et de la cultiver de plus en plus; qu'au reste, on a été d'autant plus porté à communiquer ces sentiments de Sa Majesté Impériale à Messieurs les ministres qui ont l'honneur de résider auprès d'elle, parcequ'on a remarqué que certaines cours veulent à toute force se mêler des affaires des deux cours voisines et étroitement alliées et qu'elles ne négligent rien pour donner aux intentions les plus droites de Sa Majesté Impériale une interprétation sinistre et conforme à leurs propres vues dangereuses. Quoique les alliés de Sa Majesté Impériale soient très convaincus du contraire, savoir que Sa Majesté Impériale n'a eu pour but, dans les mouvements qu'elle s'est donnés et dans les préparatifs qu'elle a faits depuis deux ans, que de maintenir la tranquillité et l'équilibre dans le Nord.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris. Die Beilage nach Abschrift der preussischen Cabinetskanzlei, ebendaselbst.

4987. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A BAIREUTH.

[Potsdam], 30 [juin 1751].[1]

Ma très chère Sœur. Cothenius[2] est arrivé; il m'a tout-à-fait tranquillisé sur l'état de votre santé, qu'il se flatte d'avoir rétablie du mieux qu'il a pu pendant son séjour de Baireuth. Je vous rends grâce, ma chère sœur, de la façon tendre dont vous daignez vous souvenir de moi, et de la manière gracieuse dont vous interprétez les petits services que je puis vous rendre. Le médecin m'a apporté la belle table et le jus de cerises que vous avez la bonté de m'envoyer, dont je vous fais les plus tendres remercîments.

[1] In der Ausgabe des Œuvres de Frédéric le Grand XXVII, 1, 231 irrthümlich zum 30. Mai 1753 eingereiht. — [2] Vergl. S. 376.

Voici la réponse que j'ai reçue de la France;[1] je n'ai point voulu abuser de la confiance du Margrave et je ne prétends être dans toute cette affaire que l'instrument de vos volontés. Je crois que, si le Margrave juge à propos de signer ce traité, il sera convenable de garder là-dessus un secret impénétrable, afin que nos ennemis ne se doutent pas même des mesures de prudence qu'on prend contre leurs mauvais desseins. Il sera d'autant mieux que la chose ne fasse pas de bruit, que nous n'en pensons point à nous faire valoir, et que la France n'a d'autre objet dans ses dépenses que d'assurer à ses alliés une tranquillité durable. Je vous prie encore instamment, ne faites rien en tout ceci que ce que vous trouverez convenable à vos intérêts, et soyez sûre, ma chère sœur, que je les regarde comme les miens, étant avec toute la tendresse et torte la considération imaginable, ma très chère sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

4988. AU CHAMBELLAN D'AMMON, A PARIS.

Potsdam, 1er juillet 1741.

C'est avec bien du regret que je viens d'avoir la triste nouvelle de la mort de mon digne ministre le baron de Chambrier, qui contre toute mon attente est décédé à Wésel le 26 dernier.[2] Comme il a été prévenu par là de pouvoir avoir soin à son retour à Paris des différentes lettres dont je l'avais chargé moi-même pendant que je fus présent à Wésel, et qu'on vient de me renvoyer ces lettres, j'ai trouvé bon de vous les adresser telles que je les avais couchées alors, afin que vous les fassiez soigneusement parvenir encore à leur direction; mais pour ce qui regarde celle qui est adressée au roi de France,[3] mon intention est que vous la deviez remettre le plus tôt possible au marquis de Puyzieulx, en lui disant de ma part que c'était la réponse à une lettre de Sa Majesté Très Chrétienne dont elle avait bien voulu charger le feu baron de Chambrier pour moi; que mon intention avait été qu'il aurait dû à son retour en France remettre lui-même cette réponse à Sa Majesté, dès qu'elle l'honorerait de son audience, mais que, la mort l'ayant prévenu pour n'avoir pas pu s'en acquitter, je priais M. de Puyzieulx de vouloir bien se charger de remettre encore cette lettre au Roi, telle que je l'avais faite du vivant de mon susdit ministre. Vous accompagnerez tout cela des compliments des plus affectueux de ma part à M. de Puyzieulx et ne manquerez pas de me rendre compte de la manière dont vous vous êtes acquitté de tout ce que je vous ai ordonné ci-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 390. 402. — [2] Vergl. S. 381 Anm. 3. — [3] Nr. 4973 S. 380.

4989. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 1. Juli: „Le sieur de Wulfwenstjerna me lut hier une lettre du sieur de Greiffenheim de Pétersbourg, qui lui marque que les dispositions de la cour de Pétersbourg paraissent devenir de plus en plus favorables à la Suède; qu'on continuait de distinguer extrêmement le colonel de Posse que la cour de Suède avait envoyé à celle de Russie, et que la dernière avait nommé le colonel de Panin, frère du ministre russien à Stockholm, pour aller complimenter le roi de Suède sur son avènement à la couronne. Il y a aussi des nouvelles par Vienne, tant du comte de Barck que du ministre de Danemark . . . par lesquelles il paraît que le crédit du chancelier comte de Bestushew commence visiblement à baisser par des intrigues de femmes, mais surtout de Madame Tschoglokow et la Schuwalow, toutes deux cousines germaines de l'Impératrice, que la femme du général Apraxin s'y était jointe et qu'elles avaient entraîné leurs maris, de sorte que, si le grand-veneur Rasumowski avait voulu abandonner le Chancelier, sa perte aurait été résolue tout de suite, mais qu'il continuait à branler au manche; que le baron de Pretlack commençait à s'en apercevoir et trouver une grande différence entre la façon de penser de ci-devant et du depuis de son retour; qu'on croyait qu'il méditait actuellement de solliciter son rappel."

Potsdam, 2. Juli 1751.

Die Zeitungen sind alle sehr schön, wenn sie nur wahr wären; Ich habe aber grosse Mühe, solches zu glauben. So lange Rasumowski den Kanzler nicht abandonniret, so seind alle Cabales gegen ihn vergebens.

Die Schweden haben grosse Ursach, sich von den anscheinenden Distinctionen und affectirten Freundlichkeit des Kanzler Bestushew zu mefiiren, die kein anderes Objet haben, als Schweden in eine Connexion mit Russland zu bringen und ersteres sich dadurch ganz dependent zu machen, oder aber die Schweden zu dupiren und einzuschläfern, um seinen Coup gewiss zu thun.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

4990. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 3 juillet 1751.

Votre dépêche du 23 de juin dernier m'est bien parvenue, et je serais bien aise que vous tâchiez d'apprendre par le canal de l'ambassadeur de France de quelle manière les ministres de la cour de Vienne s'expliquent relativement aux affaires du Nord; mais j'ai d'ailleurs mes bonnes raisons pour lesquelles je vous réitère encore ce que je vous ai déjà ordonné à ce sujet,[1] savoir que vous ne deviez point entrer dans quelque entretien avec le comte d'Ulfeld sur cet objet, mais que vous

[1] Vergl. S. 390.

deviez plutôt vous borner, aussi souvent que vous le verrez, à lui parler de choses tout-à-fait indifférentes, de la pluie et du beau temps.

Nach dem Concept. Federic.

4991. AU SECRÉTAIRE LEVEAUX A VARSOVIE.

Potsdam, 3 juillet 1751.

J'ai été bien aise d'apprendre par votre rapport du 23 de juin dernier que le sieur de Castera a établi une aussi bonne et utile correspondance que l'est celle avec le prince de Moldavie.[1]

Quant à vous, je veux que vous dirigiez dans le moment présent votre principale attention sur ce qui se passe relativement aux Turcs et aux Tartares, pour m'en pouvoir faire vos rapports avec toute l'exactitude possible.

Federic.

Nach dem Concept.

4992. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 3 juillet 1751.

J'ai bien reçu vos dépêches des 26 et 29 passés. Si la cour de Dresde se sent piquée de ce que je ne veux point me relâcher de la prérogative acquise par le traité de paix à mes sujets créanciers de la *Steuer*, il n'y a pas de ma faute. Qu'elle s'en plaigne, si elle veut, à ses amis, tout homme raisonnable et point prévenu doit convenir que, dans la situation tout-à-fait délabrée des affaires de la *Steuer*, qui ne saura qu'entraîner une banqueroute complète, surtout après qu'il n'y a nullement à espérer que la cour de Dresde voudrait retrancher à ses dépenses frivoles et inutiles, je ne saurais raisonnablement priver mes sujets de l'unique sûreté qui leur reste, afin de ne pas être enveloppé dans cette banqueroute. Avec tout cela je ne refuserai pas d'entendre de nouvelles propositions et serai bien aise, si le comte Hennicke trouve quelque expédient qui saura terminer notre affaire au gré de son maître et de moi, pourvu que seulement l'obligation de l'article 11 du traité n'en souffre aucune altération.

Quant aux nouveautés qu'en conséquence de votre susdit rapport les ministres de cabinet à Dresde veulent introduire à la cour,[2] je veux bien vous dire, pour votre direction seule, que vous devez habilement éviter toute occasion qui saurait vous compromettre avec les ministres à ce sujet, soit en prétextant quelque maladie ou quelque affaire survenue à vous, quand on voudra vous inviter à quelque repas où vous pourrez [être] exposé à vous commettre avec les ministres. De plus, vous

[1] Konstantin Woyda. — [2] Die sächsischen Cabinetsminister beanspruchten nach Maltzahn's Bericht vom 26. Juni den Vortritt vor den fremden Gesandten.

laisserez crier les autres ministres étrangers contre ladite nouveauté et esquiverez adroitement de joindre vos cris, avant que vous ne voyez jour que les ministres de cabinet plieront; car vous devez observer que, si c'est vous qui commencera à se récrier contre la nouveauté, la cour de Dresde en mettra le tort sur vous et ne laissera pas de me blâmer auprès de ses amis que c'était moi qui ne cherchât que les occasions de lui faire noise et de lui causer de l'embarras.

Nach dem Concept. Federic.

4993. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 22. Juni: „Les Pelham veulent absolument obliger le comte de Sandwich à quitter sa place. Il y a apparence qu'ils y réussiront et, comme le duc de Bedford ne veut pas rester si le comte de Sandwich sort, nous voilà de nouveau à la veille d'un changement dans le ministère, qui, selon moi, affectera le système politique de cette cour, puisque, si le duc de Newcastle a les bras libres, il répandra plus aisément de l'argent pour l'affaire de l'élection et cherchera peut-être à la pousser par voie de majorité, par complaisance pour le Roi."[1]

Nach dem Concept.

Potsdam, 3 juillet 1751.

Votre dépêche du 22 de juin m'est bien entrée, et je vous y réponds qu'il faudra bien que j'attende tranquillement le dénouement de la nouvelle scène qui vient de s'ouvrir auprès du ministère d'Angleterre, sur lequel vous devez être fort attentif et me rapporter bien exactement ce qui en parviendra à votre connaissance.

Federic.

4994. AU CHAMBELLAN D'AMMON A PARIS.

Ammon berichtet, Paris 20. Juni: „La cour de Saxe, qui cherche toujours mystère à tout, ayant été informée de l'ordre que Votre Majesté a donné au baron Le Chambrier de se rendre à Wésel, y a supposé un autre motif et en a tiré des conséquences relativement à moi.[2] C'est ce qui l'a déterminé d'envoyer le colonel Lefort à Paris . . . Il a ordre de me rendre tous les mauvais offices qu'il pourra et de faire agir Madame la Dauphine et les partisans saxons qui sont ici, pour indisposer la cour contre moi."

Potsdam, 3 juillet 1751.

Votre dépêche du 20 de juin m'a été bien rendue. Je crois que vous vous trompez dans vos conjectures concernant l'envoi du sieur Lefort en France; soyez persuadé que les Saxons n'ont point attendu jusqu'au départ de Paris de feu baron Le Chambrier à vous rendre de mauvaises services auprès de la cour de France. Comptez qu'ils ont devancé bien ce terme, et que le mal qu'ils ont pensé à vous faire, a été fait avant qu'il ait été question de l'envoi du sieur Lefort. Au surplus, l'on m'a marqué que le principal objet de sa mission doit être

[1] Vergl. S. 366. — [2] Hinsichtlich der Neubesetzung des pariser Gesandtschaftspostens; vergl. S. 465.

d'engager la France à ce qu'elle obtînt de moi que je me relâche de la prérogative stipulée en faveur de mes sujets créanciers de la *Steuer* de Saxe dans l'article 11 du traité de paix de Dresde, et de voir d'ailleurs s'il y a moyen d'engager des particuliers de France à fournir des sommes à la susdite *Steuer* pour la dégager de ses dettes les plus criardes et pressantes.

Quant aux réponses que vous avez faites aux réflexions préliminaires du sieur Trudaine, j'attends que vous serez convenu avec lui d'un projet du traité de commerce, pour vous manifester alors mes intentions là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

4995. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 4 juillet 1751.

Milord. Ayant pensé sur un sujet digne de remplacer le poste de mon ministre à la cour de France, qui vaque par la mort de feu Le Chambrier, j'ai cru devoir réfléchir principalement sur milord Maréchal d'Écosse, à qui j'estime de trouver les bonnes qualités qu'il faut pour remplir ce poste et surtout pour maintenir l'étroite intelligence qui règne heureusement entre Sa Majesté Très Chrétienne et moi. Cependant, comme vous n'ignorez pas que ledit Milord n'a pas été trop bien autrefois dans l'esprit du roi d'Angleterre, et que d'ailleurs je ne veux point déterminer mon choix, avant que de savoir si la personne du susdit Milord saurait être agréable à votre cour, je vous prie de vouloir bien la pressentir à cet égard et de me communiquer confidemment ses sentiments là-dessus.

Dans la dernière conversation que j'ai eue avec vous, j'ai oublié à vous dire que le baron Asseburg, ministre de la cour de Bonn, m'avait dit pendant sa présence à Wésel qu'il saurait répondre de ce que l'électeur de Bavière ne donnerait point sa voix pour l'élection d'un roi des Romains, sans s'en être concerté préalablement avec les cours de Manheim et de Bonn.

Au reste, j'ai eu des nouvelles sûres que le chevalier Williams est aussi fortement brouillé avec le comte de Brühl et des autres du ministère saxon qu'il l'a été autrefois avec mes ministres. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

4996. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A BERLIN.

Potsdam, 4 juillet 1751.

Milord. Je ne puis qu'être extrêmement sensible à la manière avec laquelle vous avez bien voulu accepter la proposition que je vous ai

fait faire par M. le Maréchal, votre frère; je connais tout le prix de votre attention obligeante que vous m'avez marquée à cette occasion. Comme il ne reste à présent que le soin de faire sonder la cour de Versailles, pour savoir d'elle si, malgré le mécontentement que le roi d'Angleterre a marqué quelque temps de votre personne, ma nomination lui sera agréable, je crois qu'en attendant ces éclaircissements il sera convenable de garder encore un secret impénétrable à cet égard, afin que ni vos ennemis ni les miens ne puissent en prévenir la susdite cour. Je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

4997. AU FELD-MARÉCHAL DE KEITH A BERLIN.

Potsdam, 4 juillet 1751.

Monsieur. Je ressens comme je dois l'attention que vous m'avez marquée en disposant votre digne frère à se prêter à la proposition que je lui ai fait faire, et je vous prie de compter sur toute ma reconnaissance.

Quant à la difficulté dont vous m'avez fait ouverture, je n'en suis point en peine; mais j'ai cru cependant être de la bienséance de faire sonder préalablement la cour de France si les brouilleries qui ont été autrefois entre le roi d'Angleterre et Milord votre frère, ne rendront moins agréable à ladite cour la nomination de celui-ci. Comme j'espère d'en être bientôt éclairci, je crois convenable qu'en attendant nous ménagions encore le secret sur cette affaire, afin d'éviter par là que des mal intentionnés ne puissent prendre à tâche de me contrecarrer dans ces vues. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

4998. AU CHAMBELLAN D'AMMON A PARIS.

Potsdam, 6 juillet 1751.

Votre dépêche du 25 dernier m'a été heureusement rendue. Je ne veux point démêler ici combien vos soupçons sur la mission du sieur Lefort[1] peuvent être fondés ou non, il me suffit à présent de vous dire que vous auriez dû vous passer de parler au marquis de Puyzieulx à ce sujet. Outre que des accusations simples et destituées de preuves solides ne font nulle impression sur l'esprit d'un ministre tel que M. Puyzieulx, votre démarche ne fera pas un bon effet; supposé même qu'il soit exactement conforme à la vérité ce que vous croyez avoir pénétré sur cet objet, la chose vous aurait dû être indifférente, et il vous aurait convenu d'attendre plutôt tout de ma protection que d'en

[1] Vergl. S. 396.

parler sans ordre au susdit ministre. Gardez-vous donc bien de ne plus faire de pareils faux-pas.

Sur ce qui regarde votre commission pour le traité de commerce, j'ai été bien aise d'apprendre la bonne situation où elle se trouve et qu'elle succède à mes désirs. Tâchez de profiter de la bonne disposition du sieur de Trudaine et cherchez à obtenir de sa part tout ce que vous pourrez en faveur de mes sujets commerçants en France; n'oubliez d'ailleurs pas de faire inclure nommément au traité la compagnie de commerce octroyée par moi et établie à Emden, dès que vous serez convenu de tout avec le sieur Trudaine. J'attendrai le projet du traité signé avec lui sauf mon approbation, afin que je puisse vous marquer mes dernières intentions là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

4999. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Rohd berichtet, Stockholm 22. und 25. Juni, über grosse Feuersbrünste, die am 19. und 22. Juni in verschiedenen Vierteln der Stadt ausgebrochen.

(25. Juni). „Un phénomène si malheureux et extraordinaire a fait naître de grand soupçons, qui ont été fortifiés par nombre de circonstances . . . L'endroit où tous ces feux ont régné le plus constamment, c'est le quartier de Lagosland, où arsenal, magasins, vivres et flotte se trouvaient à portée de périr, suivant la direction du vent qui soufflait alors, ce qui fait un grand point de réflexion dans cette rencontre, de façon que, suivant tant d'indices, le peuple et presque tout le monde a cru fermement que ces feux ne venaient que d'incendiaires. Il s'agissait donc de pénétrer quel peut être leur but. On n'a point remarqué que ça été le vol ni pillage . . . Dans la progression de ce raisonnement, on n'a pu que conclure que la récompense que ces incendiaires avaient à espérer, ne pouvait que leur venir du dehors . . . M. Panin est allé se plaindre au comte Tessin, en le priant, mais pas ministérialement, de contredire à ces discours par une déclaration publique."

Potsdam, 6 juillet 1751.

J'ai reçu vos dépêches du 22 et du 25 dernier et ne saurais bien vous exprimer à quel point le récit que vous m'avez fait du malheureux incendie qui a consumé une aussi considérable partie de la ville de Stockholm, et des circonstances qui l'ont accompagné, m'ont frappé et affligé sensiblement.

Ce récit fait frémir d'horreur, et l'on ne voit que trop clairement d'où ce noir et détestable coup est parti. Mais avec tout cela je crois que le ministère de Suède aura la prudence de dissimuler son indignation et de faire plutôt semblant comme s'il n'en avait rien compris, ni se doutait de rien, quoiqu'il s'apercevra bien par là combien il doit se méfier des paroles emmiellées et des cajoleries que le chancelier Bestushew a affectées depuis peu de temps envers la Suède, et combien celle-ci doit être en garde contre sa rage et ses mauvais desseins.

Federic.

Nach dem Concept.

5000. AU LIEUTENANT-COLONEL DE GRUMBKOW[1] A STOCKHOLM.

Grumbkow berichtet, Stockholm 26. Juni: „La Reine m'a fait l'honneur de me dire que bien des choses se découvraient dans peu, puisqu'on était sur le point de découvrir un complot, savoir de mettre le feu à l'arsenal, aux galères, qui sont au nombre de quatre-vingt, et au magasin; il est certain que le feu a pris trois fois de ce côté, et à moins qu'il ne fût tombé du ciel, il n'est pas possible qu'il eût pu gagner de ce côté-là."

Potsdam, 6 juillet 1751.

J'ai bien reçu la lettre que vous m'avez faite du 26 passé et suis sensiblement affecté de l'empressement que la Reine, ma sœur, a marqué, dès qu'elle a appris votre arrivée, pour avoir de mes nouvelles. Comme le récit que vous m'avez fait de cet incendie presque inouï qui a pensé à ruiner [de fond] en comble la ville de Stockholm, m'a extrêmement frappé, mon intention est que vous devez vous informer le plus exactement de toutes les circonstances de ce malheureux accident, et à combien le dommage qu'on en a souffert, pourra monter, afin qu'à votre retour ici vous m'en sachiez faire un rapport tout-à-fait circonstancié.

Federic.

Mettez-vous bien au fait du malheur qui est arrivé à Stockholm, et à combien peut monter la perte, ainsi que des moyens dont on se servira pour le rétablissement de la villle.

Nach dem Concept. Der Zusatz „de la main propre du Roi" nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

5001. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 6 juillet 1751.

J'ai bien reçu votre rapport du 26 passé. Ce que les États de Hongrie ont accordé à la Reine-Impératrice d'augmentation de contribution, ne m'a point surpris; car j'ai toujours estimé que cette Princesse ferait au bout du compte tout ce qu'elle voudrait de la Diète de Presbourg.

Comme je vous ai déjà fait informer par la dépêche du département qui vous parviendra à la suite de celle-ci, du nouveau changement qui vient d'arriver dans le ministère anglais,[2] je m'y réfère simplement et serai bien aise d'avoir votre sentiment[3] sur cet évènement, que vous me marquerez pour plus de précautions par le chiffre immédiat.

Au surplus, je ne doute pas que, lorsque celle-ci vous parviendra, vous n'ayez déjà reçu la nouvelle du grand incendie qu'il y a eu à

1 Ueberbringer der Glückwünsche des Königs zum Regierungsantritt an das schwedische Königspaar. — 2 Vergl. Nr. 5002. — 3 Vergl. S. 327.

Stockholm et des circonstances singulières qui l'ont accompagné, par lesquelles l'on peut s'apercevoir sans bien de la difficulté d'où le noir et détestable coup a été parti et jusqu'où peut aller l'animosité de l'ennemi juré de la Suède; ce qui ne doit cependant servir qu'à votre direction unique et seule.

Federic.

Nach dem Concept.

5002. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 25. Juni: „Le comte de Sandwich fut congédié avant-hier, et le duc de Bedford me fit entendre le même jour qu'il allait remettre les sceaux au Roi, ce qu'il doit avoir fait ce matin. Sa Majesté l'avait beaucoup pressé de rester ou de choisir quelque autre place, mais inutilement, en sorte qu'ils se séparèrent du moins de façon à ne pas augurer que le duc de Bedford se mette tout de suite à la tête d'une opposition.[1] Son successeur n'est pas encore nommé. Si le Roi peut suivre son goût, je sais qu'il se déterminera pour le comte de Granville, qui sera au moins sûrement président du Conseil."

Potsdam, 6 juillet[2] 1751.

Je vous sais bon gré de l'attention et de l'empressement que vous avez marqué en m'informant du nouveau et important changement qui est arrivé dans le ministère anglais. Comme l'on doit présumer que cette révolution pourrait avoir bien de l'influence dans les grandes affaires de l'Europe, vous devez diriger à présent toute votre attention, afin de bien pénétrer les suites que ce changement entraînera, et quel sera le système du nouveau ministère relativement à la conservation de la tranquillité publique et aux affaires regardant le Nord et l'élection d'un roi des Romains. Vous vous appliquerez à me rendre vos rapports là-dessus également intéressants qu'exacts, afin que j'y puisse tabler et me diriger sur eux.

Federic.

Nach dem Concept.

5003. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 7 juillet 1751.

Milord. Je suis fort sensible à la politesse avec laquelle vous avez bien voulu vous prêter de sonder votre cour au sujet de la destination de milord maréchal d'Écosse.[3] Je serai agréablement flatté si, dans le choix que j'ai fait, il n'y aura rien qui saurait déplaire à votre cour. Aussi attendrai-je sa réponse, avant que de déclarer quelque chose sur cet objet.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 364. 365. — [2] In der Vorlage verschrieben: juin. — [3] Vergl. S. 397.

5004. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 9 juillet 1751.

Mon cher comte de Podewils. Vous verrez par la copie que je vous adresse ci-jointe, que le margrave de Baireuth vient de consentir à tout ce que la France lui a fait proposer concernant le traité à conclure entre elle et lui, le Margrave.

Puisqu'ainsi il ne reste rien que de faire dresser en conséquence le traité en forme et de préparer les pleins-pouvoirs qu'il faut, afin que tout saurait être signé et ratifié, je vous ordonne par la présente de vous concerter là-dessus avec milord Tyrconnell et d'arranger ce qu'il faut, quoiqu'avec un secret impénétrable, pour que tout soit amené à sa perfection. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Extrait des articles proposés jusqu'à présent par la France.

Sa Majesté le roi de France consent que les 1,500 hommes de Baireuth ne se joignent pas aux troupes françaises, et que cet article soit mentionné dans le traité, à condition qu'il sera stipulé que ces 1,500 hommes marcheront, sur la réquisition de la France, pour le service des alliés que Sa Majesté a et aura dans l'Empire.

Le roi de France accorde au Margrave pour subside de paix quarante cinq mille écus, je dis 45,000 Reichsthaler, par an. Ce payement commencera du jour de la signature du traité, et sera toujours payé d'avance de quatre à quatre mois, au moyen de quoi le régiment sera levé et complété dans un an à compter du jour de la signature du traité.

Leurs Majestés les rois de France et de Prusse pourront envoyer, quand ils voudront, un commissaire ou officier à leur choix pour connaître l'état dudit régiment et le passer en revue, soit quand il devra être complété et se mettre en marche, soit lorsqu'il sera employé au service des alliés du Roi.

Le roi de France accorde vingt-cinq mille écus, je dis 25,000 Reichsthaler, une fois payés, pour l'équipage de campagne dudit régiment, y compris l'état-major et les officiers. Cette somme n'est accordée que dans le cas seulement où le régiment sera obligé de marcher en campagne sur la réquisition du Roi, et sera payée en faisant ladite réquisition.

Le roi de France consent que cette réquisition ne soit faite qu'un an après la signature du traité.

Le Margrave s'engage de faire marcher en campagne le régiment trois mois après la réquisition; mais si par un cas imprévu il arrivait que le roi de France eût besoin de ces 1,500 hommes, le Margrave se prêtera, dans cette circonstance, à la nécessité et mettra ledit régiment en état de marcher un mois après la réquisition du Roi.

Le roi de France accorde au Margrave pour subside en temps de guerre la somme de 135,000 Reichsthaler, je dis cent-trente-cinq mille écus, lequel subside sera payé de quatre en quatre mois d'avance, comme celui de paix, et ce payement commencera seulement du jour que ledit régiment se mettra en marche. Le Margrave s'engage de bonne foi, par le moyen de cette augmentation, de faire marcher dans tous les cas ses troupes à la réquisition du Roi, sans pouvoir prétendre aucune autre somme pour ledit régiment, soit lorsqu'il sera question de le faire marcher, ou après, sous quelque nom ou prétexte que ce puisse être.

Le traité sera fait pour six ans, à compter du jour de la signature.

Si par quelque accommodement, conclusion de paix, ou armistice le service du régiment devenait inutile à l'allié auquel il aurait été envoyé, ou que, par quelque autre motif que ce soit, le Roi ne voulût plus l'employer du tout, le Margrave donnera les ordres les plus prompts pour le rappeler dans ses États, en sorte que lesdites troupes soient obligées de se mettre en marche, pour être de retour chez elles dans un mois, ou en autant de temps que l'éloignement des lieux le permettra, après qu'il en aura été averti, et Sa Majesté ne sera plus tenue de continuer le subside de guerre ni obligée de payer aucune autre somme, sous quelque prétexte que ce puisse être, pour lesdites troupes, dès qu'elles seront rentrées dans les États du Margrave, que le simple subside de paix, qui sera continué pour tout le temps que durera le traité.

Le Margrave ne donnera pas sa voix dans les assemblées générales et particulières de l'Empire, soit dans celles de son Cercle, contre les intérêts du Roi et de ses alliés, mais au contraire s'emploiera, de concert avec les rois de France et de Prusse, pour maintenir les droits et libertés de l'Empire dont Sa Majesté est garant, pour détourner tout ce qui pourrait troubler la paix et entraîner ledit Empire, directement ou indirectement, dans aucune des guerres qui pourraient survenir en Europe.

Le Margrave n'entrera dans aucun engagement contraire aux stipulations du présent traité. Il ne donnera ses troupes à aucune puissance que du consentement de Sa Majesté, et elles ne seront jamais employées contre le Roi et ses alliés, et il ne prêtera aux ennemis de Sa Majesté et de ses alliés aucune assistance, directement ou indirectement, bien entendu qu'au cas d'une guerre déclarée selon les constitutions germaniques guerre d'Empire il se réservera ses devoirs envers l'Empereur et l'Empire et la liberté de donner son contingent, sans rien de plus.

Pour ce qui regarde l'article proposé où il est dit que le roi de France espère que le roi de Prusse voudra bien faire le traité en son nom aux conditions ci-dessus, le Margrave se rapporte, sur cet article, à ce qui sera convenu entre les deux couronnes; bien entendu que le roi de Prusse donnera sa garantie aux deux parties contractantes.

Voilà précisément tous les articles qui ont été proposés en deux fois[1] par la France, auxquels le Margrave consent sans plus ample demande et qu'il est prêt de signer, dès que le traité sera dressé.

Nach der Ausfertigung. Die Beilage nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

5005. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 9 juillet 1751.

C'est avec bien de la satisfaction, Milord, que je vous adresse à la suite de cette lettre la déclaration que le margrave de Baireuth vient à faire aux articles que la France lui a proposés pour conclure avec lui. J'ai aimé de vous l'envoyer en original, pour que vous soyez d'autant mieux convaincu de la droiture de ses intentions, en vous priant toujours de vouloir bien me renvoyer cet original.

Comme il ne reste en conséquence que de faire dresser en forme le traité, afin qu'il saurait été signé et ratifié, j'ai chargé mon ministre comte Podewils de prendre avec vous les concerts nécessaires à ce sujet et d'avoir soin que tout soit mené à sa perfection. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

5006. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 9 juillet 1751.

J'ai reçu votre rapport du 3 de ce mois. Comme vous marquez que le sieur de Bülow vient d'obtenir son rappel, — que le chagrin, soit dit à vous seul, d'être toujours en butte des persécutions de la clique autrichienne, pour n'avoir pas voulu suivre aveuglément toutes leurs inspirations, l'a fait solliciter — et qu'on a jeté les yeux sur le nommé Seydewitz, pour en faire relever le sieur Bülow, j'attends de vous que vous me fassiez, par quelque dépêche que vous n'adresserez qu'à moi seul et immédiatement, son caractère tout au naturel, et que vous me marquiez exactement tout ce qui regarde son personnel et ce que l'on dit sur son sujet.

Au reste, vous connaissez ma façon de penser pour tout ce qui regarde les affaires de la *Steuer;* quelques vues que le comte Hennicke saurait avoir et quelques mouvements qu'il se donnera à me faire renoncer à la prérogative stipulée en faveur de mes sujets créanciers, je me tiendrai invariablement à la disposition du traité. En attendant, je verrai venir ledit comte et ce qu'il nous déploiera.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 345. 393.

5007. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 10 juillet 1751.

Il est aisé, par la manière embarrassée dont le comte d'Ulfeld s'est expliqué envers vous — dans la conversation que vous avez eue avec lui et dont vous faites mention dans votre rapport du 30 de juin dernier — d'en pénétrer la malignité de ses intentions, qui au fond n'a été que de vous inspirer des inquiétudes par rapport aux desseins de la Russie, soit contre la Suède soit contre moi; car je veux bien ne pas vous laisser ignorer que les ministres autrichiens à Berlin,[1] tout comme ceux à Vienne, sont dans l'erreur de croire que nous sommes fort intrigués des desseins de la Russie. Il vaudra donc ainsi toujours mieux que vous n'entriez du tout avec le comte d'Ulfeld sur de pareils propos et que vous fassiez semblant, quand ce dernier en voudra entamer, que vous n'en entendez rien et que vous n'y faites la moindre attention.[2] Au reste, comme il m'importe de savoir ce que c'est que la convention pour les limites que le comte de Canales doit avoir signée à Presbourg, vous devez faire de votre mieux pour bien approfondir cette affaire, afin de pouvoir m'en faire votre rapport.

Nach dem Concept. Federic.

5008. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 13 juillet 1751.

J'ai reçu votre dépêche du 2 de ce mois. Les circonstances présentes exigent principalement à l'heure qu'il est que le ministère et le Sénat de Suède se donnent tous les mouvements possibles et tâchent sérieusement de découvrir les auteurs et les complices du funeste incendie,[3] puisque, s'ils se relâchaient là-dessus dans leurs recherches, il me serait facile de leur prédire qu'ils ne pourraient jamais être assurés de n'être exposés de nouveau, et autant de fois que le parti russien le jugerait à propos, à pareil désastre, plus malheureux peut-être encore que n'a été le premier; ce que vous ne manquerez pas d'insinuer convenablement aux ministres de Suède.

Federic.

Nach dem Concept.

5009. AU CHAMBELLAN D'AMMON A COMPIÈGNE.

Potsdam, 13 juillet 1751.

Votre dépêche du 1er de ce mois m'a été bien rendue. Quant à l'inclusion de la Compagnie Asiatique d'Emden nommément à faire dans le traité de commerce que vous êtes chargé de conclure, je trouve

[1] Puebla und Weingarten. — [2] Vergl. S. 394. — [3] Vergl. S. 399. 400.

assez juste ce que vous dites que, les vaisseaux des différentes compagnies qui existent étant tacitement compris sous la dénomination générale des vaisseaux des nations qui contractent, il n'y avait point de nécessité absolue d'inclure celle d'Emden nommément. Aussi mon intention n'a du tout été que vous en auriez dû faire un article particulier relatif à cette inclusion, parceque cela donnerait peut-être lieu à trop d'éclaircissements. Mais pour ôter tout sujet de scrupule aux intéressés de ladite compagnie, à qui j'ai promis, dans l'octroi que je leur ai accordé, de la faire inclure nommément dans tous les traités de commerce que je ferai avec des puissances étrangères, vous devez tâcher de faire glisser par une couple de mots seulement, dans quelque lieu le plus propre du traité, ces paroles *inclusivement la Compagnie Asiatique d'Emden*, ce qui suffira parfaitement.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

5010. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 29. Juni: „Le comte de Granville baisa hier la main de Sa Majesté en qualité de président du Conseil . . . Chacun est attentif sur qui Sa Majesté jettera les yeux pour remplacer le duc de Bedford. Entre toutes les personnes que l'on nomme, le comte de Holdernesse est celui qui est le plus goûté. C'est un collègue qui convient au duc de Newcastle, et qu'il mènera comme il voudra. Il n'en serait pas de même du comte de Granville, en faveur duquel le Roi se serait déterminé, s'il avait voulu, mais qui s'en est excusé, pour n'être pas en dispute journalière avec le duc de Newcastle. Il a eu raison; il jouera mieux son rôle derrière le rideau que sur la scène, parcequ'étant à même d'être appelé au cabinet du Roi, comme président du Conseil, il frappera ses coups plus sûrement, sans courir le risque d'avoir le blâme de la besogne, en cas qu'elle ait de mauvaises suites."

London 2. Juli: „C'est le comte de Holdernesse sur qui Sa Majesté Britannique a jeté les yeux pour remplir la place de secrétaire d'État vacante par la résignation du duc de Bedford."

Potsdam, 13 juillet 1751.

J'ai reçu à la fois vos dépêches du 29 passé et du 2 de ce mois et ne saurais assez vous recommander d'être extrêmement attentif, dans ce moment critique, des affaires en Angleterre, afin de m'informer exactement et bien en détail des suites qui résulteront du grand changement qui s'est fait dans le ministère.

Au surplus, comme je sais que le duc de Newcastle n'a jamais été des amis du lord Carteret,[2] qui de son côté n'a pas pu bien supporter ledit duc, et qu'en conséquence il est bien à présumer que leurs chiens ne chasseront pas trop bien ensemble et qu'il y aura bientôt de nouvelles mésintelligences entre eux, vous devez me mander quelle tournure vous croyez que les affaires pourront prendre, et si je me trompe dans mes conjectures, auquel cas vous ne laisserez pas de me rectifier par un raisonnement détaillé que vous me ferez à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 381. — [2] Vergl. Bd. III, 370; V, 38. 41—45. 229.

5011. AU CHAMBELLAN D'AMMON A PARIS.

Ammon berichtet, Paris 1. Juli: „Le cardinal Tencin se dispose à partir dans quelques jours pour se rendre à Lyon, il garde un profond silence sur les motifs qui l'ont déterminé à quitter la cour, ses meilleurs amis n'y conçoivent rien et paraissent surpris qu'un homme qui toute sa vie a été rongé d'ambition, ait pu se résoudre à s'enterrer dans son archévêché, pour y donner des bénédictions et suivre les processions. Sa place au Conseil n'est pas encore remplie; on commence même à croire que la cour n'y pourvoira point, le nombre des ministres d'État n'étant pas fixe. Le maréchal de Richelieu qui est un des compétiteurs, a dit à un de ses amis: »Je ne sais si on me mettra du Conseil, mais si on le fait, je n'y resterai pas longtemps, je suis trop véridique, on me donnera du pied au cul au bout de six mois.«"

Nach dem Concept.

Potsdam, 15 juillet 1751.

Je vous suis obligé des anecdotes que vous m'avez marquées par votre dépêche du 1er du courant. Quoique je ne les ignorasse pas tout-à-fait, il est cependant toujours bon d'en avoir plus de certitude. Si le comte d'Argenson[1] ne se soutient pas, nous n'y perdrons guère; mais ce que je vous ordonne bien précisément, c'est que vous ne devez absolument pas vous mêler d'aucune de ces brigues, mais vous tenir parfaitement clos et boutonné là-dessus et appliquer plutôt toute votre attention à finir bientôt et heureusement votre commission.

Federic.

5012. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.[2]

Klinggräffen berichtet, Wien 7. Juli: „Ayant remarqué que le ministre d'Espagne est extrêmement distingué et qu'il va souvent à Presbourg, et m'étant d'ailleurs revenu un bruit sourd qu'il pourrait y avoir quelque négociation sur le tapis, j'ai tâché d'éclaircir ce mystère. On prétend qu'il est question, entre cette cour, l'Espagne et le roi de Sardaigne, d'une garantie mutuelle pour les possessions en Italie, moyennant quoi la France ne serait plus en état de faire une diversion en ce pays. On présume qu'on cèderait à l'Empereur l'État *degli Presidii*, et par revanche l'Impératrice ferait une cession dans le Milanais en faveur de l'Infant. Je ne saurais encore donner cela pour chose constante. L'ambassadeur [de France] en sait aussi, mais il doute que cela réussisse. Il est à présumer que l'Espagne entend trop ses intérêts pour se séparer de la France."

Potsdam, 15. Juli 1751.

Noch soll auf Sr. Königl. Majestät Befehl Ew. Excellenz vermelden, dass Dieselbe dem Mylord Tyrconnell diejenige Passage aus dem letzteren Bericht des Herrn Geheimen Rath von Klinggräffen zu Wien communiciren möchten, worin er von einer dem Verlaut nach auf dem Tapis sein sollenden Convention zwischen dem wienerschen, sardinischen und spanischen Höfen, um sich réciproquement die Possession ihrer Staaten in Italien zu garantiren und Frankreich zu verhindern, sich von den italienischen Sachen zu meliren oder Diversiones daselbst zu machen, Meldung ge-

[1] Sic. — [2] Postscriptum zu einem Schreiben, durch das der Cabinetssecretär den Grafen Podewils in Kenntniss setzte, dass der König in Betreff der Subsidienverhandlung an die Markgräfin von Baireuth eigenhändig schreiben werde. Vergl. Nr. 5013.

than, jedennoch möchten Ew. Excellenz an Mylord Tyrconnell dabei sagen, dass des Königs Majestät ihm diese Zeitung so geben liessen, als Sie solche empfangen, und deren Richtigkeit nicht gewähren könnten.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

5013. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A BAIREUTH.

[Potsdam], 16 [juillet 1751].

Ma très chère Sœur. Voici encore un chasseur en campagne pour importuner vous et le Margrave; il s'agit de voir si le traité projeté avec milord Tyrconnell[1] est à votre gré ou si vous trouvez quelque mot à y redire. Il s'agit de vous envoyer ses pleins-pouvoirs et vous demander les vôtres, pour que quelqu'un[2] puisse signer le tout au nom du Margrave jusqu'aux ratifications.

Je bois les eaux, qui me tracassent prodigieusement, et je me réjouis d'avoir fini cet ennuyeux ouvrage dans huit jours. Mon frère Henri court les grandes aventures; j'ai cru qu'il était prudent de le marier, pour le fixer par un établissement solide. Je me recommande en l'honneur de votre précieux souvenir, en vous réitérant les assurances de la plus parfaite tendresse avec laquelle je suis à jamais, ma très chère sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

5014. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A BERLIN.

Potsdam, 16 juillet 1751.

Milord. J'ai reçu la lettre que vous avez bien voulu me faire du 14 de ce mois. J'applaudis fort à la sincérité et à la confiance avec laquelle vous vous expliquez envers moi, et les sentiments de zèle et d'attention que vous me marquez, m'ont sensiblement affecté.

Cependant les circonstances que vous m'alléguez, ne doivent nullement vous embarrasser. Ce sont des affaires passées que celles dont vous faites mention, et que la suite du temps a mises dans un entier oubli, ainsi qu'elles ne sauront plus mettre aucun obstacle à ce que vous ne soyez chargé de mes affaires. D'ailleurs ce que vous touchez au sujet des intérêts du Prince prétendant à la couronne d'Angleterre, n'a pas le moindre rapport aux commissions dont vous serez chargé de ma part, puisque vous n'ignorez pas que je n'ai jamais eu de négociations avec la France ni n'en aurai point qui sauront regarder les affaires du susdit Prince, ni les affaires intérieures et domestiques de la Grande-Bretagne. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

[1] Vergl. S. 402. — [2] Es wurde demnächst der Cabinetsminister Graf Podewils mit der Vollmacht des Markgrafen versehen.

5015. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 17 juillet 1751.

Votre rapport du 7 de ce mois m'a été bien rendu. Tout le monde ne saura qu'applaudir aux sentiments pacifiques dont l'Impératrice-Reine donne une nouvelle preuve, si tant est, à ce que l'on prétend, que, pour affirmer la paix et la tranquillité de l'Europe, elle pense à constater avec l'Espagne et avec le roi de Sardaigne une garantie mutuelle pour les possessions en Italie, afin de prévenir par là tout sujet de troubles dans ces contrées.[1]

Quant à notre affaire de Hollande, je ne crois pas avoir trop pressé là-dessus, puisqu'il y a un an passé[2] que j'ai attendu tranquillement son issue; mais il faut que je sache à la fin ce que j'en dois espérer ou non.

Federic.

Nach dem Concept.

5016. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 17 juillet 1751.

Ce que vous venez de me marquer encore par votre rapport du 6 de ce mois des attentats abominables des incendiaires,[3] fait que je crois être d'une nécessité absolue que les ministres et le Sénat de Suède n'épargnent ni soins ni peines, mais qu'ils usent de toute la vivacité possible pour découvrir au moins quelques-uns de ces infâmes incendiaires, pour en faire un exemple rigoureux et pour en développer les autres.

Tout ménagement en ceci est hors de saison, et si l'on ne procède avec rigueur contre cette horrible trame, les malheurs qui en résulteront à la Suède seront des plus grands, et c'est en conséquence que je vous ordonne réitérativement de vous expliquer là-dessus avec les ministres de Suède.

Federic.

Nach dem Concept.

5017. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A COPENHAGUE.

Potsdam, 17 juillet 1751.

Votre rapport du 10 de ce mois m'a été rendu. Vos réflexions au sujet de la note donnée en dernier lieu aux ministres des cours étrangères à Pétersbourg,[4] sont bien justes, et l'on ne s'aperçoit que

[1] Vergl. Nr. 5012. — [2] Vergl. S. 53. — [3] Am 4. Juli war in Stockholm im Hause der Feuerversicherungsgesellschaft ein neues Feuer ausgebrochen. — [4] Vergl. S. 387.

trop que le chancelier Bestushew se sert de tous les moyens dont il peut s'aviser, pour parvenir à son grand but, qui n'est autre actuellement que de rendre la Suède dépendante de la Russie et de l'assujettir à ses volontés souveraines. On reconnaît de plus qu'elle [la Russie] agit de concert en tout ceci avec la cour de Vienne, qui par ses vues particulières use d'une complaisance aveugle envers la Russie.

Au reste, je m'attends à présent que vous m'informiez sur ce qui regarde les affaires de la cour de Danemark, dans quels termes elle est maintenant avec la Russie, si les négociations du comte Lynar vont être rompues ou si les chipoteries dureront, et si ladite cour acceptera l'accommodement proposé avec la comtesse Bentinck. Comme vous n'avez touché que légèrement ces matières depuis quelque temps, il me tarde maintenant d'en savoir quelque chose avec précision.

Nach dem Concept. Federic.

5018. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 17 juillet 1751.

Je vous sais bon gré de ce que vous avez cru devoir me marquer par votre dépêche du 13 de ce mois sur ce qu'est à peu près le jeune Seydewitz, afin de savoir comment s'y prendre avec lui, dans le cas que l'envie prît au comte Brühl de l'envoyer bon gré mal gré lui à ma cour.

Federic.

Nach dem Concept.

5019. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Dewitz übersendet, Wien 7. Juli, ein von dem Grafen Rudolf Chotek gezeichnetes Promemoria, d. d. Presburg 1. Juli 1751, laut dessen man österreichischerseits den Artikel 8 des berliner Friedens[1] durch den Artikel 6 des dresdner Friedens[2] als aufgehoben ansieht, die Verpflichtung zur Aufrechterhaltung der Handelsbeziehungen zwischen Preussisch-Schlesien und den österreichischen Erb-

Potsdam, 19. Juli 1751.

Was diejenige Punkte anlanget, worüber der von Dewitz beschieden sein will und die auf einen Tractat Rapport haben, damit muss es anstehen, bis der Etatsminister Graf von Münchow von seiner Reise aus dem Karlsbade

[1] Artikel 8 des berliner Friedens: „On nommera incessamment des commissaires de part et d'autre pour régler le commerce entre les États et sujets réciproques, les choses restant sur le pied où elles étaient avant la présente guerre, jusqu'à ce qu'on soit convenu autrement." — [2] Artikel 6 des dresdner Friedens: „Sa Majesté l'Impératrice-Reine de Hongrie et de Bohême et Sa Majesté le roi de Prusse s'engagent mutuellement de favoriser réciproquement autant qu'il est possible le commerce entre leurs États et sujets respectifs et de ne point souffrir qu'on y mette des entraves ou chicanes, mais elles tâcheront plutôt de l'encourager et de l'avancer de part et d'autre fidèlement pour le plus grand bien de leurs États et sujets réciproques."

landen nicht mehr anerkennt und von diesem Standpunkte aus anderweite Vorschläge zur Regelung dieser Handelsbeziehungen macht.

nach Breslau zurückgekommen sein wird, welches zu Anfang des nächstkommenden Monates geschehen dörfte; alsdenn muss ihm alles communiciret und dessen umständlicher Bericht und Sentiment darüber erfordert werden, um obgedachten von Dewitz hernach zu bescheiden.

Inzwischen aber und bis dieses geschehen kann, muss nicht vergessen werden, die chicaneuse Interpretation der Oesterreicher von dem einen Articul des dresdenschen Friedensschlusses in Égard des im breslauschen Tractat stipulirten Status quo sehr solide und convenable zu refutiren und den Unfug davon ihnen ganz trocken und klar zu zeigen; welches noch vorher und ehe der Graf Münchow zurück nach Breslau kommet, geschehen und so solide ausgearbeitet werden muss, dass man solches hiernächsten nach Frankreich und andern Höfen, wo es nöthig, communiciren kann.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

5020. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 20 juillet 1751.

Vos deux rapports du 6 et du 9 de ce mois me sont entrés à la fois, et ce que j'ai de principal à vous dire à présent, est que vous devez être extrêmement attentif sur le changement qu'il y aura dans les affaires qui pourront être aucunement relatives à celle de l'élection d'un roi des Romains, afin de m'en pouvoir faire vos rapports bien exacts et détaillés.

Federic.

Nach dem Concept.

5021. AU CHAMBELLAN D'AMMON A COMPIÈGNE.

Ammon berichtet, Paris 8. Juli: „J'envoie ci-joint à Votre Majesté un projet pour l'extension de la Compagnie Asiatique d'Emden et pour la création d'une marine, sans laquelle cette compagnie ni aucun commerce ne pourront jamais être établis d'une manière stable . . . Il a été formé par l'homme du monde qui entend le mieux ces parties et qui est le plus en état de les mettre en exécution; c'est le sieur Labourdonnaye, connu par les beaux établissements qu'il a faits aux îles de France et de Bourbon, par la prise de Madras et par la persécution qu'il a essuyée de la part des ministres qui soutenaient le sieur Dupleix."

Potsdam, 20 juillet 1751.

J'ai bien reçu les dépêches que vous m'avez faites des 8, 9 et 10 de ce mois. Je vous sais bon gré de toutes les précautions sages que vous avez prises à l'occasion du décès de mon ministre baron Le Chambrier pour la sûreté de ses archives d'ambassade, et je laisserai le soin de ce qui reste à faire à cet égard, à mes ministres du département des affaires étrangères, jusqu'à ce que je trouve bon de nommer un ministre pour succéder à feu Le Chambrier.

Quant au projet pour l'extension de la Compagnie Asiatique d'Emden et pour la création d'une marine, je ne saurais qu'envisager ce que vous me marquez à ce sujet que comme une marque du zèle et de l'attention que vous avez pour tout ce qui regarde mon service; mais indépendamment de cela il faut que je vous dise que ce projet me mènerait trop loin et me ferait entreprendre des choses auxquelles mes forces ne suffiraient pas et qui me pourraient jeter dans de grands embarras.

C'est la France qui peut entreprendre d'aussi grands desseins, mais il ne me convient pas d'embrasser beaucoup de choses importantes à la fois. Rien n'est plus vrai que ce qu'on dit communément que tout homme qui trop embrasse mal étreint, ce que j'éviterai soigneusement de faire. Vous n'avez donc qu'à remercier poliment l'auteur du projet en question de la bonne volonté qu'il avait bien voulu me marquer.

Au surplus, quoique je convienne parfaitement de l'habileté de cet auteur et de ses grandes connaissances en fait de commerce, vous devez savoir nonobstant de cela que ce personnage n'est pas d'un trop bon caractère du côté du cœur, et qu'ainsi il faut bien qu'il ne soit pas aussi innocent qu'on le fait passer à présent dans le monde, ce dont je sais plusieurs particularités. Vous me ferez plaisir de ne pas vous mêler davantage avec lui, ni de vous y fier tout-à-fait.

Federic.

Nach dem Concept.

5022. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 22 juillet 1751.

Milord. Mon ministre à Vienne vient de m'avertir qu'il avait vu une lettre de Berlin par laquelle l'on marquait à la cour de Vienne comme s'il y avait eu, à l'occasion des prétendues nouvelles oppressions des Protestants en France, un de leurs émissaires à Berlin, qui en était reparti depuis peu, très satisfait de la protection et des privilèges que je voudrais accorder à ceux qui voudraient quitter leur patrie pour venir s'établir dans mes États. Quoique je sois persuadé de votre pénétration que, si même la clique autrichienne à Berlin voulait vous faire des insinuations là-dessus, elles ne feraient jamais impression sur vous, et que vous, étant sur les lieux, en reconnaîtriez d'abord la fausseté, j'ai néanmoins bien voulu vous en prévenir, en vous protestant qu'il n'a du tout été question d'un pareil émissaire, et que tout ce qu'on débiterait là-dessus, ne seraient que des mensonges tout purs, malicieusement controuvés. Au surplus, comme mon susdit ministre me demande le secret de son avis, pour ne pas exposer la personne qui lui a fait voir la lettre ci-dessus mentionnée, je suis persuadé, Milord, que vous voudrez bien me le ménager de votre part. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

5023. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 22 juillet 1751.

J'ai reçu votre dépêche du 17 de ce mois et je vous recommande d'être fort attentif sur ce qui regarde les nouveaux secours que le ministère saxon pense de tirer du comité secret des États de Saxe, pour se procurer quelque nouveau crédit et pour payer les dettes de l'armée. Vous devez en attendant me mander votre sentiment si, en cas que le susdit ministère fît la sottise d'augmenter encore les impôts et les charges du pays, si, dis-je, malgré cela tout ceci se soutiendrait, ou si cela forcerait partie de bons sujets saxons d'abandonner le pays, et si nous en profiterions, pour que ceux-ci viendraient s'établir dans mon pays; ce que vous ne devez mander qu'immédiatement et à moi seul.

Nach dem Concept.

Federic.

5024. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 24 juillet 1751.

Messieurs les ministres saxons me font trop d'honneur, quand ils m'attribuent que la cour de Versailles, qui les connaît aussi bien que moi, ne veut point jeter son argent avec eux. Grâce au Ciel, je ne suis nullement de tout ce qui regarde leurs affaires de subsides; s'ils en veulent faire des traités, j'aimerai toujours mieux que cela soit avec l'Angleterre qu'avec la France. En attendant, vous devez continuer d'être bien attentif pour savoir quand le traité entre la Saxe et l'Angleterre[1] sera constaté; quelques soins même qu'on voudra employer pour tenir encore la chose secrète, la contenance que le comte Brühl tiendra, vous servira d'avis; car, dès que l'affaire sera faite, la vanité de ce ministre ne lui permettra pas de s'en cacher.

Federic.

Nach dem Concept.

5025. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 24 juillet 1749.

Les insinuations malignes que les ministres de Vienne ont faites encore sur mon sujet à l'Ambassadeur,[2] en conséquence de votre dernier rapport, à l'occasion des négociations du sieur de Dewitz, ne doivent point surprendre ni vous ni moi; vous connaissez autant que moi qu'il n'y a aucune occasion où ils ne lâchent leurs calomnies contre moi. Au surplus, les nouvelles instructions que le sieur Dewitz va recevoir par la poste d'aujourd'hui,[3] le mettront à même de pouvoir rec-

1 Vergl. Nr. 5027. — 2 Hautefort. — 3 Vergl. Nr. 5019.

tifier le susdit ambassadeur sur tout ce qu'on lui a inspiré relativement au *status quo;* en tout cas, j'ai déjà pris mes précautions auprès de la cour de Versailles, par les informations exactes que je lui ai fait donner sur le vrai état de l'affaire en question; ce que j'ai bien voulu vous dire, quoique pour votre direction seule.

Federic.

Nach dem Concept.

5026. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 25 juillet 1751.

Milord. Le comte de Podewils vous doit avoir fait part du retour du courrier que j'avais envoyé à Baireuth et qui m'a apporté la réponse du Margrave, avec les pleins-pouvoirs qu'il faut pour aller procéder à la conclusion de son traité à faire.

Ma sœur, la Margrave, me mande en même temps une particularité touchant la négociation de votre cour avec le duc de Würtemberg, que je n'ai pas voulu vous laisser ignorer, quoique je n'y sois mêlé que pour autant qu'elle regarde les intérêts de la France: il s'agit d'un avis que la Margrave me donne de ce que cette négociation avait tout l'air de pouvoir traîner encore longtemps, par l'éloignement qu'on remarquait aux ministres de Würtemberg pour en venir à la conclusion. Pour mettre donc ces ministres à la raison, la Margrave se persuade qu'aucun sujet n'y serait plus propre que le conseiller privé de Folard à Baireuth, qui, par l'ascendant qu'il s'est acquis sur les susdits ministres, pourrait les redresser et leur ôter tout préjugé dont ils paraissaient être imbus, supposé qu'il plairait à votre cour de s'en servir pour cet objet.

Je laisse à vos lumières, Milord, si vous croyez convenable d'avertir votre cour de ces circonstances, au bon plaisir de laquelle je soumets simplement l'usage qu'elle en voudra faire; je serai même content, si elle ne trouve pas nécessaire d'y faire attention, et j'envisagerai dans ce cas l'avis comme point donné. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

5027. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Maltzahn berichtet, Dresden 24. Juli: „J'ai eu l'honneur de mander par ma dernière très humble dépêche les conférences fréquentes du chevalier Williams avec le comte de Brühl, mais je viens d'apprendre que c'est moins pour faire de nouvelles propositions qu'il se donne ces mouvements, que pour tâcher de lever les ob-

Potsdam, 27. Juli 1751.

Des Königs Majestät haben mir befohlen, Ew. Excellenz zu melden, wie Höchstdieselbe vor gut fänden, dass Mylord Tyrconnell von denen Umständen, welche der

stacles que le comte de Flemming rapporte de rencontrer. Les Anglais promettent à la vérité un subside de 40,000 livres sterling, mais la cour d'ici prétend que l'Angleterre doit s'engager d'y ajouter 20,000 livres sterling de la part des Hollandais. Cependant, comme on a trop besoin d'argent, on a résolu de conclure avec les Anglais, quand même les Hollandais n'y voudraient point concourir, et qu'en conséquence on s'engagera aux mêmes conditions qui faisaient le traité avec la France,[1] promettant en outre de donner, sur une réquisition ultérieure, un corps de troupes proportionné aux subsides qu'on offrira alors. Quant à l'accession au traité de Pétersbourg et à la voix en faveur de l'archiduc Joseph, on n'a pu me dire rien de précis à cet égard, m'assurant seulement qu'on n'était pas d'accord là-dessus, et que ces deux traités se traitaient actuellement."

Herr von Maltzahn zu Dresden in seinem gestern angekommenen Bericht vom 24. dieses wegen der Negociation des Chevalier Williams mit dem dresdenschen Hofe gemeldet hat, informiret sein möchte; Dahero Sie verlangeten, dass Ew. Excellenz solches gedachtem Mylord Tyrconnell aus dem dechiffrirten Originalberichte mündlich communicireten.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

5028. AU CHAMBELLAN D'AMMON A PARIS.

Potsdam, 27 juillet 1751.

J'ai reçu vos dépêches à la date du 15 de ce mois. Pour ce qui regarde celle que vous m'avez faite immédiatement, vous devez savoir qu'il paraît que vous fassiez une négociation particulière sur une affaire qui ne regarde que votre personnel et qui est tout étrangère à la commission pour laquelle je vous ai envoyé en France. Mais comme cela me déplaît souverainement, je vous ordonne de n'y plus revenir et de vous garder de plus parler à M. de Puyzieulx ni des intrigues du sieur Lefort,[2] ni de tout ce qui peut avoir aucun rapport à votre personnel. Soyez assuré que j'ai de bonnes raisons pourquoi je vous fais cette défense, et observez-la exactement.

Federic.

Nach dem Concept.

5029. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 17. Juli, über eine Unterredung des Marquis Hautefort mit Dewitz. „Voici donc les paroles de l'Ambassadeur:

»Le comte d'Ulfeld m'a parlé en dernier lieu de votre affaire du commerce;[3]

Potsdam, 27 juillet 1751.

J'ai tout lieu de savoir bon gré à M. de Hautefort de la confidence avec laquelle il a voulu user envers le sieur de Dewitz, touchant

[1] Vergl. Bd. V, 98. — [2] Vergl. S. 396. 398. — [3] Vergl. S. 410. 413.

en bon ami et allié je vous rendrai compte de ce qu'on en pense et de ce qu'on est disposé de faire. Ils disent que le Roi votre maître ne cherche qu'une occasion de querelle; que les conditions les plus équitables de leur côté ne seraient point acceptables; que je verrais que vous feriez difficulté sur difficulté, pour ne jamais finir. J'ai soutenu le contraire. Mais si ces gens ont raison et que la fin devait répondre à leur attention, l'affaire serait sérieuse. Vous pouvez croire qu'il est depuis longtemps qu'ils l'ont craint, et qu'ils ont fait sous main tout leur possible pour parer le coup; ils abandonneront plutôt ailleurs un morceau. Vous sentez bien qu'avec de tels principes et des arrangements que vous leur voyez faire, on trouverait de quoi dire: si le roi de Prusse ne les attaque pas, ils ne l'attaqueront pas. Vous pouvez compter que, pourvu que vous ayez ordre d'entrer de bonne foi avec eux par rapport au commerce, ils feront plus que vous n'aurez cru peut-être. J'ai reproché au comte d'Ulfeld qu'on ne vous avait point communiqué un projet de traité, puisque, si vous aviez refusé de l'accepter, ils pourraient se défier de vous avec raison, au lieu qu'à cette heure tous leurs soupçons ne voulaient rien dire."

Nach dem Concept.

sa conversation avec le comte Ulfeld relativement aux négociations de celui-là. Quoiqu'il paraisse encore prévenu des insinuations malicieuses que les ministres de Vienne lui ont faites à ce sujet, j'espère qu'il en reviendra, quand il sera exactement informé de tout ce qui s'est passé dans cette négociation depuis qu'elle a existé jusqu'à présent, auquel sujet mes ministres du département des affaires étrangères travaillent actuellement à un mémoire détaillé qu'on vous communiquera. En attendant, j'ai pris mes précautions à ce que les sophismes des ministres de Vienne ne sauront faire impressions sur la cour de France.

Federic.

5030. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 27 juillet 1751.

J'ai été bien aise d'apprendre toutes ces bonnes nouvelles qu'en conséquence de votre rapport du 16 du courant le sieur Celsing a marquées par ses dernières dépêches. Comme ce sont les nouvelles de Turquie qui dans la situation présente des affaires publiques méritent mon attention particulière, vous devez observer de m'en donner aussi souvent que vous aurez l'occasion d'en apprendre. Au surplus, je me remets à ce que mes ministres du département des affaires [étrangères] vous marquent par le rescrit qui partira à l'ordinaire d'aujourdhui, et vous recommande d'être surtout attentif sur ce que le sieur Greiffenheim marquera à son temps au sujet des dépêches que le courrier anglais qui vient de passer tout nouvellement ici,[1] a apportées à Pétersbourg.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 5032.

5031. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A BAIREUTH.

[Potsdam], 28 [juillet 1751].

Ma très chère Sœur. Voici tout le griffonnage des ministres que je vous envoie,[1] ma très chère sœur, à l'approbation du Margrave. Ce sera, selon toutes les apparences, ce qui terminera cette affaire, dont je souhaite que vous ayez lieu d'être satisfaite. J'ai communiqué à son lieu ce que vous me mandez du duc de Würtemberg;[2] je ne sais quel usage on en fera, mais je sais qu'on a eu des vues sur lui. Je suis bien fâché d'apprendre que vous avez repris la fièvre. Cothenius assure fort et ferme que ce ne sera rien et que vous en serez quitte dans peu; je le souhaite de tout mon cœur.

Nous attendons à présent les couches de ma belle-sœur,[3] ce qui produira un évènement intéressant, si c'est un fils.

Notre chère mère se porte à merveille. Je me recommande, ma très chère sœur, à la continuation de votre précieuse amitié, vous assurant de la vive tendresse et de tous les sentiments avec lesquels je suis invariablement, ma très chère sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Daignez faire mille amitiés de ma part au cher Margrave.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

5032. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE RRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 29 juillet 1751.

Milord. Vous serez apparemment déjà instruit de ce que depuis peu de jours un courrier anglais est venu passer par Berlin pour aller porter des dépêches de sa cour à Pétersbourg.

Comme mes lettres d'Hanovre que j'ai reçues hier, marquent que ce même courrier, en arrivant là, avait rendu des dépêches au ministère d'Hanovre, de même qu'au ministre impérial, le sieur Vorster, dont on prétendait savoir qu'elles avaient eu pour objet l'affaire de l'élection d'un roi des Romains, à laquelle, en conséquence d'autres lettres arrivées à Hanovre, le roi d'Angleterre et son ministère travaillaient fort sérieusement, pour l'acheminer à leur gré à sa perfection — j'ai réfléchi sur ces nouvelles, que cependant je ne saurais vous garantir comme tout-à-fait vraies, mais que je ne vous donne que telles

[1] Schreiben des Grafen Podewils an den Markgrafen von Baireuth, Berlin 27. Juli 1751, nebst einer Denkschrift des Grafen Tyrconnell „Mémoire pour servir de réponse aux réflexions de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le margrave de Baireuth sur le projet du traité de subsides," sowie dem „Projet de traité à conclure entre le Roi [de France] et le margrave de Baireuth." Vergl. S. 402. — [2] Vergl. S. 414. — [3] Die Entbindung der Prinzessin Louise Amalie erfolgte am 7. August 1751.

que je les ai reçues. Il m'est venu donc dans l'esprit que les dépêches que le susdit courrier porte à Pétersbourg, pourraient bien rouler sur le même objet, et qu'apparemment la cour de Londres voudra mener celle de Pétersbourg à ce qu'elle fît, à l'occasion du nouveau plan de l'Angleterre pour faire constater l'élection, quelque déclaration forte et même quelque nouvelle ostentation, afin d'imposer par là à ceux qui voudraient s'opposer à l'élection.

Si telle est effectivement l'intention du roi d'Angleterre, je pense qu'il saurait bien se blouser là-dessus, parceque ceux qui de bon droit voudront s'opposer à l'élection, ne voudraient pas [moins] poursuivre leur chemin, sans s'arrêter aux déclarations que la Russie saurait faire, et qu'en conséquence la cour de Londres pourrait bien saigner du nez relativement à son dessein. Voilà, Milord, comment je pense sur cet objet; je vous prie d'y vouloir réfléchir un peu et me marquer après de quelle façon vous sentez là-dessus. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

5033. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils überreicht, Berlin 29. Juli, ein an ihn gerichtetes Schreiben des churpfälzischen Ministers von Wachtendonck, [Schwetzingen 20. Juli]. „Le projet d'une déclaration dont ce ministre parle, et qui regarde une espèce d'engagement entre Votre Majesté, l'électeur de Cologne et le Palatin, dans lequel on tâcherait de faire entrer avec le temps l'électeur de Bavière, ne nous a été point communiqué encore par le baron d'Asseburg de la cour de Bonn, ainsi qu'on lui a proposé il y a plusieurs semaines de le faire ici."

Potsdam, 30. Juli 1751.

Wegen des von Ew. Excellenz hierbei befindlichen Berichtes haben Se. Königl. Majestät mündlich zur allergnädigsten Resolution ertheilet:

Wie Sie glaubten, dass es sehr nöthig sein werde, dass Ew. Excellenz an den churkölnischen Minister von Asseburg schrieben, um von demselben gewiss zu wissen, ob der Churfürst von Köln auf den quästionirten Projet der Declaration entrirete und mit solchem d'accord wäre.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

5034. AU CHAMBELLAN D'AMMON A COMPIÈGNE.

Potsdam, 31 juillet 1751.

Votre rapport du 18 de ce mois m'est bien parvenu. Comme il ne m'offre aucun objet qui demandât de nouvelles instructions, il ne me reste qu'à vous dire que mon ordre d'arrêter avec le sieur Trudaine un projet de convention de commerce et de tarif vous doit tranquilliser contre toutes les appréhensions que vous vous formez, et comme

j'ai mis mes intérêts là-dessus en vos mains, vous ne devez songer qu'à faire nos conditions les meilleures et les plus avantageuses qu'il sera possible, sans vous embarrasser du reste. Au surplus, j'espère que vous presserez de votre mieux à ce que cette affaire parvienne à sa maturité, puisque les longs délais pourraient devenir nuisibles.

Nach dem Concept. Federic.

5035. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 31 juillet 1751.

A en juger par ce que vous me marquez en conséquence de votre rapport du 20 du courant, on doit présumer que l'affaire de l'élection d'un roi des Romains reste encore dans un état d'inaction, et j'ai tout lieu de croire que l'Angleterre ne la voudra pas entamer de nouveau, avant qu'elle ne soit sûre de son fait. J'en juge d'autant plus de cette façon que l'envoi du courrier anglais à Pétersbourg me fait conjecturer qu'on veut tirer la Russie dans ses concerts et qu'il faut qu'on ne soit pas tout-à-fait d'accord avec celle-ci à cet égard, ni trop content de sa déclaration relativement à celle que le roi de Suède a faite en montant au trône.

Au reste, il y a des lettres d'Hanovre qui assurent que la vue du duc de Cumberland avait baissé en sorte qu'il ne marchait presque plus sans quelque conducteur, mais que malgré cela le Roi son père ne voudrait permettre qu'il se dût faire opérer aux yeux à Londres, mais aimait mieux que cela fût différé jusqu'à l'année prochaine, pour le faire opérer par quelque oculiste à Hanovre, quand le Roi y séjournerait. Mandez-moi ce qu'il y a de tout ceci.

Federic.

Nach dem Concept.

5036. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 31 juillet 1751.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 20 de ce mois. Je suis bien aise d'apprendre que le choix des députés élus pour la Diète prochaine par la ville de Stockholm a été au gré de la cour et du ministère, et qu'on ait lieu de présumer qu'un si bon début aura son effet sur les provinces.[1] Quant à l'élection d'un maréchal de la Diète, il faudra voir comment l'on se prendra pour réunir les différents partis, afin de faire tomber le choix sur un bon sujet. Mais ce qui me paraît encore plus importer que tout ceci, c'est que vous mandez au sujet de la résolution où l'on est de faire un des objets des délibérations de la Diète la présente forme du gouvernement, pour l'expliquer en

[1] Vergl. Bd. V, 128.

sorte que le pouvoir royal ait plus d'étendue, au préjudice de celui du Sénat; car, pour dire ce que j'en pense, il me paraît qu'il ne serait point à propos de mettre sur le tapis, d'abord à la première Diète, un sujet aussi croustilleux que celui-ci, et qu'il vaudrait toujours mieux de le réserver à une autre Diète. Sur quoi vous devez me mander vos réflexions.

Federic.

Nach dem Concept.

5037. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 31 juillet 1751.

J'ai bien reçu à son temps vos rapports du 24 et du 27 de ce mois. Je suis très satisfait de l'attention que vous portez sur la négociation entre la cour de Dresde et celle de Londres,[1] et vous me rendrez un service essentiel en continuant de même, afin de m'instruire exactement sur tout ce qui se passe relativement à cet objet. L'on voit bien que d'un côté la cour de Saxe voudra bien se vendre au plus haut prix qu'elle pourra obtenir, mais que l'Angleterre, qui connaît trop les besoins en argent de la Saxe et sa dépendance des deux cours impériales, la fera passer à tout ce qu'elle voudra.

Je trouve bien étrange que la Saxe veuille offrir un traité de commerce à la France,[2] n'ayant ni ports ni vaisseaux en mer pour commercer avec celle-ci; ainsi que vous ferez bien d'examiner de plus près ce que l'on vous a dit là-dessus.

J'ai été extrêmement surpris d'apprendre la résolution qu'en conséquence de votre rapport on a prise de vouloir faire suppléer le déficit sur les produits des subsides de la France qui viennent de cesser, moyennant de nouveaux impôts sur le pays. Je voudrais bien savoir si le pays a exactement payé ceux dont on l'a chargé jusqu'ici, pour savoir juger par là s'il est possible qu'il pourra soutenir de nouveaux encore; aussi devez-vous vous bien orienter sur cet article, afin de pouvoir me donner des éclaircissements là-dessus sur lesquels je saurai tabler sûrement.

Federic.

Nach dem Concept.

5038. AU CHAMBELLAN D'AMMON A COMPIÈGNE.

Potsdam, 3 août 1751.

J'ai bien reçu votre rapport du 22 dernier avec le projet du tarif que vous avez remis au sieur de Trudaine. Il faudrait voir les remarques qu'il aura faites là-dessus pour en pouvoir juger avec fondement, mais comme cela demanderait encore un temps considérable pour vous faire savoir mes intentions là-dessus, et qu'il me tarde à présent de voir votre négociation finie, mon intention est que vous devez

[1] Vergl. S. 414. 415. — [2] Vergl. Nr. 5038.

presser un peu le sieur de Trudaine pour avoir bientôt ses remarques, sur lesquelles alors vous devez tâcher de convenir le mieux qu'il sera possible avec lui, afin de pouvoir procéder à la conclusion de l'affaire. Je trouve d'autant plus nécessaire que vous mettiez plus de feu et d'empressement dans votre commission, vu qu'ordinairement plus les affaires traînent, plus elles sont assujetties aux incidents.

D'ailleurs je ne veux pas vous laisser ignorer que je sais par un bon canal que la cour de Dresde, par un motif d'envie et de jalousie extrême qu'elle me porte, a pris à tâche de traverser au possible votre négociation; que c'est proprement dans cette vue-là qu'elle a envoyé le sieur Lefort[1] en France et qu'elle a instruits on ministre, le comte de Loss, qui va retourner en France, de travailler de son mieux à ce que mon traité de commerce avec la France ne parvienne à sa consistance, à quelle fin il doit offrir un traité de commerce à faire entre elle et la France.

Quoique je connaisse bien le chimérique de ces desseins, bien entendu que la Saxe n'a ni ports ni vaisseaux pour entretenir un commerce avec la France, je trouve bon cependant que vous vous donniez tous les mouvements convenables pour aller à la fin de votre commission, afin que les Saxons n'aient point le temps ni lieu de vous déranger les pions; aussi, pour que vous soyez à même de satisfaire à ma volonté relativement à cet objet, je vous établis pour principes à vous régler là-dessus qu'en premier lieu vous devez tâcher au possible de stipuler et d'obtenir les conditions les plus avantageuses pour notre commerce. En second lieu, lorsque le sieur de Trudaine fera le difficile de vous passer quelque point ou article, vous devez d'abord voir et bien peser s'il y a moyen de lever ces difficultés ou non. Au premier cas, il faut que vous insistiez à ce que ce point soit passé, au second cas il vaudra mieux que vous vous y relâchiez que de perdre inutilement le temps en contestations qui, au bout du compte, ne mèneraient à rien. En troisième lieu, et ce qui doit servir de base principale dans votre négociation, vous devez faire en sorte qu'on nous accorde au moins les mêmes conditions et avantages qu'on accorde aux Hollandais et aux Villes Anséatiques, Hambourg, Lübeck et Brême,[2] afin que nos commerçants soient du moins traités également avec ceux-ci, et que nous ne soyons pas au dessous d'eux. Cela fait, et quand vous verrez qu'il n'y a pas à obtenir de meilleures conditions, vous devez procéder à la conclusion et signer sans plus de délai avec le sieur Trudaine le projet du traité que vous aurez concerté, afin de me l'envoyer après à ma ratification. Je me remets en tout ceci sur votre fidélité, savoir-faire et dextérité reconnue et verrai venir avec bien du plaisir la fin et la conclusion de l'affaire.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. S. 396. — 2 Vergl. Bd. VII, 291. 294.

5039. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Rohd berichtet, Stockholm 23. Juli: „Le public commence à revenir de la persuasion qu'il y a eu un complot d'incendiaires,[1] tout aussi vite qu'il s'y est laissé aller. Le ministère et les gens qui réfléchissent sur les circonstances de cet évènement n'en sont pas moins persuadés qu'il y a eu du dessein; mais, les perquisitions et la promesse de récompenses n'ayant rien pu effectuer encore, on présume que le complot n'a roulé que sur très peu de personnes, et l'entreprise peut-être sur un seul."

Potsdam, 3 août 1751.

Votre rapport du 23 de juillet dernier m'est bien entré. Quoique je comprenne suffisamment, par les circonstances que vous venez de m'y alléguer, qu'il ne saurait manquer d'être fort difficile de découvrir à fond le complot des incendiaires en question, il n'en sera cependant pas moins nécessaire pour cela de prendre certaines précautions pour empêcher que pareils malheurs ne puissent avoir lieu de nouveau, étant très certain qu'autant que le susdit complot n'aura été découvert, on ne pourra jamais être bien en repos à Stockholm, puisqu'on y devra craindre nécessairement que, dès que les intéressés à ce complot verront que tout sera apaisé et sûr pour eux, ils voudront peut-être ouvrir une seconde fois une tragédie qui déjà n'a été que trop fatale à la ville de Stockholm; car ce qui aide à me confirmer dans l'idée où je suis que cet incendie n'est point arrivé par un effet du pur hasard, mais à dessein prémédité et par un complot, c'est ce que vous me mandez vous-même à ce sujet, dans une de vos dernières dépêches,[2] que le Sénat de Suède avait été averti par une femme, quelque temps avant le susdit incendie, qu'on se préparait à mettre le feu à la ville.

Nach dem Concept.

Federic.

5040. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 3 août 1751.

J'ai reçu votre dépêche du 24 de juillet dernier. Comme vous y faites mention d'un nouveau soulèvement en Croatie, mon intention est qu'en cas que ce soulèvement devînt sérieux et qu'il saurait être de conséquence, vous y deviez prêter votre attention, afin d'être en état de me mander ce qui en pourrait arriver.

Federic.

Nach dem Concept.

5041. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 3 août 1751.

J'ai reçu votre dépêche du 23 de juillet dernier. Ayant déjà tout épuisé par la dépêche ordinaire du département des affaires étran-

[1] Vergl. S. 399. — [2] D. d. Stockholm 25. Juni 1751.

gères ce que j'ai trouvé nécessaire qu'il parvînt à votre connaissance touchant le ministre de Saxe, comte de Flemming, et les négociations dont il est chargé, il ne me reste qu'à vous dire que vous deviez prêter toute votre attention sur cette négociation, pour savoir au juste de quelle manière elle finira, et je suis persuadé que même la satisfaction que ce dit comte marquera par ses dehors, quand le traité sera constaté, vous servira d'indice pour pénétrer si ce traité aura été fait au gré de la cour de Dresde ou non.

Federic.

Nach dem Concept.

5042. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 3 août 1751.

Je vous suis bien obligé, Milord, de la communication confidente que vous avez bien voulu me faire de l'extrait joint à votre lettre du 1er de ce mois,[1] et que je vous renvoie à la suite de celle-ci avec mille remercîments. Soyez assuré du secret inviolable que je garderai sur tout ce qui en fait l'objet.

Cependant comme il m'est arrivé presqu'en même temps que j'avais la satisfaction de lire votre lettre, une autre de la part du baron d'Asseburg, ministre de Cologne, dont le sujet[2] m'a paru trop important pour que je ne dusse d'abord vous en faire communication, bien que dans la dernière confidence, je vous l'adresse ci-close, conjointement avec l'extrait qu'on y allègue, en vous priant de vouloir bien me renvoyer tout après que vous en aurez fait votre usage, et me marquer ce que vous croyez convenable que je réponde audit sieur d'Asseburg conformément aux sentiments et aux intentions de votre cour, desquelles je ne veux m'écarter en aucune manière. Je prie Dieu, sur cela etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

5043. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 4 août 1751.

Milord. Dès que votre lettre du dernier du mois passé, touchant le lord maréchal d'Écosse, me fut arrivée, j'ai songé mûrement à toutes les considérations à faire relativement à sa nomination au poste de mon ministre auprès de la cour de France. Mais après toute réflexion faite, il m'a paru que je ne saurais trouver aucun sujet plus agréable à votre cour que lui, ni plus propre pour cultiver la bonne harmonie et l'étroite intelligence qui règne entre elle et moi.

[1] Undatirter Auszug aus einer Depesche des Marquis Puyzieulx. — [2] Vergl. S. 425 Anm.

C'est aussi en conséquence que je viens de terminer mon choix sur sa personne, dont je me réserve encore de vous expliquer les raisons, quand j'aurai la satisfaction de vous entretenir à Berlin.

En attendant, ayant résolu de ne point déclarer encore sa destination, ni d'en parler à personne, je vous prie, Milord, de vouloir bien me ménager le secret là-dessus, en sorte que rien n'en sache transpirer jusqu'au moment que je trouverai convenable pour en faire la déclaration. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

5044. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 4 août 1751.

Après que j'ai réfléchi assez mûrement sur le sujet le plus propre que je saurais nommer à la place du défunt baron Le Chambrier, j'ai trouvé qu'aucun autre ne saurait me convenir plus que milord Maréchal d'Écosse, sur lequel je viens aussi de déterminer mon choix.

C'est donc en conséquence que je vous ordonne de préparer d'abord ses instructions, qui de toute nécessité doivent être des plus détaillées, par le peu de connaissance que ledit Milord a pu s'acquérir jusqu'ici de tout ce qui se fait entre la France et moi.[1] Il conviendra d'ailleurs que vous fassiez préparer un nouveau chiffre pour son usage. Au surplus, comme j'ai résolu de ne point déclarer cette nomination jusqu'au temps que milord Maréchal sera actuellement arrivé à Paris, ni d'en communiquer rien à qui que ce soit, hormis milord Tyrconnell, vous prendrez vos mesures et précautions de la sorte, afin que le secret n'en puisse être trahi et que rien n'en puisse transpirer avant que je ne trouve convenable de déclarer moi-même cette nomination, afin d'éviter par là à nous préparer des obstacles que des envieux de moi y voudraient mettre. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

5045. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 7 août 1751.

Milord. Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez faite du 5 de ce mois. Je ne suis pas tout-à-fait surpris de ce que l'on commence de parler à Berlin au sujet de la destination de milord Maréchal; je n'accuse la discrétion de personne là-dessus, parcequ'il n'y a rien de plus ordinaire que, dès que le public croit s'apercevoir de quelque

[1] Die demgemäss von dem Grafen Podewils concipirte Instruction ist datirt Berlin 14. August und wurde am 22. August dem Gesandten eingehändigt. Die eigenhändige geheime Instruction des Königs für den Gesandten siehe S. 438 Nr. 5072.

chose extraordinaire, il se met à raisonner sur ce qui en peut être le vrai sujet, au hasard de rencontrer juste ou mal, et il est impossible de pouvoir empêcher les soupçons.

En attendant, je vous entretiendrai des raisons pourquoi je ne voudrai pas encore rendre publique la nomination du susdit Milord, quand j'aurai le plaisir de vous voir, la semaine qui vient, à Berlin.

Au reste, je viens de répondre au baron d'Asseburg[1] de la manière que vous avez avisée par la lettre que j'ai reçu de vous à son sujet. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

5046. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 7 août 1751.

Vos rapports du 31 passé et du 3 de ce mois me sont bien parvenus. Vous avez tout lieu d'avoir été surpris de l'intimité et de la souplesse avec laquelle le comte Hennicke vous a entretenu dans la dernière conversation que vous avez eue avec lui. J'en suis également surpris et ne sais pas tout-à-fait à quoi attribuer un changement si subit, quoique je ne compte guère sur la durée; aussi faites-vous fort bien de [ne] prendre ses propos doucereux qu'au prix de ce qu'ils valent, et de continuer d'être avec lui sur vos gardes.

A présent ma curiosité est de savoir comment les États regarderont les propositions qu'on leur va faire au sujet d'une nouvelle augmentation des impôts, et le parti qu'ils prendront là-dessus. C'est un vrai paradoxe politique que le crédit de la Saxe; s'il subsiste malgré les rudes secousses qu'on lui donne, et si le pays soutient les impositions exorbitantes dont on le charge, il faut avouer que la Saxe a des ressources qu'on ne trouve guère dans aucun autre pays.

Les bruits par où on a inspiré cette crainte aux marchands et gros négociants de la Saxe contre le militaire de ce pays-ci, sont des plus faux et controuvés, afin d'arrêter par là ces gens pour ne point se déterminer à quelque changement de domicile, car personne n'ignore ici combien j'y tiens la main à ce que nul négociant soit le moindrement incommodé du militaire.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Das Schreiben an den Freiherrn von Asseburg liegt nicht vor. Tyrconnell hat dem Könige in einem Schreiben vom 4. August seine Meinung in folgenden Worten mitgetheilt: „Il m'est impossible de savoir quel parti l'on prendra sur les demandes de l'électeur de Bavière; mais comme il me paraît, par les explications que Son Altesse Électorale donne à ses engagements, qu'elle s'approche de ce qu'on lui demande, je crois que Votre Majesté pourrait sans inconvénient encourager M. d'Asseburg à entretenir l'électeur de Bavière dans les dispositions où il paraît être."

5047. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 7 août 1751.

J'ai reçu votre rapport du 27 de juillet dernier. Comme, par le bon pli que les affaires du Nord ont pris actuellement, je ne crois pas que les délibérations de la Diète rouleront sur des matières fort importantes, il pourra m'être indifférent quel sera le sujet sur lequel on se réunira pour l'élire maréchal de la Diète, et c'est aussi pourquoi vous n'avez qu'à vous tenir tout clos et boutonné là-dessus et laisser débrouiller aux autres cette affaire, sans vous en mêler en aucune façon.

Nach dem Concept.

Federic.

5048. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 9 août 1751.

Milord. C'est dans la dernière confidence que j'ai voulu vous communiquer la copie d'une lettre écrite en chiffres du baron de Pretlack à Pétersbourg, à la date du 24 du mois dernier, au chancelier comte Ulfeld à Vienne, que le hasard a fait parvenir entre mes mains et qui dénote assez clairement combien la cour de Vienne entre en toutes les propositions captieuses que la Russie fait faire à présent à la Suède pour mettre celle-ci, s'il y a moyen, par des voies indirectes dans sa dépendance. Puisque la lettre a été écrite en langue allemande, je fais joindre pour votre usage une traduction qui l'exprime dans son vrai sens littéral, vous priant au reste de vouloir bien me garder le secret le plus religieux sur tout ceci. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

An den Grafen von Ulfeld in Wien.

Petersburg, 24. Juli 1751.

Von Ew. Excellenz habe ich seit dem 11. dieses nichts zu erhalten die Gnade gehabt, welches aber vermuthlich der eingegangenen sächsisch-polnischen Post zuzuschreiben sein wird. Inzwischen werden Ew. Excellenz den Zustand hiesiger Sachen aus der durch den Courier La Montagne beförderten allerunterthänigsten Relation vom 16. dieses mit mehrerem ersehen haben, und dass man jüngsthin von Seiten des russischen Hofes wegen Minderung der Grenztruppen in Finnland bei der Krone Schweden den Antrag gethan. Da mir nun der Herr Graf von Goës mit letzteren Posttagen unter andern von der ihm dieses Antrages halber gegebenen abschläglichen Antwort Nachricht gegeben, so glaubte von mir gut gethan zu sein, dass ich nach mehrerer Anzeige meiner Relation vom 16. currentis mit seinem Antrage zu continuiren ihn persuadiret habe.

Den Grosskanzler, welcher einige Tage bei der Kaiserin zu Peterhof gewesen, habe ich seit Abfertigung des Couriers nicht gesprochen; ich hoffe aber denselben morgen zu sehen und Ew. Excellenz von dem Zustande der hiesigen Angelegenheiten etwas mehreres gehorsamst einberichten zu können.

Der mit denen Königlich Schwedischen Notificationschreiben anhero geschickter Oberster Baron Posse hat vergangenen Sonntag die Rückreise nach Stockholm angetreten und wird ihm der Obrister Panin mit denen hiesigen Antworten demnächstens dahin nachfolgen. Ich bin etc.

Baron de Pretlack.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris. Die daselbst nicht befindliche Beilage nach Abschrift der Cabinetskanzlei im Königl. Geh. Staatsarchiv zu Berlin.

5049. AU CHAMBELLAN D'AMMON A PARIS.

Potsdam, 10 août 1751.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 29 du mois dernier, et c'est avec satisfaction que j'ai appris l'accueil gracieux dont le roi de France vous a honoré pendant votre séjour à Compiègne; mais ce qui m'importe bien plus encore, c'est de recevoir bientôt de vous le projet du traité de commerce et du tarif que vous aurez fait et signé avec le sieur de Trudaine, auquel je m'attends à présent avec impatience. Je me réfère, au reste, à tout ce que je vous ai mandé par ma dépêche antérieure à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

5050. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 10 août 1751.

Dans les circonstances particulières où, en conséquence de vos derniers rapports du 27 et du 30 passé, se trouvent actuellement les affaires en Angleterre, et qui méritent toute mon attention, vous devez veiller de fort près et être extrêmement attentif sur toutes les démarches que les nouveaux ministres[1] feront, sur le système qu'ils adopteront à l'égard de l'élection d'un roi des Romains et relativement aux affaires du Nord, de même que sur ce qu'ils brasseront d'ailleurs, et sur les brouilleries qui se pourront élever entre eux-mêmes, afin de m'en informer avec toute l'exactitude dont vous serez capable.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 406.

5051. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 11 août 1751.

Milord. Comme je viens d'apprendre de très bon lieu que la négociation que la cour de Vienne a entamée avec celle de Madrid, roule principalement sur un mariage à faire entre l'Archiduc aîné, le prince Joseph, et la Princesse fille du duc de Parme,[1] j'ai bien voulu vous faire part de ceci, afin que vous en puissiez faire votre usage, en me ménageant le secret ici.[2] Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

5052. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 12 août 1751.

Votre rapport du 7 de ce mois m'a été bien rendu. Si la cour de Dresde n'a d'autre objet principal que le débit des toiles bleues à offrir à la France pour en faire un traité de commerce,[3] et que la première compte qu'elle saurait transporter ces toiles avec avantage par eau à Hambourg, elle se mécomptera peut-être. En attendant, vous devez employer vos soins et votre application, afin de pouvoir m'informer exactement sur quels objets roulent principalement les articles du projet du susdit traité.

Je ne m'étonne point que le comte Rutowski n'ait point aimé que le maréchal de Lœwendahl vît les manœuvres des troupes saxonnes. Vous satisferez cependant à ma curiosité, quand vous me marquerez en quoi donc ont consisté ces manœuvres qu'on a faites en dernier lieu, et ce qu'on en a voulu représenter.

Federic.

Nach dem Concept.

5053. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 14 août 1751.

Votre relation du 3 de ce mois m'est bien parvenue. Comme le comte Flemming sera apparemment arrivé à Londres, vous devez vous appliquer au possible afin de bien pénétrer tout ce qui se négociera avec lui. Personne ne doute qu'on ne conviendra avec lui d'un traité de subsides; l'on m'assure même que sa cour attend avec impatience ses nouvelles de la conclusion faite. Il y a des gens qui ne laissent pas de faire bien des réflexions sur la facilité avec laquelle la cour de Dresde se prête aux conditions des ministres anglais, car quoiqu'on sache que la première est dans un besoin d'argent extrême, après que la

[1] Prinzessin Maria Zepherine, Enkelin König Ludwig's XV. — [2] Dieselbe Mittheilung enthält unter dem 14. August Klinggräffen in Wien. — [3] Vergl. S. 420.

France ne veut plus fournir des subsides, cependant la somme qu'elle s'en procure par la conclusion du susdit traité, ne paraît du tout être un objet considérable pour que cette cour-ci renonce au dédommagement qu'elle a à prétendre à la charge de la cour de Vienne[1] et sur lequel elle n'a voulu point se relâcher jusqu'ici; il y a même des gens qui croient avoir lieu de supposer que, parceque la cour de Saxe avait bien voulu sacrifier ces prétentions et entrer dans toutes les conditions sans aucun autre avantage que celui de subsides bien modiques, il faudrait qu'on lui eût fait entrevoir quelqu'autre avantage capable de balancer le sacrifice qu'elle fait. Je ne vous communique toutes ces conjectures que pour vous mettre à même d'approfondir d'autant mieux tout ce qui se fait à cet égard là où vous êtes.

Federic.

Nach dem Concept.

5054. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 14 août 1751.

Ce que vous me rapportez en substance par votre dépêche du 10 de ce mois,[2] me confirme de plus en plus dans l'idée où je suis qu'il faut que les affaires de la Saxe se trouvent dans une situation des plus affreuses et qu'elle ait un manque d'argent excessif, pour que la cour de Dresde ait bien voulu se vendre à un si vil prix qu'on pense qu'elle aura fait par son traité de subsides avec l'Angleterre.

Federic.

Nach dem Concept.

5055. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 14 août 1751.

J'ai bien reçu votre rapport du 23 du mois dernier.[3] Quoique vous fassiez bien de m'informer de tout ce qui vient à votre connaissance par rapport à la Diète prochaine, je vous réitère cependant que vous ne devez vous mêler en rien de tout ce qui regarde cette Diète et n'être que simple spectateur de ce qui se passe sur ce sujet; car je crois que la cour de Suède, de même que le Sénat, doivent trop connaître leurs vrais intérêts pour ne pas bien faire ce qui leur convient.

Nach dem Concept.

Federic.

5056. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A BAIREUTH.

[Potsdam], 14 [août 1751].

Ma très chère Sœur. C'est en vous demandant mille excuses que je vous envoie encore ce courrier avec un fatras très ennuyeux pour

[1] Vergl. Bd. V, 503. — [2] Den Inhalt dieses Berichts giebt der vorstehende Erlass an Michell wieder. — [3] 3. August neuen Stils.

vous;[1] je crois que ce sera la fin de l'affaire, puisqu'il n'est plus question que de signatures et d'échanges. Je souhaite de tout mon cœur que ma lettre vous trouve jouissant d'une parfaite santé. Ma sœur de Schwedt vient de perdre son fils,[2] ce qui cause une très grande affliction, comme vous pouvez vous l'imaginer. Le Margrave en sera furieux et elle aura peut-être encore quelque mauvais traitement à essuyer de lui. Je pars dans dix jours pour la Silésie, ce qui m'éloignera un peu de vous, ma chère sœur, mais mon cœur n'en sera pas moins à vous et mes pensées auprès de votre personne; ce sont les sentiments avec lesquels je suis à jamais, ma très chère sœur, votre très fidèle frère et et serviteur

Federic.

Daignez faire mille amitiés au Margrave.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

5057. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 16 août 1751.

Milord. Une lettre du baron Pretlack à Pétersbourg, écrite au ministre autrichien à Copenhague, ayant passé secrètement par mes mains, j'en ai fait tirer copie, que j'ai cru nécessaire de vous communiquer moyennant la traduction ci-close qu'on en a faite pour votre usage. Il serait superflu de vous faire de nouvelles instances pour n'en rien communiquer à qui que ce soit et de m'en garder le plus religieux secret; vous en connaissez trop la dernière importance, tout comme vous savez mon inclination à vous communiquer confidemment ce qui me revient d'avis qui peuvent avoir quelque rapport aux intérêts de la France. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Copie de la lettre du comte de Pretlack au comte de Rosenberg à Copenhague.

Pétersbourg, 30 juillet 1751.

Bien que la négociation du comte de Lynar avec le Grand-Duc ait été entièrement rompue, il y a cependant encore lieu d'espérer qu'elle pourra être renouée sans perte de temps sous la médiation de Sa Majesté l'impératrice de Russie. Quant à moi, j'employerai tous les soins possibles à la réussite de l'affaire de cet échange et à ce qu'elle

[1] Der durch den Grafen Tyrconnell und den Grafen Podewils, als baireuthischen Bevollmächtigten, unterzeichnete Subsidientractat zwischen Frankreich und Baireuth, d. d. Berlin 12. August 1751. Unter dem 20. September 1751 übernahm der König von Preussen die Garantie dieses Vertrages (vergl. S. 403); die französische Acceptationsacte dieser Garantie datirt Versailles 1. December 1751, die baireuthische Baireuth 6. October 1751. — [2] Prinz Georg Philipp Wilhelm, gestorben 14. August 1751.

soit conduite à une heureuse fin. Je ne manquerai pas non plus de vous en avertir ultérieurement en son temps.

Nach der Ausfertigung; die Beilage nach dem Dechiffré der von Tyrconnell eingesandten Abschrift. Im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

5058. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 17 août 1751.

Milord. Après que ma lettre d'hier vous fut envoyée, avec la pièce secrète que j'y avais fait joindre, il m'est entré une autre encore, que j'ai bien voulu vous communiquer dans la même confidence que celle d'hier, vu qu'elle est la suite de la première et qu'elle contient d'ailleurs des circonstances qui jettent bien de la lumière sur ce qui se chipote secrètement dans le moment présent à Pétersbourg entre les alliés de la Russie. En voici donc la traduction que j'en ai fait faire pour votre usage et qui exprime fidèlement le sens littéral de la pièce, sur laquelle je vous prie cependant de m'observer le secret le plus absolu. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Traduction littérale de la lettre du baron de Pretlack au comte d'Ulfeld à Vienne.

Pétersbourg, 31 juillet 1751.

Mon dernier rapport à Votre Excellence était du 24 de ce mois, lequel je Lui ai envoyé par Breslau, la poste par la Pologne, comme Elle sait, ayant cessé. Le rescrit très gracieux impérial du 26 de juin, avec votre lettre de même date, ne m'est parvenue que depuis quatre jours. J'avais en quelque façon fait espérer dans mon post-scriptum du 16 de ce mois que l'affaire de l'échange entre le Danemark et le grand-duc de Russie pourrait être remise sur le tapis sous la médiation de l'impératrice de Russie; je dois donc dire en conséquence à Votre Excellence que les deux Chanceliers ont fait rapport à l'Impératrice sur cette affaire, mais, le Grand-Duc s'étant jeté quelques jours auparavant aux pieds de Sa Majesté Impériale, pour lui représenter que feu l'impératrice Anne avait donné des assurances sur cela à feu son père, l'Impératrice n'a point encore pris de résolution finale à cet égard. Mais elle a ordonné aux deux Chanceliers que chacun d'eux, de même que les autres membres du collège des affaires étrangères, missent leurs sentiments par écrit, savoir quelle influence pourrait avoir l'échange en question. Le Grand-Chancelier s'en est déjà acquitté, et il est à voir comment le vice-chancelier de Russie — qui s'est toujours conformé là-dessus à l'avis du Grand-Chancelier quand il en a été question dans le collège des affaires étrangères, mais qui n'a produit aucune parole

lorsqu'ils en ont fait le rapport ci-dessus en commun — s'expliquera sur cette facilité, et sur quel pied le vont faire les autres membres.

Au reste, le ministre d'Angleterre a reçu par la dernière poste deux expéditions à la fois, l'une du 31 mai et l'autre du 25 juin. La premiere lui a été adressée par Vienne, et l'autre directement. Dans celle du 31 mai, il lui est faite réponse sur le traité de subsides qui avait occasionné les réflexions, sur ce qu'il était impraticable, que vous savez et que j'ai envoyées le 15 mai. Dans l'autre, du 25 juin, on fait des promesses à la cour de Russie qui, quoiqu'elles ne soient pas entièrement satisfaisantes, ne peuvent cependant pas lui être tout-à-fait désagréables. Comme l'on ne saurait prévoir si cette réflexion de l'Angleterre doit être remise directement à la cour de Russie ou si elle doit uniquement servir de direction aux ministres anglais, afin d'en faire un bon usage, je lui ai conseillé de n'en rien donner à connaître ici, avant que d'avoir reçu à cet égard une réponse par écrit du Grand-Chancelier.

Nach der Ausfertigung; die Beilage nach dem Dechiffré der von Tyrconnell eingesandten Abschrift. Im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

5059. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 17 août 1751.

Votre rapport du 7 de ce mois m'a été bien rendu. J'applaudis parfaitement à la manière dont vous vous êtes servi pour rectifier l'Ambassadeur[1] des préjugés que les Autrichiens conjointement avec le ministre anglais ont pris à tâche de lui inspirer; il est toujours bon que vous l'avertissiez adroitement des embûches qu'on lui dresse. Mais supposé qu'on réussît de duper l'Abbé son ami[2] et que celui-ci encore rendît susceptible l'Ambassadeur aux impressions fausses qu'on lui avait inspirées, tout ceci n'aura guère influence dans les grandes affaires, car vous devez compter qu'il n'est pas aisé d'imposer pareillement au ministère de France, qui, bien instruit du vrai état des affaires, est plus éclairci, plus judicieux et plus pénétrant qu'on ne le croit peut-être à Vienne. Ce qui s'est passé du temps du sieur Blondel, vous doit confirmer cette vérité, et s'il arrivait encore à l'Ambassadeur qu'il serait ébranlé et qu'il envisageait les choses dans un faux jour, les suites n'en seront du tout de la conséquence que vous vous les représentez.

1 Hautefort. — 2 Klinggräffen's Bericht vom 7. August besagt hierüber: „Cette cour-ci a encore gagné, et j'en connais les canaux parfaitement, un certain abbé Carpentier, homme très savant, ami de cœur de l'Ambassadeur, et qui a tout crédit sur son esprit, qui est venu ici pour le consoler de la mort de sa femme. Les insinuations qu'on a fait faire à cet abbé, ont réussi. Je sais même que la Reine-Impératrice veut faire sa connaissance, et qu'elle en parle avec éloge. L'abbé sûrement ne pourra résister à tant de distinctions et sera susceptible des impressions qu'on lui fera."

Cependant tout ceci ne doit être que pour votre direction seule, et vous ne devez pas moins continuer à cultiver l'amitié de l'Ambassadeur et de tâcher à lui faire sentir au mieux la malignité des faussetés dont on le veut surprendre.

Federic.

Nach dem Concept.

5060. AN DEN VICEPRÄSIDENTEN VON DEWITZ IN WIEN.

Potsdam, 17. August 1751.

Ich habe mit Befremden aus Eurem an Mich unter dem 7. dieses Monates immediate erstatteten Bericht[1] ersehen, dass Ihr Euch von Sachen meliren wollen, die gar nicht zu der Euch aufgetragenen Commission gehören und wegen welcher bei Mir selbst Vorstellung zu thun Ihr auf keine Weise autorisirt seid. Noch ohnangenehmer aber ist es Mir zu ersehen gewesen, dass Ihr sogleich allem, was man Euch einredet, Beifall gebet und allem glaubet, was man Euch nur sagen will. Ich habe Euch nie über Proskauschen Concurse noch Forderungen instruiret, sondern Eure Sache ist, über gewisse Generalprincipia der schlesischen Schuldensachen halber zu conveniren, ohne Euch von Particuliersachen zu meliren, die Ihr weder einzusehen noch zu beurtheilen Gelegenheit habt. Ihr werdet also wohl thun, Euch dergleichen hinfüro zu enthalten und Eure Considerationes nicht sowohl darauf richten, was diesen oder jenen angenehm sein kann, als was Eure Instruction mit sich bringet.

Friderich.

Nach dem Concept.

5061. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 17 août 1751.

Votre rapport du 6 de ce mois m'a été bien rendu. Vous me rendrez un service essentiel dont je vous aurai tout le gré possible, quand vous vous appliquerez à pouvoir m'informer exactement en quoi consisteront les négociations du comte de Flemming et quels seront les articles principaux du traité dont on conviendra avec lui, car il est hors de doute qu'on ira avec ce ministre à la conclusion.

Federic.

Nach dem Concept.

5062. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 19 août 1751.

J'ai bien reçu la lettre que vous m'avez faite du 17 de ce mois, et j'espère de pouvoir encore m'entretenir avec vous en particulier sur ce qui fait son principal objet.[2]

[1] Mit beigeschlossener Species Facti des Feldmarschalls Grafen Batthyany über seine Forderungen an die Concursmasse des verstorbenen Grafen von Proskau. — [2] Die russisch-dänische Verhandlung. Vergl. S. 430.

Quant au général major suédois de Fersen[1] qui vient d'arriver à Berlin, je laisse à vos propres lumières et à votre considération s'il me convient de donner des lettres de recommandation à des personnes qui me sont parfaitement inconnues et desquelles je n'ai jamais eu le temps ni l'occasion de reconnaître assez le mérite et les talents. Ainsi, malgré l'envie que j'ai à vous marquer la parfaite estime et l'égard que j'ai pour vous, je ne saurais pas me prêter à donner au susdit général major la lettre de recommandation qu'il souhaite à ma sœur, la reine de Suède. Au surplus, vous pouvez compter, Milord, que, quand vous me l'amènerez, je l'accueillerai gracieusement et lui marquerai la distinction qui est due à sa charge. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

5063. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LEGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 20 août 1751.

Votre rapport du 14 de ce mois m'est bien entré. Je ne saurais rien dire au mémoire contenant la réponse en question du ministère de Dresde, avant de ne l'avoir vu; il faudra toutefois que les raisons dont on voudra s'y servir pour me faire désister du traité de paix de Dresde, soient de grand poids, pour devoir faire quelque impression sur moi.

Je ne me rappelle aucune complaisance que la cour de Saxe ait eue jusqu'ici à mon égard et qui devrait me déterminer à renoncer sur un droit acquis par un traité de paix solennellement conclu, de manière à laisser tomber ce même droit.

Quant à la liste de dislocation de l'armée saxonne, elle ne m'est point parvenue encore; je serai néanmoins toujours fort satisfait de la recevoir, et le conseiller privé Eichel aura soin de vous faire bonifier les 12 ducats de frais que vous avez faits à cette occasion.

Pour ce qui regarde le major de Kalben,[2] je veux bien lui accorder le sauf-conduit qu'il demande, pourvu que, ce que j'y ajoute comme une condition expresse, il veuille s'abstenir de venir à Berlin et à Potsdam. Je vous laisse le soin de le faire expliquer là-dessus au préalable.

Nach dem Concept.

Federic.

5064. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A COPENHAGUE.

Potsdam, 21 août 1751.

Tout ce que vous me marquez par votre rapport du 14 de ce mois relativement à l'entretien de l'abbé Lemaire avec le comte de

[1] Vergl. S. 289. 320. 343. — [2] Vergl. Bd. V, 463.

Moltke, et ce que celui-ci a dit au premier touchant la négociation du Danemark avec la Russie sur la cession du Holstein, est très vrai et s'accorde parfaitement avec des avis qui m'en sont revenus de bon lieu de Pétersbourg même,[1] ces dits avis portant en substance que, quoique le ministère russien eût fait espérer à la cour de Copenhague que cette négociation, pour rompue qu'elle était, pourrait néanmoins être renouée et entamée de nouveau, pour être conduite à une fin désirée sous la médiation de l'impératrice de Russie, le Grand-Duc n'en avait cependant absolument pas voulu entendre parler et qu'il s'était enfin mis aux genoux de l'Impératrice, pour décliner la cession de son duché de Holstein, alléguant qu'elle serait contraire à toutes les assurances par écrit qu'on avait données là-dessus au feu Duc son père; que sur cela l'Impératrice avait renvoyé cette affaire à son ultérieure délibération.

Voilà ce que j'ai bien voulu que vous sussiez, quoiqu'uniquement pour votre direction seule.

Federic.

Nach dem Concept.

5065. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A BERLIN.

Potsdam, 21 août 1751.

Milord. J'ai trouvé trop fondées toutes les raisons que vous m'alléguez dans votre lettre du 19 de ce mois, pourquoi la somme que j'avais destinée pour votre équipage ne peut point suffire à votre égard, que je vous ai accordé celle de 4,050 écus que vous me demandez à ce sujet, et je viens d'ordonner au conseiller privé Eichel d'avoir soin que cet argent vous soit d'abord compté.

Au surplus, c'est avec une satisfaction particulière que je vous fais joindre ci-clos le cordon de mon ordre de l'Aigle noir, afin de vous en revêtir et de vous marquer par là l'estime et le cas que je fais de votre personne et de vos mérites. Au reste, je serai bien aise que vous vous arrangiez de la sorte que votre départ pour la France puisse se faire le plus tôt le mieux, pour prévenir par là que vos ennemis en Angleterre ne puissent ourdir quelque trame contre votre mission. J'aimerai, de plus, qu'en partant de Berlin vous preniez votre route par Strasbourg. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

5066. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 24 août 1751.

J'ai reçu à la fois vos rapports du 10 et du 13 de ce mois. Vous savez que je n'ai jamais douté que l'Angleterre ne finirait avec la Saxe, aussitôt que celle-là le voudrait sérieusement, de sorte que je m'attends

[1] Vergl. S. 430. 431.

à apprendre de vous que le traité a été actuellement signé; après cela vous devez porter toute votre attention afin de bien pénétrer quelles seront les suites de cette négociation et jusqu'à quel point elle saurait avoir de l'influence sur les grandes affaires de l'Europe.

Nach dem Concept. Federic.

5067. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 24 août 1751.

Milord. Voici encore une pièce secrète et intéressante que j'ai cru devoir vous communiquer confidemment, pour qu'elle vous serve de suite de celles dont je vous ai déjà mis en possession et dont vous aurez la bonté de ne faire autre usage que celui que vous savez. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Traduction littérale de la lettre du baron de Pretlack au comte d'Ulfeld à Vienne.

Pétersbourg, 7 août 1751.

Mon dernier rapport était du 31 du mois dernier par Breslau. Je dois vous rapporter par la présente dépêche que le courrier Salo qui m'a été expédié, m'est arrivé le 3 de ce mois et m'a remis sa dépêche consistant en huit rescrits impériaux, un du 16 juillet, qui était accompagnée de votre lettre du 17 du même mois, et je ne laisserai, après en avoir bien pesé le sens, d'en faire la semaine prochaine l'usage qui m'a été prescrit auprès du Grand-Chancelier.

Le ministre anglais a encore reçu, il y a quelques jours, un autre courrier de sa cour. Le comte de Richecourt me mande par cette occasion que, quoique cette cour n'eût point fait remettre en Angleterre les réflexions que j'ai envoyées le 5 de mai, mais qu'elles y eussent seulement été communiquées confidemment par le ministre de Hollande, la cour et le ministère anglais avaient cependant jugé à propos d'expédier par ce courrier au ministre anglais à Pétersbourg une réponse par écrit sur ces dites réflexions, avec ordre de ne la remettre qu'au Grand-Chancelier seul. La réponse en question, considérée en elle-même, est conçue avec politesse, mais négative, laissant néanmoins entrevoir quelque rayon d'espérance qu'on ne rejetait pas tout-à-fait en Angleterre la proposition de la cour d'ici. Ayant donc, quant à moi, pesé tout, j'ai trouvé qu'il fallait considérer que, quoique la cour de Russie n'ait pas fait remettre directement au ministre anglais les précédentes réflexions, il serait cependant convenable de remettre au Grand-Chancelier russien la susdite note anglaise. Mon principal but en cela est de disposer la cour de Russie, par l'occasion que je lui en fournis, de répondre là-dessus à celle

d'Angleterre, pour tenir ainsi une porte ouverte à une ultérieure négociation. Je vous en informerai en son temps par la suite.

Nach der Ausfertigung; die Beilage nach dem Déchiffré der von Tyrconnell eingesandten Abschrift. Im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

5068. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A BAIREUTH.

[Potsdam], 24 [août 1751].

Ma très chère Sœur. J'ai été assez heureux que de recevoir deux de vos lettres aujourd'hui, avec celle du Margrave dans la dernière. C'est sur ce sujet que je me presse de vous répondre le premier. Vous pouvez bien croire, ma chère sœur, que je me prêterai avec plaisir à tout ce qui peut faire du plaisir aux deux Margraves, et je crois même que ce renouvellement des vieux pactes pourra rétablir une meilleure union entre vous et le margrave d'Ansbach, en détrompant ce dernier de toutes les chimères dont on l'a bercé. C'est dans ce sens-là que j'ai répondu au margrave de Baireuth.[1]

Je connais Seckendorff depuis longtemps; il passait pour un fat dans le temps qu'on l'appelait le cardinal Nepoti, et depuis ce temps-là je crois qu'il a ajouté à tant d'autres belles qualités une grande présomption, accompagnée de beaucoup de suffisance. Si la cour de Vienne lui paie une grosse pension, c'est assurément de l'argent mal employé; car lui et sa cour ne valent pas la peine d'être corrompus. Je suis charmé de ce que votre santé soit au moins passable; je vous fais mille excuses de finir si brusquement, mais il faut que j'aille à Berlin. En vous embrassant mille fois, je vous prie de me croire, ma très chère sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

5069. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Berlin, 24 août 1752.

J'ai bien reçu vos rapports du 17 et du 21 de ce mois avec les pièces que vous y avez jointes.[2] Comme ils ne me sont parvenus que dans le temps où je suis sur le point de partir pour la Silésie, et que pourtant les affaires que vous touchez méritent d'y réfléchir mûrement, il faut bien que je remette de vous faire savoir mes intentions là-dessus

[1] Das Schreiben an den Markgrafen liegt nicht vor. — [2] Promemoria des Grafen Hennicke, Dresden 10. August 1751, in Antwort auf ein Promemoria Maltzahn's vom 15. Juni (in Ausführung von Nr. 4954 S. 369) in Sachen der Steuerscheine, mit beigeschlossener Copie eines Decrets König August III. für den Fürsten Moritz von Anhalt-Dessau, Warschau 10. August 1748.

jusqu'au retour de mon voyage. Ce que vous ne laisserez pas d'insinuer poliment au comte de Hennicke.

Federic.

Nach dem Concept.

5070. AU CHAMBELLAN D'AMMON A PARIS.

Berlin, 24 août 1751.

J'ai bien reçu votre rapport du 12 de ce mois. Comme vous continuez à me marquer bien des choses que je n'ai point désiré de savoir de vous, et que vous ne dites mot sur celle qui m'est la plus intéressante, je vous dis tout sérieusement que vous ne devez plus perdre inutilement là votre temps, mais vous attacher uniquement à ce que le traité de commerce parvienne à sa consistance, vu que plus vous ferez traîner mal à propos la négociation, qui aurait pu finir en peu de mois, plus on vous y mettra des entraves et plus vous rencontrerez des difficultés. Pour ce qui regarde l'alternation des titres entre moi et la France, il sera assez à temps d'en parler quand vous m'enverrez le traité signé entre vous et le sieur de Trudaine; en attendant j'instruirai mes ministres du département des affaires étrangères afin qu'ils vous fassent savoir mes intentions là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

5071. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A BERLIN.

Berlin, 24 août 1751.

Milord. Pour vous répondre à la lettre que vous venez de me faire, je vous dirai que j'agrée avec bien du plaisir la rente viagère que le Prince prétendant à la couronne d'Angleterre vous a constituée en dédommagement de ce que le Prince son fils a pris sur vos terres en Écosse, mon intention étant que la commission dont vous avez bien voulu vous charger de ma part, ne vous porte aucun dommage ni préjudice. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

5072. INSTRUCTION POUR M[ILORD] M[ARÉCHAL].[1]

Il cultivera avec tous les soins imaginables la bonne intelligence qui règne entre les deux cours, il témoignera dans toutes les occasions que nous avons un désir sincère de maintenir le système pacifique d'à présent, et fera même sentir qu'il est pour notre avantage, en ce qu'il favorise les établissements intérieurs qui se font pour l'avantage du pays.

[1] Undatirt. Lord Marschall verliess Berlin am 24. August und traf am 7. September in Paris ein.

Si les ministres semblent en défiance de ma bonne foi et lui allèguent la paix que nous fîmes l'année 42 et celle de 46, il peut répondre que cette première paix n'aurait point été précipitée, si nous n'avions pas eu l'exemple de la paix de 1735 que fit le cardinal de Fleury, sans consulter les rois d'Espagne, de Sardaigne, ni le pauvre Stanislas, et que de plus on savait qu'un émissaire du Cardinal se trouvait à Vienne,[1] qui ne pouvait y négocier qu'à mon plus grand désavantage; et, quant à la paix de 46, qu'elle est conforme au traité fait avec la France, où il était marqué qu'au cas que la Russie commençât à remuer,[2] j'avertissais la France que je penserais à ma sûreté, ainsi qu'il n'y a rien dans toute ma conduite contre la bonne foi.

Quant aux négociations, elles roulent à présent sur trois points principaux: 1° la tranquillité du Nord, 2° l'élection d'un roi des Romains, 3° une alliance entre le Danemark et la Prusse.

Quant à la première, il paraît que la Suède a tiré son épingle du jeu, et que toutes les ostentations de la Russie ne se tourneront directement que contre moi. Je trouve de mes intérêts de dissimuler dans cette occasion et de ne pas même faire d'attention à toutes leurs fanfaronnades militaires. Nous ne demanderons l'assistance de personne que lorsque les Russes feront une levée de boucliers réelle. S'il me revient quelques nouveaux complots des cours alliées, je le communiquerai à la France et à Milord pour sa direction.

2° L'élection d'un roi des Romains repose à présent, l'Angleterre tâche de se procurer la majorité des voix dans le Collège Électoral, et je crois que la France et nous savons à quoi nous en tenir; à moins qu'il ne survienne quelque évènement inattendu, je n'en écrirai point en France. Cependant vous pouvez dans des conférences demander au sieur de Puyzieulx si le ministère anglais ne s'explique point avec Mirepoix sur ce sujet et si la cour de Vienne ne sonne mot d'une affaire qui lui tient si fort à cœur.

3° Ce sont les Français qui négocient à Copenhague l'alliance de la Prusse et du Danemark; cette affaire demande quelques éclaircissements pour votre instruction. Le Danemark a quelque éloignement pour entrer en alliance avec la Prusse, parcequ'il pouvait être plutôt dans le cas de fournir des troupes que d'en recevoir. Sur ces entrefaites est survenue l'affaire de Madame de Bentinck et du séquestre dont la cour impériale a chargé le Danemark à mon préjudice, ce qui m'a obligé d'envoyer des troupes à Knyphausen.[3] La cour de Danemark en a paru fort fâchée; à présent, par l'intermission de la France, on tâche d'ajuster cette affaire, pour rapprocher les esprits. Sur une lettre que le roi de France m'a écrite, je me suis entièrement expliqué[4] que je suivrais ses avis, qui tendent à l'accommode

[1] Vergl. Bd. II, 161. — [2] Die Bestimmungen des Vertrags vom 5. Juni 1744 in Bezug auf Russland ergiebt Bd. III, 131 Anm. Vergl. Bd. III, 210; VII, 60. — [3] Vergl. S. 67—71. — [4] Nr. 4973 S. 380.

ment de Madame de Bentinck projeté et prêt d'être achevé. La France croit qu'à la suite de cet accommodement il n'y aura rien de plus aisé que de faire consentir le Danemark à cette alliance, mais je ne m'en flatte pas, à cause que Messieurs de Bernstorff et de Berckentin sont plus portés pour l'Angleterre et l'Autriche que pour la France et la Prusse. Cependant je ne puis qu'applaudir aux bonnes intentions des Français et faciliter la chose de mon côté autant qu'il dépend de moi.

Quant aux ministres étrangers, Milord gardera les bienséances et l'extérieur d'amitié avec tous ensemble. Cependant il ne sera confident qu'avec celui de Suède, qui est de toutes les cours là celle avec qui nous sommes le plus unis. Il peut apprendre des nouvelles par M. Scheffer; c'est un homme à projets, et il faut l'arrêter dans ses imaginations plutôt que de l'y fortifier.

Milord m'enverra ses relations deux fois par semaine, il gardera son chiffre soigneusement sous sa clef; Knyphausen[1] peut chiffrer les relations ordinaires, mais si M. de Puyzieulx lui fait quelques ouvertures, il chiffrera ces passages lui-même. S'il arrive quelque changement dans le ministère, il tâchera d'en approfondir la raison et il fera le caractère du nouveau ministre, y ajoutant un raisonnement sur le changement que le nouveau ministre pourra produire dans les affaires et principalement dans celles qui me regardent. Il sera attentif pour être instruit des insinuations malicieuses que les Autrichiens, Anglais et Saxons font contre moi; il n'en témoignera aucune méfiance aux Français, mais sans faire semblant de rien et par manière de conversation il tâchera d'en montrer la fausseté et la malignité que renferment ces propos. Il fera ce qui dépendra de lui pour s'attirer la confiance des ministres; il ne se rebutera point par les manières brusques du sieur Saint-Séverin ni de l'humeur de M. Puyzieulx; il tâchera de flatter en toutes les occasions l'amour-propre de ces ministres et de la nation et il tâchera de leur insinuer et persuader dans toutes les occasions de la déférence que j'avais pour les avis et conseils du roi de France, et que son amitié était sans prix pour moi, et il leur fera cependant remarquer que les intérêts de la France et de la Prusse sont les mêmes. Il trouvera le maréchal de Belle-Isle très bien intentionné pour nous, M. Puyzieulx et Saint-Séverin de même, la maîtresse encore, les Pâris de même, le duc de Noailles faiblement, le d'Argenson pas trop bien. Il trouvera en France les partisans de la Saxe, dont il faut qu'il se défie; il connaîtra mieux la disposition des autres, quand il aura fait quelque séjour à Paris; au reste, je m'en remets à son habileté et à sa sagesse qui ne manqueront pas de le faire réussir dans une cour où on estime les honnêtes gens.

Fr.

Eigenhändig.

---

[1] Knyphausen begleitete den Gesandten als Legationsrath.

5073. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 18. August: „Si les offres du lord Holdernesse à la Haye, pour engager la République à l'accession au traité [de 1746], sont fondées, on peut dès à présent la regarder pour faite; car elle ne s'est accrochée, il y a quelques mois, que parceque l'Angleterre, en ce temps-là, ne voulait point concourir à fournir de l'argent pour la réparation des places de la barrière comme la cour d'ici le souhaitait et l'en avait prié, ce qui avait même causé un peu de refroidissement, ainsi que je l'ai marqué en son temps. Si l'Angleterre exécutait réellement sa promesse, la France devrait bien se réveiller, car la démarche de la première ne serait point équivoque."

Glogau, 28 août 1751.

Je conviens parfaitement de ce que vous sentez touchant l'offre de lord Holdernesse faite aux Hollandais pour les engager à l'accession du traité d'alliance et pour concourir à fournir à la réparation des places de la barrière, quoiqu'il ne soit point à comprendre comment la République saurait satisfaire à ses engagements, vu l'état délabré de ses finances. Cependant l'on ne saurait pas donner à ce sujet de nouveau réveil au ministère de la France, qui sans cela est déjà assez instruit des vues de l'Angleterre et qui l'observe de bien près.

Si l'Ambassadeur se fait éblouir par les politesses affectées qu'on lui fait et par les fausses sincérations, le tant pis ne sera que pour lui seul, car vous devez toujours compter qu'il y aura toujours une grande différence entre la façon de penser de ce ministre et entre celle de sa cour sur cet objet, et que toutes les insinuations que l'Ambassadeur voudrait faire relativement aux dispositions pacifiques de la cour de Vienne, n'opèreront rien sur le ministère de France, qui connaît trop les vastes vues et desseins de ladite cour et sa duplicité pour qu'on soit capable de lui faire prendre le change. Au surplus, rien n'est plus controuvé que le bruit que la cour de Vienne voudrait travailler pour rétablir la bonne intelligence entre moi et la Russie; non seulement le comte Puebla n'en a sonné mot, mais il fallait encore que ladite cour eût oublié tout son système favori, si jamais elle pensât à une pareille négociation, ce qui n'arrivera certainement pas.

Federic.

Nach dem Concept.

5074. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Breslau, 31 août 1751.

Vos deux rapports du 21 et du 25 août me sont bien entrés. Quoiqu'il soit fâcheux que l'ambassadeur de France se laisse aveugler de gens qu'il devrait connaître, vous n'en devez néanmoins pas être fort embarrassé, vu que l'Ambassadeur ne constitue pas le ministère de France, et que celui-ci, trop bien instruit des menées et pratiques sourdes

des cours de Vienne et de Londres, ne se dirigera nullement sur les inspirations de l'Ambassadeur, sa façon de penser sur cet objet étant bien différente de celle dudit Ambassadeur.

Federic.

Nach dem Concept.

5075. AN DEN VICEPRÄSIDENTEN VON DEWITZ IN WIEN.

Breslau, 31. August 1751.

Nachdem Mir der Einhalt der von Euch verschiedentlich erstatteten Berichte, den von dem wienerschen Hofe in Vorschlag gebrachten zu schliessenden Commercientractat betreffend, sowohl von Meinen Ministres vom Departement derer auswärtigen Affairen gehörig gemeldet worden, als auch der Wirkliche Geheime Etatsminister Graf von Münchow Mir sein pflichtmässiges Gutachten darüber erstattet hat, so ist Euch nunmehro deshalb zur Resolution, dass, so viel zuvorderst das Euch von dem wienerschen Hofe zugestellete Promemoria vom 1. Juli currentis[1] anbetrifft, Ihr nunmehro solches dergestalt beantworten sollet, wie Euch die Anlage sub A mit mehrerm dazu anweiset, als wovon Ihr Euren Gebrauch zu machen habet.

Demnächst erhaltet Ihr vermittelst der Anlage sub B den von Mir approbirten Plan zu einem präliminairen Commercientractat zwischen Mir und dem wiener Hofe, die Regulirung des schlesischen Commercii mit denen österreichschen Erbländern betreffend, auf welchem Fuss und nach dessen mehrerem Einhalt Ich mit vorgedachtem Hofe zu schliessen intentioniret bin. Welcherhalb Euch aber zu Eurer besondern Direction dienet, dass Ihr mit diesem Project nicht sogleich herausgehen, noch jemanden dorten das geringste davon communiciren oder Euch von dem Einhalt dessen etwas äussern, sondern vielmehr fordern und abwarten sollet, dass Euch der wienersche Hof zuvor seinen Plan und Project zu einem zu schliessenden Commercientractat communicire, welchen Ihr sodann dem Etatsminister Grafen von Münchow zufertigen sollet, auf dass derselbe Meine Resolution darüber vernehmen und nöthigenfalls Euch noch mit näherern Instructionen versehen könne. Ob auch schon Ich Euch hierbei eine Originalvollmacht zu Schliessung eines Commercientractats übersende, so habet Ihr dennoch mit dessen Producirung und Extradition annoch Anstand zu nehmen, wohl aber dem wienerschen Ministerio zu eröffnen, dass Ihr mit einer Vollmacht zu Regulirung und Schliessung eines Commercientractats versehen wäret, zuvorderst aber von solchem die Communication eines Plans des zu convenirenden Tractats erwarten wolltet, alsdann Ihr Eurerseits das Gegenproject zu communiciren nicht ermangeln würdet.

Ihr sollet hierbei aber exprès declariren, wie auf den unverhofften Fall, dass die Negociation über solchen Tractat sich zerschlagen sollte

[1] Vergl. S. 410.

und dass man deshalb nicht conveniren könnte, es sodann bei dem im breslauschen Friedenstractat stipulirten und festgesetzten Statu quo Commercii[1] sein ohnveränderliches Verbleiben haben müsse, als welchen Statum quo Ihr durch die feierlichsten Protestationen auf den Fall eines sich zerschlagenden Negocii über einen Commercientractat reserviren sollet.

Im übrigen habet Ihr zu observiren, dass das einzige Object Eurer jetzigen dortigen Negociation nichts anders als nur allein ermeldeter Commercientractat sein müsse, daher Ihr Euch dann nicht im geringsten auf die schlesische Schuldensachen weiter einlassen sollet, bevor nicht die Commerciensachen ajustiret worden oder aber man klar sehen kann, was diese vor einen sichern und gewissen Pli nehmen werden.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Friderich.

5076. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Breslau, 1er septembre 1751.

J'ai bien reçu vos rapports du 17 et du 20 du mois passé. Je suis satisfait de l'attention que vous avez de m'instruire exactement de tout ce qui se passe au sujet du traité entre l'Angleterre et la Saxe qu'on va signer. Continuez de même et portez votre attention, afin de me donner des notions suivies sur ce qui regarde cette affaire, qui ne manquera pas d'être conclue au gré de la cour de Londres, parceque celle de Dresde passera sûrement à tout ce que l'Angleterre voudra d'elle. Songez alors d'être bien instruit des influences que la conclusion de ce traité aura sur les grandes affaires, et de la manière dont le roi d'Angleterre se voudra prendre pour mener son ouvrage favori, savoir l'élection d'un roi des Romains, à sa perfection.

Federic.

Nach dem Concept.

5077. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Marschwitz, 2 septembre 1751.

Je ne vous fais la présente que pour accuser la réception de vos deux rapports du 21 et du 24 du mois dernier. Je vous remercie bien de l'attention que vous m'avez marquée en m'envoyant par un canal sûr le plan de la dernière manœuvre des troupes saxonnes à Dresde,[2] dont je vous tiendrai compte.

Au surplus, vous continuerez à me marquer ce que vous saurez approfondir au sujet des commissions du comte Loss en France et à ce qui regarde la négociation du traité entre l'Angleterre et la Saxe,

[1] Vergl. S. 410 Anm. 1. — [2] Vergl. S. 428.

dont je veux bien vous dire, pour votre direction seule, que la somme des subsides que l'Angleterre offre à la Saxe ne va jusqu'ici au delà de 40,000 livres, quoiqu'on estime qu'on l'augmentera à 50,000, pour six ans, pourvu que la Saxe se prête, comme il n'y a nul doute, à tout ce que la cour de Londres désire de lui. Au reste, le traité n'est pas encore signé, par la raison que, quand il a été question de le faire, l'on n'a pas trouvé muni le comte de Flemming de plein-pouvoir ni d'instructions suffisants pour l'accession au traité de Pétersbourg.

Nach dem Concept. Federic.

5078. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Marschwitz, 2 septembre 1751.

La conduite que vous avez observée envers le sieur Pezold, quand il est venu vous sonder sur l'affaire de l'élection, tout comme sur celle des investitures,[1] a toute mon approbation, et je suis bien aise de la réponse que vous lui avez faite en conséquence de votre dépêche du 28 passé.[2]

Je vous suis bien obligé de l'avertissement que vous m'avez fait relativement à ce qui se traite à Madrid pour détacher l'Espagne de la France.[3] Songez à vous conserver le canal d'où vous l'avez tiré, il vous pourra servir pour apprendre bien des choses intéressantes, et s'il y en a à l'avenir dont le secret importe, usez de la précaution de les marquer par votre chiffre immédiat.

S'il est avéré que ce soit quelqu'un de mes militaires qu'en conséquence de votre rapport du 28 passé l'on a mené les fers aux mains et aux pieds à Vienne, il faut absolument que ce soit quelque déserteur de mes troupes, puisqu'à mon arrivée ici j'ai trouvé tous les régiments assemblés pour la revue complets en hommes; il serait d'ailleurs contre l'ordre établi que quelque bas-officier ou soldat puisse être absent de son régiment, pour quelque sujet que ce fût, pendant le temps des exercices et des revues.

Federic.

Nach dem Concept.

5079. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Marschwitz, 2 septembre 1751.

Milord. C'est dans cette confidence réglée entre nous que je vous communique ci-joint la traduction d'une nouvelle dépêche du baron de

[1] Vergl. Bd. VII, 227. — [2] Klinggräffen's Bericht vom 28. August über das Gespräch mit Pezold schliesst mit den Worten: „Le sieur Pezold avait seulement ordre de me sonder; car quoique nous nous voyions quelquefois, il n'a jamais touché pareille corde. Mais . . . il sortit de moi fort peu instruit." — [3] Vergl. die folgende Nummer.

Pretlack au chancelier Ulfeld qui vient de passer par mes mains et qui sert de suite à celles dont je vous ai déjà fait part; elle confirme combien la cour de Vienne se donne des mouvements, afin d'entraîner l'Angleterre, même contre son gré, à ce qu'elle fournisse des subsides à la Russie, pour se servir d'autant plus efficacement de celle-ci à l'exécution de ses vues.

D'ailleurs je suis bien aise de pouvoir vous communiquer un avis secret que j'ai eu de Vienne par un canal sûr et auquel je puis compter. Il s'y agit de la négociation présente entre la cour de Vienne et de l'Espagne au sujet de laquelle l'on m'avertit qu'en premier lieu on se proposait d'arracher l'Espagne de la France pour l'attacher à l'Autriche, ce qui à la vérité paraissait être difficile, mais que le sieur Keene, ministre anglais à Madrid, s'employait fort à y contribuer. Qu'en second lieu il serait question de l'établissement d'un commerce réciproque, mais que, pour y réussir, l'Impératrice-Reine insistait sur un emprunt de deux millions de piastres. Le donneur de cet avis suppose que ce serait le port de Trieste où les marchandises d'Espagne arriveraient, et celles des pays héréditaires y passeraient. Un homme d'esprit a remarqué là-dessus que, si le cas de ce commerce réciproque arrivait, la république de Venise se jetterait entre les mains de la France et que l'Angleterre en pourrait bien souffrir si elle voulût s'employer à cet établissement de commerce réciproque. Voilà tout le précis de l'avis tel que je viens de le recevoir; quoiqu'il soit un peu général, j'ai cru cependant devoir vous en faire part pour en faire votre usage, en vous priant au reste de m'en garder le secret. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Traduction littérale de la dépêche du baron de Pretlack au comte d'Ulfeld.

Pétersbourg, 14 août 1751.

C'est en suite de mon dernier rapport du 7 de ce mois[1] que je mande à Votre Excellence que je me suis rendu mardi passé[2] chez le Grand-Chancelier, pour converser avec lui sur la réponse d'Angleterre aux réflexions d'ici, communiquées à l'Angleterre par l'envoyé de Hollande. Comme la cour d'Angleterre et son ministère ne se sont pas expliqués d'une manière satisfaisante dans ladite réponse, et que cependant il n'en est pas moins convenable pour cela de tenir en quelque façon une porte ouverte à une négociation ultérieure, et afin que la cour d'Angleterre soit à même de recevoir à son tour une réponse de la Russie, j'ai cru devoir, en conformité du gracieux rescrit du 16 juillet dernier, insérer à la réponse en question, remise au Grand-Chancelier, les changements convenables à cette fin et approuvés comme tels par les ministères anglais et hanovrien, de manière qu'on pourrait

[1] Vergl. S. 436. — [2] 10. August.

avoir raison de croire que la réplique d'ici ne saurait manquer de plaire à la cour et au ministère d'Angleterre.

Nach der Ausfertigung; die Beilage nach dem Dechiffré der von Tyrconnell eingesandten Abschrift. Im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

5080. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 31. August: „Le baron de Wachtendonck vient de m'envoyer le projet d'association par rapport à l'élection du roi des Romains que le baron d'Asseburg lui a communiqué[1] ... Il ajoute que Son Altesse Électorale avait trouvé à redire aux expressions de l'article 2, qui semblait barrer le chemin à toute négociation, puisqu'il y était arrêté de ne faire ni d'écouter aucune proposition et de ne donner ni recevoir aucun écrit relatif à l'élection; et que l'engagement qu'on devait prendre avec la France, en vertu du cinquième article, quoique l'Électeur n'y trouvât rien que de juste et de conforme à ses propres liaisons avec cette couronne, ne laisserait pourtant pas, de la façon qu'il était énoncé, de choquer divers électeurs et princes de l'Empire qu'on pourrait inviter pour y prendre part, ce qui ne manquerait pas d'en empêcher l'accession." Podewils hält dafür, dass die Schwierigkeiten in Betreff des Artikels 2 sich durch eine leichte Aenderung im Ausdrucke würden heben lassen und dass hinsichtlich des die Einladung Frankreichs zum Beitritte in Aussicht nehmenden Artikels 5 Frankreich, obgleich es den Associationsentwurf formulirt habe, sich vielleicht einverstanden finden werde, wenn man diese Stipulation in einen geheimen Separatartikel verweise.

Marschwitz, 4. September 1751.

Die Sache an sich ist sehr gut, und können sie übrigens es nur so machen, wie sie es in diesem Bericht sagen und vorschlagen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

5081. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Marschwitz en Silésie, 4 septembre 1751.

J'ai bien reçu les rapports que vous m'avez faits du 17 et du 20 du mois dernier et vous sais tout le gré possible des avis intéressants que vous m'y avez fournis, tant au sujet de la disposition présente des

[1] Vergl. 245. 254. 255. 418.

esprits de la nation suédoise relativement à la Diète qui va s'assembler, que par rapport à la retraite que le comte Tessin médite de faire.

Quant au premier article, je vous dirai que, pourvu que l'on veuille suivre mon avis, je serais toujours du sentiment[1] qu'on ne devrait point toucher pendant cette Diète la proposition par rapport aux différences qu'il y a entre le Roi et le Sénat, ni mettre en délibération ce qui pourra avoir l'air d'un changement de la forme du gouvernement présent de la Suède, vu que ce serait encore hors de saison et que les suites seraient toujours à appréhender, la proposition réussisse ou non. Selon mon avis donc, on attendra un moment plus favorable que celui-ci pour entamer une affaire aussi délicate, qu'on ne devra point précipiter. Tout au contraire, plus la cour de Suède marquera de la modération et moins on mettra des affaires sur le tapis pendant le temps de la Diète prochaine, plus on aura lieu d'espérer que tout finira heureusement.

Pour ce qui regarde le comte Tessin, je suis parfaitement de votre sentiment qu'il ferait un mauvais effet, si l'on venait abandonner brusquement un homme tel que le comte Tessin, qui a montré jusqu'à présent et en toutes les occasions un grand attachement aux intérêts de Leurs Majestés Royales. Ce n'est point par la grande idée que j'ai de sa capacité, vous savez depuis longtemps de quelle manière je pense là-dessus;[2] mais si, malgré cela, l'on le rebutait dans le moment présent et au commencement du règne de Sa Majesté Suédoise, au point qu'il quitterait ses charges, cela ne ferait point une bonne impression sur le public et aurait au moins un air de légèreté.

Je vous permets de faire usage de tout ceci là où vous croyez le convenir.

Au reste, vous devez veiller de fort près sur ce qui peut avoir fait le sujet de la conférence que le sieur de Panin a demandée, afin de pouvoir m'en faire votre rapport avec toute l'exactitude possible.

Nach dem Concept. Federic.

5082. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Marschwitz, 5 septembre 1751.

Le rapport que vous m'avez fait à la date du 28 passé, vient de m'être rendu ici. Pour ce qui regarde les affaires de la *Steuer*, je vous ai déjà marqué que je n'étais pas à même de vous donner de nouvelles instructions à l'égard du dernier mémoire que le ministère saxon vous a délivré à ce sujet, avant que je ne sois de retour de mon voyage présent en Silésie. Comme cependant la foire de Leizig s'approche, le petit délai que j'ai pris, ne doit point vous empêcher de continuer égale-

[1] Vergl. S. 419. 420. — [2] Vergl. S. 45 Anm.

ment vos pressantes instances à ce qu'on satisfasse, à la prochaine foire, à mes sujets créanciers dont les billets de la *Steuer* sont échus et payables, vu qu'avant que vous n'ayez reçu d'autres ordres de ma part, il faut que vous vous dirigiez en conséquence de ceux dont vous êtes actuellement en possession.

Quant aux nommés d'Osten et Henning, je vous dirai pour votre direction que le premier est un grand vaurien, fourbe, menteur et fanfaron au suprême degré, que j'ai chassé de mon service pour toutes les indignités qu'il avait commises, ainsi que vous ferez bien de ne vous mêler aucunement avec lui, mais de faire plutôt semblant que vous ne le connaissiez ni le voyiez point.

L'autre, quoique d'un caractère tant soit peu plus honnête, ne vaut guère grande chose, de façon qu'il ne m'importe guère de le ravoir; en attendant, comme il vous a fait confidence des menées du comte Puebla et du sieur Weingarten qui l'ont débauché, je souhaiterais fort que vous le flattiez encore, sans cependant m'obliger à quelque chose à son égard, afin de tirer parti de lui, soit pour avoir entre vos mains les lettres originales dudit Weingarten, soit pour le disposer au moins à ce qu'il communique encore une fois ces originaux, afin que vous les lisiez avec attention et vous imprimiez bien leur contenu et surtout la façon qui lui est indiquée pour arranger leur correspondance, comme aussi les noms et les caractères de ceux à qui l'on adresse, pour m'en faire alors votre rapport avec autant d'exactitude que votre mémoire vous le fournira. Je me remets en ceci sur votre adresse et savoir-faire, et que vous tâcherez de lui tirer les vers du nez sur tout ce qui peut mériter mon attention.

Federic.

Nach dem Concept.

5083. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A POTSDAM.

Marschwitz, [septembre 1751].

Monsieur mon Cousin. J'ai bien reçu la lettre que vous avez pris la peine de me faire du 1er de ce mois. J'avoue que je ne saurais comprendre par quel canal il aurait pu transpirer quelque chose de l'affaire en question,[1] après tous les soins et les précautions qu'on a pris pour envelopper le secret jusqu'aux moindres circonstances, et je penche presque à croire que tous ceux qui affectent d'en savoir quelque chose, [ne parlent] que par pures conjectures et font semblant d'en être instruits, dans la croyance de pouvoir tirer par là la chose à quelque certitude. Quoi qu'il en soit, j'estime qu'il n'y a rien de meilleur à faire que de nier absolument le fait et de ne répondre autrement que sur ce ton-là à tous ceux qui en veulent parler.

1 Es handelt sich um den Subsidienvertrag vom 24. December 1750 (S. 207).

Je suis avec des sentiments d'estime, Monsieur mon Cousin, votre très affectionné cousin

Federic.

Nach dem Concept.

5084. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Neisse, 8 septembre 1751.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 24 passé. Puisqu'il n'est point douteux que le ministre de Russie aura encore l'entretien qu'il a demandé au comte Tessin,[1] vous ne devez point vous laisser endormir par les bruits qui courent que la matière n'en serait de beaucoup d'importance, mais veiller plutôt soigneusement, afin d'en approfondir bien ce qui en aura fait le vrai sujet, vu que je ne suis que trop informé que les vues des deux cours impériales et de celle d'Angleterre vont à présent d'arracher, s'il y a moyen, la Suède encore de la France.

Federic.

Nach dem Concept.

5085. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A COPENHAGUE.

Neisse, 8 septembre 1751.

Votre dépêche du 28 du mois dernier d'août vient de m'être rendue. Je souhaite que tout ce que vous m'y marquez de bonnes nouvelles puisse continuer. En attendant, il sera à désirer que M. Lemaire ne se fie pas tout-à-fait et sans bornes aux démonstrations amiables du comte de Moltke, afin de n'en être pas à la fin sa dupe; car il me paraît par bien des raisons que les deux cours impériales, également que celle de Londres, ne voudraient mieux que de pouvoir débaucher tout ce qui reste d'alliés à la France.

Federic.

Nach dem Concept.

5086. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Neisse, 9 septembre 1751.

Milord. Je suis charmé de pouvoir vous communiquer encore[2] une dépêche du baron de Pretlack à Pétersbourg dont j'ai eu occasion d'avoir une copie. Comme elle répand bien des lumières sur tout ce qui se traite entre la cour de Copenhague et celle de Pétersbourg et sur les menées du chancelier Bestushew pour faire réussir la cession du Holstein, mal gré que le grand-duc de Russie en ait, je joins la traduction

[1] Vergl. S. 447. — [2] Vergl. S. 445.

que j'en ai fait faire, et les circonstances importantes qu'elle contient ne me laissent pas douter que vous ne voudriez en informer au plus tôt votre cour par quelque occasion sûre et convenable, de manière que je n'aurai rien à craindre pour le secret le plus absolu. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Traduction d'une dépêche du baron de Pretlack au comte d'Ulfeld.

Pétersbourg, 21 août 1751.

Depuis ma lettre du 14 de ce mois, je suis à même de mander à Votre Excellence que, le ministère de Russie ayant insinué à l'envoyé de Hollande qu'il verrait volontiers que les États-Généraux appuyassent non seulement auprès de cette-cour ici le plan proposé touchant l'échange du Holstein à faire entre la cour de Danemark et le grand-duc de Russie, mais que d'ailleurs les États-Généraux fissent faire des représentations à Londres à ce que Sa Majesté Britannique se prêtât d'en faire autant — là-dessus, l'envoyé de Hollande a non seulement reçu l'ordre de se conformer sur tout ceci aux intentions des ministres de Russie, mais l'on dit, au surplus, qu'il a été enjoint au sieur Hop de tâcher d'effectuer la même chose auprès de la cour et du ministère britanniques. Cependant, comme la cour de Londres a cru, et fait entendre au sieur Hop, qu'une pareille démarche ne lui saurait convenir ni qu'elle se trouvait assez fondée de la faire, à moins que le roi de Danemark ne lui en eût fait la réquisition, le comte de Lynar, ayant été instruit de cette façon, en a d'abord informé le roi de Danemark par une estafette, en sorte qu'il est à presumer que la cour de Danemark voudra se stipuler non seulement l'accession de la Grande-Bretagne, mais apparemment encore celle de Sa Majesté Impériale, de façon que cette affaire pourra être encore appuyée de ma part.

Au reste, il n'est point arrivé ici quelque chose de nouveau. Quant aux subsides anglais, j'espère de pouvoir en mander quelque chose de plus précis à Votre Excellence dans le courant de la semaine prochaine.

Nach der Ausfertigung; die Beilage nach dem Dechiffré der von Tyrconnell eingesandten Abschrift. Im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

5087. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Neisse, 9 septembre 1751.

Je viens de recevoir vos rapports du 24 et du 27 du mois dernier passé. Puisque leur contenu ne me fournit aucune occasion pour vous donner de nouvelles instructions, je me borne cette fois à vous dire et à vous bien recommander que vous devez continuer d'être extrêmement attentif sur les négociations qu'il y a sur le tapis entre l'Angle-

terre et la Hollande, qui assurément sont d'une plus grande conséquence qu'on le voudrait faire accroire au public. Observez avec une attention égale quelle sera la fin de celle avec les Saxons, et soyez sûr que, pourvu que l'Angleterre se prête à leur donner les subsides qu'ils voudront, ils se vendront de corps et d'âme à elle.

Au surplus, mes ministres du département des affaires étrangères vous instruiront sur la nouvelle que nous avons eue d'un voyage que le prince de Liechtenstein ira faire en Angleterre. Comme il est sûr qu'il y a du mystère dans ce voyage, vous devez bien vous appliquer à observer ledit Prince, quand il sera arrivé en Angleterre, afin de développer ce qui en fait le vrai sujet et les commissions dont il sera chargé.

Federic.

Nach dem Concept.

5088. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Schweidnitz, 12 septembre 1751.

Je vous saurai tout le gré du monde, quand vous m'enverrez au retour de l'exprès envoyé au sieur de Dewitz les pièces intéressantes que vous accusez dans un des post-scriptums de votre dépêche numérotée 71.[1] Il y a d'ailleurs une chose que je désire de vous, qui proprement n'est pas de votre ressort, ni n'entre dans les détails dont vous êtes chargé, mais qui m'importe infiniment; c'est que vous tâchiez de me procurer un détail exact des manœuvres que l'on fait faire à la cavalerie autrichienne. Ainsi vous m'obligerez de me faire avoir une notice exacte et détaillée de ces manœuvres.

Quant à la négociation touchant mes domaines en Hollande, vous savez mon intention; aussi n'avancerai-je pas un pas plus que je l'ai fait, et ne puis point me laisser amuser dans cette négociation.

Je viens de recevoir le rapport que vous m'avez fait du 8 de ce mois.

Federic.

Nach dem Concept.

5089. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A BAIREUTH.

Potsdam, 16 septembre 1751.

Ma très chère Sœur. Je reçois à mon retour la lettre que vous avez la bonté de m'écrire; le style me fait juger que vous vous portez bien, car tout y respire la bonne humeur et la plaisanterie; je suis charmé que vous aillez à Erlangen; l'air des montagnes de Silésie me fait juger de celles de Baireuth, et je crois que rien ne sera plus convenable à votre santé que de jouir des agréments de l'automne dans

[1] „Informations sur l'état militaire".

un lieu moins enfermé et plus chaud que Baireuth. Je ne vous dis rien de mon voyage, ma très chère sœur, je fais tous les ans régulièrement la même chose: ce sont des revues, des dessins de fortifications, des arrangements de finances etc. J'ai trouvé mon frère Henri infiniment changé à son avantage, plus doux et plus sage qu'il n'a été; vous pouvez bien croire que cela m'a fait très grand plaisir.

Je vous supplie, ma chère sœur, de vous souvenir quelque fois du plus tendre des frères et d'être persuadée des sentiments d'estime avec lesquels je suis à jamais, ma très chère sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

5090. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 17 septembre 1751.

Milord. Comme je serais intentionné d'envoyer, l'année prochaine, deux officiers de mon corps des mineurs en France pour faire leur cours dans l'école des mineurs à Paris, pourvu que cela se puisse faire avec le consentement et l'agrément de la cour de France, vous m'obligeriez infiniment, si vous vouliez me faire le plaisir de sonder votre cour là-dessus et voir si elle voudrait y donner son approbation. Ma reconnaissance envers vous, Milord, serait toute particulière, si vous tâchiez de recommander cette affaire de manière que votre cour ne s'opposât point à mes désirs à ce sujet. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

5091. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Potsdam, 18. September 1751.

Se. Königl. Majestät haben auf einliegend zurückkommenden Bericht zur allergnädigsten mündlichen Resolution zu melden befohlen, wie Sie einmal bei derjenigen Declaration, so Sie bereits des Etatsminister Herrn Grafen von Podewils Excellenz desfalls gethan, und bei den Worten des dresdenschen Friedenstractats blieben, auch nicht absähen, warum Sie über die Sache quaestionis einen neuen Tractat oder Convention machen sollten, da einmal der Friedenstractat da wäre und über die Sache klar und deutlich disponirete. Sie könnten ohnmöglich Dero Unterthanen, so bei der sächsischen Steuer interessiret, ein zu ihrem Faveur so wohl erhaltenes Recht vergeben, noch sonder deren empfindlichsten Schaden darauf renonciren. Auf dass aber die ganze Welt überzeuget sein sollte, dass Se. Königl. Majestät darunter de bonne Foi

gegen den dresdenschen Hof gingen, so könnte dem p. von Bülow gesaget werden, dass wenn forthin etwa einige Sr. Königl. Majestät Unterthanen von der stipulirten Praerogative einen Missbrauch machen und aus purer Gewinnsucht von Auswärtigen Steuerscheine an sich bringen wollten, um Versur damit zu treiben, Höchstdieselbe einen dergleichen gar nicht protegiren, sondern vielmehr Allerhöchstselbst gegen ihn Partie nehmen wollten. Daferne es aber sonst geschähe, dass königliche Vasallen oder Unterthanen, es sei durch Erbschaften oder sonst durch Handel oder Verkehr auch fernerhin zum Besitz sächsischer Steuerscheine von neuem kämen oder dergleichen ihnen in Bezahlung rechtmässiger Forderungen angegeben und aufgedrungen würden, so erfordere es die selbstsprechende Billigkeit, dass auch dergleichen Besitzern von Steuerscheinen, wenn es königliche Bediente, Vasallen oder Unterthanen wären, das Bénéfice der stipulirten Praerogative angedeihen und Se. Königl. Majestät selbige dabei protegiren und souteniren müssten.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

5092. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 18 septembre 1751.

A mon retour de Silésie on m'a rendu à la fois les rapports que vous m'avez faits des 4, 7, 11 et 14 de ce mois. De bonnes lettres que j'ai eues de Hollande, m'assurent qu'on attendait en Angleterre avec impatience le retour du courrier envoyé à Dresde; que ce qui avait arrêté jusqu'à présent la conclusion du traité, était que le roi de Pologne voudrait bien arrêter son suffrage électoral en faveur de l'Archiduc, mais qu'il souhaitait d'être dispensé de l'accession au traité de Pétersbourg et de l'entretien des troupes à la disposition du roi d'Angleterre, et de rester neutre. Que ce dernier ne se voulait pas contenter de cette neutralité; cependant, comme Sa Majesté Britannique voudrait bien finir cette affaire, pour regagner la majorité des voix pour l'élection avant l'ouverture du Parlement, l'on croit que, si la cour de Dresde tenait encore un peu ferme, elle obtiendrait, supposé qu'elle voulût se prêter aux demandes de l'Angleterre, 55,000 livres sterling de subsides, au lieu qu'on ne lui avait offert jusqu'à présent que 45,000

Je vous marque tout ceci, afin de vous mettre d'autant plus sur la voie de bien approfondir la manière dont cette affaire finira, et quelle aura été l'issue des conférences qu'il y a eu entre le comte de Brühl, les ministres des Puissances maritimes et celui de Russie. Au surplus, j'ai lieu de douter que la Hollande veuille se prêter facilement à payer son quote-part aux subsides que l'Angleterre offre à la Saxe.

Je vous sais beaucoup de gré de l'anecdote que vous m'avez marquée au sujet de la mortification que le comte Hennicke vient d'es-

suyer de la part du premier ministre,[1] et vous me ferez plaisir de me marquer quelles en seront les suites. Continuez de même à me mander tout ce qui viendra à votre connaissance au sujet des affaires de la *Steuer* et de la négociation avec l'Hanovre touchant les hypothèques à lui constituer.

Comme nous avons perdu ici le maréchal comte de Schmettau,[2] je souhaiterais bien de savoir de vous si vous avez remarqué que cette mort a fait quelque impression à Dresde, car, entre nous dit, je crois que peut-être on a plus regretté sa perte que nous ne l'avons fait ici.

Au reste, j'ai trouvé rien d'intéressant dans les lettres que le sieur Henning[3] vous a lues, aussi ferez-vous bien de vous en débarrasser de bonne manière, parceque c'est un mauvais sujet dont je suis bien aise d'être quitte et que je ne veux pas reprendre dans mon service.

Nach dem Concept. Federic.

5093. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 21 septembre 1751.

Il me fera plaisir d'apprendre de quelle manière l'Ambassadeur aura envisagé les ordres qu'en conséquence de votre dépêche du 11 il a reçus de sa cour, touchant les négociations de la cour de Vienne à Naples et celles de l'Angleterre à Madrid. Au surplus, je veux bien vous dire qu'il y a assez longtemps[4] que j'ai averti la cour de France de toutes ces trames, du dessein de l'Angleterre de lui débaucher l'Espagne, mais qu'il a coûté de la faire revenir de son opinion que celle-ci n'oublierait jamais ses intérêts au point de se séparer de la France et qu'elle n'avait rien à craindre de ce côté-là.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez adressée par l'exprès qu'on avait envoyé au sieur de Dewitz et qui est arrivé heureusement de retour. Comme je suis très content des pièces que vous y avez jointes,[5] le conseiller privé Eichel paiera les 18 ducats au banquier Scheel à Berlin que vous avez déboursés à ce sujet. Quant aux autres comptes dont vous faites mention dans le post-scriptum de la susdite dépêche, vous n'avez qu'à vous adresser au département des affaires étrangères, qui ne manquera pas de s'arranger avec vous là-dessus.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Maltzahn berichtet, 4. September: „Le comte Brühl de Martinskirchen, frère du premier ministre, est adjoint au comte Hennicke comme vice-président de la Chambre, et, comme c'est un esprit fort borné, le premier ministre vient de placer un nommé Heinicke qui est de ses créatures, pour faire tout sous son frère . . . Comme le comte de Hennicke est accoutumé de refuser souvent de l'argent, quand le premier ministre en demande, celui-ci tâche à présent de s'emparer entièrement du département des affaires de finances." — [2] Gestorben 18. August 1751. — [3] Vergl. S. 448. — [4] Vergl. S. 220. 221. — [5] Vergl. S. 451.

5094. AU CHAMBELLAN D'AMMON A PARIS.

Potsdam, 21 septembre 1751.

Votre rapport du 9 de ce mois m'a été rendu. A ce que je remarque, vous êtes depuis quelque temps en fort mauvaise humeur, de façon que vous la faites éclater dans presque toutes vos dernières relations; je vous consulterais cependant de ne pas abuser tout-à-fait de mon indulgence et de calmer votre mauvaise humeur. Il n'y a rien de plus mal fondé que les soupçons que vous portez contre mes ministres, qui n'agissent qu'en conséquence de mes ordres. Dispensez-vous donc de m'entretenir plus de vos bouderies, tout comme de votre santé affaiblie, et appliquez-vous plutôt sérieusement à bien finir la commission pour laquelle seule je vous ai envoyé en France, car, encore une fois, il ne m'est jamais entré dans l'esprit de vous y laisser pour y faire les fonctions de mon ministre. C'est au sujet du traité de commerce à constater que j'attends vos rapports; vous pouvez épargner tout le reste.

Federic.

A présent finissez votre affaire sans y porter le moindre délai.

Nach dem Concept. Der Zusatz „de la main propre du Roi" nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

5095. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 21 septembre 1751.

C'est avec une satisfaction entière que j'ai appris par votre dépêche du 9 de ce mois votre heureuse arrivée à Paris. Je suis bien fâché que le dérangement de la santé de M. de Puyzieulx l'ait obligé de se retirer de son poste; on lui doit le témoignage qu'il avait dignement servi son maître pendant son ministère, aussi a-t-il mérité par là mon estime pour toujours. Comme je n'ai point entendu parler beaucoup de son successeur, le marquis de Contest, et qu'il m'importe cependant de connaître son caractère, je suis d'avis que vous cherchiez à faire connaissance avec ceux qu'il a fréquentés autrefois, pour apprendre d'eux, et même de ceux qui ne sont pas de ses amis, pour pénétrer avec justesse quel est son caractère, s'il a de l'esprit, de la pénétration et du discernement, et ce que l'on doit attendre de sa façon de penser sur les affaires. Je crois que vous pourrez utilement employer le baron de Scheffer pour rassembler des notions exactes là-dessus; après quoi vous ne laisserez pas de m'en faire son portrait et de m'expliquer tout son caractère.

Federic.

Mandez-moi, je vous prie, ce qui a piqué le sieur de Puyzieulx contre Ammon; je gage que c'est une intrigue, partie de Berlin, partie de Saxe.

Nach dem Concept. Der Zusatz „de la main propre du Roi" nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

5096. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 21 septembre 1751.

Milord. Vous m'avez fait grand plaisir de ne pas perdre un moment pour m'annoncer la naissance du précieux enfant[1] que Madame la Dauphine vient de donner à la France. Vous connaissez la vérité des sentiments qui m'attachent au Roi votre maître, et vous devez juger de la joie que m'a causée un évènement qui l'intéresse si particulièrement; comptez que l'on ne peut rien ajouter, et que de tous les compliments que Sa Majesté Très Chrétienne recevra à cette occasion, il n'y en aura pas de plus sincère que le mien.

Je suis tout-à-fait fâché que la mauvaise santé de M. de Puyzieulx, dont je vous renvoie ci-clos la lettre que vous m'avez communiquée,[2] l'ait obligé de penser à sa retraite. La manière à tous les égards dont il a servi le Roi son maître, lui a mérité pour toujours mon estime. Je vous prie de l'en assurer, et que je m'occupe sincèrement de son état. J'accepte avec plaisir l'augure de tout ce que vous me dites de M. de Saint-Contest; je serai charmé d'avoir des sujets d'y prendre confiance, quand sa conduite aura dévoilé ses vues et ses talents. J'en ai d'avance la meilleure opinion, qui est fondée sur celle que j'ai des lumières toujours justes de Sa Majesté Très Chrétienne. Je me persuade qu'elle n'aura pu faire que le meilleur choix. L'amitié sincère qui m'unit à ce Prince plus encore que nos intérêts, me fait toujours prendre la part la plus particulière à tout ce qui peut affecter ou sa gloire ou son bonheur. Ne perdez jamais, je vous prie, les occasions de l'en bien persuader, et soyez assuré que vous ne pouvez rien faire dont je vous sache autant de gré.

Federic.

Nach dem Concept.

5097. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 22 septembre 1751.

Milord. Je ressens comme je le dois l'empressement que vous avez eu pour m'envoyer la lettre du Roi votre maître que votre courrier tout nouvellement arrivé vous a apportée pour moi.

Je vous saurai un gré infini de la communication que vous me ferez de ce que vos dépêches chiffrées vous auront marqué de plus intéressant; vous savez combien j'aime à vous rendre pareilles confidences.

Les expressions dont M. le marquis de Puyzieulx s'est servi dans sa lettre[3] que je vous renvoie à la suite de celle-ci, au sujet du sieur

[1] Ludwig Joseph Xaver, Herzog von Bourgogne, geb. 13. September 1751. — [2] D. d. Versailles 7. September. — [3] D. d. Versailles 8. September.

d'Ammon, m'ont paru un peu fortes, et j'ai eu lieu d'en être étonné. Je ne sais pas s'il y a des circonstances à son égard que j'ignore, mais je crois connaître plus longtemps ledit d'Ammon que M. de Puyzieulx ne le saurait faire, et jamais je n'ai eu des indices qu'il soit capable de commettre de pareilles indignités que celles dont apparemment ses ennemis ont voulu le charger, sans quoi je n'aurais nullement pensé de l'envoyer; car on est bien éloigné chez nous en Allemagne d'employer dans les affaires des gens sujets à commettre des infamies. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

5098. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 23. September 1751.

Des Königs Majestät haben mir heute befohlen, an Ew. Excellenz zu melden, dass da Dieselbe aus dem Duplicat der mit voriger Post von dem p. von Ammon eingelaufenen Relation ersehen haben würden, wie sehr der Trudaine die Negociation mit ihm trainiret, so dass von solcher auf solche Weise in diesem Jahre noch kein Ende abzusehen, also Ew. Excellenz Gelegenheit nehmen möchten, mit dem Lord Tyrconnell, jedennoch in sehr polien und amiablen Terminis, und ohne einigen Dépit zu marquiren, zu sprechen und demselben zu insinuiren, wie es fâcheux sei, dass Monsieur Trudaine diese Negociation so sehr trainire, nachdem der französische Hof so viele gute Disposition in der Sache gezeiget und selbst verlanget hätte, jemanden von hier aus deshalb dahin zu senden, mit welchem man über alles sehr leicht conveniren würde. Des Königs Majestät flattiren Sich von dieser Insinuation, dass Mylord Tyrconnell dadurch Anlass nehmen werde, bei seinem Hofe wieder zu insinuiren, damit die Sache in guten Train komme und Monsieur Trudaine veranlasset werden möge, mehr Empressement zu bezeigen, um zur Conclusion zu gelangen.

Ew. Excellenz werden nicht ungnädig vermerken, dass diese königliche Intention nur durch dieses Avertissement melde, weil dadurch die Zeit profitiren wollen, dass Mylord Tyrconnell vielleicht noch mit nächster Sonnabendspost seinem Hofe die convenable Insinuationes desfalls thun, indem des Königs Majestät (wie mir die Freiheit nehme, en Confidence zu melden) wohlbekannter Ursachen halber nichts lieber sehen dörften, als dass der von Ammon nunmehr seine Commission bald endigen und aus Frankreich weggehen könnte.

Sollte derselbe manquiret haben, das Duplicat seiner Relation einzusenden, so lege solchenfalls zu Ew. Excellenz beliebigen Einsicht und Information das Original und die Anlage hierbei, welches mir aber womöglich gegen morgen gehorsamst zurück erbitte, damit über den übrigen Einhalt Sr. Königl. Majestät Resolution vernehmen könne.

Wäre übrigens Ew. Excellenz gefällig, wegen der von Mylord Tyrconnell darauf gethanenen Aeusserung etwas zu melden, so bitte unterthänig, solches Sr. Königl. Majestät immédiatement zu adressiren.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

5099. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 24 septembre 1751.

Comme il m'est entré depuis peu plusieurs avis intéressants touchant la négociation qui est encore sur le tapis entre les cours de Londres et de Dresde, ce m'est une satisfaction particulière de vous les communiquer confidemment.

L'on me marque de Dresde[1] que le comte Brühl, ayant trouvé le sieur Boyer à la cour, l'avait prié de venir chez lui à la société. Là, le premier ministre l'avait pris à part, pour lui dire que la confiance que le Roi son maître devait à Sa Majesté Très Chrétienne, l'obligeait à l'instruire de quoi il s'agissait entre la cour de Dresde et de Londres; qu'on n'avait prêté l'oreille aux offres des Anglais que depuis que la cour de France avait fait entendre qu'elle n'était plus disposée à donner des subsides à la Saxe et qu'elle ne trouverait pas mauvais, si elle se liât à l'Angleterre pour en tirer des subsides. Qu'il le voudrait bien prévenir que le traité même n'était pas encore conclu et qu'on n'était parvenu qu'à une ponctation; qu'on ne s'engagerait à rien qui pourrait être contraire aux intérêts de la France et de la Prusse, et que le Roi son maître avait refusé 12,000 livres sterling que le roi d'Angleterre lui avait offerts comme électeur d'Hanovre à condition que la Saxe tiendrait toujours un corps de troupes prêt à marcher quand on le réclamerait.

Il y a d'autres avis encore, en conséquence desquels le roi de Pologne ne doit point avoir trouvé à propos d'accéder au traité de Pétersbourg, mais qu'il a persisté à vouloir rester neutre.

Quant à la première circonstance, je crois que le comte de Brühl a parlé vrai là-dessus, et que la Saxe voudra toujours prendre 12,000 livres de moins en subsides que d'être obligée à entretenir un corps de troupes à la disposition d'Hanovre; mais pour ce qui regarde l'article de l'accession au traité de Pétersbourg, je crois que l'Angleterre aimera mieux ne rien faire avec la Saxe que de la dispenser de cette accession. Sur quoi j'espère pourtant d'être exactement informé encore.

En attendant, comme il m'est entré depuis peu de jours par un exprès un billet en allemand[2] d'un ami à Dresde sur lequel je puis fermement tabler, et que ce billet m'éclaircit bien sur ce qu'on a fait actuellement à Dresde sur ledit sujet, j'ai bien voulu vous envoyer ci-

[1] Vergl. Nr. 5100. — [2] Schreiben des Grafen Sternberg an den Grafen Puebla, Dresden 18. September 1751.

clos la traduction de ce qu'il contient précisément, en vous faisant cependant mes instances de vouloir m'en garder un secret impénétrable là-dessus et de vouloir d'ailleurs faire en sorte qu'il n'en passe rien à votre cour par la poste ordinaire, ni que là il n'éclate rien de cette confidence.

Federic.

Les instructions du comte de Flemming à Londres n'ayant point été regardées comme suffisantes pour pouvoir conclure avec lui le traité de subsides, et ce ministre ne s'étant d'ailleurs point trouvé muni de pleins-pouvoirs pour cela, on est convenu de charger le comte Keyserlingk à régler cette affaire de la manière la plus convenable. Sur quoi, celui-ci en ayant averti les ministres d'Angleterre et de Hollande, ils sont entrés tous trois en conférence sur ce sujet avec le comte de Brühl.

Comme donc on n'avait pu s'entendre jusqu'ici dans la négociation du susdit traité de subsides sur deux points, dont l'un a pour objet la voix électorale de Saxe sur laquelle la cour d'Angleterre veut que la Saxe lui donne une assurance par écrit, et l'autre un corps de troupes saxonnes — la cour de Saxe ne voulant s'engager que verbalement pour sa voix et ne faire mention, dans le traité, d'un corps de troupes qu'à condition que l'Angleterre se reversât envers elle qu'elle ne viendrait jamais à lui demander lesdites troupes, d'autant plus qu'il lui avait été donnée assurance que le paragraphe concernant un corps de troupes saxonnes ne serait inséré dans le traité que simplement pour la forme et ne servirait à Sa Majesté Britannique uniquement que pour mettre devant son Parlement les causes qui l'avaient porté à la conclusion de ce traité — le comte de Keyserlingk, pour apporter quelque tempérament propre à acheminer la conclusion de l'affaire et pour empêcher surtout que la cour d'ici ne prenne, en attendant, d'autres engagements, a proposé que le traité serait signé par les ministres d'Angleterre et de Hollande sur le pied qu'on le souhaite ici, sauf toutefois à eux d'en procurer la ratification de leur cours, qui, par là, garderaient les mains libres.

C'est en conséquence de cette proposition que les ministres d'Angleterre et de Hollande ont signé le 13 de ce mois le traité en question; à quoi ils se sont prêtés d'autant plus facilement par la réflexion qu'ils ont eu lieu de faire, savoir que, comme quelques membres du ministère d'ici étaient très bien intentionnés pour la France, il se pourrait facilement que ceux-ci se servissent de l'occasion que leur fournirait la joie publique du prochain accouchement de la Dauphine, en cas qu'elle vînt à mettre au monde un Prince, pour faire faire au comte de Brühl quelques pas désavantageux à leurs cours. Le chevalier Williams a envoyé le traité ainsi signé à sa cour, par un courrier qu'il a fait partir le 14 de ce mois, de sorte qu'il faudra voir présentement si la cour d'Angleterre y voudra donner son consentement sur ce pied-là.

Nach der Ausfertigung; die Beilage nach dem Dechiffré der von Tyrconnell eingesandten Abschrift. Im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

5100. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 24 septembre 1751.

J'ai reçu votre rapport du 18 de ce mois et je suis persuadé que le comte Brühl ne s'est aucunement éloigné de la vérité en ce qu'il a dit au sieur Boyer relativement à la négociation de sa cour avec l'Angleterre, se pouvant très bien que la cour de Dresde voulût se contenter de 12,000 livres sterling de subsides de moins, plutôt que de tenir sur pied pour le service de la couronne d'Angleterre ou, à dire juste, pour celui d'Hanovre un certain nombre de troupes.

Il sera cependant à voir si le roi d'Angleterre y voudra acquiescer, l'entretien d'un pareil corps de troupes à sa disposition faisant un des articles les plus essentiels dont ce Prince voudra faire parade auprès du Parlement, y étant résolu au point que, selon des lettres d'Angleterre, il doit y avoir été sur le tapis qu'en tout cas on se contenterait de stipuler simplement, dans le traité de subsides à conclure avec la Saxe, un certain nombre de troupes à la disposition du roi d'Angleterre, et que ce Prince donnerait à celle-ci un revers secret qu'on ne demanderait en aucun temps que ces troupes ainsi stipulées fussent effectivement présentées.

Federic.

Nach dem Concept.

5101. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 25 septembre 1751.

Votre rapport du 21 de ce mois m'est bien entré, et je n'ai pour cette fois-ci rien d'autre à vous y répondre sinon qu'il faudra attendre à voir la résolution que prendra présentement le ministère de Dresde, après avoir reçu ma réponse à son dernier mémoire. Il y aura moyen à tout.

Quant à vous, vous ne discontinuerez, en attendant, pas de procurer à la prochaine foire le plus d'argent qu'il vous sera possible en payement à mes sujets créanciers de la *Steuer*.

Federic.

Nach dem Concept.

5102. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 25 septembre 1751.

Je vous remercie des nouvelles que vous m'avez mandées touchant les affaires de Hongrie; à ce qui m'en paraît, les députés se sont expliqués assez clairement.

Il s'en faut beaucoup que le roi d'Angleterre dût plier pour prendre l'investiture sur l'électorat d'Hanovre de la manière que la cour de

Vienne le désire, il est au contraire plus rétif que jamais de ne le vouloir point faire.[1]

Soyez bien vigilant et attentif pour pénétrer également ce qui se brasse entre les cours de Vienne et de Madrid et par rapport aux affaires d'Italie. Il m'importe d'en être instruit, ainsi faites de votre mieux pour m'en instruire aussi exactement qu'il vous sera possible.

Nach dem Concept. Federic.

5103. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 25 septembre 1751.

M'étant informé par votre rapport du 14 de ce mois de son contenu, je veux bien vous dire que ma façon de penser sur les affaires de Suède, qui d'ailleurs vous est connue, est toujours la même; que je ne conseillerai point à ma sœur, la reine de Suède, de laisser intriguer la première Diète, ni de rebuter le comte de Tessin.

Federic.

Mandez-moi, je vous prie, s'il est vrai que Gustave-Adolphe ait fait deux voyages incognito en Allemagne, avant que d'y porter la guerre; c'est un fait dont je voudrais être éclairci et dont les notions se trouveront sans doute dans les archives de Stockholm.

Nach dem Concept. Der Zusatz „de la main propre du Roi" nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

5104. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VOSS A COPENHAGUE.

Potsdam, 25 septembre 1751.

Le rapport que vous m'avez fait en date du 18 de ce mois concernant, entre autres, les assurances réitérées du comte de Moltke faites aux ministres de France et de Suède sur les bonnes dispositions du Roi son maître, m'a fait du plaisir, et il ne reste qu'à désirer que l'effet réponde à ces belles assurances.

Federic.

Nach dem Concept.

5105. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 25 septembre 1751.

Milord. Je ne vous fais cette dépêche que pour accuser celle que vous m'avez faite du 13 de ce mois. J'attendrai les informations que vous me faites espérer sur les matières intéressantes dont je désire d'être exactement instruit en conséquence de mes dépêches antérieures.

[1] Vergl. Bd. VII, 259.

En attendant, je crois avoir tout lieu de penser que le ministère de France n'a pas toute l'attention qu'il faut, ni ne prend assez l'éveil sur les embûches que les ennemis naturels de la France lui dressent; il entre un peu trop de phlegme dans la contenance dudit ministère, tandis que les Autrichiens font sans relâche tous leurs efforts pour ruiner l'influence de la France dans les grandes affaires et pour en détacher un allié après l'autre, afin de l'en rendre tout-à-fait isolée. Ce qui cependant ne soit qu'à vous.

Federic.

Nach dem Concept.

5106. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 26 septembre 1751.

Milord. J'ai reçu votre lettre du 23 de ce mois et ne saurais assez vous dire combien je suis sensible et satisfait à tout ce que vous m'y avez témoigné d'obligeant.

Je vous remercie également de l'attention que vous avez eue pour moi en me communiquant la pièce intéressante[1] que je vous remets ci-joint. Quant à l'article qui regarde les troupes de Cassel, vous savez, Milord, que, quand on m'en avait parlé autrefois, je n'ai fait que de vous en informer, afin que vous en rendiez compte à votre cour. Comme celle-ci a eu ses bonnes raisons pour ne point goûter la proposition, je m'y suis aisément conformé, et il faudra bien que la cour de Hesse y acquiesce et reste sur le pied où elle est actuellement, vu qu'il n'est point à croire que l'Angleterre voudra lui offrir des subsides aussi forts que ceux que la cour de Cassel désire.

Je vous saurai tout le gré possible quand vous voudrez vous arranger avec mon ministre de Podewils sur tout ce qui regarde les affaires de la comtesse Bentinck. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

5107. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 27. September 1751.

Ich habe Euch vorhin schon Meine Intention bekannt machen lassen, welchergestalt Ihr gegen den österreichischen Minister Graf von Puebla bei der Gelegenheit, da ein österreichischer Kerl zu Neustadt in Oberschlesien attrapiret worden, welcher selbst gestanden, dass er viele von Meinen Leuten und Unterthanen in Oberschlesien auf Anstiften eines von Wimmersberg zum Austreten debauchiret und selbige nachher an die in Mähren stehende österreichische Regimenter verkaufet habe, grosse Beschwerden führen sollet.

[1] Undatirter Auszug aus den Depeschen Puyzieulx' an Tyrconnell.

Im Verfolg dessen will Ich nunmehro, dass Ihr gedachtem Grafen von Puebla ein convenables Compliment in Meinem Namen machen und ihm dabei sagen sollet, dass, obschon gedachter Kerl nach allen Rechten aufgehänget zu werden meritirte, Ich dennoch aus Consideration vor die Kaiserin-Königin und zu Unterhaltung der guten nachbarlichen Freundschaft diese Sache nicht nach aller Rigueur nehmen, sondern vielmehr niederschlagen wollte, zumalen Ich persuadiret wäre, dass die Menées, so gedachter Kerl getrieben, nur auf Anstiften von kleinen und übel intentionirten Leuten geschehen seien und dass der Hof zu Wien selbst dergleichen Procedere vor ganz unbillig finden werde.

Nach dem Concept.

Friderich.

5108. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 18. September: „Pour engager l'ambassadeur de France à s'expliquer . . . Barck s'est chargé, ainsi que nous en étions convenus, de le prier que, vu l'approche de la Diète de Stockholm, il voulût bien, pour le bien de la cause commune, lui communiquer son sentiment sur la façon de penser de la cour d'ici par rapport à la Diète et au système général . . . Le marquis de Hautefort s'est trouvé d'abord embarrassé de ce début. Il a ensuite assuré le comte Barck positivement qu'on n'avait rien à craindre de la part de la cour d'ici. Qu'à la vérité on pouvait s'attendre que la bonne intelligence et étroite liaison avec la Russie se soutiendrait, mais qu'ici on ne voulait que la paix; que d'ailleurs on n'était pas en état de faire la guerre de dix ou douze ans; que le mécontentement était général; qu'au reste, il croyait que la Suède devait soutenir son indépendance avec fermeté, supposé que la Russie voulût y donner atteinte; qu'il ne pouvait lui cacher combien la cour d'ici craignait Votre Majesté, qu'on était persuadé qu'Elle ne visait en tout ceci qu'à une nouvelle guerre; que lui, Hautefort, pensait assez de même; que cette cour-ci La croyait toujours dans son chemin, et que Ses démonstrations guerrières faisaient soupçonner de nouveaux desseins contre elle."

Nach dem Concept.

Potsdam, 28 septembre 1751.

Le tour que vous avez pris pour faire s'expliquer l'Ambassadeur, a toute mon approbation, et nous voilà confirmés sur ce que nous avons présumé de sa façon de penser sur les affaires. Il est heureux que celle-ci n'influe pas beaucoup sur sa cour, qui envisage les choses dans un tout autre jour. Il est fâcheux qu'un ministre de France se fasse duper si grossièrement; je sais cependant que celui-ci ne passe pas pour un grand génie, qu'on le connaît pour un homme faible et vain, qu'on n'a envoyé à Vienne que pour ses grands biens, afin d'y pouvoir figurer.[1]

Federic.

---

1 Vergl. Bd. VII, 129.

5109. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 28 septembre 1751.

Il est bien extraordinaire que le roi d'Angleterre fasse paraître tant d'aigreur et d'amertume au sujet de la nomination que j'ai faite de M. de Maréchal pour être mon ministre en France. Malgré cela, il n'y aura rien à changer là-dessus; il est actuellement entré dans ce poste, ses audiences sont faites et ses lettres de créance rendues. Si jamais l'on m'en parle de la part de la cour de Londres, je sais comment j'aurai à y répondre pour justifier mon procédé à cet égard. D'ailleurs, quand j'ai songé d'envoyer ce ministre en France, aucune bonne raison n'a pu me venir dans l'esprit pourquoi le roi d'Angleterre en dût être choqué; milord Maréchal était venu depuis assez de temps s'établir dans mes États, il m'était attaché particulièrement par une pension dont il jouissait de moi depuis les dernières années, je le regardais en conséquence comme un sujet de mes États qui avait cessé d'être Anglais. Et comme tout le monde a regardé M. de Wall[1] Espagnol, dès qu'il était entré en service du roi d'Espagne, je crois qu'on ne saurait envisager M. de Maréchal que comme Prussien, dès qu'il était établi dans mon pays. Outre les réflexions que je vous ai déjà fait suppéditer pour justifier le choix que j'ai fait dans la personne de milord Maréchal, je vous permets de faire usage de celle-ci encore, quand l'occasion s'y présentera. Au surplus, j'accuse les rapports que vous m'avez faits du 3 et du 6 de ce mois.

Federic.

Nach dem Concept.

5110. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 28 septembre 1751.

Vous avez bien fait de communiquer en conséquence de mes ordres aux ministres de France l'avis qui m'est parvenu au sujet de ce que la cour de Vienne trame avec celle d'Espagne.[2] Je suis persuadé que vos soupçons que la cour où vous êtes dissimule son indignation contre le ministère d'Espagne, sont justes. Je sais que les ministres de France traitent de franche chimère ce qu'on dit d'un projet entre l'Archiduc aîné d'Autriche avec l'infante de Parme,[3] et qu'ils voudraient faire passer les négociations entre les cours de Vienne et de Madrid de peu d'étendue et de consistance. Je ne leur serai cependant point garant qu'ils ne s'abusent pas, et ils ont raison d'éclairer de fort près tout ce que les cours de Londres et de Vienne négocient à Madrid. Il est constaté qu'ils emploieront toute leur adresse, afin de détacher, s'il y a moyen, l'Espagne de la France ou de leur inspirer de la méfiance l'un contre l'autre. Si cela leur réussit, ils croiront avoir obtenu

[1] Vergl. Bd. V, 568; VI, 14. — [2] Vergl. S. 445. — [3] Vergl. S. 428.

leur grand but, quand même ils ne pourraient amener l'Espagne à prendre des mesures directement ou indirectement contre la France.

Nach dem Concept.

Federic.

5111. AU CHAMBELLAN D'AMMON A PARIS.

Potsdam, 28 septembre 1751.

J'ai reçu vos rapports du 12 et du 16 de ce mois avec les précis y joints. Quant au droit de fret, il suffira que mes sujets commerçants soient traités à l'égard de cet article sur le même pied que ceux des Villes Anséatiques au sujet de l'exemtion de ce droit de leurs vaisseaux. Les droits de last, de tonnelage etc. ne se paient chez nous que sous le nom de *licent*, qui est très modique, en sorte qu'un vaisseau de 120 lasts ne paie qu'environ 9 risdales.

Pour ce qui regarde les autres points que vous touchez encore, il faut bien que vous vous régliez sur les principes généraux et régulatifs que je vous ai donnés dans une de mes dépêches antérieures, ou que vous vous adressiez directement pour cela au département des affaires, vu qu'il m'est impossible d'entrer moi-même dans tous ces petits détails. Au surplus, on vous enverra par la poste prochaine les échantillons des étoffes de laine qu'on fabrique à Berlin et que le sieur Trudaine a demandés; ils vous arriveront assez à temps, avant que vous rentreriez en conférence avec lui.

Ce n'est point de ma faute quand vous vous êtes mis des choses en tête auxquelles je n'avais jamais songé; je ne vous ai donné le moindre sujet de présumer que je vous revêtirais du poste de mon ministre au cas qu'il viendrait à vaquer. Si vous y avez porté vos vues, il aurait fallu que vous vous en fussiez éclairci avant votre départ de Berlin auprès de moi, et je vous aurais d'abord expliqué les raisons pourquoi la chose n'était nullement faisable et qu'il ne faudrait pas que vous y songiez. Après tout, vous deviez comprendre de vous-même, connaissant à présent la cour de France comme vous faites, combien cette cour distingue la naissance et que vous ne sauriez jamais vous mettre en niveau sur cette naissance avec milord Maréchal, qui est bien différente avec la vôtre. Ainsi, rendez-vous à la raison et cessez de me fatiguer plus de vos doléances mal fondées et inutiles et qui me deviendront à la fin insupportables.

Au reste, comme les fêtes au sujet de la naissance du duc de Bourgogne consumeront du temps, et que je suis averti que le roi de France ira ensuite à Versailles, je ne crois pas qu'il sera question pour cette année-ci d'un voyage à Fontainebleau.

Federic.

Nach dem Concept.

5112. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 30 septembre 1751.

Milord. Mes lettres de Londres[1] me confirment ce que M. de Puyzieulx vous avait marqué dans les dernières dépêches qu'il vous a faites et que vous avez eu la bonté de me communiquer, au sujet du prétendu chipotage entre les cours de Madrid, de Londres et de Vienne. L'on m'y assure positivement qu'il se pourrait qu'il y eût quelque négociation entre la cour de Vienne et celle d'Espagne, mais que je pouvais compter que les choses n'étaient pas dans l'état qu'on m'avait marqué ailleurs,[2] et encore moins que cette négociation se poussait avec vivacité sous les auspices de l'Angleterre, qui avait trop d'affaires à discuter avec l'Espagne qui l'intéressaient de plus près, pour songer dans le moment présent à des objets de cette nature. C'est pour vous convaincre, Milord, de la droiture de mes intentions, quand mon attachement pour la France fait que je vous communique mes nouvelles, et que je vous les donne telles que je les reçois. Sur ce, je prie Dieu etc.

Je suis très fâché de la mauvaise situation où vous vous trouvez;[3] je vous ai envoyé le médecin, c'est tout ce que je puis faire, en y ajoutant des vœux pour votre reconvalescence.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris. Der Zusatz eigenhändig.

5113. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 21. September: „Il se peut qu'il y ait quelque chipotage entre les cours de Vienne et celle de Madrid, mais Votre Majesté peut compter, par toutes les informations que j'ai prises, que les choses ne sont pas dans l'état où Elle m'a fait l'honneur de me le marquer, et encore moins que cette négociation se pousse avec vivacité, sous les auspices de l'Angleterre, qui a trop d'affaires à discuter avec l'Espagne qui l'intéressent de plus près, pour songer dans le moment présent à des objets de cette nature."

Potsdam, 2 octobre 1751.

Votre rapport du 21 de septembre dernier m'est bien parvenu, et je vous recommande d'autant plus de donner toute votre attention aux circonstances des choses qu'il renferme, que les affaires de l'Europe se trouvent actuellement dans une situation si critique qu'on ne saurait guère s'empêcher de se blouser en les envisageant, si d'ailleurs on ne reçoit pas d'avis exacts et justes à leur sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. die folgende Nummer. — [2] Vergl. S. 445. — [3] Vergl. S. 473. 475.

5114. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 2 octobre 1751.

La résolution que vous me marquez par votre rapport du 25 de septembre dernier qu'a prise la cour de Dresde de faire publier un édit concernant l'aliénation des billets de la *Steuer*,[1] m'a fait d'autant plus de plaisir que j'en avais déjà avant cela fait la proposition.

Cette publication donc me sera fort agréable, je la souhaite même, mon intention n'étant en aucune façon d'abîmer la Saxe, mais bien de protéger mes sujets et d'appuyer efficacement leurs justes prétentions.

Nach dem Concept.

Federic.

5115. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE EICHEL A POTSDAM.

[Potsdam, 5 octobre 1751].

On dit que le Roi et la *Steuer* doivent 60 millions. Si cela est vrai? Et qu'il[2] doit continuer de m'informer exactement des arrangements intérieurs que l'on prendra, surtout si le frère de Brühl et Heinicke[3] se mêlent du département que le comte Hennicke avait autrefois tout seul.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts von Maltzahn, Dresden 28. September. Demgemäss Immediaterlass an Maltzahn, Potsdam 5. October.

5116. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 5 octobre 1751.

Je n'ai pu apprendre qu'avec une satisfaction achevée et parfaite l'évènement de la naissance du jeune duc de Bourgogne[4] et souhaite que les assurances que la Reine-Impératrice a prodiguées là-dessus à l'Ambassadeur soient tout-à-fait sincères, vu que c'est effectivement un évènement de la plus grande importance, qui pourra assurer la paix et la tranquillité de toute l'Europe et confondre des vues bien pernicieuses.

Quant au propos qu'on impute au secrétaire de France à Vienne, que ce qui avait surtout déterminé le marquis de Puyzieulx à quitter son poste, avait été la nomination du lord maréchal d'Écosse, vous pouvez compter que rien n'est plus faux et controuvé et que tout

[1] Das Edict vom 20. September 1751 verpflichtete jeden Besitzer von Steuerscheinen, der dieselben veräusserte, dies der Kreissteuereinnahme bez. Obersteuerbuchhalterei anzuzeigen, „damit jedesmal der Name des neuen Besitzers notiret werden könne." — [2] Maltzahn. — [3] Vergl. S. 454 Anm. 1. — [4] Vergl. S. 456.

au contraire la cour de France a extrêmement applaudi le choix que j'avais fait dans la personne de milord Maréchal, dès que je l'en faisais informer, parcequ'elle connaissait déjà le digne caractère et la probité de celui-ci.

Federic.

Nach dem Concept.

5117. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Lord Marschall berichtet, Paris 24. September, über eine Unterredung mit dem Marquis Saint-Contest. „Je ne manquai pas de mettre sur le tapis la négociation secrète qui se trame entre les cours de Vienne et d'Espagne et de lui représenter combien il importait d'éclairer de près la conduite du ministère d'Espagne en cette occasion et de pénétrer les motifs qui l'engageaient à garder un silence si mystérieux envers la cour de France. Il convint, à la vérité, de la réalité de cette négociation, mais m'assura en même temps qu'il ne s'agissait que simplement de quelques arrangements de commerce en faveur de la cour d'Angleterre et qu'elle ne portait sur aucun autre objet. J'ai tout lieu de supposer qu'il déguise ses sentiments à cet égard et qu'il cache à dessein les soupçons qu'on pourrait avoir, soit qu'il ne veuille pas avouer l'ignorance dans laquelle la cour de Versailles se trouve sur ce sujet, ou qu'il appréhende de laisser apercevoir que l'union entre la France et l'Espagne est renfermée actuellement dans des bornes assez étroites."

Potsdam, 5 octobre 1751.

Milord. J'ai reçu votre dépêche du 24 dernier et applaudis fort au sentiment où vous êtes à l'égard du silence mystérieux des ministres de France sur ce qui s'est tramé entre les cours de Madrid et de Londres, trames qui peut-être sont allées plus loin que ce que ledit ministère s'en ait pu imaginer.

Comme il m'importe fort d'être exactement informé sur le caractère de M. de Contest, je vous laisserai volontiers tout le temps qui vous faut pour en être très exactement au fait, afin de pouvoir me le tracer alors tout près de nature.

Au surplus, j'ordonne au sieur d'Ammon par une lettre que je lui fais à cette ordinaire, qu'il doit absolument se rendre chez vous pour ouvrir en votre présence les caisses où se trouvent les papiers de feu baron Chambrier qu'il avait remis au sieur Junod après y avoir posé son cachet, et vous les livrer, selon un registre qu'on en dressera.

Federic.

Nach dem Concept.

5118. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 5 octobre 1751.

J'ai reçu votre rapport du 28 dernier. La conséquence que vous tirez du silence qu'on garde sur l'accession de la Saxe, que la réponse du roi de Pologne ne dût rien moins être que satisfaisante, est fort

juste, et je veux bien vous dire, quoique pour votre direction seule, que la Saxe bat encore fort la campagne sur les deux articles principaux, qu'elle ne veut donner aucune assurance par écrit touchant sa voix électorale au sujet de l'élection d'un roi des Romains et que d'ailleurs elle veut conclure sans accéder à la triple alliance. Ménagez cet avis, mais servez-vous-en, pour pénétrer d'autant mieux ce qu'on songe là-dessus à vos lieux.

Federic.

Nach dem Concept.

5119. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 8 octobre 1751.

Milord. J'ai bien reçu votre dépêche du 27 dernier. Je ne présume point que la France réussira jamais avec la Saxe, quand même elle voudra renouveler avec celle-ci son traité de subsides et lui accorder les sommes qu'elle demande, vu qu'elle se trouve déjà trop avancée avec l'Angleterre; aussi, selon les dernières lettres de l'Angleterre, le chevalier Williams doit avoir marqué que les Saxons se rendront aux conditions de l'Angleterre et qu'il avait de bonnes espérances de finir bientôt heureusement l'affaire de l'accession. Ce que je ne vous dis cependant que pour votre direction seule, vu que je voudrais laisser faire la France en tout ceci comme il lui semblera bon.

Pour ce qui regarde le voyage que la cour de France ira faire à Fontainebleau, la situation présente des affaires demande bien que vous l'y suiviez pendant le séjour qu'elle y fera; aussi vous paiera-t-on l'extraordinaire usité à cette occasion-là.

Je viens de recevoir une lettre de la part du duc régnant de Würtemberg que je fais insérer tout du long ci-dessous. Mon intention est que, quand vous l'aurez fait déchiffrer et en tiré une copie séparée, vous devez prendre l'occasion d'en parler confidemment aux ministres de France, en les priant de ma part de vouloir bien aviser là-dessus et me faire part par vous [de] ce que j'aurais à répondre au Duc là-dessus, conformément à leurs intentions, sur lesquelles je me règlerais simplement. Voici la lettre.

* * *

Stuttgart, 30 septembre 1751.

Votre Majesté voudra bien Se souvenir qu'étant à Baireuth ce printemps,[1] je pris la liberté de Lui envoyer les propositions que l'on m'avait faites de la part de la cour de France. J'envoyais dans ce temps à Votre Majesté l'original de la proposition, La suppliant avec toute la confiance et le respect possibles de vouloir en égard des bontés et de la protection qu'Elle m'a marquées en toutes occasions, me conseiller le parti que j'avais à prendre, et si cette union ne déplairait pas à Votre

1 Vergl. S. 204. 218.

Majesté. Elle daigna me répondre avec Sa bonté ordinaire que, bien loin d'y trouver à redire, Elle me le conseillait et le trouvait propre pour mes intérêts, auxquels Elle voulait prendre part.

Sire, c'est sur l'avis de Votre Majesté que j'ai continué cette négociation, et il y aurait grand temps que le tout serait conclu, sans les difficultés journalières qui se font de la part de la cour de France. Je ne demande que ce qui est juste, et je pense trop bien pour vouloir faire accrocher une pareille affaire par vue d'intérêt: elle ne m'a jamais guidé, sans me vanter, et il m'est bien sensible de voir que la France veuille peut-être l'oublier pour quelque instant. Sire, c'est abuser de Ses bontés, mais qu'Elle me permette de Lui détailler le seul article où le tout semble s'accrocher. L'on me demande 4,000 hommes en temps de guerre, et je les accorde moyennant qu'on me fournisse l'argent pour les entretenir; je démontre combien ils me coûtent sur le pied le plus simple et le plus modique; je fais plus, je m'engage d'employer tout le subside d'argent, qui n'était nullement accordé pour cet entretien, et qui monte à la somme de 120,000 florins. Malgré toutes ces offres, qui ne sont, selon moi, aucunement intéressées, la cour fait difficulté d'accorder la somme nécessaire et de me bonifier les frais extraordinaires qui pourraient se faire ou être causés en temps de guerre. Je ne demanderais pas mieux que si la couronne se voulait charger de l'entretien de ses troupes; et elle reconnaîtrait que la somme que je demande, ne surpasse nullement la raison et l'équité. Comment, Sire, m'exposer par un tel engagement à une perte considérable et évidente, et me lier par des engagements qui me défendent être mon maître? J'ai cru marquer mon attachement à la France, en passant sur bien des articles qui m'ont coûté; mais, Sire, c'est au dessus de moi que de faire des choses que je pourrais me reprocher un jour.

Il n'y a que les bontés de Votre Majesté qui puissent me tirer de cet embarras et faire fin à cette affaire. Les ordres qu'Elle daignera donner à Son ministre à cette cour, seront mon plus grand appui, et je suis persuadé d'avance des réflexions que l'on fera, comme de justice, sur Ses instances.

* * *

Vous observerez qu'en me faisant réponse sur ce qui regarde cette lettre et sur ce que les ministres de France pensent de ce que j'aurais à répondre au Duc, vous le ferez chiffrer par mon chiffre immédiat et me l'adresserez seul et à mes mains propres, sans en envoyer quelque double au département des affaires étrangères, puisque celui-ci ignore jusqu'à présent ce qui s'est négocié à ce sujet entre la France et le susdit Duc, et que l'affaire a été ménagée avec le dernier secret.

Federic.

Nach dem Concept. Das eingeschobene Schreiben des Herzogs von Württemberg nach dem Original.

5120. AU DUC RÉGNANT DE WÜRTEMBERG A STUTTGART.

Potsdam, 9 octobre 1751.

Monsieur mon Cousin. J'ai reçu la lettre que Votre Altesse Sérénissime m'a bien voulu écrire du 30 passé. Sincèrement affecté des bonnes raisons qu'Elle me détaille sur l'affaire qui en fait le sujet, j'ai donné mes ordres à milord maréchal d'Écosse, mon ministre à Paris, afin qu'il doive s'expliquer là-dessus avec les ministres de France conformément aux intentions de Votre Altesse Sérénissme, et je serai charmé, si mon appui Lui est avantageux. Je n'attendrai que la réponse que j'en aurai pour L'en informer en suite, étant d'ailleurs avec l'estime la plus parfaite, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Sérénissime le bon et affectionné cousin

Federic.

Nach dem Concept.

5121. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 9 octobre 1751.

Vous ne discontinuerez point de prêter toute votre attention aux matières contenues dans votre rapport du 1er de ce mois et vous m'informerez avec précision de tout ce qui en parviendra ultérieurement à votre connaissance. En attendant, j'ai de la peine à croire que la réduction en question des troupes de la République parvienne à sa consistance contre l'avis du Stathouder, et que les villes en particulier voudront entreprendre de congédier contre le gré de ce Prince les troupes réparties sur leur contingent.

Federic.

Nach dem Concept.

5122. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 9 octobre 1751.

Vos dépêches des 21, 24 et du 28 du mois passé me sont bien parvenues. J'applaudis parfaitement à la manière dont vous avez parlé à la Reine, ma sœur, au sujet du comte Tessin,[1] et continue d'être toujours du sentiment que je vous ai marqué par mes dépêches antérieures. Il est aisé de pénétrer que le ministre de France penche plutôt du côté du Sénat que de celui de la cour; comme il n'agit probablement qu'en conformité des intentions de sa cour, il faudra bien qu'on y acquiesce et qu'on se garde à ne point choquer de but en blanc la France, comme la seule ressource que la Suède a actuellement pour se soutenir. Enfin, je souhaite et espère que du côté de la cour on usera de toute la prudence possible et qu'on ne fera aucune démarche, avant que d'avoir vu de tous côtés.

Federic.

Nach dem Concept.

1 Vergl. S. 447.

5123. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 9 octobre 1751.

La prudence que vous avez eue en ce que vous n'avez sonné mot à l'ambassadeur de France de ce qui vous était revenu d'une convention à signer entre les cours de Vienne et de Madrid,[1] mérite toute mon approbation; il aurait été d'un très mauvais effet, si vous l'en aviez averti; il n'aurait pas manqué de le mander à sa cour, et je connais par l'expérience combien celle-ci est délicate sur de pareils réveils, elle qui n'aime pas d'être soupçonnée qu'elle ignore des points essentiels à ses intérêts. En attendant, vous ferez bien de continuer à vous instruire sur tout ce qui regarde la susdite convention, afin de pouvoir m'en donner des nouvelles.

J'ai été bien aise d'apprendre que votre ami en Hollande a voulu une bonne fois se déboutonner sur la somme qu'on pense à m'offrir pour la cession de mes domaines en Hollande, savoir le Westland, hooge et lage Swaluwe, inclusivement les deux maisons. Quoique je m'accommoderais sur l'article des arrérages, néanmoins la somme de 700,000 florins de Hollande qu'on [offre] n'est du tout de mon goût et nullement acceptable, vu sa grande disproportion à celle que j'ai raisonnablement demandée,[2] de façon donc qu'il faut qu'on fasse des offres plus acceptables ou que les choses restent comme elles sont. J'espère que vous ferez entendre raison là-dessus à votre ami.

Nach dem Concept. Federic.

5124. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 9 octobre 1751.

Votre rapport du 24 de septembre dernier m'est bien parvenu, et e ne saurais point m'empêcher de croire que l'accession de la Saxe au traité de Pétersbourg et son traité de subsides avec l'Angleterre n'aient également lieu, de sorte que la cour de Dresde se prêtera ainsi aux désirs du roi d'Angleterre, nonobstant toutes les grimaces que cette cour continuera de faire à ce sujet, le roi d'Angleterre sachant surtout qu'au moyen de l'argent on peut faire de la Saxe tout ce qu'on veut.

Nach dem Concept. Federic.

5125. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A ERLANGEN.

[Potsdam], 12 octobre 1751.

Ma très chère Sœur. Je suis charmé d'apprendre que l'air d'Erlangen vous fasse du bien, je crois, ma chère sœur, que vous feriez

[1] Vergl. S. 444. 472. — [2] Vergl. S. 276.

très bien d'y passer l'hiver, afin de consolider un peu votre santé affaiblie.

Je reviens de Berlin, où j'ai laissé notre chère mère jouissante d'une parfaite santé. Ma sœur de Suède est à présent dans les convulsions de sa Diète, celle de Brunswick veut faire un tour ici cet hiver. Je ne sais ce que deviendra l'éducation qu'on donne à notre neveu,[1] mais je crains que cela ne tourne pas en bien, il me semble que la présence et l'autorité de père et mère sont absolument nécessaires à l'éducation des jeunes gens.

Ce que vous me mandez du dérangement de la Saxe, n'est que trop vrai, je crains fort que ce pauvre pays ne soit ruiné de fond en comble; il est si maltraité et si fort foulé que cela ne saurait se soutenir.

J'ai vu ce comte Bose qui est auprès du Margrave; c'est un fort joli homme, et sa femme m'a paru fort aimable; il y a beaucoup de Vitzthum en Saxe, je ne crois pas que celui de Baireuth soit le même qui avait été auprès du Prince électoral.

Je m'amuse ici doucement à mon ordinaire avec de graves billevesées. La Mettrie est auprès de milord Tyrconnell, qui crache son poumon; sa femme se désespère, il n'est qu'heur et malheur dans le monde. Wylich au visage bourgeonné part sur les ailes de l'amour pour faire à Cassel la demande solennelle de notre belle-sœur future.[2] Il a plutôt l'air d'un apôtre de Bacchus que d'un ministre de Cythère, mais cela n'y fait rien; il sera bien reçu à Cassel, on veut des établissements pour les garçons et pour les filles, et les grandes familles consultent rarement ou jamais le brillant dieu de Cythère.

Vous me prendrez pour fou, après le galimatias que je vous fais, ma chère sœur; je vous supplie de me le pardonner en faveur des sentiments d'estime, d'amitié, de tendresse et de dévouement avec lesquels je suis à jamais, ma très chère sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Mandez-moi donc, je vous prie, si le bois de cèdre se trouve suffisant ou non; je suis d'une inquiétude horrible pour le savoir.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

5126. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 12 octobre 1751.

Comme il m'a été rendu par une personne très entendue en fait de commerce le mémoire que je vous adresse ci-joint, mon intention

[1] Christian Friedrich Karl Alexander, Erbprinz von Ansbach. — [2] Prinzessin Wilhelmine von Hessen-Cassel, nachmals Prinzessin Heinrich von Preussen.

est que vous devez instruire en conséquence mes chargés d'affaires en Angleterre et en Hollande, de même que milord Maréchal à Paris, après que vous vous serez concerté là-dessus avec le conseiller privé Fæsch et le sieur Splitgerber. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Copie.

Il sera nécessaire que le Roi fasse savoir à l'Angleterre et à la Hollande qu'il avait trouvé bon d'ériger une Compagnie Asiatique à Emden et qu'il comptait que les vaisseaux portant son pavillon recevraient dans leurs ports l'aide et protection qui s'accorde toujours mutuellement entre des nations qui sont en amitié ensemble.

Il conviendrait même d'en faire communication à milord Maréchal pour l'instruire, et que, pour engager les Français à lui accorder quelque chose de plus, il pourrait faire entendre habilement aux ministres de la France que le plus de l'argent qui est employé dans la compagnie d'Emden, est de l'argent qui est retiré des compagnies d'Angleterre et de Hollande, puisque les propriétaires ont été mécontents de la régie de ces deux compagnies; que par conséquent l'augmentation à Emden sera balancée par la diminution qui se fera dans le commerce des deux autres, ce qui ne peut pas manquer de tourner l'avantage de la France, pourvu qu'elle donne des ordres à ses gouverneurs aux Indes de les appuyer.

Qu'à l'égard des Hollandais une telle déclaration est d'autant plus nécessaire que, étant maîtres des détroits de Sunda et de Malacca par lesquels les vaisseaux doivent passer, ils pourraient prétendre ignorance d'une telle compagnie et peut-être les obliger de passer par les détroits de Bali, qui sont si dangereux que peu de vaisseaux l'ont essayé sans faire naufrage; qu'il est aussi presque indispensable à tous vaisseaux allant à la Chine de prendre de l'eau à l'Île de Prince, et que les Hollandais pourraient peut-être refuser sans une préalable notification.

Nach der Ausfertigung.

5127. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Lord Marschall berichtet, Paris 1. October: „Les plaintes de la cour d'Angleterre envers la France sur le consentement qu'elle a donné à ma nomination au poste que j'occupe ici, roulent principalement sur le traité d'Hanovre[1] et sur son article 8, par lequel il a été stipulé que tous ceux qui sont rebelles envers une de ces deux cours, ne doivent point trouver d'asile dans l'autre . . . Outre les raisons que Votre Majesté allègue

Potsdam, 12 octobre 1751.

Milord. J'ai bien reçu votre dépêche du 1er de ce mois. Vous n'avez nullement besoin de vous expliquer envers moi sur la futilité des plaintes que la cour de Londres a voulu former contre votre personnel; j'en suis trop confirmé et ne regretterai jamais l'heureux choix

[1] 1725.

dans Sa dépêche du 20[1] relativement à cette matière et l'exemple du sieur Wall,[2] qui est réellement né en Irlande, quoiqu'on assure qu'il soit né en France, ainsi que je l'ai cru moi-même jusqu'à présent, j'ai eu l'honneur d'être présenté au roi de France pendant que je me trouvais au service de l'Espagne et que je portais même l'ordre dont le roi Jacques m'avait revêtu; j'ai été présenté ensuite aussi bien à Vienne qu'à la cour de la Czarine, sans que l'Angleterre en ait porté la moindre plainte ni qu'elle en ait témoigné aucun mécontentement. Il me semble résulter clairement de là que les démarches qu'elle fait aujourd'hui, sont uniquement produites par l'appréhension où elle se trouve que Votre Majesté ne m'ait envoyé ici pour ménager quelque chose qui soit directement opposé aux intérêts de la maison d'Hanovre."

que j'ai fait en votre personne. Pour ce qui est cependant des particularités que vous alléguez, je vous prie d'en faire usage envers les ministres de France, quand une occasion convenable s'y offrira; au surplus, l'on me marque de Londres qu'on y revient de la première fougue et que la mauvaise humeur qu'on avait d'abord témoignée sur votre nomination, commençait à se dissiper.

Je suis très mal édifié du mauvais comportement du sieur d'Ammon et je lui en marquerai mon indignation.

Au reste, je suis bien fâché de vous marquer que milord Tyrconnell est très mal d'un violent vomissement de sang qui l'a pris par l'ouverture d'une des artères pulmoniques, de façon que son état est très équivoque et qu'il y a bien à craindre pour lui. S'il en venait à manquer, je le regretterais infiniment, par ses procédés sages, droits et honnêtes, qui lui ont acquis toute mon estime. En attendant, j'aimerais bien que vous en parliez à M. de Puyzieulx et que vous lui fassiez des instances de ma part, que, s'il arrivait malheureusement que milord Tyrconnell succombât de son mal, ou qu'il fût mis par là hors d'état de continuer chez moi, lui, M. de Puyzieulx, voudrait bien contribuer alors à ce qu'on m'envoyât à la place de milord Tyrconnell un sujet sage et porté à entretenir la bonne harmonie et l'étroite intelligence qui jusqu'ici avait si heureusement régné entre les deux cours, en qui je pourrais mettre ma confiance et qui fût d'une discrétion reconnue, pour qu'on lui sache confier un secret, sans avoir à craindre quelque indiscrétion.

Federic.

Nach dem Concept.

5128. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A LEIPZIG.

Potsdam, 12 octobre 1751.

De la manière que les ministres saxons se prennent relativement aux affaires du crédit et de la *Steuer*, en conséquence de votre dépêche du 9 et de celles du 1er et du 6 de ce mois, il faut que la tête leur tourne, pour courir si précipitamment à la ruine du pays. Je voudrais

[1] Erlass aus dem Ministerium. — [2] Vergl. S. 464.

bien savoir qui est proprement l'auteur du rescrit qu'on vient de rendre public,[1] et si c'est peut-être le frère du comte de Brühl.[2] Au surplus, j'approuve les remontrances que vous vous êtes proposé de faire au comte Hennicke, pour ne pas assujettir les miens qui ont acquis des billets de *Steuer* depuis la dernière foire, aux pénibles discussions qu'on en prétend faire en conformité du rescrit qu'on a publié à ce sujet. D'ailleurs, quoique je ne veuille point protéger mes sujets qui contre ma défense feront un négoce illicite des billets de *Steuer*, et qu'en outre je laisse faire les Saxons tels arrangements qu'ils trouveront convenables à l'égard de la *Steuer*, il s'entend cependant toujours que rien se fasse en préjudice de l'article 11 du traité de Dresde et des prérogatives y stipulées en faveur de mes sujets créanciers de la *Steuer*.

Je vous sais bon gré de la communication de ce que le comte Lynar a marqué au ministre de Danemark; tout ce qu'il y dit touchant la négociation de subsides entre l'Angleterre et la Saxe, est exactement conforme à la vérité, et ses remarques sont bien judicieuses. S'il y a moyen que vous puissiez tirer plus d'éclaircissements encore sur ledit sujet par ce canal, ne manquez pas de m'en faire communication. Au reste, soyez attentif sur les nouvelles de Pologne et continuez à me marquer ce que vous en aurez appris.

Federic.

Nach dem Concept.

5129. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 12 octobre 1751.

J'ai reçu votre rapport du 5 de ce mois, et vous continuerez à me mander ce que vous apprendrez du traité qui vient d'être signé à Londres avec le comte de Flemming, de même que les suites que ce traité aura relativement à l'accession de la République au traité de Pétersbourg.

Au surplus, comme la cour de Dresde vient de faire publier un édit touchant les billets de *Steuer* de Saxe dont vous verrez le contenu par la copie ci-close, cet édit regardant principalement les sujets de la République intéressés à la susdite *Steuer*, vous devez tâcher de pénétrer de quelle manière on pense en Hollande sur cet édit et quelle impression cela fait là où vous êtes.

Federic.

Nach dem Concept.

5130. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 12 octobre 1751.

J'ai bien reçu vos rapports du 28 dernier et du 1er de ce mois. Quoique l'affaire du traité de subsides avec la Saxe soit terminée par

[1] Vergl. S. 467 Anm. 1. — [2] Vergl. S. 454. 467.

la signature qui a été faite de ce traité,[1] il y a cependant des gens qui prétendent que le ministère anglais n'en doit pas être tout-à-fait content, puisque les Saxons avaient tourné assez artificieusement les articles touchant leur suffrage à donner à l'élection d'un roi des Romains et les troupes à tenir prêtes à la disposition du roi d'Angleterre, ce qui ne manquera pas de se développer, quand ce traité sera communiqué au Parlement.

Comme il n'y a nul doute qu'on brassera présentement bien des choses à la cour de Londres qu'on voudra exécuter dans le temps que le roi d'Angleterre sera à Hanovre, vous devez tâcher à pénétrer de votre mieux quelles pourront être les matières qu'on prépare à ce sujet.

Nach dem Concept. Federic.

5131. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 12 octobre 1751.

Votre dernière dépêche ne m'offrant rien qui demandât de nouvelles explications, je ne vous fais celle-ci que pour vous dire qu'on vient de m'assurer que l'Impératrice-Reine avait résolu d'assembler au printemps qui vient un corps considérable de troupes en Bohême et d'en former un grand campement, auquel on ferait inviter plusieurs Princes. Comme je voudrais bien savoir si ce qu'on m'en a dit, est exactement vrai, vous devez tâcher d'en prendre des notions sûres sous mains. Il faudra cependant que vous vous preniez bien adroitement là-dessus, afin de ne faire point soupçonner comme si j'en prenais de l'ombrage. Au reste, vous me marquerez si la cour où vous êtes prend encore fort à cœur l'affaire de l'élection d'un roi des Romains.

Nach dem Concept. Federic.

5132. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER[2] A COPENHAGUE.

Potsdam, 12 octobre 1751.

Comme selon votre rapport du 5 de ce mois le baron de Bernstorff vient d'être établi présentement à la tête des affaires étrangères à la cour où vous êtes, je désire de vous que, dès que vous croirez connaître assez le caractère et les qualités de ce ministre, vous devez en former un portrait par lequel vous tâcherez de me le caractériser tout au plus juste.

Vous ne ferez d'ailleurs votre rapport au sujet de ce caractère qu'à moi seul à mes mains propres, sans en envoyer un double au département des affaires étrangères.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 459. — [2] Nachfolger des Geh. Legationsraths von Voss seit September 1751.

5133. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Rohd berichtet, Stockholm 1. October: „Le sort des deux candidats pour le maréchalat fut enfin décidé hier, le parti du chancelier comte de Gyllenborg[1] l'ayant emporté sur celui du général Ungern, et cela par une pluralité de plus de deux cents cinquante voix . . . Il est à présumer, après cet essai où la cour n'a pas réussi pour le baron Ungern, qu'elle ira bride en main par rapport à l'explication de la forme du gouvernement."

Potsdam, 12 octobre 1751.

J'ai reçu votre rapport du 1er de ce mois. L'affaire de l'élection d'un maréchal ayant manqué à la cour de Suède, je souhaite qu'elle en fasse les sages réflexions que vous suppéditez dans votre dépêche. Si cet évènement opère sur elle qu'elle ira bride en main sur l'explication de la forme du gouvernement, et l'empêche d'entrer en d'autres questions épineuses, je compterais pour un vrai bonheur qu'elle a manqué son coup avec le baron Ungern. Ce que je ne dis pourtant que pour votre direction seule et vous ordonne en même temps de ne vous point mêler ni en blanc ni en noir en tout ce qui regarde de pareilles choses, mais de rester tranquille spectateur, clos et boutonné.

Federic.

Nach dem Concept.

5134. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

Potsdam, 16 octobre 1751.

Ma très chère Sœur. J'ai reçu des nouvelles assez intéressantes de Vienne. C'est une conversation que le comte Ulfeld a tenue avec quelqu'un dont sûrement il ne s'est pas défié.[2] Vous verrez par là, ma chère sœur, la véritable façon de penser de sa cour et de celle de Pétersbourg, et je suis sûr que vous ne me condamnerez point de vous avoir si souvent recommandé de couler doucement votre première Diète. La conduite emmiellée de la Russie n'est qu'un piège qu'elle vous tend, pour vous endormir dans une profonde sécurité, dans l'espérance que, vous croyant assurée de ce côté-là, vous pourriez peut-être manifester quelque sentiment d'ambition dont on ferait un bruit affreux et dont ce perfide ministre se servirait pour justifier sa conduite passée et pour pousser les choses aussi loin que sa haine l'y convie.

Je souhaite de tout mon cœur d'apprendre de bonnes nouvelles de Stockholm, et que tout tourne à votre contentement. Vous êtes encore jeune, ma chère sœur, un projet différé n'est pas rompu; le temps et les évènements vous serviront, quand vous vous y attendrez le moins. Le prince d'Orange, persécuté par les Régents de la République, exclu de toutes les charges, éloigné de la Haye, est parvenu tout d'un coup

[1] Vergl. S. 311 Anm. 2. — [2] Vergl. S. 480 Anm. 1.

à son but, et la fortune l'a si bien secondé qu'il a plus d'autorité qu'aucun de ses prédécesseurs n'en a eu. La même chose peut vous arriver, il n'y a qu'à voir venir.

Je vous demande pardon de cette ennuyeuse lettre, ce n'est pas la première que vous avez reçue de moi dans ce genre-là, et je crains fort que ce ne soit pas la dernière. Conservez-moi votre précieuse amitié et soyez bien persuadée de la tendresse et de tous les sentiments de la plus haute estime avec laquelle je suis, ma très chère sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Extrait.

Je puis rendre compte de bon lieu et de fraîche date comment la cour de Vienne pense sur les affaires du Nord. C'est de l'entretien d'un homme d'esprit et non suspect, qu'il a tenu au comte Ulfeld. Il a donc demandé à celui-ci comment les affaires du Nord en tourneraient à la Diète; à quoi le dernier a répondu qu'il craignait plus que jamais qu'il n'en résultât de nouveaux troubles; qu'à la vérité la Suède, selon toutes les apparences, ne changerait pas la forme présente du gouvernement par le rétablissement de la souveraineté, mais que les États pourraient donner plus de pouvoir au roi de Suède qu'il n'a actuellement, ce que la Russie ne pourrait pas souffrir. A quoi notre homme l'a prié de vouloir bien l'éclaircir [sur] toutes ces affaires, puisqu'il n'avait qu'une connaissance superficielle sur la Suède, savoir si la Russie avait droit sur elle, ou bien si cette dernière était une puissance indépendante.

Le comte Ulfeld lui a fait connaître que la Suède était sans doute indépendante et qu'il n'entrait point ici de droit réel de la Russie, mais qu'elle en avait sûrement un de convenance, trop intéressant pour ne pas s'opposer vivement au moindre changement de la souveraineté. Notre homme a poussé plus loin, pour savoir si un changement pareil était important. Sûrement, a répliqué le comte Ulfeld; l'histoire nous apprend combien les rois de Suède souverains ont été redoutables; la nation suédoise est brave, le sort des armes incertain, et la Russie, quoique puissante, pourrait par malheur de guerre devenir inutile à ses alliés. C'est tout, ajouta-t-il, comme si par exemple la Pologne s'avisait de changer sa forme présente de gouvernement: ni la Russie, ni la cour de Vienne ne le permettrait jamais.

Je prie Votre Majesté avec instance de me vouloir bien garder un secret absolu sur tout ce que dessus.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Der Extrait nach dem Concept.

5135. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 16 octobre 1751.

Ce que vous avez appris par un bon canal touchant la façon de penser de la cour de Vienne sur les affaires du Nord,[1] est de la plus exacte vérité et je puis vous le confirmer, parceque j'ai su de très bon lieu que par de pareils raisonnements la cour de Vienne entretient les ombrages et la méfiance de la Russie contre la Suède et qu'elle pousse plus là-dessus que la Russie ne le fait pas elle-même.

Federic.

Nach dem Concept.

5136. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 16 octobre 1751.

Milord. L'on vient de me confirmer que le roi d'Angleterre s'est déterminé d'aller à la fin d'avril de l'année qui vient à Hanovre, le Parlement devant s'assembler vers le milieu de novembre pour expédier de bonne heure les affaires nationales. Qu'on était actuellement après de préparer les matières que ce Prince voudra traiter à Hanovre, entre lesquelles celle de l'élection d'un roi des Romains ferait la principale, laquelle l'on ne voudra brusquer cet hiver, mais tenir seulement en haleine, et faire alors pendant le séjour à Hanovre tous les efforts pour la constater. Je crois qu'il serait convenable et nécessaire que vous donniez un peu le réveil là-dessus aux ministres de France, pour qu'ils avisent sur le parti que la France prendra, quand le cas susdit arrivera, et qu'ils nous avertissent au moins ce qu'ils pensent de vouloir faire alors, afin que nous pourrions nous arranger en conséquence.

Au surplus, mes lettres de Londres sont qu'après que la signature du traité de subsides avec la Saxe est faite et le traité ratifié, l'on pensera à conclure aussi un traité de subsides avec l'électeur de Mayence et engager celui de Bavière afin qu'il se déclare plus précisément qu'il n'a fait jusqu'ici sur son suffrage pour l'élection d'un roi des Romains. Au reste, j'ai reçu votre dépêche du 4 de ce mois.

Federic.

Nach dem Concept.

5137. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A BAIREUTH.

Potsdam, 16 octobre 1751.

Ma très chère Sœur. Je suis charmé que l'affaire du chasseur se soit terminée à votre satisfaction;[2] je ferai de mon côté ce qui dé-

[1] Vergl. die vorige Nummer. Als die Persönlichkeit, mit der Graf Ulfeld sich unterhalten habe, nennt Klinggräffen's Bericht vom 6. October den venetianischen Botschafter [Tron] „homme d'esprit qui ne se laisse pas prendre aux belles paroles de la cour d'ici et n'est pas plus porté pour elle qu'il ne faut." — [2] Vergl. S. 430.

pendra de moi, ma très chère sœur, pour que vous n'ayez point à vous plaindre de délai; cependant comme je connais à qui vous avez affaire, j'ose vous conseiller de ne pas trop user de diligence dans ce que vous entreprenez.

J'ai incessamment fait écrire pour du bois de cèdre, je suis charmé d'avoir ce petit moyen pour vous obliger; du moins ce bois, tout muet qu'il est, vous fera souvenir d'un frère qui vous aime bien tendrement.

Quando est obligé de jouer partout; je juge bien que votre intention est qu'il s'exerce et qu'il entende un autre goût pour acquérir de nouvelles idées; comme l'on m'a dit que vous souhaitiez qu'il apprenne la composition chez Graun, il prendra incessamment ses lections.

Le prince de Corswaaren vient d'entrer ici en service en qualité de grand-chambellan; c'est un homme aimable et assez riche pour faire figure. Il me semble que les visites du margrave d'Ansbach sont bien froides, et je m'attends bien que celles de Seckendorff sont ennuyeuses. Ce misérable n'aura-t-il jamais assez de bon-sens pour cacher sa flétrissure et son nom au public? Tout autre qui serait dans sa place, s'enfermerait dans la plus profonde retraite. D'Argens est de retour de France, il a eu une prise avec Voltaire, mais c'était le roitelet qui se jouait avec l'aigle: vous jugez bien qui l'a emporté. Nous avons, Dieu merci, si peu de nouvelles ici que l'on se verrait obligé de forger des nouvelles pour en faire. Je souhaite de tout mon cœur que je n'en apprenne que de bonnes de Baireuth; vous pouvez bien croire, ma chère sœur, que je m'y intéresse vivement, vu la parfaite tendresse et l'attachement avec lesquels je suis jusqu'au dernier soupir de ma vie, ma très chère sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

5138. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A FREDERSDORF.

Potsdam, 17 octobre 1751.

Puisque ma sœur, la margrave de Baireuth, m'a marqué combien elle désirait d'être sûre du payement prompt et exact des subsides que la France avait stipulés au Margrave en conformité du traité fait,[1] ma volonté est que, vu que la maladie de milord Tyrconnell[2] ne permet pas encore de lui parler d'affaires, vous devez à votre retour à Berlin en parler au sieur Baillif et prendre de bons arrangements avec lui sur ce sujet. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

1 Vergl. S. 430 Anm. 1. — 2 Vergl. S. 475.

5139. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN FREDERSDORF.

Häseler berichtet, Kopenhagen 12. October: „Je dois aujourd'hui rendre compte à Votre Majesté de la manière dont le baron de Bernstorff s'est expliqué à l'abbé Lemaire sur l'affaire de la comtesse de Bentinck.[1] Il a déclaré tout net qu'on ne passerait jamais l'article de la garantie de Votre Majesté dans l'acte d'accommodement; que le roi de Danemark ne pouvait s'engager dans une affaire qui était si fort contre son honneur, qu'il accorderait les autres conditions et qu'on donnerait une caution bourgeoise à la comtesse de Bentinck en sûreté des conditions stipulées, mais qu'il se réserverait toujours la seule exécution de tout le traité . . . Les difficultés sont considérablement augmentées depuis l'entrée du comte de Bernstorff dans le ministère, qui a jeté dès le commencement de l'humeur et de l'animosité dans cette affaire. Là-dessus, Votre Majesté jugera de l'assiette de cet esprit, et si on ne doit pas s'attendre à ce qu'il brouillera cette affaire, au lieu de l'accommoder, de sorte que, si elle demeure longtemps en suspens comme elle est, il y a de toute façon à craindre ici pour les intérêts de Votre Majesté; elle refroidit les affections de ceux qui sont pour Votre Majesté, et donne le temps aux cabales contraires de se fortifier et d'insinuer dans les esprits une infinité de choses qui préjudicient à Votre Majesté. On tâche par toutes sortes de moyens de donner de l'ombrage de la grandeur et de l'ambition de Votre Majesté, en insinuant qu'il n'y a pas un état voisin qui puisse se garantir d'une si grande puissance. Votre Majesté romprait tout d'un coup toutes ces mesures qu'on prend pour éloigner l'intelligence et la bonne harmonie entre Votre Majesté et cette cour, et entretiendrait celle qui subsiste depuis longtemps, en terminant ce différend le plus tôt qu'il serait possible, si la chose d'ailleurs est faisable, le droit étant tout du côté de Votre Majesté. L'abbé Lemaire souhaite fort que cette contestation finisse, dans l'espérance que, pour le temps à venir, Votre Majesté y trouverait Ses avantages."

Nach der Ausfertigung.

[1] Vergl. S. 300. 375.

Potsdam, 18. October 1751.

Auf Sr. Königlichen Majestät speciellen Befehl soll ich sofort anliegende, an Höchsdieselbe heute allhier eingelaufene sehr interessante Relation von dem Herrn von Häseler zu Kopenhagen an Ew. Excellenz directement schicken und von des Königs Majestät wegen dabei vermelden, wie Höchstdieselbe verlangeten, dass Ew. Excellenz darüber und wegen derer darin enthaltenen wichtigen Umstände Dero Sentiment und Gutachten, was vor Parti Se. Königl. Majestät desfalls zu nehmen hätten, erstatten möchten, als welches Se. Königl. Majestät nebst Zurücksendung der Relation baldmöglichst gewärtigen wollten.

Eichel.

5140. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 19 octobre 1751.

J'ai bien reçu votre rapport du 5 de ce mois. Comme il y a toute apparence, ainsi que vous l'avez mandé par votre pénultième dépêche, que le roi d'Angleterre fera un tour à Hanovre l'année qui vient, il n'est presque pas à douter que ce ne sera que vers ce temps-là que l'affaire de l'élection d'un roi des Romains sera mise en mouvement.

La ville d'Hanovre ayant d'ailleurs toujours été l'endroit où le roi d'Angleterre a eu occasion de cabaler et de chipoter le plus à son aise, mon intention est que vous vous donniez tous les soins possibles pour pénétrer d'avance quelles seront les affaires qui y devront être mises sur le tapis.

Federic.

Nach dem Concept.

5141. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 19 octobre 1751.

Milord. J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite du 8 de ce mois. Je laisse le soin à mes ministres du département des affaires [étrangères] de vous informer par cette ordinaire des nouvelles qui nous sont venues à l'égard de la négociation du traité de subsides entre l'Angleterre et la Saxe, et ne vous fais que la réflexion que je n'aurais du tout aimé que la Saxe se serait raccrochée à la France, moyennant un traité des subsides. Outre qu'il vaut mieux d'avoir un ami de moins, pour ne pas dire un ennemi déclaré, que d'avoir un soi-disant ami, faux et double, la France, en donnant des subsides à la Saxe, n'aurait fait que de jeter gratuitement son argent, et son grand attachement aux deux cours impériales ou plutôt sa dépendance de celles-ci n'aurait jamais permis que la France en aurait retiré aucun fruit. Pour moi, je suis du sentiment que la France a perdu la Saxe: elle réparera aisément cette perte, si elle sait gagner l'électeur de Bavière, supposé qu'il y ait moyen encore de gagner celui-ci.

Federic.

Nach dem Concept.

5142. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 19 octobre 1751.

Je veux bien vous dire, en réponse à votre rapport du 12 de ce mois, que je ne saurais qu'être content des soins que vous vous donnez pour m'envoyer des rapports aussi intéressants que ceux que vous m'avez faits jusqu'à présent. Continuez d'être attentif aux suites que la négociation du traité de subsides entre l'Angleterre et la Saxe pourra avoir, si la République se laissera entraîner par le Stathouder, pour accéder au traité de Pétersbourg, et si malgré cela la réforme projetée

des troupes de la République se réalisera encore. Au surplus, vous devez prêter votre attention sur les affaires de finances de la République, et vous tâcherez de savoir si le projet que M. de Larrey a fait pour rétablir le commerce des Hollandais, sera goûté ou non.

Nach dem Concept. Federic.

5143. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 19 octobre 1751.

Votre dépêche du 13 de ce mois m'est bien entrée, et vous pouvez compter que, quoique la cour de Dresde pourrait encore faire la difficile sur quelques articles de sa négociation avec l'Angleterre, elle procèdera cependant à la conclusion de son traité avec cette dernière, et qu'en ce cas la Saxe ne manquera pas de se prêter à tout ce que ses alliés viendront à lui demander.

Je suis bien aise que vous ayez obtenu pendant la dernière foire la somme de 92,000 écus en payement de mes sujets créanciers de la *Steuer*, car, quoiqu'il s'en faille de beaucoup que le tout soit acquitté par là, la susdite somme de 92,000 écus peut toutefois être regardée autant que gagnée encore, et on doit penser que c'est de l'argent qu'on vient d'arracher de nouveau aux Saxons comme à de très mauvais débiteurs; aussi pouvez-vous être persuadé que je vous sais le meilleur gré du monde des soins et de la dextérité que vous avez employés en cette occasion.

Au surplus, je souhaite que vous m'informiez comment les Saxons, obérés comme ils le sont, et nonobstant les dépenses ordinaires qui vont toujours leur train, viennent à bout d'acquitter pareilles sommes, et de quels fonds ils les tirent.

Ma volonté est aussi de savoir de vous si les impôts énormes dont la Saxe est chargée, sont régulièrement payés, ou bien s'il y a des manquements et du déficit dans leur payement.

Au reste, le conseiller privé Eichel aura soin de vous faire rembourser les 50 ducats en question de la manière que vous l'avez proposé, savoir par la caisse de légation, quand celle-ci vous paiera le courant du mois où nous sommes.

Federic.

Nach dem Concept.

5144. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Rohd berichtet, Stockholm 8. October: „Le comte de Tessin doit avoir présenté sa démission[1] mardi passé,[2] et on m'a dit que le Roi l'a envoyée au

Potsdam, 19 octobre 1751.

J'ai bien reçu votre rapport du 8 de ce mois. Il n'y a rien

[1] Vergl. S. 447. — [2] 5. October.

Sénat, et celui-ci aux États. Je ne saurais l'assurer positivement encore, mais il y a toute l'apparence, d'autant plus que quelques jours auparavant il me parla encore du repos qu'il allait se préparer incessamment. J'ai cru devoir lui témoigner en cette occasion de la part de Votre Majesté le déplaisir que cette résolution Lui causait, en le prenant en même temps du côté de l'honneur et du bien de la patrie. . . . J'ose me flatter que Votre Majesté ne trouvera pas mauvais que j'aie avancé ce compliment de Sa part."

dans tout ce que vous avez dit au comte Tessin dans le dernier entretien que vous avez eu avec lui, qui saurait me déplaire; c'est tout au plus un compliment poli que vous lui avez fait et qui ne saurait tirer à conséquence.

Quant à la Diète, je souhaite que les prédictions que vous m'en faites, s'accomplissent, et que le succès les vérifie; au moins [vous] pourrez compter que je n'oublie rien pour inspirer à ma sœur, la Reine, des sentiments de modération et pacifiques.

Federic.

Nach dem Concept.

5145. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

Eigenhändiger Brief der Königin von Schweden, Stockholm 8. October: „Mon très cher Frère. J'ai gardé pendant quelque temps le silence, n'ayant pas eu l'esprit assez libre pour pouvoir vous entretenir. Je me suis reposée sur la conduite sage de M. Rohd, à laquelle je ne puis donner assez de louange. Il vous aura informé, mon cher frère, de tout ce qui se passe ici et de tous les ressorts qu'on a fait jouer pour parvenir à son but. La grande affaire de l'élection du maréchal est faite avec une pluralité qui a surpris tout le monde; mais pour ce qui me regarde, j'étais persuadée que la victoire serait du côté du parti contraire à la cour. On s'est servi de toutes les plus indignes calomnies pour noircir le Roi aux yeux de la nation, mais comme des bâtiments sur un mauvais fondement tombent en ruine, celui qu'on vient d'élever présentement, aura le même effet. Les honnêtes gens tiendront bon, et, s'ils sont tranquilles pour le présent, c'est la prudence qui l'exige, et ils se manifesteront à temps. Les trois États inférieurs à la noblesse sont bons, et ceux qui sont à leur tête, sont pour la cour; ainsi on ne peut pas aller loin. Le comte Tessin a demandé sa démission, mais le mémoire n'a été remis qu'au Roi et n'est pas parvenu aux États. Le Roi lui a fait un compliment, en le lui refusant. Je vous laisse à juger, mon cher frère, combien il est sensible pour le Roi et pour moi que de voir des personnes pour qui on a fait tout ce qui était possible pour les obliger, être les premiers à se déclarer. Cependant dans le public nous paraissons être de la meilleure humeur du monde, et jamais je n'ai tant affecté de rire et de badiner qu'à présent; ce qui décontenance les autres et leur fait craindre que la cour ne soit sûre de son fait. Tout ce que je souhaiterais le plus et que je ne puis attendre que de vous seul, c'est le rappel de l'ambassadeur de France. Si vous pouviez, mon très cher frère, insinuer à cette cour que celle de Suède est pour ses sentiments dans les meilleures intentions pour celle de France et qu'on est persuadé de la réciprocité de leur part, quoique la conduite de son ministre n'y réponde point, mais qu'on n'ignore pas que les liaisons de l'amitié que ce dernier a avec de certaines personnes qui l'ont engagé à des démarches qui sont entièrement contraires au but principal, sont la source de toute la confusion qui est ici — je crois, mon très cher frère, que ce serait un avantage si considérable et de si grande importance que je me flatte que vous ne me le refuserez pas; vous jugez bien vous-même que quiconque reviendrait dans sa place sera sûre-

ment sur ses gardes pour ne point donner prise à la cour, et que le Sénat perdra par là un instrument de ses intrigues, si cette affaire pouvait réussir. Je souhaiterais encore beaucoup que Valory pût être nommé en sa place, étant un homme qui a toujours été attaché à la Prusse et dont le caractère est franc et ouvert. J'attends, mon très cher frère, votre réponse avec impatience. Hier les quatre États assemblés ont réglé les revenus du Roi et les miens; ils ont stipulé pour ma part 50,000 écus, ce qui est infiniment au dessus des revenus que les Reines ont eus ci-devant, qui ne consistaient que de 25,000. J'ai été d'autant plus surprise qu'assurément je ne m'y attendais pas et que je n'avais fait aucune démarche à ce sujet. Le Comité Secret est fait, mais on ne sait point encore comment il est composé; les électeurs ont remis les noms des personnes cachetés, et il a été décidé qu'on ne l'ouvrirait que quand les instructions seront mises au net. C'est à ce moment que l'on verra clair. Fersen m'a remis votre lettre;[1] je puis vous assurer que je ne me mêlerai en rien pour son affaire, ni pour ni contre, j'ai lieu de croire cependant qu'il ne fera pas de même. Après tout, il n'y aura pas beaucoup de bruit là-dessus, peut-être une remontrance au Sénat de s'être écarté des règles de la forme prescrite par les lois, et un remercîment au Roi de les avoir soutenues. Il se peut aussi que, si la députation secrète est composée de personnes attachées au Sénat, on passera l'affaire entièrement sous silence, puisque on ne saurait la soutenir. Voici, mon très cher frère, une grande lettre qui, je crains bien, vous ennuiera, tout autant que la cérémonie d'aujourd'hui m'en causera: c'est l'enterrement du feu Roi. Un sermon funèbre qui durera peut-être quatre heures, me laissera tout le temps à penser creux. Je me recommande toujours, mon très cher frère, en votre souvenir et vous supplie de me donner un mot de réponse par le canal de Rohd. Soyez assuré de mon tendre attachement qui ne finira qu'avec ma vie, étant, mon très cher frère, votre très dévouée sœur et servante Ulrique."

Potsdam, 19 octobre 1751.

Ma très chère Sœur. Permettez-moi de vous parler à cœur ouvert et avec toute la franchise possible sur la situation où vous vous trouvez.

Le Sénat a emporté l'élection du maréchal, il a une entière supériorité, à ce qu'il paraît; d'Ungern n'a point été élu, quel mal pour vous résulte-t-il de tout ceci? Le Sénat, loin de vous faire de la peine, augmente la pension du Roi et la vôtre considérablement; la seule chose à laquelle il ne veut pas se prêter, c'est à étendre l'autorité royale, et c'est un grand bonheur que pendant cette Diète on ne touche point à cette corde. La Russie ne demanderait pas mieux qu'un prétexte, pour vous témoigner à découvert toute sa mauvaise volonté. Souvenez-vous, je vous prie, de ce que je vous dis dans ma dernière lettre,[2] et vous conviendrez que rien n'est plus à propos que de couler cette Diète le plus simplement qu'il se peut. Dans la situation où sont les affaires, les moindres entreprises pourraient vous précipiter dans les plus grands malheurs.

Passons à l'ambassadeur de France. Ce que vous me demandez, n'est pas aussi facile que vous l'imaginez. Le ministère français a beaucoup trop de hauteur pour rappeler et envoyer les ministres au gré des cours; tout se fait dans ce pays-là par des intrigues, et votre ambassadeur tient trop au ministère que, sans vouloir le choquer vive-

[1] Vergl. S. 434. Das Schreiben des Königs liegt nicht vor. Vergl. Bd. V, 354 Anm. — [2] Nr. 5134 S. 478.

ment, on n'oserait pas lui faire la proposition de le rappeler. D'ailleurs voyons ce que vous gagneriez par son rappel. Croyez-vous qu'il agit de sa tête et sans instructions de sa cour? Vous vous trompez, ma chère sœur; je sais qu'en France on est de l'opinion qu'il faut s'en tenir au Sénat, parceque la France ne veut point la guerre, qu'elle voit très bien qu'il ne serait pas avantageux à vos intérêts de vous l'attirer, en expliquant seulement le point de l'autorité royale; la France croit que le Roi peut changer de sentiments, mais que le Sénat ne le peut point, et voilà les raisons qui, dans les conjonctures présentes, feront tenir à tout autre ambassadeur de France la même conduite de celui que vous avez présentement.

Toutes ces raisons, ma très chère sœur, me semble, doivent vous confirmer dans la résolution de ne rien remuer dans un temps qui ne vous est pas favorable, de cacher vos sentiments et de voir venir. Je vous demande mille pardons de ma franchise, mais en qualité de frère, et de frère qui vous aime tendrement, je vous dois la vérité, et je vous proteste que je vous ai dit en ce moment les choses telles qu'elles me sont connues et qu'elles le sont. Continuez-moi votre précieuse amitié et soyez persuadée qu'on ne peut vous aimer plus tendrement que, ma très chère sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

5146. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 19 octobre 1751.

Votre rapport du 9 de ce mois m'est heureusement parvenu. J'applaudis fort que vous traitez avec bien de la délicatesse ce canal[1] dont vous avez tiré jusqu'ici de si bons et si utiles avis, et que vous le ménagez au possible. Je souhaiterais même que vous ne le nommiez plus dans vos rapports ordinaires, ou, s'il est indispensablement nécessaire d'indiquer son nom ou son caractère, que vous ne le fassiez que dans les dépêches que vous dirigez à moi seul immédiatement.

Quant aux affaires de la Diète en Suède, elles vont jusqu'ici à souhait, et tous mes avis en sont qu'il y règne une grande unanimité, de façon qu'on en présage qu'elle sera courte et ne roulera que sur l'arrangement d'économie du royaume, et que les États assemblés marquent presque généralement une grande affection et attachement pour les personnes de Leurs Majestés Suédoises: enfin, qu'à moins qu'il n'arrive un accident tout-à-fait inattendu, il y avait tout lieu d'espérer que cette Diète s'écoulerait fort tranquillement et qu'il n'y sera question d'aucune affaire qui donnerait lieu aux voisins de s'en récrier et de s'en mêler.

[1] Vergl. S. 480 Anm. 1.

Pour ce qui regarde la négociation de la vente de mes domaines en Hollande, vous saurez déjà par la dernière dépêche que je vous ai faite à ce sujet que l'affaire n'est plus dans une assiette où il pourrait être question de communiquer les regîtres, et qu'elle a pris une toute autre tournure, depuis qu'on m'a offert un si vil prix pour en faire la cession.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

5147. AU PRINCE DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam], 19 octobre [1751].

Mon cher Frère. Je suis charmé d'apprendre que vous avez trouvé tout en si bon ordre dans votre régiment.[2] Les troupes sont les piliers de l'État; si on ne les entretient pas avec une attention continuelle dans l'ordre et la bonté qu'elles doivent être, l'État menace ruine et la première tempête le renverse; mais, grâces au Ciel, voilà ce que nous n'avons pas encore à craindre. Je souhaite de tout mon cœur que vous vous amusiez bien, en vous priant de me croire avec une parfaite tendresse, mon très cher frère, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

5148. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Fredersdorf 19. October, auf die ihm durch den Cabinetssecretär übersandte Königliche Weisung vom 18. October:[3] „J'aurai l'honneur de dire à Votre Majesté avec un profond respect que, s'il n'était question que des intérêts de Madame de Bentinck vis-à-vis de ceux de Votre Majesté et de porter la cour de Danemark par là d'entrer dans une alliance convenable avec Votre Majesté, il ne faudra pas balancer un moment d'accepter l'accommodement tel que la cour de Copenhague l'offre, et se contenter de la caution bourgeoise pour la sûreté de la comtesse de Bentinck que le Danemark, selon l'incluse, est prêt de donner, sans insister de la part de Votre Majesté sur Sa garantie; mais comme il s'agit ici de sauver la dignité et la gloire de Votre Majesté dans une affaire où toute la justice est pour Elle et dans laquelle le Danemark est manifestément dans le tort et où l'on met mal à propos de l'hu-

Potsdam, 20. October 1751.

Den von Ew. Excellenz unter dem 19. dieses über die letztere Dépêche des Herrn von Häseler eingesandten Bericht haben Se. Königl. Majestät mit vieler Attention gelesen und mir darauf befohlen, von Höchstderoselben wegen an Ew. Excellenz zu melden, wie Sie hierunter in allen Stücken Ew. Excellenz Sentiment völlig Beifall gäben und Dero desfalls gethanen Vorschlag vor den besten und solidesten hielten.

Es möchten dannenhero Ew. Excellenz die Mühe übernehmen und Selbst eine ganz detaillirte Dépêche an Mylord Maréchal aufsetzen und denselben über das ganze

[1] Vergl. S. 472. — [2] Der Prinz von Preussen traf am 19. October von Kyritz in Berlin ein. — [3] Nr. 5139 S. 482.

meur et même une certaine aigreur marquée à Copenhague, je crois que, dans l'incertitude où l'on est si la complaisance de Votre Majesté opèrera une conversion favorable dans l'esprit du baron de Bernstorff, que je crois toujours fort éloigné de faire prendre les engagements qu'on souhaite, au Roi son maître avec Votre Majesté, le meilleur parti, selon mes faibles lumières, est de déclarer que Votre Majesté, ne prenait pas Elle-même aucun intérêt particulier au procès de la comtesse de Bentinck et, ayant remis une fois cette affaire entre les mains de la France, était prête de donner les mains à tout ce que le Roi Très Chrétien trouverait juste et raisonnable sur la sûreté de la comtesse de Bentinck, sur son accommodement à faire.

C'est de cette façon que Votre Majesté pourra sauver également Sa dignité et Son honneur, dans une affaire aussi délicate que celle-ci, sans donner prise contre Elle, ni à la cour de France de S'être roidie mal à propos, ni à celle de Danemark d'avoir molli contre elle.

Si après cela la France conseille à Votre Majesté de Se contenter des offres du Danemark par rapport à la sûreté de l'accommodement de la comtesse de Bentinck moyennant une bonne caution bourgeoise, il faudra s'en contenter de la part de Votre Majesté, puisque Son honneur est sauvé par l'accommodement qu'Elle aura procuré à cette dame.

Mais si au contraire la France trouve que le Danemark a tort de ne vouloir point admettre la garantie de Votre Majesté, et si la première la juge convenable et nécessaire, il faudra y insister et compter que le conseil que la France donnera à Votre Majesté dans cette occasion, est fondé sur les notions qu'elle doit avoir que, bien loin de gagner le Danemark par cette complaisance, on ne fera que roidir et augmenter davantage l'orgueil d'un nouveau ministre entré en place avec des dispositions fort peu favorables pour la bonne cause et principalement pour les intérêts de Votre Majesté."

Factum instruiren, zugleich aber auch alle Raisons pour et contre, welche Se. Königl. Majestät bei dem Ansinnen des von Bernstorff und bei den Gedanken des Abbé Lemaire haben könnten, mit anführen, und beifügen, wie Se. Königl. Majestät billig zu besorgen hätten, dass Dero Complaisance, die Sie hierunter haben könnten, den Orgueil des von Bernstorff eher eleviren, als denselben in eine favorablere Gedenkensart vor die gemeine Sache setzen dörfte, um so mehr, als dieser Minister, wie es nicht ohndeutlich scheine, darunter Se. Königl. Majestät zu outragiren suchte und keine gute Intention vor die gemeine Sache zu haben schiene. Jedennoch würden Sie nach Ew. Excellenz Sentiment Sich gefallen lassen, was Frankreich darunter raisonnable und recht finden würde, und eine Mediation des Königs von Frankreich hierüber nicht refusiren.

Im übrigen möchten Ew. Excellenz diese Dépêche so fassen, dass Mylord Maréchal solche, sobald sie dechiffriret wäre, dem Grafen Contest aus dem Original d'un bout à l'autre vorlesen könne.

Ich habe nicht ermangeln sollen, Ew. Excellenz solches hierdurch und zu Gewinnung der Zeit sofort ganz gehorsamst zu melden, und nur vor mein Particulier noch beifügen wollen, wie dass des Königs Majestät durch dasjenige, so der Herr von Klinggräffen in seinem heutigen Bericht von der Declaration, so der dänische Hof an Frankreich der schwedischen Sachen halber gethan haben soll,[1] [gemeldet],

[1] Vergl. Nr. 5152. 5153.

in Dero Hoffnung von dem Baron von Bernstorff, und dass derselbe durch eine Complaisance auf bessere Sentiments gebracht werden sollte, noch mehr diminuiret haben. Es haben des Königs Majestät mir auch befohlen, den ganzen Umstand dieserwegen an Mylord Maréchal zu schreiben,[1] damit er dem Marquis de Puyzieulx darüber sprechen und von demselben vernehmen möchte, ob es an dem sei, dass der dänische Hof dergleichen Declaration an Frankreich thun lassen, da Sr. Königl. Majestät bisher nichts davon aus Dänemark gemeldet worden, sondern Sie diese Nachricht nur aus Wien bekommen hätten. Welches meinerseits zu beobachten nicht unterlassen werde.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

5149. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 20. October 1751.

Klinggräffen berichtet, Wien 13. October: „L'abbé Carpentier,[2] se plaignant de ce climat, retournera dans peu en France, enthousiasmé de cette cour et surtout de la sincérité de l'Empereur et de l'Impératrice-Reine dans leurs sentiments pacifiques. Il y a trois jours qu'il a épanché son cœur là-dessus en présence d'un bon ami, savoir que la France était bien heureuse à la fin d'avoir ses yeux dessillés d'un homme comme le marquis de Hautefort, qui avait approfondi les véritables sentiments de l'Empereur et de l'Impératrice-Reine, qui ne respiraient que pour la conservation du repos en Europe, qu'on ne se laisserait plus en imposer en France par des idées fort opposées qu'on avait jusqu'ici cherché de lui insinuer et qu'on continuait encore, qui ne visaient qu'à l'entraîner dans de nouveaux troubles par où d'autres ne cherchaient qu'à s'agrandir. J'y suis tranquille, puisque Votre Majesté est si pleinement persuadée que la France ne pense pas de même;[3] sans cela il paraît difficile à concilier que l'ambassadeur de France tienne une conduite si rampante, tandis que la France doit penser autrement, et surtout étant ami de cœur du marquis de Puyzieulx,[4] ce qui ferait presque soupçonner que dans le fond on pense peut-être de même en France, quoiqu'on on affecte d'y être bien sur ses gardes et d'avoir de la fermeté."

So viel sonsten noch den Umstand anbetrifft, welchen der Herr von Klinggräffen in seiner heutigen Relation von dem Abbé Carpentier und dessen gethanen Aeusserungen gemeldet hat, so wollen Se. Königl. Majestät, dass alles solches dem Mylord Maréchal ganz umständlich geschrieben werden solle, damit derselbe das dortige Ministère und diejenigen, wo es nöthig, darüber präveniren und solchen eine bessere Impression machen, mithin dadurch zuwege bringen könne, dass wenn obgedachter Abbé dorthin käme, ihm in seinen schädlichen Insinuationen nicht geglaubet werden und man schon informiret wäre, dass alles, was dieser desfalls debitiren wollte, nicht wahr sei. Es müsste aber auch zugleich Mylord Maréchal instruiret und ihm die Argumenta an die Hand gegeben werden, welche er denen Insinuationen des Abbé Carpentier entgegensetzen und dadurch jedermann von der wahren Denkungsart Sr. Königl. Majestät und dem Ungrund und übelen Ab-

[1] Vergl. Nr. 5153. — [2] Vergl. S. 432 Anm. 2. — [3] Vergl. S. 463. — [4] Vergl. Bd. VII, 129.

sichten des wienerschen Hofes überzeugen könne; als welches Se. Königl. Majestät an Ew. Excellenz bestens zu besorgen überliessen.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

5150. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 22. October 1751.

Ew. Excellenz werden von Selbst ermessen, wie ohnangenehm des Königs Majestät dasjenige zu vernehmen gewesen sein müsse, was der Herr von Häseler in der heute anher gekommenen Relation vom 16. dieses[1] von der übelen Disposition, worin der dänische Hof durch die Intrigues der beiden kaiserlichen und des englischen Hofes [und] durch die schlechte Gesinnungsart des Baron von Bernstorff gebracht worden. Es haben Se. Königl. Majestät zwar solches von letzterem schon lange vermuthet und daher das französische Ministère von aller Zeit her avertiret,[2] denen Apparences nicht zu trauen, nie aber haben Höchstdieselbe geglaubet, dass es damit so geschwinde und so weit gehen werde.

Inzwischen haben Se. Königl. Majestät mir befohlen, Ew. Excellenz sogleich und vermittelst eines Expressen zu melden, wie Höchstdieselbe vor ganz ohnumgänglich nothwendig fänden, dass Ew. Excellenz an Mylord Maréchal den ganzen Einhalt gedachter Relation communicirete, sodass solches Rescript noch mit morgender Post nach Paris mit abgehen und Mylord Maréchal guten Gebrauch davon machen und den französischen Ministris die gehörige Insinuationes desfalls thun könne.

Ich ermangele nicht das gehörige hierunter zu befolgen und habe auf allen [Fall] das Original der Dépêche mit beilegen wollen, daferne wider alles Vermuthen das Duplicat etwa ausgeblieben wäre, muss mir aber erstere mit dem heute Abend von Berlin abgehenden Jäger zurück erbitten, um nach Sr. Königl. Majestät Befehl dem Referenten noch antworten zu können,[3] dass er auf gegenwärtige Umstände dorten sehr attent sein und alles, was er erfähret, an Se. Königl. Majestät melden soll.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

5151. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 23 octobre 1751.

Vous m'avez rendu un service essentiel en m'instruisant sur des particularités aussi intéressantes que celles que j'ai apprises par votre rapport du 13,[4] et j'en ferai mon usage. Il n'y a [que] celle que vous me marquez de la déclaration que la cour de Danemark doit avoir faite

[1] Vergl. die Immediaterlasse an Lord Marschall und Rohd, Nr. 5153. 5154. — [2] Vergl. Bd. VII, 265. — [3] Vergl. Nr. 5152. — [4] Vergl. Nr. 5148. 5149.

à la France, au sujet des affaires de la Suède,[1] sur laquelle je balance encore, et elle m'a d'autant plus surpris que ni mes lettres de Paris ni celles de Copenhague n'en ont touché mot sur tout ceci. Continuez donc de prendre de bonnes informations sur ce sujet et de me marquer tout ce que vous en apprendrez; au reste, soyez assuré du secret que je vous ménagerai le plus religieusement.

Federic.

Nach dem Concept.

5152. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 23 octobre 1751.

Je viens d'être informé par des lettres de Vienne d'une circonstance qui m'a donné d'autant plus de surprise que vous n'en avez rien touché dans les dépêches que j'ai reçues de votre part jusqu'ici. Il s'agit d'une déclaration que la cour de Danemark, engagée à cela par les deux cours impériales, doit avoir faite à la France, savoir que, si on portait en Suède le moindre changement à la forme présente du gouvernement, le Danemark s'y opposerait par tous les moyens possibles. Pour me confirmer aussi la vérité de ce fait, l'on ajoute que cette déclaration était venue à Vienne le 11 de ce mois, mais que depuis huit jours le grand-chancelier, comte d'Ulfeld, l'avait déjà avouée à quelqu'un de ses confidents. Communiquez ceci à M. Lemaire et priez-le de ma part de vouloir bien me dire en confiance s'il était actuellement vrai qu'on avait fait de la part du Danemark une pareille déclaration soit à lui soit par le ministre danois à Paris.[2]

Au surplus, j'ai reçu les dépêches très intéressantes que vous m'avez faites du 12 et du [16] de ce mois. Je vous sais tout le gré possible que vous m'ayez informé aussi exactement de la disposition fort peu favorable du Danemark pour la bonne cause[3] et vous ferai savoir mes intentions par mes ministres du département des affaires étrangères. En attendant, je vous recommande de redoubler d'attention dans ce moment [où] les affaires de la cour de Danemark paraissent être dans une crise violente, et de me marquer avec toute l'exactitude possible tout ce qui en sera parvenu à votre connaissance et ce que vous pourrez pénétrer à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

5153. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 23 octobre 1751.

Milord. Ne vous embarrassez plus de tout ce mécontentement qu'en conséquence de votre rapport du 11 de ce mois la cour de Lon-

[1] Vergl. Nr. 5152. — [2] Reventlow. — [3] Vergl. Nr. 5153. 5154.

dres continue de faire paraître au sujet de votre mission.[1] Je regarde cela comme de petits emportements qui dureront peut-être quelques semaines encore et qui tomberont de soi-même, quand on se sera rendu à la raison.

Je vous renvoie, pour éviter les redites, à tout ce que par mon ordre exprès mes ministres du département des affaires [étrangères] vous marqueront[2] par d'amples dépêches au sujet des fâcheuses nouvelles qui me sont venues de Copenhague, de même sur les propos que l'abbé Carpentier a tenus à Vienne. Comme mes susdits ministres vous ins truiront sur mes intentions là-dessus, tâchez de les bien remplir.

Au surplus, cherchez l'occasion, le plus tôt le mieux, d'entretenir le marquis de Puyzieulz, pour lui dire en termes affectueux de ma part qu'on venait de me marquer de Vienne en termes exprès que le parti opposé, c'est-à-dire les deux cours impériales avec les Anglais, avait à la fin su engager le Danemark à faire la déclaration à la France, laquelle était arrivée à Vienne le 11 de ce mois, mais que le comte Ulfeld avait avouée déjà depuis huit jours à un de ses confidents, savoir que, si on portait en Suède le moindre changement à la forme présente du gouvernement, le Danemark s'y opposerait par tous les moyens possibles. Dites à M. de Puyzieulx que c'était uniquement de Vienne que ce rapport m'était venu et que je le lui donnais tel que je l'avais reçu, mais, comme mes lettres de Copenhague ne m'en avaient rien marqué jusqu'ici, je le priais de vouloir bien me faire informer confidemment par vous si c'était peut-être en France que le Danemark avait fait faire par son ministre cette déclaration, et si le fait était tel qu'on me l'avait marqué. J'attends que vous me manderez exactement la réponse que M. de Puyzieulx vous aura faite, pour que je puisse pénétrer comment ce ministre pense sur une affaire qui devait donner bien du réveil aux ministres de France.

Federic.

Nach dem Concept.

5154. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 23 octobre 1751.

J'ai bien reçu votre dépêche du 12 de ce mois et me suis prêté avec plaisir aux instances que la douairière de Scheiding m'a faites touchant la prolongation du congé de son fils, mon lieutenant au régiment de Schorlemer, au chef duquel j'ai averti que c'était pour un temps de quatre mois encore que j'avais prolongé le congé dudit lieutenant, tout comme je l'ai marqué par l'incluse à sa mère.

Je ne veux point vous laisser ignorer les nouvelles qui me sont venues de Vienne par la dernière ordinaire et qui méritent bien de l'attention; c'est qu'on me marque en termes exprès que le parti opposé, bien entendu les deux cours impériales et celle de Londres,

[1] Vergl. S. 474. — [2] Vergl. Nr. 5149. 5150.

avaient su engager le Danemark à faire la déclaration à la France, qui était arrivée à Vienne le 11 de ce mois et qui avait été avouée du comte Ulfeld à un de ses confidents, savoir que, si on portait en Suède le moindre changement à la forme présente du gouvernement, le Danemark se verrait obligé de s'y opposer par tous les moyens possibles. A la vérité cet avis ne m'est venu jusqu'ici que de Vienne, et, mes lettres de Copenhague et de Paris ne m'ayant rien marqué là-dessus, je ne veux point encore répondre de la réalité de l'avis; nonobstant de cela j'ai tout lieu d'avoir des soupçons bien forts là-dessus contre le Danemark qu'il saurait bien changer de système et tourner totalement de casaque, vu que mes dernières lettres de Copenhague sont que la cour a depuis quelques jours des attentions marquées pour tous les ministres étrangers du parti opposé, mais que ces ministres, et particulièrement les sieurs Titley et Korff, témoignent dans toutes les occasions de l'empressement pour parler aux ministres danois, et les longs entretiens que Messieurs Titley et Bernstorff, le baron Korff, le grand-maréchal Moltke, Rosenberg et Berckentin avaient ensemble, faisaient juger que le tout n'était pas simplement apparent, mais qu'il y avait quelque chose sur le tapis à laquelle on travaillait sérieusement et qui tendait à sa conclusion. Aussi l'abbé Lemaire commence à se défier de la bonne foi du Danemark et de ses bonnes dispositions pour le bon système, et, ce qui a augmenté ses craintes, c'est la nouvelle que sa cour lui a donnée que la négociation du comte Lynar pour la cession du Holstein ducal, bien loin d'être échouée, devait être plus avancée et sur le point d'être conclue sous la garantie des Puissances maritimes, et, quand il a touché l'autre jour un mot au baron de Bernstorff de la négociation du comte Lynar, il n'en a eu que la vague réplique qu'à la vérité il ne saurait lui répondre si au moment du départ du comte Lynar on n'avait pas voulu conclurè, mais qu'il pourrait toujours l'assurer que celui-ci avait ordre de revenir incessamment.

Vous pouvez faire communication confidente de tout ceci à la Reine, ma sœur, en lui faisant entrevoir combien il serait hors de saison parmi des circonstances aussi scabreuses de vouloir remuer la moindre chose à la Diète présente qui pourrait donner occasion aux voisins de la Suède de s'en mêler.

Federic.

Nach dem Concept.

5155. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 23 octobre 1751.

Je vous sais bon gré des particularités que vous marquez par votre dépêche du 8 de ce mois. Elles me paraissent toutes être bien fondées, au moins est-il très vraisemblable que la cour de Londres voudra mener les Saxons selon ses vues et que ceux-ci seront obligés de plier à tout ce que l'on leur prescrira.

Ayez beaucoup d'attention sur le dessein que vous marquez qu'on a de proposer actuellement au roi de Sardaigne l'accession au traité des deux cours impériales, et tâchez de bien pénétrer si ce qu'on vous a dit là-dessus, est fondé, et quel sera le succès de la négociation qu'on entamera à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

5156. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 25 octobre 1751.

J'ai reçu votre rapport du 23 de ce mois touchant les dépêches du marquis d'Havrincourt et de l'abbé Lemaire que milord Tyrconnell a bien voulu vous communiquer confidemment.

Vous lui répondrez de ma part que, sensible que j'étais à la nouvelle marque de son attention pour tout ce qui saurait avoir du rapport à mes intérêts qu'il m'avait donnée, il pouvait compter que je n'avais rien oublié pour inspirer toujours à la Reine, ma sœur, des sentiments pacifiques et pour l'exhorter de ne se mêler de rien, ni entreprendre quelque chose, pendant la Diète présente, qui saurait avoir le moindre rapport à une augmentation du pouvoir royal ou au despotisme. Qu'aussi, pour la convaincre d'autant plus de la nécessité indispensable qu'il y avait de faire couler tranquillement cette Diète, je lui avais communiqué moi-même l'avis qui m'était venu en dernier lieu de Vienne[1] — quoique sans lui nommer le canal d'où je l'avais eu — sur la vraie façon de penser des deux cours impériales relativement aux affaires de la Suède, en lui déclarant encore que la Russie ne demandait pas mieux qu'un prétexte pour témoigner au gouvernement présent de Suède toute sa mauvaise volonté, et que la conduite emmiellée de la Russie n'était qu'un piège qu'on lui tendait pour l'endormir dans une profonde sûreté, dans l'espérance que, se croyant assuré de ce côté-là, il pourrait manifester quelques sentiments d'ambition dont on ferait un bruit affreux et dont le premier ministre de Russie se servirait pour justifier sa conduite passée et pour pousser les choses aussi loin que sa haine l'y conviait; et qu'au surplus j'avais ordonné du depuis à mon ministre Rohd[2] de communiquer à ma sœur, la Reine, ce que nous avions appris depuis peu de la déclaration que la cour danoise doit avoir faite à la France, et combien il y avait à appréhender que cette cour ne changeât totalement des bonnes dispositions où elle avait été pour la bonne cause; ainsi que j'avais rempli de me part tout ce que l'on peut prétendre raisonnablement là-dessus.

Quant au marquis d'Havrincourt, s'il se plaignait de ma sœur, la Reine, que celle-ci se plaignait également de lui, au sujet des partialités qu'il avait fait remarquer ouvertement dans les différends qui s'étaient

[1] Vergl. S. 478. 479. — [2] Vergl. Nr. 5154.

élevés entre le Roi et le Sénat de Suède; que ce ministre s'était ingéré dans plusieurs affaires qui ne concernaient que des choses purement domestiques, et que cela allait si loin de sa part que ma sœur avait tout lieu de s'en plaindre; que, selon mon sentiment, tout ministre étranger qui pense bien pour une cour à laquelle il est envoyé, ne devait jamais prendre parti, quand il y avait des différends, mais tâcher plutôt de les étouffer et de concilier les différends partis, et qu'en conséquence le marquis d'Havrincourt n'aurait point dû se déclarer ni pour ou contre le Roi, ni Lieven, ni le Sénat, mais s'employer plutôt à les concilier moyennant une conduite parfaitement impartiale.

Que milord Tyrconnell conviendrait, selon la sagesse que je lui connaissais, qu'il saurait être indifférent à la France, à moi et à toute l'Europe que Lieven fût le favori du roi de Suède ou tel autre, tandis qu'il n'inspirait à la cour des choses qui ne convenaient nullement aux circonstances présentes et qui sauraient allumer un feu de guerre dans le Nord.

Que pour ce qui était de mon dit ministre de Rohd, que je ne saurais point le condamner de ce qu'il n'avait pas voulu prendre part, ni se mêler de choses qui ne touchent point un ministre étranger et qui ne regardent que purement et simplement les affaires domestiques d'une cour. Que tout au contraire j'étais obligé d'approuver la conduite que mon ministre avait tenue à cet égard. Que, si M. d'Havrincourt se plaignait de Rohd de ce qu'il n'avait pas travaillé sur un même plan avec lui, il n'y avait point de la faute de celui-ci, parceque naturellement il n'avait pas pu travailler sur un plan que le marquis d'Havrincourt ne lui avait jamais communiqué: quel moyen y a-t-il d'aller de concert sur un plan dont on n'a jamais eu communication?

D'ailleurs il est à observer qu'aucun de mes ministres aux cours étrangères n'est autorisé de prendre sur soi d'adopter quelque plan, sans avoir préalablement mon approbation là-dessus; de façon que, si M. d'Havrincourt eût souhaité que Rohd entrât dans ses mesures, il aurait fallu qu'il nous fît communication de son plan, afin que j'eusse pu donner mes instructions à Rohd.

Que, si la cour de Suède m'envoyait Lieven pour rapporter l'ordre dont feu le roi de Suède avait été revêtu, je ne l'en saurais empêcher; mais que milord Tyrconnell pourrait sûrement compter que je ne donnerais jamais d'autre conseil à la reine de Suède que de ne rien faire ni entreprendre de ce qui pourrait entraîner des troubles dans le Nord; que j'étais aussi intéressé que la cour de France à ce que la tranquillité dans le Nord se conservât, et que mon intérêt était d'autant plus pressant en ceci que, par la situation de mes États, je serais le plus proche pour être enveloppé dans ces troubles, s'il s'en élevait. Qu'ainsi milord Tyrconnell devait être persuadé que j'emploierais tous les moyens possibles pour étouffer tout ce qui pourrait occasionner de la guerre dans ces contrées.

Quant aux bruits que les mécontents de Suède disseminent, il ne fallait y faire grande attention, vu que dans un pays tel que la Suède, où il y avait toujours des factions et où chacun raisonnait librement ses vues, il n'y avait nul moyen de les empêcher.

Pour ce qui regarde la dépêche de l'abbé Lemaire, j'approuve parfaitement ce que vous avez répondu là-dessus, et vous devez réitérer à milord Tyrconnell que, quoique toutes les complaisances que je pourrais avoir pour le Danemark dans l'affaire en question, n'aboutiraient apparemment qu'à en orgueillir plus encore le baron Bernstorff et à le rendre plus insolent, après qu'il aurait, selon toutes les apparences, déjà pris son parti avec la cour de Russie, néanmoins je m'étais remis à la médiation de la France sur ceci, en lui laissant les soins d'arranger cela, selon qu'elle le trouverait convenable et de façon que je puisse sortir honorablement de cette affaire.

Au reste, je trouve nécessaire que vous instruisiez tout en détail milord Maréchal d'Écosse de ce qui s'est passé entre nous et milord Tyrconnell, tant à l'égard des affaires de Suède que du Danemark, et de la réponse que j'ai donnée, afin qu'il sache s'expliquer envers les ministres de France, quand ceux-ci lui en parleront, au lieu qu'il faut qu'il se taise, quand ces ministres ne lui touchent rien à ces sujets. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

5157. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 26 octobre 1751.

Les dépêches que vous m'avez faites du 15 de ce mois, m'ont été rendues, et je vous sais tout le gré imaginable des représentations que vous avez faites à la Reine, ma sœur, conformément à mes ordres. Il est très nécessaire que vous continuiez à faire ces remontrances et que vous tâchiez par toutes sortes de raisons à calmer ma sœur et à la persuader de la nécessité absolue et indispensable qu'il y a de faire couler doucement cette Diète-ci et à ne toucher à aucune chose qui saurait révolter les voisins et les ennemis de la Suède et leur donner un motif d'éclater contre elle. Je vous ai instruit des appréhensions qu'on a que le Danemark ne change de système et que, selon les apparences, il prendra de nouvelles liaisons préjudiciables à la bonne cause avec la Russie. Ces avis se confirment de plus en plus. D'ailleurs il est très sûr que la Russie guette jusqu'à la moindre occasion pour trouver prise sur la Suède, et que la moindre entreprise qu'on fera à la Diète présente, et qui aurait seulement l'air d'une augmentation de pouvoir, servira de motif à la Russie pour lui causer tout le mal possible, et la cour de Vienne ne dissimule point, comme je suis très bien informé, que la Russie s'opposera vivement et ne souffrirait point à ce

que les États de Suède donnassent plus de pouvoir à leur Roi qu'il n'en a actuellement. Ainsi vous ne devez perdre aucune occasion de représenter tout ceci à ma sœur et de lui faire envisager tous les embarras auxquels la Suède serait exposée, au moindre changement du pouvoir, et dont les amis de la Suède ne sauraient la tirer que difficilement.

Quoique l'envoi du comte de Lieven, pour me remettre l'ordre de l'Aigle noir dont le défunt Roi fut revêtu, ne me soit pas désagréable, cependant, comme vous savez combien ce comte est soupçonné de ses ennemis et envieux, et que peut-être ceux-ci voudraient chercher du mystère dans son envoi, vous devez tâcher de votre mieux à ce que de pareils soupçons ne prennent point faveur auprès des personnes du Sénat ou des membres de la Diète ou auprès de particuliers, et au cas que, malgré cela, il s'en élevât, je vous ordonne de les contredire hautement et de déclarer que le seul objet du voyage du comte Lieven était de remettre ici l'ordre en question.

Au reste, je vous remercie de la satisfaction que vous avez donnée à ma curiosité en me fournissant les informations que je vous avais demandées touchant ce trait d'histoire du roi Gustave-Adolphe.[1]

Nach dem Concept. Federic.

5158. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 26 octobre 1751.

Milord. J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite du 15 de ce mois. Comme elle ne me présente guère d'objets qui demandent de nouvelles instructions pour vous, il me suffit de vous dire qu'outre l'amitié avec M. de Puyzieulx que je vous conseille de cultiver toujours soigneusement, vous ferez bien de lier une amitié étroite avec le comte de Saint-Séverin, dont l'expérience du temps passé m'a appris qu'il est le plus ferme entre tous les ministres de France.

Au reste, vous vous souviendrez que j'ai désiré de vous que vous cherchiez une occasion convenable pour vous enquérir confidemment auprès les ministres de France quelles mesures ils pensent de prendre, quand le roi d'Angleterre viendra l'année qui vient dans ses États en Allemagne pour conduire l'affaire de l'élection d'un roi des Romains à sa perfection, et s'il y avait de l'espérance encore de faire revirer

1 Vergl. S. 461. Rohd's Auskunft besagt: „ J'ai crù ne pouvoir mieux m'adresser qu'au sieur Dalin, bibliothécaire et historiographe de Suède . . . Je l'ai trouvé d'abord au fait de cette anecdote, mais comme j'étais bien aise de savoir les sources d'où il pouvait l'avoir tirée, il me les a indiquées dans une feuille écrite dont copie est ci-jointe, et par où il paraît conster avec certitude que les deux voyages de Gustave-Adolphe ont existé réellement, d'autant plus que les citations du sieur Dalin ne peuvent être suspectes, le gouvernement lui ayant accordé l'accès à tous les chartres et documents publics, en tant qu'ils ont rapport à son histoire."

l'électeur de Bavière à nous; car il paraît assuré que, si nous ne pouvons emporter la pluralité des voix relativement à cette élection, nous risquerons que le roi d'Angleterre la fera passer malgré notre opposition.

Au surplus, comme on fait tant de bruit en France des dépenses que Madame de Pompadour fait faire au roi de France, auxquelles on veut attribuer le dérangement des finances, je souhaiterais bien que vous m'éclaircissiez sur ce qui en est et en quoi consistent proprement ces dépenses sur lesquelles l'on se récrie tant, de même si ces dépenses vont aussi loin qu'on les débite; car s'il n'y avait que deux ou trois cent mille écus que le Roi dépensait par an à son égard, il me paraît que l'objet ne serait pas aussi grand pour un roi de France pour qu'on jetât la pierre à sa maîtresse par rapport à la disette de l'argent qu'on dit régner en France.

Federic.

Nach dem Concept.

5159. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 26 octobre 1751.

J'ai reçu à la fois vos deux rapports du 1er et du 4 de ce mois. Bien qu'il y ait des gens en Angleterre qui, selon vous, envisagent l'affaire de l'élection d'un roi des Romains dans une perspective bien éloignée encore, j'ai néanmoins tout lieu de croire qu'elle fera le principal objet du voyage que le roi d'Angleterre va faire l'année qui vient à Hanovre. Il serait intéressant et beau que de pouvoir découvrir quelles seront les voies dont ce Prince voudra se servir pour conduire cette affaire à sa réussite, et quel sera son plan. A la vérité je connais toute la difficulté qu'il y a pour pénétrer avec justesse de pareilles choses; malgré cela, je serais très aise si vous employiez toute votre habileté, afin de me contenter au possible là-dessus.

Un traité entre Vienne et l'Espagne pour l'affermissement de la tranquillité de l'Italie me paraît bien difficile, pour ne pas dire impossible, vu les intérêts différents de ces deux cours qui ne permettront que fort difficilement de s'accorder là-dessus, et, supposé qu'elles en conviennent, le moindre évènement favorable à l'une ou à l'autre de ces cours rendrait vains tous les engagements qu'on aurait pris là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept

5160. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 26 octobre 1751.

Je saurais difficilement me persuader que la conclusion d'un traité entre les cours de Vienne et de Londres soit aussi proche qu'on en ré-

pand les bruits à Vienne, et, quoiqu'il y ait des apparences, j'estime cependant que la conclusion doit être assez éloignée.

Sur ce qui regarde l'affaire de la vente, comme le prix qu'on a offert a été si vil,[1] je n'ai pas pu envisager autrement leur intention que comme si elle était de rompre la négociation, de façon que, pourvu qu'ils ne commencent pas de penser plus raisonnablement là-dessus, je ne songerai guère plus à cette affaire.

Federic.

Nach dem Concept.

5161. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 27 octobre 1751.

Vous remercierez de ma part le sieur Baillif de la communication de l'extrait de la lettre de Varsovie que vous m'avez envoyé avec votre rapport du 25 et que je vous renvoie ci-clos. Vous lui glisserez la réflexion que nous n'avons lieu de nous glorifier trop de l'évènement de Petrikau, que nous avons gagné un maréchal du Tribunal en Pologne et que nous perdions en même temps un royaume tel que le Danemark, et qu'en conséquence la bonne cause prospérait à souhait. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

5162. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 30 octobre 1751.

J'ai reçu votre dépêche du 22 de ce mois. Un évènement tel que celui du décès subit et nullement attendu du Prince-Stathouder[2] a de quoi surprendre tout le monde et demande que vous soyez extrêmement attentif et vigilant pour bien pénétrer quelles en seront les suites et si elles opèreront en bien ou en mal relativement à la République. Ma curiosité est surtout de savoir si la Princesse douairière sera reconnue gouvernante, quelle sera alors son autorité, et si toutes les voix se réuniront en sa faveur, pour lui laisser toute cette autorité dont feu le Prince s'était emparé, ou si l'on la restreindra; quelle sera l'influence de cet évènement dans les grandes affaires de l'Europe, et si l'Angleterre gardera son ascendant sur la Hollande ou l'augmentera peut-être encore au moyen de la Gouvernante, ou si les États se reconnaîtront; choses sur lesquelles vous devez porter toute votre attention, afin de pouvoir m'en informer exactement.

Au surplus, comme il nous est arrivé depuis peu un nommé Benelle de Windesheim de Hollande qui veut faire son établissement dans ce pays-ci, ma volonté est que vous devez prendre, bien que sous main et sans en faire de l'éclat, des informations sûres et sur lesquelles il y aura à compter, sur le vrai état de cet homme et de ses affaires, s'il

[1] Vergl. S. 472. — [2] Gestorben 22. October 1751.

est en bonne réputation en Hollande, quels sont ses biens et s'il est effectivement homme de condition et de probité, comme il en a l'apparence. J'attends votre rapport bien fondé là-dessus, de manière que vous me sachiez répondre de tout ce que vous me marquerez sur son sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

5163. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 30 octobre 1751.

Votre rapport du 20 de ce mois m'est bien arrivé. Je ferai en sorte qu'au moins le marquis de Hautefort soit rectifié de sa cour sur les soupçons mal avisés qu'il fait trop remarquer contre la droiture de mes intentions dans la négociation du sieur de Dewitz.[1] Au reste, comme il n'est point à douter que vous n'ayez eu la nouvelle de la mort du Prince-Stathouder en Hollande, et qu'il est à présumer que cet évènement dérangera en quelque façon la cour où vous êtes dans ses vues et par rapport à ses alliances, vous devez me marquer la façon dont ladite cour pense sur cet évènement tout-à-fait inattendu, et l'impression et l'effet qu'il fera sur elle.

Federic.

Nach dem Concept.

5164. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 30 octobre 1751.

Milord. N'ayant point eu de vos nouvelles par l'ordinaire dernier, je vous fais cette lettre pour vous dire que mes avis de Vienne sont que, malgré tous les efforts que mes ministres là font auprès de l'ambassadeur de France, le marquis de Hautefort, pour le rectifier des soupçons que la cour de Vienne a trouvé moyen de lui inspirer contre moi, et de le convaincre de la droiture de mes intentions sur la commission dont le sieur de Dewitz est chargé, il n'en reste moins dans ses préjugés, en sorte que mes susdits ministres tiennent qu'à moins qu'il ne lui vienne des ordres de sa cour de changer de langage, tout le reste lui est suspect. Je trouve donc nécessaire que vous cherchiez l'occasion d'en parler modestement et en termes convenables, sans que mes ministres à Vienne soient exposés, au marquis de Puyzieulx, pour le prier de ma part de vouloir bien faire en sorte que le marquis de Hautefort eût des ordres, soit de soutenir de la part de sa cour les négociations du sieur de Dewitz, ou de ne pas être, au moins, contraire à celles-ci.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. S. 415. 416.

5165. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 30 octobre 1751.

La dépêche que vous m'avez faite du 19 de ce mois, m'a été bien rendue. Quelque plaisir que j'aie d'apprendre que jusqu'ici tout va à la satisfaction de la cour, je souhaite cependant que ceci soit dirigé de la façon qu'on ne pousse pas les choses au delà de ce qu'elles doivent être, et qu'on ne s'expose à rien de fâcheux mal à propos.

Je verrai arriver le comte Lieven pour entendre ce qu'il m'aura à proposer, mais je ne me départirai pas de mes principes dont je vous ai instruit. Au surplus, je vous sais bien du gré des particularités dont vous m'avez instruit; je voudrais savoir de vous si le baron de Scheffer, étant actuellement nommé sénateur, sera obligé par là de quitter la cour de France et d'aller rester en Suède, ce dont je serais en quelque manière fâché, puisque la Suède perdrait sûrement par là à la cour de France un ministre bien habile et routiné, et qui d'ailleurs a su gagner la confiance et l'estime du ministère français. Ce que je ne vous dis cependant que pour votre direction et pour que vous sachiez satisfaire là-dessus à ma curiosité.

Federic.

Nach dem Concept.

5166. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 30 octobre 1751.

Votre dépêche du 23 de ce mois m'est bien arrivée, et j'ai tout lieu d'être satisfait du portrait que vous m'avez tracé du ministre Bernstorff. Comme il faut cependant avoir de plus longues habitudes pour bien reconnaître le vrai caractère d'un personnage que vous ne les avez eues à l'égard dudit ministre, vous devez vous appliquer de le pénétrer plus encore, afin de rectifier à la suite, si peut-être vous avez failli dans l'un ou l'autre des traits que vous avez faits sur son sujet, ou de me le caractériser encore plus, si vous démêlez d'autres circonstances encore que le peu de temps que vous le fréquentez, a fait échapper à vos lumières.

Quant à la négociation du Danemark avec la Russie, il me paraît que M. Lemaire est peut-être un peu trop prévenu sur la droiture des ministres de la cour de Copenhague, et qu'il sera nécessaire en conséquence que, pour être plus exactement instruit des menées des ministres du parti opposé, vous devez tâcher habilement de vous attacher quelqu'un de la chancellerie danoise ou tel autre qui a la confiance du ministère, afin d'en tirer adroitement de bons avis de lui. Au surplus, je puis vous marquer que j'ai des avis sûrs de Pétersbourg que le sieur de Maltzahn y est arrivé le 3 de ce mois et qu'il n'aura ses audiences qu'après que le comte Lynar se sera congédié de l'Impératrice, que

cela pourrait bien traîner jusqu'au temps qu'il aura vu s'il y aura des apparences que ces négociations touchant la cession du Holstein qui sont actuellement sur le tapis et que le chancelier Bestushew voudrait bien finir avec le comte Lynar, sauront être menées par celui-ci à leur consistance.

Federic.

Nach dem Concept.

5167. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 30 octobre 1751.

J'ai bien reçu les rapports que vous m'avez faits du 23 et du 26 de ce mois. J'applaudis au parti que vous avez pris, quand le comte Hennicke vous voudrait renvoyer au ministre Brühl touchant les billets de l'accise, puisqu'il est sûr que le dernier n'aurait fait que de vous amuser de belles paroles.

Pour ce qui regarde la négociation du traité de subsides entre la Saxe et l'Angleterre, je vous renvoie à la dépêche du département des affaires étrangères qui vous parviendra à cet ordinaire, à laquelle je n'ai rien à ajouter, sinon que, pour des raisons particulières, vous ne devez entrer sur rien avec le sieur Guymont[1] de tout ce qui regarde les affaires, et n'avoir autre commerce avec lui que celui d'une politesse ordinaire.

Au surplus, ma curiosité est de savoir si la mortalité des bêtes à cornes fait les mêmes ravages en Saxe qu'elle les fait presqu'en tout le pays d'alentour, ou si la Saxe en est encore exempte.

Federic.

Nach dem Concept.

5168. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 2 novembre 1751.

J'ai reçu votre dépêche du 22 dernier. Je suis très fâché des différends très préjudiciables qui se sont élevés mal à propos entre la cour de Suède et le ministre Havrincourt. Je m'en suis expliqué envers la Reine, ma sœur, dans une réponse assez ample que je lui ai faite sur sa lettre à ce sujet,[2] et je l'ai priée de temporiser en ce qu'elle avait de griefs contre ce ministre. J'applaudis à la réponse que vous lui avez faite, quand elle vous a parlé sur cet objet, et vous devez lui remontrer que dans l'assiette présente de nos affaires il ferait un fort mauvais effet si cette affaire venait à l'éclat, parceque les ennemis de

[1] Guymont war auf seiner Reise durch Deutschland Gast des Hofes zu Hubertsburg. Maltzahn berichtet 26. October: „Je ne doute point qu'il ne soit attentif à ce qui s'y passe (in Bezug auf die englisch-sächsische Subsidienverhandlung); je lui aurais écrit là-dessus, si j'avais pu rencontrer une occasion sûre." — [2] Vergl. S. 486.

la Suède en croiraient qu'il y avait des brouilleries et de la mésintelligence entre les cours alliées de la Suède, et que les conséquences en seraient très préjudiciables. Que ma sœur, la Reine, pourrait se décider là-dessus tout comme il lui semblerait bon, mais que j'étais persuadé d'avance que cela ferait un très mauvais [effet] en France, si dans la situation présente des affaires l'on voulait pousser celle-ci à l'outrance, et qu'on y gâterait plus qu'on ne gagnerait jamais.

Federic.

Nach dem Concept.

5169. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 2 novembre 1751.

Selon mes nouvelles, l'on regarde à Vienne la négociation entre cette cour et celle de Madrid comme actuellement parvenue à sa perfection, après que le comte Starhemberg s'y est rendu de Lisbonne par ordre de sa cour pour mettre la dernière main à la convention, parceque la maladie du prince Esterhazy l'avait empêché d'y mettre la dernière main. L'on regarde cette convention comme l'ouvrage de la Reine-Impératrice et de celle d'Espagne, parceque cette dernière était bonne Autrichienne, et que l'Angleterre, profitant de ses bonnes dispositions, avait par le sieur Keene ouvert cette négociation, qui cependant n'avait pas été consultée sur les suites, de façon qu'elle en avait porté même des plaintes. L'on présume que celles-ci ont été sur le commerce des États de l'Impératrice-Reine et de l'Espagne, l'on ne croit pas cependant cet article fort avancé entre eux. On prétend que le Sardinois n'a pas été du secret de la convention et qu'il en a porté des plaintes aux deux cours, qui l'ont assuré que, dès qu'elle serait parvenue à sa maturité, on le ferait inviter à l'accession, mais qu'on ignorait le parti que ce Prince irait prendre. Qu'au surplus, la cour de Vienne avait fini actuellement avec celle de Turin de régler leurs limites et les différentes liquidations des prétentions réciproques. Je vous informe de toutes ces particularités, afin de vous mettre sur la voie de pénétrer au possible, là où vous êtes, ce qui en est, et de m'en faire votre rapport. J'accuse au reste votre dépêche du 19 dernier.

Federic.

Nach dem Concept.

5170. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 2 novembre 1751.

J'ai reçu votre rapport du 23 passé. Je vous recommande d'employer vos soins pour approfondir bien ce qu'il y a de la convention faite, à ce qu'on prétend, entre Vienne et Madrid, afin de pouvoir m'en donner les éclaircissements les plus exacts qu'il est possible d'en

avoir. Je serai encore bien aise de savoir quelque chose de plus précis touchant la composition qui a été faite entre les cours de Vienne et de Turin.

Je vous sais bon gré des anecdotes que vous m'avez marquées touchant Blondel et Carpentier.[1]

Au surplus, la mort du prince d'Orange aura apparemment fini votre négociation sur la vente,[2] et je m'imagine que, vu cet incident, il n'y aura plus moyen de penser à cette affaire.

Federic.

Nach dem Concept.

5171. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 2 novembre 1751.

La dépêche qui vous parviendra à cet ordinaire du département des affaires étrangères, vous marquera ce que nous avons de nouvelles touchant la négociation entre Vienne et Madrid, dont on regarde la convention comme parvenue à sa perfection.

Nous avons appris de Vienne que l'abbé Carpentier, étant sur son départ de Vienne pour retourner dans peu à Paris, a reçu de la Reine-Impératrice pour présent son portrait et du vin de Hongrie. Puisqu'il est aisé de pénétrer que ce présent n'est qu'une honnête corruption pour que cet abbé, après son retour à la cour de France, doive chanter les louanges de la sincérité de la cour de Vienne et me rendre par un contre-coup de mauvais services, j'ai cru nécessaire de vous avertir de cette petite particularité, afin que vous soyez à même de prendre vos mesures là-dessus.

J'apprends d'ailleurs que le sieur Blondel, ci-devant ministre de France à la cour de Vienne, rend encore d'utiles services en France à la cour de Vienne. L'on ajoute qu'il ne doit pas avoir eu honte, après avoir reçu à son départ de Vienne des bijoux pour présent, de faire connaître sous main qu'il aurait aimé d'avoir des tapisseries de Bruxelles. Qu'on ne les lui avait pas promises, mais qu'on lui avait envoyé de belles; marque qu'on en est toujours content. Je ne vous fais remarquer ces petites circonstances que pour vous mettre au fait des trames et des manigances que la cour de Vienne met en œuvre, afin d'inspirer de la méfiance entre la France et moi et pour endormir d'ailleurs celle-là, pour qu'elle ne regarde pas de bien près sur ses manœuvres, en attendant que la cour de Vienne avec ses alliés travaillent à détacher [tout ce que la France] peut avoir d'amis et de l'isoler de tous alliés.

J'ai été fâché d'apprendre qu'apparemment les chemins impraticables par les pluies ont empêché que les dépêches que je vous ai faites régulièrement à chaque ordinaire, savoir du 12 et du 16, ne vous

[1] Vergl. die folgende Nummer und S. 490. — [2] Vergl. S. 500.

ont pas été rendues, quand vous m'avez fait la vôtre du 18 du mois dernier. J'espère qu'elles vous seront encore parvenues, tout comme celles du 19, du 26 et du 30 passé.

Federic.

Nach dem Concept.

5172. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 2 novembre 1751.

Votre dépêche du 26 dernier m'est bien parvenue. Quant à l'affaire de Knyphausen, vous êtes déjà informé que je me suis remis là-dessus à la médiation de la France, à la discrétion de laquelle j'ai abandonné cette affaire, pour la diriger en sorte que j'en puisse sortir honorablement. La proposition que d'ailleurs M. Lemaire vous a faite pour ramener à moi le baron de Bernstorff, en lui offrant l'ameublement d'une chambre dans la maison qu'il va bâtir, a toute mon approbation, et s'il veut bien se charger de faire adroitement par son savoir-faire que la chose réussisse, je ne le démentirai jamais. Au surplus, j'approuve parfaitement la réponse que vous avez faite au comte de Moltke dans le dernier entretien que vous avez eu avec lui, et je vous ferai suppéditer d'autres raisons encore pour l'entretenir dans les sentiments que vous lui avez déclarés sur mon sujet.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

5173. AN DIE ETATSMINISTER GRAF PODEWILS UND GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 3. November 1751.

Meine liebe Geheime Etatsminister Graf von Podewils und Graf von Finckenstein. Ihr werdet aus dem Duplicat der von dem Geheimen Rath von Maltzahn zu Dresden unter dem 30. voriges erstatteten Relation und dem beigefügten Promemoria des Grafen Hennicke mit mehrerem ersehen haben, welchergestalt das dresdensche Ministerium sich wegen der Steuerscheine, so in den Händen Meiner Unterthanen seind, expliciren wollen, und dienet Euch zuvorderst zu Eurer Direction deshalb, dass, obschon Ich gedachtem Ministerio frei lassen muss, ratione der sächsischen Unterthanen in dortigen Steuerangelegenheiten nach Gefallen zu disponiren, solches dennoch nicht in Rücksicht auf Meine Unterthanen, so aus der sächsischen Steuer zu fordern haben, geschehen, noch dadurch dasjenige, so zu deren Faveur in dem bekannten Articul des dresdenschen Friedenstractats festgesetzet worden, auf einige Weise entkräftet werden kann.

[1] Häseler hatte die Befürchtungen des Grafen Moltke über kriegerische Absichten Preussens zu zerstreuen gesucht.

Diesemnächst aber, und damit gedachtes Ministerium und andere gegen Mich übel gesinnete nicht Gelegenheit nehmen können, das Publicum zu imponiren und Mir beizumessen, als ob Ich daher ein nachtheiliges Commercium Meiner Unterthanen mit denen sächsischen Steuerscheinen zu protegiren und den Ruin gedachter Steuer dadurch zu befördern suchte, so habe Ich resolviret, ein öffentliches Edict, jedennoch lediglich in Absicht Meiner Vasallen und Unterthanen, publiciren zu lassen, kraft welchen denenselben intimiret werden soll, dass, wann jemand von ihnen sich unternehmen würde, sächsische Steuerscheine unter dem Cours, welchen solche sonst zu der Zeit haben würden, und aus der interessirten Absicht, damit ein eigennütziges Gewerbe zu treiben, solche geringe einzuhandeln, demnächst aber selbige unter Faveur des obermeldeten Articuls vom dresdenschen Frieden zur völligen Bezahlung zu präsentiren, ein solcher Unterthan alsdann dieserwegen gar keine Protection von Mir zu gewärtigen haben, sondern auch dem Befinden nach noch wohl besonders davor angesehen und bestrafet werden soll.

Ich will demnach, dass Ihr Euch mit denen dirigirenden Ministres des Generaldirectorii, an welche das nöthige deshalb ergehen lasse, hierüber zusammenthun und erwähntes Edict entwerfen, demnächst aber solches zu Meiner Unterschrift einsenden sollet, damit es überall durch öffentlichen Druck bekannt gemachet werde. Bei Entwerfung erwähnten Edictes aber habet Ihr besonders wohl darauf Acht zu haben, dass solches mit der gehörigen Behutsamkeit und dergestalt gefasset werde, damit selbiges niemalen dem sächsischen Ministerio einige Gelegenheit geben kann, daraus gegen Meine Unterthanen, so sächsische Steuerscheine zu fordern haben, zu chicaniren, noch [es] sonsten einigen üblen Gebrauch davon machen könne, um mehrgedachten Articul des dresdenschen Friedensschlusses auf einige Weise zu invalidiren, als welches Ihr mit aller Attention verhüten sollet.

Was übrigens die in dem Promemoria des Grafen Hennicke beigebrachte Chicanen wider diejenige Meiner Unterthanen, welche, es sei aus Erbschaften oder sonst wegen zu fordern habender Schulden, zum rechtmässigen Besitz sächsischer Steuerscheine gelangen, anbetrifft, so fallen solche dergestalt in die Augen, dass darauf nicht im geringsten reflectiret werden kann, sondern es vielmehr lediglich bei dem Articul vom Friedensschlusse verbleiben muss. Wie denn auch gedachtem Grafen Hennicke durchaus nicht zugestanden werden kann, einen Unterscheid zwischen denen Steuerscheinen Meiner Unterthanen, so in der von ihm gefertigten Specification enthalten sein, und zwischen den, so wegen noch nicht herangekommener Verfallzeit bis dato nicht präsentiret werden können, zu machen.

Ihr habet obgedachten Geheimen Rath von Maltzahn von dieser Meiner gemachten Veranlassung vorläufig zu avertiren, auch, wenn ermeldetes Edict gedruckt sein wird, demselben davon einige Exemplaria

nebst einer französischen Uebersetzung davon zuzusenden. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

5174. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 4 novembre 1751.

Milord. Vous connaissez trop bien les sentiments d'amitié et d'estime que j'ai pour vous, pour ne pas être parfaitement persuadé de ma reconnaissance de ce que vous avez bien voulu me communiquer confidemment les extraits ci-clos des dépêches que votre courrier dernièrement arrivé vous a apportées,[1] et de ce qui regarde principalement les affaires présentes de la Suède. Vous êtes trop instruit de ma façon de penser à cet égard pour ne pas convenir que c'est bien à tort et avec injustice qu'on me soupçonne d'être impliqué soit directement ou indirectement dans les dissensions qui se sont élevées entre la cour et le Sénat de Suède.

C'est à mon grand regret que je les ai apprises, et, pour vous convaincre d'autant plus de la droiture de mes intentions, j'ai ordonné à mon ministre de Podewils de vous lire l'extrait des instructions que j'ai données à mon ministre à Stockholm, le sieur de Rohd, pour lui enjoindre précisément de ne pas se mêler ni en noir ni en blanc de toutes ces mésintelligences, mais de tâcher plutôt à les accommoder et à réunir les partis différents par de sages remontrances. D'ailleurs je ne dois point présumer qu'il se soit écarté de ces ordres, vu que tous ses rapports qu'il m'a faits jusqu'à présent, me marquent tout le contraire et me font juger que de son côté il n'a rien oublié pour suivre exactement mes intentions, quoiqu'il se soit pris avec prudence et en sorte de ne marquer aucune partialité.

Il est triste pour moi, et ma situation est fâcheuse en ce que, avec la meilleure volonté du monde, je n'ai pu contenter deux partis à la fois. Mes ordres ont été, et je n'ai nul sujet de douter que le ministre Rohd ne les ait exécutés, d'inspirer à la cour de Suède des sentiments modérés et de contribuer à une union parfaite; mais vous avez, Milord, trop de connaissance des affaires pour ne pas convenir raisonnablement qu'un ministre étranger à une cour, malgré ses instructions et malgré les mouvements qu'il se donne, n'est pas toujours écouté sur ses conseils et qu'il ne peut point répondre des évènements. Si Rohd a exécuté mes ordres, comme je n'ai nul lieu de douter, et que la cour de Suède n'ait pas goûté entièrement ses avis, je ne saurais pas le rendre responsable de l'effet; je dois plutôt attribuer à un motif de retenue, quand il n'a pas remué partout, pour ne point courir le hasard de contrevenir

[1] D. d. Fontainebleau 19. October.

à mes ordres qui lui ont enjoint de ne point se mêler des affaires qui ne touchaient directement son ministère. Par tout cela, je dois conclure que ce que votre cour vous a marqué des insinuations faites contre lui, n'est qu'une répétition de ce que M. d'Havrincourt vous avait déjà marqué sur son sujet,[1] et que la première n'a fait que suivre les impressions que celui-ci lui avait données.

Au surplus, il y a une considération importante que je vous prie de faire, savoir que, si l'on fait trop apercevoir au roi de Suède qu'on voudrait le gêner trop et même dans les choses de peu de conséquence, il en saurait résulter, et je n'en répondrais pas, qu'il prît un parti qui, étant fait et pris, nous surprendrait tous également et auquel la trop grande vivacité de M. d'Havrincourt et sa partialité un peu trop marquée auraient principalement contribué, et je puis bien vous dire, à vous, Milord, que je ne suis pas tout-à-fait sans appréhension à cet égard, ni ne vous puis exprimer ici ce que je sais là-dessus. Et comme nous sommes déjà assez malheureux que de perdre de jour à autre un de nos alliés, je laisse à votre pénétration s'il ne sera convenable à nos intérêts de ménager tant soit peu ce qui nous reste d'amis.

Nonobstant de tout cela, vous pouvez compter que je réitèrerai précisément mes ordres au sieur de Rohd, quoiqu'en ménageant absolument les avis que votre cour m'a donnés, qu'il ne doive faire aucune démarche qui saurait intriguer le Sénat de Suède, et de travailler tout au contraire au rétablissement de la bonne harmonie et à la concorde entre les partis, en conséquence des instructions qu'il a toujours eues de ma part. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

5175. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Rohd berichtet, Stockholm 26. October: „Samedi passé,[2] Leurs Majestés étant allées à Drottningholm pour y prendre le plaisir de la chasse, elles y amenèrent dans leur suite les sénateurs comtes Tessin et Ekeblad, aussi bien que les barons Hœpken et Palmstjerna . . . On est persuadé qu'il s'est agi de quelque composition entre les deux partis des Royalistes et des Républicains, parceque le lendemain du départ de Leurs Majestés les généraux Ungern et Lieven[3] eurent ordre d'y venir, et qu'ils y furent en effet. Comme d'un côté et d'autre les premiers de chaque parti s'y sont

Potsdam, 6 novembre 1751.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite du 26 dernier. Puisque vous êtes parfaitement instruit de ma façon de penser sur les affaires présentes de la Suède, vous devez aisément comprendre que je ne doive pas être sans inquiétudes sur le voyage de Drottningholm, et combien je souhaite que les affaires y soient menées à une parfaite réunion entre le Roi

[1] Vergl. S. 495. — [2] 23. October. — [3] Vergl. S. 478. 496.

trouvés, on présume absolument qu'il s'est agi de quelque proposition d'accommodement."

et le Sénat, pour n'avoir plus à appréhender quelque désastre, qui, dans la situation critique où les affaires sont actuellement, serait le plus fâcheux de tout ce qui nous saurait arriver. Je ne veux plus vous laisser ignorer que depuis quelque temps il m'est revenu par mains tierces des bruits que vous n'exécutiez pas ponctuellement mes ordres par rapport à la conduite que vous devez tenir relativement à la Diète présente et aux démêlés qui accompagnent ordinairement ces sortes d'assemblées. Il y a des lettres de particuliers en Suède qui semblent annoncer que vous vous rendez un des principaux acteurs des querelles à la Diète, dans lesquelles aucun ministre étranger ne doit entrer, que vous négligez les bienséances envers les ministres de Suède et les sénateurs au point que vous vous absteniez de les voir, et que vous affectez de blâmer publiquement la conduite du Sénat et des États du royaume et de n'avoir de commerce qu'avec des gens mal intentionnés pour la tranquillité publique de la Suède.

Quoique je sois bien éloigné encore d'ajouter foi à ces imputations, vu la fidélité, le zèle pour mon service et la prudence que je vous connais, et que les dépêches que j'ai reçues de vous ne me fassent rien soupçonner contre vous à cet égard, j'ai cru cependant nécessaire de vous avertir de ces avis-là, qui à la vérité ne me sont parvenus que par des lettres de particuliers à des particuliers, et qui, faute de preuves réelles pour vérifier ce qu'ils vous imputent, ne diminuent en rien la confiance que j'ai en votre droiture et fidélité reconnue; je vous ordonne cependant d'observer bien votre conduite pendant toute la durée de la Diète et de la régler en sorte que vous ne sachiez donner aucune prise sur vous à quelque parti que ce soit.

Vous avez mes ordres qui vous enjoignent de ne point vous mêler ni en noir ni en blanc d'aucune affaire qui regarde celles de la Diète; conformez-vous-y exactement et évitez soigneusement de ne vous déclarer ni pour la cour ni pour le Sénat, ne vous mêlez d'aucune intrigue et ne soyez que tranquille spectateur, mais exact dans vos observations et dans vos rapports; évitez tous soupçons et ne faites qu'exécuter précisément les ordres que je vous prescris. S'il y a moyen de concilier les différents partis, faites-le d'une manière qui ne vous fasse soupçonner de partialité, et ne négligez point les bienséances et les honnêtetés ordinaires envers l'ambassadeur de France, les ministres, les personnes du Sénat et ce qu'il y a d'ailleurs de gens distingués à la Diète. Voyez-les sans affectation et parlez-leur sans entrer ou prendre part de leurs intrigues ou factions, de quel parti elles sauraient être. Vous voyez que je ne vous parle en tout ceci qu'en conformité de mes ordres antérieurs, réglez-vous-y exactement et faites en sorte que j'aie toujours lieu d'être satisfait de votre sagesse et prudence, tout comme je l'ai eu jusqu'ici. Au surplus, ne faites semblant de rien sur

ce qui regarde cette dépêche que je vous fais, mais exécutez précisément ce qu'elle contient.

Federic.

Nach dem Concept.

5176. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 6 novembre 1751.

Vous n'avez pas besoin de vous donner beaucoup de soins pour découvrir ce qui en est du traité de subsides de la Saxe avec les Maritimes, puisque j'en suis suffisamment instruit; mais vous me rendrez un service essentiel si vous pouvez trouver moyen d'avoir une copie de la convention faite entre Vienne et Madrid[1] et de pouvoir m'instruire exactement en quoi consistent proprement les points de la convention à régler entre les cours de Vienne et de Turin. Sur quoi vous devez employer votre savoir-faire, pour me contenter sur ce sdeux point sintéressants. D'ailleurs, comme Burmania a marqué de la satisfaction sur la commission dont il était chargé pour Munich,[2] je serai bien aise, quand vous saurez m'informer dans quel état sont à présent les affaires de la cour de Munich avec la cour de Vienne et avec ses alliés. J'accuse votre dépêche du 27 du mois d'octobre dernier.

Federic.

Nach dem Concept.

5177. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 6 novembre 1751.

Milord. J'accuse votre dépêche du 24 passé, qui m'est entrée heureusement. Comme l'affaire de Würtemberg[3] se négocie directement entre le Duc et la cour de France, je n'y saurais employer que mes bons offices et abandonner, au reste, aux deux parties traitantes le soin de s'accommoder sur les points dont elles voudront convenir. Ce que j'appréhende en ceci, c'est, entre nous dit, que la France ne traîne encore cette affaire jusqu'à ce que la cour de Vienne en ait du vent et qu'elle escamote encore le Würtemberg à la France, comme elle a fait déjà tant d'autres. Ce qui ne doit être cependant que pour votre direction seule.

Les avis que j'ai de Vienne touchant la Bavière, ne sont guère édifiants. Vous savez que le ministre de Hollande, Burmania, a eu ordre de ses maîtres d'aller à Munich pour confirmer l'Électeur dans le parti des Puissances maritimes et pour tirer de lui des assurances plus positives qu'il n'avait données jusqu'ici à l'égard de sa voix électorale à donner en faveur de l'archiduc Joseph pour l'élection d'un roi des

[1] Vergl. S. 504. — [2] Vergl. die folgende Nummer. — [3] Vergl. S. 469.

Romains. Ce ministre a marqué de Munich qu'y ayant fini sa commission plus tôt qu'il n'avait cru, il en partirait incessamment pour Vienne. Cet avis ne me laisse guère douter que la cour de Vienne ne se soit raccrochée de nouveau cet Électeur et qu'en conséquence elle doit être assurée à présent de la majorité des voix dans le Collège Électoral, touchant l'élection d'un roi des Romains.

Vous vous expliquerez avec les ministres de France d'une manière pour ne point choquer la sensibilité de ces ministres, et leur représenterez convenablement la nécessité qu'il y avait pour m'informer de bonne heure de leur façon de penser à ce sujet et de s'expliquer d'une manière circonstanciée sur le parti que la [France] voudra prendre, quand le roi d'Angleterre, après son arrivée dans ses États d'Allemagne,[1] voudra mettre sur le tapis l'affaire d'élection et soutenir à ce sujet la majorité des voix dans le Collège Électoral. Cette explication de la part des ministres de France me paraît presser, afin que nous puissions nous concerter de bonne heure et n'être point pris à l'impourvu là-dessus.

Il y a une autre circonstance encore sur laquelle il faut que je vous informe, bien que dans la dernière confidence; c'est que je viens d'apprendre par un très bon canal à Pétersbourg[2] que la cour de Dresde, ayant été pressée des deux cours impériales sur son accession au traité de Pétersbourg, s'était à la fin déclarée d'y vouloir accéder d'une manière à peu près égale à celle dont l'Angleterre était accédée à ce traité, mais qu'elle avait demandé en même temps d'avoir deux déclarations de la part des deux cours impériales, savoir primo que, parceque la France et la Prusse, en y mêlant la Suède, voudraient, dans le cas que le trône de Pologne viendrait à vaquer, y placer un de leurs candidats, les deux cours impériales devraient s'engager de soutenir la famille électorale de Saxe à la succession du trône royal de Pologne; et qu'en second lieu, comme la Prusse continuerait d'insister sur la prérogative stipulée dans le traité de Dresde en faveur de ses sujets créanciers de la *Steuer* saxonne, et que la cour de Berlin pourrait bien, à la suite du temps, et dans le cas que la Saxe ne saurait satisfaire aux susdits créanciers, prétendre des sûretés réelles pour ses sujets créanciers, les deux cours impériales reconnaîtraient cet évènement pour un cas d'alliance et qu'elles s'opposeraient de toutes leurs forces contre les demandes de la Prusse à ce sujet, et qu'en particulier l'Impératrice-Reine fournirait alors un corps de troupes de 30 à 40,000 hommes, qu'elle ferait marcher de la Bohême contre la Prusse. L'on m'ajoute que, quoique le ministre de Saxe à Pétersbourg, le sieur Funcke, ne s'était point encore expliqué sur ces déclarations, attachées secrètement à son accession au traité de Pétersbourg, l'ambassadeur d'Autriche, le baron de Pretlack, en avait été averti, et qu'il en avait d'abord fait part au

[1] Vergl. S. 498. — [2] Pretlack an Ulfeld, Petersburg 2. und 9. October 1751.

chancelier de Russie, Bestushew, en lui déclarant que sa cour n'agréerait jamais ni l'une ni l'autre de ces deux déclarations et qu'il avait tâché, par toutes les insinuations possibles, d'en dissuader ledit Chancelier, en lui remontrant que, pourvu que la Russie tiendrait ferme à n'écouter point ces propositions, la cour de Dresde accèderait au traité de Pétersbourg sans cela.

Comme j'ai réfléchi sur tous ces avis, que j'ai de fort bonne main, il m'est venu la pensée que, parceque l'ambassadeur autrichien avait d'abord refusé tout à plat la proposition de la Saxe, et qu'il n'avait point voulu entendre parler d'une assurance à donner à la Saxe pour la succession au trône de Pologne, que, dis-je, la cour de Vienne pourrait bien avoir formé le projet de placer sur ce trône le prince Charles de Lorraine, et que son ministre, étant instruit de ce projet, avait voulu refuser d'abord à la Saxe cette garantie qu'elle voudrait demander. Il faut que je vous avoue encore que ce n'est point le susdit avis seul qui m'a fait venir la pensée, mais qu'il y a d'autres encore que j'ai reçus avant celui-ci sur ce sujet, entre lesquels il y a un que la cour de Dresde a voulu proposer à celle de Vienne un mariage à faire entre le prince Xavier et la seconde des archiduchesses de l'Impératrice-Reine, mais que la cour de Vienne n'avait non plus goûté la proposition.

Mon intention est que vous devez parler de tout ceci au marquis de Contest, de même qu'au marquis de Puyzieulx, et encore principalement, s'il se peut sans choquer les deux autres ministres, au comte de Saint-Séverin — ce que je laisse à votre pénétration — en les conjurant cependant et en prenant préalablement des promesses d'eux pour me vouloir garder un secret inviolable et absolu sur ceci, afin de savoir d'eux ce qu'ils en pensent. Vous leur direz que je me donnerai tous les soins imaginables, afin d'approfondir plus encore cette chose, afin de pénétrer si ledit projet existe véritablement ou s'il n'est fondé qu'en mes soupçons, et que je ne laisserai pas de communiquer fidèlement tout ce que j'apprendrai à ce sujet.

Du reste, je crois superflu de vous faire souvenir que ce n'est qu'à moi seul et immédiatement qu'il faut que vous adressiez votre réponse sur cette affaire, sans en toucher la moindre chose dans les relations que vous adresserez à mes ministres du département des affaires étrangères.

Federic.

Nach dem Concept.

5178. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 6 novembre 1751.

Votre dépêche du 30 dernier m'a été bien rendue. De la manière que M. Lemaire s'est expliqué envers vous au sujet de la prétendue

déclaration du Danemark relativement à la Suède,[1] je dois croire qu'il a deviné juste, savoir que ce que le baron Bernstorff lui a fait entendre de loin et d'une manière amiable, a été rapporté au ministre d'Autriche et que celui-ci l'a mandé à sa cour, qui a trouvé bon de le faire passer en acte formel et déclaration ministériale. De manière que j'ai lieu de croire que, quand M. Lemaire s'en sera expliqué avec le baron de Bernstorff à ce sujet, la chose se trouvera telle que je viens de la présumer. Je vous saurai bon gré, quand vous me donnerez des éclaircissements ultérieurs de ce que l'on aura répondu à l'abbé Lemaire relativement à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

5179. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 7. November 1751.

Der Cabinetssecretär setzt den Minister von dem Inhalt des Immediaterlasses an den Geheimen Legationsrath von Rohd in Stockholm vom 6. November[2] in Kenntniss.

... „Bei dieser Gelegenheit habe mich unternommen, bei des Königs Majestät anzufragen, ob Dieselbe nicht vor convenable fänden, um den französischen Hof von dem heimlichen Argewohn, als ob Höchstdieselbe mit der Königin von Schweden ein besonderes Verständniss hätten, gänzlich zu desabusiren, dass ich, jedennoch nur Ew. Excellenz vor Dero Person alleine, diejenigen Abschriften communiciren dörfte, welche ich von denen Höchsteigenhändigen beiden Schreiben, so Se. Königl. Majestät in dieser Sache an erwähnte Königin erlassen,[3] genommen hätte; welches denn Höchstdieselbe auch agreiret, und mir befohlen haben, gedachte Abschriften, so wie ich solche hätte, Ew. Excellenz zu communiciren, mit dem Beifügen, wie des Königs Majestät wollten, dass Ew. Excellenz Selbst dem Mylord Tyrconnell solche d'un bout à l'autre vorlesen möchten, um denselben dadurch von der Droiture Sr. Königl. Majestät zu überzeugen und selbigen aus allem Soupçon zu ziehen, jedennoch aber gedachten Lord Tyrconnell weder einige Abschrift davon noch schriftlichen Extract daraus nehmen zu lassen, damit Höchstderoselben Correspondance mit der Königin von Schweden nicht exponiret, noch letztere aigriret werde, wenn dergleichen Abschrift oder Extract nach dem französischen Hofe kommen, der Baron Scheffer was davon erfahren und solches nach Schweden melden sollte. Um auch dieses Inconvénient zu vermeiden und das Secret wegen gedachter Briefe um so mehr und gewiss zu conserviren, so verlangeten Se. Königl. Majestät, dass auch Ew. Excellenz keine Abschrift von solchen nehmen oder etwas davon zu denen dortigen Acten kommen lassen, sondern mehrberührte Abschriften mir nach gemachtem ob-

[1] Vergl. S. 490. — [2] Nr. 5177 S. 511. — [3] Siehe S. 478. 486.

erwähnten Gebrauch davon sogleich wieder zukommen lassen möchten. Ich ermangele demnach nicht, alles mir deshalb anbefohlene gehorsamst auszurichten und lege gedachte Abschriften hierbei, welche nach Ew. Excellenz Gefälligkeit wieder zurück erwarten werde. Da übrigens dennoch ein und andere kleine, den französischen Hof selbst angehende Passages in solchen Schreiben seind, die zwar eigentlich nicht viel releviren, dennoch aber dem Lord Tyrconnell lesen zu hören nicht so gar angenehm sein dörften, so überlasse Ew. Excellenz, wie weit solche beim Lesen etwa zu übersehen sein möchten oder nicht."

Auszug aus der Ausfertigung. Eichel.

5180. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A FONTAINEBLEAU.

Lord Marschall berichtet, Fontainebleau 30. October: „Ayant parlé aux ministres de France sur le voyage du roi d'Angleterre à Hanovre[1] et son dessein de poursuivre, de concert avec la cour de Vienne et son parti, le projet de l'élection d'un roi des Romains, M. de Saint-Contest m'a dit sur ce sujet que, comme la France ne pourrait prendre part à cette affaire qu'en qualité de garant de la paix de Westphalie et pour soutenir ses alliés en Allemagne, elle suivrait entièrement les intentions de Votre Majesté. Que, si Elle trouvait de Son intérêt de S'y opposer par la force, la France s'y porterait en bon et fidèle allié. Mais qu'au cas que Votre Majesté pensât que cela ne convînt point ni valût la peine d'entreprendre une guerre et d'en venir à cette extrémité, et qu'Elle aimât mieux laisser faire cette élection par la pluralité des voix des Électeurs, la France se tairait comme n'ayant point droit directement de se mêler des affaires de l'Empire: enfin, qu'on suivrait en tout la volonté de Votre Majesté, dont on souhaite d'être informé le plus tôt, attendu que, si la force y doit intervenir, il est nécessaire de prendre des mesures sans perte de temps, et si, au contraire, Votre Majesté veut consentir à cette élection, il est bon qu'Elle marque Son consentement de bonne heure, pour tirer au moins une espèce de reconnaissance de la cour de Vienne. Le marquis de Puyzieulx s'est expliqué à peu près de même, mais plus succinctement. Le comte de Saint-Séverin m'a aussi dit qu'il n'y

Potsdam, 8 novembre 1751.

Milord. Ce fut hier matin que votre courrier m'a apporté la dépêche que vous m'avez faite du 30 du mois dernier. Je suis très sensible à la manière dont les ministres de France se sont expliqués envers vous touchant l'affaire de l'élection d'un roi des Romains, et aux bonnes dispositions qu'ils ont fait paraître à ce sujet.

Quant à la chose même, je pense que ces ministres sont également du sentiment que moi qu'une affaire que celle de l'élection ne doit être un sujet assez important pour entrer en guerre ouverte là-dessus.[2] D'ailleurs, comme les cours de Londres et de Vienne ont trouvé moyen de s'attacher la plupart des Électeurs et de se faire stipuler leurs voix, et qu'il n'y a, avec moi, que l'Électeur palatin et peut-être celui de Cologne encore sur lesquels nous saurions compter, je dois croire qu'il [n'y a] d'autre moyen à prendre que de s'accommoder aux circonstances, bien que toujours à la condition expresse que l'Électeur palatin soit préalable-

[1] Vergl. S. 480. — [2] Vergl. S. 127.

avait, selon lui, que ces deux partis à suivre; qu'il y en aurait un troisième, c'est-à-dire de travailler par la plume contre cette élection, en se fondant sur les constitutions de l'Empire, mais que ce parti ne convenait ni à la dignité de Votre Majesté ni à celle du roi de France. Le comte de Saint-Séverin ajouta encore qu'ils avaient toujours conservé en temps de paix 30,000 hommes de plus qu'il ne leur en fallait, pour appuyer les desseins de Votre Majesté.

Au reste, il me paraît qu'ils ont peu d'espérance de tirer la Bavière dans leur parti et qu'ils comptent seulement sur ceux [les électeurs] de Cologne et de Manheim. J'ai glissé à cette occasion un mot sur l'affaire du duc de Würtemberg, que je croyais qu'il serait bon de la terminer avant l'arrivée du roi d'Angleterre à Hanovre. Mais on me répond toujours que, si on lui donne un subside plus fort, ils seront obligés d'en user de même envers les autres Princes, leurs alliés en Allemagne, ce qui les mènerait à une dépense trop forte."

P. S. A dix heures du soir: „M. de Saint-Contest, qui m'avait fait prier de passer ce matin chez lui, vient d'ajouter à ce que j'ai mandé dans ma lettre, que c'est à Votre Majesté d'aviser au parti qu'Elle veut prendre et de Se consulter avec Ses alliés en Allemagne; que la France suivra et secondera Ses résolutions. Ce ministre m'a prié en même temps instamment de ne point confier la lettre ci-jointe à la poste, mais de l'envoyer par un courrier extraordinaire."

ment et réellement satisfait sur les justes prétentions qu'il a à la charge de la cour de Vienne. Voilà ma façon de penser à cet égard, que vous expliquerez convenablement aux ministres de France, en l'accompagnant d'un compliment affectueux de ma part. Vous y ajouterez encore que je communiquerai d'abord avec les cours de Manheim et de Bonn sur ce sujet, pour voir de quelle façon elles voudraient s'y prendre et pour aller d'un commun concert; aussi, dès que leurs réponses me seront arrivées, je ne manquerai d'en avertir la France.

Au surplus, vous avez très bien fait de vous prêter aux instances de M. de Contest pour m'envoyer un exprès afin de m'instruire de ce qu'il vous avait déclaré, et, si le cas arrivait, encore, qu'il vous fît une demande pareille, vous ne la lui refuserez pas.

Je compte qu'en attendant que votre courrier vous rende celle-ci, vous aurez déjà heureusement reçu l'importante dépêche que je vous ai faite à la date du 6 de ce mois par l'ordinaire dernier. Vous en aurez vu combien je me doute d'un projet formé de la cour de Vienne et concerté avec le chancelier de Russie, Bestushew, pour mettre sur le trône de Pologne le prince Charles de Lorraine, quand celui-là viendra à vaquer par le décès du Prince qui l'occupe actuellement. Et, bien que je n'aie pas encore assez de preuves en mains pour confirmer mes conjectures, et que le cas de la vacance de ce trône saurait être assez éloigné, il se pourrait arriver cependant malheureusement qu'il existât contre toute notre attente, et l'affaire me semble d'une si grande importance qu'il conviendrait bien que la France s'expliquât confidemment avec moi sur le plan qu'elle voudrait adopter alors, quand ce cas arriverait inopinément, afin que nous ne soyons pas pris à dépourvu alors, sans plan ni concert, et que le parti contraire ne nous prévînt, avant que le temps nous permettrait alors d'arranger nos concerts.

Federic.

Nach dem Concept.

5181. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 9 novembre 1751.

Milord Maréchal d'Ecosse m'ayant dépêché un courrier, aux instances pressantes que le marquis de Saint-Contest lui a faites, pour me porter la lettre dont vous trouverez ci-clos la copie avec la réponse que je lui ferai, mon intention est que vous deviez entrer d'abord en correspondance avec la cour de Manheim, de même qu'avec le ministre de Cologne, le baron d'Asseburg, sans cependant leur communiquer la lettre du lord Maréchal, pour ne point exposer son chiffre, afin de les faire expliquer au plus tôt sur leurs intentions finales touchant l'affaire de l'élection d'un roi des Romains et par rapport au concert commun à en prendre et à l'Association dont le marquis de Saint-Contest a parlé à mon susdit ministre.

Au surplus, vous dirigerez toute cette affaire de l'élection de manière que j'en puisse sortir honorablement et de bonne grâce.

Vous prendrez d'ailleurs vos précautions afin que votre correspondance avec les ministres des cours de Manheim et de Bonn n'ait rien à risquer des infidélités des postes étrangères. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

5182. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 9 novembre 1751.

J'accuse votre rapport du 22 du mois dernier. Ce que vous m'avez marqué des particularités relativement au chipotage de la cour de Vienne et de celle de Madrid, s'accorde assez avec ce que j'en ai appris d'autre part, et l'on m'assure d'ailleurs que la première avait insisté principalement sur deux points, savoir sur une garantie des Pays-Bas, toute comme celle d'Italie, ce que l'Espagne a refusé nettement, en faisant naître que le cas était tout différent; et, en second lieu, sur la permission d'envoyer tous les ans deux vaisseaux de Trieste en Amérique, ce que la cour de Madrid a décliné encore, donnant à entendre combien le vaisseau accordé à l'Angleterre lui causait d'embarras. Continuez d'éclairer au possible cette négociation et de m'en donner des informations exactes. J'attends d'apprendre de vous l'effet et l'impression que la mort du Prince-Stathouder a faite sur la cour et les ministres d'Angleterre.

Federic.

Nach dem Concept.

5183. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

[Potsdam, 9 novembre 1751].

Je vous sais bon gré de l'exactitude avec laquelle vous continuez de m'informer de tout ce qui vous revient touchant les négociations

entre Vienne et Madrid. Après m'être éclairci ce qui est de la prétendue déclaration de la cour de Copenhague à la France, l'on me confirme partout qu'il n'en a été rien et que ce n'est qu'une invention des ministres de Vienne pour en imposer à d'autres.[1]

Je ne refuserai pas de donner ma voix à la Diète pour l'introduction du prince Taxis dans le Collège des Princes, quand j'en serai requis, ce dont vous saurez assurer le baron de Lilien avec un compliment convenable; mais vous le ferez ressouvenir en même temps de l'offre que ce Prince m'a fait faire par lui, de vouloir s'entendre avec moi sur nos convenances réciproques touchant les postes,[2] et que lui, baron de Lilien, était prêt de venir même à Berlin pour arranger un nouveau concert à ce sujet; chose dont jusqu'à présent je n'ai plus entendu parler et que vous devez relever, afin qu'on y pense sérieusement. J'ai bien reçu votre rapport du 30 dernier.

Federic.

Nach dem Concept. Das Datum ergiebt der Bericht Klinggräffen's, Wien 19. November.

5184. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 10. November, auf das Cabinetsschreiben vom Tage zuvor,[3] dass das Project des bonner Hofes zu einer Association zwischen Preussen, Churköln und Churpfalz, welches von pfälzischer Seite vor drei Monaten in Berlin mitgetheilt worden, mit den preussischen Erinnerungen nach Mannheim zurückgesandt worden sei[4] und dass eine Rückäusserung des bonner Hofes noch ausstehe. „Je crois ... qu'il faudra attendre que le baron d'Asseburg ait communiqué le projet en question, avant que d'aller plus loin, puisque, comme il l'aura concerté de nouveau vraisemblablement avec la cour palatine et la France, on pourra se décider d'autant plus sûrement sur l'Association à faire et sur les mesures ultérieures à prendre dans cette affaire importante et très délicate."

Potsdam, 10. November 1751.

Das ist alles ganz gut, aber die Zeit pressiret, dass wir uns mit gedachten Höfen arrangiren und ein gemeinsames Concert nehmen, wie wir die Sache machen wollen, ehe wir von denen Menées des König von Engelland übereilet und surpreniret werden.

Einmal ist die Majorité der Stimmen auf der andern Seite, daher wir ein Concert nehmen müssen, wie wir mit Ehren aus der Sache kommen, und es dahin bringen, dass zugleich Churpfalz einige Satisfaction und Indemnisation wegen seiner Prätensionen an Oesterreich erhalten müsste.[5]

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

[1] Vergl. S. 514. — [2] Vergl. Bd. VII, 95. — [3] Nr. 5181 S. 517. — [4] Vergl. S. 446. — [5] Graf Podewils richtete darauf unter dem 13. November an den Freiherrn von Asseburg in Bonn die Aufforderung, die versprochenen weiteren Aeusserungen in Betreff des Associationsprojects zu beschleunigen.

5185. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 12. November 1751.

Da des Königs Majestät nur heute von der Königin von Schweden auf Dero bekannte beide Schreiben die Antwort[1] erhalten, so haben Sie mir befohlen, das Original davon an Ew. Excellenz zu senden und zu vermelden, dass Dieselbe Gelegenheit nehmen möchten, noch heute solches Original an Mylord Tyrconnell zu zeigen und ihm solches Selbst von Worte zu Worte vorzulesen, obschon gedachte Königin von Sr. Königl. Majestät darin nicht gar zufrieden zu sein scheinet. Es hoffen Höchstdieselbe, gedachter Mylord werde Gelegenheit nehmen, Sr. Königl. Majestät Droiture und Aufrichtigkeit bei seinem Hofe geltend zu machen.

Uebrigens wollen Se. Königl. Majestät nicht, dass demselben eine Abschrift von dem Briefe gegeben, noch sonsten davon genommen werden soll, vielmehr wollen Sie das Schreiben gerne morgen früh wieder haben, um darauf antworten zu können. Welches dann alles gehorsamst melden und Ew. Excellenz anheim geben wollen, ob Dieselbe solches Sr. Königl. Majestät immediate remittiren wollen.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

5186. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 12. November, dass er das Schreiben der Königin von Schweden befohlener Maassen[2] dem Grafen Tyrconnell vorgelesen habe, der ihm erwidert hat: „Qu'il en ferait un bon usage et qu'il en rendrait fidèlement compte à sa cour, pour la convaincre de la façon avantageuse de penser de Votre Majesté et des peines qu'Elle voulait bien prendre de rectifier et d'adoucir les idées de la Reine, Sa sœur. Il me dit qu'il n'osait entrer dans cette tracasserie pour autant qu'elle regarde M. d'Havrincourt, mais qu'il pouvait bien me dire en ami et en particulier que, selon ses idées, M. d'Havrincourt ne serait plus l'homme qu'il fallait pour la Suède, et que sa cour ferait bien d'y envoyer avec le temps un autre à sa place; qu'il le connaissait particulièrement, que c'était un très honnête homme, mais qu'il était dur comme une barre de fer et qu'il ne savait pas mettre de l'onction dans l'exécution des ordres de sa cour; qu'il souhaitait qu'on le comprît en France, mais qu'il n'osait pas s'ingérer de donner des conseils là-dessus ou d'insinuer même la moindre chose sur ce sujet, sans s'attirer des reproches."

Potsdam, 13. November 1751.

Es ist Mir lieb, dass er klar gesehen hat, wie die Sachen beschaffen seien.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

[1] D. d. Stockholm 2. November, siehe S. 524. — [2] Vergl. Nr. 5185.

5187. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 13 novembre 1751.

Vos rapports du 26 et du 29 du mois dernier m'ont été bien rendus. J'ai été bien aise d'apprendre que, par l'évènement de la mort du Prince-Stathouder, le roi d'Angleterre s'est vu bridé un peu dans ses desseins trop violents et préjudiciables à la tranquillité de toute l'Europe. Tout ce que je puis souhaiter à ce sujet, c'est que la nation anglaise soit modérée dans ces affaires et qu'elle ne donne trop chaudement dans tous les projets où ce Prince, trop prévenu sur bien des choses, la voudrait entraîner.

Au surplus, selon mes nouvelles de Hollande, le roi d'Angleterre doit avoir beaucoup craint qu'à l'occasion de cet évènement la république de Hollande ne révoquât ou ne restreignît ses résolutions faites ci-devant en faveur de la princesse d'Orange et de ses enfants, et que les instructions du lord Holdernesse doivent rouler principalement sur deux points, l'un qu'il doit employer tout son savoir-faire pour maintenir et affermir l'autorité du jeune Prince et de sa mère pendant la minorité, et l'autre, de presser la République d'accéder au traité de Pétersbourg. Quant au premier point, quoiqu'il ait trouvé à son arrivée beaucoup de besogne, faite par les menées du comte Bentinck, en engageant les États-Généraux et ceux de Hollande à confirmer tout de suite ce qu'ils avaient résolu auparavant, il s'agissait cependant de voir si les suites seront aussi brillantes que le commencement a semblé le promettre, et que, quant au second point, le lord Holdernesse ne pourrait remporter de la Gouvernante et de son conseil que des promesses positives de vouloir se prêter à l'accession, dès qu'on pourrait le faire sans risque, promesses qui rencontreraient beaucoup de difficultés dans l'exécution.

Federic.

Nach dem Concept.

5188. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Maltzahn berichtet, Dresden 9. November, dass die Verhandlungen zwischen Sachsen und England, soweit sie die sächsische Churstimme für die Römische Königswahl und die Accession Sachsens zu der petersburger Allianz beträfen, zu einem Resultat geführt zu haben schienen. Wenn Williams darauf bestehe, dass das sächsische Auxiliarcorps zur unbedingten Verfügung der Seemächte stehen solle, so fordere man, nach Maltzahn's Informationen, sächsischerseits die unentgeltliche Herausgabe der verpfändeten Graf-

Potsdam, 13 novembre 1751.

Les avis que vous vous êtes procurés touchant le traité de subsides entre les Puissances maritimes et la Saxe et dont vous parlez dans votre rapport du 9 de ce mois, me paraissent être assez bien fondés, mais quant à l'article concernant le Mansfeld, je suis très persuadé que le ministère d'Hanovre ne pourra jamais être porté à y en-

schaft Mansfeld nach einem Zeitraum von acht Jahren.

tendre au gré du ministère de Saxe.

Federic.

Nach dem Concept.

5189. AU DUC RÉGNANT DE WÜRTEMBERG A STUTTGART.

Potsdam, 13 novembre 1751.

Monsieur mon Cousin. Je suis bien charmé de trouver l'occasion de vous marquer mon attention sur tout ce qui regarde vos intérêts. Comme mon ministre à la cour de France, milord Maréchal d'Écosse, vient de me mander qu'ayant trouvé l'occasion de parler à M. de Saint-Contest sur ce qui regarde les intérêts de Votre Altesse Sérénissime touchant le Montbéliard et les autres affaires qu'Elle fait ménager à la susdite cour[1] et qu'on n'a pas pu finir jusque là, ce ministre, persuadé des bonnes raisons que milord Maréchal lui a alléguées, avait enfin promis de finir ces affaires à la satisfaction de Votre Altesse Sérénissime avec autant de promptitude qu'il serait à même d'y employer. Quoique j'aie nul lieu de douter que Son ministre, le sieur de Wernicke, ne Lui en ait fait son rapport, j'ai bien voulu cependant Lui confirmer ces rapports, afin de donner à Votre Altesse Sérénissime de nouveaux témoignages de mon attention et Lui prouver tous les sentiments d'amitié et d'estime avec lesquels je suis invariablement, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Sérénissime le bon et très affectionné cousin

Federic.

Nach dem Concept.

5190. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 13 novembre 1751.

Milord. J'ai bien reçu la lettre que vous m'avez faite du 28 dernier. J'approuve que vous ayez parlé à M. de Contest sur les plaintes que le ministre de Würtemberg vous a faites, et c'est avec satisfaction que j'ai appris que vous avez ménagé par la douceur ces affaires, en sorte que M. de Contest s'est engagé d'y remédier et de finir promptement. J'en suis d'autant plus aise, puisque c'est par là que la France se conserve encore un ami en Allemagne, après qu'elle en a perdu tant d'autres.

Après que vous m'avez informé que M. de Saint-Contest cherche à se passer des conseils de Messieurs de Puyzieulx et de Saint-Séverin et de s'attacher particulièrement à M. de Machault, vous me ferez plaisir de m'instruire quelles gens ce sont que le dernier et lui, Contest; s'ils ont de la fermeté et s'ils sont d'un caractère à soutenir une résolution qu'ils ont prise; s'ils sont capables d'entreprendre une affaire dia

[1] Vergl. S. 469—471. 516.

vigueur ou au moins de parler avec fermeté; car ce que la France a montré jusqu'ici de vigueur, a été principalement par le comte de Saint-Séverin.[1]

Au surplus, vous tâcherez, par tous les moyens convenables, de confirmer M. de Contest dans la résolution où il est de lier la Sardaigne à la France, en lui faisant envisager toutes les conséquences qui en résulteront, si les cours de Vienne et de Londres s'attachaient encore le roi de Sardaigne. Si l'affaire réussit, la France en gagnera, à ce que je pense, presqu'autant qu'elle vient de perdre par l'Espagne.

Au reste, je viens d'apprendre par un canal très sûr[2] qu'après que le roi d'Angleterre a insisté sur une déclaration positive et nullement ambiguë de la cour de Dresde, tant pour vouloir donner sa voix électorale en faveur de l'archiduc Joseph que pour vouloir soutenir à l'élection la majorité des voix dans le Collège Électoral, ni ne point permettre que le Collège des Princes de l'Empire soit consulté à l'occasion de l'élection d'un roi des Romains, ni sur la question *an*, ni sur celle *quomodo*, le roi de Pologne avait donné les mains à tout ce que l'Angleterre avait demandé là-dessus, en sorte que les ratifications du traité entre l'Angleterre et la Saxe[3] avaient été échangées le 1er de ce mois et que les deux cours impériales travaillaient actuellement à l'affaire de l'accession de la Saxe au traité de Pétersbourg. Particularités que vous saurez bien dire à M. de Saint-Contest, après avoir tiré de lui la promesse de m'en vouloir garder un secret absolu.

Federic.

Nach dem Concept.

5191. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 13 novembre 1751.

J'ai bien reçu [vos rapports] du 2 et du 6 de ce mois. Quant aux affaires de Suède, j'ai ordonné à mes ministres du département des affaires étrangères de vous mettre au fait de tout ce qui y a du rapport; en attendant, je veux bien vous dire que vous n'avez pas mal deviné, quand vous avez jugé que c'est l'ambassadeur de France à Stockholm qui a prévenu M. Lemaire contre la cour de Suède, en lui attribuant des desseins qui n'existent pas. Il y a à la vérité différents sentiments entre les États par rapport à l'intérieur du gouvernement, vu qu'un parti des États est du sentiment que pendant les dernières années du règne précédent le Sénat de Suède avait trop étendu ses prérogatives, et qu'il fallait que les États assemblés donnassent une explication de leur volonté à cet égard, afin que le Roi, aussi bien que le Sénat, sussent à quoi s'en tenir pour prévenir des altercations ultérieures, et q'un autre parti des États voudrait que les choses se

[1] Vergl. S. 498. — [2] Sternberg an Puebla in Berlin, Hubertsburg 3. Nolichen. — [3] Vergl. S. 459.

restassent sur le pied qu'elles sont; mais que ni l'un ni l'autre parti ne pense à donner atteinte à la forme présente du gouvernement de Suède.

Pour ce qui regarde la négociation du comte de Lynar, vous pensez bien juste qu'on y travaille plus que jamais à la conclusion du traité avec la Russie, et je ne sais pas si M. Lemaire a tout lieu de se fier entièrement aux assurances que le comte de Moltke et le baron de Bernstorff lui donnent à ce sujet; car, pour votre direction seule, je veux bien vous dire que, selon des avis sûrs que j'ai,[1] le chancelier de Russie, Bestushew, presse extrêmement les ministres des Puissances maritimes, de même que celui de la cour de Vienne, d'écrire à leurs cours respectives, afin que celles-ci insinuent aux ministres russiens qui résident auprès d'elles, qu'il serait à souhaiter que la négociation sur l'échange du Holstein entre le Danemark et le grand-duc de Russie, entamée sous la médiation de l'impératrice de Russie, se terminât bientôt heureusement, et que les susdits ministres en ont écrit à leurs cours respectives.

Quant au paquet au ministre de Vienne qui vous a été remis par une méprise d'un des domestiques du baron de Bernstorff, j'approuve fort que vous ne l'ayez point ouvert; si vous vous étiez pris d'une autre manière que vous avez fait, votre curiosité ne vous aurait peut-être servi à rien et votre réputation en aurait souffert. Quant à l'homme de la chancellerie, vous devez tâcher à vous l'attacher soigneusement, et si même il fallait que vous employiez quelque argent là-dessus, vous n'avez qu'à me le mander et je vous tiendrai compte des avances que vous en ferez. Peut-être que par son moyen vous trouverez l'occasion de vous attacher un autre de la chancellerie, encore plus au fait que celui-ci, pour vous donner de bons avis, et s'il faudra que vous vous mettiez alors en dépense pour celui-là encore, l'argent ne sera pas mal employé et je vous le ferai rembourssr. Au surplus, vous observerez que sur toutes les circonstances que je vous communique pour votre direction seule, vous ne me répondrez que par quelque postscriptum séparé dont il faut que vous n'envoyiez du tout de duplicata au département des affaires étrangères, ni que vous en touchiez la moindre chose que dans les dépêches que vous me ferez seul et immédiatement.

Federic.

Nach dem Concept.

5192. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 13 novembre 1751.

J'ai été bien satisfait des éclaircissements que vous m'avez donnés par vos dépêches du 29 du mois dernier et du 2 de ce mois sur les différents partis qui partagent les États assemblés à la Diète, et sur la

[1] Pretlack an Ulfeld in Wien, Petersburg 23. Oktober.

conduite des ministres étrangers rélativement à la Diète. Tout ce que je puis vous dire à ces égards, c'est que je souhaite ardemment que la Diète n'embrasse pas de choses qui sauraient donner lieu aux plus proches voisins de la Suède de s'en mêler, et qu'elle coule le plus tranquillement qu'il est possible; que, quant à vous, vous tâchiez à toute occasion, sans prendre fait et cause, d'inspirer des sentiments pacifiques aux deux partis et de les disposer à une bonne harmonie et pour que ni l'un ni l'autre des partis ne pousse les choses à l'outrance; car, à vous parler confidemment, j'appréhende encore que les brouilleries qui se sont élevées, n'aillent plus loin que cela convient à la circonstance présente.

Federic.

Nach dem Concept.

5193. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

Eigenhändiges Schreiben der Königin von Schweden, Stockholm 2. November: „Mon très cher Frère. J'ai reçu les deux lettres que vous avez bien voulu m'écrire,[1] dont la première contenait les sentiments de quelques puissances étrangères sur les circonstances présentes des affaires de Suède. Je n'en suis nullement surprise, et, si j'étais dans leur cas, je pourrais bien penser de même; mais je vous avoue, mon cher frère, que j'ai été étonnée de voir par votre dernière lettre que vous n'êtes point au fait de ce qui se passe ici, et que vous soyez persuadé que les démarches de l'ambassadeur de France sont conformes aux ordres de sa cour. Je puis croire que celle de France peut, sur les rapports de son ministre, s'être prêtée à envoyer de l'argent pour l'élection de Gyllenborg, ce qui est une chose toute naturelle, puisque l'on lui a fait envisager qu'Ungern pourrait bouleverser le système, ce qui est faux et de nulle apparence; mais jamais la France n'a donné ordre à son ministre de tenir des discours indiscrets contre la cour, ni de se déclarer ouvertement sur les affaires intérieures du royaume. Je puis vous assurer, mon cher frère, que cette conduite a indigné une grande partie de la nation, et que ceux mêmes qui sont du système, en sont outrés. Je me flatte encore que vous ferez réflexion sur tout ceci, puisque vous pouvez être très persuadé que les affaires n'y gagnent point, mais au contraire qu'elles pourraient bien y perdre. Je vois encore, mon cher frère, que vous êtes dans l'idée que c'est le parti du Sénat et de Gyllenborg qui ont proposé l'augmentation des revenus du Roi; c'est tout le contraire, la chose fut proposée à la maison de Noblesse par un homme du parti opposé, et quoiqu'il y en eût de ceux du maréchal de la Diète qui voulurent ramener la délibération au Comité Secret, ils trouvèrent tant d'opposition qu'il fallut céder, ce qui les a beaucoup décontenancés. Jusqu'à présent on ne sait point où se trouve la pluralité, et avant qu'on soit allé aux voix, on l'ignore. Ce n'est point l'élection du Maréchal qui décide, il y a souvent des raisons personnelles qui lui font avoir une pluralité; il est précisément dans le cas. Ensuite, il y a à l'élection peut-être quatre cent personnes qui ne viennent que pour la nomination du Maréchal et qui ne donnent leurs voix qu'à celui qui les paie le mieux; ils ne restent que jusqu'à ce que le Comité Secret est formé, et ils reçoivent encore leur salaire pour la seconde élection; ensuite ils partent. C'est ce qui rend la pluralité indécise, et, avant qu'on aille aux voix, personne ne sait de quel côté penche la balance; je crois cependant que demain on en sera sûr, et qu'il pourrait bien y avoir une *Votirung*. D'ailleurs vous n'avez rien à craindre pour quelque démarche hardie du côté de la cour; je souhaite seulement que vous puissiez être content, si c'est le Sénat qui l'importe, et que vos intérêts s'y trouvent. Tout ce que je puis vous dire,

[1] Nr. 5134 S. 473; Nr. 5145 S. 485.

mon cher frère, c'est que je suis assez au fait pour savoir ce qui en est, mais c'est sur quoi je ne puis point m'expliquer sans chiffre. Continuez-moi, mon cher frère, votre amitié et croyez-moi à jamais tout à vous avec le plus parfait attachement, mon très cher frère, votre très dévouée sœur et servante Ulrique."

Potsdam, 14 novembre 1751.

Ma très chère Sœur. Si je souhaite que cette Diète se passe tranquillement, je crois, ma chère sœur, que vous sentez vous-même combien il est de vos intérêts et de ceux de toute l'alliance que cela se passe ainsi; mais ce n'est pas à dire d'un autre côté que je ne vous souhaite tous les avantages qui sont comportables avec la situation présente de l'Europe.

Le grand point, et qui est plus important encore pour vous que pour nous autres, c'est de ne point donner à des voisins mal disposés de prétexte de pouvoir vous attaquer. Quant, au reste, aux démêlés que vous pouvez avoir avec le Sénat, je souhaite de tout mon cœur qu'il ne s'y mette point d'aigreur et que vous parveniez à vos fins, sans que cela tire des suites après soi. La France veut absolument tenir le parti du Sénat, et je vous tais toutes les persécutions qu'on m'a faites de Versailles sur ce sujet; que puis-je donc faire de mieux que vous prêcher la modération? Que le ministre de France se conduise bien ou mal, quoi qu'il en soit, il faut le dissimuler; car quoique je convienne avec vous que ce serait pour le bien des affaires qu'il fût rappelé, je vous avertis en même temps que de demander son rappel, serait indisposer cette cour que nous avons toutes les raisons du monde de ménager. La force ne fera pas cette affaire pour y réussir, il faut employer l'intrigue, et ce n'est pas l'ouvrage d'un jour. Pour moi, ma chère sœur, qui suis dans un pays de souveraineté, il me faut dissimuler souvent et faire bonne mine à mauvais jeu. N'écoutez pas votre ressentiment seul, mais consultez vos interêts; ils vous parleront sur ce sujet, comme je vous parle. Pour moi, j'ai donné ordre au sieur de Rohd, avant la Diète même, de ne se mêler en rien de ce qui regarde l'intérieur du royaume, de ne point marquer de partialité et de laisser vider ces affaires-là à ceux qu'elles regardent; il l'a fait.

La France en a agi autrement, mais c'est elle qui paie, et je sais que, pour moi, il ne me convient pas de me brouiller avec elle, et je crois, ma chère sœur, que, si vous vous consultez bien, vous trouverez que cela vous convient tout aussi peu.

Je vous demande pardon de tout ce verbiage, mais vous verrez, ma chère sœur, que pour ma personne j'y suis fort embarrassé. Recevez les assurances de la tendre amitié et de la parfaite estime avec laquelle je suis à jamais, ma très chère sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

5194. AU COMTE DE TYRCONNELL, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 15 novembre 1751.

Milord. Je vous fais mes remercîments de la communication obligeante que vous avez bien voulu me faire de l'extrait que je vous renvoie ci-clos.[1] Quant aux affaires qui en font l'objet principal, mon ministre, le comte de Podewils, saura vous instruire en détail de ce que j'ai répondu à milord Maréchal, dont le courrier est sur son retour en France, touchant l'affaire de l'élection,[2] de même sur ma façon de penser au sujet de celle de la comtesse de Bentinck, et de quelle manière je souhaite que cette affaire soit honorablement aplanie.

Vous pouvez hardiment assurer votre cour que tout ce que la cour de Vienne répand de bruits sur ses prétendues négociations avec moi, est absolument faux et controuvé, et qu'il n'y a aucune négociation de ma part avec elle que celle du sieur Dewitz, dont j'ai fait informer de temps en temps votre cour, tout comme des chicanes que celle de Vienne y emploie pour traîner en longueur cette négociation.[3] Je me suis même vu obligé de prier votre cour à ce qu'elle instruise son ministre, le marquis de Hautefort, pour qu'il sauve un peu plus les dehors, afin de ne pas paraître contraire à la négociation du susdit sieur Dewitz.[4] Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

5195. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Rohd berichtet, Stockholm 5. November: „Je n'ai pas manqué de me servir de la première occasion où j'ai pu parler à la Reine en particulier, pour représenter encore à Sa Majesté que la situation présente des affaires et l'intérêt propre du Roi exigeaient principalement, à la présente Diète, de s'abstenir d'y faire des représentations qui tendissent à quelque changement dans la forme du gouvernement où à l'étendue du pouvoir royal . . . La Reine me répondit que pareilles propositions ne se feraient pas et qu'elle tombait d'accord elle-même que les circonstances ne le permettaient . . . J'ai supplié la Reine de trouver bon que j'informasse Votre Majesté des assurances qu'elle venait de me donner . . . J'ai eu

Potsdam, 16 novembre 1751.

J'ai bien reçu votre rapport du 5 de ce mois avec le postscriptum que vous y avez joint. Soyez tranquille et persuadé que je suis content de la conduite que vous avez tenue. Je suis très satisfait de tout ce que vous avez dit et fait, quand la Reine, ma sœur, vous a parlé touchant la Diète et les affaires qui y ont du rapport; j'applaudis encore à la manière dont vous vous êtes expliqué envers M. d'Havrincourt. Je vous sais bon gré des informations exactes

[1] Auszüge aus den Erlassen des französischen Ministeriums. — [2] Vergl. Nr. 5180. 5181. — [3] Vergl. S. 411. — [4] Vergl. S. 501.

soin aussi d'informer le ministre de France des ordres de Votre Majesté à ce sujet. Je lui ai dit les avoir prévenus moi-même, en faisant de pareilles insinuations à la Reine dans les occasions où il m'avait été permis d'en parler à Sa Majesté. J'ai cru, outre cela, lui faire part de la dernière réponse de Sa Majesté et je l'ai prié non seulement de ne pas me laisser ignorer, s'il apprenait quelque chose d'assez fondé que le parti royaliste voulait encore faire quelque tentative de cette nature, ce que néanmoins je n'espérais pas, mais de vouloir aussi me fournir lui-même les arguments qu'il croyait les plus propres, quand il s'agirait d'en parler à la Reine; qu'au reste, je le priais de considérer que, si de temps en temps j'avais la permission de faire de semblables insinuations à Sa Majesté, je ne pouvais m'en servir qu'avec beaucoup de ménagement; qu'elle n'était point obligée de les suivre, si elle trouvait ses propres raisons plus valables, à moins qu'elle ne le fît par les égards qu'elle avait pour les conseils salutaires de Votre Majestés." [1]

Nach dem Concept.

que vous m'avez données au sujet des intrigues et des différentes factions des partis; continuez d'y veiller de près, sans vous en mêler en rien. Tout ce qu'il y a à souhaiter, est qu'on trouve des expédients pour réunir ces divers partis. Au reste, vous aurez soin de la lettre que je vous adresse ci-close, [2] pour qu'elle parvienne bientôt à sa direction.

Federic.

5196. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 16 novembre 1751.

Les nouvelles que nous avons de la plus fraîche date de Hollande, ne s'accordent pas tout-à-fait avec ce que vous présumez des suites de la mort du prince d'Orange. L'on dit que tout plie aveuglément pour la Princesse douairière, et, quoiqu'il y ait des gens qui regrettent les fers qu'on s'est forgés soi-même, cependant presque tout le monde est entraîné par le torrent. La Régente a nommé elle-même son conseil privé, qui est composé des personnes que ci-devant; les députations des provinces se succèdent l'une après l'autre pour la reconnaître de Gouvernante; les deux Bentinck ont le plus d'autorité, et le lord Holdernesse fait des merveilles pour les maintenir; il inspire à la Princesse qu'eu égard à l'âge mineur de ses enfants, elle songe dès à présent

[1] Am 15. November setzt Eichel den Grafen Podewils in Kenntniss, der König finde für gut, „dass Ew. Excellenz dem Lord Tyrconnell das Postscriptum der heute hier eingelaufenen Relation vom 5. dieses des Herrn von Rohd selbst weisen und vorlesen, um denselben dadurch von der aufrichtigen Gedenkensart Sr. Königl. Majestät in dieser Angelegenheit noch mehr zu confirmiren, wie denn derselbe auch daraus vernehmen würde, dass der von Rohd es an vertraulicher Communication mit dem Marquis d'Havrincourt nicht fehlen liesse." — [2] Nr. 5193.

d'établir une régence affidée pour l'administration de la tutelle, en cas qu'elle décédât pendant leur minorité, pour assurer d'autant plus la succession héréditaire et pour perpétuer son autorité. A l'occasion de tout ceci, je conclus que nous avons bien fait d'abandonner la négociation touchant la vente des domaines en Hollande; la mort du Stathouder aurait tout rompu, et je ne m'imagine pas que sous une minorité et sous une tutelle l'on voudra rentrer en matière.

Nach dem Concept. Federic.

5197. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 16 novembre 1751.

J'ai reçu votre dépêche du 2 de ce mois. Si les nouvelles de Hollande que j'ai eues accusent juste, les ministres anglais auront calmé à présent leurs inquiétudes sur les suites qu'ils ont craintes de la mort du Stathouder; l'on me marque que tout succède au gré de la Princesse douairière, que les députés des provinces arrivent en foule pour la reconnaître en qualité de Gouvernante, et que tout se passe tranquillement, et, quoiqu'on s'aperçoive qu'il y ait beaucoup de mécontentement intérieur et que bien des gens regrettent les fers qu'on s'est forgés soi-même, en rendant le stathoudérat héréditaire, que cependant presque tout le monde se laisse entraîner par le courant. La Douairière vient de choisir et de nommer elle-même son conseil privé, qui est composé des mêmes personnes que ci-devant; elle doit avoir déclaré qu'elle suivrait en tout le système de feu Prince son mari, les deux Bentinck ont le plus d'autorité, et milord Holdernesse fait tout pour les maintenir, comme ceux à qui le roi d'Angleterre a le plus de confiance. L'on veut qu'il y ait un mariage proposé entre la jeune princesse Caroline et le prince héréditaire de Wolfenbüttel et que milord Holdernesse doive être chargé d'insinuer à la Douairière qu'à l'exemple du Roi son père, et eu égard à l'âge mineur de ses enfants, elle doive songer d'abord [à] une régence affidée pour l'administration de la tutelle, en cas qu'elle vînt à mourir pendant leur minorité, pour assurer la succession et perpétuer à jamais l'autorité de Stathouder. Qu'au surplus milord Holdernesse se donnait tous les mouvements pour obtenir l'accession de la République au traité de Pétersbourg, et qu'il y avait des gens qui soutenaient que sa négociation sur cet article était assez avancée.

Je vous communique tout ceci, afin de vous mettre sur la voie de vous en orienter et de vous informer si ce qu'on a reçu de nouvelles en Angleterre, est conforme à celles-ci.

Au reste, vous continuerez d'appliquer votre attention pour pénétrer avec autant d'exactitude qu'il sera possible ce que l'on voudra traiter de matières pendant le séjour futur du roi d'Angleterre à Hanovre.

Nach dem Concept. Federic.

5198. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils überreicht, Berlin 15. November, das an ihn gerichtete Schreiben des churpfälzischen Gesandten in München von Schroff vom 4. November: „. . . Je dois marquer à Votre Excellence que j'ai tiré de bonne part l'avis qu'outre les conditions connues qui composent le traité entre la cour de Saxe et celle d'Angleterre, il s'y trouve un engagement tout particulier que les Puissances maritimes doivent assister de toutes leurs forces, en toute sorte et espèce de démêlés que la cour de Saxe pourrait avoir à l'avenir avec la cour de Prusse. Ce qui me rend la chose plus croyable, est que celui qui m'a confié cet avis, a ajouté que la cour de Saxe, en faisant cette demande, avait été persuadée qu'on rencontrera des difficultés de l'autre côté de s'engager si généralement et qu'on avait cru de gagner par là du temps pour attendre des offertes plus considérables de la France, mais que l'Angleterre, ayant accepté cette demande, avait exigé le réciproque; ce qu'on avait accordé."

Potsdam, 16. November 1751.

Ich weiss, dass die [Avis] von dem von Schroff wegen der Sachsen alle wahr sein und dass sie den Antrag davon gethan, auch sogar die sächsischen Steuerscheinesachen mit darunter meliren wollen. Beide Conditiones aber seind ihnen sowohl zu Wien als zu London rund abgeschlagen worden, welches dann auch wegen einer andern Condition, dass nämlich ihnen die Succession in Polen auf die Churprinzen garantiret werden sollen, gleichmässig geschehen ist.[1] Welches Ich ihm jedoch nur zu seiner alleinigen Direction confiire.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

5199. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Michell berichtet, London 5. November: „Je notifiai avant-hier au duc de Newcastle l'établissement de la compagnie d'Emden, de la façon que cela m'avait été prescrit.[2] Le secrétaire d'État reçut cette notification avec politesse, sans entrer cependant dans aucun détail avec moi et s'étant simplement contenté de me répondre qu'il aurait soin d'en rendre compte au Roi son maître. Dans l'incertitude d'une réponse favorable et dans l'espèce de demande d'un consentement de la part de cette cour qu'aurait sembler indiquer une notification par écrit,[3] j'ai cru qu'il convenait de ne la faire que verbale."

Häseler berichtet, Kopenhagen 9. November: „On regarde ici la mort du Prince-Stathouder[4] comme le présage de la désunion qui va éclater dans la République, et l'on appréhende fort que la nouvelle

Potsdam, 17. November 1751.

Ew. Excellenz habe hierdurch schuldigst vermelden sollen, wie des Königs Majestät dem Herrn Michell zu London auf das Postscriptum dessen heut eingekommener Relation vom 5. dieses zu antworten befohlen haben, wie er recht wohl gethan, an den Duc de Newcastle nichts schriftliches wegen der Embdenschen Compagnie zu geben, sondern die Insinuationes deshalb nur mündlich gethan zu haben.

So haben des Königs Majestät zugleich auf des Herrn von Häseler Bericht vom 9. dieses zur Resolution

[1] Vergl. S. 512. — [2] Vergl. S. 474. — [3] Vergl. S. 265. — [4] Vergl. S. 500.

régence ne s'y maintienne pas et que les Hollandais ne prennent ce temps pour recouvrer toute leur liberté. Dans ces conjonctures, soit qu'on considère encore combien il est incertain si le comte de Bentinck[1] conservera son ancien crédit dans la République, ou que l'on n'envisage que l'influence que cet évènement peut avoir sur le système général de l'Europe, on commence à changer de langage par rapport à l'affaire de Knyphausen . . . Cela donne quelque espérance à l'abbé Lemaire qu'il travaillera avec plus de fruit à l'accommodement à faire."

ertheilet, wie Sie glaubeten, dass wenn der dänische Hof jetzo in den gemeldeten Sentiments wäre, es gut sein dörfte, dass der Abbé Lemaire von solcher Gelegenheit und Disposition profitirete, um die Sache wegen der Gräfin Bentinck bald zu Stande zu bringen, weil die Sachen sonst in Holland einen bessern Pli nehmen dörften, als solches der dänische Hof jetzo vermeinet.

Uebrigens habe Ew. Excellenz noch gehorsamst melden wollen, dass die Pièce,[2] welche der Herr von Klinggräffen in seiner heutigen ordinairen Relation accusiret, noch zurück und an des Königs Majestät noch nicht gekommen ist.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

5200. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A ERLANGEN.

[Potsdam], 17 novembre 1751.

Ma très chère Sœur. Je suis obligé de vous envoyer encore un chasseur pour remettre au Margrave un paquet du comte Podewils.[3] J'ai reçu deux de vos lettres à la fois et quant à l'une qui regarde le major Bonin, le Margrave est entièrement maître de le prendre, mais je vous avertis d'avance qu'il ne peut se comporter avec personne et je crains que le Margrave n'en soit pas content.

Vous n'avez aucun lieu de vous presser à lever ce régiment; dans l'état présent de l'Europe je vous donne sûrement deux ans d'attente, et je crois que le Margrave pourrait très bien en ce temps embourser des paies mortes. Je crois que le margrave d'Ansbach ne sera pas resté longtemps chez vous; il n'est pas fait pour goûter les douceurs de la société; la passion de la chasse et la vie crapuleuse qu'il mène depuis si longtemps, le déplacent quand il se trouve chez des personnes raisonnables.

J'attends ma sœur,[4] le Duc et leur fille aînée le 4 du mois prochain. Il y a sept ans que la Reine n'a pas revu ma sœur, ce sera un grand plaisir de la revoir. Elle tient un petit bureau de bel esprit à Brunswick, dont votre médecin[5] est le directeur et l'oracle; il y a de quoi pouffer de rire quand elle parle de ces matières; sa vivacité naturelle ne lui a pas laissé le temps de rien approfondir, elle passe continuellement d'un sujet à l'autre et dépêche vingt décisions à moins d'une minute.

1 Vergl. S. 527. 528. — 2 Vergl. S. 550 Anm. 2. — 3 Vergl. S. 430. — 4 Die Herzogin von Braunschweig; vergl. S. 473. — 5 Superville.

Si ma sœur d'Ansbach se trouve encore à Erlangen, faites-lui, je vous prie, mes plus tendres compliments et daignez me croire avec la plus parfaite tendresse, ma très chère sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

5201. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 20 novembre 1751.

Vous avez très bien fait de donner copie au marquis de Hautefort du mémoire instructif touchant la négociation du sieur de Dewitz; quand même il n'y ferait guère attention, il est toujours bon qu'il soit informé de tout. Pour ce qui regarde la négotiation même, j'ai de la peine à me persuader que le sieur Dewitz y réussira, et je prends pour de l'eau bénite de la cour l'espérance qu'on lui donne sur le succès de sa négociation; nous verrons plus clair quand on lui aura donné les préliminaires du traité.

Le roi de Pologne se trouve dans un état de santé parfait,[1] et ses ministres ont fait, il y a huit jours,[2] à Hubertusbourg l'échange des ratifications du traité de subsides fait avec les Puissances maritimes.

C'est un bruit des plus ridicules que celui qui a couru à Vienne, que celui de la marche d'un corps de mes troupes pour s'approcher vers Danzig.

La pièce que vous accusez dans le post-scriptum de votre dépêche du 12, ne m'est point arrivée encore, peut-être que je l'aurai par l'ordinaire qui nous arrivera demain de Neisse.[3]

Si l'on a encore envie d'acheter mes domaines en Hollande, il faut bien qu'on me fasse une offre plus acceptable que celle qu'on m'avait faite;[4] sans cela je n'entrerai en rien. Quand ils croient être de leur intérêt de faire l'acquisition de ces domaines, il faut qu'ils me les paient d'un prix juste et raisonnable; ce n'est point le défaut en argent qui me presse de les vendre, c'est plutôt par un motif de complaisance. Enfin, quelque envie que je pourrais avoir de vendre ces domaines, je ne veux jamais le faire avec perte et dommage considérable et au dessous de ce qu'ils valent.

Vous ferez un compliment bien affectueux de ma part à M. le prince de Dietrichstein, grand-maréchal, de l'attention qu'il a bien voulu me marquer en m'envoyant des arbres et des branches de *Türkisch-Eschen*. Je vous marque cependant que jusqu'à ce moment-ci la caisse qui doit me les porter, n'est pas encore arrivée.

Nach dem Concept.

Federic.

---

1. Nach Klinggräffen's Bericht vom 10. November hatte sich in Wien das Gerücht von dem Tode des Königs von Polen verbreitet. — 2 12. November. Vergl. S. 535 Anm. 2. — 3 Vergl. S. 530. 550 Anm. 2. — 4 Vergl. S. 472.

5202. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 20 novembre 1751.

C'est une chose également étonnante et incompréhensible que la facilité avec laquelle les États-Généraux se laissent entraîner, en conséquence de votre rapport du 12 de ce mois, pour passer aveuglément par tout ce que la cour de Londres leur prescrit; ce que je voudrais bien savoir de vous, c'est si les provinces et les villes respectives les y [ont] autorisés ou s'ils courent le hasard d'en être désavoués, et ma grande curiosité est de savoir de quelle manière la ville d'Amsterdam regarde toutes ces démarches. Au reste, je viens d'apprendre par un bon canal[1] que l'échange des ratifications du traité de subsides fait entre la Saxe et l'Angleterre s'est fait le 12 de ce mois entre les ministres saxons d'une part et ceux de l'Angleterre et de la République de l'autre part.

Federic.

Nach dem Concept.

5203. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Lord Marschall berichtet, Fontainebleau 4. November, dass ihm der schwedische Gesandte unter der Bedingung vollster Verschwiegenheit, auch in Ansehung des Grafen Tyrconnell, eröffnet habe: „Qu'il venait de voir quelqu'un dont les sentiments sur les affaires de ce pays sont d'un grand poids. Que cette personne était instruite de la démarche que j'avais faite par ordre de Votre Majesté[2] auprès du ministère français par rapport à l'élection d'un roi des Romains, ce que le baron de Scheffer ne pouvait savoir que par lui, ni lui que par les ministres de France. Ladite personne pense que toute la conduite de la France dans cette importante affaire dépendrait de la manière dont Votre Majesté S'expliquerait en conséquence de la réponse qui m'a été donnée par M. de Saint-Contest.[3] Qu'il était donc à souhaiter que Votre Majesté voulût Se déterminer sur le parti le plus ferme et le plus vigoureux, en assurant qu'Elle était résolue de persister dans Son opposition à l'élection et de plutôt tout hasarder que la permettre sans le consentement et la convenance de tous les Électeurs, et que, si Votre Majesté prenait ce parti, il en résulterait que la France, de peur d'être entraînée dans une

Potsdam, 20 novembre 1751.

Milord. Les dépêches que vous m'avez faites du 4 et du 7 de ce mois, me sont heureusement parvenues à la fois. Je suis charmé d'apprendre que vous avez tout sujet de vous louer des égards que les ministres de France vous marquent, et de la façon confidente dont ils en usent envers vous; aussi suis-je parfaitement assuré que de votre part il ne sera rien omis de ce qu'il faudra pour cultiver et cimenter cette confiance et amitié entre vous et ce ministère.

J'applaudis parfaitement à toutes les réponses sages et aux réflexions judicieuses que vous avez faites à M. le baron de Scheffer, quand il vous a entretenu sur les confidences que quelqu'un d'importance lui a faites relativement à l'affaire d'élection d'un roi des Romains. Vous pouvez assurer

[1] Vergl. S. 535 Anm. 2. — [2] Vergl. S. 480. — [3] Vergl. S. 515.

guerre qu'elle ne désire point, ferait tous les efforts et employerait tout l'argent qu'il faudrait pour gagner les électeurs de Bavière et de Trèves, ce que la même personne croit aisé, en y mettant les alliés de la France, qui, ayant par là la pluralité dans le Collège Électoral, serait maîtresse du temps de l'élection et des conditions auxquelles le roi des Romains serait élu, ce que la même personne regarde comme l'objet le plus important que Votre Majesté puisse avoir en vue, puisque, y ayant peu de probabilité de faire sortir la dignité impériale de la maison d'Autriche, il ne reste qu'à limiter l'autorité de l'Empereur contre les abus d'une pareille hérédité.

J'ai répondu au baron de Scheffer que j'informerais Votre Majesté de ce qu'il me disait, mais que je craignais fort que les desseins de cette personne ne pussent être d'engager Votre Majesté dans une démarche d'où Elle ne pourrait pas sortir avec dignité, sans entrer d'abord dans une guerre, si on manquait à gagner les deux électeurs, guerre que je ne croyais pas que la France fût en état d'entreprendre et de soutenir vigoureusement, par le mauvais état de ses finances et le mécontentement général qui paraît dans la nation.

Le baron de Scheffer me répondit là-dessus que la personne en question était si bien intentionnée pour le succès des affaires en général qu'elle ne voudrait tendre un piège à Votre Majesté . . . Le baron de Scheffer a encore appris par la même personne que le ministre de France auprès de l'électeur de Cologne a ordre de sa cour de proposer à l'Électeur les conditions auxquelles on pourrait consentir au choix d'un roi des Romains; il doit offrir à l'Électeur ces propositions comme de lui-même et lui insinuer d'en faire ouverture à Votre Majesté. Le baron de Scheffer assure les avoir vues.

Je lui ai fait remarquer que ce détour de finesse envers un allié tel que Votre Majesté était encore un motif à me rendre suspect l'avis que la personne en question venait de lui communiquer . . . Je vois que le baron de Scheffer est d'opinion que la guerre est inévitable dans trois ou quatre ans et qu'alors les ennemis de Votre Majesté et de la France seront mieux préparés. Je ne l'ai point audit ministre combien je lui savais tout le gré imaginable de ce qu'il s'en était expliqué si cordialement envers vous, et qu'il saurait fermement compter que je lui en garderais un secret inviolable envers qui que ce puisse être. Il y a une chose que j'aurais souhaitée encore, c'est qu'il vous eût nommé la personne qui lui avait fait ces ouvertures, afin qu'on eût été à même de juger du but qu'elle avait eu en tout ceci. Pour ce qui regarde l'affaire même, il faut bien que je vous dise que, si parfois les ministres de France marquent de la vivacité dans une affaire et qu'ils paraissent se déterminer à des résolutions vigoureuses, le plus souvent ils s'y ralentissent bientôt. Que d'ailleurs, selon moi, il ne paraît pas qu'il y aura de grands et importants avantages à tirer de l'Impératrice-Reine au sujet de l'affaire de l'élection, vu que cette Princesse n'est du tout intentionnée de donner la moindre chose du sien à cet égard, mais qu'elle en rejette tout le fardeau et tout ce qui y est d'onéreux sur le roi d'Angleterre, en déclarant que, comme c'était lui qui avait proposé et commencé l'affaire, ce serait aussi à lui de s'en démêler et de la finir à ses frais. Au surplus, dans les conjonctures présentes où se trouvent les grandes affaires de l'Europe, je suis du sentiment que ce serait une mauvaise politique que de commencer une guerre pour en éviter une; qu'il était très connu aux ministres de France la manière dont j'avais pensé sur l'affaire de l'élection, dès qu'elle avait été mise en mouvement, et la

contredit sur la probabilité qu'il en serait ainsi, mais je lui ai cependant fait sentir qu'un changement dans le ministère de Russie ou la mort du roi d'Angleterre pourraient y causer des obstacles insurmontables et déranger leurs projets. Je lui ai fait remarquer en outre qu'il me paraissait bien extraordinaire et presque incroyable que la France, sachant qu'elle a à gagner les électeurs de Bavière et de Trèves, l'aurait négligé jusqu'à présent et qu'elle aurait besoin d'y être poussée par Votre Majesté. Il m'a répondu que la France appréhendait que Votre Majesté ne devienne par là l'arbitre absolu de cette affaire en Allemagne."

France doit être persuadée que je serais jamais incapable de la trahir par ma voix électorale, si elle savait gagner les voix de Bavière et de Trèves, pour avoir la majorité des voix des Électeurs, afin d'en disposer selon sa convenance. Mais dans la situation où sont actuellement les affaires, il me paraissait cependant que la gloire de la France, son honneur et le mien demandaient que nous tinssions ferme à ce que l'Électeur palatin eût, avant toute chose, et avant que nous condescendions à rien, une juste satisfaction sur les prétentions qu'il a à la charge de la maison d'Autriche, ce qui me paraît d'autant plus raisonnable parceque les cours de Londres et de Vienne ont fait des convenances à toutes les cours électorales qui se sont attachées à ce sujet, et qu'il faudrait pour autant de raison que le seul Électeur qui s'est tenu invariablement attaché à nous, eût aussi de la satisfaction sur ses justes prétentions.

Voilà ma façon de penser sur cette affaire et les arguments dont vous pourrez vous servir auprès les ministres de France, tant pour les faire connaître à eux, que pour les prier de me communiquer leurs sentiments, s'ils en ont qui sont différents, pour que je sache m'expliquer avec eux, et pour les convaincre que je ne veux jamais les engager dans des choses qui sauraient conduire à quelque guerre, à moins que le cas ne la demandât absolument.

Au reste, il y a encore une petite commission dont je voudrais bien vous charger; c'est qu'on m'a parlé fort avantageusement d'un certain abbé à Paris, nommé de Gua, de l'Académie Française, sur le grand savoir et expérience qu'il doit avoir pour faire nettoyer et rendre navigables les rivières. Comme je souhaiterais bien de me servir pour quelque temps de cet abbé à cet usage, vous lui parlerez, afin de le sonder s'il voulait bien résoudre à venir ici, pour que je l'en sache consulter; que je lui tiendrai compte des frais de son voyage et que d'ailleurs, si son invention réussissait ici, je lui donnerais une pension honnête sur des bénéfices ecclésiastiques qui sont à ma collation. Vous observerez que c'est un certain nommé Mitra à Paris qui est en intimité avec le susdit abbé et qui est très connu du valet de chambre que feu baron Le Chambrier a eu en son service, et que c'est celui-ci qui vous pourra amener ledit Mitra pour vous dire des nouvelles de l'abbé de Gua, et qui le saura introduire auprès de vous. J'attendrai à son temps le rapport que vous me ferez immédiatement sur ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

5204. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 20 novembre 1751.

J'ai reçu vos dépêches du 13 et du 16 de ce mois. Me souvenant que vous m'avez marqué il y a quelques mois déjà que bien du monde dans le cercle de Freiberg ou du Voigtland, hors d'état de payer davantage les impôts dont il était surchargé, commençait à se retirer dans les pays voisins et qu'il y avait entre autres des fabricants qui allaient s'établir à Gera, je voudrais bien savoir si cela a continué du depuis et si l'on commence à s'apercevoir que le nombre des fabricants et des manufacturiers se diminue dans le pays; car c'est un article qui m'importe et sur lequel vous devez prêter attention que d'être exactement instruit si les fabriques et manufactures, malgré les impôts dont on surcharge les ouvriers, se soutiennent tout comme auparavant, ou si on les voit diminuer notablement. Le nouveau bail qu'on vient de contracter sur un monopole du tabac planté dans le pays, sera encore un sujet pour mécontenter les ouvriers et gens pareils. Mandez-moi si la vive contestation que le comte Hennicke a eue avec le premier ministre à cette occasion, a eu des suites, ou s'ils se sont raccommodés.

Au surplus, je sais de bon lieu que l'échange des ratifications du traité de subsides entre les cours de Londres et de Dresde s'est fait[1] et que la Hollande a envoyé aussi sa ratification dudit traité.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

5205. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Ammon berichtet, Fontainebleau 11. November: „Pour gagner du temps et accélérer la fin de ma commission, je me suis rendu depuis quelques jours à Fontainebleau, comptant d'y trouver le sieur de Trudaine; mais ce ministre est encore à sa terre à Montigny . . . On m'assure qu'il sera dans le courant de la semaine prochaine à Paris."

Potsdam, 21. November 1751.

Noch soll auf Sr. Königl. Majestät allergnädigsten Befehl an Ew. Excellenz wegen des beikommenden heute eingelaufenen Berichtes von dem Kammerherrn von Ammon melden, wie Ew. Excellenz doch mit Mylord Tyrconnell sprechen und demselben Sr. Königl. Majestät Befremden bezeigen möchten, dass dem Trudaine so sehr nachgesehen würde, nach eigenem Gefallen so lange herumzureisen, nachdem ihm doch committiret worden, mit gedachtem von Ammon sich über den Commercetractat zu arrangiren, und dass letzterer dadurch seine Zeit vergeblich verlieren und an seiner Retour gehindert werden müsste.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] 1. November. Vergl. S. 522. — [2] Die holländische Ratification wurde am 12. November ausgewechselt. Brühl an Funcke in Petersburg, Hubertsburg 14. November. Vergl. S. 531. 532.

5206. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 20. November, dass ihm der sächsische Gesandte von Bülow, nicht auf Befehl seines Hofes, sondern vertraulich, ein Schreiben des Grafen Brühl gezeigt habe, wonach der Subsidienvertrag zwischen Sachsen und den Seemächten folgende sechs Artikel enthalte: Enges Einvernehmen zwischen den abschliessenden Theilen; Subsidienzahlung von 48,000 Pfund Sterling an Sachsen; Verpflichtung Sachsen's zur Stellung von 6000 Mann im Falle eines Angriffs auf die Seemächte; Einvernehmen der Churfürsten von Sachsen und Hannover in den Reichsangelegenheiten; Garantie des sächsischen Besitzstandes durch die Seemächte; vierjährige Dauer des Vertrages. „Le comte de Brühl assure le baron de Bülow dans sa lettre qu'il n'y a absolument point d'autres articles . . . Si le comte de Brühl a accusé juste, cela a tout l'air d'un traité ostensible, fait exprès pour être communiqué par la Saxe à la France et mis devant le Parlement, où rien ne reste caché, tandis que, selon toutes les apparences, les parties contractantes auront passé en même temps une convention secrète entre elles où l'on aura stipulé tout ce dont on voudra dérober la connaissance à d'autres cours."

Potsdam, 21. November 1751.

Er hat vollkommen Recht, der Patron Bülow hat nicht alles gesagt, und wir wissen es besser.[1] Inzwischen soll er nur thun, als ob uns alles indifferent wäre.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

5207. AN DIE ETATSMINISTER GRAF PODEWILS UND GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 22. November 1751.

Meine liebe Geheime Etatsminister Graf von Podewils und Graf von Finckenstein. Euch ist bereits zur Gnüge bekannt, wie dass Ich dem englischen Hof zu wiederholten Malen declariren lassen, dass, woferne man in Engelland Meinen Unterthanen und Kaufleuten, welche durch die in letzterem Kriege von den Engelländern höchst unrechtsam vorgenommene Déprédations in considerable Schäden und Verlust gesetzet worden, keine Justiz administriren und selbige deshalb völlig indemnisiren werde, Ich Mich genöthiget sehen würde, gedachte Meine Unterthanen und Kaufleute Selbst ausser Schaden zu setzen, ihnen ihren gehabten Verlust bezahlen zu lassen und den Betrag davon hiernächst

[1] Vergl. S. 529.

von denen englischen auf Schlesien hypothecirt gewesenen Schulden defalquiren zu lassen. Da Ich nun im nächstkommenden Monat December wiederum zu London einen Termin in Abschlag gedachter Schulden bezahlen lasse, so dass von der ganzen Post dieser englischen Schulden, und zwar sowohl an Capital als Interessen, nichts weiter als die Summa von 270,000 Reichsthalern vor das künftige Jahr zu bezahlen bleibet, so will Ich, dass Ihr Meinen zu London befindlichen Legationssecrétaire Michell dahin instruiren sollet, dass derselbe um die Zeit, dass im künftigen Monat December die Auszahlung der Gelder von oberwähntem Termin geschiehet, bei dem englischen Ministerio darauf nochmalige Instances wegen der völligen Indemnisation gedachter Kaufleute thun, zugleich aber auch declariren soll, dass, weil alle Meine Repräsentationes, so Ich dieserhalb thun lassen, vergeblich zu sein schienen und erwähnten Meinen Kaufleuten die ihnen nach allen Natur- und Völkerrechten zustehende völlige Indemnisation nicht geschehe, Ich also nicht weiter Anstand nehmen könnte, solche Selbst zu indemnisiren und, wie obgedacht, ihnen die desfalls betragende Gelder baar auszahlen, dagegen den Betrag hiervon bei Bezahlung des letzteren Termins der englischen Schulden decourtiren zu lassen. Zu dem Ende Ich zugleich resolviren müsste, in Meinem Lande eine besondere Justizcommission zu etabliren, vor welcher mehrerwähnte Kaufleute ihre Verluste und Schädenliquidationes erweisen und gehörig justificiren sollten, damit alsdann nur angeführte Commission darüber rechtlich sprechen und ein Liquidum constituiren könnte, in Conformität dessen Ich vorerwähntermaassen solchen Kaufleuten die Vergütung thun lassen würde.

Ihr habet also das nöthige hiernach bestens zu besorgen und gedachten p. Michell dieserhalb umständlich und gründlich zu instruiren; wobei derselbe zugleich mit anzuführen hat, wie es Mir leid thäte, dass Ich zu dieser Resolution schreiten und, da Meinen Unterthanen dorten die Justiz versaget werden wollte, ihnen solche hier administriren lassen müsste, und dass, wann Ich zu dem Ende vorgedachte besondere Justizcommission etablirte, Ich nichts anderes thäte, als was man von Seiten Engellands gethan, da man Meine Unterthanen vor die dortige Justizcollegia ziehen und über deren Forderung sprechen lassen wollen. Wann die Gesetze in Engelland dergleichen erfoderten, so erfoderten die in Meinen Landen wiederum, dass Ich dergleichen Justizcollegium setzete, welches die Praetensiones Meiner Kaufleute examinirte und darüber spräche, bei welchem Spruch Ich es auch alsdann bewenden lassen müsste, mithin überall hierunter nichts weiter thäte, als was ein im Natur- und Völkerrechte gegründetes Jus Retorsionis mit sich brächte.

Ich will auch, dass Ihr Mir fordersamst einen Plan von einer dergleichen zu etablirenden Justizcommission entwerfen und selbigen zu Meiner Approbation einsenden sollet. Uebrigens will Ich, dass Ihr zugleich Meinen Minister zu Paris, Mylord Maréchal, umständlich von

dem ganzen Verlauf dieser Sache, so wie solcher von Anfang her entstanden, und was von Zeit zu Zeit weiter darin vorgegangen, auch was vor eine Resolution Ich endlich desfalls fassen müssen, mit Anführung aller Ursachen instruiren sollet, damit derselbe das französische Ministerium davon wohl informiren und völlig au Fait setzen könne, aufdass, wann hiernächst englischerseits bei dem französischen Ministerio desfalls etwas angebracht werden wollte, letzteres im Stande sei, darauf antworten zu können. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Nach der Ausfertigung.

Friderich.

5208. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 9. November: „Là où il n'y a point de plan de formé, il n'y a point de découvertes à faire; c'est ainsi que les choses sont ici; cependant s'il était au pouvoir de Sa Majesté Britannique de suivre ses idées sans le consentement de son ministère, Votre Majesté peut être persuadée qu'on pousserait dès à présent l'affaire de l'élection d'un roi des Romains avec vivacité, sans attendre même le voyage d'Hanovre; de plus, s'il ne tenait qu'au duc de Newcastle, il donnerait tête baissée dans les idées de son maître; mais comme le sieur Pelham, qui tient les cordes de la bourse et qui gouverne son frère aussi despotiquement que le Parlement, craint que, poursuivant cette élection par voie de majorité, il n'en résulte une guerre, il empêche qu'on n'y songe sérieusement et se contente de la laisser tenir en haleine, pour faire plaisir au Roi."

Potsdam, 23 novembre 1751.

J'ai bien reçu votre rapport du 9 de ce mois. S'il n'y a point de plan formé de la cour de Londres, à ce que vous dites, dans les affaires politiques, cela vous doit faire redoubler d'attention sur tout ce qui s'y fait, pour ne pas être surpris par quelque résolution que la susdite cour saurait prendre à l'imprévu. Il est bien à souhaiter que le sieur Pelham continue dans son système touchant l'élection d'un roi des Romains; mais ce que je crains sur cela, est que, quand le roi d'Angleterre se trouvera à Hanovre, il ne mène le duc de Newcastle bien au delà de ce que les ministres anglais voudront qu'il allât, et que, l'affaire une fois faite, ceux-ci seront bien obligés d'y applaudir, bon gré mal gré qu'ils en aient.

Federic.

Nach dem Concept.

5209. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 23 novembre 1751.

Selon ce que vous me marquez par votre dépêche immédiate du 11 du courant, je dois présumer que les ministres de France ne seront point fâchés de ce que je leur ai fait répondre par vous relativement

à l'affaire de l'élection;[1] cependant je suis toujours du sentiment qu'il convient absolument à la gloire de la France et à nos intérêts communs que l'Électeur palatin ait de la satisfaction sur ses prétentions à la charge de la cour de Vienne, ne fût-ce que pour quelque peu d'articles seulement. Si la France savait s'attacher les électeurs de Bavière et de Trèves, ce serait un grand coup de partie, puisqu'avec les voix de ces deux Électeurs et avec celle de Cologne, du Palatin et la mienne, [cela] formerait la majorité dans le Collège Électoral, de façon que l'autre parti n'oserait pas même entreprendre de faire convoquer les Électeurs. Mais je présume que c'est une affaire plutôt à désirer qu'à effectuer.

Au surplus, je crois que vous serez déjà informé que l'électeur de Cologne a résolu de faire, encore l'hiver qui vient, un voyage à Munich, ce qui donnera lieu apparemment à bien des menées de la part des ministres autrichiens et anglais.

Outre ce que je vous ai fait déjà marquer par le rescrit du département des affaires étrangères des articles du traité de subsides ostensible, conclu entre la Saxe et l'Angleterre,[2] je veux bien vous dire que je sais par un très bon canal[3] qu'il y a une convention séparée et secrète faite encore entre les parties contractantes au moyen de laquelle la Saxe s'oblige de vouloir donner sa voix électorale purement et simplement en faveur de l'archiduc Joseph pour l'élection d'un roi des Romains et que d'ailleurs la Saxe voudra laisser à la disposition souveraine de l'Angleterre les 6,000 hommes stipulés dans le traité, pour s'en servir toutefois et partout où celle-ci le voudra.

Je veux bien vous avertir que je suis informé de bon endroit[4] que la Saxe a fait proposer par son ministre à la cour de Pétersbourg que, pourvu qu'elle accédât au traité fait entre les deux cours impériales l'année 1746, elle se stipulerait les trois conditions suivantes, savoir que les deux cours garantiraient la succession à la couronne de Pologne dans la maison électorale de Saxe, qu'en second lieu il se ferait un mariage réciproque du prince Xavier avec l'aînée des archiduchesses et réciproquement; pour troisième, que les deux cours impériales assisteraient de leurs forces la Saxe, si le cas arrivait que je la voulusse obliger à satisfaire à mes sujets créanciers de la *Steuer* saxonne; que ce serait pris alors pour un cas d'alliance, et que surtout la cour de Vienne ferait marcher alors contre moi 40,000 hommes par la Bohême; que cependant les ministres de Russie, tout comme celui de l'Impératrice-Reine, avaient refusé tout net ces conditions, et que surtout le dernier n'en avait voulu entendre parler du tout.

Je vous dis tout ceci, afin que vous en fassiez part dans la plus grande confidence aux ministres de France, après avoir tiré d'eux une

[1] Vergl. S. 515. — [2] Vergl. S. 536. — [3] Mittheilung des österreichischen Legationssecretärs M. von Weingarten, Berlin 21. November. — [4] Berichte Pretlack's an Ulfeld in Wien, Petersburg 2. und 9. October (vergl. S. 512) und 6. November.

promesse solennelle de vouloir m'en garder le secret le plus absolu. Quant à vous, vous garderez bien de me marquer quelque chose là-dessus que dans vos dépêches que vous m'adresserez immédiatement.

Nach dem Concept. Federic.

5210. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 23 novembre 1751.

Je n'ai pu apprendre qu'avec satisfaction la manière dont vous vous êtes expliqué envers la Reine, ma sœur, en conséquence de la dépêche que vous m'avez faite immédiatement en date du 9 de ce mois.

Bien que le ministère de France n'avoue pas que le Danemark lui eût fait la déclaration en termes exprès telle qu'on me l'a marquée et que je vous l'ai mandée,[1] néanmoins ce ministère est convenu envers mon ministre que la cour danoise avait toujours dit que, si la Suède voulait entreprendre quelque changement dans la forme de son gouvernement, elle ne se croyait point obligée de tenir ses engagements qu'elle avait contractés avec elle; qu'elle ne se mêlerait pas, à la vérité, des affaires intérieures de la Suède, mais que, si les Suédois requerraient son appui pour résister au despotisme, elle se croyait en liberté de le leur accorder; qu'il y avait au reste deux ans que le Danemark avait fait cette déclaration et qu'il l'avait renouvelée du depuis en différentes occasions.

Voilà ce que les ministres de France m'ont avoué et ce que je voudrais bien que vous lisiez, après l'avoir déchiffré, à la Reine, ma sœur, en termes entiers, ou qu'au moins vous lui communiquiez dans son vrai sens.

Nach dem Concept. Federic.

5211. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 23 novembre 1751.

Votre dépêche du 13 de ce mois m'a été bien rendue, sur laquelle je vous dirai que, quand on vous parlera encore sur le commerce de la compagnie établie à Emden, vous répondrez que les négociants de Danemark n'avaient nul lieu de s'en inquiéter, vu que c'était peu de chose en comparaison de celui qui était déjà établi en Danemark, auquel il n'avait d'ailleurs nul rapport, en sorte qu'il n'y avait que les négociants de Hollande qui peut-être perdraient tant soit peu par le commerce d'Emden.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 494.

5212. AN DEN GROSSKANZLER FREIHERRN VON COCCEJI IN BERLIN.

Potsdam, 24. November 1751.

Mein lieber Grosskanzler und Geheimer Etatsminister Freiherr von Cocceji. Das Ministerium vom Departement derer Auswärtigen Affairen wird Euch mit mehrerem eröffnen, aus was Ursachen und welchergestalt Ich intentioniret bin, eine besondere Commission zu Berlin zu etabliren, welche die Foderungen, so Meine zur See negotiirende Unterthanen in dem letzteren Kriege zwischen Frankreich und der Kron Engelland durch die injuste Déprédations der englischen Armateurs gelitten haben, examiniren und darüber ein ordentliches Liquidum gegen die Engelländer feststellen soll, nachdem gedachte Meine Unterthanen dieserwegen in Engelland, ohnerachtet alles dessen, was Ich desfalls vielfältig repräsentiren lassen, keine Justice erhalten können, auf dass Ich alsdann dieselbe Jure Retorsionis aus denenjenigen Geldern, so Ich annoch an einige englische Unterthanen wegen des Capitals, so der wienersche Hof ehemals in Engelland negotiiret und auf Schlesien hypotheciret hat, Ich aber besage des breslauer Friedenstractats zu bezahlen übernommen, indemnisiren könne.

Damit nun alle behörige Rechtsformalitäten, so wie es das Natur- und Völkerrecht mit sich bringet, bei gedachter zu etablirender Commission beobachtet werden, so ist Meine Intention, dass Ihr nebst dem Etatsminister von Bismarck Euch mit denen Ministres vom Departement derer Auswärtigen Affairen zusammenthun, alles in gehörige Erwägung ziehen und sodann einen Plan, welchergestalt gedachte Commission légalement zu etabliren, über den Modum procedendi bei solcher zu Meiner Approbation formiren [sollet]. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

5213. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein legen, Berlin 25. November, die an Michell in London und Lord Marschall in Paris in Sachen der Schadenersatzforderungen für die preussischen Kauffahrer zu erlassenden Weisungen[1] zur Königlichen Unterschrift vor. „Nous ne pouvons néanmoins dissimuler à Votre Majesté que, quelque fondée qu'Elle soit, selon le droit des gens, de faire ces démarches, elles ne laisseront pas d'exciter un furieux vacarme en Angleterre, où l'on ne reconnaîtra certainement jamais la compétence d'un tribunal établi ici pour juger de la légitimité des prises faites par la marine anglaise; qu'entre

Potsdam, 27. November 1751.

Haben die Engelländer nicht Meine Unterthanen vor dortige Tribunale citiret und über deren Vermögen erkannt?

Was werde Ich Mich jemalen vor Staat auf die englische Garantie machen können, wenn der Cas existiren sollte, und kann der Aigreur grösser werden, als solcher von Seiten des Königs von Engelland schon gegen Mich ist?

[1] Vergl. Nr. 5027 S. 536.

autres exceptions on y opposera constamment que des particuliers . . . ne sauraient pâtir par des représailles auxquelles ce différent donnait lieu . . . et que cette démarche était une infraction manifeste de la paix de Berlin et anéantissait par conséquent la garantie de la Grande-Bretagne pour la possession de la Silésie entre les mains de Votre Majesté . . . Il faudra s'attendre, de plus, que le ministère britannique ne laissera pas échapper cette occasion d'aigrir la nation anglaise contre Votre Majesté et de Lui représenter cette entreprise avec les couleurs les plus odieuses, comme un nouvel affront national, afin de la porter et animer à prendre, dans les occasions, directement parti contre Votre Majesté et à donner dans les projets qu'on a déjà plus d'une fois mis sur le tapis pour traverser le commerce de Ses États, particulièrement celui des toiles, dont Elle n'ignore pas l'importance."

Wenn die Engelländer Leinwand aus Schlesien nehmen, so thun sie es ihres Profites halber, denn sie solche da bestellen und das Geld davor vorauszahlen, um solche hernach denen Spaniern und nach denen Indien sehr theuer zu verkaufen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

5214. AU CHAMBELLAN D'AMMON A PARIS.

Potsdam, 27 novembre 1751.

Mes marchands à Stettin qui font le trafic des vins de France, m'ayant représenté par la requête que je vous adresse ci-close en original, combien il fallait qu'ils se plaignissent des impôts excessifs qu'on leur demandait dans les ports de France sous le nom de droit de tonnage et qu'on venait de hausser au point que, s'il n'y avait pas lieu d'y remédier, ils se verraient obligés de quitter tout commerce en France, ma volonté est que vous devez avoir toute attention sur ce grief et faire des représentations convenables là-dessus, partout où vous le jugerez nécessaire, à ce qu'il y soit remédié et que surtout il en soit disposé d'une manière juste et équitable dans le traité de commerce que vous règlerez.

Federic.

Nach dem Concept.

5215. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 27 novembre 1751.

Puisque je dois présumer, en conséquence de votre rapport du 19 de ce mois, que tout pliera en Hollande aux volontés du roi d'Angleterre, et que la cour de Londres aura apparemment plus d'influence encore sur les résolutions des États-Généraux qu'elle n'a eue du vivant

du feu prince d'Orange, vous devez employer toute votre attention et savoir-faire, pour m'informer des moyens dont la faction anglaise s'est servie, pour entraîner la République à l'accession du traité de Pétersbourg.

Au surplus, comme je viens de déclarer *porto franco* le port de la ville d'Emden, vous devez bien pénétrer ce que l'on pense et dit sur cette ma démarche en Hollande et de quelle manière l'on l'envisage, supposé qu'on y fasse attention.

Au reste, voici la réponse que j'ai faite à une lettre qui m'est parvenue du sieur Benelle de Windesheim,[1] que vous tâcherez de lui faire parvenir sûrement; comme vous serez apparemment instruit de tout ce qui le regarde, j'attends le rapport que je vous ai demandé sur son sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

5216. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 27 novembre 1751.

J'ai bien reçu vos deux dépêches du 20 et du 23 de ce mois. Comptez pour sûr que la négociation du traité de subsides de la Saxe avec les Puissances maritimes est finie, qu'il a été signé et que les ratifications ont été faites entre les ministres de toutes les parties contractantes, et que le roi de Pologne s'est assujetti à toutes les conditions que l'Angleterre lui a voulu prescrire. Je vous ai fait déjà communiquer de quelle façon les ministres saxons se sont expliqués à ce sujet;[2] sachez pour votre direction seule qu'il y a des articles séparés et secrets[3] en conséquence desquels le roi de Pologne promet simplement et purement de donner sa voix pour l'élection d'un roi des Romains en faveur de l'archiduc Joseph, qu'il s'est engagé de n'admettre jamais la question *si* et *comment*, de soutenir la majorité des voix électorales, de se régler en tout sur le roi d'Angleterre et de donner d'ailleurs la pleine disposition du corps de 6,000 hommes de troupes stipulé dans ce traité, quand et où ils le voudront faire marcher. Ménagez ces avis que je vous fais, et continuez d'être attentif sur tout ce qui se passe sur vos lieux, afin de pouvoir m'instruire avec exactitude.

Nach dem Concept.

Federic.

5217. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 27 novembre 1751.

Milord. Je ne vous fais la présente que pour accuser vos dépêches du 15 de ce mois. Pour désabuser entièrement la cour de

[1] Vergl. S. 500. — [2] Vergl. S. 536. — [3] Vergl. S. 539.

France des soupçons que peut-être son ministre en Suède ou d'autres encore avaient tâché de lui inspirer, comme s'il y avait quelque intelligence secrète entre moi et la reine de Suède, ma sœur, qui avait quelque rapport à un changement à faire dans la forme du gouvernement présent de la Suède, j'ai fait lire[1] par mon ministre de Podewils à milord Tyrconnell les copies des lettres que j'ai faites à ma susdite sœur, et, comme je ne doute pas que milord Tyrconnell n'en ait fait un rapport fidèle à sa cour, je dois la croire hors de doute sur ma sincérité et ma façon ouverte et cordiale d'agir avec elle.

Ce que vous m'avez appris jusqu'ici du caractère de M. de Saint-Contest et ce que je m'aperçois de sa façon d'agir, me fait présumer que c'est un homme sage, raisonnable et qui se conduit bien et avec fermeté dans les affaires qui regardent l'intérêt de la France. C'est aussi pourquoi vous devez employer vos soins de gagner de plus en plus son amitié et sa confiance et de le mettre sans affectation, et autant que cela se peut faire convenablement, dans mes intérêts.

Au surplus, mes lettres de Cologne portent que le voyage de l'Électeur pour Munich[2] n'est pas encore tout-à-fait décidé et qu'au moins ce Prince n'y irait si tôt que l'on l'avait débité.

Nach dem Concept. Federic.

5218. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 27 novembre 1751.

Je suis très satisfait des bonnes nouvelles que vous m'avez données, par vos rapports du 12 et du 16 de ce mois, de l'assiette présente de la Diète de la Suède par rapport aux affaires du dehors. Mes vœux sont que cela continue. Tâchez d'insinuer d'une manière convenable au ministre de France la réflexion que les petits différends sur l'intérieur d'une nation telle qu'est la suédoise selon la constitution de son gouvernement, ne regardent point les grandes affaires, et qu'il ne faut point mêler celles-ci avec les autres, qui n'ont aucun rapport les unes avec les autres.

Ne doutez pas de la réalité des avis que je vous ai donnés touchant la conduite équivoque de la cour de Danemark relativement à la Suède;[3] j'en ai de sûrs garants, mais, par des nouvelles qui me sont entrées depuis peu, je dois présumer que sa négociation en Russie par rapport à la cession du Holstein, doit être échouée, et je me suis averti que de depuis cette cour a commencé de mettre de l'eau dans son vin.

Au surplus, j'approuve la manière dont vous avez averti la Reine, ma sœur, des avis que vous avez eus sur les manigances secrètes du

[1] Vergl. S. 514. — [2] Vergl. S. 539. — [3] Vergl. 540.

comte Panin;[1] quoi qu'en puisse être, ils sont au moins conformes au système que les deux cours impériales se sont formé et qu'elles aimeraient à exécuter, à moins qu'il ne se soit pas formé à la cour de Russie un parti assez fort pour contre-balancer le chancelier Bestushew dans ses vues, comme j'ai presque lieu de présumer, par des avis qui m'en sont revenus.

Federic.

Nach dem Concept.

5219. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 27 novembre 1751.

Vos rapports du 16 et du 20 de ce mois me sont bien parvenus. Je crois fondés les bruits qui ont couru sur vos lieux du départ du comte Lynar de Pétersbourg; au moins, par toutes les nouvelles que j'ai reçues depuis peu de Pétersbourg, je dois présumer que sa négociation là est rompue. Comme vous êtes plus à même d'apprendre ce qui en est, vous ne devez rien oublier pour pénétrer le fond de l'affaire, afin de m'en pouvoir informer avec exactitude, et si peut-être ce ne soit plus par cette raison-là que pour la mort du prince d'Orange que la cour de Danemark a baissé du ton relativement à l'affaire de la Bentinck.

Quant à l'échec que le Danemark a souffert par rapport au commerce qu'il pensait établir aux côtes de la Barbarie,[2] je suis assez curieux d'apprendre de vous si ce fâcheux évènement ne portera pas du tort même aux affaires du roi de Danemark et à ses États, vu que ceux-ci ne me paraissent pas être encore assez riches pour pouvoir supporter sans conséquence une perte aussi considérable en argent qu'ils ont faite à ce sujet.

Au surplus, évitez de commettre votre chiffre en me marquant par un seul numéro le nom d'une personne, comme vous l'avez fait dans votre rapport du 16, et avez soin de détacher toujours ce que vous mettez en clair de ce que vous chiffrez, parcequ'il n'y a rien de plus aisé pour trahir votre chiffre que par la combinaison marquée de l'un avec l'autre.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Rohd berichtet, 16. November: „On prétend que le comte Panin fait souffler secrètement l'envie d'altérer la forme présente du gouvernement, ce qui, s'il était vrai, ne pourrait être regardé que comme un des plus raffinés manèges qu'il saurait mettre en pratique." — [2] Der Fürst von Marokko hatte einen mit der Krone Dänemark abgeschlossenen Handelsvertrag cassirt und den dänischen Bevollmächtigten de Longueville festnehmen lassen.

5220. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Häseler berichtet, Kopenhagen 23. November: „Je ne saurais assez dire à Votre Majesté les mauvais et faux jugements qu'on commence à faire ici de ce qui est arrivé à Saffi. On accuse la France d'avoir engagé le prince de Maroc à en agir si mal avec les Danois, et, pour rendre la chose plus vraisemblable, on dit que le commerce des Français aurait considérablement souffert par ce nouvel établissement, et que par conséquent ils étaient intéressés à ne le faire réussir. On n'oublie rien pour faire entendre à cette occasion le peu de fond qu'il y a à faire à une cour qui favorise si peu les intérêts de son allié. Ce ne sont à la vérité que des insinuations et des cabales du parti opposé, destituées de tout fondement et répandues dans le public pour semer la méfiance et les soupçons entre les deux couronnes; cependant, comme d'ordinaire, le grand nombre n'examine point la chose à fond, ces discours ne laissent pas de faire beaucoup d'impression sur bien des gens, et, quelque faux qu'ils soient, il est bien mal aisé de les détruire, de plus que le gros de la nation n'aime pas trop les Français et paraît être plus attaché à la maison d'Angleterre."

Nach dem Concept.

Potsdam, 30 novembre 1751.

Par les mauvais bruits qu'on a malicieusement débités au préjudice de la France, en conséquence de votre dernier rapport du 23, à l'occasion de l'échec que le commerce danois a souffert à Saffi, je vois que le parti contraire n'épargne plus la France qu'il me l'a fait, et je suis confirmé par là qu'il n'y a ni calomnie atroce, ni mensonge grossier, ni faussetés indignes que ce parti ne met en usage, quand il croit l'occasion propre pour en charger ceux à qui il voudrait du mal. J'en ai fait l'expérience et je l'éprouve souvent encore. En attendant, je crois que M. Lemaire songera à traiter ces indignités comme il faut.

Federic.

5221. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 30 novembre 1751.

Par les nouvelles qui me sont parvenues depuis quelque temps du Nord, j'ai tout lieu de présumer que la négociation qu'il y a eu depuis quelque temps au tapis entre le Danemark et la Russie, est rompue, ce dont cependant je ne puis rien dire encore avec une certitude parfaite.

Celle de l'Espagne avec la cour de Vienne doit faire à présent le premier objet de votre attention, pour en être instruit avec toute l'exactitude possible.

Tout va assez doucement à la Diète de Suède, et, outre de petits démêlés qui ne regardent que l'intérieur du pays, il n'y a pas à appréhender qu'il y arrive des choses qui sauraient tirer à conséquence: enfin, dans l'assiette présente des affaires de l'Europe, tout paraît dans le dehors calme et tranquille.

Federic.

Nach dem Concept.

5222. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Potsdam, 30 novembre 1751.

L'ordinaire dernière m'a bien apporté la dépêche que vous m'avez faite du 19 de ce mois. Quand toutes les insinuations et remontrances que vous avez faites en faveur des affaires du duc de Würtemberg,[1] ne sauraient rien opérer sur les ministres de France, il faut bien s'en contenter et les laisser faire en ceci comme ils le voudront, quoiqu'il soit à appréhender que le Duc ne se jette alors entre les bras du parti contraire, et, bien que ce ne serait point un grand objet à la France, quand ce Prince s'en détachera, ledit parti en sera toujours grossi.

Quant aux affaires touchant la Suède, M. de Saint-Contest verra à sa satisfaction qu'il ne s'est point trompé sur mon sujet, dès qu'il aura lu les dépêches que milord Tyrconnell lui aura faites par son dernier courrier, puisque j'ai fait lire à celui-ci toute la correspondance qu'il y a eu depuis quelques mois entre moi et ma sœur en Suède,[2] pour déraciner par là jusqu'au moindre soupçon de tout ce qu'on avait voulu imposer du contraire aux ministres de France.

Ce serait un grand coup de partie pour nous, si la France pouvait s'attacher le roi de Sardaigne; elle se passerait aisément alors du duc de Würtemberg et de tout ce qu'elle a perdu depuis peu d'alliés, et je crois que le moment d'y réussir est à présent le plus favorable et plus propre qu'il n'a été ni le sera dans bien d'années.

J'apprends que le voyage de l'électeur de Cologne pour la Bavière n'est pas encore aussi bien assuré qu'on l'a cru.[3] C'est l'Électeur palatin qui l'a invité par une lettre de passer par Manheim quand il irait à Mergentheim; l'on jugera de sa réponse s'il est déterminé pour le voyage de Bavière.

Milord Tyrconnell a eu encore quelque récidive de son mal,[4] ainsi qu'il ne voit personne ni ne parle des affaires. Vous savez combien je souhaite que, le cas supposé que son état maligne le dût obliger à quitter son poste à ma cour, il soit remplacé par quelque sujet bien intentionné et à qui je saurais avoir confiance. J'ai vu et parlé ici au sieur Durand, quand il passa pour aller à la Haye; il m'a paru bien sage et un homme entendu et de pénétration, ainsi que je m'en accommoderais, quand même il lui manque les qualités de la naissance et du caractère, à quoi pourtant les ministres de France pourraient subvenir en quelque façon. Je souhaiterais que vous sauriez les sonder à ce sujet, mais, comme je n'ignore pas toute la délicatesse des ministres de France sur de pareils sujets, il faudrait que vous vous prissiez bien adroitement et d'une façon très délicate pour leur en faire des insinuations.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. S. 521. — 2 Vergl. S. 514. 519. — 3 Vergl. S. 544. — 4 Vergl. S. 475.

5223. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 2 décembre 1751.

Vous remercierez bien affectueusement de ma part milord Tyrconnell de la confidence qu'il a bien voulu me faire de ce que ses dernières lettres de Stockholm lui ont marqué à l'occasion de la pièce dont je vous renvoie l'original, afin que vous le lui rendiez.[1] Vous l'assurerez d'ailleurs du secret inviolable que je lui garderai religieusement sur toutes ces confidences.

Milord Maréchal d'Écosse vient de m'apprendre par une lettre particulière[2] que M. de Saint-Contest a fort goûté la réponse que j'ai faite en dernier lieu sur ce que les ministres de France m'ont proposé relativement à un parti à prendre par rapport à l'affaire de l'élection d'un roi des Romains. Il lui a fait espérer en peu une réponse ministérialе sur tout ceci et il a fort relevé de ce que j'avais mis pour article conditionnel la satisfaction de l'Électeur palatin. Mais, aussi, ce ministre a prié en même temps milord Maréchal de vouloir bien me demander des instructions pour pouvoir les communiquer là, sur la manière de faire valoir en cette occasion la bonne volonté de la France et la mienne envers la maison d'Autriche. Mon intention est donc que vous prépariez un projet sur la manière que la France et moi saurions convenir touchant l'élection d'un roi des Romains et la satisfaction à régler au préalable en faveur de l'Électeur palatin afin que nous puissions agir de concert là-dessus. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

5224. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Potsdam, 3 décembre 1751.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite du 23 du mois passé, par laquelle j'ai vu avec satisfaction que la Diète va encore assez tranquillement; car pour ce qui regarde les chipoteries et les débats qui ne regardent que les affaires domestiques et intérieures du royaume, ils ne m'importent guère.

Au surplus, je suis tout satisfait de l'apologie que vous venez de me faire sur la conduite que vous avez observée pendant le cours de la Diète présente, et pour me désabuser des imputations dont on a voulu vous charger. Aussi, pour vous donner une preuve convaincante de la confiance que j'ai en vous, je veux bien vous dire, quoiqu'absolument sous le dernier secret et avec ordre exprès de n'en parler à

[1] Die in der Cabinetskanzlei genommene Abschrift der Mittheilung trägt die Aufschrift: „Pièce, welche die russische Faction in Schweden währendem Reichstage unter das Publicum glissiret hat und welche durch Mylord Tyrconnell dem Etatsminister Grafen von Podewils communiciret worden 1751." — [2] Vergl. Nr. 5225.

âme qui vive, ni d'en faire la moindre mention dans aucune des dépêches que vous adresserez à mes ministres, que c'est de la part du ministre de France que les insinuations que je vous ai communiquées,[1] me sont venues. Mais je vous ordonne, et même sous peine de mon indignation, que vous devez faire semblant de rien, que vous devez absolument dissimuler votre chagrin, ni n'en faire apparaître la moindre chose en aucun temps.

Federic.

Nach dem Concept.

5225. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Lord Marschall berichtet, Paris 22. November: „J'ai rendu compte à M. de Saint-Contest avant-hier des sentiments de Votre Majesté à l'égard de l'élection d'un roi des Romains en conformité de la lettre de Votre Majesté du 8 de ce mois.[2] Ce ministre m'a paru en être entièrement satisfait, et tout ce que je lui ai dit à ce sujet, s'est trouvé conforme à ses désirs. Aussi m'étais-je déjà aperçu, ainsi que Votre Majesté l'aura vu par mes précédentes, que le parti de la paix était celui qui serait le plus agréable aux ministres de France. Comme ils avaient laissé à Votre Majesté le choix du parti qu'on devait prendre, ils voient bien Sa modération, Son esprit de paix, aussi bien que Sa bonne foi et Son esprit de justice contre Ses alliés, attendu que Votre Majesté met pour article conditionnel la satisfaction de l'Électeur palatin. M. de Saint-Contest m'a prié de demander des instructions à Votre Majesté pour pouvoir les communiquer ici, sur la manière de faire valoir la bonne volonté de Votre Majesté et de la France en cette occasion envers la maison d'Autriche, puisque, si Votre Majesté et la France n'agissaient point de concert en ceci, la cour de Vienne pourrait soupçonner que Votre Majesté ne S'opposât point à cette élection, parceque la France Lui avait manqué, ou la France, puisque Votre Majesté ne voulait point la soutenir. Il croit au surplus que c'est une bonne occasion de terminer la négociation du sieur de Dewitz à Vienne."

Potsdam, 3 décembre 1751.

Milord. Je suis bien satisfait de la bonne disposition où vous avez trouvé M. de Saint-Contest, quand vous lui avez parlé en conséquence de votre dépêche du 22 dernier; j'attends la réponse ministériale qu'il vous donnera, en attendant, je ferai travailler aux instructions que ce ministre a désirées pour vous, afin de les communiquer à lui.[3]

Vous lui ferez d'ailleurs mes remercîments des ordres qu'il a bien voulu faire expédier à M. de Hautefort à Vienne au sujet des négociations du sieur de Dewitz,[4] et j'applaudis à la manière dont vous vous êtes pris pour en parler à M. de Saint-Contest. Je suis charmé de ce qu'il est désabusé des imputations nullement fondées dont on a voulu charger mon ministre à Stockholm.

Au surplus, je trouve nécessaire que vous fassiez ressouvenir M. de Saint-Contest de la nécessité absolue et pressante qu'il y avait de finir avec le roi de Sardaigne, afin de s'attacher ce Prince et réparer par là la perte qu'on a faite de l'Espagne, vu que je venais

[1] Vergl. S. 510. — [2] Vergl. S. 515. — [3] Vergl. Nr. 5223. — [4] Vergl. S. 501.

d'être informé de bon lieu que le roi d'Angleterre, sentant la nécessité qu'il y a que ledit Prince prenne au plus tôt part au traité qui se négocie en Espagne, qui sans cela ne serait pas de grande conséquence, a dépêché un courrier à Turin, ce que la cour de Madrid a fait aussi de sa part, pour porter des ordres à leurs ministres respectifs d'inviter dès à présent le roi de Sardaigne au traité qu'on croit conclure; que, sur l'arrivée de ces deux courriers, le ministre chargé des affaires de la cour de Vienne à Turin avait demandé de nouvelles instructions à sa cour, et qu'il n'était point douteux qu'elles ne répondraient aux désirs du roi d'Angleterre. Et quoiqu'on sache bien présumer par là que ledit traité n'est pas encore si prochain, ni que le roi de Sardaigne se déciderait tout d'abord, il me semblait cependant qu'il ne faudrait point que la France perdît plus de moments pour gagner le roi de Sardaigne, pour ne pas être prévenue du parti contraire. Ce que vous tâcherez de bien insinuer à M. de Contest de la manière la plus convenable. Au reste, voici l'extrait de la convention faite à Milan entre les cours de Vienne et de Turin,[1] que j'ai eu de bonne part et que vous saurez bien faire lire, après en avoir fait tirer une copie, audit ministre, en cas qu'il n'en fût pas encore instruit.

Federic.

Nach dem Concept.

5226. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 3 décembre 1751.

J'ai tout lieu d'être satisfait de l'application que vous mettez pour bien pénétrer tout ce qui regarde la négociation de la cour de Vienne avec celle d'Espagne, et vous me rendrez un service essentiel, quand vous emploierez tous vos soins et votre savoir-faire pour bien approfondir et me marquer de quelle manière le roi de Sardaigne se sera déclaré sur l'invitation de son accession au traité qui se négocie entre les susdites cours.

Au surplus, je viens de recevoir la lettre que vous aviez adressée au général major de Treskow à la date du 12 du mois passé, avec la pièce y incluse,[2] dont je vous sais bien du gré.

Federic.

Nach dem Concept.

5227. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 3 décembre 1751.

Votre rapport du 19 passé m'a été bien rendu. Puisque ce m'est un point bien important que de savoir exactement si le roi de Sar-

[1] Vergl. Nr. 5226. — [2] „Extrait de la convention faite à Milan entre M. le comte Cristiani, plénipotentiaire de Sa Majesté l'Impératrice-Reine, et M. le comte Bogino, plénipotentiaire de Sa Majesté le roi de Sardaigne." D. d. 4. October 1751.

daigne entrera ou non aux mesures prises entre les cours de Vienne et de Madrid par rapport à l'Italie, vous ne devez épargner ni peine ni adresse afin d'en être bien instruit, pour pouvoir m'en faire votre rapport avec toute l'exactitude possible. Au surplus, je serais bien aise, si vous savez trouver moyen de faire insinuer adroitement et par la troisième où la quatrième main, et sans y apparaître aucunement, au ministre d'Espagne, M. de Wall, que la cour de Vienne venait de se vanter assez indiscrètement qu'elle avait dupé l'Espagne par le traité en question, vu que de sa part elle n'avait rien à hasarder ou à risquer, s'il arrivait que l'Espagne fût engagée dans quelque guerre, et que d'un autre côté la cour de Vienne pourrait rompre ses engagements avec l'Espagne, dès qu'elle le trouverait de sa convenance.

Federic.

Nach dem Concept.

5228. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 3 décembre 1751.

Vos deux rapports du 27 et du 30 me sont bien parvenus. J'attendrai la fin de l'année pour avoir de vous le détail que vous me faites espérer des déficients qui se trouvent dans l'accise saxonne, et je vous saurais bien du gré, si vous vous appliquez pour me le faire avoir avec une exactitude par laquelle j'y pourrai sûrement compter. Au surplus, je suis curieux d'apprendre quelle sera la fin du démêlé présent entre le premier ministre et entre le comte de Hennicke, et en quoi consiste le plan du premier pour redresser les finances.

L'affaire touchant l'administration du majorat de Zamojsk[1] mérite quelque attention de votre part, et, comme vous êtes sans doute en connaissance avec bien des Polonais à Dresde, vous devez vous informer et me faire votre rapport sur les suites qu'elle saurait avoir en cas qu'on ne trouvât moyen de concilier les deux partis, et si les choses pourraient bien occasionner des confédérations et causer de l'éclat et des troubles.

Au reste, je vous accorde la permission de venir à Berlin, supposé que l'avis que vous avez que la cour de Dresde voudrait aller en Pologne, soit vrai et constaté, et je vous permets alors de partir de Dresde à la mi-février, pour séjourner quelques jours à Berlin, et de continuer de là votre voyage à Varsovie.

J'avais oublié de vous dire dans ma dépêche antérieure que j'approuve fort que vous avez refusé l'offre que le comte Hennicke vous a faite, en conséquence du post-scriptum de votre dépêche du 20 passé, d'un présent de la part du Roi son maître, puisqu'il n'est point à douter

[1] Differenzen wegen der Erbschaft des verstorbenen Starosten von Lublin, Grafen Zamojski, suchten die Potocki nach Maltzahn's Bericht vom 30. November im Parteiinteresse auszubeuten.

que ces gens-là ne l'auraient regardé que comme une corruption masquée et qu'ils vous auraient demandé plusieurs petites complaisances à cet égard.

Nach dem Concept. Federic.

5229. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 3 décembre 1751.

J'ai bien reçu votre dépêche du 26 du mois dernier. Malgré tout ce que le comte de Brühl se donne de mouvements pour faire accroire au public, qu'il n'y ait des articles secrets et séparés au traité de subsides que le Roi son maître a conclu avec les Maritimes, vous devez compter qu'il y en a, et que je suis même bien instruit de ce qu'ils contiennent.[1] Cela ne soit dit cependant que pour votre direction seule.

Quant aux cabales contre les deux comtes Bentinck, je voudrais bien savoir de vous si elles peuvent avoir du succès ou si ce n'est qu'un feu de paille qui n'aboutira à rien de réel.

Pour ce qui est du nommé Jean-Antoine Vischer qui a servi autrefois dans les gardes du feu Roi mon père, je veux bien lui accorder le pardon par écrit qu'il a demandé de ce que, après avoir eu permission d'aller faire un tour chez lui, il n'en est point revenu, après que le temps de son congé fut expiré; et, comme il s'offre de rentrer dans le service sous le régiment de Bredow, je vous adresse la lettre de son pardon ci-clos, que vous ne lui remettrez cependant qu'après qu'il aura constaté son engagement.

Federic.

Nach dem Concept.

5230. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 5. December: „J'ai l'honneur d'envoyer avec un profond respect Majesté le déchiffrement ci-joint d'une lettre que je viens de recevoir par la poste d'aujourd'hui de Bonn du baron d'Asseburg.

Ce ministre a beau se déguiser sur la communication des idées de la France par rapport au plan d'un traité d'Association. Il y a plus de deux mois que j'ai vu dans une dépêche originale de M. de Saint-Contest à milord Tyrconnell, sans que le dernier se soit aperçu que je l'avais remarqué quand il me la lisait, que le comte de Guébriant avait fourni une ébauche sur le pied de ses idées particulières d'un traité d'Association au baron d'Asseburg, mais que la France ne voulait point que ni Votre Majesté ni l'électeur de Cologne et le Palatin sussent que ce plan vînt du ministère français."[2]

Potsdam, 6. December 1751.

Ich sehe wohl ein Projet d'Union, begreife und sehe aber nicht klar, worauf es eigentlich rouliren soll.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

[1] Vergl. S. 539. — [2] Vergl. S. 533.

5231. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 7 décembre 1751.

S'il est effectivement vrai, ainsi que vous marquez, que la nouvelle en est arrivée à Londres que le roi de Sardaigne entre comme partie contractante dans la négociation qui se traite entre les cours de Vienne et de Madrid, il faut présumer qu'il ne s'y prête autrement que pour voir le dessous des cartes relativement à cette négociation; car de croire qu'il y donnerait bonnement, ce serait supposer qu'il voudrait agir contre ses maximes d'État et contre son propre intérêt. C'est pourquoi vous devez poursuivre avec bien de l'attention la susdite nouvelle et me marquer ce que vous en avez pu approfondir.

Nach dem Concept. Federic.

5232. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Berlin, 7 décembre 1751.

Votre rapport du 30 de novembre dernier m'est bien entré, et je vous recommande, à l'heure qu'il est, de veiller toujours avec attention à tout ce qui se passe là où vous êtes, pour pouvoir ensuite m'en faire vos rapports ultérieurs.

Au reste, je veux bien que vous sachiez que le ministre de Saxe, le sieur de Bülow, a déclaré ici à mon ministère le précis du traité de subsides de sa cour,[1] et il a confessé en outre qu'il n'y avait rien de plus de conclu; mais je sais à quoi m'en tenir là-dessus.

Nach dem Concept. Federic.

5233. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Berlin, 7 décembre 1751.

Vos dépêches du 26 du mois dernier de novembre m'ont été heureusement rendues. Je suis d'accord avec M. de Saint-Contest que le meilleur parti à prendre au sujet de l'élection d'un roi de Pologne,[2] en cas de vacance, est de n'en prendre aucun jusqu'à ce que le cas arrive; mais comme j'ai de forts soupçons qu'il se chipote là-dessus quelque chose entre les cours de Vienne et de Pétersbourg en faveur du prince Charles de Lorraine, et que nous n'ignorons pas que le premier ministre de Russie, le grand-chancelier Bestushew, a sacrifié bien d'autres intérêts essentiels de la Russie à l'Autriche, j'ai cru devoir avertir confidemment M. de Saint-Contest de ce que j'ai de soupçons là-dessus. Et s'il ne convient point, à ce qu'il pense, de prendre quelque concert entre nous, en supposant que le cas soit tel que je le soupçonne, je crois cependant qu'il n'y aurait nul inconvénient, si la France

[1] Vergl. S. 536. — [2] Vergl. S. 513. 516.

en faisait sonder les ministres de la Porte Ottomane, pour en tirer quelque assurance que, si jamais le cas arrivait, elle s'y opposerait de toutes ses forces. Ce que vous tâcherez d'insinuer à M. de Saint-Contest, quand une occasion convenable s'y offrira.

Au surplus, ce ministre a bien deviné sur ce qui regarde les affaires de la république de Hollande, et jusqu'à présent il n'y a point eu de changement dans les affaires de ce pays-là.

Mes dernières lettres de Londres marquent qu'on y avait la nouvelle que le roi de Sardaigne s'était déterminé à entrer comme partie contractante dans le traité qui se négocie entre les cours de Madrid et de Vienne. J'ignore encore si cette nouvelle est fondée ou non; en attendant, je vous la communique telle que je l'ai reçue.

J'ai appris avec douleur ce que vous me marquez du grand dérangement des finances de la France; j'en suis plus fâché que la France perde par là la considération et l'influence qui lui est due dans les grandes affaires, de façon que son état est pire dans un temps de paix qu'il n'a été dans celui de guerre. Je laisse à votre jugement s'il n'y a pas moyen, et s'il convient que vous tâchiez de faire insinuer, par la main tierce ou quatrième et avec bien du ménagement, qu'avec toute la puissance et les forces où la France se trouvait, sa gloire s'évanouirait, à moins qu'on ne changeât de mesures touchant sa finance.

Je ne doute nullement que le comte Loss n'eût fait à présent la même déclaration au sujet du traité de subsides fait avec les Puissances maritimes que le ministre de Saxe, le sieur de Bülow, nous a aite ici.[1] Au reste, comme je souhaiterais fort de savoir si le Dauphin a beaucoup de prédilection pour la Saxe et pour le Roi son beau-père, vous vous en informerez exactement, afin de me faire votre rapport là-dessus immédiatement.

Federic.

Nach dem Concept.

5234. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Berlin, 7 décembre 1751.

Outre les réflexions que vous trouverez dans le rescrit qui vous arrivera à cette ordinaire touchant l'affaire de Saffi,[2] j'ajoute que, s'il est vrai, comme on dit, que la négociation entre le Danemark et la cour de Russie est rompue, je suis bien persuadé que la cour de Copenhague ne poussera pas loin son mécontentement contre la France, quand même il serait avéré que c'était les Français qui avaient donné sujet à ce désastre, ainsi que M. Lemaire n'aura point besoin d'employer beaucoup de bonnes paroles pour faire tomber cette affaire. Ce

[1] Vergl. S. 536. — [2] Vergl. S. 545. 546.

que vous pouvez bien lui insinuer convenablement. Quant au colonel Widemann, je n'ai guère envie de l'engager en mon service.

Nach dem Concept. Federic.

5235. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 9. December 1751.

. . . „Se. Königl. Majestät haben mir befohlen, Ew. Excellenz wegen der Dépêche des Herrn von Häseler zu Kopenhagen vom 30. voriges zu melden, wie derselbe der Sache halber, betreffend die vom dortigen russischen Gesandten nicht wieder erhaltene Visite, dahin instruiret werden solle, dass, wenn letzterer ihm die Visite nicht wiedergegeben, er vor sich solches als eine russische Brutalité ansehen, sonsten aber die Sache ganz und gar fallen lassen und davon nicht einmal mit jemandem sprechen, noch sich des geringsten äussern solle. Ew. Excellenz würden aber zu beobachten haben, dass, wenn Se. Königl. Majestät künftig Ministres nach auswärtigen Höfen schicken würden, denenselben aufgegeben würde, denen Russen keine Visite zu geben."

Auszug aus der Ausfertigung. Eichel.

5236. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 11 décembre 1751.

Quelque satisfaction que les cours de Vienne et de Londres sauraient avoir de ce qu'elles ont réussi à faire accéder le roi de Sardaigne comme partie principale contractante au traité qui se négocie à Madrid, je suis cependant bien assuré qu'elles seront assez loin encore de leur compte et que tout ce traité ne saurait pas plaire ni convenir à ce Prince, vu qu'il est tout opposé et à ses vues et à ses intérêts et qu'en conséquence il n'y entrera que pour gagner du temps.

Je viens d'avoir une assez importante nouvelle, que je ne vous communique cependant que pour votre direction seule et sous le sceau du secret; c'est que la cour de Dresde, malgré les engagements qu'elle vient de contracter avec les Maritimes, est piquée au vif contre la cour où vous êtes, ayant découvert les trames que celle-ci a menées secrètement en Pologne pour faire parvenir la couronne de ce royaume, après la mort du Roi, au prince Charles de Lorraine, ou, dans le cas que cet évènement n'arrivât pas assez à temps, sur un des Archiducs; que la Russie appuyait ce plan, qui faisait un des principaux points du traité d'alliance fait entre les deux cours, et que l'affaire se menait avec tant de secret que même le ministre autrichien à Dresde n'en fût point instruit, au lieu que tout passait par les mains du résident autrichien à Varsovie, qui tâchait à former un parti en Pologne et, que le Grand-

Trésorier de la Couronne[1] travaillait sur ce plan. Que la cour de Dresde était si alarmée de cette découverte que le roi de Pologne irait d'abord du commencement du printemps qui vient en Pologne et qu'il était résolu d'y mener les trois Princes aînés avec la Princesse Électorale, afin de se faire tant d'amis à la Diète prochaine qu'il sera possible.

Comme j'ai eu déjà plusieurs d'autres nouvelles, avant même que celle-ci me soit parvenue, qui m'ont fait douter d'un plan formé de la part de la cour de Vienne conjointement avec celle de Russie pour assurer la couronne de Pologne en cas de vacance au prince Charles de Lorraine, vous devez être bien attentif sur ce sujet, afin d'approfondir au possible ce mystère et tâcher de tirer des éclaircissements là-dessus, que vous ne manquerez pas de me marquer immédiatement, dès que vous aurez trouvé moyen d'en avoir quelques-uns, sans exposer votre secret.

Federic.

Nach dem Concept.

5237. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

[Berlin, 11] décembre 1751.

J'ai vu avec satisfaction, par votre dernière dépêche du 29 du mois dernier, que la négociation du ministre de Würtemberg prend un bon train, et je serais bien [aise] qu'elle s'acheminât bientôt à une fin souhaitable, à quoi vous contribuerez autant que les circonstances le permettront.

Je suis très fâché d'apprendre que la mésintelligence qui s'est élevée entre le roi de France [et le Parlement][2] est venue à telle extrémité que vous marquez; j'en crains les suites et que cela n'aille en augmentant, de façon que la France en diminue dans sa puissance et que le Roi n'ait tant de choses intérieures et domestiques sur les bras, qu'il ne lui reste plus le temps de penser aux affaires étrangères.

Voilà encore toute l'espérance que les ministres de France avaient mise sur le roi de Sardaigne pour se dédommager de la perte de celui de l'Espagne, évanouie par la résolution qu'il vient de prendre d'accéder comme partie contractante au traité qui se négocie entre les cours de Vienne et de Madrid, comme vous le verrez plus circonstancié dans la dépêche du département des affaires étrangères qui vous parviendra à la suite de celle-ci.

Au surplus, je suis averti de très bon lieu[3] que la cour de Vienne ne se bornera point là, mais qu'après qu'elle aura entièrement fini avec les cours de Madrid et de Turin et mis par là ses possessions en Italie en sûreté, elle a formé le plan, conjointement avec la Russie, de cajoler au possible le roi de Suède et de tâcher même à la Diète pré-

[1] Graf Siedlenicki. — [2] Ergänzt aus dem Bericht des Gesandten vom 29. November. — [3] Vergl. S. 560.

sente de la Suède de faire proposer sous main par le parti russien une alliance avec la Russie, l'Angleterre, la Saxe, l'Autriche et la Hollande, en relevant beaucoup les avantages que le royaume de Suède saurait retirer d'une alliance si puissante, par où elle serait peut-être un jour à même de ravoir la partie de la Poméranie qu'elle avait été obligée de céder à la Prusse par la paix de Stockholm. L'on m'a averti d'ailleurs que le roi d'Angleterre était déterminé d'employer tout en argent pour faire réussir ce projet et même de ne rien ménager en offres d'argent au roi de Suède, dont on savait que les revenus ordinaires n'étaient pas bien forts, pour l'attacher à l'Angleterre et à ses alliés. Quoique je compte trop sur la droiture et sur la pénétration du roi de Suède, pour que je dusse craindre qu'il se laissât jamais entraîner dans un système si pernicieux, cependant, comme la constitution du royaume de Suède est assez particulière, je crois que l'avis qu'on m'a donné là-dessus et qui, comme je vous ai [dit], m'est venu de très bon lieu, n'est pas à négliger. Vous devez en faire confidence à M. de Contest, de même, si vous le croyez convenable, au marquis de Puyzieulx, en ajoutant, quoique dans des termes bien modérés et de manière à ne les point choquer, combien il nous importait de veiller exactement sur les grands desseins de la cour de Vienne et du roi de l'Angleterre; qu'il n'était pas bien difficile de pénétrer les vues qu'ils ont par toutes ces démarches, en attendant qu'ils tâchent à nous endormir par leurs assurances pacifiques, et quoiqu'il ne parût guère à craindre que leurs vues sur la Suède sauraient avoir du succès, il y avait cependant à considérer que l'Angleterre et la Russie avaient un parti considérable, que l'argent était un grand appât pour la nation, et, comme les revenus du Roi étaient assez modiques, je ne savais même si je pouvais tout-à-fait répondre que de grandes offres en argent de la part de l'Angleterre ne sauraient pas faire de l'impression sur son esprit, surtout si l'on connivait que le marquis d'Havrincourt poussât à bout ce Prince par ses façons d'agir envers lui.

Je remets à votre prudence de vous exprimer sur tout ce que dessus d'une manière qui ne choque point la délicatesse des ministres de France, mais qui cependant leur fasse quelque impression.

Au reste, les soupçons que j'ai eus sur les vues que la cour de Vienne porte sur la couronne de Pologne, qu'elle voudrait assurer au prince Charles de Lorraine après la mort du Roi régnant, viennent de m'être confirmés par mes lettres de Dresde, où mon ministre a eu l'habileté de tirer d'un des confidents du comte de Brühl que, malgré les engagements que le roi de Pologne venait de prendre avec les Maritimes, il était piqué au vif contre la cour de Vienne, depuis qu'il avait découvert ses menées en Pologne et le dessein qu'elle avait d'assurer la couronne, après la mort du Roi régnant, au prince Charles de Lorraine, ou, en cas que cet évènement n'arrivât pas si tôt, de faire en sorte que la couronne tombât en partage à un des Archiducs; qu'en

attendant la susdite cour n'oubliait rien pour se faire un parti en Pologne, que la Russie appuyait cette trame, et que c'était ce plan qui faisait un des principaux objets de l'alliance faite entre les deux cours impériales; qu'il n'y avait du secret jusqu'ici que le résident autrichien Kinner à Varsovie, par les mains duquel tout se passait, et que le Grand-Trésorier de la Couronne travaillait sur ce plan; que la cour de Dresde était fort alarmée de ces nouvelles et qu'elle avait résolu en conséquence de mener le Prince et la Princesse électoraux, comme aussi les princes Xavier et Charles, à la prochaine Diète et de ne rien oublier pour se faire des amis en Pologne. Aussi avait-on résolu de partir d'abord au commencement du printemps.

Voilà ce que j'ai appris de circonstances sur cette affaire, que je tâcherai de plus développer encore; en attendant, vous pouvez bien en faire part confidemment à M. de Contest, en prenant vos précautions à ce que le canal que mon ministre a eu, ne soit pas trahi, et vous me marquerez à son temps ce qu'il vous a répondu là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept. Das Datum ergiebt der Bericht des Lord Marschall von Schottland, Paris 27. December.

5238. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Berlin, 11 décembre 1751.

J'ai reçu votre rapport du 3 de ce mois. Vous ne devez point hésiter de donner une copie de la traduction du mandat que je viens de faire publier touchant les billets de la *Steuer*.[1] J'approuve d'ailleurs que vous ne donniez au comte Hennicke la désignation des billets dont les originaux lui ont été présentés à la dernière foire, que vers le temps où vous serez obligé de parler audit comte Hennicke du payement de la foire de Pâques.

Au surplus, vous pourrez lui dire nettement que je ne donnerais pas mon agrément à l'abolition de la prérogative stipulée en faveur de mes sujets; que c'était un engagement d'un traité solennel dont tout l'avantage avait été du côté des Saxons, et que je n'avais demandé d'autres alors que le seul de la prérogative, qui, au reste, ne contenait autre chose que ce qu'il faudrait selon toutes les règles du bon droit, savoir que chacun payât les dettes qu'il avait contractées; que, si l'argent des sujets prussiens avait été mal employé, il n'y avait du tout de ma faute.

C'est par plus d'une raison que j'ai tout lieu de croire que ce que vous avez appris, en conséquence de votre rapport du 7 de ce mois,

[1] „Königlich Preussisches Edict, dass von denen Königlichen Vasallen und Unterthanen mit denen Chursächsischen Steuerscheinen bei Verlust der friedensschlussmässigen Protection und besonderer Strafe durchaus keine Versur oder gewinnsüchtiges Gewerbe getrieben werden solle. D. d. Berlin 13. November 1751." Vergl. S. 507.

touchant les menées de la cour de Vienne en Pologne, pour enlever la couronne de Pologne à la famille électorale de Saxe, après la mort du Roi régnant, et l'assurer au prince Charles de Lorraine ou, selon les conjonctures, à l'un des Archiducs, est bien fondé. C'est aussi pourquoi vous me rendrez un service essentiel en vous servant de toute votre adresse pour tirer autant d'éclaircissements sur cette affaire qu'il vous le sera possible, et de m'en faire immédiatement votre rapport. Au surplus, n'y aurait-il pas moyen que vous sachiez faire adroitement par d'autres et d'une manière où vous ne paraissiez aucunement, quelques malignes insinuations au comte de Brühl sur ce mauvais procédé de la cour de Vienne, afin de l'animer plus encore contre celle-ci?

Au reste, mandez-moi si l'affaire de Zamojsk[1] saurait bien tirer à de plus grandes conséquences en Pologne et occasionner des confédérations et des troubles.

Federic.

Nach dem Concept.

5239. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Berlin, 12 décembre 1751.

J'ai bien reçu votre dépêche du 3 de ce mois, sur laquelle je n'ai rien à vous marquer cette fois hormis que mes dernières lettres de Vienne m'assurent que le roi de Sardaigne a envoyé ordre à son ministre à Madrid[2] de signer son accession au traité entre les cours de Vienne et de l'Espagne et que par un des articles la cour de Vienne assurait positivement à ce Prince la garantie de la réversion de Plaisance, article qui dans le traité d'Aix avait été équivoque, laissant lieu, dans le cas de réversion, à la Reine-Impératrice d'y faire alors de prétentions encore.

Federic.

Nach dem Concept.

5240. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 14 décembre 1751.

Ce que vous me marquez par votre dernière dépêche au sujet de l'accession du roi de Sardaigne, me fait pénétrer parfaitement les raisons pourquoi ce Prince entre dans le traité qui se négocie à Madrid: c'est qu'il croit de pouvoir obtenir sans coup férir la réversion de Plaisance. C'est la question s'il obtiendra son but par là, vu le grand chapitre des incidents qui ruinent souvent les mesures les mieux prises par l'intervalle du temps.

Je ne m'étonne pas de la surprise que la cour où vous êtes fait remarquer de l'union avec laquelle tout se passe à la Diète de Suède;

[1] Vergl. S. 551. — [2] Marquis San Marsan.

je sais par un bon canal qu'elle s'est attendue de tout le contraire; mais comme cette cour sait se plier à toutes les formes, quand il s'agit d'obtenir son but, je viens d'apprendre de bonne main que, voyant qu'il n'y a pas moyen de réussir dans ses vues par la désunion des Suédois, elle a pris la résolution d'employer tous les moyens, conjointement avec la Russie, de cajoler le roi de Suède et de faire sous main à ce que le parti russe propose à la Diète une alliance à conclure entre la Suède et entre la Russie, l'Autriche, l'Angleterre, la Hollande et la Saxe, pour détacher la Suède de la France et pour me tenir en échec, en faisant entrevoir aux Suédois les grands avantages qu'ils doivent retirer d'une alliance pareille, qui saurait peut-être leur faire ravoir cette partie de la Poméranie qu'ils avaient cédée par la paix de Stockholm. L'on ajoute que le roi d'Angleterre entre dans ce plan et qu'il doit être déterminé d'employer de fortes sommes pour attirer le roi de Suède dans ce plan.

C'est au moins de cette façon-là que le ministre anglais à Dresde, le sieur Williams, s'est expliqué à un de ses plus confidents.

Vous observerez sur ceci que ce n'est absolument que pour votre direction seule que je vous communique ces avis qui me sont parvenus, et au sujet desquels vous ne me marquerez rien que par les dépêches que vous m'adresserez immédiatement.

Je vous sais bon gré des éclaircissements que vous m'avez donnés sur les finances de la Reine-Impératrice; je les crois les plus exacts qui me soient parvenus encore, j'observe seulement que, quoique je convienne que l'Empereur amasse de l'argent, j'ai cependant de la peine à croire que l'Impératrice puisse avoir des surplus dans ses revenus pour en mettre dans son trésor, vu que je sais moi-même par l'expérience ce que cela coûte que de rétablir des armées et des forteresses, de faire des amas en artillerie et en munitions, de payer encore d'anciennes dettes, sans faire mention des non-valeurs dans la recette et ce qu'il faut de dépenses à cette Princesse à l'égard des places barrières dans le Pays-Bas, ce qui sont des articles bien importants.

Nach dem Concept. Federic.

5241. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Berlin, 14 décembre 1751.

Votre rapport du 30 du mois dernier m'a été rendu. Il m'a fait infiniment de plaisir d'en apprendre la grande supériorité avec laquelle l'affaire des ordres de la Chevalerie a passé en faveur de la cour, quand elle a été débattue,[1] de façon que vous devez en faire un compliment

[1] Nach dem Beschluss des schwedischen Senates vom 24. November sollte die Ernennung der Ritter der sämmtlichen vier Orden des Königreichs in Zukunft dem Könige zustehen.

bien affectueux sur ce sujet à ma sœur, la Reine. Vous tâcherez de lui insinuer encore alors convenablement que cette assiette favorable des esprits me paraissait un moment bien propre pour rapatrier les différentes factions et pour se concilier au moins ceux du parti contraire qui de bonne foi voudraient rentrer dans la bonne voie. Qu'au surplus j'estimais que la cour saurait se contenter cette fois-ci de cet accroissement de son autorité et qu'il faudrait laisser écouler tranquillement le reste de la Diète.

Au reste, je ne veux point vous laisser ignorer que, selon mes dernières lettres de Vienne, la cour y a été bien surprise et frappée de ce que la Diète de Suède se passait avec tant d'union, tandis qu'elle s'était attendue de tout le contraire.

Federic.

Nach dem Concept.

5242. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 14 décembre 1751.

Vos rapports du 30 du mois dernier et du 3 de ce mois m'ont été rendus à la fois. Il est aisément à comprendre combien il doit être sensible au roi d'Angleterre de se voir dans le risque de perdre encore ce qui lui reste de fils, par la maladie dangereuse dont le duc de Cumberland est attaqué; mais ce que je souhaiterais de savoir de vous, [est] si des évènements aussi fâcheux ne font point de l'impression au roi d'Angleterre à ce qu'il devienne plus scrupuleux et plus timide dans le maniement des grandes affaires, quand la réflexion lui vient que du jour qu'il viendra lui-même à décéder, son successeur sera sous la tutelle d'une régence qui ne voudra pas courir les hasards de poursuivre le système violent qu'il s'est formé par rapport aux affaires publiques. J'attendrai votre rapport là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

5243. AU CHAMBELLAN D'AMMON A PARIS.

Potsdam, 14 décembre 1751.

J'ai bien reçu les dépêches que vous m'avez faites du 28 du mois passé et du 2 de ce mois. J'ai trouvé très bien couché le mémoire que vous avez dressé et donné au sieur de Trudaine sur l'inégalité des deux tarifs et sur les avantages que la France saura retirer de son commerce avec la Prusse. Cependant, comme je vois bien qu'il y aura trop de difficultés pour convenir sur un tarif pour les marchandises de la France dans tous les ports et pays de ma domination, vu la trop grande inégalité de ce qui se paie actuellement en péages et accises dans mon pays de ces sortes de marchandises, à proportion des droits marqués dans le projet du tarif, et qu'il y a d'ailleurs inséré des marchandises absolument contrebandes en ce pays-ci, comme chapeaux de

toutes sortes et le sel de France, je crois que le meilleur sera que, si vous ne voyez point jour de pouvoir convenir d'un tarif, vous laissiez alors tomber tout-à-fait ce tarif et que vous ne vous attachiez que simplement au traité, afin de le faire parvenir à sa consistance, avec les modifications que vous avez proposées au sieur de Trudaine en conséquence de la copie que vous m'avez envoyée à la suite de votre rapport sous numéro 49.

Au surplus, vous emploierez tous vos soins et vôtre savoir-faire de finir à présent le plus tôt que vous pourrez cette affaire et d'en tirer le meilleur parti que vous pourrez; en attendant, je ferai parler encore au comte Tyrconnell pour qu'il recommande à sa cour qu'on mette plus de facilité dans cette négociation.

Pour vous aussi aider dans les frais que vous êtes obligé de soutenir pendant votre séjour à Paris, j'ai ordonné au banquier Splitgerber de vous faire remettre par ses correspondants à Paris encore la somme de 500 écus, qu'ils vous paieront contre votre quittance.

Nach dem Concept. Federic.

5244. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

[Berlin, 17 décembre 1751].

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 16. December: „Le comte de Tyrconnell ayant reçu un courrier qui a pris par Bonn, le baron d'Asseburg a profité de cette occasion pour nous envoyer à la suite de la lettre ci-jointe en original un nouveau projet d'un traité d'Association entre Votre Majesté et les cours de Bonn et de Manheim dont voici le précis:

Le préambule et le 1er article établissent le but de l'alliance, savoir le maintien du système germanique, sans offenser personne et sans manquer à ce qu'on doit au chef de l'Empire.

Bon.

Le second article ne contient que la promesse réciproque d'un concert et communication parfaite.

Dans le troisième il est arrêté qu'on soutiendra de toutes ses forces la nécessité *de l'unanimité sur la question s'il convient d'élire un roi des Romains.*

Il faut y ajouter que, si l'on consent à l'unanimité, nous consentons à l'élection.

Par le quatrième on s'oblige, au cas que l'électeur de Mayence convoquât une Diète Électorale pour cette élection, de ne pas s'y prêter que dans le principe *d'unanimité.*

Bon.

Dans le cinquième on détaille les conditions sous lesquelles on veut consentir à l'élection qui est sur le tapis et

qu'on tâchera de faire passer dans la Capitulation Impériale:

1° Que la question préliminaire s'il convient d'élire un roi des Romains, ne sera décidée que par les suffrages *unanimes* du Collège Électoral;

Bon.

2° Qu'on déclare authentiquement que le consentement des Électeurs à l'élection présente ne préjudiciera en rien ni à leur droit d'élire l'Empereur en cas de vacance du trône, ni à celui des vicaires d'avoir l'administration de l'Empire, soit pendant l'interrègne soit pendant la minorité du roi des Romains, et que *désormais on ne prendra dans la même maison ni deux Empereurs de suite, ni deux rois romains du vivant de l'Empereur, à moins d'une nécessité indispensable;*

Bon.

C'est un article qui ne fera que de nouvelles aigreurs et qui ne sert de rien; car, si notre parti est le plus fort, nous élirons qui nous voudrons, et, s'il est le plus faible, il faudra bien suivre celui des autres.

3° Que l'Empereur et son successeur promettent de ne prendre part ni directement ni indirectement *à la guerre qui pourrait s'allumer dans le Nord*, et d'éviter de rien faire pour engager l'Empire d'y prendre part, et que, de plus, l'Impératrice-Reine et Votre Majesté prennent l'engagement solennel envers l'Empire par des *reversales*, à passer en même temps que la Capitulation Impériale, d'employer les soins les plus efficaces pour détourner la guerre entre la Suède et la Russie, mais que, si malgré cela la guerre s'allumait et que Leurs Majestés se crussent obligées en vertu de leurs traités de donner du secours à l'une ou l'autre des deux couronnes, *l'Imperatrice-Reine n'en prendra point d'occasion pour attaquer ou molester les États de Votre Majesté tant au dedans qu'au dehors de l'Empire, soit comme auxiliaire de la Russie soit sous autre prétexte quelconque, et que Votre Majesté ne prendra pas non plus occasion du secours de l'Impératrice-Reine à la Russie, pour attaquer ou molester les États de cette Princesse.*

Les conjonctures ont changé, il n'est plus question de la guerre du Nord, moyennant quoi cet article devient inutile, et d'ailleurs il ne sera jamais accordé par la cour de Vienne.

Ces réversales seraient admirables, mais l'Impératrice n'y consentira jamais. Les affaires de la Russie et de la Suède ne l'occupent plus, elle n'a d'autres projets à présent que de mettre la royauté de Pologne dans sa maison.

4° Que l'Empereur accorde aux Électeurs les modifications dans le cérémonial des investitures que Votre Majesté et la Saxe ont demandées, et leur confirmera les avantages accordés par l'empereur Charles VII soit à eux ou à leurs maisons.

Bon, absolument nécessaire.

Par le sixième article les contractants s'obligent de ne faire aucun accommodement et de n'entrer en aucune sorte d'engagement à cet égard que *d'un commun consentement.*

Bon.

Le septième article porte qu'au cas qu'on voulût en haine de ce traité ou pour des intérêts étrangers entraîner l'Empire dans une guerre générale, les contractants emploieront leurs suffrages et ceux de leurs amis pour la conservation de la tranquillité, mais que, si malgré leurs efforts la guerre se déclare, ils donneront leur contingent et rien de plus.

Ils feront ce qu'ils voudront; mais pour moi, je ne donne point de contingent.

Dans le huitième article il est stipulé que les contractants joindront leurs soins pour faire entrer dans cette alliance ou du moins dans ses principes encore d'autres Électeurs; que, si à l'occasion de ces mesures quelqu'un d'eux venait à être attaqué ou vexé par des quartiers d'hiver, passages de troupes, exactions et autres voies de fait, les contractants se secourront mutuellement de forces suffisantes jusqu'au rétablissement de la tranquillité et la réparation du dommage et donneront la même protection à tous les Électeurs ou Princes qui accèderont au traité ou s'uniront de sentiments et de démarches avec eux.

Bon.

L'article 9 fixe la durée de l'alliance à celle de la négociation pour l'élection d'un roi des Romains, et

Bon.

L'article 10 met le terme de l'échange des ratifications à deux mois.

Bon.

Enfin un article séparé et secret à la suite de ce projet règle la garantie de la France, en qualité de garante de la paix de Westphalie, pour le nouveau traité de la façon suivante:

„Que les contractants s'engagent envers Sa Majesté Très Chrétienne d'observer le traité dans tous ses points, et qu'elle s'engage réciproquement envers eux à défendre et à protéger les conditions du même traité et leur exécution, et à prendre, de plus, efficacement la défense des parties contractantes ou accédantes contre ceux qui voudraient les inquiéter pour raison des articles du traité en question, et qu'au cas que dans la suite les contractants jugeassent à propos de faire des changements dans les conditions qu'ils attachent à l'élection présente, ils en

donneront par préalable confidemment connaissance à Sa Majesté Très Chrétienne et ne résoudront rien que d'un parfait accord avec elle."

Bon. Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts. Die mit liegender Schrift gedruckten Stellen des Berichtes sind von dem Könige im Original unterstrichen.

5245. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils überreicht, Berlin 18. December, einen von Tyrconnell mitgetheilten Auszug aus Erlassen des Marquis Saint-Contest. „Votre Majesté y verra aussi que le premier terme de subsides de Baireuth[1] est payé, tout comme on veut faire la galanterie à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le duc de Brunswick-Wolfenbüttel de lui payer pendant son séjour d'ici,[2] dans le courant de ce mois encore, le terme qui n'était échu qu'au mois de janvier.... Quant à l'affaire de Knyphausen, la cour de France n'a pas encore été informée, au départ du courrier, du tempérament que Votre Majesté a fait proposer en dernier lieu."[3]

In Betreff Schwedens heisst es in dem von Tyrconnell mitgetheilten Auszuge: „... Nous espérons que les bons conseils que le roi de Prusse a donnés à la Reine, sa sœur, achèveront de réunir entièrement Leurs Majestés Suédoises avec le Sénat et la nation, ce que le Roi [de France] souhaite très sincèrement pour leur propre intérêt, Sa Majesté étant très éloignée de l'idée que lui ont prêtée ses ennemis de vouloir augmenter le pouvoir du Sénat de Suède au préjudice de celui du Roi, et l'on a toujours ordonné à M. le marquis d'Havrincourt de ne travailler qu'à l'union du Roi et du Sénat, sans se mêler d'aucune autre affaire."

Berlin, 19. December 1751.

Se. Königl. Majestät haben auf einliegende Vorstellung zur mündlichen allergnädigsten Resolution ertheilt:

Dass was dasjenige anlange, was wegen der Subsides gemeldet worden, Se. Königl. Majestät sehr zufrieden davon wären, und weilen Sie solches wüssten, Sie dem Herzog von Braunschweig sogleich den Termin avanciren, und weil der Wechsel doch im nächstkommenden Januarii anlangen würde, solchen alsdenn durch den Splitgerber einziehen lassen wollten.

Wegen der dänischen Sachen hätten Se. Königl. Majestät einmal die Regulirung derselben dem französischen Hofe überlassen; es könnte aber Mylord Tyrconnell gesagt werden, dass die Dänen vermuthlich gute Conditiones annehmen würden, nachdem ihre Negociation mit Russland zurückgegangen, und man also nicht brauche ihnen gar zu viel gute Worte zu geben.

Wegen der schwedischen Sachen wäre Tyrconnell zu sagen, dass wir unsererseits alles thäten, um die Gemüther zu tranquillisiren, aber es auch nöthig sein dörfte, dass Havrincourt Ordres bekäme, keine weitere Aigreur zu machen (sondern dass es vielmehr von beiden Theilen, wie bisher wohl geschehen sein dörfte, zu weit zu gehen),[4] vielmehr überall Wasser in das Feuer zu giessen, indem Se. Königl. Majestät

[1] Vergl. S. 430. — [2] Vergl. S. 530. — [3] Vergl. S. 488. — [4] Sic.

zwar versichert wären, dass der König und Königin von Schweden nicht so leicht von Parti changiren würden, dennoch aber auch gewisse Nachricht hätten, dass der König von Engelland intentioniret wäre, die stärksten Summen anzuwenden, um nunmehro auch durch Geld die Schweden in sein Interesse zu ziehen.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

5246. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Berlin, 19 décembre 1751.

Je n'ai rien cette fois-ci à ajouter à ce que je vous fais mander par la dépêche ordinaire du département des affaires étrangères qui vous parviendra à la suite de celle-ci, sinon que, si la France pense d'attirer encore le roi de Sardaigne en son parti, elle n'a plus de temps à perdre, vu que les négociations à Madrid sont fort avancées, par la grande vivacité que le roi d'Angleterre y met, jusqu'à faire tout de sa tête, sans prendre même les avis de la cour de Vienne là-dessus, dont celle-ci ne paraît point trop édifiée, ni du sacrifice qu'elle doit faire touchant la réversion du Plaisantin. Je vous permets de communiquer tout ce que nous avons de nouvelles là-dessus aux ministres de France d'une façon convenable, en cas qu'ils n'en soient pas instruits.

Nach dem Concept.

Federic.

5247. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 19 décembre 1751.

Le sieur Pezold agit en conformité des ordres de sa cour, quand il prône l'innocence du traité de subsides que celle-ci a contracté avec l'Angleterre, et quand il proteste qu'il n'y a point d'articles secrets à ce traité. Je sais cependant positivement qu'il y en a deux; en conséquence de l'un, le roi de Pologne s'est engagé de donner simplement et sans réservations sa voix électorale, quand il s'agira de l'élection d'un roi des Romains, en faveur de l'archiduc Joseph, et qu'il ne permettra pas qu'il soit question de l'unanimité, ni que les Princes de l'Empire soient consultés sur la question *an;* et l'autre, que le roi d'Angleterre disposera librement du corps de troupes auxiliaires de 6,000 hommes stipulé dans le traité, quand et où bon lui semblera.

Au surplus, je suis informé que l'accession de la Saxe au traité de Pétersbourg fait entre les deux cours impériales en 1746 n'est pas encore parvenue à sa consistance, et que la cour de Dresde a voulu stipuler trois articles, savoir que les deux cours garantissent la succession à la couronne de Pologne à la famille électorale de Saxe, qu'il y aurait un double mariage conclu entre les deux familles de Saxe et de Vienne, et qu'en dernier lieu il serait pris pour un cas d'alliance, quand je

voudrais employer des moyens efficaces pour soutenir les prétentions de mes sujets créanciers de la *Steuer* saxonne, en cas qu'ils ne fussent point satisfaits, et que les deux cours impériales et surtout celle de Vienne l'assisteraient alors de toutes ses forces contre moi; mais que ces trois articles avaient été rejetés tout-à-fait des deux cours impériales. Au reste, je veux que vous deviez ménager soigneusement ces avis, qui ne doivent servir que pour votre direction seule.[1]

Quoique je m'attende d'apprendre bientôt par vous la conclusion du traité entre les cours de Vienne, de Madrid et de Turin, je présume cependant que la dernière y mettra tant de chevilles que la France pourra toujours l'en détacher, quand celle-là le trouvera de sa convenance de s'accrocher à elle.

Comme vous n'ignorez pas l'envie que j'ai de me défaire de la baronie de Turnhout dans le Brabant, mandez-moi s'il y a moyen ou non de vendre cette terre à un prix raisonnable à la Reine-Impératrice, pour l'ajouter à ses domaines.

Federic.

Nach dem Concept.

5248. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Berlin, 19 décembre 1751.

J'ai bien reçu les rapports que vous m'avez faits du 11 et du 14 de ce mois. L'avis qu'on vous a donné des précautions que la cour de Dresde a voulu prendre pour se mettre à couvert des mesures efficaces que je pourrais prendre au cas qu'on refusât de faire justice à mes sujets créanciers de la *Steuer*, n'est pas tout-à-fait destitué de fondement, avec cette différence seulement que ce n'est pas à l'occasion du traité de subsides qu'elle a demandé d'être garantie contre mes mesures, mais plutôt à celle de son accession au traité de Pétersbourg fait entre les deux cours impériales l'an 1746, où entre autres conditions la Saxe a demandé qu'au cas que je voudrais l'obliger de force de satisfaire aux susdits créanciers, les deux cours et surtout celle de Vienne l'assisteraient de toutes leurs forces contre les efforts que je voudrais faire à ce sujet; mais je sais de bon lieu que les deux cours susdites ont refusé tout net cette proposition; aussi est-ce peut-être la raison que la cour de Dresde a changé du haut ton dont le ministre Hennicke vous parlait il y a quelque temps sur l'affaire de la *Steuer*.

Au surplus, je me tiendrai invariablement à la disposition du traité de Dresde sur ce sujet, et la plainte du comte Hennicke de ce que je ne m'étais pas concerté préalablement avec sa cour sur l'édit que j'ai fait publier en dernier lieu,[2] m'a paru un peu étrange et contre tout ce qu'on a observé là-dessus jusqu'à présent.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 539. — [2] Vergl. S. 558 Anm.

5249. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 20 décembre 1751.

L'aveuglement du marquis de Hautefort et la façon dont il se fait duper par la cour de Vienne, est des plus extraordinaires; aussi sa cour n'est nullement contente de lui, de manière qu'il n'y a que le marquis de Puyzieulx qui, pour l'avoir placé,[1] tâche à le soutenir encore, au lieu que, s'il va au gré de M. de Saint-Contest, lui, le marquis de Hautefort, pourrait bien être rappelé.

Comme j'apprends que l'Impératrice-Reine a fait travailler dans le cours de cette année-ci avec bien de la chaleur à la fortification d'Olmütz, et que je crois que le comte de Podewils vous aura fait connaître à son départ de Vienne un certain officier ingénieur qu'il s'était attaché par des libéralités, pour lui fournir des plans des forteresses autrichiennes, vous me rendrez un service essentiel en tâchant de déterrer cet homme-là, afin d'apprendre de lui ce qu'il y a été fait des ouvrages à Olmütz, et de vous procurer par son moyen un plan exact de ce qu'on va faire d'Olmütz.

Au reste, j'attends que vous me marquiez si feu le maréchal de Kœnigsegg[2] est fort regretté ou si l'on regarde sa mort avec indifférence.

Nach dem Concept. Federic.

5250. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

[Berlin, 21 décembre 1751.]

J'ai bien reçu votre dépêche du 10 de ce mois. Il m'a été bien sensible et même douloureux d'apprendre l'indifférence avec laquelle le ministère de France regarde tout ce qui se trame par les cours de Vienne et de Londres contre la France, pour l'abaisser et pour lui faire perdre, selon le projet que le roi d'Angleterre s'est fait dès la paix d'Aix-la-Chapelle, toute son influence dans les grandes affaires de l'Europe, en lui ôtant tous ses amis et ses alliés, l'un après l'autre.

Songez s'il n'y a pas moyen de dessiller les yeux au susdit ministère et de lui donner du réveil, en lui faisant faire par manière de discours des réflexions sur les vues pernicieuses des deux cours susdites, et avec combien de chaleur et d'empressement elles travaillent à lui enlever ses alliés. Il n'y a qu'à leur citer l'exemple de ce que ses ennemis on fait relativement à l'Espagne et le roi de Sardaigne, et de leur dire que le plan est fait que, dès que le traité entre les cours de Vienne, de Madrid et de Turin sera constaté, on y invitera d'accéder le roi des Deux-Siciles, l'Empereur comme grand-duc de Toscane, la cour de Parme et la république de Venise. Ajoutez d'ailleurs que les deux cours impériales, à ce que je sais, sont occupées à Constantinople

[1] Vergl. Bd. VII, 129. — [2] Gestorben 8. December 1751.

pour aplanir tout ce qu'il se peut avoir de différends entre elles et la Porte Ottomane, afin d'avoir aussi les bras libres de ce côté-là, et faites réfléchir, s'il y a moyen, les ministres de France sur les suites dangereuses qu'il y a à craindre pour les intérêts de la France, si tout cela réussit au gré des cours de Vienne et de Londres. Qu'on ne vous objecte pas que, par une neutralité dans l'Italie, la France sera d'autant plus à même d'agir autant plus efficacement en Allemagne; la Reine-Impératrice n'en sera du tout embarrassée, vu qu'elle pourra retirer presque tout ce qu'elle a de troupes en Italie, et, appuyée d'ailleurs par l'argent de l'Angleterre, elle fera tout ce qu'elle voudra.

Au surplus, je vous recommande qu'en faisant toutes ces réflexions aux ministres de France, vous ménagiez vos termes en sorte que leur vanité n'en soit point choquée et que, s'il y a moyen d'entretenir séparément de tout ceci le comte de Saint-Séverin, de ne point perdre l'occasion à le faire en termes convenables. J'attendrai à son temps le rapport que vous me ferez là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept. Das Datum ergiebt der Bericht des Lord Marschall von Schottland, Paris 7. Januar 1752.

5251. AU BARON D'ASSEBURG, GRAND-MAÎTRE DE LA COUR DE COLOGNE, A BONN.

Berlin, [23] décembre 1751.

Monsieur le Baron d'Asseburg. C'est avec une satisfaction bien sensible que j'ai reçu les assurances que vous m'avez données par la lettre du 6 de ce mois de la persévérance du Sérénissime Électeur votre maître dans le système qu'il suit actuellement par rapport aux affaires de l'Empire. Quelque naturelle que dût être cette disposition à un Prince aussi éclairé et aussi rempli de sentiments patriotiques que Son Altesse Électorale, et quelque convenable qu'elle soit à ses intérêts et à ceux de l'illustre maison dont elle est issue, je connais trop les artifices et les intrigues qu'on met en œuvre afin de les lui faire perdre de vue et de l'engager dans un système opposé, pour être tout-à-fait sans inquiétude sur cet article. Je ne vous déguiserai même pas que je craindrais tout des pièges qu'on ne cesse de tendre à Son Altesse Électorale, si sa fermeté n'était soutenue et fortifiée dans les bons principes par un ministre de votre habileté et intégrité. Il me paraît superflu de vous encourager à continuer vos efforts pour affermir votre ouvrage et pour écarter tout ce qui pourrait y donner atteinte. Je suis persuadé que le zèle que vous avez pour la gloire et le service de votre maître suffit pour vous y animer, ce qui ne diminuera pourtant pas la reconnaissance que je vous en ai, ni l'envie de vous la marquer dans toutes les rencontres où je pourrai contribuer à votre satisfaction et à vos avantages.

Nach dem Concept. „An Mylord Tyrconnell zugestellet 23. Dec." Federic.

5252. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Berlin, 24 décembre 1751.

Votre rapport du 14 de ce mois m'est bien parvenu. M. Lemaire aura bientôt des instructions précises touchant l'affaire de Knyphausen, et il y a tout lieu de présumer que cette affaire sera accommodée, vu qu'il est à croire que d'un côté le Danemark mettra de l'eau dans son vin, après que sa négociation en Russie est rompue, et que d'un autre côté je suis résolu de contribuer de mon mieux pour faciliter un accommodement sur cette affaire.

Federic.

P. S.

25 décembre.

J'ai été fâché d'apprendre les tristes nouvelles[1] que vous m'avez marquées par votre rapport du 18 de ce mois que je viens de recevoir.

Marquez-moi ce que vous croyez des suites qui résulteraient s'il arrivait que la Reine succombât de son mal, et si sa mort saurait influer sur le système du Danemark, en sorte que par là il serait entièrement détaché alors de l'Angleterre.[2]

Nach dem Concept.

5253. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 25 décembre 1751.

J'ai reçu vos rapports du 7 et du 10 de ce mois. Je suis bien aise de savoir que les Pelham sont dans une disposition aussi pacifique que vous me le marquez. Nonobstant cela, j'appréhende que, quand une fois le roi d'Angleterre sera arrivé à Hanovre, il mènera bien plus loin milord Holdernesse que celui-ci voudra aller d'abord, et, comme ce Prince n'est jamais venu dans ses États, sans avoir fait bien des chipotages, il n'y voudra pas venir, l'année qui vient, sans y faire de nouveaux. Ce que je ne dis cependant que pour votre direction seule et afin de vous faire venir la pensée d'approfondir d'autant mieux les objets qui pourront être mis sur le tapis par le roi d'Angleterre pendant le séjour qu'il fera à Hanovre.

Nous venons d'avoir de fort tristes nouvelles de Copenhague par rapport à la reine de Danemark, qui est à la veille de la mort par une rupture ou descente au nombril qui lui est venue dans son état de grossesse, en sorte qu'on a été obligé de lui faire l'opération, dont elle est encore si mal que ses médecins craignent qu'elle n'en sache plus revenir. Marquez-moi si le roi d'Angleterre a été sensible et attendri, quand il a appris cette fâcheuse nouvelle, de même s'il a été touché du dangereux état où le duc de Cumberland a été en dernier lieu.[3]

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Vergl. die folgende Nummer. — [2] Königin Luise von Dänemark war die Tochter Georg's II. von England. — [3] Vergl. S. 561.

5254. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE MALTZAHN A DRESDE.

Berlin, 25 décembre 1751.

La description que vous me faites par votre dépêche du 21 de ce mois du mauvais état où sont les affaires du Voigtland et du cercle des Montagnes, me font venir la réflexion qu'il faut que l'état des différents cercles diffère bien entre eux-mêmes, par de différentes raisons; que par exemple les affaires du Voigtland sont mal, au lieu que celles de Dresde sont dans une condition supportable, par le fournissement que ce cercle fait des vivres et des denrées qu'il faut pour la cour et la ville de Dresde; que le cercle de Leipzig se soutient par le commerce de Leipzig; le pays de Weissenfels, parcequ'il est moins chargé d'impôts que les autres provinces, et la Lusace, parcequ'elle est gouvernée selon ses propres constitutions, qui ne permettent pas qu'elle soit autant foulée que les autres pays électoraux. Approfondissez si ce que je présume en ceci, est juste, et si les circonstances particulières des différentes provinces diffèrent beaucoup ou non entre elles, et tâchez de satisfaire à ma curiosité là-dessus.

Au reste, continuez à faire bien observer les démarches du lieutenant Neidert à Dresde;[1] je ne suis point hors de soupçon à son égard.

Nach dem Concept.

Federic.

5255. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Berlin, 25 décembre 1751.

J'ai bien reçu vos rapports du 6 et du 10 de ce mois. Je ne veux point vous laisser ignorer qu'il m'est revenu depuis peu un avis bien intéressant par un canal secret, mais sur lequel je puis compter[2] — au sujet duquel je vous ordonne d'abord et préalablement de me garder un secret absolu et impénétrable — d'une nouvelle trame que les deux cours impériales vont ourdir en Suède, savoir que la cour de Vienne, ayant pris en considération qu'elle pourrait difficilement obtenir son but de brouiller les affaires en Suède et dans le Nord, pour pêcher en eau trouble, a formé, de concert avec la Russie, un autre plan, en conséquence duquel les deux cours impériales feront cajoler au possible le roi de Suède et tâcheront par tous les efforts imaginables de captiver son amitié. L'on me marque que, pour réussir d'autant mieux dans l'exécution de ce plan, l'on y a fait entrer le roi d'Angleterre, qui doit être déterminé d'employer les sommes les plus fortes en argent, pour porter le roi de Suède, vu la modicité de ses revenus, d'embrasser le parti des deux cours impériales et de se détacher de la France et de

[1] Ein aus Wien gebürtiger preussischer Officier, der sich auf Urlaub in Dresden befand und im Verdacht stand, eine Desertion zu planen. — [2] Vergl. S. 560.

moi. Outre cela, le dessein a été pris de faire proposer sous main, par le parti russien à la Diète, une alliance entre la Suède et entre la Russie, l'Autriche, l'Angleterre, la république de Hollande et la Saxe, et de faire bien relever par le parti anglais et russien les grands avantages que la Suède saurait retirer d'une alliance si puissante, entre lesquels l'on comptera que la Suède saurait ravoir par là cette partie de la Poméranie qu'elle a été obligée de céder autrefois à ma maison.

Quoique je ne sache vous garantir tout-à-fait la réalité de cet avis et que j'aie tout lieu de compter sur l'amitié, pénétration et droiture du roi de Suède, qui connaît trop ses intérêts pour se laisser imposer de propositions aussi superficielles, j'ai cru néanmoins nécessaire de vous informer de tout ceci, sachant que l'envie que les deux cours impériales portent à la France et à moi, est capable de les faire entrer dans des plans des plus chimériques. Mon intention est donc que, sans faire semblant d'être instruit de tout ce que dessus, vous devez observer avec toute l'attention imaginable les démarches que les ministres des cours susdites feront en Suède, afin de bien approfondir leurs menées. Vous devez prêter surtout votre attention à découvrir si effectivement l'on prépare les esprits en Suède pour leur faire goûter une telle alliance, et si l'on en mettra quelque chose sur le tapis auprès de la Diète.

Vous me marquerez exactement tout ce que vous en approfondirez et ne ferez autrement vos rapports là-dessus qu'à moi seul et immédiatement.

Federic.

Nach dem Concept.

5256. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Berlin, 25 décembre 1751.

J'accuse votre dépêche du 13 de ce mois et applaudis parfaitement aux raisons que vous marquez avoir eues de différer à faire cette insinuation aux ministres de France touchant le sieur Durand que je vous avais ordonnée;[1] aussi n'en direz-vous rien et laisserez tomber entièrement l'affaire.

Prenez-vous très bien de celle dont je vous ai chargé par rapport au dessein secret de la cour de Vienne pour placer le prince Charles de Lorraine, ou en défaut de celui un des Archiducs, au trône de Pologne, quand il viendra à vaquer.[2] Mes soupçons s'en augmentent de jour à l'autre; ainsi tâchez de votre mieux d'en donner du réveil aux ministres de France et persuadez-les, de la manière la plus convenable, à ce qu'ils en fassent au moins quelque ouverture confidente à la Porte Ottomane et qu'ils la fassent sonder si, au cas que la cour de Vienne tenterait de réaliser et d'exécuter le susdit dessein, la Porte

[1] Vergl. S. 547. — [2] Vergl. S. 513. 557.

le voudrait permettre, afin de savoir précisément ce que l'on en aura à espérer ou non, le cas venant à exister. J'attends votre réponse sur ce sujet important.

Federic.

Nach dem Concept.

5257. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 25 décembre 1751.

Votre rapport du 15 de ce mois m'est bien entré. Il est assez à plaindre que la France n'ait eu plus d'attention sur ce qui se négociait à Madrid entre l'Espagne et la cour de Vienne, pour empêcher que le roi de Sardaigne n'y prît part. Je n'ai rien oublié de mon côté pour en avertir le ministère de France; mais on ne saurait faire avec ces gens-là tout ce qu'on voudrait.

Quant aux nouvelles de Suède que le ministre de Hollande à Pétersbourg, Swart, doit avoir marquées par une de ses dernières dépêches, il y a des choses qui sont assez vraies, savoir, qu'il y a eu des dissensions à la Diète; mais il est absolument faux que les choses y soient venues à un point qu'on aurait eu à craindre pour une révolution en Suède.

Federic.

Nach dem Concept.

5258. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A BERLIN.

Berlin, 28 décembre 1751.

Monsieur mon Cousin. J'ai vu avec toute la sensibilité possible, par la lettre que vous avez bien voulu me faire du 26 de ce mois, combien le Duc régnant, Monsieur votre frère, souhaite d'établir entre moi et lui la communication la plus étroite sur les affaires de l'Empire qui sauraient regarder nos intérêts communs. Je vous prie de vouloir bien l'assurer de ma part que non seulement en conformité de nos engagements réciproques, mais plus encore par les motifs d'estime, d'amitié et de confiance que je lui porte, je me prêterai très volontiers à ce qu'il demande à cet égard, et que je donnerai en conséquence mes ordres à mon ministre, le comte Podewils, afin que conformément à mes intentions il entre en explication avec Monsieur le Duc, aussi souvent qu'il trouvera bon de lui en faire des ouvertures confidentes sur tout ce qui pourra nous intéresser à l'égard des affaires du temps et de la Diète de l'Empire. Je suis avec des sentiments d'estime, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le bon et très affectionné cousin

Federic.

Nach dem Concept.

5259. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE ROHD A STOCKHOLM.

Berlin, 28 décembre 1751.

J'ai bien reçu votre dépêche du 14 de ce mois et suis charmé d'y voir que la Reine, ma sœur, ait pris le bon parti de céder aux circonstances et de se radoucir au sujet du sieur Havrincourt. Il n'a point tenu à moi de faire par mes insinuations qu'il ne fût rappelé, et j'ai fait faire des tentatives là-dessus en France,[1] sans cependant blesser trop la délicatesse du ministère français à ce sujet; mais par tout ce qui m'en est revenu jusqu'à présent, je n'ai point lieu de présumer qu'on s'y prêtera d'abord, ainsi qu'il faudra bien dissimuler encore là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

5260. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Häseler meldet, Kopenhagen 21. December, das am 19. December erfolgte Ableben der Königin von Dänemark. „La mort de cette Reine ne saurait qu'avoir quelque influence dans les affaires, surtout quand il s'agira de remarier le Roi. On y pensera de bonne heure, et j'ai lieu de croire, Sire, que le Roi songera à cette occasion de s'unir plus étroitement à Votre Majesté. Ses dispositions m'ont toujours paru des plus favorables, et je dois dire à Votre Majesté qu'il m'a parlé toujours d'Elle avec une grande admiration, et j'ai remarqué en plusieurs rencontres qu'il désire véritablement de lier une amitié plus étroite avec Votre Majesté. Il m'a fait l'honneur de me parler toutes les fois qu'il y a eu d'occasion: il s'est communiqué même quelques fois pendant assez longtemps, surtout à la chasse, et la plupart des fois de la manière du monde la plus gracieuse et avec une bonté toute particulière. Mais j'ai observé une chose singulière, qui est qu'en présence de son conseil il me parle beaucoup moins et de longtemps pas avec la même bonté."

Berlin, 28 décembre 1751.

Je vous sais bien de gré des informations intéressantes que vous m'avez données par votre dépêche du 21 de ce mois au sujet de la mort de la reine de Danemark, et je veux bien vous dire, quoique pour votre direction seule et avec ordre de n'en faire rien apparaître même dans les dépêches que vous ferez ordinairement au département des affaires étrangères ici, que je ne crois pas qu'on ira remarier si tôt le roi de Danemark, et que d'ailleurs ce n'est point mon affaire de former de grands plans à ce qu'il se lie là-dessus avec ma maison, quoique je sois charmé d'ailleurs des sentiments qu'en conséquence de votre rapport il vous a bien voulu témoigner à mon égard; au moins mon intention est que vous ne vous donnerez nul mouvement à ce sujet, que vous devez vous tenir tout clos et boutonné et laisser à la Providence d'en disposer tout comme elle voudra. S'il arrive que la cour de Danemark y pense, il

[1] Vergl. S. 509. 557.

faudra qu'elle m'en fasse des avances; quant à moi, je ne lui en ferai point, ni ne me jetterai à leur tête. Au surplus, quand le roi de Danemark vous a parlé avec bonté à ses parties de chasse, je n'en tire pas de conséquence; ce sont des occasions où l'on aime ordinairement à parler librement, sans expliquer ses vrais sentiments.

Pour ce qui regarde l'affaire de la comtesse de Bentinck, je m'en suis expliqué envers la France, qui apparemment en instruira bientôt M. Lemaire, pour en parler au baron de Bernstorff. J'estime que celui-ci sera plus traitable que par le passé, vu que la mort de la Reine le rend plus isolé que par le devant et qu'il a vu échouer sa négociation avec la Russie; en tout cas, l'on pourra toujours se relâcher, afin de mener cette affaire au but désiré.

Federic.

Nach dem Concept.

5261. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Berlin, 28 décembre 1751.

J'ai bien reçu votre rapport du 21 de ce mois. Continuez à me marquer avec cette exactitude que vous avez fait jusqu'à présent à ma satisfaction, ce qui se passe sur vos lieux, et, dans le cas que la réduction des troupes se fasse encore, entrez dans le détail là-dessus pour me mander le nombre des troupes qu'on va réduire, soit qu'on réduise des régiments entiers ou seulement quelques hommes de chaque régiment, et ce qui restera d'armée des troupes de la République.

Comme j'apprends par mes lettres de Vienne qu'on a envoyé de là des instructions au prince Charles de Lorraine à Bruxelles pour nommer des commissaires qui règleront l'affaire de la barrière avec la République, vous devez tâcher d'approfondir ce dont on conviendra là-dessus et à quelles conditions on règlera cette affaire.

Federic.

Nach dem Concept.

5262. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 18. December: „J'ai marqué plusieurs fois que la cour d'ici n'était point édifiée que sans son avis la cour d'Angleterre et l'Espagne eussent engagé le roi de Sardaigne de prendre part au traité d'alliance comme partie principale . . . Il paraît que la cour d'Angleterre a pris le parti le plus sûr, pour n'être pas prévenue par la France. L'accession du roi de Sardaigne n'aurait peut-être pas été si aisée qu'on s'en est flatté ici, n'ayant dès le commencement été guère édifié

Berlin, 28 décembre 1751.

Il me paraît que la cour de Londres n'a pas mal gouverné celle de Turin, en lui accordant tout ce qu'elle a désiré au sujet des négociations qui se sont faites à Madrid, mal gré que la cour de Vienne en eût, et je suis persuadé que, si l'Angleterre n'eût point pris ce pli-là, l'affaire ne serait peut-être point réussie. Il

qu'une négociation fût entamée sans sa connaissance. Au reste, on ne doute plus de la fermeté de ce Prince, et des gens qui sont instruits ici, ne s'imaginent plus que la France le détachât de l'Angleterre. Cette dernière lui fera sans doute des convenances, quand ce serait même par un subside secret. D'ailleurs le roi de Sardaigne a les mêmes raisons que l'Espagne pour ne point se livrer entièrement entre les bras de la France, n'ayant pas été satisfait de l'alliance dans la guerre avant-dernière,[1] au lieu que l'Angleterre, donnant le ton à la cour d'ici, lui procurera toujours tout avantage possible."

„Je me trouvai hier dans un endroit où une personne de distinction, mais qui ne se mêle pas de politique, dit, sans qu'il fût question de rien, qu'elle venait d'apprendre qu'actuellement en Pologne il y avait beaucoup de confusion, et qu'on y était fort animé."

est très difficile de faire faire quelque chose de bonne grâce à la cour de Vienne, et, comme il s'agit à présent de la faire convenir avec la république de Hollande sur le traité de la barrière, j'estime que la cour susdite n'y fera rien que de fort mauvaise grâce.

Au reste, ce que l'homme dont vous faites mention dans le post-scriptum de votre dépêche, a dit sur la confusion qui régnait actuellement en Pologne, n'a point de rapport au projet formé entre la cour de Vienne et la Russie touchant le prince Charles de Lorraine,[2] puisque ce que j'en ai appris, ne regarde qu'une dispute entre les maisons de Tarlo et de Poniatowski au sujet de laquelle on a pensé venir à des éclats, mais qui a été composée d'abord d'une façon amiable.

Federic.

Nach dem Concept.

5263. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 28 décembre 1751.

J'ai reçu votre dépêche du 14 de ce mois et suis également que vous du sentiment que l'affaire que le roi de Sardaigne entre comme partie contractante dans le traité qui se négocie à Madrid entre les cours de l'Espagne et de Vienne, ne manquera pas, quoique je sois persuadé que le général Wall prédise bien juste là-dessus.

Comme je viens d'être informé en secret d'un projet que les cours de Vienne et de Pétersbourg ont formé, pour faire succéder à la couronne de Pologne le prince Charles de Lorraine, quand elle viendra à vaquer, je présume que c'est dans cette vue que la cour de Vienne a tâché de faire son traité de neutralité pour ses possessions en Italie avec l'Espagne et le roi de Sardaigne, afin d'avoir les bras libres de ce côté-là à poursuivre son dessein sur la Pologne. Ainsi mon intention est que vous devez employer tous vos soins et votre savoir-faire pour approfondir au possible si la cour de Londres est informée de ce dessein-là, ou si peut-être celle de Vienne s'est entendue là-dessus en particulier avec celle de Russie, sans en communiquer avec le roi

[1] 1734. 1735. Vergl. S. 439. — [2] Vergl. S. 555.

d'Angleterre, ce que j'ai cependant de la peine à croire; tout au contraire je présume presque que c'est peut-être de l'avis du dernier que la Reine-Impératrice s'est prêtée à faire de nouvelles cessions au roi de Sardaigne, en lui faisant entrevoir que ce serait dans le dessein sur la Pologne qu'elle se verrait indemnisée de ces cessions. Quoique je n'ignore pas les difficultés que vous aurez à approfondir exactement ce mystère, cependant vous devez faire ce qui est possible et me marquer au moins votre raisonnement combien vous croyez que les gens qui sont au timon des affaires de l'Angleterre et dont vous connaissez le système, étant sur les lieux, pourraient donner dans le susdit dessein.

Au surplus, marquez-moi encore si vous croyez que le système pacifique d'à présent du ministère d'Angleterre se soutiendra encore et pour combien de temps vous croyez qu'il va être continué, supposé que le roi d'Angleterre reste en vie encore quelques années. Faites-moi votre rapport là-dessus, mais observez qu'il faut que vous ne le fassiez sur tout ce que dessus qu'à moi seul immédiatement, sans en faire des doubles au département des affaires étrangères. Au reste, comme la reine de Danemark est morte depuis le 19 de ce mois, mandez-moi si cette mort a été sensible au roi d'Angleterre et s'il en a eu du chagrin, de même de la maladie dangereuse dont le duc de Cumberland vient de sortir.

Federic.

Nach dem Concept.

5264. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A PARIS.

Berlin, 28 décembre 1751.

Milord. Quelque satisfaction que j'aie eue de voir par votre dépêche les sentiments où sont les ministres de France à mon égard, je suis cependant toujours fâché d'apprendre qu'il y ait de la jalousie et de la dissension entre eux, qui ne saura que de porter de grands préjudices à leur maître et à la cause commune. En attendant, vous payerez de compliments ceux qu'ils vous font à mon égard.

Quant à milord Tyrconnell,[1] vous observerez que, s'il venait à être rappelé ou à avoir du congé pour longtemps, la grande affaire sera alors que le ministère de France choisisse et m'envoie alors quelque sujet auquel lui-même ait de la confiance et auquel j'en puisse prendre, moi, également. Sans cela les affaires et nos intérêts communs en souffriront, parceque, s'il leur mande des choses d'importance, ils ne lui en croiront pas: on ne recevra que fort tard les résolutions, de façon qu'il n'y aura nul concert et que tout ira en désarroi plus encore que jusqu'à présent.

L'évènement de ce que la France vient de manquer la Sardaigne, m'a fait venir la pensée s'il ne conviendra pas que vous fassiez à M.

[1] Vergl. S. 475.

de Contest, quoique d'une manière convenable et sans heurter à la vanité des ministres de France, un détail de tous les avis que j'ai donnés à la France, sur lesquels les ministres n'ont pas pris beaucoup d'attention et que cependant les évènements ont justifiés, savoir des affaires du Nord et des projets que les deux cours impériales avaient formés pour en troubler la tranquillité; de l'affaire de l'élection d'un roi des Romains, des chipotages des cours de Vienne et de Londres avec celles de Madrid et de Turin, et d'autres encore dont les ministres de France ont hésité de m'ajouter foi et dont cependant ils ont vu, après, les succès. A présent, je les informe du projet de mettre sur le trône de la Pologne, quand il viendra à vaquer, le prince Charles de Lorraine. Peut-être qu'ils en doutent encore; je suis cependant persuadé que l'évènement les détrompera encore de leurs soupçons mal fondés, quoique peut-être trop tard alors. Ainsi tâchez d'en abuser M. de Saint-Contest et faites-lui comprendre que ce n'est du tout pour engager la France dans quelque nouvelle guerre que je lui donne cet avis, mais que c'est uniquement pour prendre ses mesures à temps, supposé que le cas arrive, et que le ministère de France fasse sonder au moins la Porte Ottomane de ce qu'il en peut espérer ou non, si mon avis se justifie. Il me semble qu'il n'y a rien là-dedans qui le puisse commettre avec Madame la Dauphine; tout au contraire, c'est à l'avantage de la maison électorale de la Saxe et pour prévenir ceux qui lui voudraient faire manquer cette succession.

Quant à l'abbé de Gua,[1] je vous dirai que j'ai cependant entendu louer sa capacité pour nettoyer les ports et les rivières, c'est pourquoi je voudrais bien que vous l'entendiez sur ma proposition et écoutiez sur les conditions qu'il voudrait faire.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 534.

PERSONENVERZEICHNISS.

Für die mit * bezeichneten Namen vergl. auch S. 592 ff.

A.

Adolf Friedrich, Kronprinz von Schweden, Herzog von Holstein-Gottorp: 5. 20. 48. 103. 147. 149. 156. 283. 285. 289—291. 320. 323. 326. 329 — König von Schweden: 330—333. 335—337. 341. 343. 344. 347. 349. 353. 354. 357—363. 378. 383. 385. 387. 391. 392. 394. 400. 419. 447. 479. 485—487. 496. 498. 509. 522. 526. 556. 557. 560. 565. 566.

Aigue-Blanche, Marquis, sardin. Gesandter am chursächs. Hofe: 27.

Åkerhjelm, Lars, schwed. Generalmajor: 311.

Åkerhjelm, Samuel, schwed. Reichsrath: 311.

Albemarle, Graf, Wilhelm Annas, engl. Botschafter in Paris: 327. 358. 361. 363. 370.

Aldenburg, Gräfin, Wilhelmine Amalie: 300.

Amalie, Prinzessin von Preussen: 5.

*Ammon, Christoph Heinrich von, preuss. Kammerherr, Specialgesandter am franz. Hofe: 87. 339. 455. 457. 468. 475. 535.

Anhalt: siehe Leopold Maximilian; Moritz.

Anna, Prinzessin von Oranien, Regentin der Niederlande: 500. 520. 527. 528.

Ansbach: siehe Christian Friedrich Karl Alexander; Friederike; Karl Wilhelm Friedrich.

Apraxin, Stephan, russ. General: 86.

d'Argens, Marquis, Johann Baptista de Boyer, preuss. Kammerherr: 181. 349. 481.

d'Argenson, Graf, Marc Peter de Voyer de Paulmy, franz. Kriegsminister: 407. 440.

Arnim, Karl Sigmund von, chursächs. Gesandter in Russland: 3. 189. 386.

Asseburg, Freiherr von der, Johann Ludwig, hessen-cassel. Staatsminister: 33. 135. 136. 147. 153.

*Asseburg, Freiherr von der, Hermann Werner, churköln. Oberhofmeister: 225. 351. 397. 418. 423. 425. 517. 518. 562.

Astruc, Johann, pariser Arzt: 350.

*August III., König von Polen, Churfürst von Sachsen: 27. 40. 42. 43. 57. 58. 67. 72. 73. 80. 112. 125. 130. 137. 171. 176. 180. 181. 189. 217. 239. 240. 309. 329. 387. 395. 437. 453. 458. 468. 516. 522. 531. 536. 543. 551. 554—557. 559. 566.

Auguste, verwittwete Prinzessin von Wales, geb. Herzogin von Sachsen-Gotha: 365.

B.

Bachi, Graf, Karl, franz. Diplomat: 99.

Backhoff von Echt, Freiherr, Johann Friedrich, dän. Gesandter am wiener Hofe und am Reichstage: 251. 282. 283. 372. 394.

Baiern: siehe Clemens August; Maria Amalia; Maria Anna Sophia; Maximilian Joseph; Theodor.

Le Baillif, franz. Kammerherr, Gesandtschaftsattaché in Berlin: 481. 500.
Baireuth: siehe Friedrich; Wilhelmine.
Barck, Graf, Niels, schwed. Gesandter in Wien: 1. 34. 39. 52. 72. 195. 231. 242. 251. 282. 297. 324. 343. 344. 359. 378. 380. 394. 463.
Bartenstein, Freiherr, Johann Christoph, österr. Hofrath: 371. 374.
Batthyany, Graf, Karl, österr. Feldmarschall: 433.
Beck, preuss. Legationssecretär a. D.: 53.
Beckers, Freiherr, Heinrich Anton, churpfälz. Gesandter in Wien: 11. 67. 83. 92. 131. 200. 239. 265.
Bedford, Herzog, Johann Russell, engl. Staatssecretär des Auswärtigen für die südlichen Angelegenheiten: 257. 273. 348. 364. 365. 396. 401. 406.
Bennelle de Windesheim, holl. Capitalist: 500. 543.
Bentinck, Graf, Christian Friedrich Anton: 300.
Bentinck, Graf, Johann Albert: 300.
Bentinck, Graf, Karl, holl. Vormundschaftsrath: 527. 528. 552.
Bentinck, Graf, Wilhelm, holl. Gesandter in Wien: 62. 67—70. 101. 111. 308 — Vormundschaftsrath: 520. 527. 528. 530. 552.
*Bentinck, Gräfin, Charlotte Sophie, geb. Gräfin Aldenburg: 67—71. 106. 110. 111. 190. 194. 274. 287. 299. 300. 308. 323. 332. 355. 372. 375. 380. 410. 439. 462. 482. 488. 489. 526. 530. 575.
Bequignolle, Johann Leonhard d'Artois, preuss. Lieutenant: 17.
Berckentin, Christian August von, dän. Geh. Rath: 494.
Bernes, Graf, Joseph, österr. Botschafter in Russland: 29. 32. 95. 387.
Bernstorff, Freiherr, Johann Hartwig Ernst, dän. Geh. Rath: 5. 108. 211. 219. 220. 252. 266. 355. 477. 482. 489—491. 494. 497. 502. 506. 514. 523. 575.
Berregarde, Friedrich von, dän. Gesandter in Dresden: 338. 339. 351. 476.
Bestushew-Rumin, Graf, Alexei, russ. Grosskanzler: 2. 7. 9. 10. 18. 19. 21—25. 28—32. 34. 36. 39. 44. 52. 56. 59. 62. 66. 76. 81. 86—88. 90. 93. 115. 132. 143. 150. 151. 155—157. 160. 164. 168. 172. 182. 191. 199. 200. 209. 213. 238. 266. 291. 328. 357—360. 367. 384. 394. 398. 410. 427. 430—432. 436. 445. 449. 450. 478. 513. 516. 523. 545. 553.
Bestushew-Rumin, Graf, Andrei, russ. Officier: 87.
Bestushew-Rumin, Graf, Michael, russ. Botschafter in Wien: 10. 199. 200. 282.
Bestushew-Rumin, Gräfin, Anna Katharina: 88.
Bibiena, Joseph Galli, Architekt: 253. 352.
Bibra, Freiherr, Johann Philipp Karl Joseph, bamberg. Obermarschall: 224.
Billerbeck, Heinrich Wilhelm von, preuss. Oberst, Chef eines Husarenregiments: 17.
Biron: siehe Ernst Johann.
Blondel, Ludwig Augustin, franz. Geschäftsträger in Wien: 34. 52. 116. 195. 216. 231. 239. 346. 432. 505.
Bogino di Migliandola, Graf, Giambattista, sardin. Staatsminister: 550.
von Bonin, preuss. Major: 530.
Borcke, Friedrich Wilhelm von, hessencassel. Präsident: 131. 135.
Bose, Graf, Friedrich Karl, baireuth. Oberkammerherr: 473.
Bossart, Johann Baptista, pfälz. und bair. Agent in Berlin: 11. 27. 85. 119. 128. 158. 159. 228.
Bourgogne: siehe Ludwig Joseph Xaver.
Boyer, franz. Geschäftsträger in Dresden: 458. 460.
Brancas, Herzogin: 45.
Brandenburg: siehe Ansbach; Baireuth; Georg Wilhelm; Schwedt.
Braunschweig: siehe Ferdinand; Karl; Karl Wilhelm Ferdinand; Philippine Charlotte; Sophie Karoline Marie.
Bredow, preuss. Regimentschef: 552.
Broglie, Herzog, Ludwig Maria, Marschall von Frankreich: 319.
Broglie, Graf, Karl Franz, franz. Brigadier: 319.
Brühl, Graf, Friedrich Wilhelm, chursächs. Geh. Rath: 454. 467. 476.
Brühl, Graf, Heinrich, chursächs. Premierminister: 4. 18. 27. 55. 59. 67. 72. 76. 77. 80. 82. 84. 171. 218. 240. 253. 281. 304. 307. 329. 345. 352. 369. 378. 386. 389. 397. 410. 413. 414. 453. 454. 458—460. 467. 476. 503. 535. 536. 551. 552. 557. 559.

Brühl, Gräfin, Franziska Marianne Antonie: 329.
Bülow, Friedrich Gotthard von, chursächs. bevollmächtigter Minister in Berlin: 21. 35. 84. 125. 130. 140. 169. 282. 302. 303. 306. 404. 453. 536. 553. 554.
Burmania, Barthol., holl. Gesandter in Wien: 511.

C.

*Cagnony, Karl von, preuss. Geh. Rath, bevollmächtigter Minister in Madrid: 89.
Calkoen, Cornelius, holl. Gesandter am chursächs. Hofe· 194. 210. 275. 288. 310. 366. 459.
Canales, Graf, Ludwig, sard. Gesandter in Wien: 405.
Carpentier, Abbé: 432. 490. 493. 505.
Carteret: siehe Granville.
Carvajal, Don Joseph, Präsident des span. Staatsraths: 1. 2. 33. 46. 57. 79. 88.
Castera, Duperron de, franz. Resident in Warschau: 60. 355. 395.
Celsing, Gustav, schwed. Resident in Constantinopel: 1. 30. 37. 39. 72. 168. 359. 416.
*Le Chambrier, Baron, Johann, Rath der preuss. Regierung zu Neufchâtel, ausserordentlicher Gesandter am franz. Hofe: 17. 29. 37. 101. 106. 126. 128. 148. 198. 213. 216. 221. 229. 230. 237. 293. 307. 308. 321. 369—371. 380. 381. 393. 396. 397. 411. 424. 468. 534.
Le Chambrier, Baron, Karl Heinrich, preuss. Legationsrath: 381.
Chapuzeau, russ. Capitän: 146.
Chotek, Graf, Rudolf, österr. Commerzpräsident: 98. 251. 410.
Christian, Pfalzgraf von Zweibrücken: 83.
Christian Friedrich Karl Alexander, Erbprinz von Brandenburg-Ansbach: 473.
Clemens August, Churfürst von Köln etc., Herzog in Baiern: 103. 110. 118. 119. 217. 222. 245. 249. 255—257. 262. 269. 292. 300. 305. 316. 325. 336. 344. 347. 348. 350—352. 362. 418. 515. 516. 533. 539. 544. 557. 569.
*Cocceji, Freiherr, Samuel, preuss. Grosskanzler: 541.
Cochius, bair. Officier a. D.: 337. 338.
*du Commun, preuss. Hofrath, Geschäftsträger im Haag: 110. 197. 198. 215. 259.
Contest: siehe Saint-Contest.
Cornabe, Franz von, holl. Generalmajor: 259. 292.
Corswaaren-Loes, Fürst, Karl Ferdinand, preuss. Oberkammerherr: 481.
Cothenius, Christian Andreas, preuss. Hofrath, Leibarzt des Königs: 212. 376. 392. 417.
Cristiani, Graf, Beltrame, Grosskanzler von Mailand: 550.
Cumberland: siehe Wilhelm August.
Czartoryski, Familie: 4. 7. 52. 67. 72. 76. 77. 86. 110. 132.

D.

Dänemark: siehe Friedrich V.; Luise; Sophie Magdalene.
Dalin, Olav, schwed. Historiograph: 498.
*Desalleurs, Graf, Roland Puchot, franz. Botschafter in Konstantinopel: 12. 14. 37. 292.
*Dewitz, Karl Joseph von, Vicepräsident der pommerschen Regierung: 263. 276. 361. 369. 381. 383. 410. 411. 413. 415. 451. 454. 501. 526. 531. 549.
Dieden zu Fürstenstein, hessencassel. Generalmajor: 360.
Diest, Heinrich von, preuss. Resident im niederrheinischen Kreise: 103. 118.
Dietrichstein, Fürst, Karl Maximilian Philipp: 531.
Dufallois, österr. Lieutenant: 390.
Dupleix, Joseph, franz. Admiral: 411.
Durand de Distroff, Franz Michael, franz. Diplomat: 547. 572.
Durazzo, Marchese, Jacob, genuesischer Gesandter in Wien: 216.

E.

*Eichel, August Wilhelm, preuss. Geh. Kriegsrath und Cabinetssecretär: 1. 14. 19. 29. 38. 46. 50. 60. 61. 95. 103. 111. 117. 118. 125. 126. 128. 130. 136. 137. 147. 148. 153. 155. 170. 182. 198. 207. 212. 213. 216. 221. 230. 239. 242. 259. 260. 264. 269. 274. 282. 283. 289. 300. 301. 304. 306—308. 365. 370. 373. 407. 408.

418. 434. 453. 482. 484. 490. 491. 515. 519. 521. 530. 535. 555. 566.
Ekeblad, Graf, Clas, schwed. Kanzleivicepräsident: 321. 509.
Elisabeth, Kaiserin von Russland: 3. 19—22. 25. 52. 88. 132. 143. 146. 172. 196. 204. 209. 213. 228. 231. 383. 387. 388. 391. 392. 394. 427. 430. 431. 435. 475. 502. 523.
Elisabeth Friederike Sophie Wilhelmine, Herzogin von Württemberg: 294.
Elsacker, bair. Gesandter im Haag: 259.
England: siehe Auguste; Friedrich Ludwig; Georg II.; Georg; Wilhelm August.
Ernst Johann, entthronter Herzog von Kurland (Biron): 3.
Esterhazy, Graf, Nicolaus, österr. Gesandter in Madrid: 504.

F.

Faesch, Johann Rudolf, preuss. Geh. Finanzrath: 83. 474.
Fagel, Heinrich, Greffier der Generalstaaten: 215.
Farinelli, Carlo Broschi, Sänger: 46. 47.
*Ferdinand, Prinz von Braunschweig-Wolfenbüttel: preuss. Generallieutenant: 102. 153. 165. 177. 183. 258. 329.
Fersen, Graf, Axel, schwed. Generalmajor: 289. 320. 343. 434. 486.
*Finckenstein, Graf, Finck von, Karl Wilhelm, preuss. Etats- und Cabinetsminister: 60. 61. 70. 71. 85. 113. 133. 141. 165. 212. 253. 263. 264.
Fleming, Freiherr, Otto, schwed. Gesandter in Kopenhagen: 189.
Flemming, Graf, Karl Georg Friedrich, chursächs. Gesandter am engl. Hofe: 121. 189. 378. 382. 389. 415. 423. 428. 433. 444. 459. 476.
Fleury, Andreas Hercules von, Cardinal: 439.
Folard, Ritter, Hubert, franz. Gesandter am Deutschen Reichstage: 414.
Francheville, Joseph de, preuss. Hofrath: 371.
Frankenberg, Graf, Otto, österr. Gesandter in München: 98 — Comitialgesandter: 221..
Frankreich: siehe Ludwig XV.; Ludwig; Ludwig Joseph Xaver; Maria Josepha.
*Franz I., Römischer Kaiser, Grossherzog von Toskana, Herzog von Lothringen: 5. 70. 91. 98. 117. 123. 124. 129. 130. 140. 165. 168. 196. 201. 216. 222. 223. 235. 279. 403. 407. 450. 490. 560. 562. 563. 568.
Franz Georg, Churfürst von Trier, Graf von Schönborn: 533. 534. 539.
Fredersdorf, Michael Gabriel, preuss. Geh. Kämmerer: 350.
Friederike Luise, Markgräfin von Ansbach: 531.
Friedrich V., König von Dänemark: 68—70. 105. 149. 150. 205. 220. 299. 380. 450. 482. 545. 574. 575.
Friedrich, König von Schweden, Landgraf von Hessen: 9. 156. 312. 320. 330—333. 335. 336. 344. 347. 350. 353. 354. 360. 363. 391. 486. 496. 498.
*Friedrich, Markgraf von Brandenburg-Baireuth: 269. 270. 277. 278. 294. 305. 311. 345. 373. 390. 393. 402—404. 417. 437. 473. 481. 530.
Friedrich III., Herzog von Sachsen-Gotha: 181. 207. 249. 262. 263.
Friedrich Christian, Churprinz von Sachsen: 473. 556. 558.
Friedrich Ludwig, Prinz von Wales: 64. 325—327. 333. 336. 340. 344. 345. 347. 352. 354.
Friedrich Wilhelm I., König von Preussen: 557.
Friedrich Wilhelm, Markgraf von Brandenburg-Schwedt, preuss. Generallieutenant, Chef eines Kürassierregiments: 17. 189. 430.
Funcke, Johann Friedrich August von, chursächs. Legationssecretär in Russland: 155. 189. 386. 512. 535. 539.

G.

Gebler, Tobias Philipp von, holländ. Legationssecretär in Berlin: 158.
Georg II., König von Grossbritannien, Churfürst von Hannover: 11. 36. 42. 43. 48. 59. 64. 73. 78. 85. 90. 100. 104. 107. 110. 113. 114. 117. 119. 121. 123. 124. 126. 127. 133. 137. 159. 176. 181. 182. 186. 187. 195. 198. 201. 205. 210. 214. 217. 220. 221. 223. 226. 227. 231. 234. 239. 249. 264. 273. 279. 285. 301. 326. 327. 332. 336. 348. 349. 352. 353.

357. 358. 369. 371. 374. 378. 396—398. 406. 417—419. 443. 450. 453. 459—461. 464. 464. 472. 477. 480. 483. 499. 512. 515. 518. 520. 522. 528. 529. 533. 534. 536. 538. 541. 542. 550. 557. 560. 561. 568. 570. 571. 577.
Georg, Prinz von Wales: 326. 348. 349.
Georg Philipp Wilhelm, preuss. Prinz: 430.
Georg Wilhelm, Churfürst von Brandenburg: 85.
Gersdorff, von, preuss. Rittmeister: 17.
Ghirey, Aslan, Chan der Tartaren: 24. 37. 38. 132.
Ghirey, Krim, Sultan von Budziak: 24. 37. 38. 79. 132.
Goës, Graf, Rudolf August, österr. Gesandter in Stockholm: 168. 231. 278. 280. 316. 359. 385. 426.
Golowkin, Graf, Gabriel, russ. Kammerherr: 148.
Goltz, Freiherr, Balthasar Ludwig, preuss. Geh. Legationsrath: 9.
Goltz, Freiherr, Bernd Henning, preuss. Capitän und Flügeladjutant: 29.
Gotter, Graf, Gustav Adolf, preuss. Etatsminister: 127.
Gotzkowsky, Johann Ernst, Kaufmann: 284.
Graeve, Edler von, Johann Friedrich, preuss. Agent beim Reichshofrath in Wien: 5. 95.
Granville, Earl, Johann Carteret, engl. Staatsrathspräsident: 401.
Graun, Karl Heinrich, Componist: 269. 481.
Greiffenheim, Johann August von, schwed. Gesandter in Russland: 166. 190. 205. 206. 215. 328. 372. 394. 416.
Grimaldi, Marquis, Hieronymus, span. Gesandter in Stockholm: 243.
Gross, Heinrich von, russ. bevollmächtigter Minister in Berlin: 19—21. 30. 35. 37. 39. 61. 62. 84. 101. 131. 164. 166. 168. 172. 173. 179. 198. 199. 206. 209. 215. 228.
*Grumbkow, Philipp Wilhelm von, preuss. Oberstlieutenant: 400.
Gua de Malves, Johann Paul, franz. Akademiker: 534. 578.
de Guébriant, Abbé, franz. Gesandter in Bonn: 533. 557.
Gustav, schwed. Kronprinz: 64. 104. 108. 149. 150. 205.
Gustav II. Adolf, König von Schweden: 461. 498.
Guy Dickens, Melchior, engl. Gesandter am russ. Hofe: 44. 357. 436. 523.
de Guymont, franz. Diplomat: 503.
Gyllenborg, Graf, Henning Adolf, schwed. Titularkanzler: 311. 478. 524.

H.

Hacke, Graf, Hans Christoph Friedrich, preuss. Generallieutenant: 146.
*Häseler, Johann August von, preuss. Geh. Legationsrath, ausserordentlicher Gesandter in Kopenhagen: 482. 488. 491. 529. 555.
Hamilton, Baron, Karl Otto, schwed. Hofkanzler: 311.
Hansen, preuss. Unterofficier: 76.
Haslang, Freiherr, Joseph Xaver, bair. Gesandter am engl. Hofe: 47. 89. 99—101. 351. 353.
Hasse, Johann Adolf Peter, Kapellmeister: 309.
Hautefort, Graf, Emanuel Dieudonné, franz. Botschafter in Wien: 116. 206. 231. 239. 249. 275. 280. 285. 296. 312. 315. 335. 340. 346. 348. 359. 378. 382. 407. 414—416. 432. 441. 442. 454. 463. 472. 490. 501. 526. 531. 549. 568.
Havrincourt, Marquis, Ludwig de Cardevaque, franz. Botschafter in Stockholm: 8. 41. 211. 471. 485. 486. 495. 496. 503. 509—511. 519. 522. 524—527. 544. 549. 557. 565. 574.
Hedwig Auguste Sophie, Coadjutorin von Quedlinburg, Prinzessin von Holstein-Gottorp: 5.
Heinicke, Karl Heinrich von, chursächs. Oberamtsrath: 454. 467.
Heinrich, Prinz von Preussen: 258. 408. 452. 473.
*Hellen, Bruno von der, preuss. Legationssecretär in Wien: 95. 325 — Geschäftsträger im Haag: 473.
Hennicke, Graf, Johann Christian, chursächs. Conferenzminister: 57. 58. 85. 125. 126. 195. 210. 232. 259. 260. 267. 268. 275. 281. 282. 302. 304. 341. 352. 356. 365. 366. 389.

395. 404. 425. 437. 453. 454. 467. 476. 503. 506. 507. 535. 551. 558. 567.
von Henning, preuss. Rittmeister a. D.: 448.
Hertzberg, Ewald Friedrich von, preuss. Legationsrath: 260.
Hessen-Cassel: siehe Friedrich; Wilhelm; Wilhelmine.
Hessen-Darmstadt: siehe Ludwig.
Höpken, Baron, Johann Andreas, schwed. Reichsrath: 509.
Höpken, Freiherr, Karl Otto, schwed. Gesandter am chursächs. Hofe: 27.
Hohenembs, Graf, Franz Rudolf, österr. Feldmarschall: 319.
Hohenlohe, Grafenhaus: 37. 99.
Holdernesse, Graf, Robert d'Arcy, engl. Gesandter im Haag: 259. 406. 441. 520. 527. 528. 570.
Holstein-Gottorp: siehe Adolf Friedrich; Hedwig Auguste Sophie; Karl Friedrich; Peter.
Hop, Heinrich van, holl. Gesandter in London: 450.
Horleman, Baron, Karl, schwed. Oberhofintendant: 311.
von Horst, Emissär: 310. 339.

I. (J.)

des Issarts et de Salesne, Marquis, Karl Hyacinth de Galeans de Castellane, franz. Botschafter am chursächs. Hofe: 18. 67. 171. 240.
Jakob Stuart: siehe Saint-Georges.
Jasinski, Georg Christoph von, preuss. Oberst a. D.: 133. 143.
Johann (Iwan), entthronter russ. Kaiser: 72. 104.
Johann Friedrich Karl, Churfürst von Mainz, Graf von Ostein: 91. 106. 120. 136—138. 174. 182. 216. 220. 222. 242. 256. 480. 562.
Joseph, Erzherzog von Oesterreich, Thronfolger: 41. 62. 73. 86. 92. 113. 114. 116. 121. 123. 126—130. 133. 160. 169. 171. 174. 177. 185. 234—236. 279. 286. 338. 340. 364. 374. 415. 428. 464. 511. 522. 539. 542. 566.
Junod, Johann Jacob, preuss. Legationssecretär in Frankreich: 468.

K.

Kalben, von, chursächs. Major: 434.
*Kalckreitt, Ernst Georg von, preuss. Oberst: 70.
Karl VI., Römischer Kaiser: 224. 226. 230.
Karl VII., Römischer Kaiser: 153. 563.
Karl III., König beider Sicilien: 568.
Karl XII., König von Schweden: 320.
Karl, Herzog von Braunschweig: 101. 102. 105. 110. 118. 121. 122. 148. 153. 154. 161—163. 166—168. 175. 177—179. 183. 187. 188. 192. 193. 203. 207. 208. 246—248. 261. 262. 269. 278. 281. 288. 293. 329. 530. 565. 573.
Karl, österr. Erzherzog: 103.
Karl, chursächs. Prinz: 556.
Karl Alexander, Prinz von Lothringen, österr. Generalissimus: 513. 516. 553. 555. 557. 559. 573. 575. 576. 578.
Karl Eduard Stuart: 438.
Karl Emanuel III., König von Sardinien: 181. 186. 259. 409. 439. 495. 504. 522. 547. 549. 550. 553—556. 559. 566. 568. 573. 575. 576.
*Karl Eugen, Herzog von Württemberg: 181. 294. 415. 417. 469. 516. 547.
Karl Friedrich, Herzog von Holstein-Gottorp: 435.
Karl Philipp Heinrich, Bischof von Würzburg, Freiherr von Greiffenclau: 245.
Karl Theodor, Churfürst von der Pfalz: 48. 78. 85. 90. 93. 114. 127. 131. 137. 138. 141. 159—161. 163. 174. 175. 177. 184. 186. 192. 199. 201. 214. 219. 222. 224. 226. 228. 235. 237. 239. 244. 246. 249. 256. 272. 302. 305. 418. 446. 515. 516. 547—549. 552.
Karl Wilhelm Ferdinand, Erbprinz von Braunschweig: 528.
Karl Wilhelm Friedrich, Markgraf von Brandenburg-Ansbach: 245. 437. 481. 530.
Karoline, Prinzessin von Oranien: 528.
Katharina, Grossfürstin von Russland: 32.
Kaunitz-Rittberg, Graf, Wenzel, österr. Botschafter in Paris: 171. 184. 196. 204. 226. 358. 361. 363. [Bd. VII, 419 sub Kaunitz streiche die Zahlen 254—285.]

Keene, Benjamin, engl. Gesandter am span. Hofe: 301. 445.
Keith, Georg: siehe Marschall von Schottland.
*Keith, Jakob, preuss. Feldmarschall: 398.
Keith, Robert Murray, engl. Gesandter in Wien: 432.
Keller, Christoph Dietrich von, württemb. Geh. Rath: 106. 188. 207. 223. 269.
Keyserlingk, Graf, Karl Hermann, russ. Gesandter am chursächs. Hofe: 27. 56. 57. 76. 77. 111. 115. 313. 338. 386. 453. 459.
Khevenhüller, Graf, Joseph, österr. Oberstkämmerer: 234. 324.
Kinner von Scharffenstein, Franz Wilhelm, österr. Resident in Warschau: 555. 558.
Klinggräffen, Joachim Wilhelm von, preuss. Geh. Kriegsrath, ausserordentlicher Gesandter am engl. Hofe: 36. 48. 54. 81. 92. 110. 113. 119. 137. 142 — desgl. am wiener Hofe: 152. 164. 204. 239. 254. 286. 308. 370. 407. 412. 428. 489. 490. 501. 530.
Klinggräffen, Johann Samuel von, preuss. Geh. Kriegsrath und Accisedirector: 125. 140.
Knyphausen, Freiherr, Dodo Heinrich, preuss. Legationsrath: 440.
Koch, Freiherr, Ignaz, österr. Cabinetssecretär: 216. 217. 229.
Köln: siehe Clemens August.
Königsegg, Graf, Christian Moritz, österr. Gesandter in Bonn: 140.
Königsegg, Graf, Joseph Lothar, österr. Feldmarschall: 568.
Koeth von Wanscheid, Freiherr, Philipp Karl, churmainz. Hofmarschall: 244. 256.
Korff, Johann Albrecht von, russ. Gesandter in Kopenhagen: 8. 15. 108. 338. 339. 494. 555.

L.

de Labourdonnais, Bernhard Franz Mahé, franz. Seemann: 411. 412.
Lagerflycht, Karl, schwed. Commissionssecretär in Russland: 166. 290.
Langschmid, Dietrich, preuss. Hofrath, Geschäftsträger in Hannover: 125.
Larrey, Heinrich de, holländ. Generalmajor: 484.
Lazorovius, preuss. Hofrath: 369.
Lefort, Baron, Peter, chursächs. Oberst: 396. 398. 415. 421.
Lemaire, Abbé, Rudolf, franz. Gesandter in Kopenhagen: 5. 8. 15. 41. 42. 44. 45. 51. 65. 108. 120. 172. 213. 219. 229. 252. 266. 274. 287. 299. 308. 355. 370. 379. 449. 482. 489. 492. 494. 495. 502. 506. 514. 522. 523. 530. 546. 554. 570. 575.
Leopold Maximilian, regierender Fürst von Anhalt-Dessau: 306. 369.
Lestocq, Graf, Hermann Karl, russ. Geh. Rath: 146.
*Leveaux, Karl, preuss. Legationssecretär, Geschäftsträger in Warschau: 111.
Liechtenstein, Fürst, Joseph Wenzel, österr. Feldmarschall: 451.
Lieven, Graf, Hans Heinrich, schwed. General: 496. 498. 502. 509.
Ligne, Fürst, Claudius: 314.
Lilien, Franz Michael Florentin von, Rath des Reichserbpostmeisters: 518.
Löwendahl, Graf, Waldemar, Marschall von Frankreich: 268. 311.
Löwenhjelm, Baron, Karl Gustav, schwed. Hofgerichtspräsident: 311.
de Longueville, dän. Gesandter in Marocco: 545.
Loss, Graf, Christian, chursächs. Conferenzminister: 281.
Loss, Graf, Johann Adolf, chursächs. Botschafter in Paris: 421. 443. 554.
Lothringen: siehe Franz; Karl Alexander; Stanislaus.
*Ludwig XV., König von Frankreich: 12. 13. 45. 46. 81. 106. 107. 127. 128. 139. 156. 185. 186. 192. 196. 200. 202. 228. 236. 246. 247. 261. 262. 279. 283. 284. 286. 292. 298. 302. 309. 313. 314. 327. 329. 339. 345. 361. 364. 393. 397. 402. 403. 417. 427. 428. 439. 440. 455. 456. 458. 465. 475. 499. 556. 564. 565. 577.
Ludwig, Dauphin von Frankreich: 302. 554.
Ludwig, Erbprinz von Hessen-Darmstadt: 390.
Ludwig Joseph Xaver, Herzog von Bourgogne, Sohn des Dauphins: 456. 465. 467.

Luise, Königin von Dänemark: 570. 574. 575. 577.
Luise Amalie, Prinzessin von Preussen: 417.
Lynar, Graf, Rochus Friedrich, dän. Gesandter in Russland: 7. 26. 48. 51. 66. 81. 86. 93. 108. 120. 139. 146. 149. 151. 172. 184. 190. 199. 205. 355. 359. 360. 367. 379. 410. 430. 450. 476. 494. 502. 523. 545.

M.

de Machault d'Arnouville, Johann Baptista, franz. Generalcontroleur der Finanzen: 6. 51. 55. 298. 521. 526.
Mahmud I., türk. Sultan: 17. 23 331.
Mainz: siehe Johann Friedrich Karl.
*Maltzahn, Hans Dietrich von, preuss. Geh. Legationsrath, bevollmächtigter Minister am chursächs. Hofe: 75. 96. 109. 125. 126. 137. 147. 221. 259. 260. 268. 269. 281. 302. 307. 308. 346. 368. 369. 374. 414. 415. 467. 506. 507.
Maltzahn, Johann Lothar Friedrich von, dän. Gesandter in Russland: 502.
Manzoli, Sänger: 46.
Mardefeld, Freiherr, Axel, preuss. Etats- und Cabinetsminister: 165.
Maria Amalia, Römische Kaiserin, Witwe Karl's VII: 98. 103.
Maria Anna, österr. Erzherzogin: 43.
Maria Anna Sophia, Churfürstin von Baiern: 98.
Maria Antonie Walpurgis, Churprinzessin von Sachsen: 40. 240. 556. 558.
Maria Barbara, Königin von Spanien: 504.
Maria Christina, Erzherzogin von Oesterreich: 513.
Maria Josepha, Dauphine von Frankreich, chursächs. Prinzessin: 396. 459. 578.
Maria Theresia, Römische Kaiserin, Königin von Ungarn und Böhmen: 40. 43. 55. 74. 83. 86. 87. 94. 96. 98. 109. 117. 122. 123. 127. 129. 130. 140. 145. 176. 185. 186. 196. 216. 217. 222—224. 229. 233—236. 254. 256. 263. 282. 296. 361. 364. 376. 384. 400. 407. 409. 410. 432. 445. 465. 477. 490. 504. 505. 512. 513. 517. 521. 533. 559. 560. 563. 567—569. 577.
Maria Zepherina, Prinzessin von Parma: 428. 464.
Marokko: siehe Sidy Muhamed.
*Marschall von Schottland, Georg Keith, preuss. bevollmächtigter Minister am franz. Hofe: 397. 398. 401. 424. 425. 464. 465. 467. 468. 471. 488—491. 497. 538. 548.
Maximilian Joseph, Churfürst von Baiern: 48. 87. 98—100. 139. 140. 144. 158. 292. 300. 397. 425. 480. 483. 499. 511. 512. 533. 534. 539.
Metternich, Freiherr, August Wilhelm Wolf, churköln. Oberstkämmerer: 110. 351.
de La Mettrie, Julian Offray, Arzt: 473.
*Michell, Abraham Ludwig, preuss. Legationssecretär in London: 170. 215. 216. 220. 241. 242. 365. 370. 377. 429. 474. 529. 537.
Minucci, Abbé, churköln. Diplomat: 300.
Mirepoix, Marquis, Gaston Karl Peter de Lévis, franz. Botschafter in London: 249. 257. 279. 301. 336. 357. 388. 439.
Mitra: 534.
Mniszech, Graf, Georg Vandalin, poln. Kronhofmarschall: 4. 369.
Mniszech, Gräfin, Marie Amalie, geb. Gräfin Brühl: 4. 27. 59.
Moltke, Graf, Adam Gottlob, dän. Oberhofmarschall: 26. 81. 93. 107. 274. 355. 435. 449. 494. 506. 523.
La Montagne, österr. Cabinetscourier: 426.
Moritz, Prinz von Anhalt-Dessau, preuss. Generallieutenant: 369. 437.
Münchhausen, Freiherr, Gerlach Adolf, hannöv. Geheimrathspräsident und Grossvogt: 47.
Münchhausen, Freiherr, Philipp, Chef der deutschen Kanzlei Georgs II.: 217. 301. 305. 357. 358.
*Münchow, Graf, Ludwig Wilhelm, preuss. Etatsminister, dirigirender Minister von Schlesien: 94. 369. 410. 411. 442.
Muhamed, türk. Grossvezier: 1. 2. 6. 23.
Muhamed-Said, türk. Grossmufti: 29. 31.

Murtesa, türk. Grossmufti: 31.
Mustafa Aga, tartarischer Gesandter in Berlin: 24. 29. 35. 37—39. 52. 63. 64. 78. 84. 86. 132. 142.

N.

Neidert, preuss. Lieutenant: 571.
Neplujew, russ. Gesandter in Konstantinopel: 1. 3. 6. 31.
Newcastle, Herzog, Thomas Pelham, engl. Staatssecretär des Auswärtigen für die nordischen Angelegenheiten: 47. 54. 90. 104. 110. 119. 121. 157. 195. 198. 226. 227. 273. 279. 301. 305. 348. 357. 358. 364. 382. 396. 406. 529. 539. 570.
Noailles, Herzog, Adrian Moritz, Marschall von Frankreich: 440.

O.

Oesterreich: siehe Joseph; Karl; Maria Christina; Maria Theresia.
Oranien: siehe Anna; Karoline; Wilhelm IV.; Wilhelm V.
Osten, Ludwig von der, preuss. Oberst a. D.: 448.
Ostermann, Graf, Andreas (Heinrich Johann Friedrich), russ. Staatsmann: 49.

P.

Palffy, Graf, Karl, österr. Regimentschef: 390.
Palmstjerna, Nils von, schwed. Reichsrath: 509.
Panin, Nikita, russ. Gesandter in Stockholm: 132. 231. 232. 266. 290. 334. 385. 394. 399. 447. 545.
Panin, Peter, russ. Oberst: 427.
Pâris-Duverney, Joseph, franz. Finanzbeamter: 440.
Pâris de Montmartel, Johann, franz. Bankier: 440.
Parma: siehe Maria Zepherina; Philipp.
Pauly: 314.
Pelham, Heinrich, engl. erster Lord des Schatzes: 364. 396. 538. 570.
Pelham, Thomas: siehe Newcastle.
Pesne, Anton, Maler: 330.
Peter, Grossfürst-Thronfolger von Russland, Herzog von Holstein-Gottorp: 32. 104. 146. 147. 149—151. 283. 430. 431. 435. 450. 523.
Pezold, Johann Sigmund von, chursächs. Resident in Wien: 265. 444. 566.
Philipp V., König von Spanien: 439. 464.
Philipp, Herzog von Parma, Infant von Spanien: 407. 428
Philippine Charlotte, Herzogin von Braunschweig, geb. Prinzessin von Preussen: 121. 122. 473. 530.
*Podewils, Graf, Heinrich, preuss. Etats- und Cabinetsminister: 14. 63. 103. 141. 155. 165. 202. 216. 228. 253. 263. 283. 284. 288. 289. 293. 297. 300. 308. 375. 404. 408. 417. 452. 462. 508. 526. 527. 530. 544. 573.
*Podewils, Graf, Otto Christoph, preuss. Etatsminister, ausserordentlicher Gesandter in Wien: 1. 29. 38. 50. 75. 94. 95. 111. 113. 124. 152. 153. 158. 221. 226. 229. 233. 239. 241—243. 258. 325. 568.
von Podewils, Kammerherr a. D.: 189.
Polen: siehe August III.
Pollman, Adam Heinrich von, brandenburg. Gesandter in Regensburg: 256. 368.
Pompadour, Marquise, Jeanne: 202. 230. 292. 313. 314, 327. 440. 499.
Poniatowski, Familie: 576.
Posse, Graf, Moritz, schwed. Oberst: 394. 427.
*Potocki, Graf, Anton, Palatin von Belcz: 67. 82. 142. 143.
*Potocki, Graf, Joseph, poln. Kronrossfeldherr: 60. 377. 318. 377.
Potocki, Familie: 4. 7. 57. 86.
Praidlohn, Freiherr, Franz, bair. Vicekanzler: 27. 158.
Pretlack, Freiherr, Franz Joseph, österr. Botschafter in Russland: 3. 52. 196. 214. 244. 339. 362. 384—389. 394. 426. 427. 430. 431. 436. 445. 449. 450. 512. 513. 523. 539.
Preussen: siehe Amalie; August Wilhelm; Georg; Heinrich; Luise Amalie; Sophie Dorothee; Ulrike.
Proskau, Graf, Hans Anton: 433.
de La Puebla, Graf, Anton de Portugal, österr. Generalfeldwachtmeister, ausserordentlicher Gesandter in Berlin: 3. 34. 37. 39. 84. 97. 101. 106. 117. 119. 122—124. 129. 133. 134. 136. 175. 201. 216. 217. 223. 233. 235—

237. 239. 241. 242. 248. 251. 256. 258. 264. 283. 285. 286. 291. 293. 295. 316. 321. 326. 337—339. 352. 385. 405. 441. 448. 458. 462. 463. 522.
Puchenberg zu Ullersdorf, Freiherr, Marquard Paris, österr. Directorialgesandter am Reichstage: 221.
de Puyzieulx et de Sillery, Marquis, Ludwig Philogen Brulart, franz. Staatssecretär der auswärtigen Angelegenheiten: 17. 24. 25. 28. 33. 37. 47. 51. 81. 107. 112. 156. 171. 181. 184. 192. 196. 197. 200. 201. 206. 210. 214. 219. 225. 228. 230. 231. 237. 241. 243. 250. 256. 257. 262. 279. 283. 285. 286. 292. 293. 295. 299. 302. 304. 313. 314. 317. 320. 321. 326. 328. 340. 342. 346. 349. 358. 361. 363. 364. 368. 370. 381. 387. 390. 393. 398. 415. 423. 440. 455. 462. 466. 467. 475. 491. 493. 498. 502. 513. 515. 521. 557. 568.

Q.

Quando, Musiker: 481.

R.

Rasumowski, Graf, Alexei, russ. Oberjägermeister: 7. 93. 160. 172. 394.
Rasumowski, Graf, Cyrillus, Präsident der russ. Akademie der Wissenschaften, Hetmann der Kosaken: 32. 80. 93. 317. 318.
Reventlow, Detlev von, dän. Gesandter in Paris: 492. 493.
Richecourt, Graf, Heinrich Hyacinth, österr. Gesandter in London: 293. 295. 322. 352. 362. 436.
Rochefoucauld, Friedrich Hieronymus de la Roye, Erzbischof von Bourges: 76.
*Rohd, Johann Jakob von, preuss. Geh. Legationsrath, ausserordentlicher Gesandter in Stockholm: 41. 149. 241. 485. 486. 491. 495. 496. 508. 509. 514. 525.
Rosen, Baron, Gustav Friedrich, schwed. General, Gouverneur von Finnland: 341.
Rosenberg-Orsino, Graf, Franz, österr. Gesandter am dän. Hofe: 221. 252. 299. 362. 372. 430. 494. 523.
Rosenkrantz, Friedrich Christian von, dän. Gesandter am preuss. Hofe: 106.
Rouillé, Graf, Anton Ludwig de Jouy, franz. Marineminister: 115.
Rudenschöld, Karl von, schwed. Staatssecretär: 199.
Russland: siehe Elisabeth; Iwan; Katharina; Peter.
Rutowski, Graf, Friedrich August, chursächs. Feldmarschall: 428.

S.

Chur-Sachsen: siehe August III.; Friedrich Christian; Karl; Maria Antonie; Walpurgis; Xaver.
Sachsen, Graf von, Moritz Arminius, Generalmarschall von Frankreich: 192. 197. 322.
Said-Efendi, türk. Staatsmann: 31.
Saint-Contest, Marquis, Jacob Dominicus de Barberie, franz. Gesandter im Haag: 339 — Staatssecretär: 455. 456. 468. 489. 513. 515. 517. 521. 522. 532. 547—550. 552—554. 557. 558. 565. 568. 577. 578.
Saint-Georges, Ritter von, Jakob Stuart: 408. 438. 475.
Saint-Severin-Aragon, Alfons Maria Ludwig, franz. Staatssecretär: 84. 181. 219. 231. 272. 292. 313. 440. 498. 513. 515. 516. 522. 523. 569.
Sala, österr. Cabinetscourier: 436.
Sandwich, Graf, Johann Montagu, engl. erster Commissar der Admiralität: 364. 396. 401.
Sanguszko, Fürst, Paul, Grossmarschall von Lithauen: 111.
San-Marsan, Marquis, Philipp Valentin Asinari, sardin. Minister in Madrid: 559.
Scheel, Bankier in Berlin: 373.
Scheffer, Baron, Karl, schwed. Gesandter in Paris: 440. 455. 502. 514. 532. 533.
Scheffer, Baron, Ulrich, schwed. Oberst: 323.
von Scheiding, Verwittwete: 493.
von Scheiding, preuss. Lieutenant: 493.
Schmettau, Graf, Samuel, preuss. Generalfeldzeugmeister: 454.
Schönaich, Freiherr, Georg Philipp Gottlob, österr. Oberst: 10. 34. 40. 60. 157.

Schorlemer, Ludwig Wilhelm von, preuss. Generalmajor, Chef eines Dragonerregiments: 493.
Schrötter, Freiherr, Johann August: 270. 271.
Schroff, Freiherr, Johann Adam, churpfälz. Gesandter in München: 100. 300. 529.
Schulin, Johann Sigismund von, dän. Geh. Rath: 51. 120.
Schuwalow, Graf, Alexander, russ. Generaladjutant: 146.
Schuwalow, Graf, Peter, russ. Senator: 146. 394.
Schuwalow, Gräfin: 394.
Schwartzenberg, Graf, Adam, churbrandenburg. Minister: 85.
Schweden: siehe Adolf Friedrich; Friedrich; Gustav; Gustav Adolf; Karl XII.; Ulrike.
Schwedt: siehe Friedrich Wilhelm; Sophie Dorothee Marie.
Seckendorff, Freiherr, Christoph Ludwig, ansbach. Geheimer Rath: 65. 224. 437. 481.
von Seydewitz, chursächs. Diplomat: 404. 410.
Seyferth, Joseph von, böhm. Deputationsrath: 74. 82. 83. 94. 118.
Sidy Muhamed, Prinz von Marokko: 545. 546.
Siedlenicki, Graf, Karl, poln. Krongrossschatzmeister: 556. 558.
Simolin, russ. Legationssecretär in Stockholm: 290. 385.
Sophie Dorothee, Königin-Mutter von Preussen: 417. 473.
Sophie Dorothee Marie, Markgräfin von Brandenburg-Schwedt: 430.
Sophie Karoline Marie, braunschweig. Prinzessin: 530.
Sophie Magdalene, dän. Prinzessin: 64. 104. 108. 149. 150. 190.
Spanien: siehe Maria Barbara; Philipp V.
Splitgerber, David, Bankier in Berlin: 9. 46. 133. 241. 285. 372. 474. 562. 565.
Stackelberg, Friedrich Daniel von, preuss. Capitän: 9.
Stadler, Pater Daniel, Beichtvater des Churfürsten von Baiern: 99.
Stanislaus Leszczynski, Herzog von Lothringen, Titularkönig von Polen: 97. 112. 439.
Starhemberg, Graf, Georg, österr. Gesandter in Portugal, bez. Spanien: 504.
Steinberg, Ernst von, hannöv. Staatsminister: 47.
von Stentzsch, Page: 10. 143.
Sternberg, Graf, Philipp Franz, österr. Gesandter am chursächs. Hofe: 27. 109. 125. 338. 386. 453. 458. 522. 555.
de Superville, Daniel, Arzt: 530.
van Swart, holl. Gesandter in Russland: 31. 65. 155. 361. 435. 445. 450. 523. 573.

T.

Tarlo, Familie: 576.
Taxis: siehe Thurn.
Tencin, Cardinal, Peter Guérin, franz. Staatssecretär: 407.
Tennac, franz. Arzt: 350.
Tessin, Graf, Karl Gustav, schwed. Reichsrath und Kanzleipräsident: 34. 41. 44. 45. 53. 64. 154. 173. 199. 205. 211. 266. 287. 290. 328. 334. 372. 399. 447. 449. 461. 471. 484. 485. 509.
Theodor, Cardinal von Baiern, Bischof von Regensburg, Freising und Lüttich: 103.
Thienen, Wolf Heinrich von, dän. ausserordentlicher Gesandter in Berlin: 359.
Thurn und Taxis, Fürst, Alexander Ferdinand, Reichsgeneralerbpostmeister: 518.
Tilly, Marquis, franz. Gesandter in Mannheim: 131.
Titley, Walther, engl. Gesandter in Kopenhagen: 494.
Tottleben, Graf: 330.
Tottleben, Gräfin: 330.
La Touche, Ritter, franz. Oberstlieutenant: 4.
Trenck, Freiherr, Franz, österr. Oberst: 200.
Trenck, Freiherr, Friedrich, Flüchtling: 200.
Treskow, Joachim Christian von, preuss. Generalmajor: 550.
Trier: siehe Franz Georg.
Tron, Ritter, Andreas, venet. Botschafter in Wien: 480.
Trudaine, David Karl, franz. Staatsrath: 315. 371. 381. 397. 399. 418. 420. 421. 427. 457. 465. 561. 562.

Tschernyschew, Graf, Peter, russ. Gesandter am engl. Hofe: 54. 313.
Tschoglokow, Nicolai, russ. Kammerherr: 394.
Tschoglokow, Gemahlin des Vorigen: 394.
Turpin, franz. Graf: 16.
*Tyrconnell, Earl, Richard Franz Talbot, franz. Maréchal de Camp, bevollmächtigter Minister am preuss. Hofe: 1. 2. 19—21. 28. 29. 37. 45. 47. 50. 60. 81. 83—85. 89. 103. 106. 110. 118. 122. 128. 131. 134. 135. 145. 147. 150. 155. 160. 163. 175. 179. 182—184. 191. 198. 207. 216. 221. 225. 228. 230. 236. 239. 241. 243—245. 247. 259. 261. 262. 269. 283. 284. 288. 289. 293. 295. 308. 309. 320. 332. 342. 369. 372—374. 377. 380. 402. 407. 408. 414. 415. 418. 430. 457. 462. 473. 475. 481. 495. 496. 497. 514. 515. 518. 526. 532. 535. 547. 548. 563. 565. 569. 577.
Tyrconnell, Lady: 12.

U.

Ulfeld, Graf, Anton Cornificius, österr. Hofkanzler: 34. 52. 74. 83. 94. 96. 143. 180. 204. 283. 285. 343. 350. 378. 383. 390. 394. 405. 415. 416. 426. 431. 436. 446. 478—480. 492—494. 523. 539.
*Luise Ulrike, Kronprinzessin von Schweden, geb. Prinzessin von Preussen: 23. 105. 149. 150. 156. 189. 190. 205. 231. 320. 323. 329 — Königin von Schweden: 331. 333. 337. 341. 343. 363. 400. 434. 447. 461. 471. 473. 487. 494. 495. 497. 498. 503. 509. 514. 519. 525. 526. 540. 544. 561. 565. 574.
Ungern-Sternberg, Freiherr, Matthias Alexander, schwed. Generallieutenant: 311 — Reichstagsmarschall: 478. 486. 509. 524.

V.

*Valory, Marquis, Veit Ludwig Heinrich, französischer Generallieutenant, Gesandter in Hannover: 82. 185. 186. 486.
Viri, Graf, sardin. Gesandter im Haag: 259.
von Vittinghof, preuss. Offizier a. D.: 347.
Vitzthum von Eckstädt, Georg Friedrich, chursächs. Oberst, Adjutant des Churprinzen: 473.
Vockerodt, Johann Gotthilf, preuss. Geh. Rath im Departement der auswärtigen Affairen: 152. 209. 229.
Voltaire, Franz Arouet: 481.
Vorster, Johann Werner von, österr. Gesandter in Hannover: 43. 417.
*Voss, Ernst Johann von, preuss. Geh. Legationsrath, bevollmächtigter Minister am chursächs. Hofe: 52. 60. 94—96. 110. 142. 304.
*Voss, Friedrich Christoph Hieronymus, preuss. Geh. Legationsrath, ausserordentlicher Gesandter in Kopenhagen: 30. 41. 42. 50. 82. 147. 190. 191. 198. 218. 221. 477.

W.

Wachtendonck, Freiherr, Hermann Arnold, churpfälz. Oberstkämmerer: 119. 158. 200. 244. 256. 300. 418. 446.
Wales: siehe Auguste; Friedrich Ludwig; Georg.
Wall, Richard, span. Gesandter in London: 220. 221. 302. 464. 475. 551. 576.
*Warendorff, Konrad Heinrich, preuss. Legationsrath, bevollmächtigter Minister am russ. Hofe: 19. 20. 29. 38. 50. 61. 81. 82. 110. 136. 146. 147. 149. 155. 168. 182. 184. 206. 209. 211—213. 237. 238. 242. 243. 266.
Wartenberg, Hartwig Karl von, preuss. Oberst: 142.
Wartensleben, Graf, Karl Friedrich, holl. Gesandter in München: 259.
Weingarten, Leopold von, österr. Legationssecretär in Berlin: 95. 405. 448.
Weingarten, Maximilian von, österr. Legationssecretär in Berlin: 539.
Wernicke, württemberg. Gesandter in Paris: 556.
Widemann, Ludwig, dän. Oberst: 555.
Widmann, Freiherr, Johann Wenzel, österr. Gesandter in München: 97.
Wijkman, finnländischer Amtmann: 367. 385.
Wijkman, Sohn des Vorigen: 385.

Wilhelm, Prinz-Statthalter von Hessen-Cassel: 136. 245 — regierender Landgraf: 360.
Wilhelm IV., Karl Heinrich Friso, Prinz von Oranien und Nassau, Erbstatthalter der Vereinigten Niederlande: 89. 104. 112. 114. 123. 176. 177. 259. 292. 324. 376. 471. 479. 483. 500. 501. 505. 517. 520. 527—529. 545.
Wilhelm V., Prinz von Oranien und Nassau, Erbstatthalter der Vereinigten Niederlande: 520.
Wilhelm August, Herzog von Cumberland: 348. 365. 419. 561. 570.
*Wilhelmine, Markgräfin von Brandenburg-Baireuth: 277. 303. 305. 345. 375. 376. 407. 414. 481.
Wilhelmine, Prinzessin von Hessen-Cassel: 473.
Williams, Karl Hanbury, engl. bevollmächtigter Minister am preuss. Hofe: 16. 35. 36. 38—43. 47. 52. 53. 57. 73. 74. 76. 84. 90. 102. 119. 138. 157. 165. 179. 194. 198. 226. 227. 244. 248. 249. 273. 279. 286. 288 — Gesandter in Dresden: 310. 313. 335. 352. 377. 378. 387. 397. 414. 415. 432. 453. 459. 469. 520. 560.
von Wimmersberg, Emissär: 462.
Wind, Niels Krabbe, dän. Gesandter in Stockholm: 41.
Wodzicki, Michael, poln. Vicekanzler: 317. 318. 346.
Woronzow, Graf, Michael, russ. Vicekanzler: 93. 131.
Woyda, Konstantin, Hospodar der Moldau: 395.
Wrede, Freiherr, Ernst Wilhelm, churpfälz. Gesandter in Hannover: 63. 73. 82. 89—93. 104. 107. 119. 135.
Würger, preuss. Lieutenant a. D.: 146.
Württemberg: siehe Elisabeth Sophie Friederike Wilhelmine; Karl Eugen.
Würzburg: siehe Karl Philipp.
Wulfwenstjerna, Gustav von, schwed. ausserordentlicher Gesandter in Berlin: 20. 21. 84. 166. 179. 328. 360. 372. 394.
Wydzsga, poln. Landbote: 56.

X.

Xaver, chursächs. Prinz: 40. 43. 513. 539. 536.

Z.

Zamojski, Graf, Thomas, Starost von Lublin: 551.
Zweibrücken: siehe Christian.

VERZEICHNISS DER CORRESPONDENTEN.

A.

Ammon: Nr. 4786. 4837. 4862. 4955. 4956. 4975. 4988. 4994. 4998. 5009. 5011. 5021. 5028. 5034. 5038. 5049. 5070. 5094. 5111. 5214. 5243.
Asseburg: Nr. 4922. 5251.
August III., König von Polen: Nr. 4608.
August Wilhelm, Prinz von Preussen: Nr. 4779. 4876. 4890. 5147.

B.

Bentinck: Nr. 4790.

C.

Cagnony: Nr. 4378. 4392. 4435. 4455. 4476. 4501. 4514. 4534.
Chambrier: Nr. 4384. 4387. 4393. 4404. 4407. 4418. 4420. 4434. 4441. 4454. 4461. 4463. 4465. 4472. 4482. 4489. 4494. 4502. 4507. 4513. 4518. 4524. 4533. 4538. 4541. 4548. 4558. 4568. 4572. 4580. 4586. 4613. 4615. 4629. 4638. 4641. 4652. 4665. 4671. 4678. 4683. 4690. 4695. 4698. 4706. 4710. 4717. 4727. 4731. 4736. 4740. 4753. 4757. 4767. 4777. 4797. 4803. 4814. 4817. 4827. 4830. 4836. 4842. 4846. 4860. 4861. 4868. 4872. 4879. 4883. 4893. 4904. 4912. 4915. 4920. 4927. 4933. 4938. 4942. 4947. 4952.
Cocceji: Nr. 5212.
du Commun: Nr. 4684.

D.

Viri, tement der auswärtigen Af- 259. Nr. 4385. 4424. 4429. 4442. 4448. 4477. 4526. 4557. 4577. 4587. 4591. 4594. 4495. 4604. 4646. 4649. 4666. 4686. 4696. 4707. 4748. 4759. 4764. 4776. 4843. 4849. 4855. 4871. 4907. 4936. 5091. 5213. 5244.
Desalleurs: Nr. 4399.
Dewitz: Nr. 5060. 5075.

E.

Eichel: Nr. 5115.

F.

Ferdinand, Prinz von Braunschweig: Nr. 4578. 4585. 4609. 4627. 4639. 4645. 4661. 4668. 4676. 4685. 4701. 4708. 4763. 4783. 4806. 4815. 4821. 5083. 5258.
Finckenstein: Nr. 4412. 4438. 4658. 4681. 4722. 4974. 5173. 5207.
Franz I., Römischer Kaiser: Nr. 4497.
Friedrich, Markgraf von Baireuth: Nr. 4964.

G.

Grumbkow: Nr. 5000.

H.

Häseler: Nr. 5132. 5152. 5166. 5172. 5178. 5191. 5211. 5219. 5220. 5234. 5252.
Hellen: Nr. 5118. 5121. 5129. 5142. 5162. 5202. 5215. 5229. 5232. 5261.

K.

Kalckreitt: Nr. 4498.
Karl Eugen, Herzog von Württemberg: Nr. 4702. 4724. 5120. 5189.

Keith: Nr. 4997.
Klinggräffen: Nr. 4450. 4456. 4468. 4471. 4487. 4503. 4508. 4512. 4523. 4535. 4537. 4539. 4553. 4559. 4567. 4570. 4584. 4588. 4633. 4718. 4732. 4737. 4741. 4750. 4754. 4756. 4768. 4775. 4787. 4796. 4802. 4810. 4813. 4826. 4832. 4835. 4847. 4851. 4859. 4863. 4867. 4880. 4884. 4895. 4898. 4903. 4910. 4917. 4921. 4926. 4932. 4939. 4943. 4950. 4959. 4965. 4968. 4972. 4978. 4979. 4981. 4985. 4990. 5001. 5007. 5015. 5025. 5029. 5040. 5059. 5073. 5074. 5078. 5088. 5093. 5102. 5108. 5116. 5123. 5131. 5135. 5146. 5151. 5160. 5163. 5170. 5176. 5183. 5196. 5201. 5221. 5226. 5236. 5240. 5247. 5249. 5257. 5262.

L.

Lehwaldt: Nr. 4795.
Leveaux: Nr. 4610. 4896. 4914. 4930. 4991.
Ludwig XV., König von Frankreich: Nr. 4405. 4674. 4973.

M.

Maltzahn: Nr. 4635. 4636. 4648. 4663. 4679. 4687. 4700. 4712. 4725. 4734. 4743. 4752. 4771. 4791. 4799. 4801. 4812. 4816. 4822. 4834. 4845. 4854. 4856. 4869. 4878. 4887. 4894. 4902. 4906. 4916. 4924. 4931. 4946. 4967. 4969. 4976. 4984. 4987. 4992. 5006. 5018. 5023. 5024. 5037. 5046. 5052. 5054. 5063. 5069. 5077. 5082. 5092. 5100. 5101. 5114. 5128. 5143. 5167. 5188. 5204. 5216. 5228. 5238. 5248. 5254.
Marschall von Schottland: Nr. 4996. 5014. 5065. 5071. 5072. 5095. 5105. 5110. 5117. 5119. 5127. 5136. 5153. 5158. 5164. 5171. 5177. 5180. 5190. 5203. 5209. 5217. 5222. 5225. 5233. 5237. 5239. 5246. 5250. 5256. 5264.
Michell: Nr. 4605. 4622. 4631. 4670. 4688. 4692. 4704. 4711. 4719. 4723. 4733. 4778. 4798. 4818. 4831. 4841. 4853. 4864. 4875. 4882. 4897. 4911. 4918. 4919. 4925. 4934. 4944. 4948. 4977. 4983. 4993. 5002. 5010. 5020. 5035. 5041. 5050. 5053. 5061. 5066. 5076. 5087. 5109. 5113. 5124. 5130. 5140. 5155. 5159. 5169. 5182. 5187. 5197. 5208. 5227. 5231. 5242. 5253. 5263.
Münchow: Nr. 4722. 4772.

P.

Podewils, Graf, Heinrich, Etats- und Cabinetsminister: Nr. 4377. 4379. 4397. 4411. 4412. 4414. 4419. 4426—4428. 4437. 4439. 4458. 4462. 4483. 4484. 4492. 4519. 4521. 4525. 4529. 4545. 4552. 4565. 4569. 4576. 4579. 4589. 4590. 4593. 4596. 4599—4603. 4618. 4624. 4625. 4634. 4650. 4658. 4662. 4667. 4672. 4677. 4681. 4691. 4709. 4715. 4716. 4721. 4722. 4728. 4739. 4745. 4747. 4749. 4751. 4755. 4761. 4773. 4781. 4782. 4785. 4792. 4793. 4800. 4811. 4840. 4850. 4891. 4937. 4945. 4953. 4954. 4961. 4966. 4989. 5004. 5012. 5019. 5027. 5033. 5044. 5080. 5098. 5107. 5126. 5138. 5139. 5148—5150. 5155. 5161. 5173. 5179. 5181. 5184—5186. 5198. 5199. 5205—5207. 5225. 5230. 5235. 5245.
Podewils, Graf, Otto, Gesandter in Wien: Nr. 4380. 4388. 4395. 4417. 4433. 4436. 4445. 4451. 4466. 4473. 4481. 4486. 4496. 4504. 4505. 4522. 4530. 4540. 4546. 4563. 4571. 4575. 4583. 4598. 4612. 4616. 4623. 4632. 4642. 4654. 4656. 4664. 4689. 4694. 4703.
Potocki, Graf, Anton: Nr. 4516.
Potocki, Graf, Joseph: Nr. 4443. 4515.

R.

Rohd: Nr. 4383. 4403. 4408. 4416. 4422. 4430. 4460. 4469. 4478. 4490. 4511. 4532. 4544. 4555. 4561. 4574. 4606. 4620. 4628. 4647. 4655. 4680. 4682. 4693. 4705. 4714. 4720. 4742. 4746. 4758. 4770. 4788. 4809. 4819. 4824. 4833. 4858. 4874. 4885. 4889. 4899. 4905. 4908. 4928. 4935. 4941. 4949. 4957. 4970. 4980. 4999. 5008. 5016. 5030. 5036. 5039. 5047. 5055. 5081. 5084. 5103. 5122. 5133. 5144. 5154. 5157. 5165. 5168. 5175. 5192. 5195. 5210. 5218. 5224. 5241. 5255. 5259.

T.

Tyrconnell: Nr. 4398. 4400. 4413. 4447. 4549—4551. 4556. 4564. 4592. 4607. 4614. 4619. 4626. 4640. 4651. 4657. 4659. 4660. 4669. 4673. 4697. 4729. 4730. 4735. 4744. 4760. 4762. 4765. 4766. 4774. 4780. 4784. 4804. 4805. 4807. 4808. 4828. 4839. 4844. 4848. 4866. 4870. 4873. 4877. 4886. 4892. 4900. 4901. 4913. 4923. 4940. 4960. 4962. 4963. 4982. 4986. 4995. 5003. 5005. 5022. 5026. 5032. 5042. 5043. 5045. 5048. 5051. 5057. 5058. 5062. 5067. 5079. 5086. 5090. 5096. 5097. 5099. 5106. 5112. 5141. 5174. 5194. 5260.

U.

Ulrike, Königin von Schweden: Nr. 4888. 5134. 5145. 5193.

V.

Valory: Nr. 4675.
Voss, Ernst Johann von: Nr. 4382. 4389. 4396. 4409. 4425. 4432. 4446. 4449. 4457. 4467. 4475. 4480. 4488. 4495. 4499. 4506. 4509. 4520. 4528. 4547. 4562. 4566.
Voss, Friedrich von: Nr. 4386. 4391. 4402. 4423. 4453. 4464. 4491. 4542. 4560. 4582. 4653. 4699. 4713. 4726. 4738. 4769. 4789. 4820. 4823. 4838. 4852. 4865. 4909. 4929. 4951. 4958. 4971. 5017. 5064. 5085. 5104.

W.

Warendorff: Nr. 4381. 4390. 4394. 4401. 4410. 4415. 4421. 4431. 4440. 4444. 4452. 4459. 4470. 4474. 4479. 4485. 4493. 4500. 4510. 4517. 4527. 4531. 4536. 4543. 4554. 4573. 4581. 4597. 4611. 4617. 4621. 4630. 4637. 4643. 4644.
Wilhelmine, Markgräfin von Baireuth: Nr. 4794. 4829. 4857. 4881. 5013. 5031. 5056. 5068. 5089. 5125. 5137. 5200.
Winterfeldt: Nr. 4406.

SACHREGISTER.

ANSBACH. Politische Haltung des ansbacher Hofes Seite 65. 224. 245. — Persönliches über den Markgrafen von Ansbach 481. 530. — Urtheile über Christoph Ludwig von Seckendorff 65. 437. 481.

Anregung zur Erneuerung der Familienpacte des brandenburgischen Hauses 437.

BAIERN. Erneuerung des bairischen Subsidienvertrages mit den Seemächten (22. August 1750) 11. 87. 97. 99. 100. 139. 144, vergl. 292. — Bairische Mittheilung darüber an Preussen 158. — Bairische Ausgleichsverhandlungen mit dem wiener Hofe 98. — Unentschiedene Haltung Baierns 301. 397. 425. — Thätigkeit der holländischen Diplomatie in München 259. 292. 511. 512.

BAIREUTH. Friedrich II. befürwortet bei Frankreich Subsidienverhandlungen mit Baireuth 255. — Führung der Verhandlung durch Preussen 269. 270. 277. 278. 294. 303. 305. 310. 345. 373. 375. 376. 390. 393. 402—404. 408. 414. 417. 429. — Unterzeichnung des französisch-baireuthischen Subsidienvertrages (Berlin 12. August 1751) und preussische Garantie desselben, Auszahlung der Subsidien 430. 437. 481. 565.

Anregung zur Erneuerung der Familienpacte des brandenburgischen Hauses 437.

BRAUNSCHWEIG. Subsidienverhältniss zu den Seemächten 101. 122. — Verhandlungen zwischen Preussen und Braunschweig wegen eines Subsidienvertrages, Antheil Frankreichs an dieser Verhandlung 102. 105. 110. 121. 122. 139. 141. 142. 148. 149. 153. 154. 161—163. 166—168. 170. 175. 177—179. 183. 185. 187. 188. 192. 193. 202. 203. — Abschluss des Vertrages (24. December 1750) 207. 208. — Ratification, Garantie Frankreichs, Auszahlung der Subsidien 246—248. 258. 261. 262. 284. 293. 329. 448. 530. 565. — Besuch des braunschweigischen Hofes in Berlin, Wunsch des Herzogs zum Zusammengehen mit Preussen in den politischen Fragen 530. 565. 573.

DÄNEMARK. Allgemeine politische Haltung Dänemarks 30. 45. 51. 65. 81. 172. 251. 266. 287. 289. 343. 354. 367. 384. 449. 461. 491. 492. 497. 500.

Gemeinsames Interesse Dänemarks und Schwedens 7. — Schwedisch-dänisches Heirathsproject: siehe unter Schweden. — Angebliche Erklärung Dänemarks gegen Schweden 489—494. 513. 514. 540. — Misstrauen Dänemarks wegen Herstellung der Souveränität in Schweden 8. 15. 522. 540. 544.

Diplomatische Bethätigung Frankreichs für die Anbahnung einer Defensivallianz zwischen Preussen und Dänemark 266. 279. 299. 375. 380. 439.

Besetzung der erledigten Stelle des auswärtigen Ministers 51. 107. 120. 355. — Ernennung des Freiherrn von Bernstorff 477. — Haltung Bernstorff's 5. 219. 220.

252. 266. 439. 489—491. 497. 502. 506. 575. — Haltung Berckentin's 439. — Befürchtungen des Grafen Moltke über kriegerische Absichten Preussens 506.

Dänisch-russische Verhandlungen 26. 48. 66. 81. 86. 93. 108. 120. 139. 146. 147. 149. 151. 172. 184. 190. 199. 205. 282. 283. 355. 367. 379. 380. 410. 430. 431. 435. 449. 450. 494. 502. 523. — Scheitern dieser Verhandlungen 544—546. 554. 565. 570. 575. — Russischer Einfluss in Kopenhagen 8. 15. 491. 493.

Tod der Königin Luise von Dänemark 570. — Politische Bedeutung 575; vergl. 570. — Eventualität einer Neuvermählung des Königs 574.

Intervention Preussens in dem Conflict des Königs von Dänemark qua Graf von Oldenburg mit der Gräfin Bentinck wegen der Herrschaft Knyphausen 67—70. — Entsendung einer preussischen Sauve-Garde nach Knyphausen 70. 71. 110. — Mittheilung über diese Angelegenheit nach Versailles, weiterer Verlauf derselben und vermittelnde Thätigkeit der französischen Diplomatie 106. 190. 191. 193. 194. 197. 198. 202. 211. 219. 220. 229. 266. 274. 278. 287. 298. 299. 323 332. 355. 372. 375. 380. 381. 410. 439. 497. 506. 526. — Häseler über die politische Bedeutung der Bentinck'schen Angelegenheit 482. — Gutachten des Grafen Podewils 488. 489. — Einfluss des Todes Wilhelm's von Oranien auf die Bentinck'sche Angelegenheit 530. 545. — Einfluss des Scheiterns der dänisch-russischen Verhandlung 545. 565. 570. 575.

Dänische Handelspolitik in Marokko, Einfluss derselben auf das Verhältniss zu England 316 — zu Frankreich 546. 554. — Conflict mit dem Prinzen von Marokko 545. 546. 554.

Dänemark und die Asiatische Compagnie in Embden 540.

ENGLAND-HANNOVER. Englands Politik im Norden 279. 308. 332. 357—359. 361. 363. 366. 419. 432. 449. 491. 493. 494. 523. 556. 557. 560. 566. 571. 572.

Englische Accession zu der Petersburger Allianz von 1746 (30. October/10. November 1750) 205. 215. 221. 231. 242. 257. 324; vergl. 576. — Subsidienverhandlung mit Russland: siehe unter Russland.

Beziehungen Englands zu Sachsen, Sardinien, Spanien: siehe unter diesen Staaten.

Gegensätze im englischen Ministerium 348. 349. 364—366. 396. 400. — Rücktritt des Grafen Sandwich und des Herzogs von Bedford, Eintritt des Grafen Granville und des Lord Holdernesse 401. 406. 427. — Haltung Pelham's 538. 570. — Friedenssystem des englischen Ministeriums 577.

Gesundheitszustand Georg's II. 78. — Eventualität seines Todes 534. — Urtheile über seine Politik 520. 561. — Tod des Prinzen von Wales (31. März 1751), politische Bedeutung dieses Ereignisses 325—327. 333. 335. 336. 340. 344. 345. 347. 349. 354. 373. — Haltung des Herzogs von Cumberland 348. 365. — Krankheit desselben 419. 561. 570. 577.

Bemühungen Georg's II. um eine Wahl des Erzherzogs Joseph zum Römischen Könige: siehe Römisches Reich. — Stellung Hannovers zu der Frage der churfürstlichen Investituren 461.

Ankunft des englischen Gesandten Williams in Berlin 16. — Sein Verhalten daselbst 35. 138. 244. 248. 249. 397. — Beschwerde Friedrich's II. über Williams 157. — Forderung der Abberufung desselben 195. 198. 226. 227. 273. 279. — Williams' Abgang aus Berlin 273. 286. 288. — Abberufung Klinggräffen's aus Hannover 36. 113. 114. 119. 121. 143. — Verstimmung in England über die Sendung des Lord Marschall von Schottland nach Paris 464. 474. 475. 492. 493; vergl. 398. 438. 467.

England und die Gründung der Asiatischen Compagnie in Embden 138. 264. 298. 474. 529.

Mittheilungen an England über die Verhandlungen mit dem wiener Hofe wegen der schlesischen Schulden und des schlesischen Handels 370. 382.

Preussische Indemnisationsforderung für die Schädigung der preussischen Handels-

schifffahrt durch englische Kaper 170. 210. 365. 536. 541. 542. — Einsetzung einer Justizcommission in Berlin 537. 541. — Abzahlung der englischen Vorschüsse auf Schlesien 54. — Die englische Garantie für Schlesien 542.

Englischer Leinenhandel in Schlesien 542.

Excess eines preussischen Werbers in Hannover und dessen Remedur 63. 76.

FRANKREICH. Genugthuung Friedrich's II. über die Politik des Marquis Puyzieulx 33. 295. 299. 304. 325. 333. 340. 359. — Vertrauen auf die Festigkeit des französischen Ministeriums 231. 239. 251. — Anerkennende Urtheile über den Grafen von Saint-Severin 440. 498. 522. — Schwankungen der französischen Politik trotz Puyzieulx und Saint-Severin 181. — Friedensbedürfniss Frankreichs 163. — Puyzieulx' Absicht sich zurückzuziehen 292. 313. — Sein Rücktritt 455. 456. 467. — Leitung der auswärtigen Angelegenheiten durch den Marquis Saint-Contest 455. 521. 544. — Gerüchte von Hofintriguen 45. — Einfluss der Marquise Pompadour 202. 230. 292. 313. 314. 327. 499. — Ihre Stellung zu Preussen 440. — Tencin und Richelieu 407. — d'Argenson 407. 440. — Belle-Isle, Noailles, die Brüder Pâris 440. — Haltung Blondel's in Wien 34. 52. 92. 116. 216. 231. 239. 346. 505. — Seine Abschiedsaudienz 195. 196. — Sein Nachfolger Marquis Hautefort 116. 216. 231. 239. 275. 280. 296. 315. 340. 346. 415. 416. 432. 433. 441. 463. 490. 501. 526. 531. 549. 568.

Vertrauliche Communication zwischen Preussen und Frankreich über die nordischen Angelegenheiten 2. 19. 21. 28—30. 50. 51. 81. 155. 176. 184. 198. 241. 242. 250. 362. 374. 384—388. 426. 430—432. 436. 491. 496. 512. — Preussens Interesse an der Aufrechterhaltung des Friedens im Norden 496. — Erklärung Puyzieulx' an Albemarle und Kaunitz nach dem Thronwechsel in Schweden 363; vergl. 359. 361. 368. 370. 388. — La Touche als französischer Militärbevollmächtigter in Schweden 4. — Vermittelnde Stellung des Königs von Preussen in den Differenzen zwischen dem schwedischen Hofe und Frankreich: siehe Schweden. — Französische Bemühungen in Kopenhagen für Anbahnung einer preussisch-dänischen Allianz und französische Vermittelung in der Bentinck'schen Streitsache: siehe Dänemark. — Französische Verhandlung in Konstantinopel für eine preussisch-türkische Allianz: siehe Türkei.

Mittheilungen an Frankreich über die Verhandlungen der Gegner mit Baiern 97—101. 139. 140 — über die Ankunft des englischen Gesandten Williams in Berlin 16 — über die englisch-sächsischen Subsidienverhandlungen 414. 415 — über österreichische Pläne auf die Coadjutorschaft in Köln — über die Verhandlungen Englands und Oesterreichs mit Sardinien und Spanien 221. 300. 301. 317. 407. 408. 445. 454. 464. 466. 468. 472. 549. 550. 554. 556. 566. 568 — über die polnische Throncandidatur des Prinzen Karl von Lothringen 513. 516. 553. 554. 557. 558. 572. 573. — Warnungen vor dem politischen System Englands und Oesterreichs gegen Frankreich 107. 181. 219. 250. 295. 296. 462. 568.

Rückblick auf die preussischen Rathschläge und Mittheilungen an Frankreich seit 1749 577. 578.

Mittheilungen an Frankreich über das Project einer Römischen Königswahl, Stellung Frankreichs zu demselben: siehe Römisches Reich — zu den hohenloheschen Religionsstreitigkeiten im fränkischen Kreise 28. 37.

Frankreichs Vorschlag zur Anwerbung deutscher Truppencontingente mit französischem Gelde 101. 102. 144. 145. 148. — Preussische Subsidienverhandlung: siehe Baireuth, Braunschweig, Hessen-Cassel, Sachsen-Gotha — französische Subsidienverhandlung in Bonn und Stuttgart: siehe unter Köln, Württemberg. — Französischer Vorschlag zu einer Union im Reiche 245. 246 — Ausweichende Antwort des Königs. 245. 255 — Associationsverhandlungen mit Churköln und Churpfalz: siehe Römisches Reich.

Mittheilungen an Frankreich über die Verhandlungen mit dem wiener Hofe

wegen der schlesischen Schulden und des schlesischen Handels 229. 230. 370. 381. 383. 415. 416. 501. 526. 531. 549.

Intervention Frankreichs für Sachsen in den preussisch-sächsischen Steuerdifferenzen und Zurückweisung dieser Intervention 309. 342. 373—375; vergl. 307. 397.

Verhandlungen mit Frankreich wegen eines Handelsvertrages 28. 83. — Sendung Ammon's nach Paris 87. 264. — Politische Bedeutung, die derselben beigemessen wird 339. — Verhandlungen Ammon's mit Trudaine 298. 315. 371. 381. 379. 399. 405. 407. 418. 420. 421. 427. 438. 455. 457. 465. 535. 542. 561. 562. — Klagen über Ammon 455—457. 475. — Labourdonnais' Project zur Gründung einer preussischen Flotte 411. 412.

Reise des preussischen Gesandten Le Chambrier nach Wesel behufs Audienz bei dem Könige 324. 349. 360. 365. 370. 380. — Tod Chambrier's 381. 393. 411. — Ammon's Bewerbung um die Nachfolgerschaft 396. 465. — Ernennung des Lord Marschall von Schottland zum Gesandten in Frankreich 397. 398. 401. 408. 423. 424. 435. 467. 474. 485. 493. — Instruction für denselben 424. 438—440.

Gerücht von der Anwesenheit preussischer Emissäre in Frankreich 412. — Gesuch um Sendung von preussischen Gardeofficieren nach Paris 452.

Geschenke Friedrich's II. an Ludwig XV.: Pferde 2 — die Pläne von Neisse und Schweidnitz 185 — Wein 340. — Sicherung der Succession in Frankreich durch Geburt des Herzogs von Bourgogne 456. 465. 467; vergl. 302.

Der französische Gesandte Lord Tyrconnell nnd der tartarische Gesandte in Berlin 37. 60. 84. — Tyrconnell's Mitwirkung bei Redaction der Note für Puebla vom Januar 1751 238. 283. 293. 295. 320. 321. — Krankheit Tyrconnell's, Frage der Neubesetzung seines Postens 466. 473. 475. 547. 572. 577. — Aufmerksamkeit Friedrich's II. für Lady Tyrconnell 21. — Friedrich II. und Graf Broglie 319. — Tod des Marschalls von Sachsen 192. — Seine Visions militaires 197. 322.

Rückblicke auf die früheren Kriege Frankreichs 319. 439.

Französische Marine 115. — Lage der französischen Finanzen 50. 73. 92. 243. 273. 277. 283. 302. — Besteuerung des französischen Klerus, Opposition desselben 51. 55. 76. 78. 81. 91. 292. 298. 343. 344.

Differenzen zwischen dem Könige von Frankreich und dem pariser Parlamente 556. — Revolte in Paris, Urtheil Friedrich's II. über das Verhältniss zwischen König und Volk in Frankreich 46.

HESSEN-CASSEL. Subsidienverhandlungen mit Preussen 131. 135. 136. 147. — Abbruch derselben 153; vergl. 202. 324. 462.

Missvergnügen des casseler Hofes gegen den wiener Hof 245.

Antrag des Landgrafen Wilhelm auf Erneuerung der Hausverträge mit Preussen 360.

Werbung um die Prinzessin Wilhelmine von Hessen-Cassel für den Prinzen Heinrich von Preussen 473; vergl. 408.

HOLLAND. Gesunkene Machtbedeutung Hollands 158. 354. — Abhängigkeit von England 528. 532. 542. 543.

Haltung des Prinzen von Oranien 176. 177. — Tod des Prinzen (22. October 1751) 500. 505. 517. 520. 527. 530. 545. — Constituirung der vormundschaftlichen Regierung 520. 527—530. 532.

Ablösung des preussischen Geschäftsträgers du Commun (vergl. 215) durch von der Hellen 325. 468.

Holland und die Gründung der Asiatischen Handelscompagnie zu Embden 264. 265. 298. 474. 540. 543. — Holländische Schuldforderungen auf Schlesien 361. 362.

Verhandlung wegen Verkaufes der preussischen Domänen in Holland 54. 67.

90. 104. 114. 123. 124. 239. 242. 251. 276. 281. 327. 335. 362. 376. 390. 409. 451. 472. 486. 500. 505. 528. 531.

Holländische Ansprüche an die sächsische Steuerkasse 275. 288. 476. — Haltung des holländischen Gesandten Calkœn in Dresden 194. 210. 288. 310. 366. — Holländisch-sächsische Subsidienverhandlung 453. 459. 476. 532. — Subsidienvertrag mit Baiern: siehe Baiern.

Die Frage der Accession Hollands zu dem petersburger Vertrage von 1746 197. 324. 441. 451. 476. 483. 543; vergl. 176. 181.

Verhandlungen zwischen Holland und Oesterreich 62. 575. — Eifersucht der Holländer auf den österreichischen Handel 145.

Truppenreduction 471. 483. 575.

KÖLN. Subsidienverhältniss zu den Seemächten 99. 110. 259. 294. — Reisen des Churfürsten nach München 118. 119. 259. 539. 544. 547. — Haltung des Freiherrn von der Asseburg 225. 425. 569. — Seine Ernennung zum Minister des Auswärtigen 350. 351. — Empfang durch den König von Preussen in Wesel 397. — Missvergnügen Kölns gegen den Wiener Hof 245.

Stellung des Churfürsten zur Frage der Römischen Königswahl: siehe Römisches Reich.

Friedrich II. empfiehlt bei Frankreich Unterhandlungen mit Köln 249. 254. 255. 257. 262. — Subsidienvertrag zwischen Frankreich und Churköln (München, 27. März 1751) 300. 301. 305. 316. 325. 336. 344. 347. 350. 352. 354. 362.

Absichten des Cardinals von Baiern auf die Nachfolge im Erzbisthum Köln 103.

MAINZ. Stellung des Churfürsten zur Römischen Königswahlfrage: siehe Römisches Reich.

MOLDAU. Nachrichtenvermittelung des Fürsten Konstantin Woyda 395.

NEAPEL. Oesterreichische Verhandlungen in Neapel 454. 568.

OESTERREICH. Verhandlungen wegen Ausführung des dresdener Friedens. Die Reichsgarantie für Schlesien 114. 117. 119. 122. 163. 174. 200. 201. 234. 368. 372. — Verhandlungen wegen Regelung der Handelsbeziehungen und wegen der Forderungen von Privatleuten an die ehemalige breslauer Oberamtskasse (vergl. S. 233. 251.): durch Seyferth in Breslau 74. 83. 84. 117. 118; vergl. 163. 174 — durch Koch in Berlin 216. 217. 229. 253 — durch Dewitz in Wien 263. 264. 276. 368—370. 381. 383. 410. 411. 413—416. 433. 442. 443. 526. 531.

Urtheil über die Kriegsbereitschaft der Oesterreicher 17; vergl. 258. 463. — Friedensgarantie in der Finanznoth aller europäischen Mächte („l'une épée tient l'autre dans le fourreau") 50. 67. 156. 243.

Ablösung des Grafen Otto Podewils auf seinem Gesandtschaftsposten in Wien 52. 75. 95. 96. 108. 113. 143. 152. 164. 180. — Seine Abschiedsaudienz 233. — Seine Ankunft in Potsdam 258. — Ablehnung des E. J. von Voss durch Maria Theresia 94. 96. 108. — Instruction für Klinggräffen 152. 153; vergl. 158. 164. 229. 243. 390. 405.

Eventualität der Uebernahme des Hofkanzleramtes durch den Grafen Kaunitz 204. — Kaunitz' Debüt in Paris 171.

Politik Oesterreichs in der nordischen Frage 18. 29. 34. 52. 182. 196. 221. 231. 278—280. 316. 332. 343. 344. 350. 354. 359. 361. 363. 367. 383. 390. 426. 441. 445. 449. 450. 478—480. 491. 493. 494. 497. 523. 545. 556. 557. 559—561. 563. 571. 572. — Sendung von Rosenberg nach Kopenhagen 221. 252. 299. — Gerücht von einem neuen Vertrage zwischen den beiden Kaiserhöfen unter Betheiligung Englands 176. 181. — Eine Aeusserung des Grafen Bernes über Preussen 29. — Verstimmung in Wien über das Erscheinen eines tartarischen Ge-

sandten in Berlin 52. — Sendung des Generals von Pretlack nach Russland, Einfluss desselben 3. 52. 196. 214. 384. 386. — Der wiener Hof und die Abberufung des russischen Gesandten von Gross aus Berlin 198. 206. — Système favori des wiener Hofes 441.

Polnische Throncandidatur des Prinzen Karl von Lothringen: siehe Polen.

Italienische Politik des wiener Hofes: siehe Sardinien; Spanien; Venedig.

Allgemeine Reichspolitik des wiener Hofes 103. — Seine Stellung zu dem Project einer römischen Königswahl: siehe Römisches Reich. — Bemühungen um die Coadjutorschaft in Köln für den Erzherzog Karl 103; vergl. 223.

Absicht des Königs von Preussen zum Verkauf der Baronie Turnhout an den Wiener Hof 567.

Ausschreitungen preussischer Werber in Oesterreich 307. — Ausschreitungen österreichischer Werber in Preussen 462. 463; vergl. 448.

Oesterreichische Finanzen 2. 55. 289. 361. 362. 376. 560. — Oesterreichischer Handel 6. 33. 52. 74. 75. 114. 121. 145. — Militärische Verhältnisse in Oesterreich 92. 265. 271. 275. 280. 281. 283. 291. 296. 312. 315. 451. 477.

Ungarischer Reichstag 384. 400. — Unruhen in Kroatien 420.

(CHUR)-PFALZ. Pfälzische Einflüsse am bairischen Hofe 99. 100. — Haltung des pfälzischen Gesandten von Beckers in Wien 11. 83. 131. 265.

Pfälzische Politik in der Königswahlfrage: siehe Römisches Reich.

POLEN. Der polnische Reichstag von 1750 3. 4. 7. 11. 27. 28. 32. 40. 42. 52. 53. 55. — Ende des Reichstages 56. — Fortdauer der Erregung nach dem Reichstage 60. 63. 67. 76. 77. — Wahl des Tribunals von Petrikau 1750 71. 72. 86. 111. — desgl. 1751 500. — Streit wegen des Majorates von Zamojsk 551.

Haltung der Potocki gegen Preussen 57. 67. — Graf Anton Potocki in Glatz bei dem Könige von Preussen, der eine Einmischung in die polnischen Angelegenheiten ablehnt 79. 80. 82; vergl. 72. — Graf Joseph Potocki vermittelt die Beziehungen zu den Tartaren 38. 60. 79. 142. — Tod des Grafen Joseph Potocki 377.

Stellung des Königs von Preussen zu der Frage der eventuellen Succession in Polen 97. — Stanislaus Leszczynski über diese Frage 97. 112. — Gerücht von einem französisch-schwedischen Vertrage auf den Fall der Erledigung des polnischen Thrones 387. 512. — Gerücht von einem preussischen Anschlage auf Danzig 531.

Plan der beiden Kaiserhöfe zur Erhebung des Prinzen Karl von Lothringen zum Könige von Polen 513. 516. 553—559. 563. 572. 576.

RÖMISCHES REICH. Privilegium de non appellando illimitatum für die brandenburgischen Lande 5 — für Ostfriesland 5. 113.

Reichsgarantie für Schlesien (Reichsgutachten vom 14. Mai 1751) 368; siehe auch unter Oesterreich.

Die Frage der churfürstlichen Investituren 11. 444. 461. 563. — Recursus ad Comitia Imperii und Visitation der Reichsgerichte 43. — Intervention des Königs von Preussen für die Gräfin Bentinck gegen eine Entscheidung des Reichshofrathes 67—71 (den weiteren Verlauf der Angelegenheit siehe unter Dänemark). — Religionsbeschwerden im Fränkischen Kreise (Hohenlohe) 28. 37. 99. 100. — Einführung von Thurn und Taxis in das Fürstencollegium 518. — Bewerbung des Grafen Hohenembs um ein Reichsgeneralat 319.

Englands Bemühungen für das Project der Wahl des Erzherzogs Joseph zum Römischen Könige 41. 42. 48. 60. 62. 73. 91. 160. 170. 210. 214. 220. 222. 234. 249. 256. 272. 279. 283. 286. 292. 293. 295. 296. 301. 305. 308. 309. 312. 313. 321. 322. 326. 327. 345. 347—349. 353. 366. 371. 373. 374. 382. 411. 417. 418. 439. 443. 480. 483. 498. 499. 515. 516. 518. 522. 533. 538. 570.

Stellung des wiener Hofes zu diesem Projecte 48. 55. 66. 82. 152. 159. 216. 221—226. 241. 257. 265. 272. 276. 279. 283. 292. 295. 296. 312. 321. 322. 338. 371. 373. 374. 417. 439. 477. 515. 533.

Werbung des kaiserlichen Gesandten Graf Puebla um die brandenburgische Churstimme 123. — Antwort für denselben 124. 128—130. 133. 136. 157. 160. 175. 223. — Gerüchte über ein Einverständniss der Höfe von Berlin und Wien in der Wahlfrage 158. 192. — Uninteressirtheit des Königs von Preussen in den Verhandlungen mit dem Wiener Hofe 163. 174. 177. 200. 210. — Zweite Erklärung an Puebla 233—239. 241. 242. 244. 248. 254. 256—258. 271. 283. — bleibt unbeantwortet 290. 291. 297. 317. 339. 352.

Verhandlungen zwischen Preussen und Frankreich in der Wahlangelegenheit 28. 47. 81. 82. 126—128. 145. 174. 175. 185. 191. 192. 209. 216. 219. 221. 225. 236—238. 244. 248. 250. 256. 259. 272. 279. 302. 326. 327. 363. — Umschwung in der Stellung Frankreichs zu der Wahlfrage 84. 120. 123. — Gegensatz in der Haltung des versailler Ministeriums und des französischen Gesandten in Berlin 89. 92. — Haltung Valory's in Hannover 82; vergl. 187. — Rückblick auf die Anfänge der Verhandlungen zwischen Preussen und Frankreich 122. 126.

Erklärungen Frankreichs an den englischen bez. wiener Hof 184. 257. 321. 326. 327. — Gerücht von Aufstellung einer französischen Observationsarmee 335. 339.

Neue Verhandlungen zwischen Preussen und Frankreich seit October 1751 480. 483. 498. 499. 512. 515. 516. 532—534. 538. 539. 548. 549.

Churpfalz und die Königswahl 48—62. 67. 78. 82. 85. 89. 90—92. 101. 104. 107. 114. 119. 126. 140. 158. 199. 214. — Plan des pfälzischen Gesandten in Hannover von Wrede zur Hintertreibung der Wahl 91. 107. 113. 119. — Verhandlungen wegen eines Concerts zwischen Preussen und Pfalz in Sachen der Königswahl 119. 120. 131. 135. 137. 138. 161. 174. 175. 177. 228. — Unerlässlichkeit der Entschädigung des Churfürsten-Pfalzgrafen durch den wiener Hof 161. 163. 174. 177. 184. 186. 199. 201. 219. 224. 228. 235. 237. 244. 302. 305. 371. 515. 516. 518. 534. 539. 548. 549.

Stellung der anderen Churfürsten zu der Wahlangelegenheit. Baiern 11. 27. 48. 50. 87. 101. 140. 222. 397. 425. 480. 483. 499. 511. 516. 534. 539. — Köln 48. 103. 110. 112. 114. 118. 119. 140. 216. 217. 222. 224. 226. 257. 292. 347. 348. 515. 516. 539. — Mainz 91. 174. 175. 182. 216. 220. 222. 242. 244. 256. 480. — Chursachsen 41. 73. 104. 114. 121. 125. 140. 169. 171. 216. 217. 222. 224. 226. 252. 265. 273. 292. 313. 316. 338. 340. 371. 415. 453. 469. 477. 520. 522. 539. 543. 566. — Trier 222. 534. 539.

Preussisches Rundschreiben an die Churfürsten (7. November 1750) 136—138. 159. — Hannöverische Antwort auf dasselbe und preussische Replik (11. December 1750) 181. 182. 317. — Zweites Schreiben an Mainz 182. 256.

Das Fürstencollegium und die Königswahl 105. 106. 123. 223. 224.

Plan zu einer Association zwischen Churbrandenburg, Churköln und Churpfalz 418. 446. 517. 518. 552. 562—565. — Französische Provenienz des Vertragsentwurfes 533. 552.

Die Frage der Königswahl in Verbindung mit der nordischen Frage. Vorschlag des schwedischen Ministers Tessin zur gleichzeitigen diplomatischen Erledigung beider Fragen 173. — Gleicher Vorschlag Frankreichs 174; vergl. 184—186. 192. 201. 219. 256. — Entsprechender Antrag Friedrich's II. an den wiener Hof 235. 237. — Mittheilung darüber nach Stockholm 241. 283. — Verstimmung daselbst 290. 291. 297. 321. — Beurtheilung des preussischen Schrittes in Frankreich 285. 326. — Veränderte Stellung des Königs von Preussen zu der collectiven Behandlung der Nordischen Frage und der Wahlangelegenheit (December 1751) 563.

Russlands Stellung zu der Wahlfrage 228. 249. 265. 276. 352. 418. 419.

Allgemeine Urtheile über die Aussichten des Königswahlprojectes 55. 62. 66. 73. 78. 114. 116. 123. 292. 301. 304. 305. 349. — Die drei Möglichkeiten für die Politik der Gegner der Wahl 126—128; vergl. 161. 515. 516. 533.

RUSSLAND. Begrenzte Machtbedeutung Russlands 80. — Urtheil des Kaiser Franz über die Politik Russlands 196.

Stellung des Grossfürsten-Thronfolgers 104 — dessen Widerstand gegen die Abtretung Holsteins an Dänemark 147. 149. 151. 431. 435. 449. 450. — Gefälligkeit Friedrich's II. für den Grossfürsten 146. — Stellung der Grossfürstin Katharina 32. — Erziehung des Prinzen Iwan 72. 104. — Einfluss des Grafen Rasumowski 7. 93. 146. 160. 172. — Stellung des Vicekanzlers Woronzow 93. 131. 132. — Haltung des russischen Gesandten Keyserlingk in Dresden 132. 386. — Reisen der Kaiserin 143. 231.

Stellung des Grosskanzlers Bestushew 7. 155. 160. 172. 191. 328. 394. — Eventualität seiner Entlassung 534. — Gegenseitiges Verhältniss der Brüder Bestushew 10. 200. — Häusliche Verhältnisse des Grosskanzlers 87. 88. 155. — Krankheit desselben 93. 115. 151. — Urtheil des englischen Botschafters Guy Dickens über Bestushew 44.

Haltung des russischen Gesandten Gross in Berlin 20. — Angebliche Zurücksetzung desselben bei einer Hoffestlichkeit 61. 62. 132. 206. — Abberufung desselben aus diesem Anlasse 164—166 (vergl. 132). 168. 172. 173. 179. 198—200. 206. 215. — Ueber die wirklichen Gründe der Abberufung 228. — Abberufung des preussischen Gesandten Warendorff 164—166. 168. — Abgang Warendorff's aus Petersburg, russische Note für denselben 209. 212. 213. 237. 238. 242. 243. 248. — Korff in Kopenhagen lässt die Visite des preussischen Gesandten unerwidert 555.

Unterstützung des in Russland internirten preussischen Capitäns von Stackelberg 9.

Neue russische Truppensendungen nach den Ostseeprovinzen 14. 18. 20—26. 29. 31. 34. 36. 39. 41. 54. 59. 155. 270. 271. — Der Friede im Norden scheint vorläufig gesichert 7. 9. 50. — Ueber Bestushew's Pläne für den schwedischen Reichstag von 1751 9. 24. 28. 29. 32. 34. 36. 44. 48. 50. 56. 66. 77. 86. 88. 98. 143. 150. 155—157. 182. 191. 199. 211. 231. 278. 330. — Bestushew's Politik gegen Schweden verglichen mit seiner Politik gegen Polen 51.

Preussische Erklärung an Russland in der nordischen Frage 19. 20. 22. 25. 34. — Die Abgabe einer weiteren Erklärung wird von preussischer Seite gegen Frankreich abgelehnt 30. — Französische Vermittelung zwischen Russland und Schweden 10. — Eindruck der diplomatischen Vermittelungsversuche auf Bestushew 20. 23. 25. — Diplomatische Schritte der hohen Pforte: siehe Türkei. — Rücksichten Russlands auf die Haltung der Pforte 50. 93. — Verstimmung Russlands über das Erscheinen eines tartarischen Gesandten in Berlin 86. 132.

Nordische Frage in Verbindung mit der Frage einer Römischen Königswahl und Russlands Stellung zu der letzteren Frage: siehe Römisches Reich.

Friedrich II. erwartet die Beendigung der russisch-schwedischen Differenzen nach dem Thronwechsel in Schweden 337. 346. 349. — Aufnahme der Proclamation Adolf Friedrich's in Petersburg 357—364. 383—388. — Zeitungsartikel darüber 383. 391. 392. — Russische Note vom 25. Mai 1751 387. 388. — Antrag auf Verminderung der Grenztruppen 426. — Verhaftung eines russischen Emissärs in Schwedisch-Finnland 367. 385. — Veränderte Taktik Bestushew's nach dem Thronwechsel 343. 386. 394. 410. 449. 495. 545. 556. 557. 560. 571. 572.

Militärische Maassnahmen Russlands in feindlicher Tendenz gegen Preussen nach Beilegung der Differenzen mit Schweden 387. 388. 439.

Russisch-englische Subsidienverhandlungen 432. 436. 445; vergl. 54. 90. 116. 182. 183.

Russische Politik in Polen 51. 56. 76. 77. 110. 111. 115. 132. 513. 516. 553—559. 576.

Maassregel der petersburger Sittenpolizei 65. 66. 90.

CHUR-SACHSEN. Sächsische Finanzverwaltung 329. 413. 420. 425. 467. 475. 484. 535. 571. — Stellung des Grafen Brühl 329. — Gereiztheit desselben gegen Preussen 369. — Differenzen Brühl's mit dem Grafen Hennicke 453. 454. 467. 476. 535. 551. — Gerücht vom Tode König August's III. 531.

Ablösung des preussischen Gesandten E. J. von Voss durch H. D. von Maltzahn 67. 75. 77. 96. 147. — Haltung des sächsischen Gesandten von Bülow in Berlin 21. 404. — Ceremoniell am chursächsischen Hofe 27. 59 239. 240. 395.

Stellung Sachsens zu der Frage der churfürstlichen Belehnungen 444 — zu dem Projecte einer römischen Königswahl: siehe Römisches Reich.

Die Frage der Erneuerung des französisch-sächsischen Subsidienvertrages 171. 218. 221. 240. 252. 345. 389. 413. 420. 458. 483. 529. — Sachsen proponirt in Frankreich einen Handelsvertrag 420. 421. 428. — Sächsischer Einfluss in Frankreich 440; vergl. 554. 578.

Williams' Sendung an den Hof August's II. nach Warschau 36. 40. 42. 43. 47. 52. 53. 57. 59. 73. 84. 90. — Persönliche Differenzen Williams' mit Brühl 397. — Hannöverische Geldvorschüsse an Sachsen 43. 73. 84. 124. 133. 137. 159. 169. 179. 189. 195. 203. 210. 218. 240. 252. 265. 297. 304. 318. 334. 356. 369. 520. — Englische Subsidienverhandlungen mit Sachsen 41. 43. 73. 218. 310. 313. 318. 335. 338—340. 347. 350. 377—379. 382. 414. 415. 420. 423. 433. 435. 443—445. 451. 453. 458. 460. 472. 476. 484. 494. 503. 520. 529. — Abschluss des Subsidienvertrages (13. September 1751) 459. — Geheim. Artikel 539; vergl. 469. 522. 543. 552. 553. 566. — Englische Ratification (1. November) 522. 535. — Holländische Ratification (12. November) 532. 535. — Mittheilung des Tractats durch Bülow in Berlin 536. 553. 554.

Verhandlungen wegen Beitrittes von Sachsen zu der Allianz der Kaiserhöfe 176. 181. 240. 338. 378. 386. 415. 468. 469. 472. 513. 514. 520. 522. 539. — Ergebenheit Keyserlingk's für den dresdener Hof 132. 386. — Ablösung Arnim's in Petersburg durch Funcke 189.

Sächsische Politik in Kurland 3 — in Polen 3. 4. 57. — Bemühungen um die Thronfolge in Polen für den sächsischen Churprinzen 63. — Project der Vermählung des Prinzen Xaver mit einer österreichischen Erzherzogin 40. 43. 513. 539. 566. — Verstimmung des dresdener Hofes über die polnische Throncandidatur des Prinzen Karl von Lothringen 555. 558. 559; vergl. 578.

Verhandlungen wegen Befriedigung der Forderungen preussischer Staatsangehöriger an die sächsische Steuerkasse 57. 58. 85. 125. 126. 131. 140. 141. 169. 170. 189. 195. 203. 210. 218. 232. 253. 259. 260. 267. 268. 275. 281. 282. 288. 302—304. 306. 307. 309. 323. 334. 341. 342. 346. 356. 357. 365. 366. 368. 369. 373—375. 377. 389. 395. 397. 404. 425. 434. 437. 438. 447. 448. 467. 476. 484. 503. 567. — Preussisches Edict (13. November 1751) wegen Handels mit sächsischen Steuerscheinen 506—508. 558. — Sachsens Bemühungen um den Beistand der Kaiserhöfe in den Steuerdifferenzen mit Preussen 512. 513. 529. 539. 567.

Sächsisches Militär 227. 232. 239. 253. 268. 284. 297. 339. 443.

SACHSEN-GOTHA. Subsidienverhandlung mit Gotha wird bei Frankreich befürwortet 181. 249. 255. — Einleitung der Verhandlung durch Preussen 188. 202. 207. — Verschleppung und Abbruch der Verhandlung 262. 263. 269.

SARDINIEN. Wichtigkeit der sardinischen Allianz für Frankreich 181. 186. 522. 547. 549.

Oesterreichisch-sardinischer Grenzrecess vom 4. October 1751 550; vergl. 405. 504. — Sardiniens Verhandlungen wegen eines Garantievertrages mit Oesterreich und Spanien unter englischer Vermittelung 409. 504. 549. 550. 553—556. 559. 566—568. 573. 575—578; vergl. 259.

Vorschlag zur Accession Sardiniens zu der österreichisch-russischen Allianz von 1746 495.

SCHWEDEN. Rathschläge Friedrich's II. für die Verstärkung des Vertheidigungszustandes von Schwedisch-Finnland 15. 17. 41. 44. 53. 58. 78. 108. 151. 155. 169. 191. 236. 252. 280. 286. 287. 291. 312. 320. 321. 328. — Zusammenfassung aller Gründe für die Sendung von Truppen nach Finnland 49.

Thronwechsel in Schweden (5. April 1751) 330—333. 341. 343. — Proclamation des neuen Königs 333—337. 344. 347. 349. 353. 354. 357—364. 383. 419. — Aufnahme derselben in Petersburg: siehe Russland. — Kein ausserordentlicher Reichstag 337. — Die Frage des Truppentransportes nach Finnland nach dem Thronwechsel 341. 343. 344. 346. 360. 390. — Sendung Grumbkow's nach Stockholm zur Beglückwünschung des neuen Königspaares 400. — Generalmajor von Fersen in Berlin 434. — Sendung Lieven's nach Berlin 496. 498. 502.

Versuch zur Beilegung der nordischen Frage im Zusammenhange der Verhandlungen über eine Römische Königswahl: siehe Römisches Reich. — Politik Bestushew's gegen Schweden: siehe Russland.

Parteiungen und Umtriebe in Schweden 26. 169. 211. 236. 367. 385. — Feuersbrünste in Stockholm unter verdächtigen Umständen 399. 400. 405. 408. 422. — Die Parteien nach dem Thronwechsel 362. 363. — Differenzen zwischen Adolf Friedrich und dem Senat 289—291. 320. 323. 328. 329. 343. 347. — Neutrale Stellung Friedrich's II. und seines Gesandten von Rohd zwischen den Parteien 429. 447. 485. 496. 497. 508. 509. 525. 561. — Friedrichs Warnungen vor einer Aenderung der schwedischen Verfassung im absolutistischen Sinne 420. 447. 478. 494. 495—498. 525. 526. 561. — Prinzipielle Stellung Frankreichs zu der Frage der Verfassungsänderung 156. — Ausserordentliche Geldbeihülfen von Seiten Frankreichs 345; vergl. 525. — Haltung des französischen Botschafters Havrincourt 485. 486. 509. 522. 525. 557. 565. 574. — Lord Tyrconnell über Havrincourt 519. — Vermittelnde Stellung Friedrich's II. zwischen dem schwedischen Hofe und Frankreich 150. 156. 320. 323. 328. 329. 333. 471. 485—487. 503. 504. 508. 509. 525. 544. 564. — Anklagen gegen Rohd 496. 508—510. 526. 527. — Rechtfertigung Rohd's 548. 549. — Mittheilung der Correspondenz des Königs von Preussen mit der Königin von Schweden und mit Rohd an Frankreich 514. 515. 519. 544. 547. — Eventualität eines Systemwechsels des Königs von Schweden 509. 547. 566.

Candidaten für die Marschallswürde im schwedischen Reichstage 311; vergl. 419. 426. — Die Stockholmer Reichstagswahlen 419. — Freiherr von Ungern-Sternberg Reichstagsmarschall, Niederlage des Candidaten der Hofpartei 478. 486. 524. — Verlauf des Reichstages 485—487. 497. 498. 509. 510. 523—526. 544—546. 548. 559. 560. 572. 573.

Schwäche des Grafen Tessin 45. — Eventualität seines Rücktrittes 199. — Sein Entlassungsgesuch 447. 461. 471. 484. 485.

Schwedisch-dänisches Heirathsproject (Erbprinz Gustav und Prinzessin Sophie Magdalene) 64. 104. 105. 108. 149. 150. 189. 190. 205.

Schwedische Nachrichtenvermittelung aus Russland nach dem Abbruch der diplomatischen Beziehungen zwischen den Höfen von Berlin und Petersburg 166. 205. 328. 372. 394. — Geringe Fähigkeit des schwedischen Gesandten von Greiffenheim in Russland 190. 205. 215. — Haltung des schwedischen Gesandten Baron Scheffer in Paris 440. 455. 502. 532—534.

SPANIEN. Verhandlungen des preussischen Gesandten von Cagnony behufs Verwirklichung alter brandenburgischer Schuldforderungen an Spanien 8. 33. 46. 57. 79 — wegen eines preussisch-spanischen Handelsvertrages 1. 2. 57. — Abberufung Cagnony's 72. 89.

Politische Stellung Spaniens 127. — Vertrag mit England (5. October 1750) 151. 198. — Weitere Annäherung zwischen England und Spanien 220. 221. 301. 317. 445. 454. 466. 468.

Verhandlungen zwischen Spanien und Oesterreich wegen eines Garantievertrages für die italienischen Besitzungen 409. 444. 448. 461. 466. 468. 472. 499. 504. 505. 517. 518. 546. 551. 553. 559. 566—568. 573. 575. 576. — Heirathsproject 428.
Beziehungen zu Russland 243.

TARTAREI. Ein tartarischer Gesandter in Berlin 24. 29. 35. 37—39. 52. 60. 63. 64. 142.
Tartareneinfall in die Krim 317. 318. 325. 331. 334—337. 346; vergl. 395.

TRIER. Stellung zur Königswahlfrage: siehe Römisches Reich.

TÜRKEI. Türkische Erklärung an Russland in der nordischen Frage 1—3. 17. 23. 25. 28. 30. 39.
Interesse der Pforte an der Unabhängigkeit Schwedens 17. — Muthmaassungen über die Haltung der Türken in einem russisch-schwedischen Kriege 49. — Bedeutung der Haltung der Pforte im Fall einer Thronerledigung in Polen 97. 112. 572. 573. — Bedeutung eines türkischen Angriffes auf Ungarn 127.
Ministerwechsel in Konstantinopel 31. 33. — Weitere Haltung der Pforte 72. 74. 324. 325. 354. 355. 416. — Politik der Kaiserhöfe in Konstantinopel 569.
Allianzverhandlung zwischen Preussen und der Pforte unter französischer Vermittelung 12—14. 64. 148. — Bedenken des Königs von Preussen gegen die Sendung eines preussischen Ministers nach Konstantinopel 14. 148. — Frankreichs Interesse, die Pforte zu gewinnen 181.

VENEDIG. Oesterreichische Beziehungen zu Venedig 568. — Haltung des venetianischen Botschafters in Wien 480. 487.

WÜRTTEMBERG. Subsidienverhandlung mit Frankreich 181. 255. 416. 417. 469—471. 511. 516. 521. 547. 556. — Rathschläge Friedrich's II. an den Herzog Karl Eugen im Interesse dieser Verhandlung 204. 217.
Besuch des württembergischen Hofes in Dresden 294.

WÜRZBURG. Politische Haltung des Bischofs 224. 245.

Pierer'sche Hofbuchdruckerei. Stephan Geibel & Co. in Altenburg.